HISTOIRE CRITIQUE DU TEXTE DU NOUVEAU TESTAMENT, OÙ L'ON ÉTABLIT LA VERITÉ...

Richard Simon, Josè Maria Fonseca de Evora

Digitized by Google

BIBLIOTECA GRANDUCALE
FONDO LORENESE
37
3 B
2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE CRITIQUE DES VERSIONS DU NOUVEAU TESTAMENT,

Où l'on fait connoître quel a été l'uſage de la lecture des Livres Sacrés dans les principales Egliſes du monde.

Par

RICHARD SIMON, Prêtre.

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCXC.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

CE n'eſt pas aſſez d'avoir établi dans la prèmiere Partie de cet ouvrage l'autorité des Originaux du Nouveau Teſtament, il faut encore faire voir de quelle maniere ils ont paſſé à toutes les nations de la terre. C'eſt ſur quoy l'on s'eſt étendu au long dans cette ſeconde Partie, où l'on trouvera l'hiſtoire des Verſions de toutes les Egliſes tant d'Orient que d'Occident, & même de celles qui ont eſté faites en differentes langues pour l'inſtruction des particuliers. On a même ſuppleé en quelques endroits ce qui ſembloit manquer à l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, dont on n'a publié qu'un abregé, parce qu'on avoit alors deſſein d'en donner une Edition Latine plus ample avec pluſieurs actes. Les anciennes Traductions du Nouveau Teſtament qui ont eſté faites ſur l'Original Grec ſont d'une grande utilité: car on découvre par leur moyen quelles étoient les qualités de cet Original dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. Il n'y a rien qui appuye davantage l'ancien Interprete Latin, que la conformité qu'il a en beaucoup d'endroits avec les plus anciennes Verſions des Societés Chreſtiennes du Levant.

Ceux qui n'ont point eu cette connoiſſance, ont crû trop facilement, que quelques Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament ont eſté retouchés ſur la Verſion Vulgate. Mais il eſt aiſé de les convaincre du contraire par ces mêmes Exemplaires qui ſont très-anciens. C'eſt ce qui m'a obligé à en faire une recherche la plus exacte qu'il m'a eſté poſſible. Les Moines, ſur tout les Benedictins, nous ont conſervé ces auguſtes & venerables monumens de l'Antiquité. Les plus vieilles Bibles qui ſont dans la Bibliotheque du Roy & dans celle de Mr. Colbert viennent de ces Moines, qui en ont encore pluſieurs chez eux. On auroit de la peine à trouver dans toute l'Europe ce que j'ay trouvé dans Paris, principalement dans la Bibliotheque du Roy où l'on ne m'a rien refuſé.

Si j'ay defendu l'ancienne Edition Latine contre les nouvelles Traductions des Proteſtans, ce n'a point eſté par aucun prejugé de ma Religion. J'ay tâché de ne rien avancer qui ne fût appuyé ſur de bons actes, & ſouvent même ſur le témoignage des plus habiles Proteſtans. Il ſeroit à deſirer que quelques-uns de nos Theologiens qui ont écrit ſur ces matieres, & qui ont même donné au peuple des Verſions en langue vulgaire, euſſent eſté plus exercés dans la Critique de l'Ecriture Sain-

te. Il ne ſuffit pas d'être Theologien pour faire une bonne Traduction de la Bible : il faut pluſieurs autres ſecours qu'on a marqués dans cet ouvrage.

Il eſt ſurprenant que Meſſieurs de Port-Royal, qui témoignent n'avoir rien oublié pour nous donner une bonne Verſion du Nouveau Teſtament en noſtre langue, ayent ſi peu reüſſi. Je me ſuis beaucoup plus étendu ſur leur Traduction que ſur les autres, parce qu'elle eſt entre les mains de tout le monde. Je n'ay cependant rapporté qu'une partie des fautes que j'y ay trouvées. S'ils avoient eſté exacts, ils auroient conſulté ſur pluſieurs termes qu'ils ne paroiſſent pas avoir entendus, des perſonnes plus éclairées qu'eux, principalement ſur ce qui appartient à de certains arts. Le ſeul Chapitre 27. des Actes des Apoſtres eſt une preuve evidente de leur negligence. A-t-on jamais oüi dire que dans un temps de tempeſte on jette à la mer l'equipage d'un vaiſſeau? Ils n'ont pas ſçû qu'on nomme equipage *en fait de marine, les hommes qui ſont ſur le vaiſſeau. Le P. Amelote de l'Oratoire n'eſt pas plus exempt qu'eux de ce defaut.*

Act. Apoſt. c. 27. v. 19.

Comme je ne ſuis, graces à Dieu, enteſté d'aucun party, rien n'a pû m'empêcher de dire librement ma penſée : & ſi je ne ſuis pas toûjours favorable à quelques Auteurs qui ſe ſont acquis beaucoup de reputation, c'eſt que leurs ſentimens m'ont paru éloignés de la verité. Je puis aſſûrer que je ne me ſuis point engagé à ſouſtenir aucunes opinions par enteſtement, comme la plus-part des gens qui ont pris party. En un mot, je n'ay eu d'autre deſſein que d'établir la creance commune de l'Egliſe contre les nouveautés des Proteſtans, & d'eſtre utile à ceux qui s'appliquent à l'étude des Livres Sacrés.

J'ajoûteray icy deux mots touchant une ancienne Verſion Françoiſe des Evangiles, que je n'avois point, quand j'ay compoſé cette Hiſtoire Critique. C'eſt la premiere Traduction de l'Ecriture qu'on ait faite en noſtre langue avec quelque application. Elle a eſté imprimée in 8°. *à Paris en* 1523. en la maiſon de Simon de Colines Libraire Juré en l'Univerſité de Paris. *Le Traducteur aſſûre dans une Preface qui eſt à la teſte de ſon ouvrage, qu'il a ſuivy le Latin de la Verſion Vulgate,* ſans y rien ajouter ou diminuer. *En quoy il s'éloigne de ceux qui l'avoient precedé. Il proteſte qu'il a evité autant qu'il luy a eſté poſſible,* d'uſer de paraphraſe, de peur, *dit-il,* de bailler autre ſens que le St. Eſprit n'avoit ſuggeré aux Evangeliſtes. *Il ajoûte enſuite ces autres mots :* Pour cette cauſe uſer de paraphraſe

phraſe en tranſlatant la parole de Dieu eſt choſe perilleuſe, principalement ſi l'on y ajoute aucune choſe outre la parole de Dieu ou s'on y diminue — & ſachez que ce que pluſieurs eſtiment elegance humaine eſt inelegance & parole fardée devant Dieu. *Comme on luy avoit objecté, que les Evangiles traduits de cette ſorte étoient obſcurs, il répond*, qu'il n'étoit donc point convenable par cette même raiſon, que les Evangeliſtes les baillaſſent ainſi aux Grecs, & ainſi les Latins aux Latins.

Enfin je prie ceux qui liront cette Hiſtoire, d'excuſer les fautes d'impreſſion que l'Imprimeur a pû faire dans cet ouvrage qui demande de l'application. Il ne faut quelquefois que changer de place un point ou une virgule pour changer entierement le ſens, comme il eſt arrivé dans la I. Partie Chap. 2. p. 19. col. 1. où l'on a mis mal un point au lieu d'une virgule avant ces mots, ſi l'on en croit Maldonat. *Le ſens finit au mot de* Maldonat. *Ce qui ſuit forme une autre periode.*

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. I. *Des Versions du Nouveau Testament en general dans les principales Eglises du monde. Conformité des Eglises d'Orient & d'Occident. Les Protestans sont en cela contraires aux autres Societés Chrétiennes. Reflexions sur toute cette matiere.* Pag. 1

CHAP. II. *Explication des paroles de St. Paul, Chap. 14. de la I. Epistre aux Corinthiens. Il a été permis aux premiers Chrétiens de parler dans leurs Assemblées en une langue étrangere. Leur usage pour la lecture de l'Ecriture Sainte & des Liturgies. Reflexions sur la pratique de nos Eglises avant la naissance des Protestans. Plusieurs Bibles en langue vulgaire, tant MSS. qu'imprimées, avant ce temps-là.* 10

CHAP. III. *De l'ancienne Version Latine du Nouveau Testament, qui a été en usage dans les Eglises d'Occident avant qu'elle eust été reformée par St. Jerome.* 23

CHAP. IV. *Examen particulier de l'ancienne Version du Nouveau Testament appellée Italique. Elle se trouve encore aujourd'huy dans quelques anciens MSS.* 29

CHAP. V. *On continue d'examiner en particulier l'ancienne Version Latine du Nouveau Testament appellée Italique.* 40

CHAP. VI. *Reflexions sur les diverses leçons des anciens Exemplaires Latins qu'on a produites dans les deux Chapitres precedens. Comparaison des deux Editions Latines appellées* Vulgates, *dont la premiere a été seule en usage dans les Eglises d'Occident jusqu'au septieme siecle.* 51

CHAP. VII. *De l'Edition Vulgate d'aujourd'huy. Si Saint Jerôme en est entierement l'auteur. Raisons qu'on a d'en douter. Réponse à ces raisons, avec des reflexions sur le sentiment de quelques Theologiens. Pensée du Cardinal Pierre d'Ailli & de Martin Dorpius Theologien de Louvain sur la reformation de la Vulgate.* 68

CHAP. VIII. *Des Exemplaires MSS. de l'Edition Vulgaire. Les plus habiles Theologiens tombent dans de grandes fautes, pour ne s'etre pas assez appliqué à l'étude de la Critique. Il ne nous reste plus*

Digitized by Google

plus d'Exemplaires manuscrits de l'Italique sur le Vieux Testament. Il en reste très-peu sur le Nouveau. On éclaircit par Cassiodore ce qui regarde les anciens Manuscrits des Bibles Latines. 86

CHAP. IX. *Des Exemplaires MSS. de la Bible Latine, principalement depuis le VIII. & le IX. siecle. On a mis dans ces MSS. à la teste de plusieurs Livres du Nouveau Testament des Prefaces sous le nom de St. Jerôme, qui ne sont point de ce Pere, & entre autres celle qui est au devant des Epistres Catholiques. Nouvelles reflexions sur le verset 7. du Chap. 5. de l'Epistre I. de Saint Jean. Eloge de certains Ouvrages de Critique appelles* Correctoria Bibliæ. 99

CHAP. X. *De la disposition des Bibles Latines de Saint Jerôme dans les Exemplaires MSS. De leur division en differentes Sections.* 121

CHAP. XI. *Des meilleures Editions des Bibles Latines. Observations critiques sur ces differentes Editions.* 128

CHAP. XII. *Jugement de quelques Ecrivains de ces derniers temps qui ont composé des Remarques Critiques sur les diverses leçons des Bibles Latines, & principalement sur le Nouveau Testament. Defense de l'ancien Interprete Latin par un docte Protestant.* 149

CHAP. XIII. *De la Version Syriaque du Nouveau Testament, & de son antiquité. Il manque quelques choses dans les meilleurs Exemplaires Syriaques, lesquelles se trouvent dans les Exemplaires Grecs & dans les Latins.* 159

CHAP. XIV. *De la disposition des Exemplaires MSS. du Nouveau Testament Syriaque. Des differentes Editions qui en ont été faites.* 169

CHAP. XV. *Discussion particuliere de la Version Syriaque du Nouveau Testament.* 176

CHAP. XVI. *Des Coptes. De leur langue, de leur Version de l'Ecriture Sainte en la langue Copte, & principalement de celle du Nouveau Testament.* 188

CHAP. XVII. *De la Version Ethiopienne du Nouveau Testament. De l'Armenienne. Ce qui s'est passé depuis peu à Marseille dans l'impression des Livres Armeniens. Histoire de Mesrop, qui a inventé le premier les caracteres Armeniens. De la Version Persienne du Nouveau Testament.* 193

CHAP. XVIII. *Des Versions Arabes du Nouveau Testament.*

Histoire

Hiſtoire d'une Verſion Arabe de toute l'Ecriture, qui a eſté corrigée à Rome ſur noſtre Edition Latine. 206

CHAP. XIX. *De la Verſion du Nouveau Teſtament en la langue des Goths, & de celle des Moſcovites.* 219

CHAP. XX. *De la Verſion du Nouveau Teſtament en Grec vulgaire. De la Traduction de l'Evangile de St. Matthieu en Ebreu, & des quatre Evangiles qui ont eſté traduits à Rome en cette langue par l'ordre de la Congregation de la Propagation de la Foy.* 224

CHAP. XXI. *Des Verſions Latines du Nouveau Teſtament qui ont eſté faites ſur le texte Grec dans ces derniers temps. De Laurens*

en general, & de ceux qui s'y ſont oppoſés. 236

CHAP. XXII. *De la Verſion d'Eraſme en particulier, & de la reviſion qui en a eſté faite par Flacius Illyricus.* 252

CHAP. XXIII. *Des Verſions de Pagnin & d'Arias Montanus. De la Bible Latine de ceux de Zurich.* 264

CHAP. XXIV. *De la Verſion Latine de Sebaſtien Caſtalio ou Châteillon. Examen des objections de Beze contre cette Verſion du Nouveau Teſtament.* 273

CHAP. XXV. *De la Verſion de Theodore de Beze en general. Examen des Epiſtres ou Prefaces qui ſont au commencement de quelques Editions de cette Verſion.* 285

CHAP. XXVI. *On examine en particulier la Verſion de Beze, principalement ſur le jugement de Jean Boys Chanoine d'Eli en Angleterre.* 297

CHAP. XXVII. *Des Traductions du Nouveau Teſtament en langue vulgaire, & premierement de celles qui ont eſté compoſées en François. D'une Verſion des Evangiles en l'ancienne langue des François qui étoit la langue Theutonique.* 311

CHAP. XXVIII. *Des premieres Verſions Françoiſes, & premierement de celle de Guiars Des Moulins dont il y a pluſieurs Exemplaires en MS. dans la Bibliotheque du Roy. De celle qu'on attribüe à Nicolas Oreſme.* 317

CHAP. XXIX. *De quelques autres Verſions Françoiſes de l'Ecriture, & principalement de celle qui a eſté imprimée à Anvers en 1530. laquelle eſt l'origine de toutes les autres. Premieres Editions des Traductions qui ont eſté publiées par ceux de Geneve. Du Nouveau Teſtament François de Sebaſtien Châteillon ou Caſtalio.* 325

CHAP.

CHAP. XXX. *De la Version Françoise des Docteurs de Louvain, & de celle de René Benoist Docteur de Paris. Des dernieres Editions de la Bible de Geneve.* 339

CHAP. XXXI. *Des Versions Françoises de Besse, de Frison, & de Corbin. Du Nouveau Testament François du P. Veron, & de son sentiment sur les Traductions de l'Ecriture en langue vulgaire. De la Version de Mr. de Marolles.* 349

CHAP. XXXII. *De la Version du P. Amelote. Examen de sa Preface, & de quelques autres pieces qui sont jointes à la premiere Edition de cette Version.* 361

CHAP. XXXIII. *Examen particulier de la Version du P. Amelote, & de quelques-unes de ses remarques qui ont du rapport avec cette Version.* 375

CHAP. XXXIV. *De la Version de M. Godeau Evêque de Vence.* 389

CHAP. XXXV. *De la Version du Nouveau Testament imprimée à Mons. Examen de la seconde partie de la Preface, où Messieurs de Port-Royal justifient leur methode.* 396

CHAP. XXXVI. *Examen particulier de la Version de Mons, & premierement des differences qu'on y a marquées entre le texte Grec & la Vulgate, & du Grec qu'on a mis dans le texte de cette Version.* 414

CHAP. XXXVII. *Discussion des principales raisons que Messieurs de Port-Royal ont publiées pour justifier la methode qu'ils ont suivie dans leur Version du Nouveau Testament.* 434

CHAP. XXXVIII. *Examen de quelques endroits particuliers de la Version de Mons, & des notes qui ont du rapport avec cette Version.* 447

CHAP. XXXIX. *Autres exemples des defauts qui sont dans la Traduction de Mons & dans les notes.* 464

CHAP. XL. *Des Versions Italiennes, & premierement de celle de Jaques de Voragine Archevêque de Gennes. De la Traduction de Nicolas Malermi ou Malherbi, & de quelques autres en la même langue.* 483

CHAP. XLI. *Des Versions Espagnoles, & premierement d'une Bible MS. en langage Catalan qui est dans la Bibliotheque du Roy. De differentes Editions du Nouveau Testament en Espagnol.* 493

CHAP. XLII. *Des Versions en langue vulgaire qui ont esté écri-*

tes pour les peuples de la Grande Bretagne, & premierement de l'Angloise-Saxone. De plusieurs Traductions Angloises, & d'une en langue Irlandoise. 506

CHAP. XLIII. *Des Versions du Nouveau Testament en Alleman, principalement de celle de Luther, qui est l'origine de la plus-part des autres Versions des peuples du Nord. Des Traductions Flamandes.* 518

CHAP. XLIV. *Des autres Versions des peuples du Nord, des Polonnoises & de quelques autres. Conclusion de cet Ouvrage. Nouvelles reflexions sur les Versions de l'Ecriture en langue vulgaire. Si on les doit permettre indifferemment à toutes sortes de personnes.* 532

HISTOIRE CRITIQUE DES VERSIONS DU NOUVEAU TESTAMENT,

Où l'on fait connoître quel a été l'uſage de la lecture des Livres Sacrés dans les principales Egliſes du monde.

CHAPITRE PREMIER.

Des Verſions du Nouveau Teſtament en general dans les principales Egliſes du monde. Conformité des Egliſes d'Orient & d'Occident. Les Proteſtans ſont en cela contraires aux autres Societés Chrêtiennes. Reflexions ſur toute cette matiere.

IE ne m'arreſteray point à prouver que les Livres du Nouveau Teſtament ont eſté donnés aux premiers Chrêtiens dans la langue qui eſtoit alors communément entendüe du peuple, parce que ce fait eſt d'une notorieté publique, & qu'il ne peut eſtre nié que de ceux qui n'ont aucune connoiſſance de cette matiere. Comme Moyſe écrivit la Loy en Ebreu, qui eſtoit la langue des anciens Iſraëlites; de la même maniere les Apôtres annonçans l'Evangile de JESUS-CHRIST, ſe ſervirent de la langue Grecque, qui eſtoit en ce temps-là la plus commune dans l'Empire. Si St. Matthieu a compoſé ſon Evangile en Ebreu ou Caldaïque, il n'a point eu d'autre raiſon de le faire, que parce qu'il eſtoit l'Apoſtre des Juifs de Jeruſalem,

lem, & qu'il estoit à propos de leur parler en la langue qui estoit en usage dans leurs Synagogues.

L'Italie ayant reçû dès le temps des Apôtres la Religion Chrêtienne, qui se communiqua peu à peu aux autres Provinces où les Colonies Romaines avoient porté la langue Latine, il fut necessaire de traduire la Bible en Latin, afin qu'elle fût entenduë de ces peuples, & qu'elle fût lûë en leur langue dans les Assemblées publiques. Il en a esté de même des Syriens, des Egyptiens, des Ethiopiens, des Persans, des Armeniens, & en un mot de toutes les nations de la terre qui reçûrent l'Evangile de JESUS-CHRIST dans les premiers siecles du Christianisme. Les Peres font quelquefois mention de ces anciennes Traductions du Nouveau Testament qui ont esté à l'usage de ces peuples, & dont il ne nous reste aujourd'huy qu'une partie.

Ce que nous venons de remarquer des Livres du Nouveau Testament s'étend generalement à tout l'Office qu'on recitoit dans les Eglises, & qui se faisoit en ces temps-là dans la langue de chaque pays. C'est ce que le Cardinal Bona a observé judicieusement dans son Ouvrage sur les Liturgies, où il examine en quelle langue les Apostres ont celebré la Messe. Il y refute même Jean Echius, qui a osé avancer, selon luy, que les Apôtres & leurs successeurs ont celebré en Ebreu la Liturgie jusqu'au temps de l'Empereur Adrien. Il pretend au contraire, (a) que les Apôtres n'ont reçû du St. Esprit le don des langues, que pour annoncer les mysteres de la Religion Chrêtienne à toutes les nations du monde en leurs langues, & nullement en des langues étrangeres ou inconnües, principalement en la langue Ebraïque, qui n'estoit plus alors connüe de personne, non pas même du commun des Juifs. *Bon. l ib. 1. rer. Liturg. c. 5.*

C'est pourquoy la difference que le P. Amelote de l'Oratoire met entre la lecture de la Bible, & celle de la Liturgie dans ces anciens temps de l'Eglise, *P. Amel. Pref. de sa Vers. du N. T.*

(a) *Apostoli donum linguarum à Spiritu Sancto acceperant, ut fidem ejusque mysteria singulis gentibus proprio cujusque idiomate prædicarent & docerent, non exotico, & præsertim Hebræo, quod tum temporis nec vulgo quidem Hebræorum notum erat.* Bon. lib. 1. rer. Liturg. c. 5.

gliſe, ne peut avoir d'autre fondement que ſon imagination. L'une & l'autre ont eſté écrites dans la langue des peuples, & elles compoſoient également l'Office de l'Egliſe. Quand il ſeroit vray qu'on auroit lû dès ce temps-là à voix baſſe une partie de la Liturgie, cela ne fait rien au fait dont il s'agit; eſtant certain qu'il y avoit une partie de cet Office laquelle regardoit le peuple, qui la recitoit à haute voix. La Liturgie eſt une action publique à laquelle ont part tous les Fideles, qui ne compoſent qu'un corps avec le Preſtre qui y preſide, & qui en eſt le principal Miniſtre. C'eſt la doctrine de St. Jean Chryſoſtome, qui diſtingue en cela le peuple du Nouveau Teſtament d'avec les Juifs, en ce que les premiers prononcent avec le Preſtre une partie des prieres qui ſe font dans le ſacrifice, comme s'ils avoient part en effet à ce ſacrifice. (b) *Le Preſtre,* dit ce ſçavant Evêque, *prie pour le peuple dans les redoutables myſteres; & le peuple prie pour le Preſtre... Le Preſtre ne rend pas graces ſeul, mais tout le peuple conjointement avec luy.*

Jean Chryſ. Hom. 18. in Epiſ. 2. ad Cor.

Je ne comprens point de plus la raiſon que le P. Amelote apporte au même endroit pour monſtrer cette difference entre la Bible & la Liturgie. *La Bible*, dit-il, *a paſſé des Juifs à toutes les nations de la terre, mais non leurs Rituels & leurs Ceremoniaux.* Quel raiſonnement! Il auroit fallu pour cela que les Chrêtiens euſſent joint le Judaïſme avec la Religion Chrêtienne: car les Rituels ſont propres à chaque Religion, & ils n'ont pû par conſequent paſſer des Juifs aux Chrêtiens.

P. Amel. ibid.

Ce qui a fait jetter ce Pere dans ces extremités, c'eſt que dans l'Aſſemblée generale du Clergé de 1660. & 1661. on condamna la Verſion Françoiſe du Miſſel Romain qui avoit eſté faite par Mr. Voiſin. Le P. Amelote qui craignoit que la nouvelle Traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament qu'il alloit publier ne fût auſſi compriſe dans cette condamnation, inventa des raiſons qui miſſent de la difference entre la lecture de la Bi-

(b) Ἐπ' αὐλῶν τ φρικωδεςάτων μυςηρίων ἐπεύχε) ἱερεὺς τῷ λαῷ· ἐπεύχε) καὶ ὁ λαὸς τῷ ἱερεῖ . . . οὐδὲ γὰρ ἐκεῖνο εὐχαριςεῖ μόνο· ἀλλὰ καὶ ὁ λαὸς ἅπας. Joann. Chryſ. Hom. 18. in Epiſt. II. ad Cor.

Bible, & celle de la Liturgie. Mais les Evêques de cette Assemblée qui defendirent également la Bible & la Liturgie en langue vulgaire, luy devoient faire connoître que ses raisons estoient imaginaires, & qu'il agissoit même en cela avec peu de sincerité. En effet on ne peut douter que les Livres du Nouveau Testament & les Missels n'ayent esté écrits dès les premiers siecles du Christianisme en langue vulgaire, afin qu'ils fussent entendus de tout le monde.

Les choses qui changerent de face dans la suite des temps apporterent du changement dans la lecture des Livres Sacrés & des Liturgies. L'Empire ayant esté presque renversé entierement par une inondation de Barbares qui s'en rendirent les maistres, il arriva que les langues dans lesquelles l'Ecriture Sainte avoit esté traduite d'abord ne furent plus entendües des peuples, qui ne laisserent pas de conserver dans le service public leurs anciennes Versions, bien qu'ils ne les entendissent plus.

La plû-part des Societés Chrêtiennes imiterent en cela l'exemple des Juifs, qui au retour de leur captivité de Babylone n'entendants plus la langue sainte, continuerent neanmoins de lire dans leurs Assemblées la Loy de Moyse en Ebreu. Ils eurent recours aux Interpretes: & ce fut ce qui donna occasion aux Paraphrases Caldaïques dans le territoire de Jerusalem pour l'usage des Juifs qui parloient la langue Caldaïque ou Syriaque. Ils traduisirent aussi en Grec les Livres Sacrés pour ceux de leur nation qui estoient dans les pays où Alexandre & ses successeurs avoient repandu la langue Grecque. Mais après tout, ils eurent toûjours un grand respect pour les Originaux de la Bible, continuants de les lire publiquement dans leurs Assemblées, bien qu'ils ne fussent plus entendus du simple peuple. Ils gardent encore aujourd'huy cette ancienne coûtume dans toutes les parties du monde où ils sont dispersés.

Les Chrêtiens qui avoient eu dès le commencement de leur Religion des Versions du Nouveau Testament en leurs langues, & qui les avoient lûës dans leurs Eglises, continuerent aussi de les lire dans la suite, lors qu'ils ne les entendirent plus. Ils ont eu la même veneration pour leurs pre-

premieres Traductions de la Bible, que les Juifs ont pour les Originaux sacrés, parce qu'elles étoient nées avec leur Religion.

C'est à cela qu'on doit attribuer cette parfaite uniformité que nous voyons dans toutes les Eglises Catholiques d'Occident, de lire publiquement l'Ecriture Sainte en la langue Latine, qui est inconnüe au peuple depuis plusieurs siecles. L'Eglise Romaine qui s'accorde là-dessus avec les Eglises d'Orient, a eu de très-grandes raisons de conserver son ancienne Version dans l'usage public. Les langues barbares qui ont pris la place du Latin dans tout l'Occident étoient imparfaites, & même sujettes à de très-grands changemens. Il n'étoit pas possible de traduire la Bible en ces sortes de langues avec la même force qu'elle avoit été traduite en Latin. C'est pourquoy tous les peuples d'Occident ont consideré l'Interpretation Latine comme un veritable Original. Et c'est ce qui a fait dire au Cardinal Bona, que (c) *l'Eglise a ordonné sagement qu'on continueroit toûjours de celebrer l'Office en la langue dans laquelle il avoit été d'abord écrit, bien qu'elle fût inconnüe au peuple.* Bon. ibid.

Il n'y a rien de plus extravagant que ce que Pierre Du Moulin a écrit sur ce sujet contre le Cardinal du Perron dans un petit Livre intitulé, *l'Antibarbare. La fin*, dit ce Ministre, *que le Pape s'est proposée en l'établissement de la langue Latine au service public, a été de planter parmy les nations qu'il a conquises les marques & armoiries de son empire.* Du Mon. Antibarb. ch. 8. Comme si les Papes étoient la cause que la langue Latine s'est étendüe dans tout l'Occident. Il devroit aussi dire par la même raison, que les Patriarches des differentes Societés Chrêtiennes qui sont dans l'Orient ont voulu *planter* parmy les peuples qui leur sont soûmis *les marques & armoiries de leur empire*, en retenant dans le service public les langues que ces peuples n'entendent plus. Peut-on s'imaginer que les Patriarches des nations Syriennes qui composent differentes Sectes, ayent établi le service public en langue Syriaque, pour assûrer

(c) *Sapientissimè ab Ecclesiâ constitutum est, ut quo idiomate missa primùm instituta sunt, eo semper celebrentur, licet ignotum sit.* Bon. ibid.

sûrer leur *empire* sur les Chrêtiens qui sont de leur dependance ? Il faudroit aussi raisonner de la même maniere à l'égard des Coptes, des Ethiopiens, des Armeniens, & en un mot de toutes les autres Sectes qui sont dans les Eglises d'Orient, parce qu'elles ont aussi retenu leur ancien langage dans leurs Offices.

En effet, pour commencer par les nations Syriennes, il est certain que bien qu'elles soient partagées en Nestoriens, en Jacobites, & en Maronites, elles lisent toutes le Nouveau Testament, & même toute l'Ecriture dans la langue Syriaque que le peuple ignore. Il est vray que ces Sectes outre leurs Versions écrites en Syriaque qui est leur ancienne langue, ont des Traductions Arabes tant du Vieux que du Nouveau Testament, que le peuple peut lire. On trouve des Exemplaires MSS. du Nouveau Testament Syriaque où l'Arabe est joint. Mais on ne lit point ces Versions Arabes dans le service public.

Il en est de même des Coptes, qui ont aussi des Traductions Arabes de la Bible. Il y a dans la Bibliotheque du Roy quelques Livres MSS. qui ont été à l'usage de ces Coptes, où l'on voit le Copte d'un côté, & l'Arabe de l'autre ; comme l'on trouve aussi des Exemplaires MSS. du Nouveau Testament rangés sur deux colomnes, dont l'une est Syriaque, & l'autre Arabe. Ce Copte & ce Syriaque se lisent dans l'Office public, bien qu'ils ne soient plus entendus, non seulement du peuple, mais même de la plû-part des Prêtres.

L'Arabe est à l'égard de ces nations la même chose que les Versions en langue vulgaire dans les Eglises d'Occident. Car comme l'on n'a jamais eu dessein en traduisant la Bible de Latin en François, en Italien, en Espagnol, en Alleman, & en toute autre langue vulgaire, d'introduire ces Traductions dans nos Eglises, mais seulement d'instruire le peuple : les Chrêtiens de l'Eglise Orientale n'ont aussi fait des Versions Arabes que pour leur instruction particuliere. Ils ont toûjours conservé dans le service public leurs anciennes Traductions. En quoy ils s'accordent parfaitement avec l'Eglise Romaine, qui a aussi des Traduc-

ductions en toutes sortes de langues. On en trouve même des Exemplaires MSS. sur deux colomnes, dont l'une est en Latin, & l'autre en langue vulgaire.

On doit raisonner de la même maniere des Ethiopiens & des Armeniens. Car bien que ces nations parlent encore aujourd'huy Ethiopien & Armenien, & que leurs Bibles soient écrites en ces langues, c'est un vieil Ethiopien & un vieil Armenien que le peuple n'entend plus. Mr. Ludolf qui est un Lutherien outré, & qui n'a rien oublié pour accommoder la creance des Ethiopiens avec la Confession d'Ausbourg, avoüe qu'ils ont conservé l'ancienne langue Ethiopique dans leurs Livres & dans l'Office de leur Eglise, *in libris & in cultu sacro.*

Ludolf. Hist. Æth. lib. 1. c. 15.

Les Grecs même qui ont toûjours lû la Bible en Grec, ne parlent plus depuis quelques siecles leur ancienne langue. Ils n'ont cependant fait jusqu'à present aucune Version de l'Ecriture en leur Grec vulgaire. Le Nouveau Testament qui a été imprimé en cette langue à Geneve est l'ouvrage de quelques Grecs amis des Calvinistes, & il n'a été entrepris qu'à la sollicitation de l'Ambassadeur des Etats à la Porte.

Il ne nous reste rien presentement de l'ancienne Bible écrite en langage Persan dont les Peres ont parlé. Car la Version Persane du Nouveau Testament qui a été imprimée dans la Bible Polyglotte d'Angleterre est de ces derniers temps, & elle a été faite sur la Traduction Syriaque.

Je ne trouverois rien à redire à la conduite des Protestans qui ont publié un grand nombre de Versions de l'Ecriture en langue vulgaire, s'ils avoient imité les Societés Chrêtiennes de l'Orient, ou plûtost l'Eglise Latine de laquelle ils se sont separés mal-à-propos. Il est certain qu'avant que le nom de *Protestans* fût dans le monde, la Bible avoit été traduite en François, en Espagnol, en Alleman, en Italien, & même avant ces temps-la en vieux François, qui étoit la langue Allemande, & en vieux Saxon.

On trouve dans la Bibliotheque du Roy plusieurs Bibles Françoises MSS. qui ont appartenu à nos Rois, & aux plus grands Seigneurs de leur Cour.

Cour. On y voit de plus un Exemplaire Latin & François de toute la Bible qui a été écrit pour un Duc de Bourgogne. Il y a même dans cette Bibliotheque une Bible entiere MS. en langue Catalane. Ce qui merite le plus d'être remarqué, c'eſt qu'une même Bible Françoiſe a été écrite en differens jargons, ſelon les differens langages de ceux qui l'ont copiée. Un Picard, par exemple, la fait parler Picard.

C'eſt donc en vain que les Proteſtans ſe vantent d'avoir fait connoître au peuple plus particulierement l'Ecriture qu'elle n'étoit auparavant. On peut dire au contraire, que le fanatiſme que cette lecture a produit dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes depuis la naiſſance des Proteſtans, a obligé quelques Papes & quelques Evêques de ne la permettre pas indifferemment à toutes ſortes de gens. Si les Bibles ſont devenües plus communes dans ces derniers temps, cela vient de ce qu'avant que l'Imprimerie fuſt en uſage, peu de perſonnes pouvoient faire la dépenſe neceſſaire pour avoir des Livres manuſcrits. Nous voyons encore preſentement, que les Bibles ſont aſſez rares dans les lieux où on les écrit à la main. Ce fut ce qui obligea il y a peu d'années les Armeniens d'envoyer un de leurs Evêques en Europe pour y faire imprimer leur Bible Armenienne & quelques autres Livres.

Les Proteſtans devoient ſe contenter de retoucher les Verſions en langue vulgaire qui étoient avant eux dans toutes les Egliſes de l'Europe. S'ils vouloient les refondre entierement pour les rendre plus exactes, ils le pouvoient faire, pourvû qu'ils ne regardaſſent en cela que l'inſtruction particuliere du ſimple peuple. Il ne leur étoit pas permis de les introduire dans les Aſſemblées publiques contre l'uſage reçû dans toutes les autres Egliſes du monde. Il n'y a eu juſqu'à eux aucune des Sectes qui ſe ſont ſeparées du corps de l'Egliſe, au moins dans l'Orient, qui ait pris la liberté de faire de nouvelles Traductions de l'Ecriture dans la vûë d'appuyer plus fortement ſa creance. Elles ont conſervé toutes inviolablement leurs anciennes Verſions, ſans conſiderer qu'elles n'étoient plus entenduës du peuple. Si elles

les en ont fait de nouvelles, ce n'a point été dans le deſſein de les mettre en la place des anciennes.

On n'a qu'à jetter les yeux ſur les Ariens, ſur les Macedoniens, les Neſtoriens, & ſur les autres Heretiques qui ont été dans l'Egliſe Grecque: on n'en trouvera aucuns qui ſe ſoient aviſez pour autoriſer la nouveauté de leurs ſentimens, de faire ou de choiſir des Verſions particulieres de la Bible. Ils ont tous ſuivy pour le Vieux Teſtament la Verſion Grecque des Septante, qui étoit autoriſée dans l'Egliſe qu'ils abandonnoient. Les Neſtoriens & les Jacobites de la nation Syrienne n'ont point compoſé de nouvelles Traductions de l'Ecriture pour oppoſer aux Orthodoxes.

Tout cela fait voir qu'il n'y a rien de plus mal fondé que les plaintes des Proteſtans ſur ce ſujet contre l'Egliſe Romaine, puis qu'elle n'a rien en cela de ſingulier & qui ne luy ſoit commun avec toutes les Societés du Levant. C'eſt une grande folie à eux de condamner une choſe qui s'obſerve generalement dans tout le monde. *Hoc quin ita faciendum ſit*, diſoit autrefois St. Auguſtin, *diſputare, inſolentiſſimæ inſaniæ eſt.* *Aug. Epiſt. 118. ad Januar.*

Louïs Cappel qui a ſenty la force de cette objection, & qui d'ailleurs étoit perſuadé qu'on ne devoit pas troubler la paix de l'Egliſe pour des faits de pure diſcipline, pretend (*d*) que St. Auguſtin ne parle en ce lieu-là que des uſages qui regardent des choſes ou loüables, ou au moins indifferentes, & non de celles qui ſont contre la raiſon. Mais ſe peut-il faire que de toutes les Egliſes tant d'Orient que d'Occident, il n'y ait que le party des Proteſtans qui faſſe un bon uſage de ſa raiſon, & que tous les autres Chrêtiens au contraire la combattent évidemment? On attribüe aux ſeuls Catholiques Romains une pratique qui s'obſerve religieuſement par ſes plus grands ennemis. *Lud. Capp. th. 30. de Liturg. & ling. ign. in ſacr. uſu.*

On doit donc diſtinguer les anciennes langues que les peuples parloient lors qu'ils ont reçû l'Evangile de JESUS-

(d) *Id Auguſtini dictum accipiendum eſt de uſibus qui ſunt de rebus vel laudabilibus, vel ſaltem adiaphoris, non de illis qui ſunt contra rationem, ut eſt mos iſte Pontificiorum perverſiſſimus.* Lud. Capp. th. 30. de Liturg. & ling. ign. in ſacr. uſu.

SUS-CHRIST, des autres langues qui ſont venües long-temps après. Les objections que les Proteſtans forment contre les Catholiques pour monſtrer par des exemples tirés de l'antiquité, qu'on doit lire publiquement l'Ecriture en une langue entendüe de tout le monde, tombent ſur les premiers temps & ſur ces premieres langues.

Nous demeurons d'accord avec eux, que les Grecs, les Latins, les Syriens, les Egyptiens, les Ethiopiens, les Armeniens, & generalement tous les Chrêtiens ont lû dans les commencemens la Bible en une langue connüe. Si le Latin étoit encore en uſage dans l'Occident, nous n'aurions là-deſſus aucune difficulté avec les Proteſtans. Mais les nations barbares, comme on l'a dêjà remarqué, ayant donné occaſion à une grande diverſité de langues, les Egliſes d'Occident ont retenu très-ſagement l'ancienne langue de l'Empire dans le ſervice public. Les Egliſes d'Orient ont auſſi fait la même choſe à l'égard de leurs anciennes Traductions, qu'elles conſiderent en quelque façon comme les Originaux de la Parole de Dieu, parce qu'elles ont été écrites en des langues qu'elles parloient lors qu'elles ont embraſſé la Religion Chrêtienne. A quoy l'on peut ajoûter, que les peuples ne quittent pas facilement leurs anciens uſages, ſur tout quand il s'agit d'une lecture autoriſée publiquement depuis pluſieurs ſiecles.

CHAPITRE II.

Explication des paroles de Saint Paul, Chap. 14. de la premiere Epître aux Corinthiens. Il a été permis aux premiers Chreſtiens de parler dans leurs Aſſemblées en une langue étrangere. Leur uſage pour la lecture de l'Ecriture Sainte & des Liturgies. Reflexions ſur la pratique de nos Egliſes avant la naiſſance des Proteſtans. Pluſieurs Bibles en langue vulgaire tant MSS. qu'imprimées avant ce temps-là.

JESUS-CHRIST qui a repris avec liberté les fauſſes traditions des Phariſiens, ne leur a jamais reproché qu'ils liſoient dans le Temple & dans les Synagogues la Loy de Moyſe & les Propheties dans l'ancienne langue

gue Ebraïque que le peuple n'entendoit point. Les premiers Chrêtiens de Jerusalem qui étoient sortis des Juifs retinrent cette coûtume dans leurs Assemblées, où ils lisoient aussi la Loy & les Prophetes en Ebreu, comme on l'a prouvé dans la premiere Partie de cette Histoire Critique, lors qu'on a parlé des Nazaréens. Si nous prenons donc pour la regle de nôtre conduite le plus ancien usage des Chrêtiens dans la lecture des Livres Sacrez, on ne trouvera pas étrange qu'on lise aujourd'huy ces Livres dans les principales Eglises du monde en des langues qui ne sont plus entendües des peuples. Les Protestans qui se vantent d'avoir pour eux l'antiquité, seront obligés de reconnoître que la premiere antiquité ne leur est pas favorable.

Ce qu'ils opposent de plus fort aux Catholiques pour appuyer leur sentiment, consiste dans ces paroles de Saint Paul: *Si vous ne parlez un langage connu, comment pourra t-on savoir ce que vous dites ? Vous parlez en l'air --- Si je n'entends pas ce que signifie ce qu'on dit, je seray barbare à celuy qui parle, & celuy qui parle me sera barbare.* Saint Paul, disent-ils, blâme manifestement en cet endroit ceux qui dans les Assemblees publiques parloient un langage étranger, & qui n'étoit point entendu de leurs freres. Mais il est aisé de faire voir par ce même passage, que les premiers Chrêtiens ont parlé à l'imitation des Juifs dans leurs Assemblées des langues étrangeres, & qui n'étoient point entendües de tous leurs freres.

Epist. 1. ad Cor. c. 14. v. 9. & 11.

Tout le discours de l'Apôtre dans le Chap. 14. de sa premiere Epître aux Corinthiens ne tend qu'à monstrer, qu'on ne doit rien prononcer dans les Assemblées publiques pour l'instruction du peuple, qui ne soit entendu de tout le monde. Cela s'observe dans l'Eglise Romaine, aussi-bien que dans toutes les autres Societés Chrêtiennes. Comme les premieres Assemblées des Chrêtiens étoient composées de personnes qui parloient differentes langues, & qu'il y avoit dans celle de Corinthe dont il s'agit plusieurs Juifs qui parloient Caldaïque ou Syriaque, St. Paul n'en exclud personne. Il permet au contraire qu'on y parle en une langue étrangere, pourvû qu'on se serve d'un Interpre-

terprete, selon l'usage reçû dans les Synagogues de ce temps-là. *Celuy qui prophetise*, dit-il, *est preferable à celuy qui parle une langue inconnüe, si ce n'est qu'il interprete, afin que l'Eglise en soit édifiée.* *Ibid. v. 5.*

L'Apôtre ne defend donc point l'usage des langues inconnües au peuple, pourvû qu'on y joigne l'interpretation. L'on peut même recueillir de ses propres paroles, que quelques-uns faisoient leurs prieres en un langage qui n'étoit point entendu des autres, pourvû qu'il y ait un Interprete qui explique ce langage inconnu, afin qu'on puisse dire *amen* à la fin de la priere. Il approuve cette priere en langue étrangere, & il dit seulement que les autres n'en sont pas édifiés. *Tu t'acquites bien à la verité de ton action de graces; mais les autres n'en sont pas édifiés.* *Ibid. v. 17.* Il insiste sur la coûtume qui étoit alors parmy les Juifs, de ne point reciter les paroles de l'Ecriture, ni les prieres communes de la Liturgie, sans le secours d'un Interprete. C'est le sens qu'on doit donner à ces paroles de St. Paul: *Si tu fais du cœur la benediction*, (en une langue inconnüe) *comment celuy qui est du simple peuple pourra-t-il répondre amen à la fin de ta benediction, ne sçachant point ce que tu dis?* *Ibid. v. 16.*

Les Juifs appellent encore presentement leurs prieres, *benedictions* & *actions de graces*, comme on le peut voir dans leurs Livres d'Office, qui sont imprimés. Les Docteurs Talmudistes attribuent l'origine de ces benedictions ou prieres à Esdras & au Sanhedrin de son temps. Ils disent qu'il arriva une grande confusion dans la langue Ebraïque, après que l'impie Nabuchodonosor eut mené en captivité ceux de sa nation; que leur ancien langage se trouva meslé de mots Persans, Grecs & autres. Ce qui obligea Esdras de composer un formulaire de 18. benedictions ou prieres en Ebreu, afin qu'on gardast l'uniformité dans les Synagogues. *R. Moyse en son Abr. du Talm. Traité Tephila, ch. 1. n. 4. & 5.*

Les premiers Chrêtiens ne lûrent pas seulement dans leurs Assemblées la Loy de Moyse & les Prophetes, à l'imitation des Juifs, mais ils se servirent aussi de quelques-unes de leurs prieres écrites en Ebreu, que St. Paul nomme avec eux, *benedictions* & *actions de graces*. C'est ce que ce Saint Apôtre ne condamna point. Il leur dit au contraire, que

que ces ſortes de prieres ſont dans l'ordre. Σὺ μὲν γὰρ καλῶς εὐχαριστεῖς. Il les reprend ſeulement de ce qu'ils n'ont point d'Interpretes. C'eſt en ce ſens-là qu'il ajoûte un peu après, qu'il vaut mieux ne prononcer dans l'Egliſe que cinq paroles d'où les autres puiſſent eſtre inſtruits, que dix mille en une langue inconnüe. *Ibid. v. 17.*

Hilaire ſçavant Diacre de la Secte des Luciferiens qui a écrit des Commentaires ſur les Epîtres de St. Paul, qui ont eſté attribués juſqu'à ces derniers temps à St. Ambroiſe, confirme tout ce qu'on vient d'avancer. Il aſſûre dans l'explication qu'il donne du Chap. 14. de l'Epître I. de St. Paul aux Corinthiens, qu'il eſt fait mention en ce lieu-là des Ebreux, qui parloient quelquefois Syriaque, & ſouvent même l'ancien Ebreu dans leurs predications, ou dans l'Office de la Liturgie, pour rendre leurs diſcours plus recommendables par le reſpect qu'on devoit avoir pour ces langues & pour leurs anceſtres. *Hi ex Hebræis erant*, dit cet Auteur, *qui aliquando Syrâ linguâ, plerunque Hebreâ, in tractatibus aut oblationibus utebantur ad commendationem. Gloriabantur enim ſe dici Hebræos propter meritum Abrahæ.* Ce qui s'accorde parfaitement avec ce qui a eſté remarqué cy-deſſus. St. Paul n'auroit pas approuvé leur conduite, s'ils euſſent interpreté en même temps leurs diſcours pour ſe rendre intelligibles aux autres Chrêtiens de Corinthe qui n'entendoient ni leur Ebreu, ni leur Syriaque. *Ambroſiaſt. in Epiſt. I. ad Cor. c. 14.*

Cet Apôtre vouloit bien qu'on parlât dans les Aſſemblées en une langue étrangere, comme il l'inſinüe par ces mots: *linguam habet, interpretationem habet:* ſur leſquels l'Auteur que nous venons de citer fait cette reflexion. (a) *Saint Paul pour ne pas fâcher ceux qui pouvoient parler aux autres en des langues inconnües, leur permet de parler en ces langues, à condition neanmoins qu'on y joindroit l'interpretation. C'eſt pour cela qu'il ajoûte*, interpretationem habet, *afin qu'ils puſſent parler en ces langues-là, quand il y auroit des Interpretes.* Son deſſein n'a pas eſté de defen- *Epiſt. I. ad Cor. c. 14. v. 26.* *Ambroſiaſt. ibid.*

(a) *Ut eos qui linguâ loqui poterant non contriſtaret, permiſit eos loqui linguis; ita tamen ut interpretatio ſequeretur. Idcò ait* interpretationem habet, *ut ſi interpres adeſſet, daretur locus loquendi linguis.* Ambroſiaſt. Comm. in Epiſt. I. ad Cor. c. 14.

dre abſolument l'uſage des langues inconnües, mais ſeulement d'empêcher la confuſion que cela apportoit dans le ſervice public. Comme il voulut remedier à ce deſordre, il jugea à propos d'établir cette loy : *qu'il n'y ait que deux ou trois qui parlent l'un après l'autre en une langue inconnüe ; mais qu'il y ait toûjours un Interprete.* Sur quoy le Diacre Hilaire a fait cette obſervation : (*b*) que St. Paul ne permet pas qu'il y en ait plus de trois qui parlent en une langue inconnüe, de peur qu'ils n'occupaſſent avec leurs Interpretes tout le temps de l'Aſſemblée, & qu'il ne reſtât plus de temps aux Prophetes qui éclairent l'Egliſe par leur doctrine ou predications.

Ibid. v. 27.

Ambroſiaſt. ibid.

Voilà, ce me ſemble, le veritable ſens des paroles du Chap. 14. de l'Epître I. aux Corinthiens, leſquelles ne favoriſent point les prejugés des Proteſtans contre les Catholiques. Car St. Paul ne condamne point l'uſage de parler dans l'Egliſe en des langues inconnües. Il regle ſeulement la maniere de parler ces langues ſans aucune confuſion. Lightfoot qui a ſçû les anciennes coûtumes des Juifs, & qui en a même fait une étude particuliere, n'a pû diſſimuler que cette langue inconnüe dont l'Apôtre fait mention eſt la langue Ebraïque ; & qu'il permet qu'on ſe ſerve d'une langue inconnüe, lors qu'il y a un Interprete. *Tolerat Apoſtolus*, dit ce Proteſtant, *linguam ignotam, ſi adeſſet interpres.... Opinamur ergo, nec ſine ratione, linguam iſtam ignotam quâ uſi ſunt iſti, vel potiùs abuſi, in Eccleſiâ fuiſſe linguam Hebræam.*

Lightf. Hor. Heb. in Epiſt. I. ad Cor. c. 14.

Cet homme eſt admirable, de vouloir que l'uſage qui eſtoit alors reçû dans les Aſſemblées des Chrêtiens, auſſi-bien que dans les Synagogues, de parler en une langue inconnüe, fût un abus ; & de reconnoître en même temps, que (*c*) *le St. Eſprit avoit re-*

Lightf. ibid.

(b) *Ideo ergo ut multum tres ne occuparent diem linguis loquentes & interpretes illorum, & non haberent Prophetæ tempus Scripturas edifferendi, qui ſunt totius Eccleſiæ illuminatores.* Ambroſiaſt. ibid.

(c) *Lingua Hebræa quæ jam olim à communi & vernaculo uſu deſueverat, jam donante Spiritu Sancto reddita eſt miniſtris Eccleſiæ, idque neceſſariò atque in commodum Eccleſiæ.* Lightf. Hor. Heb. in Epiſt. I. ad Cor. c. 14.

redonné aux Miniſtres de l'Egliſe la connoiſſance de la langue Ebraïque qu'on ne parloit plus : & cela pour l'utilité de cette même Egliſe. Il aſſûre de plus, que cette langue eſtoit alors neceſſaire à ces Miniſtres, & que ce fut la raiſon pour laquelle Saint Paul permit qu'on la parlât, parce qu'elle ſervoit à entendre mieux le Texte Original de l'Ecriture. (d) Le Texte Ebreu, dit Lightfoot, eſtoit inconnu au peuple; la Verſion des Septante eſtoit remplie de fautes; la Paraphraſe Caldaïque eſtoit vague & judaïzoit, & il n'y avoit point encore de Paraphraſe ſur la Loy, enſorte qu'il eſtoit impoſſible de penetrer le veritable ſens du Texte Sacré ſans une infuſion de la langue Ebraïque & du ſens de l'Ecriture.

Ibid.

C'eſt là l'idée d'un Proteſtant enteſté qui accommode tout aux prejugés de ſa Religion. Il eſt obligé de reconnoiſtre, qu'au temps de Saint Paul on ſe ſervoit de la langue Ebraique dans les Aſſemblees publiques des Chrêtiens. Mais pour ne pas avoüer que l'Egliſe Romaine peut auſſi employer la langue Latine dans ſes Offices, il a recours à je ne ſçay quelles ſuppoſitions qui n'ont aucun fondement, afin d'accorder ce previlege à la ſeule langue Ebraïque. Il feint que le St. Eſprit ait donné dans ces premiers temps par infuſion une connoiſſance exacte de l'ancien Ebreu aux Miniſtres de l'Egliſe pour poſſeder mieux le ſens de l'Ecriture.

Mais ne ſuffiſoit-il pas qu'il leur communiquât le veritable ſens des Livres Sacrés, pour l'expliquer enſuite aux autres dans leurs langues? Perſonne, ſelon luy, ne parloit plus Ebreu en ce temps-là : & ainſi le don de la langue Ebraïque n'eſtoit pas neceſſaire pour prêcher l'Evangile de JESUS-CHRIST; outre que les Apôtres ſe ſont ſervis de la Bible des Septante. Si Lightfoot s'eſtoit autant appliqué à l'eſtude du Grec qu'à celle des Rabbins, il auroit rendu plus de juſtice à ces anciens Interpretes Grecs. La pen-

(d) *Textus originalis erat vulgo ignotus. Verſio LXX. Interpretum erat in locis infinitis mendoſa. Targum in Prophetas vagum & judaizans. Targum in Legem adhuc omninò nullum; ita ut impoſſibile foret mentem Dei in textu ſacro pandere, abſque dono immediato Spiritûs peritiam & linguæ & ſenſus perfectam plenamque impertiente.* Lightf. ibid.

penſée du Diacre Hilaire qu'on a rapportée cy-deſſus eſt bien plus exacte ſur cette matiere.

Mais après tout, quelque effort que cet Auteur Proteſtant ait fait pour detourner le veritable ſens des paroles de St. Paul, il n'a pû nier que dans l'Egliſe de Corinthe, qui, ſelon luy, eſtoit compoſée de pluſieurs Ebreux, on n'ait lû le Texte de la Bible en Ebreu; qu'on n'y ait fait les prieres communes, & même prêché en cette langue; qu'on n'y ait enfin ſuivy exactement ce qui ſe pratiquoit dans les Synagogues des Juifs. *Dum hæc cogito*, dit Lightfoot, *uſitata in Synagogis Judæorum, meminique magnam partem Eccleſiæ Corinthiacæ conſtitiſſe ex Judæis, non poſſum non ſuſpicari & miniſtros eorumdem linguâ uſos pro veteri more; hunc nempe legiſſe Scripturam ex textu Hebræo; illum oraſſe vel concionatum eſſe linguâ Hebræâ pro conſuetudine uſitatâ in Synagogis.* *Lightf. ibid.*

Cela eſtant, je ne voy pas pourquoy les Proteſtans crient ſi fort contre l'Egliſe Romaine, de ce qu'elle fait le ſervice en une langue qui n'eſt point entendüe du peuple. Il eſt conſtant que cette Egliſe avoit des Verſions en langue vulgaire, non ſeulement de la Bible, mais même de ſa Liturgie ou Office, lors qu'ils ont innové, comme on le va prouver par un grand nombre d'exemples. Commençons par l'Allemagne.

Luther eſt le premier des Proteſtans qui ait traduit l'Ecriture en ſa langue. Matthe- *Mathef. Conc. 13. de vita Luth.*
ſius qui eſtoit un des compagnons de cet Hereſiarque, & qui a écrit ſa vie, témoigne avoir vû en ſa jeuneſſe une Bible en vieil Alleman, qui eſtoit en ce temps-là eſtimée des Sçavans. Il dit de plus, que ſon pere avoit en cette même langue les Evangiles des Dimanches & de toute l'année, & quelques Livres du Vieux Teſtament avec des gloſes ou *apoſtilles*. Waltherus qui a auſſi eſté celebre dans le party des *Mich. Walth. in Offic. Bibl.*
Lutheriens, aſſûre qu'il y a eu trois Editions de la Bible en Alleman, avant celle de ſon Patriarche Martin.

A l'égard de l'Italie, outre la Bible Italienne de Jaques de Voragine Archevêque de Gennes, on trouve pluſieurs Exemplaires d'une autre Verſion en cette même langue faite par Malermi ou Malherbi Abbé d'un Monaſtere de l'Ordre de St. Benoiſt. La premiere Edition que j'ay vûë

vûë de cette Traduction eſt de 1471. *in Kalende de Octobrio.* Il y en a une autre Edition en 1477. comme il paroît de ces paroles qu'on lit à la fin du Nouveau Teſtament: *Fu impreſſo queſto volume nel alma patria de Venetia per Maiſtro Gabriel de Piero Treviſano regnante Siſto Quarto Pontifice Maximo & Andrea Venèdrantino inchlito Duce di Venetia negli anni dela ſalutifera Incarnatione del figliol di leterno & omnipotente Dio* 1477. J'ay auſſi vû une troiſiéme Edition de cette même Bible imprimée en 1507. qui eſt intitulée, *Biblia Vulgare Hiſtoriata*; & on lit à la fin ces mots: *Stampata in Venetia per Bartholomio de Zanni da Portes ad inſtantia di Luca Antonio de Giunta Fiorentino nel* 1507.

Ces Editions de la Bible Italienne de l'Abbé Malherbe Moine Benedictin ſe liſoient dans toute l'Italie, avant que le nom de *Proteſtant* fuſt connu en Europe. L'Auteur même aſſûre qu'il y avoit long-temps avant luy des Traductions Italiennes de l'Ecriture Sainte. Car il dit dans une Epître qui eſt au devant de ſon Ouvrage, que ce grand Volume de la Bible avoit eſté dêjà traduit auparavant: *Che gia per paſſati tempi e ſtato traduto eſſo magno volume dela Biblia in vulgare & lingua materna.* Mais comme il avoit reconnu dans cette ancienne Verſion Italienne pluſieurs defauts qu'il marque, cela l'obligea à en donner une nouvelle qui fût plus exacte. Il témoigne enfin, qu'il a auſſi eu égard à l'utilité des bons Catholiques, en leur mettant entre les mains une Bible en langue vulgaire. *Conſiderata la non puoca anzi magna & ſalutifera utilita che conſequirebono li Catholici veri amatori deli eterni beni.*

Malherbi Epiſ. capit. 6.

Ibid. cap. 7.

Cependant à entendre parler quelques Proteſtans, avant qu'ils paruſſent dans le monde, les Catholiques negligeoient entierement la lecture des Livres Sacrés. Mais ſans ſortir de l'Italie, nous y trouverons que le peuple avoit entre les mains en ſa langue des Traductions des Evangiles & des Epîtres qu'on lit à la Meſſe pendant tout le cours de l'année. Il y en a eu une Edition en 1483. ſous le Pontificat de Sixte IV. dont voicy le titre: *Epiſtole Evangelii, quali ſe legono in tutto l'anno alla Meſſa, cioe Dominicali feſtivi & feriali ſecondo l'uſo dela Sancta Gieſia Romana, anno ſalutis* 1483. *ſedente Sixto IV. Pontifice Maximo anno ejus tredecimo.*

Ces sortes d'Ouvrages qui étoient alors communs avoient esté composés exprès pour l'instruction des peuples ; & l'on peut dire qu'ils tenoient en quelque maniere la place de ces Interpretes dont il est parlé dans la I. Epître de Saint Paul aux Corinth. Chap. 14.

Pour venir à la France, l'on trouve dans la Bibliotheque du Roy cinq Volumes *in folio* imprimés au commencement du dernier siecle, qui contiennent des explications en François de tout l'Office de l'année. Le premier Volume a pour titre : *Les grandes Postilles & Expositions sur les Epistolles Leçons & Evangiles de tout le Carême.* Il est aussi intitulé en Latin : *Postillæ majores sacrorum Euangeliorum, nec non Epistolarum atque Lectionum totius Quadragesimæ Passionis Christi quatuor Euangelistarum, ac per Octavas ipsius resurrectionis Dominicæ, cum pluribus quæstiunculis dubiorumque resolutionibus, concordantiis, annotationibus desuper additionibus sacrorum Doctorum unà cum morali prædictorum Euangeliorum expositione in vulgatum sermonem nostrum à Petro des Rey Oratore quondam Trecatio, anno virginei partus quingentesimo decimo supra millesimum tradicta.* En 1510.

On voit par là qu'on ne s'est pas contenté en France de donner au peuple la Bible en sa langue, mais même qu'on y a traduit l'Office de toute l'année avec des glosses ou explications tirées des Peres & des Docteurs de l'Eglise. C'estoit la methode dont on se servoit pour instruire le simple peuple, avant que les Protestans eussent publié leurs nouvelles Traductions avec des glosses de leur façon. On lit à la fin du second Volume de ces *Postilles*, qui est aussi pour le Carême, qu'il a esté imprimé en 1511. avec privilege du Roy pour trois ans par *Anthoine Verard Libraire demourant à Paris sur le pont Nostre Dame à lymaige St. Jehan, ou au palais au premier pilier devant la chapelle où len chante la Messe de Messieurs les Presidens.*

Les trois autres Volumes contiennent *les Expositions des Epîtres & Evangiles de toute l'année* chez le même Antoine Verard avec privilege du Roy pour trois ans seulement. Les deux derniers sont de 1512. & l'on ne voit dans aucun de ces Volumes l'approbation des Docteurs ni de l'Evêque du lieu.

Nos Rois ont esté toûjours curieux de lire la Bible en leur

leur langue maternelle. Car outre ce qu'on a dêjà remarqué ailleurs de la Verſion de Nicolas Oreſme par ordre de Charles V. j'ay trouvé dans la Bibliotheque du Roy le Pierre Comeſtor imprimé en François ſous le titre de Bible Hiſtoriale, qui eſt la Traduction de Guiars des Moulins, qu'on a crû juſqu'à preſent n'eſtre qu'en Manuſcrit. Il paroît d'une petite Preface qui eſt au devant de cette Edition, qu'elle a eſté faite par ordre du Roy Charles VIII. à qui l'Auteur adreſſe ces paroles : *En perſeverant toûjours de bonne affection vouloir accomplir & faire vos bons plaiſirs & commandemens mon tres ſouverain Seigneur Charles VIII. de ce nom tres Chrêtien Roy de France, à la louange de la benoitre Trinité de Paradis & de vous chier Sire aprés que par vous me a été commandé vous ay fait la Bible hiſtoriée contenant deux volumes où ſont les hiſtoires ſcholaſtiques. Leſquels livres hiſtoriaux furent jadis tranſlatés par un excellent Docteur de Latin en François, comme vous pourrés voir cy apres en ſuivant.* Il indique Guiars des Moulins dont il ajoûte enſuite la Preface. L'Imprimeur de cette Bible Hiſtoriée eſt le même Antoine Verard dont on a parlé cy-deſſus.

Il y a auſſi dans la Bibliotheque du Roy une partie du Pſeautier traduit en François avec des gloſes en la même langue tirées des Docteurs de l'Egliſe. Ce Livre eſt dedié au même Roy Charles VIII. & il paroît d'une Epître qui eſt à la teſte, qu'il a été compoſé & publié par l'ordre de ce Prince. Comme ces ſortes d'Ouvrages ſe trouvent aujourd'huy très-rarement, j'apporteray icy quelques extraits de cette Epître qui commence ainſi : *Ou nom de Dieu infalible & tout puiſſant à la louenge de ſa glorieuſe Mere, de toute la Court celeſtielle, & en lonneur & reverence de la ſouveraine & Royale Majeſté de vous Charles par la grace de Dieu Roy de France huitieme de ce nom.*

On lit un peu après : *Conſiderant que des la voſtre premiere enfance comme plain de bonne doctrine & abbrevé du fleuve de ſapience aves aimé & ſur toute rien parfaitement deſiré venir à la connoiſſance des choſes à voir livres hiſtoires & nobles faits meſmement encore dont trop plus eſtes à louer les difficultés & nobles threſors de la Sainte Ecriture, comme devot imitateur de vos ayeuls & anceſtres les glorieux &*

saints Roys de France Monseigneur Saint Charles & S. Louis... à celle cause Sire acceptant vostre vouloir & tres humble commandement selon la capacité de mon foible entendement ai pris la peine a plaisir tres curieux a vous faire l'exposition du Psautier du Prophete David & autres Prophetes du Latin en François, & avec ce y mettre la glose & la declaration des termes & de la sentence selon l'opinion commune des Docteurs de Sainte Eglise.

Quoy que cet Ouvrage ait esté écrit dans un temps que les Theologiens s'appliquoient peu à l'estude des Livres Sacrés, il ne laisse pas d'estre recueilly avec assez de jugement. Son principal Auteur est de Lira, qu'il nomme *Maistre Nicole de Lira.* Voicy ce qu'il dit sur les Auteurs des Pseaumes en general, d'où l'on pourra connoistre son exactitude: *Combien que Monseigneur S. Augustin die que le Prophete Royal David ait esté acteur & compositeur de tous les Pseaumes contenus ou Psautier. Toutesfois Monseigneur S. Hierosme tres soigneux ou texte de la Sainte Ecriture, pourquoy en ce cas on doit adjoûter plus grande foy & credence a luy dit le contraire. Car ou prologue de ce present livre il nomme dix acteurs & compositeurs.* Il met à la marge les paroles de Maître *Nicole de Lira* en Latin: ce qu'il observe aussi à l'egard de St. Jerôme, de St. Augustin, & de quelques autres Auteurs qu'il cite, & qu'il ajuste dans son François à sa maniere. Il rapporte de plus toûjours en Latin le Texte des Pseaumes, y joignant sa traduction.

Prolog. Franç. sur les Ps.

Il fait cette remarque sur le titre du premier Pseaume, où il lit, *Pseaume de David: Ce ne doit pas estre reputé vray: car ce y auroit esté mis par aucun non ayant autorité ne connoissance de la Royale verité; mais seulement par plaisir volontaire. Ce apert, parce que David ne le fit ne composa jamais; mais l'a fait & composé le Prophete Esdras par maniere de Prologue par luy premis à ce present livre.* Ces sortes de reflexions mises en François sont des preuves évidentes que le simple peuple pouvoit estudier l'Ecriture Sainte dans des Livres écrits en sa langue. On lit à la fin de ce Volume qui est assez gros, & qui ne contient cependant qu'une partie des Pseaumes: *Cy finit le premier volume du Psautier imprimé par Pierre Rouge Libraire du Roy nostre Sire.*

Outre ce Commentaire sur les Pseaumes, j'ay vû dans la Bi-

Bibliotheque du Roy une Traduction Françoise de toutes les Epîtres de Saint Paul avec des gloſes en la même langue aſſez étenduës. Antoine Verard qui eſt l'Imprimeur de cet Ouvrage, a mis au commencement une Epître en vers adreſſée à la Reine, qui commence ainſi :

Tres honorée & excellente Princeſſe
Humble Dame qui n'aves prins ceſſe
De comprendre devots livres & lire
Plus que nul que je connoiſſe Dame
Car noble eſtes tant de cueur corps que d'ame &c.

Je pourrois ajoûter icy pluſieurs autres Livres de cette nature qui étoient en France entre les mains du peuple, avant que les nouveautés des Proteſtans euſſent éclaté dans l'Europe. Les Calviniſtes même de Geneve avoüent qu'ils ne ſont pas les premiers auteurs des Traductions Françoiſes de la Bible. *Nous avons*, dit Turretin, *encore en main des vieilles Traductions Françoiſes en la Bibliotheque de Geneve. Il y a une Bible Françoiſe traduite par Girard des Moulins Chanoine de St. Pierre d'Aire en l'Evêché de Teroüenne environ l'an* 1290. *Celle qui fut faite par Maiſtre Nicolas Oreſme Theologien de l'Ecole de Paris n'eſt pas perdue. Il y en a eu d'autres qui ont eſté miſes en lumiere devant que les noſtres vinſſent au jour : une à Lyon l'an* 1521. *une autre à Anvers* * *l'an* 1534. *avec privilege de Charles V. & approbation des Theologiens de Louvain.*

Bened. Turret. Defenſ. des Traduct. de Gen. cont. le P. Coton.

* La premiere Edition de cette Bible eſt de 1530.

Ce Miniſtre pretend à la verité, que la plû-part de ces Bibles ne ſe trouvoient gueres que dans les cabinets des perſonnes de qualité, & qu'elles n'étoient pas lûës du ſimple peuple. Mais cela ne peut être vray que des Bibles MSS. comme on l'a déjà remarqué. Car pour ce qui eſt des Verſions imprimées, & principalement de ce qu'on nommoit alors *Poſtilles*, elles étoient fort communes. Si elles ſont devenües rares, c'eſt que ces ſortes de Livres étant écrits en un langage rude, on les a negligés entierement, auſſi-toſt qu'on a eu de meilleures Traductions de l'Ecriture Sainte.

L'Eſpagne n'a pas eu moins de Verſions de la Bible en langue vulgaire, que la France, ſi nous en croyons un Auteur Eſpagnol qui a écrit ſur cette ma-

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

matiere en l'année 1556. Il assûre (e) que la Bible avoit été publiée environ 130. ans auparavant en la langue de Valence d'où il étoit, & qu'il y avoit environ 40. ans que cette Traduction Espagnole avoit été imprimée en très-beaux caracteres. Mais l'Inquisition en avoit defendu la lecture à l'occasion de quelques Juifs cachés qui étoient restés en Espagne. Cette defense, dit-il, ne regardoit que ceux qui étoient originairement Juifs, & nullement les autres. Elle s'étendit dans toute l'Espagne, parce que presque toutes les nations de ce pays-là avoient la Bible traduite en leurs langues.

Frid. Furii Cariol. Valent. Bononiæ, p. 111. edit. Basil. ann. 1556.

Le même Auteur ajoûte en un autre endroit, qu'on a imprimé en la langue Espagnole de Valence les Evangiles de toute l'année avec la permission des Papes & des Inquisiteurs d'Espagne, & qu'il a lû les Epistres de Saint Paul traduites en vers dans la langue des Castillans & de ceux de Valence. *Sunt Valentinâ linguâ*, dit-il, *omnia Euangelica Historiæ capita quæcunque in orbem toto anno ad populum decantantur eleganter & fideliter versa, quæ nisi essent fideliter translata, nunquam esset per Pontifices & Inquisitores Hispaniarum concessum ut imprimerentur, utpote qui in hujusmodi negotiis diligentissimi sunt, severissimi, & penè dixerim superstitiosi maximè. Vidi etiam ac legi Epistolas Pauli carmine interpretatas tum meâ, tum Castellanicâ, ut vocant, linguâ.* *Ibid. p. 329.*

Cyprien de Valere parle aussi d'une Version Espagnole de toute l'Ecriture en la langue de Valence, & il pretend qu'elle fut faite avec la permission des Inquisiteurs, & principalement de St. Vincent Ferrier. *La Biblia en lengua Valenciana con licencia de los Inquisidores a cuja traslacion assisto S. Vincente Ferrer.* Il seroit inu- *Cyp. de Val. Pref. de sa Vers. Esp.*

(e) *Fuit centum & triginta ab hinc annis plùs minùs versa Scriptura in Valentinam linguam, & quadraginta aut circiter ab hinc annis iterum iisdem literis elegantiùs multò impressa, quam populo interdixit Inquisitorum quos vocant societas & ordo hoc nomine, quòd Judæis aliquot, qui de centum & viginti millibus ex Hispaniâ exactorum supererant, dicerent se intelligere ipsos ritus & cerimonias & sacrificandi genus ab ipsis Bibliis desumere. Itaque ita vetitum est eam legi, ut iis qui originem nullam à Judæis haberent legi liceret; aliis non item. Idem in universâ Hispaniâ cautum est. Habebant enim ferè reliquæ Hispaniæ nationes etiam Biblia in suam quæque linguam versa.* Frid. Fur. Bononia.

inutile de m'étendre plus au long là-dessus, puis que je dois traiter de toutes ces Versions en particulier dans la suite de cette Histoire Critique.

CHAPITRE III.

De l'ancienne Version Latine du Nouveau Testament, qui a été en usage dans les Eglises d'Occident avant qu'elle eût été reformée par St. Jerôme.

ON ne peut douter que les Eglises d'Occident n'ayent lû l'Ecriture Sainte, principalement en Italie, dans les Assemblées publiques dès les premiers siecles de la Religion Chrêtienne. C'est ce qui donna occasion à une Traduction Latine de tous les Livres Sacrés qui étoient alors en Grec. Il y a même de l'apparence qu'on ne les lut d'abord qu'en cette langue, qui estoit en ce temps-là fort commune à Rome, les premiers Evêques de cette grande ville ayant écrit en Grec. Mais comme le Latin étoit la langue du simple peuple, & que la Religion Chrêtienne s'étendit dans l'Italie & dans tout l'Occident, il fut necessaire d'avoir une Version écrite en langue vulgaire. On a appellé cette ancienne Traduction *Italique*, parce qu'il semble en effet qu'elle tire son origine de l'Italie, d'où elle a ensuite passé avec la Religion à toutes les autres Provinces d'Occident.

Le P. Amelote nous a donné une grande idée de cette ancienne Traduction du Nouveau Testament. *Personne*, dit ce Pere, *ne conteste que l'ancienne Traduction Italique, qui selon les plus sçavans Theologiens, fut faite dès le siecle des Apôtres, & peut-être même par leur ordre, n'ait été formée sur les Exemplaires les plus corrects qui fussent alors dans l'Eglise.* Mais comme il n'accompagne d'aucunes preuves ce qu'il avance, il ne seroit pas raisonnable de l'en croire sur sa simple parole. Si l'on juge au contraire de cette Version par les Exemplaires Grecs dont on a parlé dans la premiere Partie de cette Histoire, & auxquels elle estoit conforme, on n'en aura pas une bonne opinion.

P. Amel. Pref. de son N. T.

C'est deviner, que de dire avec le P. Amelote, que *s'étant trouvé alterée par des Heretiques, ou par des Ecrivains ignorans, personne ne doute que Saint Jerôme ne l'ait retablie dans sa pre-*

P. Amel. ibid.

premiere pureté sur des Exemplaires Grecs très-semblables aux premiers. Il n'est rien arrivé à l'ancienne Version Latine, & aux Exemplaires Grecs d'où elle a été tirée, qui n'arrive dans la suite des temps à la plus-part des Livres. Nous devons raisonner des Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, & de la Version Latine qui en a été prise, de la même maniere que de la Traduction Grecque des Septante, & de la Latine qui a été faite sur ce Grec. Or il est constant que les Exemplaires Grecs des Septante étoient fort corrompus avant qu'Origene y eût mis la main. Ces desordres avoient passé dans la Traduction Latine du Vieux Testament, qui a esté en usage pendant plusieurs siecles dans tout l'Occident. L'alteration étoit si grande, que la Critique d'Origene n'y pût remedier entierement.

Il en est à peu près de même des Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, qui étoient fort alterés, selon le témoignage du même Origene, dès les premiers siecles de l'Eglise. Je n'ose pas assûrer que la Version *Italique* du Nouveau Testament ait été faite d'abord sur des Exemplaires Grecs aussi defigurés qu'étoient ceux que nous avons representés dans la premiere Partie de cet Ouvrage. Il est au moins certain qu'elle étoit dans un pitoyable état avant que St. Jerôme l'eût reformée.

On ne doit pas de plus attribuer aux Heretiques cette alteration, qui n'a rien d'extraordinaire, & qui ne soit commun à tous les Livres qui sont entre les mains du peuple. Nous distinguerons donc deux sortes d'Editions du Nouveau Testament Grec, comme l'on distinguoit autrefois deux sortes d'Editions des Septante. L'une s'appelloit κοινὴ, *vulgaire*; & l'autre pure & veritable, qui étoit celle qui se trouvoit dans les Hexaples d'Origene. L'ancienne Version du Nouveau Testament, qui étoit appellée Italique, étoit conforme à l'Edition Grecque vulgaire. St. Jerôme la retoucha sur des Exemplaires Grecs plus corrects, & qui avoient été revûs par d'habiles Critiques. En effet, ce docte Pere fait quelquefois mention des Exemplaires d'Origene & de Pierius, qui étoient plus exacts que les Editions vulgaires.

Quoy

Quoy qu'il en ſoit, on ne peut douter que l'Egliſe Latine n'ait eu preſque dès le commencement du Chriſtianiſme une Verſion dont elle ſe ſervoit dans le ſervice public, laquelle étoit entre les mains du ſimple peuple qui étoit incapable de lire les Originaux. Cependant Maldonat & quelques autres Theologiens de noſtre ſiecle ont nié que l'Egliſe Latine ait eu aucune Verſion fixe & arreſtée du Nouveau Teſtament dans ces premiers ſiecles. Ce qu'ils prouvent, parce que St. Cyprien & les autres Peres de ces temps-là ne citent dans leurs Ecrits aucune Verſion commune, traduiſants ſur le Grec. *Cyprianus*, dit Maldonat, *non ſolebat Verſionem ullam citare, quæ vix illâ ejus ætate apud Latinos communis erat; ſed ipſe quoties Scripturam citabat, de Græco vertebat.*

Mald. Comm. in cap. 1. Joann.

Mr. Arnauld eſt dans cette même penſée, lors qu'il oppoſe au P. Amelote les paroles de St. Auguſtin, qui nous apprend dans ſes Livres de la Doctrine Chrêtienne, qu'il y avoit un nombre innombrable de Verſions Latines; & que dans les premiers établiſſemens de la Foy, (*f*) dès qu'un homme trouvoit un Exemplaire Grec, & qu'il avoit quelque connoiſſance des deux langues, il prenoit la liberté de le traduire. Ce Docteur ne nie pas que l'Egliſe Latine, dès qu'elle a eſté formée, n'ait eu des Traductions de l'Ecriture Sainte en ſa langue. *Mais qui peut ſçavoir*, ajoûte-t-il, *ſi s'en étant fait dès le commencement un très-grand nombre de differentes, ſelon St. Auguſtin, l'Italique a été une des premieres? Et ce qui ſemble en faire douter, eſt que Tertullien qui eſt le plus ancien des Docteurs Latins qui nous ſoit reſté, & qui a vécu long-temps depuis la mort des Apôtres, ne ſe ſert point de cette Verſion.*

Aug. lib. 2. de de Doctr. Chriſt. cap. 11.

M. Arn. Nouv. Def. du N. T. de Mons, liv. 1. ch. 10.

Il ne paroît pas que le Jeſuïte Maldonat & Mr. Arnauld ayent aſſez medité ſur cette matiere qui regarde l'ancienne Verſion des Egliſes d'Occident. Ils confondent les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont ſçû la langue Grecque, avec le ſimple peuple qui n'en avoit aucune connoiſ-

(*f*) *Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex Græcus, & aliquantulum facultatis ſibimet utriuſque linguæ habere videbatur, auſus eſt interpretari.* Auguſt. lib. 2. de Doct. Chriſt. c. 11.

noissance. Cette Traduction, que St. Augustin appelle Italique, avoit été faite pour être lûë dans les Assemblées publiques. Mr. Arnauld ne niera pas que chaque nation n'ait lû dans ses Assemblées la Bible en sa langue. C'est à cet usage qu'on doit attribuer l'origine de l'ancienne Version Latine dans l'Occident. Ce qui n'a pas empêché les particuliers qui avoient quelque connoissance de la langue Grecque, de traduire sur l'Original.

Les Versions particulieres n'avoient rien de commun avec celle qui étoit lûë dans le service public. Si l'on fait cette distinction, l'on resoudra facilement les objections qu'on tire de Tertullien, de St. Cyprien & de quelques autres Peres, qui ne s'accordent pas dans leurs citations avec l'ancienne Traduction qu'on appelle Italique. Tertullien & St. Cyprien ont lû avec le peuple l'Edition vulgaire qui estoit en usage dans leurs Eglises, parce qu'ils ne pouvoient pas faire autrement. Mais ils ont eu la liberté dans leurs Ouvrages de recourir à l'Original, & de le traduire selon qu'ils le jugeoient à propos. C'est pour cette raison qu'ils ont quelquefois traduit de differentes manieres les mêmes passages Grecs.

Saint Augustin qui n'a eu qu'une connoissance très-mediocre de la langue Grecque, avoit raison de preferer l'Italique à toutes les autres Traductions. *In ipsis autem interpretationibus Itala cæteris præferatur.* Mais nonobstant cette preference, il trouve bon que pour le Vieux Testament on ait recours au Grec des Septante. *Latini ergo*, dit-il, *ut dicere cæperam, codices Veteris Testamenti, si necesse fuerit, Græcorum auctoritate emendandi sunt, & eorum potissimùm qui cùm Septuaginta essent ore uno interpretati esse perhibentur.* A l'égard du Nouveau Testament, il veut aussi que lors qu'il y a de la variation dans les Exemplaires Latins, on consulte les meilleurs Exemplaires Grecs. *Libros autem Novi Testamenti, si quid in Latinis varietatibus titubat, Græcis cedere oportere non dubium est, & maximè qui apud Ecclesias doctiores & diligentiores reperiuntur.*

Aug. lib. 2. de Doctr. Christ. cap. 15.

Aug. ibid.

Ibid.

Cette derniere reflexion de St. Augustin prouve que de son temps les Exemplaires de la Version Italique étoient diffe-

differens : & ainſi on ne doit pas conclurre de cette diverſité qui ſe rencontre dans les Livres des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qu'on ait lû alors differentes Traductions Latines dans les Egliſes d'Occident. Car outre ce qui a été dêjà obſervé, que les particuliers avoient la liberté de traduire de nouveau ſur les Originaux, ils preferoient dans un grand nombre de diverſes leçons qui étoient dans les Exemplaires Latins, celles qu'ils jugeoient les meilleures. C'eſt ce qu'on peut même remarquer dans St. Auguſtin, qui fait quelquefois mention de ces diverſités, & qui prefere la leçon qu'il croit être plus conforme au Grec.

St. Cyprien que Maldonat oppoſe, n'a pas ſuivy exactement l'Edition vulgaire de ſon temps, ayant quelquefois plus d'égard au ſens des paroles, qu'au Texte de l'ancien Interprete Latin. C'eſt pourquoy au lieu de ces mots, *Ne nos inducas in tentationem*, qui ſont à la fin du *Pater*, il lit, *Ne nos patiaris induci in tentationem:* ce qu'il avoit pris de Tertullien, qui explique dans ſon Livre de l'Oraiſon ces premiers mots par les derniers. St. Auguſtin après avoir remarqué qu'on liſoit dans quelques Exemplaires, *Ne nos inferas*, & en d'autres, *Ne nos inducas*, ajoûte, que pluſieurs diſoient en priant, *Ne nos patiaris induci in tentationem*, explicants ce que vouloit dire le mot *inducas*. *Multi precando ita dicunt*, Ne nos patiaris induci in tentationem, *exponentes videlicet quomodo dictum ſit* inducas.

Cypr. de Orat. Domin.

Tertull. lib. de Orat. cap. 8.

Aug. lib. 2. de Serm. Dom. in monte, cap. 9.

Au reſte, quoy que Tertullien, St. Cyprien & quelques autres Peres ne ſuivent pas toûjours dans leurs Ecrits l'ancienne Traduction Latine qui eſtoit appellée Italique, ils ne s'en éloignent pas ſi fort, qu'on ne voye qu'elle étoit en uſage de leur temps. C'eſt ce que j'ay remarqué en conferant l'ancienne Traduction Latine, dont il nous reſte encore aujourd'huy la meilleure partie dans de Vieux Exemplaires manuſcrits avec les Ouvrages de ces anciens Peres. Cela paroît encore mieux dans les Ouvrages d'Hilaire Diacre de la Secte des Luciferiens, qui a écrit de ſçavans Commentaires ſur les Epîtres de St. Paul, qui ont été attribués à Saint Ambroiſe. Il y convient pour l'ordinaire avec la Verſion La-

tine de ces Epîtres qui eſt jointe à l'ancien Manuſcrit Grec de la Bibliotheque du Roy, & à celuy de l'Abbaye de Saint Germain Des Prés.

Outre ces preuves qui font voir qu'il y avoit avant ce Pere dans toutes les Egliſes d'Occident une Traduction Latine qu'on appelloit Italique, l'ancienne Verſion Angloiſe-Saxone des Evangiles qu'on a imprimée de nôtre temps montre évidemment, que cette Italique eſtoit dans les Egliſes de la Grande Bretagne, lors qu'on y traduiſit les Evangiles en Angloiſ-Saxon. Quoy que cette Traduction ne ſoit venüe juſqu'à nous qu'avec de grandes imperfections, il nous en reſte neanmoins aſſez pour juger qu'elle a été faite ſur l'Italique, dont on conſerve encore aujourd'huy un Exemplaire des Evangiles & des Actes des Apôtres dans la Bibliotheque de Cambrige. Cela ſe prouve par de certaines additions, & par quelques autres differences qui ſont ſingulieres à ce Manuſcrit Grec & Latin de Cambrige, & qui ſe trouvent cependant dans la Verſion Angloiſe-Saxone. On les peut voir en particulier dans les Obſervations de Mr. Mareſchal ſur cette Traduction, qui eſt ſi conforme à l'Exemplaire de Cambrige, qui a eſté autrefois à Beze, qu'il a imprimé une partie de ſes Obſervations ſous ce titre : *Loca aliquot Verſionis Anglo-Saxonicæ, quæ à Vulgatâ Latinâ, quâ nos utimur, diſcrepantia, cum vetuſtiſſimo illo Græco-Latino codice Theodori Bezæ potiſſimùm conſentiunt.* *Tho. Mareſch. Obſerv. in Verſ. Anglo-Sax. p. 495.*

Il ſemble que ce docte Anglois ait eu quelque ſcrupule de produire des varietés ſi conſiderables dans les Livres du Nouveau Teſtament. Car il ajoûte à la fin de ſes Remarques, (g) qu'il n'a pas produit ces differentes leçons pour diminuer l'autorité des Exemplaires d'aujourd'huy, & encore moins pour appuyer les erreurs de ces Verſions; mais *Id. pag. 508.*

(g) *Quas quidem produxi (variantes lectiones) nullo profectò ſtudio elevandi auctoritatem illius quæ apud nos obtinet lectionis, nedum Verſionum erroribus patrocinandi; ſed ut hinc lectori conſtet, interpretem hunc noſtrum ſecutum fuiſſe Verſionem quamdam Latinam antiquam, quæ Hieronymi non paſſa eſt, in aliquibus ſaltem, emendationem.* Tho. Mareſch. Obſerv. in Verſ. Anglo-Sax. pag. 508.

mais pour faire voir que l'Auteur de la Traduction Angloise-Saxone a suivy une Version Latine qui estoit exempte, au moins en quelques endroits, de la correction de St. Jerôme. Il pouvoit assûrer librement, que c'estoit l'ancienne Version Latine qui estoit en usage dans les Eglises d'Occident, avant que ce Pere l'eût retouchée par l'ordre du Pape Damase. Si elle contenoit quelques erreurs, elles venoient plûtôt de l'Original Grec sur lequel elle a été faite, que de l'Interprete, puis que ces mêmes erreurs se trouvoient également dans le Grec d'où elle a été tirée.

CHAPITRE IV.

Examen particulier de l'ancienne Version du Nouveau Testament appellée Italique. Elle se trouve encore aujourd'huy dans quelques anciens MSS.

L'Eglise Latine est très-redevable à Saint Jerôme, d'avoir reformé son ancienne Version du Nouveau Testament sur les Exemplaires Grecs les plus corrects qu'il put trouver, parce qu'elle étoit dans une étrange confusion, comme il l'assûre luy-même dans son Epître au Pape Damase. Il ne laissa pourtant pas de consulter aussi quelquefois les Exemplaires Latins. Peut-être seroit-il à souhaitter qu'il les eût consultés plus souvent. Car les Grecs dont il se servoit n'étant plus ces premiers Originaux des Apôtres, il étoit bon qu'il eût aussi recours aux Livres Latins qui avoient été tirés des Grecs. Quoy qu'il ne marque pas dans sa Lettre à ce Pape, qu'il se soit servy de cette methode, il paroît neanmoins de ses Commentaires & de ses autres Ecrits, qu'il appelle aussi quelquefois à son secours les differens Exemplaires Latins du Nouveau Testament. Il proteste dans cette même Lettre, qu'il ne s'est éloigné de l'ancienne Edition Latine que le moins qu'il luy a été possible, & lors que le sens le demandoit: *iis tantum quæ sensum videbantur mutare correctis.* *Hier. Præf. in 4 Evang. ad Dam.*

Il est cependant difficile de le justifier entierement de quelques changemens qu'il semble y avoir faits sans aucune necessité. Par exemple, quelle necessité y avoit-il de changer le mot de *quotidianum*, Chap. 6. de St. Mat-

thieu, verſ. 11. qui eſtoit dans l'ancienne Vulgate, en celuy de *ſuperſubſtantialem*, qui eſt équivoque? Le mot de *quotidianum* au contraire explique très-bien la choſe dont il s'agit en ce lieu-là, & il s'accorde même avec ce qu'on liſoit dans l'Evangile Ebreu ou Caldaïque des Nazaréens.

Bien que Saint Jerôme liſe dans ſon Edition au Chap. 2. du même Evangeliſte, *vox in Rama audita eſt*, il ne croit pas que *Rama* ſe doive prendre en cet endroit pour un nom propre. Il croit qu'on a gardé le mot Ebreu du Prophete Jeremie, qui ſignifie *haut*, enſorte que, ſelon luy, il faille écrire *rama*, & non *Rama*. *Quod autem*, dit-il, *dicitur in Rama, non putamus loci nomen eſſe juxta Gabaa, ſed rama* excelſum *interpretatur, ut ſit ſenſus, Vox in excelſo audita eſt, id eſt, longè latèque diſperſa.* Mais St. Matthieu a ſans doute voulu marquer avec les Septante un nom de lieu.

Hier. Comm. in cap. 2. Matth.

Si l'on s'en rapporte au plus grand nombre des Manuſcrits Grecs, il ſemble que St. Jerôme n'a pas eu raiſon d'oſter du Chap. 5. de Saint Matthieu, v. 22. ces mots, *ſine cauſa*, qui étoient dans l'ancienne Vulgate, & qui ſe trouvent encore aujourd'huy dans la Verſion Syriaque. Il remarque neanmoins, (a) qu'ils n'étoient que dans quelques Exemplaires; & il appelle *veritables* ceux où on ne les liſoit point: d'où il conclud qu'il les falloit oſter du Texte de l'Interprete Latin: *radendum eſt ergo ſine cauſa.* St. Auguſtin qui avoit lû ces mêmes mots dans ſon Exemplaire Latin, appuye dans ſes Retractations la correction de St. Jerôme. (b) Nous avons, dit-il, mieux entendu dans la ſuite ce qui eſt écrit en cet endroit: *Celuy qui ſe met en colere contre ſon frere.* Car les Exemplaires Grecs n'ont point *ſans ſujet*, comme il eſt dans le Latin.

Hier. Comm. in c. 5. Matth. v. 22.

Aug. lib. 1. Retr. c. 19.

Cependant je n'ay trouvé aucun Manuſcrit Grec qui appuyât cette remarque de St. Auguſtin. Ils conviennent tous

(a) *In quibuſdam codicibus additur* ſine cauſa. *Cæterum in veris deſinita ſententia eſt, & ita penitùs tollitur.* Hier. Comm. in cap. 5. Matth.

(b) *Illud etiam meliùs intelleximus poſteà quod ſcriptum eſt*, Qui iraſcitur fratri ſuo. *Codices enim Græci non habent* ſine cauſa, *ſicut hîc poſitum eſt.* Aug. lib. 1. Retr. cap. 19.

tous là-dessus avec le MS. de Cambrige & avec l'ancienne Vulgate. Il n'y a que le seul Exemplaire Grec du Vatican rapporté par Luc de Bruges, où on ne lise point εἰκῆ, *sans sujet.* Il se pourroit faire que St. Augustin n'auroit consulté là-dessus que St. Jerôme, qui dit nettement que ce mot n'est point dans les veritables Exemplaires. Plusieurs savans Critiques n'ont pas laissé de juger qu'il étoit plus à propos de conserver ces mots *sine causâ* dans nostre Vulgate, parce qu'ils étoient dans l'ancienne, qui s'accorde en cela avec le plus grand nombre des MSS. Grecs. Grotius qui a embrassé ce party, ne fait aucune difficulté d'abandonner icy Saint Jerôme pour suivre Saint Justin, Saint Irenée, & les anciens Auteurs Grecs qui ont commenté St. Matthieu.

Luc. Brug. Not. in cap. 5. Matth.

Grot. Annot. in cap. 5. Matth.

Mais après tout, il y a de l'apparence que ce mot εἰκῆ est une addition de ces anciens Chrêtiens qui avoient ajoûté tant d'autres choses aux Evangiles, & qu'elle est restée dans la plus grande partie des Exemplaires Grecs. St. Jerôme auroit pu assûrer en ce sens-là, qu'elle n'est point dans les veritables Exemplaires. Car il consultoit principalement ceux qui avoient été corrigés.

Il a reformé selon cette methode le verset 36. du Chap. 24. de St. Matthieu, où il y avoit autrefois, *neque filius*, comme on lit dans l'Exemplaire de Cambrige. (c) Ces mots, dit ce docte Pere, *neque filius*, ont été ajoûtés dans quelques Livres; mais ils ne sont point dans le Grec, principalement dans les Exemplaires d'Origene & de Pierius. Les Censeurs de Rome ont suivy exactement cette critique. N'ajoûtez pas, dit Luc de Bruges rapportant cet endroit selon la correction de Rome, *neque filius*, parce que ces mots sont de Saint Marc. *Non interponas*, neque filius, *quod Marco proprium est.* Casaubon neanmoins a crû avec Erasme, qu'on les doit rétablir dans St. Matthieu, nonobstant la critique de St. Jerôme.

Hier. Comm. in cap. Matth. 24

Luc. Brug. loc. insig. Rom. Corr. Matth. cap. 24. v. 36.

Nous

(c) *In quibusdam Latinis codicibus additum est* neque filius, *cùm in Græcis, & maximè Adamantii & Pierii exemplaribus hoc non habeatur adscriptum.* Hier. Comm. in cap. 24. Matth.

Nous ne devons pas attribuer à la reformation de ce ſavant Critique ces mots qu'on lit preſentement dans noſtre Vulgate, & qui n'étoient point dans l'ancienne Edition, Chap. 23. de Saint Matthieu, v. 14. *Væ vobis, Scribæ & Phariſæi hypocritæ, quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes; propter hoc amplius accipietis judicium.* Il eſt évident que St. Jerôme ne les a point lûs, bien qu'on les ait ajoûtés au Texte de St. Matthieu qu'on a imprimé avec ſon Commentaire ſur cet Evangeliſte. Zegerus, & après luy Luc de Bruges, ont obſervé judicieuſement qu'ils ne ſont point dans les Exemplaires Latins les plus anciens & les plus corrects; & qu'il paroît des Canons d'Euſebe, qu'il ne les a point lûs dans ſon Exemplaire Grec. C'eſt pourquoy Luc de Bruges marque cet endroit entre ceux que les Cenſeurs de Rome ont conſervé dans leur reformation, bien qu'il ſemble qu'on le dût retrancher. *Etſi hic verſiculus*, dit ce ſçavant homme, *videatur Marco & Lucæ proprius eſſe, non tamen judicarunt Correctores hic expungendum eſſe.*

Nic. Zeger. Caſtig. in N. T. cap. 23. v. 14.

Luc. Brug. Correct. Rom. Matth. cap. 23. v. 14.

Il y a une addition conſiderable au Chap. 20. de St. Matthieu, v. 28. dans le Latin du Manuſcrit de Cambrige, auſſi-bien que dans le Grec de cet Exemplaire. Mais comme j'en ay traité dans la premiere Partie de cet Ouvrage, je m'arreſteray ſeulement à une obſervation que Mr. Colomiés a faite ſur cet endroit. Il dit qu'il a trouvé cette même addition dans le Poëte Juvencus, qui vivoit ſous l'Empereur Conſtantin, d'où il prend occaſion de l'appeller un fragment de St. Matthieu, *in hoc Matthæi fragmento*, comme ſi les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy & noſtre Vulgate, & même toutes les Verſions Orientales, étoient defectueuſes en ce lieu-là.

Chap. 30.

Colom. Obſer. Sac. p. 86.

Mais ce pretendu fragment, comme je l'ay monſtré ailleurs, a été pris du Chap. 14. de St. Luc. Si la remarque de Mr. Colomiés eſt vraye, elle prouve ſeulement, que les defauts que St. Jerôme a repris dans l'Edition Latine de ſon temps ſont très-anciens, & qu'elle avoit beſoin d'un auſſi habile Critique que ce Pere pour la mettre en un meilleur état qu'elle n'étoit.

On liſoit autrefois dans l'ancienne Vulgate au Chap.

21. de Saint Matthieu v. 31. *novissimus* conformément au Grec de l'Exemplaire de Cambrige où il y a ἔσχατος. Mais St. Jerôme a pretendu que c'étoit une faute, & qu'il falloit lire *primus*, comme il y a dans la Vulgate d'aujourd'huy. *Sciendum est*, dit-il, *in veris exemplaribus non haberi novissimum, sed primum.* *Hier. Comm. in c. 21. Matth.*

On remarquera que St. Jerôme a reformé plusieurs choses dans les Exemplaires Latins, lesquelles se trouvent neanmoins encore aujourd'huy dans nostre Vulgate comme elles étoient dans la vieille Edition. Ce qui a fait croire à plusieurs sçavans hommes de nostre temps, principalement à ceux qui ont fait de nouvelles Traductions Latines sur le Grec, que la Vulgate qu'on lit presentement dans toutes les Eglises d'Occident n'est point l'Edition de Saint Jerôme. Mais comme je traite plus bas cette question en particulier, je ne parleray icy que de l'Italique, qui étoit en usage avant que ce Pere l'eût retouchée.

Il dit dans son Commentaire sur le Chap. 3. de l'Epître aux Galates, v. 1. où nous lisons presentement, *Quis vos fascinavit non obedire*, (ou comme il lit, *credere*) *veritati*, qu'il a retranché ces mots, parce qu'ils n'étoient point dans l'Exemplaire d'Origene. *Sed hoc, quia in exemplaribus Adamantii non habetur, omisimus.* *Hier. Comm. in cap 3. Epist. ad Gal.* Ce qu'il faut entendre de ces dernieres paroles, *non obedire veritati*, qui ne sont point en effet ni dans le Grec, ni dans le Latin de l'ancien Manuscrit de l'Abbaye de St. Germain Des Prés. On les a neanmoins ajoûtées au bas de la page; comme si le Copiste avoit oublié de les écrire. Mais on ne doit avoir aucun égard aux additions qui ont été inserées après coup à cet Exemplaire, & à celuy qu'on nomme ordinairement de Clermont, & qui est dans la Bibliotheque du Roy. Les Reviseurs des anciens Manuscrits, comme on le prouvera dans la suite de ce discours, sont les veritables auteurs de ces additions.

Le Diacre Hilaire & Pelage n'ont point lû dans leur Edition ces mêmes mots, *non obedire veritati.* Zegerus & Luc de Bruges ont remarqué que St. Augustin, St. Chrysostome, & la plus-part des Commentateurs Grecs ne les ont point aussi lûs. *Id quod etiam omittunt*, dit Zegerus,

Zeger. Castig. in N. T. c. 3. Epist. ad Gal.

Ambrosius, *Augustinus*, *Sedulius*, *ut hinc colligi possit à castigatore Ecclesiastico in nostris additum esse.* Luc de Bruges produit (*d*) d'anciens Exemplaires Latins où ils n'étoient point, mais on les y avoit ajoustés au bas de la page. Erasme les a cependant insérés dans le Texte de cette Epistre qu'on a imprimé avec le Commentaire de St. Jerôme, bien que ce Pere ait crû qu'on les devoit retrancher. Aussi ne sont-ils point dans l'Edition de Marianus Victorius.

Luc. Brug. Not. in cap. 3. Epist. ad Gal.

Ces mêmes mots, *non obedire veritati*, se trouvent dans le Chap. 5. de cette même Epître, vers. 7. & il semble que Saint Jerôme ait crû qu'ils avoient été ajoustés au Texte en ce lieu-là, aussi-bien que cy-dessus. *Quod quidem nos*, dit-il, *in vetustis codicibus non haberi in suo loco annotavimus, licet & Græca exemplaria hoc errore circumfusa sint.* Il avoüe qu'ils étoient dans les Exemplaires Grecs de son temps: & en effet je les ay lus dans le Grec & dans le Latin de l'ancien Exemplaire de St. Germain Des Prés. Le Diacre Hilaire & Pelage les avoient aussi dans leur Edition, & ils les indiquent même dans leurs Commentaires. Mais Tertullien qui cite ce passage dans son Livre de la Prescription contre les Heretiques, ne les rapporte point. En quoy il semble appuyer la critique de Saint Jerôme, parce qu'il produit en ce lieu-là les deux endroits dont il s'agit de l'Epître aux Galates.

Hier. Comm. in cap. 5. Epist. ad Gal.

Tertull. lib. de Præscr. adv. Har. cap. 27.

Ce Pere a remarqué sur ces mots du Chap. 2. v. 5. *quibus neque ad horam cessimus*, comme on lit presentement selon sa reformation sur le Grec, qu'il y avoit dans les Exemplaires Latins de son temps sans la particule negative, *quibus ad horam cessimus.* J'ay trouvé cette même leçon dans l'Exemplaire de St. Germain, & dans celuy de Clermont qui est le même. Le Diacre Hilaire qui appuye cette leçon de l'ancien Interprete Latin, ajouste en même temps, que les Grecs lisent au contraire, *nec ad horam cessimus.* St. Jerôme a expliqué ce passage dans son Commentaire

(d) *Latinum Paulinæ bibliothecæ antiquissimum exemplar in contextu non habuit, tantùm procul in imâ margine manu recentiore subnotatum.* Fr. Luc. Brug. Notat. in cap. 3. Epist. ad Gal.

taire selon les deux leçons. *Si Latini*, dit-il, *exemplaris alicui fides placet, &c.* enſorte neanmoins qu'il prefere l'autre leçon qu'on a miſe dans la Vulgate, parce qu'elle eſtoit conforme à l'Original. Mais Zegerus ſouhaite qu'on reforme noſtre Vulgate en ce lieu-là ſur l'ancienne Edition Latine qui eſt confirmée par St. Irenée & par Tertullien. *Quam lectionem*, dit ce Critique, *optarim recipi ab Eccleſiâ.* Il prefere l'autorité de ces deux anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques à celle de St. Jerôme & de St. Auguſtin, ce dernier ayant auſſi lû ce paſſage avec la particule *neque*, bien qu'elle ne fût point dans l'ancienne Edition Latine.

Zeger. Caſtig. in N.T. c. 2. Epiſt. ad Gal. v. 5.

On liſoit dans quelques Exemplaires de l'Italique au temps de St. Jerôme, Chap. 5. de cette même Epître, verſ. 7. *nemini conſenſeritis.* Pelage explique ces mêmes paroles dans ſon Commentaire ſur cet endroit. Mais St. Jerôme a eu raiſon de les oſter du Texte Latin, ne les trouvant ni dans le Grec, ni dans les Ecrivains Eccleſiaſtiques qui avoient commenté cette Epître avant luy. *Sed quia*, dit ce Pere, *nec in Græcis libris, nec in his qui in Apoſtolum commentati ſunt, hoc ſcriptum invenimus, prætereundum videtur.* A quoy l'on peut ajoûter, qu'elles ne ſe trouvoient pas dans tous les Exemplaires de l'ancienne Edition Latine, puis que le Diacre Hilaire ne les rapporte point. Elles ne ſont de plus ni dans le Grec, ni dans le Latin du Manuſcrit de Saint Germain. Zegerus conjecture que les Heretiques les ont oſtées du Texte de Saint Paul avant le temps de Saint Jerôme: mais cette conjecture n'a aucun fondement.

Hier. in c. 5. Epiſt. ad Gal.

En ce même endroit de l'Epître aux Galates, où il y a dans noſtre Vulgate conformément au Texte Grec, *perſuaſio hæc non eſt ex eo qui vocat vos*, St. Jerôme a remarqué qu'on liſoit dans les Exemplaires Latins de ſon temps, *perſuaſio veſtra ex Deo eſt qui vocavit vos:* ce qu'il juge être une faute qui vient de la reſſemblance des mots *ex eo*, & *ex Deo.* Il y a dans l'ancienne Vulgate de l'Exemplaire de St. Germain, *ſuaſio ex eo eſt qui vos vocat.* Mais comme le Grec de cet Exemplaire convient avec ceux d'aujourd'huy, il eſt évident qu'on a reformé en ce lieu-là mal-à-propos l'ancien Interprete Latin. C'eſt pourquoy St. Jerôme ajoûte, que quand

Epiſt. ad Gal. c. 5. v. 8.

Hier. ibid.

même on lira *ex eo*, au lieu de *ex Deo*, cela ne peut encore faire un bon sens, parce qu'on a osté la particule negative qui est du Texte. *Melius igitur*, dit-il, *& verius sic legitur:* Persuasio vestra non est ex eo qui vocavit vos. Il paroît des Commentaires du Diacre Hilaire & de Pelage sur cet endroit, qu'ils ont aussi lû dans leur Exemplaire Latin la particule negative: mais au lieu de *ex eo*, ils semblent avoir lû *ex Deo*; ce qui ne change point le sens.

Saint Jerôme attribüe ce changement des Exemplaires Latins (*e*) à la simplicité de quelques bonnes gens, qui ont crû honorer Dieu en le faisant auteur de nos sentimens: ce qui leur a donné occasion d'oster du Texte de St. Paul la particule negative; & par là ils ont fait un sens tout opposé à celuy de cet Apôtre. Les sentimens dont nous sommes persuadés, ajoûte ce docte Pere, ne doivent estre attribués ni à Dieu, ni au Diable. Ils ne viennent point de celuy qui nous a appellés, mais de nous-mêmes, qui donnons ou refusons nôtre consentement à celuy qui nous appelle.

Hier. ibid.

On voit clairement par ce qu'on vient de rapporter, & par plusieurs autres observations de St. Jerôme, qu'il a retouché l'ancienne Edition Latine, non seulement sur les Evangiles, mais même sur les Epîtres de St. Paul. Cependant nostre Vulgate ne suit pas toûjours exactement ses reformations, comme il paroît des paroles qui suivent dans ce même Chapitre de l'Epître aux Galates. (*f*) On lit mal, dit ce Pere, dans nos Exemplaires, *Un peu de levain corrompt toute la paste*; ensorte que l'Interprete a plûtost traduit selon le sens de l'Apôtre, que selon ses propres termes. C'est pourquoy il lit: *Modicum*

Hier. ibid.

(*e*) *Simpliciores quique putantes se deferre Deo, si persuasio quoque nostra in ejus sit potestate, abstulerunt partem orationis* non, *& sensum contrarium Apostolo reddidere. Sive ergo in bonam, sive in malam partem, nec Deus nec Diabolus in causa est, quia persuasio nostra non est ex eo qui vocavit nos, sed ex nobis, qui vel consentimus, vel non consentimus vocanti.* Hier. Comm. in c. 5. Epist. ad Gal.

(*f*) *Malè in nostris codicibus habetur*, Modicum fermentum totam massam corrumpit, *& sensum potiùs Interpres suum, quàm verba Apostoli transtulit.* Hier. ibid.

dicum fermentum totam conſperſionem fermentat. Cette leçon qu'il reprend eſt en effet la leçon de l'ancien Interprete Latin, qu'on a conſervée dans noſtre Vulgate, & qui eſt auſſi repreſentée par le Diacre Hilaire & par Pelage. Je l'ay de plus trouvée dans l'ancien Exemplaire de Clermont qui eſt dans la Bibliotheque du Roy, où on lit dans le Latin *corrumpit*, & dans le Grec δολοῖ. Mais ceux qui ont revû cet Exemplaire ont effacé δολοῖ, & ont mis en ſa place ζυμοῖ, qui eſt la leçon que St. Jerôme a crû qu'on devoit
Ch. 15. ſuivre. J'ay remarqué dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que la premiere leçon eſtoit dans l'Exemplaire de Marcion.

Dans ce même Chapitre, verſ. 13. St. Jerôme n'a point lû le mot de *Spiritus*, mais ſimplement *per charitatem.* Zegerus qui a crû que la Verſion Latine des Epîtres de St. Paul a eſté retouchée par un autre Ecrivain Eccleſiaſtique, conjecture que cet Auteur a ajoûté le mot de *Spiritus* à la Vulgate, & qu'il l'a pris de la Verſion de Saint Ambroiſe, c'eſt-à-dire du Diacre Hilaire. *Addubito*, dit ce Critique, *num & hoc adjectitium ſit ab eo qui correctorem egit Novi Inſtrumenti ex eâ Verſione quâ uſus eſt Ambroſius, quem ſequitur & Sedulius.* Mais ſon doute eſt mal fondé: car la Verſion dont il parle eſt l'ancienne, que Pelage repreſente auſſi en cet endroit. Ce même mot *Spiritus* ſe trouve auſſi dans le Latin du Manuſcrit de Saint Germain, & on lit dans le Grec de ce MS. conformément au Latin, τῇ ἀγάπῃ τῷ πνεύματι.

Zeger. Caſtig. in N. T. c. 5. Epiſt. ad Gal.

Sur le verſet 19. de ce même Chapitre de l'Epître aux Galates, St. Jerôme a obſervé qu'on liſoit dans les anciens Exemplaires Latins les mots *d'adultere, d'impudicité & d'homicide*, qu'il en a retranchés. *In Latinis codicibus*, dit ce ſçavant Critique, *adulterium quoque, & impudicitia & homicidia in hoc catalogo vitiorum ſcripta referuntur; ſed ſciendum non plus quàm quindecim carnis opera nominata.* Il lit ſeulement en cet endroit, *fornicatio, immundicitia, luxuria*; au lieu que dans noſtre Vulgate, d'où l'on a retranché le mot *adulterium* qui étoit dans l'Italique, on a gardé le mot *impudicitia* que ce Pere en avoit banny. *Hier. ibid.*

J'ay trouvé ce même mot dans l'Edition Latine de l'Exemplaire de St. Germain,

& de plus *adulteria* avant le mot de *fornicatio*. Mais *luxuria* qui eſt dans la Vulgate n'eſt point dans ce Manuſcrit. Il eſt évident que ce que Saint Jerôme a jugé à propos d'ôter des anciens Exemplaires Latins, n'eſtoit qu'une gloſe. On lit neanmoins dans tous les Exemplaires Grecs, μοιχεία, *adultere:* mais il y a de l'apparence que ce mot y a été ajoûté, & que l'Apôtre a compris ſous le mot de πορνεία, l'adultere auſſi-bien que la ſimple fornication. Voicy comme le Diacre Hilaire a lû dans ſon Exemplaire Latin: *adulterium, fornicatio, impuritas, obſcœnitas, idolatria:* ce qui convient avec l'Exemplaire de St. Germain.

Il y a auſſi de la variation entre les Exemplaires Latins au verſet 22. de ce même Chapitre où ſont rapportés les fruits de l'Eſprit. St. Jerôme ne fait mention que de neuf de ces fruits dans ſon Edition & dans ſon Commentaire, conformément au Texte Grec; au lieu qu'il y en a douze dans la Vulgate d'aujourd'huy. Pelage en a auſſi lû douze, qu'il explique dans ſon Commentaire; ſi ce n'eſt qu'il ſemble prendre pour des mots ſynonymes *benignitas* & *bonitas*, les ayant compris ſous une ſeule explication. Hilaire n'en a marqué que dix, dont il a changé l'ordre; & il paroît de ſon Commentaire, qu'il a reconnu qu'on n'en devoit pas lire davantage. *Non amplius*, dit-il, *quàm decem res poſuit, quas fructus Spiritûs ſignificat.* *Ambroſiaſt. Comm. in c. 5. Epiſt. ad Gal.*

Ces deux Auteurs ont rapporté la chaſteté entre les fruits de l'Eſprit, comme elle eſt auſſi dans noſtre Vulgate. Pelage dit même dans ſon Commentaire ſur cet endroit, que la continence ſe doit entendre des mariages ſpirituels; & des vierges, la chaſteté. *Continentia in conjugiis ſpiritualibus, caſtitas in virginibus intelligitur.* *Hieronymiaſt. Comm. c. 5. Epiſt. ad Gal.* On trouve ce même mot *caſtitas* dans le Latin de l'ancien Exemplaire de Saint Germain; & on lit de plus dans le Grec de ce Manuſcrit après ἐγκράτεια le mot ἁγνεία, que le Reviſeur a effacé pour l'accommoder aux Exemplaires de ſon temps.

Il eſt aiſé de juger qu'il y a des termes ſynonymes dans le Latin. *Benignitas*, par exemple, & *bonitas* ne ſont qu'une même choſe. Le premier n'eſt point, ce me ſemble, dans le Manuſcrit de St. Germain. Ils ſont neanmoins diſtingués dans tous les Exemplaires Grecs,

Grecs, auſſi-bien que dans l'Edition Latine de St. Jerôme. Hilaire a placé le mot *bonitas* le dernier. Laquelle variation me fait conjecturer qu'il n'a point eſté dans quelques Exemplaires. Les mots *patientia* & *longanimitas* ſont manifeſtement ſynonymes, bien qu'ils ſoient dans noſtre Vulgate & dans Pelage comme deux fruits de l'Eſprit diſtingués. Hilaire n'a lû que *longanimitas*; mais il a ajoûté *ſpes*, qui paroît eſtre la même choſe, au moins quant au ſens.

Enfin noſtre Vulgate & Pelage ont auſſi fait de *manſuetudo* & *modeſtia* deux fruits de l'Eſprit, qui n'en ſont cependant qu'un. Hilaire a lû en la place de ces deux mots *lenitas*, qui eſt auſſi dans l'Exemplaire de St. Germain, au lieu de *modeſtia*. Il y a de plus bien de l'apparence qu'on ne liſoit au commencement que ἐγκρατεία dans le Grec, & *continentia* dans le Latin. Le mot ἁγνεία qui eſt dans le Grec du Manuſcrit de Saint Germain, & *caſtitatis* qui y répond dans le Latin à ἁγνεία, paroiſſent eſtre une gloſe ou interpretation du mot Grec ἐγκρατεία.

Outre ces differentes leçons qu'on vient de remarquer dans l'Epître aux Galates, St. Jerôme reprend dans ſon Commentaire ſur cette Epître l'ancien Interprete Latin, (g) d'avoir mal lû dans l'Epître I. aux Corinth. Chap. 13. v. 3. *ardeam* pour *glorier*. Il dit que cette erreur vient de ce qu'on a lû dans le Grec καυθήσομαι pour καυχήσομαι. Il avoüe neanmoins que les Exemplaires Grecs varient là-deſſus. Mais on n'a eu aucun égard à ſa critique: car on lit encore aujourd'huy *ardeam* dans la Vulgate, comme on liſoit dans celle de ſon temps. Je n'ay vû de plus aucun Exemplaire où il n'y eût καυθήσομαι, *ardeam*, comme on lit dans le Grec & dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain. On produit ſeulement pour cette leçon la Bible Grecque imprimée à Francfort par Wekel. Mais il y a de l'apparence que Junius qui eſt l'Auteur du recueil des diverſes leçons qui y ſont jointes, l'a priſe de l'ob-

Hier. Comm. in c. 5. Epiſt. ad Gal.

(g) *Ob ſimilitudinem verbi quâ apud Græcos* ardeam *&* glorier, *id eſt* καυθήσομαι *&* καυχήσομαι, *unâ litera parte diſtinguitur, apud nos error inolevit: ſed & apud ipſos Græcos exemplaria ſunt diverſa.* Hier. Comm. in c. 5. Epiſt. ad Gal.

l'obſervation de Saint Jerôme.

Enfin St. Jerôme a obſervé dans ſon Commentaire ſur le Chap. 6. de l'Epître aux Galates, verſ. 1. qu'au lieu de *in ſpiritu manſuetudinis*, qui étoit dans l'ancien Interprete Latin, on traduira mieux ſelon le Grec, *in ſpiritu lenitatis*. Noſtre Vulgate ſuit cette leçon. Le Manuſcrit de Saint Germain & le Diacre Hilaire conviennent avec l'ancienne Vulgate. Pelage a auſſi lû de la même maniere dans ſon Edition, bien qu'on le faſſe lire comme il y a dans nôtre Vulgate, dans le Texte qu'on a joint à ſon Commentaire.

CHAPITRE V.

On continüe d'examiner en particulier l'ancienne Verſion Latine du Nouveau Teſtament appellée Italique.

LEs diverſes leçons qu'on vient de produire montrent évidemment, que ces deux anciens MSS. Grecs & Latins dont on a ſi ſouvent parlé dans cet Ouvrage, contiennent dans le Texte Latin la Verſion Italique des Epîtres de St. Paul, qui eſtoient uſage avant St. Jerôme dans les Egliſes d'Occident. Cela paroît manifeſtement par la conformité qui eſt entre ces deux venerables Manuſcrits, & les Obſervations Critiques de ce Pere ſur l'ancienne Edition Latine. On a vû de plus, qu'ils s'accordent ordinairement avec Pelage & le Diacre Hilaire contemporains de St. Jerôme. Comme nous avons les Commentaires de ces trois ſçavans Ecrivains ſur d'autres Epîtres de Saint Paul, nous produirons encore quelques exemples de variations, afin de faire connoître plus en particulier la Verſion Italique qui a eſté ſi celebre dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, & qu'on croit aujourd'huy preſque perdüe.

Je remarqueray d'abord en general, que le Latin des deux Exemplaires dont on vient de parler convient preſque toûjours avec l'Edition du Diacre Hilaire. Le Texte même Latin qu'on a imprimé avec les Commentaires de St. Jerôme s'accorde aſſez ſouvent avec l'Italique. On lit, par exemple, dans tous au Chap. 1. v. 3. de l'Epître aux Epheſiens, que nous allons examiner, *prædeſtinans* & *placitum*, au lieu de *qui prædeſti-*

deſtinavit & de *propoſitum*, qui ſont dans noſtre Vulgate. Mais mon deſſein n'eſt pas de m'arreſter aux minuties. C'eſt pourquoy je viens tout-d'un-coup aux endroits où il y a des variations plus ſenſibles que celles-là.

Saint Jerôme obſerve qu'on lit au Chap. 1. de l'Epître aux Epheſiens, verſ. 6. dans l'ancienne Edition Latine, *in dilecto filio ſuo*; mais qu'il faut lire ſimplement, *in dilecto*. *Nec putandum*, dit ce Pere, *quod in Latinis codicibus habetur ſcriptum eſſe*, in dilecto filio ſuo; *ſed ſimpliciter*, in dilecto. Hilaire & Pelage ont auſſi eu dans leur Edition Latine, *in dilecto filio ſuo*; & j'ay trouvé ces mêmes mots tant dans le Grec que dans le Latin du Manuſcrit de Saint Germain. On les a conſervés dans noſtre Vulgate, nonobſtant la correction de St. Jerôme qui s'accorde avec tous les Exemplaires Grecs, où on lit ſeulement, ἐν τῷ ἠγαπημένῳ. Mais le Manuſcrit de Clermont qui eſt dans la Bibliotheque du Roy, & celuy de l'Abbaye de Saint Germain Deſprés ajoûtent, τῷ υἱῷ αὐτοῦ, & dans le Latin, *filio ſuo*. Zegerus conjecture à ſon ordinaire, que celuy qui a revû la Vulgate y a ajoûté ces mots qu'il avoit trouvés dans l'ancienne Edition de St. Ambroiſe, ou plûtôt du Diacre Hilaire. Mais il eſt bien plus vraiſemblable qu'on les y a conſervés, parce qu'ils étoient dans l'ancien Interprete Latin.

Hier. Comm. in c. 1. Epiſt. ad Epheſ.

Au verſet 5. de ce même Chapitre, on lit dans le Latin du Manuſcrit de Saint Germain, *placitum:* laquelle leçon eſt confirmée par Hilaire, & même par le Texte qu'on a joint au Commentaire de St. Jerôme, qui obſerve que le mot Grec εὐδοκία ſeroit mieux traduit par *beneplacitum*. On a ſuivy cette reformation dans noſtre Vulgate au verſet 9. où le même mot εὐδοκία ſe trouve; au lieu qu'on a mis icy *propoſitum*. Mais l'ancien Interprete Latin garde plus d'uniformité, ayant en ces deux endroits *placitum*.

St. Jerôme obſerve ſur le verſet 10. que le mot d'*inſtaurare* qui eſtoit dans l'ancien Interprete Latin, & qu'on a retenu dans noſtre Vulgate, ne répond pas tout-à-fait au verbe Grec ἀνακεφαλαιώσασθαι, qui ſignifie proprement *recapitulare*. *Pro* recapitulare, dit ce Pere, *in Latinis codicibus ſcriptum eſt* inſtaurare; *& miror cur ipſo verbo Græco non uſi ſint tranſlatores*. Tertullien l'avoit

Hier. ibid.

Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 17.

voit traduit long-temps avant luy de cette même maniere écrivant contre Marcion.

On ne lit point au verſ. 11. de ce même Chap. 1. *nos ſorte vocati ſumus*, dans l'Exemplaire de St. Germain, comme il y a dans noſtre Vulgate conformément au Texte Grec; mais ſeulement *vocati ſumus*. Le Grec de ce Manuſcrit, répond au Latin: car il y a ἐκλήθημεν, & non ἐκληρώθημεν, comme on lit preſentement dans tous les Exemplaires Grecs, à la reſerve de l'ancien Alexandrin, qui a auſſi ἐκλήθημεν. Le Diacre Hilaire qui a lû dans ſa Verſion *ſortiti ſumus*, a exprimé à la lettre le verbe ἐκληρώθημεν. Le même Diacre & l'Exemplaire de St. Germain ont au même endroit *Dei*, au lieu de *ejus*. C'eſt pourquoy on lit auſſi dans le Grec de ce Manuſcrit, τῦ Θεῦ.

Où nous liſons dans noſtre Vulgate, au verſ. 14. *acquiſitionis*, il y avoit dans l'ancien Interprete Latin *adoptionis*, comme St. Jerôme le remarque en cet endroit, lors qu'il dit, (a) qu'il n'y a pas dans le Grec υἱοθεσία, qui ſignifie *adoption*, mais ἀπολύτρωσις, qui peut eſtre traduit par *acquiſition* & *poſſeſſion*. Il ajoûte que cette traduction n'exprime pas encore aſſez la force du mot Grec. La leçon de l'ancienne Vulgate ſe trouve dans le Manuſcrit de Saint Germain. Cependant Hilaire & Pelage ont lû *acquiſitionis*, ſelon la reformation de St. Jerôme.

Hier. ibid.

J'ay lû de plus dans ce même Manuſcrit au verſ. 19. *vos qui credidiſtis*; au lieu qu'il y a dans noſtre Vulgate conformément au Grec, *nos qui credimus*. Le Grec de l'Exemplaire de St. Germain répond au Latin: car on y lit ὑμᾶς, que le Reviſeur a reformé en ἡμᾶς, pour l'accommoder à la leçon reçûë de ſon temps. Hilaire qui a lû dans ſon Edition, *vos qui creditis*, confirme la leçon de l'ancien Interprete Latin qui eſt dans le Manuſcrit de St. Germain.

On lit dans ce même Exemplaire au verſ. 22. *omnia Eccleſiæ*, conformément à tous les Exemplaires Grecs, à la reſerve du Marquis de Velés. St. Jerôme appuye auſſi cette le-

(a) *In eo ubi ait*, in redemptionem adoptionis, *non habet in Græco* υἱοθεσίαν, *ſed* ἀπολύτρωσιν, *quam nos* acquiſitionem *ſive* poſſeſſionem *poſſumus dicere, nec tamen vim ſermonis expreſſimus.* Hier. Comm. in c. 1. Epiſt. ad Epheſ.

leçon dans ſon Commentaire. Il y a cependant dans noſtre Vulgate, *omnem Eccleſiam*; & elle eſt en cela conforme à Pelage & au Diacre Hilaire.

Au Chap. 2. de cette même Epître aux Epheſiens, v. 3. il y a dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain, *in concupiſcentiâ*, où nous liſons dans noſtre Vulgate & dans Hilaire, *in deſideriis*, conformément au Texte Grec. Mais Hilaire & l'Exemplaire de St. Germain liſent en cet endroit, *voluptates* & *conſiliorum*; au lieu qu'il y a dans noſtre Vulgate, *voluntates* & *cogitationum*. Ils conviennent de plus ſur le verſet 4. où au lieu de ces mots de la Vulgate, *propter nimiam charitatem ſuam quâ dilexit nos*, ils ont, *propter* (le MS. de St. Germain *per*) *multam caritatem miſertus eſt noſtri*.

Au verſet 5. de ce même Chapitre, où le Grec ordinaire a τοῖς παραπτώμασι, il y a dans le Manuſcrit de Clermont, τοῖς ἁμαρτίαις: ce qui convient mieux avec le mot *peccatis*, qui eſt dans noſtre Vulgate conformément à l'ancien Interprete Latin. St. Jerôme ſemble avoir lû ces deux mots dans le Grec, parce qu'il les rapporte dans ſon Commentaire, où il les traduit par *delicta* & *peccata*. Il y explique de plus en quoy different παραπτώματα & ἁμαρτίαι. Le Reviſeur du Manuſcrit de St. Germain a effacé ἁμαρτίαις pour l'accommoder à la leçon du Grec de ſon temps. Mais on a conſervé *peccatis* dans le Latin.

Au même verſet 5. il y a dans les MSS. de Clermont & de Saint Germain, comme dans la Vulgate d'aujourd'huy, *cujus gratia*. Le Grec de ces deux Exemplaires a conformément au Latin, ᾧ τῇ χάριτι. Hilaire & Pelage qui ont auſſi lû dans leur Edition *cujus gratia*, confirment cette ancienne leçon.

Où nous liſons dans la Vulgate au verſet 8. *gratiâ enim eſtis ſalvati*, conformément au Texte Grec, il y a dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain, *nam gratiâ ejus ſalvi facti ſumus*, & dans le Grec ſelon cette leçon, τῇ γὰρ αὐτοῦ χάριτι σεσωσμένοι ἐσμέν. Il y a de plus *nobis*, au lieu de *vobis*, & dans le Grec ἡμῶν.

On ne lit point au verſet 11. dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain, non plus que dans Hilaire, *propter quod*, comme il y a dans noſtre Vulgate.

gate. De plus, au lieu de l'imperatif *memores eſtote*, Hilaire a au participe *memoriâ retinentes*, & l'Exemplaire de St. Germain *memoriam habentes*. L'un & l'autre ne liſent point auſſi le *quod* qui eſt dans la Vulgate.

Au lieu de ces mots, *decretis evacuans*, qui ſont dans noſtre Vulgate au verſet 15. il y a dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain, *in edictis deſtituens*.

Hier. Comm. in c. 2. Epiſt. ad Eph.

St. Jerôme a crû (a) qu'au lieu de *in ſemetipſo* qui eſtoit dans l'ancienne Vulgate, & qu'on lit encore dans celle d'aujourd'huy au verſet 16. il falloit traduire *in eâ*. Sa raiſon eſt, que le pronom qui eſt ambigu dans le Grec, doit tomber ſur le mot de *crucem* qui precede, & qui étant de genre feminin, oſte toute l'ambiguité dans le Latin. On n'a cependant point eu égard à ſa critique dans noſtre Vulgate. Hilaire confirme l'ancienne Verſion dans ſon Commentaire ſur cet endroit, où il dit parlant de JESUS-CHRIST: *Interfecit inimicitiam in ſe, dum pro omnibus tam Judæis quàm Gentilibus mortuus eſt.*

Ambroſiaſt. Comm. in cap. 2. Epiſt. ad Epheſ.

Tous les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy ne liſent qu'une fois le mot εἰρήνην au verſ. 17. mais il eſt deux fois dans le Grec du Manuſcrit de St. Germain, où il y a auſſi deux fois dans le Latin *pacem*: ce que noſtre Vulgate a retenu de l'ancien Interprete Latin.

On lit au verſet 20. de ce Chap. 2. de l'Epître aux Epheſiens dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain, *cùm ſit angularis lapis ipſe Jeſus Chriſtus.* Il y a auſſi dans le Grec de ce Manuſcrit le mot λίθου, qui n'eſt point dans les autres Exemplaires Grecs, ſi ce n'eſt dans celuy de Clermont, qui eſt le même que celuy de St. Germain. On a conſervé ce mot *lapis* dans noſtre Vulgate.

Au Chapitre 3. de la même Epître, verſ. 1. ὃν a ajouſté dans le Grec du Manuſcrit de St. Germain πρεσβεύω après le mot ἐθνῶν, & on y lit auſſi dans le Latin conformément au Grec,

(a) Per crucem, interficiens inimicitiam in eâ; *non ut in Latinis codicibus habetur*, in ſemetipſo, *propter Græci pronominis ambiguitatem.* Ἐν αὐτῷ *enim &* in ſemetipſo, *&* in eâ, *id eſt cruce, intelligi poteſt: quia* crux, *id eſt* σταυρὸς, *juxta Græcos generis maſculini eſt.* Hier. Comm. in c. 2. Epiſt. ad Epheſ.

Grec, *postulo:* ce qui paroît avoir esté ajousté pour achever le sens qui est imparfait. Il n'est ni dans Pelage, ni dans le Diacre Hilaire.

Il y a dans tous les Exemplaires Grecs au verset 9. διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ, *par* JESUS-CHRIST. Mais ces mots ne sont ni dans le Grec, ni dans le Latin de nostre ancien Exemplaire. Saint Jerome, Hilaire & Pelage ne les ont point aussi lûs. Nostre Vulgate a suivy en cela l'ancienne leçon.

St. Jerôme a remarqué sur le verset 14. (*b*) qu'on ne doit point lire, comme il y avoit dans les Exemplaires Latins de son temps, & qu'il y a encore dans ceux d'aujourd'huy, *ad Patrem Domini nostri Jesu Christi*, mais seulement *ad Patrem*; ensorte que le mot de Pere ne s'entende pas en ce lieu-là du Pere de JESUS-CHRIST, mais generalement de toutes les creatures raisonnables. Ces mots cependant se trouvent non seulement dans les deux anciens Exemplaires Grecs & Latins de Clermont & de Saint Germain, dans Hilaire & Pelage, mais même dans tous ceux que nous avons presentement, à la reserve de l'Alexandrin, où l'on ne lit point aussi διὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ.

Hier. Comm. in cap. 3. Epist. ad Ephes.

Il y a au verset 20. dans nostre Vulgate *omnia*, conformément au Latin des Manuscrits de St. Germain & de Clermont, qui ont aussi dans le Grec simplement πάντα. Mais St. Jerôme lit *super omnia:* ce qui répond à tous les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy qui ont ὑπερ πάντα.

Ces mots du verset 21. qui sont dans nostre Vulgate & dans St. Jerôme, *in omnes generationes seculi*, répondent mieux au Grec, que ceux-cy qui sont dans le Latin du Manuscrit de St. Germain, *in omnia secula.*

Au Chap. 4. v. 9. où il y a dans nostre Vulgate, *primum in inferiores partes*, on lit simplement dans le Latin des deux Manuscrits de St. Germain & de Clermont, *in inferiora.* On ne lit point aussi

(b) *Non ut in Latinis codicibus additum est*, ad Patrem Domini nostri Jesu Christi, *sed simpliciter* ad Patrem *legendum, ut Dei Patris nomen, non Domino nostro Jesu Christo, sed omnibus creaturis rationalibus coaptetur.* Hier. Comm. in c. 3. Epist. ad Ephes.

dans le Grec de ces deux Exemplaires, πρῶτον & μέρη. Hilaire & St. Jerôme ont suivy cette ancienne leçon.

Au lieu du mot *circumventionem*, qui est dans nostre Vulgate au verset 14. il y a *remedium* dans le Latin du Manuscrit de Saint Germain. Hilaire & Pelage ont lû de la même maniere dans leur Version, si ce n'est qu'on a mis dans le Texte qui est joint au Commentaire de ce dernier la leçon qui est dans la Vulgate.

St. Jerôme remarque sur le verset 19. de ce même Chapitre où il lisoit (c) dans l'ancienne Edition, *qui desperantes*, comme il y a encore aujourd'huy dans la Vulgate, qu'on lisoit autrement dans le Grec, sçavoir ἀπηλγηκότες, qui signifie *indolentes*, & non pas ἀπηλπηκότες, comme il faudroit lire selon la version de l'ancien Interprete Latin. En effet tous les Exemplaires Grecs que nous avons presentement lisent avec St. Jerôme ἀπηλγηκότες. Mais les deux anciens Manuscrits de Clermont & de St. Germain ont ἀπηλπηκότες. Hilaire & Pelage ont aussi dans leur Edition *desperantes*, selon cette ancienne leçon.

Hier. Comm. in cap. 4. Epist. ad Ephes.

Au verset 22. où il y a dans nostre Vulgate, *desideria erroris*, on lit dans le Latin du Manuscrit de Saint Germain, *concupiscentiam seductionis*, & dans le Grec, τὴν ἐπιθυμίαν aussi au singulier. Mais il y a au pluriel dans tous les autres Manuscrits Grecs, τὰς ἐπιθυμίας.

Saint Jerôme observe sur le verset 29. qu'il a changé en cet endroit l'ancienne Edition, ayant mis *ad ædificationem opportunitatis*, pour répondre au Grec, où il y a χρείας; au lieu que l'ancien Interprete avoit changé, selon luy, le mot de *opportunitas* en celuy de *fidei*. Mais on lit dans le Grec des deux Manuscrits de St. Germain & de Clermont πίστως, & dans le Latin *fidei*. Luc de Bruges a remarqué sur cet endroit, que la plus-part des Exemplaires Latins ont *fidei*, comme il y a dans la Vulgate d'aujourd'huy : qu'il a neanmoins lû *opportunitatis* dans deux Manuscrits très-anciens selon la correction de St. Jerôme;

Hier. ibid.

(c) Ἀπηλγηκότες *multò aliud in Græco significat, quàm in Latino.* Desperantes *quippe* ἀπηλπηκότες *nominantur.* Ἀπηλγηκότες *autem hi sunt, qui postquàm peccaverint, non dolent.* Hier. Comm. in c. 4. Epist. ad Ephes.

rôme ; mais qu'il a trouvé dans quatre autres Exemplaires, *ad ædificationem opportunitatis*, selon les deux leçons.

Dans le Chap. 5. v. 4. où nous lisons dans la Vulgate avec deux particules disjonctives, *aut turpitudo, aut stultiloquium*, il y a aussi dans le Grec du Manuscrit de Saint Germain, ἢ αἰσχρότης, ἢ μωρολογία; au lieu qu'on lit en ces deux endroits la particule conjonctive καὶ dans tous les autres Exemplaires Grecs, à la reserve de l'Alexandrin. Hilaire & Pelage ont aussi lû deux fois la disjonctive *aut* dans leur Version. Il est bon de remarquer icy, que les Manuscrits varient souvent sur ces sortes de particules, y ayant indifferemment καὶ & ἢ, ensorte que les disputes qu'on fait quelquefois sur cette diversité de leçon ne sont pas trop bien fondées.

Au vers. 9. où il y a dans la plus-part des Exemplaires Grecs, καρπὸς τῦ πνεύματος, *le fruit de l'Esprit*, on lit dans l'ancien Manuscrit de Clermont, καρπὸς τῦ φωτὸς, *le fruit de la lumiere*, & dans le Latin *fructus luminis:* ce qui s'accorde avec nostre Vulgate, où il y a *fructus lucis*. St. Jerôme, Pelage & Hilaire n'ont point aussi lû autrement.

Au verset 14. au lieu de ces mots qui sont dans nostre Vulgate, *illuminabit te Christus*, conformément au Texte Grec, il y a dans le Latin du Manuscrit de St. Germain & dans le Diacre Hilaire, *continges Christum*. Ils ont lû comme il y a aussi dans l'Exemplaire de Clermont, ἐπιφαύσεις τὸ Χριστόν, & non pas, ἐπιφαύσει σοι ὁ Χριστός, comme nous lisons dans tous les autres Exemplaires Grecs.

Au vers. 9. on ne lit point dans le Latin de l'Exemplaire de Saint Germain, ni dans la Version d'Hilaire, *spiritualibus*, qui est dans nostre Vulgate & dans St. Jerôme conformément au Grec d'aujourd'huy.

Au lieu du mot Θεῦ, *Dieu*, qui est dans le Grec ordinaire au vers. 21. on lit dans les Manuscrits de Saint Germain & de Clermont, Χριστῦ Ἰησοῦ, & dans le Latin de ces deux Exemplaires, *Christi Jesu*. Il y a aussi dans nostre Vulgate conformément à Saint Jerôme, à Pelage & au Diacre Hilaire, *Christi*. Cette sorte de changement des mots Θεῦ & Χριστῦ est ordinaire dans les Manuscrits.

St. Jerôme remarque contre ce qui se trouve presentement

ment

ment dans tous les Exemplaires Grecs,(d) que ces mots *subditæ sint* ne sont point dans le Grec. On lit cependant dans le Latin du MS. de Saint Germain, *subditæ estote viris vestris.* Hilaire & Pelage ont aussi lû *subditæ sint.*

On ne lit point au vers. 24. dans le Grec des Manuscrits de Saint Germain & de Clermont, ἰδίους, ni dans le Latin *suis:* mais le Grec y est ainsi exprimé: ὡς ἡ ἐκκλησία ὑποτάσσεται τῷ κυρίῳ, οὕτως καὶ αἱ γυναῖκες τοῖς ἀνδράσιν ἐν παντί.

Le mot de *vitæ* qui est dans nostre Vulgate au vers. 26. n'est point dans le Latin du Manuscrit de Saint Germain, ni dans la Version d'Hilaire. Et en effet il ne se trouve dans aucun Exemplaire Grec, ni dans les meilleurs & les plus anciens MSS. Latins. Il semble qu'il eût esté à propos de l'oster de la Vulgate. Mais les Censeurs de Rome n'ont pas jugé à propos de l'en retrancher. *Correctores*, dit Luc de Bruges, *judicarunt non auferendum in fine nomen vitæ.*

Luc. Brug. Rom. Corr. ad cap. 5. Epist. ad Eph. v. 26.

Dans le Grec des deux Manuscrits de St. Germain & de Clermont, on lit ἵνα au vers. 33. après le mot de καθ' ἕνα: mais c'est une faute de Copiste; car on n'a point exprimé *ut* dans le Latin. Voicy comme cet endroit est écrit dans ces deux Exemplaires avec quelque difference du Grec ordinaire: καθ' ἕνα ἵνα ἕκαστος τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα ὡς ἑαυτὸν ἀγαπάτω. De plus, au lieu de ces mots qui sont dans nostre Vulgate, *uxor autem timeat virum*, il y a dans le Latin de ces deux anciens MSS. *mulier timeat virum:* ce qui est aussi de la même maniere dans le Diacre Hilaire.

Au Chap. 6. de la même Epître aux Ephesiens, vers. 1. on ne lit point dans le Grec du Manuscrit de Clermont, ἐν κυρίῳ, ni dans le Latin *in Domino.* Hilaire n'a point aussi lû ce mot dans sa Version. Mais il paroît manifestement des Commentaires de St. Jerôme & de Pelage, qu'il étoit dans leur Edition: & en effet il se trouve dans tous les Exemplaires Grecs que nous avons presentement.

Il y dans le Grec du Manuscrit

(d) *Hoc quod in Latinis exemplaribus additum est* subditæ sint, *in Græcis codicibus non habetur. Siquidem ad superiora refertur & subauditur.* Hier. Comm. in c. 5. Epist. ad Eph.

crit de Clermont, au verſ. 9. παρὰ θεῷ, & dans le Latin *apud Deum*, au lieu de πρὸς αὐτὸν qui eſt dans les Exemplaires ordinaires, & *apud eum* dans la Vulgate. Hilaire appuye l'ancienne leçon *apud Deum*, & il ne lit point de plus au verſet ſuivant le mot de *fratres* qui eſt dans noſtre Vulgate. Il s'accorde en cela avec les deux Manuſcrits de St. Germain & de Clermont qui n'ont point dans le Grec ἀδελφοὶ μου, ni dans le Latin *fratres*.

Le mot de αἰῶνος, *du ſiecle*, qui eſt au verſ. 12. dans tous les Exemplaires Grecs, n'eſt point dans le Manuſcrit de Clermont. Noſtre Vulgate a conſervé cette ancienne leçon qui eſt confirmée par Saint Jerôme, par Pelage & Hilaire.

On ne lit point dans le Grec des deux Exemplaires de Clermont & de St. Germain au verſ. 14. στῆτε οὖν, qui eſt dans tous les autres Exemplaires Grecs, ni dans le Latin de ces deux Manuſcrits, *ſtate ergo*, comme il y a dans noſtre Vulgate. Hilaire n'a point auſſi lû ces mêmes mots dans ſon Edition. Mais ils ſe trouvent dans St. Jerôme & dans Pelage.

Au verſ. 17. on ne lit point auſſi dans le Grec de ces mêmes MSS. δέξασθε, qui eſt dans tous les autres Exemplaires Grecs, ni dans le Latin *aſſumite*, qui eſt dans noſtre Vulgate. Hilaire s'accorde là-deſſus avec ces anciens Manuſcrits.

On lit au verſ. 18. dans le Grec de ces deux Exemplaires: εἰς αὐτὸ ἀγρυπνοῦντες πάντοτε ἐν πάσῃ τῇ δεήσει ὑπὲρ πάντων τῶν ἁγίων, & dans le Latin conformément à cette leçon: *In illo vigilantes ſemper in omni obſervatione (obſecratione) pro omnibus ſanctis.*

Pour faire mieux connoître l'Italique ou l'ancienne Vulgate, j'ajoûteray encore icy quelques obſervations tirées des Epîtres à Tite & à Philemon, ſur leſquelles nous avons auſſi les Commentaires de St. Jerôme, du Diacre Hilaire & de Pelage.

Au Chap. 1. verſ. 4. de l'Epître à Tite, on ne lit point dans le Grec des deux Manuſcrits de Clermont & de Saint Germain le mot ἔλεος, qui eſt dans tous les autres Exemplaires Grecs. Noſtre Vulgate eſt conforme en cela à l'ancien Interprete Latin, à St. Jerôme, à Pelage, & au Diacre Hilaire.

On ne lit point μὲν au verſ. 15. dans le Grec de ces mê-

mes Manuſcrits, qui n'eſt point auſſi exprimé dans le Latin, ni dans noſtre Vulgate. Cette particule n'eſt point de plus dans Saint Jerôme, dans Hilaire, ni dans Pelage: mais elle ſe trouve dans tous les autres Exemplaires Grecs, à la reſerve de l'Alexandrin.

Au Chap. 2. v. 5. le mot de *ſobrias* qui eſt dans noſtre Vulgate, n'eſt point dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain, ni dans aucun Exemplaire Grec, ſi ce n'eſt dans le Marquis de Velés. St. Jerôme ne l'a point, mais il a ſubſtitué en la place du mot *prudentes* celuy de *pudicas*. Hilaire a ces deux derniers mots dans ſon Edition, où il ne lit point *ſobrias*. On a ajoûté ce dernier mot au Texte qui eſt joint au Commentaire de Pelage, & il y a de l'apparence qu'on l'a pris de noſtre Vulgate. Cette diverſité de nos Exemplaires Latins vient du mot Grec σώφρονας, qui a eſté traduit differemment: & c'eſt à cela qu'on doit attribuer pluſieurs gloſes qui ſont en cet endroit dans noſtre Edition Latine.

La Vulgate n'exprime point au verſ. 7. le mot ἀφθαρσίαν qui eſt dans la plus-part des Exemplaires Grecs. Auſſi ne ſe trouve-t-il point dans les Manuſcrits de Saint Germain & de Clermont, ni dans le Latin qui y eſt joint. St. Jerôme a changé en ce lieu le mot de *gravitate* qui eſt dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain, dans Hilaire & dans Pelage, en celuy de *caſtitate*. Mais on a conſervé dans nôtre Vulgate la premiere leçon, qui eſt de l'ancien Interprete Latin, & qui répond très-bien au mot Grec σεμνότητα.

Au verſ. 14. où nous liſons dans la Vulgate, *acceptabilem*, il y a dans le Latin du Manuſcrit de St. Germain & dans le Diacre Hilaire, *abundantem*. Le Grec porte περισσόν. St. Jerôme s'eſt étendu fort au long ſur l'explication de ce mot Grec, qu'il interprete *egregium* dans ſon Commentaire. On a mis dans le Texte qui eſt joint au Commentaire de Pelage, *acceptabilem*, comme dans noſtre Vulgate.

Au Chap. 3. verſ. 10. de la même Epître à Tite, Saint Jerôme a lû, *Hæreticum hominem poſt unam correptionem devita*, comme il paroiſt de ſon Commentaire ſur cet endroit. Hilaire a auſſi de la même maniere dans ſa Verſion, ſi ce n'eſt qu'au lieu de *unam*, il a lû *primam*.

mam. Mais il y a dans le Latin des deux Manuſcrits de Saint Germain & de Clermont, *Hæreticum hominem poſt unam correptionem devita & duo*; & dans le Grec de la même maniere, μετὰ μίαν νουθεσίαν δὲ δύο παραίτου. Il y a auſſi dans noſtre Vulgate, *poſt unam & ſecundam correptionem*, conformément à l'ancien Interprete Latin, (e) qui a lû, comme St. Jerôme l'a obſervé, *poſt unam & alteram correptionem.* Il ajoûte de plus, que cette leçon eſtoit approuvée de St. Athanaſe: parce que ce n'eſt pas aſſez, dit-il, d'avertir une ſeule fois ceux qui ſont tombés dans quelque faute. Tous les Exemplaires Grecs que nous avons preſentement s'accordent avec cette derniere leçon, qu'on a conſervée dans noſtre Vulgate. Pelage n'a point auſſi lû autrement dans ſon Edition & dans ſon Commentaire.

Hier. Comm. in c. 3. Epiſt. ad Tit.

Sur les derniers mots de cette Epître, où nous liſons dans noſtre Vulgate, *gratia Dei*, St. Jerôme a remarqué qu'on liſoit dans les Exemplaires Latins de ſon temps, *gratia Domini noſtri*; mais qu'il falloit lire ſimplement *gratia*, comme il y avoit dans l'Original Grec. En effet tous les Exemplaires Grecs que nous avons preſentement conviennent en cela avec luy. Mais les deux anciens Exemplaires de Clermont & de St. Germain ont dans le Grec Κυρίου, & dans le Latin *Domini.*

Dans l'Epître à Philemon, verſ. 1. au lieu de *vinctus Chriſti Jeſu*, il y a dans le Latin des Manuſcrits de Saint Germain & de Clermont, *Apoſtolus Jeſu Chriſti*, & dans le Grec, ἀπόστολος Ἰησοῦ Χριστοῦ: On lit auſſi au même endroit dans ces deux Exemplaires après ἀγαπητῷ le mot ἀδελφῷ, & dans Hilaire *fratri*, qui n'eſt point dans St. Jerôme.

Au verſ. 2. de cette même Epître il y a dans le Latin des deux Manuſcrits de St. Germain & de Clermont, *ſorori*, & dans le Grec ἀδελφῇ. Mais on n'y lit point *cariſſimæ*: ce qui eſt conforme à St. Jerôme. Hilaire a dans ſon Edition les deux mots *ſorori cariſſi-*

(e) *Legitur in Latinis' codicibus, quod verum Papa quoque Athanaſius approbabat*, poſt unam & alteram correptionem, *quod ſcilicet non ſufficiat tantùm ſemel eum corripi vel commoneri, qui aliquo ſit depravatus errore.* Hier. Comm. in c. 3. Epiſt. ad Tit.

rissima, comme il y a dans la Vulgate d'aujourd'huy. Pelage a lû seulement *carissima*, & il marque dans son Commentaire, qu'elle estoit sœur ou épouse, sans rien determiner. *Apphia verò*, dit-il, *soror vel conjux creditur.*

Pelag. Comm. in Epist. ad Philem.

On ne lit point au vers. 6. dans le Latin du Manuscrit de St. Germain le mot *operis*, qui est dans nostre Vulgate: aussi n'est-il point dans la plûpart des Manuscrits Grecs, ni dans les meilleurs Exemplaires Latins. C'est pourquoy Zegerus a jugé qu'on le devoit oster de la Vulgate, comme y ayant esté inseré depuis peu de temps. Il ne veut pas de plus qu'on oppose des preuves aussi foibles que celle-là aux Heretiques qui nient la necessité des bonnes œuvres. *Absit*, dit ce Critique, *ut quisquam velit assutitiis hujusmodi verbis convincere hæreticos.* Mais Luc de Bruges témoigne qu'il l'a lû dans deux anciens Exemplaires Latins: d'où il prouve que cette leçon n'est pas nouvelle, comme Zegerus l'a crû. C'est apparemment pour cette raison que les Censeurs de Rome ont trouvé à propos de la conserver dans nostre Vulgate. *Correctores*, dit cet habile Critique, *judicarunt non esse omittendum* operis.

Zeg. Castig. in N. T. ad Epist. ad Philem.

Luc Brug. Corr. Rom. ad Philem. v. 6.

Au vers. 7. où nous lisons dans la plus-part des Exemplaires Grecs d'aujourd'huy χάριν, *grace*, il y a dans les deux Manuscrits de St. Germain & de Clermont χαρὰν, comme dans la Vulgate *gaudium*. St. Jerôme, Hilaire & Pelage confirment cette leçon.

Enfin, au verset 19. de cette Epître à Philemon, on lit dans le Grec des deux Exemplaires de Clermont, & de St. Germain, ἐν τῷ κυρίῳ, après le mot προσοφείλεις, & dans le Latin *in Domino*: ce qui ne se trouve ni dans nostre Vulgate, ni dans aucun autre Exemplaire, enforte qu'il paroît avoir esté ajoûté dans ces deux anciens Manuscrits.

CHAPITRE VI.

Reflexions sur les diverses leçons des anciens Exemplaires Latins qu'on a produites dans les deux Chapitres precedens. Comparaisons des deux Editions Latines appellées Vulgates, *dont la premiere a esté seule en usage dans les Eglises d'Occident jusqu'au septieme siecle.*

CE qu'on a rapporté cy-dessus nous fait connoître

tre que l'ancienne Edition Latine du Nouveau Teſtament appellée Italique, eſt differente en pluſieurs endroits de celle dont on ſe ſert preſentement. Cette derniere qui doit ſa naiſſance aux corrections de St. Jerôme eſt ſouvent meilleure que la premiere, parce qu'elle approche davantage des meilleurs Exemplaires Grecs. Elle tient neanmoins en quelque façon le milieu entre l'ancienne, & une autre qui auroit pû eſtre plus exacte, ſi l'on avoit ſuivy entierement le jugement de ce Pere. Il ſeroit même facile de la perfectionner encore aujourd'huy ſur de bons Manuſcrits, & ſelon les plus pures regles de la Critique.

Mais comme Saint Jerôme témoigne qu'en retouchant l'ancienne Edition Latine ſur de bons Exemplaires Grecs, il y avoit laiſſé quelques petits defauts, pour ne paroître pas apporter de trop grands changemens dans une Verſion qu'un long uſage avoit autoriſée, les Cenſeurs de Rome ont auſſi jugé à propos de laiſſer dans noſtre Vulgate quelques endroits qu'on auroit pû changer. *In hac*, diſent ces ſages Critiques, *pervulgatâ lectione, ſicut nonnulla conſultò mutata: ita etiam alia quæ mutanda videbantur, conſultò immutata relicta ſunt.* Ils n'ont pas pretendu donner au public une Edition de la Bible qui fût abſolument exempte des plus petits defauts, mais ſeulement de la donner plus correcte qu'elle n'eſtoit auparavant. *Accipe*, ajoûtent ces Cenſeurs au même endroit, *veterem ac vulgatam Sacræ Scripturæ Editionem quantâ fieri potuit diligentiâ caſtigatam: quam quidem ſicut omnibus numeris abſolutam pro humanâ imbecillitate affirmare difficile eſt; ita cæteris omnibus quæ ad hanc uſque diem prodierunt, emendatiorem purioremque eſſe minimè dubitandum.*

Præf. Bibl. Clem. VIII.

Ibid.

Cela eſtant ſuppoſé comme un fait conſtant, on ne doit pas trouver mauvais qu'on ait indiqué cy-deſſus quelques endroits où noſtre Vulgate pourroit eſtre corrigée. Ce n'eſt pas qu'on croye qu'on la doive reformer ſelon ces obſervations. L'on eſt au contraire perſuadé qu'aucun particulier n'a droit d'y rien changer. Mais cela n'empêche pas qu'il ne ſoit permis aux Critiques de faire leurs remarques ſur les endroits qu'ils ne jugent pas eſtre dans la derniere exactitude. Il ſuf-

fit pour obeïr aux loix de l'Eglise, de n'introduire aucune nouveauté dans le Texte. Ces sortes d'observations ont esté permises de tout temps; & l'on peut même monstrer par plusieurs exemples, que les plus sçavans Ecrivains Ecclesiastiques les ont faites sur les Livres Sacrés. Les Censeurs de Rome avoüent librement, qu'ils ont profité du travail de quelques grands hommes qui s'étoient appliqués avant eux à la correction de la Bible.

En effet, on ne peut trop loüer la diligence de quelques grands hommes qui s'étoient appliqués avant eux à la correction de la Bible Latine, principalement de quelques Docteurs de Louvain, qui ont consulté plusieurs Livres manuscrits, afin de pouvoir mieux juger des veritables leçons qu'on devoit garder dans la Vulgate. Ce sont apparemment ces Theologiens dont il est dit dans la Preface qui est au devant de la Bible de Clement VIII. qu'ils sont très-loüables d'avoir travaillé à restablir l'ancienne Edition Latine dans sa premiere pureté. *Insignium Academiarum Theologi in Editione Vulgatâ pristino suo nitori restituendâ magnâ cum laude laboraverunt.* Mais étant difficile de trouver un assez grand nombre de bons Manuscrits pour une entreprise de cette nature, les Papes n'épargnerent rien pour cela, en ayant fait chercher de tous costés. *Codices MSS. complures & vetustiores Summi Pontificis jussu conquisiti.*

Præf. Bibl. Clem. VIII.

Ibid.

Comme ceux qu'ils ont employés à cet ouvrage n'étoient pas Prophetes, il ne se pouvoit faire qu'il n'échapât quelque chose à leur Critique. C'est pourquoy on peut toûjours examiner de nouveau sur de bons Exemplaires leurs corrections, en observant les mêmes regles qu'ils ont suivies, sans reformer neanmoins en quoy que ce soit l'Edition qui a esté publiée par l'autorité des Papes. Les plus sçavans Commentateurs du Nouveau Testament ne font aucune difficulté de marquer les endroits qu'on pourroit corriger dans nostre Vulgate: & c'est à cela principalement que tendent ces diverses leçons qu'on a rapportées dans les deux Chapitres precedens, & qui sont appuyées sur de très-anciens Auteurs Ecclesiastiques.

De tous ces anciens Ecrivains, il n'y en a aucun qui nous

nous repreſente plus exactement l'Italique qui eſtoit en uſage dans les Egliſes d'Occident, que le Diacre Hilaire qui vivoit ſous le Pape Damaſe dans le même temps que St. Jerôme. Car outre que ce Diacre monſtre dans ſes Commentaires ſur les Epîtres de St. Paul, qu'il eſtoit exercé dans l'étude de l'Ecriture Sainte, il fait profeſſion de ſuivre exactement les Exemplaires Latins qu'il prefere aux Grecs, & il reforme même quelquefois ceux-cy ſur les premiers. C'eſt ce qu'on peut voir ſur cet endroit de l'Epître aux Romains: *Regnavit mors ab Adam uſque ad Moyſen, etiam in eos qui non peccaverunt.* Il pretend dans ſon Commentaire, qu'on doit lire ſans la particule negative, *in eos qui peccaverunt*; & il appuye cette leçon ſur l'autorité de Tertullien, de Victorin & de St. Cyprien: d'où il conclud que les Exemplaires Grecs d'où l'ancienne Verſion Latine a eſté priſe, n'avoient point cette particule negative qui y eſtoit de ſon temps, & qui y eſt encore aujourd'huy. *Conſtat autem*, dit-il, *quoſdam Latinos porrò olim de veteribus Græcis tranſlatos codicibus, quos incorruptos ſimplicitas temporum ſervavit & probat.*

Epiſt. ad Rom. c. 5. v. 14.

Ambroſ. Comm. in c. 5. Epiſt. ad Rom.

Hilaire veut que ces anciens Exemplaires Latins ſervent en ce lieu-là de regle aux Grecs, qu'il juge avoir été corrompus exprès par ceux qui les ont accommodés à leurs prejugés. Meſſieurs de Port-Royal qui ont crû que ce changement étoit d'une grande importance, parce qu'il ſembloit favoriſer les erreurs de Pelage, n'ont rien oublié pour decrier cet Ecrivain. *Comme l'autorité de cet homme*, diſent-ils, *eſt peu conſiderable par ſoy-même, ſon Livre eſtant remply d'un grand nombre d'erreurs, pour ſçavoir s'il a raiſon en cela, il ne faut que remarquer qu'il écrivoit au Pape Damaſe, c'eſt-à-dire, au même temps que St. Jerôme travailloit à la reviſion du Nouveau Teſtament par l'ordre de ce Pape; & qu'il témoigne que les Exemplaires Latins eſtant pleins de fautes, devoient eſtre corrigés par les Grecs.* Ils ajoûtent de plus, que cet Auteur étant remply de beaucoup d'erreurs *Pelagiennes, il pourroit bien avoir preferé les Exemplaires qui n'avoient point la negation, comme plus conformes à ſon erreur.*

Remarq. ſur la Requ. de Mr. d'Ambr.

Le Diacre Hilaire cependant dont on mépriſe l'autori-

té

té comme peu considerable, parce qu'il est, dit-on, remply d'erreurs Pelagiennes, a este lû jusqu'à ces derniers temps sous le nom de St. Ambroise. Zegerus, que Mr. Arnauld a mis au nombre des habiles Critiques, appuye de toute sa force cette leçon qu'on accuse de Pelagianisme. *Nisi longus*, dit ce Critique, *hic mihi refragaretur usus atque consensus Ecclesiæ, mallem cum Ambrosio legi*, in eos qui peccaverunt; *& scito perperàm à scribis additum esse ibi* non. Le P. Morin a aussi opposé le témoignage de ce Diacre sous le nom de Saint Ambroise (a) aux Protestans, qui s'éloignent de la Vulgate pour s'attacher uniquement aux Exemplaires Grecs ou Ebreux. Mais comme il ne produit que des raisons vagues, on n'y doit avoir aucun égard.

Zeg. Castig. in N. T. ad c. 5. Epist. ad Rom.

Mor. Exercit. Bibl. lib. 1. Exerc. 2. c. 1.

Lors qu'il s'agit de juger de la veritable leçon d'un Livre, il faut consulter les anciens Exemplaires, sans se declarer d'aucun party. Si l'on accuse Hilaire de Pelagianisme pour cette seule raison, qu'il n'a pas toûjours des sentimens conformes à ceux de St. Augustin, on doit reformer toute l'ancienne tradition sur la doctrine de ce Pere: ce qui seroit une grande absurdité en fait de Theologie. Messieurs de Port-Royal ne peuvent pas opposer à ce Diacre l'autorité de St. Jerôme, qui a reformé l'ancienne Version du Nouveau Testament sur les Exemplaires Grecs. Car outre qu'ils ne croyent pas que ce Pere ait esté infaillible dans sa correction, Hilaire a apporté des raisons qui prouvent au moins en apparence, qu'on devoit corriger en ce lieu-là le Grec sur le Latin. De plus, quand St. Jerôme a pretendu que les Exemplaires de l'ancien Interprete Latin estoient pleins de fautes, il ne parle point des fautes auxquelles on donne le nom d'erreurs ou d'heresies.

Pour juger selon les loix de la Critique de l'observation que cet Auteur a faite sur le Chap. 5. de l'Epître aux Romains, vers. 14. je dis qu'il a eu tort de corriger en cet endroit le Grec sur le Latin, puis qu'il y avoit alors de la va-

(a) *Eorum effrænem audaciam cohibet quàm Latinos codices nulla distinctione aut circumspectione habitâ ex Græcis aut Hebraïs emendare satagunt.* Mor. Exerc. Bibl. lib. 1. Exerc. 2. c. 1.

varieté dans les Exemplaires Latins, & qu'il n'en reconnoît aucune dans les Grecs. Il ne paroît pas sincere en ce qu'il oppose generalement le Latin au Grec, comme si de son temps il n'y avoit eu aucune diversité là-dessus. Il est certain cependant, que les Exemplaires Latins ne convenoient point entre eux: car les uns avoient la particule negative, & les autres ne l'avoient point.

St. Augustin qui a appuyé la leçon contraire, avoüe de bonne foy, qu'on ne lisoit point de son temps la particule negative dans la plus-part des Exemplaires Latins. *Scio*, dit ce sçavant Evêque, *plerosque Latinos codices sic habere:* Regnavit mors ab Adam usque ad Moysen in eos qui peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ. Mais il ajoûte ensuite, (*b*) que tous les Exemplaires Grecs, ou au moins presque tous, d'où la Version Latine a esté prise, contiennent la particule negative. Cette critique de Saint Augustin me paroît plus judicieuse que celle du Diacre Hilaire. Et en effet le Latin de l'ancien Manuscrit de St. Germain Després est conforme à la Vulgate d'aujourd'huy. Il n'y a de plus aucune varieté là-dessus entre les Exemplaires Grecs. J'oppose donc à cet Ecrivain un Exemplaire qui contient l'Italique aussi-bien que son Edition, & avec lequel il s'accorde presque toûjours, lors qu'il differe de nôtre Vulgate.

Aug. de pecc. mer. & rem. l. 1. c. 11.

C'est ainsi qu'on doit juger de la veritable leçon de ce passage, & non par les prejugés des Theologiens, qui appuyent d'ordinaire ce qui est le plus favorable à leurs sentimens. Zegerus n'a pas eu raison de vouloir reformer en ce lieu nostre Vulgate, comme si la particule *non* avoit été ajoûtée mal-à-propos par les Copistes au Texte Latin. Il ne paroît aussi aucun jugement dans l'objection que le P. Morin a faite aux Protestans à l'occasion de ce passage de St. Paul. Il pretend leur prouver par l'autorité de St. Ambroise qui est le Diacre Hilaire, qu'ils ont recours sans aucune precaution au Grec & à

(b) *Græci autem codices, unde in Latinam linguam interpretatio facta est, aut omnes, aut penè omnes, id quod à me primò positum est habent.* Aug. de pecc. mer. & rem. lib. 1. c. 11.

l'Ebreu. Mais cette objection n'eſt nullement à propos, puis qu'ils ont eu raiſon de preferer en ce lieu-là avec Saint Jerôme & Saint Auguſtin le Grec à quelques Exemplaires Latins.

Les Sectaires de ces anciens temps étoient en cela tout-à-fait oppoſés à ceux d'aujourd'huy. Ils avoient un très-grand reſpect pour l'ancienne Edition Latine; & bien loin de la reformer ſur le Grec, comme les Proteſtans le font ſouvent ſans aucune neceſſité, ils croyoient que lors que le Latin ne s'accordoit point avec le Grec, il y avoit faute dans ce dernier. St. Jerôme reproche à Helvidius, (c) d'accuſer ſans raiſon les Exemplaires Grecs d'avoir été corrompus aux endroits où ils ne s'accordoient point avec les Latins. Ce Pere luy oppoſe, qu'on doit plûtoſt s'en rapporter aux Originaux Grecs & Ebreux qu'aux Traductions, parce que l'eau eſt plus pure dans la ſource que dans le canal.

Hieron. adv. Helvid.

Mais il ſemble que cet Heretique ſe ſoit moqué de la Critique de St. Jerôme, comme d'une choſe qui luy paroiſſoit plus curieuſe que veritable. *Hæc ais*, dit ce Pere en faiſant parler Helvidius, *apud me nugæ ſunt & argumentationes ſuperfluæ, & diſputatio magis curioſa quàm vera.* Il luy objecte encore une fois dans ce même Livre, qu'il faut preferer les Originaux aux Verſions. Il luy repreſente avec force, que le ſentiment contraire eſt une folie. *Ac ne fortè*, ajoûte-t-il, *de exemplariorum veritate cauſeris, quia tibi ſtultiſſimè perſuaſiſti Græcos codices eſſe falſatos*, &c. En effet, c'eſt la methode qu'il a ſuivie, lors qu'il a retouché l'ancienne Edition Latine.

Hier. ibid.

Hier. ibid.

Ce n'eſt pas qu'il ne cite auſſi quelquefois cette Edition en des endroits où il la croyoit alterée: & c'eſt à quoy l'on doit bien prendre garde. Nous en avons un exemple conſiderable dans ce même Livre contre Helvidius, où il rapporte un paſſage

(c) *Licet tu mirâ impudentiâ hæc in Græcis codicibus falſata contendas, quæ non ſolùm omnes Græciæ tractatores in ſuis voluminibus reliquerunt, ſed nonnulli quoque è Latinis ita ut in Græcis habentur aſſumpſerunt. Nec neceſſe eſt nunc de exemplariorum varietate tractare, cùm omne & veteris & novæ Scripturæ Inſtrumentum in Latinum ſermonem exinde tranſlatum ſit, & multò purior manare credenda ſit fontis unda quàm rivi.* Hier. adv. Helvid.

ge de l'Epître I. de St. Paul aux Corinthiens, Chap. 7. selon l'Italique ; & lors qu'il produit ce même endroit contre Jovinien, il le traduit d'une autre maniere, & selon qu'il le lisoit dans son Exemplaire Grec. Il apporte même les raisons de son changement. (d) *Il est bon*, dit-il, *que j'avertisse qu'on lit dans les Exemplaires Latins*, divisa est virgo & mulier, *ce qui a son sens : & je l'ay même expliqué en ce sens-là ailleurs, parce que ce lieu-là le demandoit : mais cette explication n'est point conforme à l'Original Grec, l'Apôtre ayant écrit comme nous avons traduit cy-dessus : Sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, & divisus est.*

Hier. lib. 1. adv. Jovin.

On a suivy cette leçon dans nostre Vulgate, & elle est appuyée par St. Jerôme & par quelques autres Peres Latins. L'autre leçon que le même St. Jerôme avoit approuvée écrivant contre Helvidius, & qu'il rejette dans son premier Livre contre Jovinien, comme n'étant point de l'Apôtre, est de l'ancien Interprete Latin. C'est pourquoy il y a aussi dans l'Italique du Manuscrit de St. Germain : *divisa est mulier & virgo quæ innupta est :* & cette leçon est confirmée par Tertullien. Ce qui merite le plus d'être observé, c'est que la plus-part des Manuscrits Grecs conviennent en cela avec l'ancien Interprete Latin, ensorte qu'il est difficile d'accorder à St. Jerôme que la leçon qu'il a suivie soit la veritable, & comme il l'appelle, *l'Apostolique*, puis que l'autre est plus ancienne, & qu'elle est fondée sur un plus grand nombre d'Exemplaires, & même sur les anciens Commentateurs Grecs. Hilaire represente icy les deux leçons qui étoient apparemment jointes ensemble dans son Edition, d'où l'on peut inferer que les Exemplaires Latins varioient là-dessus dès le temps de ce Diacre.

Tout cela prouve qu'on ne peut pas assûrer quelle est en cet endroit la veritable leçon de l'Apôtre, y ayant de si grandes raisons pour l'une & pour l'autre. C'est pourquoy

(d) *Nunc illud breviter admoneo, in Latinis codicibus hunc locum ita legi*, divisa est virgo & mulier. *Quod quanquam habeat suum sensum, & à me quoque pro qualitate loci sic edissertum sit, tamen non est Apostolica veritatis, siquidem Apostolus ita scripsit ut supra transtulimus.* Hier. lib. 1. adv. Jovin.

je ne voudrois pas reformer, comme a fait Zegerus, les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy ſur la leçon que St. Jerôme nomme *Apoſtolique*, bien que Robert Eſtienne l'ait trouvée dans deux de ſes Exemplaires Grecs, & que Simon de Colines l'ait ſuivie dans ſon Edition Grecque du Nouveau Teſtament. Il n'eſt pas de plus toûjours ſûr de condamner la vieille Edition appellée Italique ſur la Critique que ce Pere en a faite. Car il ſuit quelquefois ſes prejugés en s'accommodant aux ſujets qu'il traite.

Il pretend, par exemple, lors qu'il diſpute contre Jovinien, qu'on ne doit pas lire, Epiſt. I. à Tim. Ch. 2. v. 9. *ſobrietas*, comme il y avoit dans les Exemplaires Latins de ſon temps, mais *caſtitas*, parce qu'il y a dans le Grec σωφροσύνη. *Non enim*, dit-il, *ut malè habetur in Latinis codicibus*, ſobrietas *eſt legenda, ſed* caſtitas, *id eſt* σωφροσύνη. On n'a pas cependant jugé à propos de ſuivre cette reformation de Saint Jerôme dans noſtre Vulgate. Car on y lit encore aujourd'huy, *cum verecundiâ & ſobrietate.* Il n'y a point auſſi autrement dans les deux anciens Manuſcrits de Clermont & de St. Germain. C'eſt pourquoy Eraſme a très-bien remarqué, que (e) le mot Grec σωφροσύνη pouvant être interpreté de ces deux differentes manieres, St. Jerôme l'a reſtreint en ce lieu au ſens qu'il jugeoit le plus favorable à ſa cauſe, quoy qu'il fût bien traduit dans les anciens Exemplaires Latins par *ſobrietas.* Ce Pere n'eſt pourtant pas le premier auteur de cette reformation: car St. Cyprien & le Diacre Hilaire ont lû *cum verecundiâ & pudicitiâ.*

Hier. lib. 1. adv. Jovin.

Eraſm. Schol. in lib. 1. Hier. adv. Jovin.

On examinera ſur ce même pied pluſieurs autres endroits que Saint Jerôme a crû devoir être corrigés dans l'ancienne Vulgate. Il dit, par exemple, ſans ſortir de ſes Livres contre Jovinien, qu'au Chap. 3. v. 2. de l'Epiſt. I. de St. Paul à Timothée, où il y a dans le Grec νηφάλεον, & dans l'Italique *ſobrium*, on traduira mieux ce mot Grec par *vigi-*

lan-

(e) *Vox hæc* σωφροσύνη *Græcis ſignificat aliquando* ſobrietatem *ſive* temperantiam; *aliquando* modeſtiam, *aut* verecundiam; *aliquando* pudicitiam, *quod iſta ferme cohæreant, quanquam benè habeat* ſobrietas. *Sed Hieronymus captat commodum argumentationis ſuæ, & torquet hanc dictionem ad patrocinium partis ſuæ.* Eraſm. Schol. in lib. 1. Hier. adv. Jovin.

Hier. lib. 1. adv. Jovin. *lantem. Sobrium, sive ut melius in Græco dicitur, vigilantem, id est νηφάλεον.* Il ajoûte au même endroit, que le mot Grec σώφρονα, que l'ancien Interprete Latin a traduit *prudent*, signifie *chaste. Pudicum, hoc enim significat σώφρονα, ornatum & castitate & moribus.*

Mar. Victor. Marianus Victorius appuye dans ses Scolies ces deux reformations de Saint Jerôme. Cependant on n'a pas laissé de conserver dans nostre Vulgate l'ancienne leçon. Erasme au contraire après avoir approuvé ces deux sens, dit qu'on a pû traduire en cet endroit le mot Grec σώφρονα par celuy de *sobrium*; mais que St. Jerôme a choisi le sens qui luy étoit le plus favorable, comme il arrive d'ordinaire dans la dispute. *Agit suum negotium Hieronymus, ut par est in pugnâ; alioqui nihil vetat quominus σώφρονα sobrium interpretemur.* *Erasm. Schol. in lib. 1. adv. Jovin.* Nostre Vulgate represente les deux leçons. Car outre le mot de *prudentem*, on y lit aussi *pudicum:* ce qu'on doit attribuer à deux differentes versions du mot Grec σώφρονα. Aussi l'ancien Manuscrit de Clermont n'a-t-il point *pudicum.*

Mais après tout, on a cette obligation à Saint Jerôme, d'avoir reformé l'Italique en une infinité d'endroits où elle étoit defectueuse. Il suit d'ordinaire les meilleurs Exemplaires Grecs, sans s'arrester à ceux qui avoient les mêmes alterations que l'ancienne Vulgate. Il eut recours à ceux qu'on lisoit dans les Eglises d'Orient. C'est pour cette raison qu'il s'accorde ordinairement avec les anciens Commentateurs Grecs du Nouveau Testament. Ces defauts que ce sçavant Critique a corrigés dans l'Edition Latine de son temps, sont la plus-part très-anciens, & presque dès le commencement du Christianisme. Ce qui me fait soupçonner que l'ancienne Version des Eglises d'Occident a esté faite sur ces Exemplaires qui avoient été alterés en tant d'endroits, que Saint Jerôme n'osa pas refondre entierement cette Traduction qui y étoit conforme. Il suffit de faire cette remarque en general, afin que lors qu'on lira quelques-uns des plus anciens Peres, on ne soit pas surpris de les voir si éloignés des Exemplaires soit Grecs soit Latins que nous avons presentement du Nouveau Testament.

J'en pourrois donner plu-

sieurs exemples: mais je me contenteray de remarquer icy, que St. Irenée, Tertullien, St. Cyprien & quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques n'ont point lû au Chap. 15. des Actes, vers. 28. *à suffocatis.* Saint Cyprien qui a rapporté tout au long ce passage, l'exprime de cette maniere: *Visum est Spiritui Sancto & nobis nullam vobis imponere sarcinam, quàm ista quæ ex necessitate sunt, abstinere vos ab idolatriis, & sanguinis effusione, & fornicatione.* L'Evêque d'Oxford pretend que (f) la plûpart des anciens Peres n'ont point fait mention des animaux étouffés, parce qu'ils ont crû qu'ils étoient compris dans la defense du sang. Mais la veritable raison de cette omission est, que ces deux mots n'étoient point dans leurs Exemplaires. St. Irenée qui a écrit en Grec ne les y a point aussi lûs. C'est ce qui fait qu'on ne les trouve ni dans le Grec ni dans le Latin de l'ancien Manuscrit de Cambrige.

Cyp. lib. 3. Testim. n. 119. edit. Oxon.

Joann. Oxon. Not. in lib. 3. Testim. Cyp.

De plus le Diacre Hilaire oppose son Edition Latine où ils n'étoient point, aux Exemplaires Grecs de son temps où ils étoient. Il pretend même prouver par là, que les Grecs avoient corrompu leurs Livres, en y ajoûtant ce qui n'y étoit point dans les commencemens. *Tria*, dit-il, *hæc mandata ab Apostolis & Senioribus data reperiuntur, id est, ut observent se ab idololatriâ & sanguine, sicut Noe, & fornicatione. Quæ sophistæ Græcorum non intelligentes, scientes tamen à sanguine non abstinendum, adulterarunt scripturam, quartum mandatum addentes, & à suffocato observandum.* Mais on a preferé dans nostre Vulgate l'autorité de St. Jerôme à celle des anciens Exemplaires & des Ecrivains des premiers siecles. Ce docte Critique s'accorde là-dessus avec tous les Exemplaires Grecs que nous ayons presentement, à la reserve de celuy de Cambrige, dont le Grec convient presque en toutes choses avec l'Italique.

Ambros. Comm. in c. 2. Epist. ad Gal.

Il y a au contraire au même lieu une addition dans cette ancienne Version Latine, qui n'est point dans nostre Vul-

(f) *Plerique ex veteribus qui in eâ erant sententiâ, sanguinis mentione ejus esum fuisse interdictum, suffocati mentionem velut supervacaneam præteriere.* Joann. Oxon. Not. in lib. 3. Testim. Cyp.

Vulgate. Mais elle se trouve dans le Grec & dans le Latin du Manuscrit de Cambrige. Et ce qui fait voir qu'elle est très-ancienne, c'est que St. Irenée & St. Cyprien l'ont aussi lûë dans leurs Exemplaires. Elle est exprimée de cette maniere dans le Manuscrit de Cambrige au vers. 20. du même Ch. 15. des Actes, καὶ ὅσα μὴ θέλουσιν ἑαυτοῖς γίνεσθαι ἑτέροις μὴ ποιεῖτε. R. Estienne a produit deux autres Manuscrits où il a lû la même addition.

St. Irenée l'a aussi rapportée en ces termes avec les paroles qui precedent : *Præcipiendum est eis ut abstineant à vanitatibus idolorum, & à fornicatione, & à sanguine; & quæcunque nolunt sibi fieri, aliis ne faciant.* Il repete un peu après la même chose conformément à ce qu'on lit au Chap. 15. des Actes: *Placuit enim Sancto Spiritui & nobis, nullum amplius vobis pondus imponere quàm hæc quæ sunt necessaria, ut abstineatis ab idolothytis, & sanguine, & fornicatione.* Il ajoûte ensuite comme cy-dessus, *& quæcunque non vultis fieri vobis, aliis ne faciatis.* Ces derniers mots ne sont point dans nôtre Vulgate, bien qu'ils fussent dans l'ancienne Edition Latine.

Iren. lib. 3. adv. Her. c. 12.

Iren. ibid.

St. Cyprien a aussi lû dans le lieu que nous avons indiqué un peu auparavant, *& quæcunque vobis fieri non vultis, aliis ne feceritis*; ensorte qu'on ne peut point douter que ces paroles ne fussent dans les Exemplaires de l'Italique, avant qu'elle eust esté retouchée par St. Jerôme. C'est ce qui a fait juger à Zegerus, (g) qu'il seroit à propos de les remettre dans l'Edition Latine d'où elles ont été ostées, parce qu'il ne paroît pas qu'on les y ait ajoûtées par forme d'explication; outre qu'il y avoit, selon luy, bien moins d'additions dans les Exemplaires au temps de Saint Irenée & de Saint Cyprien, que dans les temps qui ont suivy. Mais ce Critique se trompe, n'ayant pas examiné les plus anciens Manuscrits du Nouveau Testament, qui sont pleins de ces sortes d'additions, & d'une

Cyp. lib. 3. Testim. n. 119. edit. Oxon.

Zeg. Castig. in N. T. c. 15. Act.

(g) *Consultius videtur, ut hæc deinceps ascribantur; nec enim videntur adjecta explicandi gratiâ, ut alia pleraque. Ad hæc Irenæus & Cyprianus scriptores sunt vetustissimi, quorum ætate minus erat in libris adjectiunculârum, quàm tempore sequenti.* Zeger. Castig. in N. T. c. 15. Act.

ne infinité d'autres changemens que St. Jerôme a reformés judicieuſement dans nôtre Edition, qu'il retoucha ſur des Exemplaires Grecs plus exacts que ces premiers, & qui ſont pour l'ordinaire conformes à ceux que nous avons preſentement.

Pour en être convaincu, on n'a qu'à jetter les yeux ſur les varietés de l'Exemplaire de Cambrige qui ſont recueillies dans le Nouveau Teſtament Grec d'Oxford. Cet ancien Manuſcrit eſt ſi different des autres Exemplaires Grecs & de noſtre Vulgate, principalement dans les Actes des Apôtres, qu'on diroit que ce ſeroit un autre Livre. Bien loin donc qu'il ſoit à propos de corriger noſtre Vulgate ſur Saint Irenée, ſur Tertullien, St. Cyprien, & ſur quelques autres anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, il eſt plus ſeur de les reformer ſur les Exemplaires ſoit Grecs ſoit Latins que nous liſons preſentement.

Il y a à la verité quelque choſe de ſurprenant en cela; mais c'eſt un fait qui ſaute aux yeux: & bien qu'on ne puiſſe pas apporter les veritables raiſons de cette grande alteration qui a été dans les Livres du Nouveau Teſtament dès les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, elle ne laiſſe pas d'être conſtante. L'Egliſe Grecque & la Latine ont eu leurs Critiques qui ont rétably ces Livres avec le plus d'exactitude qu'il leur a eſté poſſible. Cette reformation a eſté ſuivie par les autres Egliſes Orientales. La Syrienne qui a les plus anciens Exemplaires du Nouveau Teſtament après les Grecs & les Latins, ne s'accorde point auſſi là-deſſus avec l'Exemplaire de Cambrige.

Il eſt vray que toutes ces Egliſes ont quelques differences dans leurs Livres; mais elles ne ſont pas de la nature de celles qui ſe trouvent dans le Manuſcrit de Cambrige, & même dans quelques autres, & dans l'ancienne Vulgate qui convient avec ces Manuſcrits. Il eſt évident qu'ils ont été retouchés en une infinité d'endroits. On y a changé l'ordre des mots pour en rendre le ſtile plus net & moins embarraſſé. L'on y a même ajoûté quelques éclairciſſemens. Par exemple, au Chap. 4. des Actes, v. 32. après ces mots, ἡ ψυχὴ μία, *une ame*, l'on a ajoûté dans le Manuſcrit de Cambrige,

ge, καὶ ἐκ τῆν διακρίσεις ἐν αὐτοῖς ἐδεμία. St. Cyprien a auſſi lû dans le même ſens dans ſon Edition Latine, *nec fuit inter illos diſcrimen ullum.* Il y a pluſieurs autres additions ſemblables dans ces ſortes de Manuſcrits qui ſont auſſi dans St. Cyprien, comme au verſ. 10. du même Chap. 4. des Actes, on ne s'eſt pas contenté de mettre ἐν τούτῳ, il y a de plus dans un Manuſcrit cité dans le Manuſcrit d'Oxford, καὶ ἐν ἄλλῳ οὐδενί. St. Cyprien a auſſi lû en ce même ſens dans ſon Edition Latine, *in alio autem nullo.*

Cyp. lib. 2. Teſtim. n. 16.

On appliquera ce qu'on vient d'obſerver dans les Actes des Apôtres aux autres endroits du Nouveau Teſtament où l'ancienne Edition Latine differe de celle d'aujourd'huy. On liſoit, par exemple, autrefois dans l'Italique, & même dans nos Exemplaires Latins, avant la derniere reformation, au Chap. 10. verſ. 17. de l'Epiſtre I. aux Corinthiens, *omnes enim de uno pane & de uno calice participamus*; au lieu que ces mots ne ſont plus dans noſtre Vulgate, ayant été corrigée ſur les Exemplaires Grecs qui conviennent tous en cela, à la reſerve du Marquis de Velés, qui a auſſi lû dans quelqu'un de ſes Manuſcrits, καὶ ἐκ τοῦ ἑνὸς πίνειν. Le Diacre Hilaire avoit auſſi dans ſa Verſion ſelon cette leçon Grecque, *& de uno calice.* Ce qui me fait ſoupçonner que l'Exemplaire de ce Marquis doit être mis au rang de ces anciens Manuſcrits auxquels l'Italique eſt conforme. Cette même leçon eſt confirmée par l'Exemplaire de Saint Germain Deſprés, qui a dans le Grec, καὶ τοῦ πότηριον, & dans le Latin, *& de uno calice.*

Zegerus qui avoüe que les anciens Interpretes Grecs n'ont point lû ces mots, juge neanmoins qu'on les doit conſerver dans noſtre Vulgate, parce que l'uſage du chant dans les Egliſes les a autoriſez, & qu'ils ſont dans les Editions Latines Vulgaires. *Cùm id habeat*, dit cet Auteur, *& canat uſus Eccleſiæ, & huic ſuffragentur codices vulgares, atque adeò contextus Ambroſianus, ex quo in noſtrâ Editione repoſitum puto à Caſtigatore Eccleſiaſtico.* Mais les Cenſeurs de Rome qui les ont retranchés des Editions Vulgaires ont eſté plus judicieux. C'eſt pourquoy Luc de Bruges a marqué dans l'Indice qu'il a pu-

Zeger. Caſtig. in N. T. Epiſt. ad Cor. cap. 10.

publié de leurs corrections, qu'il ne falloit point les ajoûter au Texte : *non addas*, & de uno calice. Les Theologiens de Louvain ne les ont point auſſi mis dans le Texte Latin qu'ils ont fait imprimer avant la correction de Rome, mais ſeulement à la marge avec une étoile.

Les reflexions qu'on vient de faire ſur les variations des deux Editions Vulgaires des Egliſes d'Occident font aſſez connoître que celle dont on ſe ſert preſentement eſt plus exacte que l'ancienne, parce qu'elle ſe trouve conforme aux meilleurs MSS. Grecs que St. Jerôme conſulta, lors qu'il retoucha l'Italique. On apprend de plus par ces obſervations, que les plus vieux Manuſcrits Grecs ſont ſouvent moins exacts que ceux qui ont eſté dans l'Orient depuis Origene & Euſebe : qu'enfin il ne ſeroit pas ſeur de ſuivre toûjours les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ſous pretexte de leur antiquité, puis que nous avons des preuves évidentes qu'il y avoit de leur temps bien de la confuſion dans les Livres du Nouveau Teſtament, ſur tout parmy les Latins.

On ne doit point s'étonner qu'en parlant de l'Italique, je n'aye preſque jamais nommé St. Auguſtin, qui fait neanmoins profeſſion de la ſuivre. J'ay remarqué en liſant les Ouvrages de ce Pere, qu'il s'étoit bien plus attaché à cette ancienne Edition dans les Livres du Vieux Teſtament, que dans ceux du Nouveau, où il ſuit quelquefois les corrections de St. Jerôme, qu'il loüe dans une de ſes Lettres, de ce qu'il avoit traduit les Evangiles de Grec en Latin. *Non parvas*, luy dit-il, *Deo gratias agimus de opere tuo, quod Euangelium ex Græco interpretatus es, quia penè in omnibus nulla offenſio eſt, cùm ſcripturam Græcam contulerimus.* St. Jerôme n'avoit pourtant fait que retoucher l'ancienne Edition Latine, comme il ſe témoigne dans ſon Epiſtre au Pape Damaſe, y laiſſant pluſieurs choſes qu'il auroit pû corriger.

Saint Auguſtin neanmoins continua toûjours de s'attacher à l'Italique, ſi ce n'eſt que, comme les Editions en étoient fort differentes, il conſultoit le Grec & les corrections de St. Jerôme pour ſe redreſſer. Comme il étoit perſuadé que l'eau eſt plus pure

pure dans la ſource que dans les canaux, il remonte quelquefois juſqu'à cette ſource, & il regle le Latin par le Grec ſans abandonner l'Italique. Il ſemble avoir reconnu que quelques Livres du Nouveau Teſtament n'avoient pas eſté aſſez bien traduits, comme il l'inſinüe, lors qu'il parle de ſes obſervations ſur l'Epiſtre de St. Jaques. Je n'avois pas, dit ce ſçavant Evêque, quand j'ay dicté mes remarques ſur cette Epiſtre, une Traduction Latine exacte. *Ipſam Epiſtolam quam legebamus, quando iſta dictavi, non diligenter ex Græco habebamus interpretatam.* Mais ce qui peut faire quelque difficulté eſt ſon Ouvrage intitulé *Speculum*, qui contient un recueil d'un grand nombre de paſſages tant du Vieux que du Nouveau Teſtament. Il ſuit dans tout ce Livre la Verſion de St. Jerôme. Cela ſembleroit prouver qu'il n'en ſeroit pas l'auteur, au moins de la maniere que nous l'avons preſentement. Mais comme Poſſidius en a mis un ſous ce même titre dans ſon catalogue, il y a de l'apparence que celuy qui nous eſt reſté a eſté retouché & reformé par quelque Ecrivain poſterieur ſur la nouvelle Traduction de St. Jerôme.

Aug. lib. 2. Retr. cap. 32.

Pelage dont nous avons parmy les Ouvrages de Saint Jerôme les Commentaires ſur les Epiſtres de St. Paul, ſuit auſſi ordinairement l'ancienne Edition Latine; & il y paroîtroit encore plus attaché, s'il n'avoit pas été reformé en pluſieurs endroits. C'eſt à quoy l'on doit prendre garde, lors qu'on lit les Peres Latins qui ont vécu avant que la Verſion de St. Jerôme fût en uſage. Ceux qui les ont fait imprimer ont ſouvent accommodé leurs citations à noſtre Vulgate. Ils n'ont pas même épargné le Diacre Hilaire, qui abandonne moins qu'aucun autre Pere la vieille Edition Latine. C'eſt ce qui fait qu'il arrive quelquefois que les Commentaires de ces Auteurs ne s'accordent point avec le Texte qu'ils citent. Pelage neanmoins ſemble avoir ſuivy en quelques endroits les corrections de Saint Jerôme. Pour ce qui eſt de Tertullien & de St. Cyprien, bien qu'ils ne rapportent pas preciſément les mots de l'Italique, parce qu'ils conſultoient le Grec, ils la ſuivent pour ce qui eſt du ſens: & ainſi leurs Ouvrages peuvent toûjours

ſervir pour découvrir les differences des deux Vulgates, lors que ces diverſités ne conſiſtent point en de ſimples mots.

CHAPITRE VII.

De l'Edition Vulgate d'aujourd'huy. Si Saint Jerôme en eſt entierement l'auteur. Raiſons qu'on a d'en douter. Réponſe à ces raiſons, avec des reflexions ſur le ſentiment de quelques Theologiens. Penſée du Cardinal Pierre d'Ailli & de Martin Dorpius Theologien de Louvain ſur la reformation de la Vulgate.

CHaque Egliſe, comme on l'a remarqué cy-deſſus, a eu dès ſes premiers commencemens une Traduction des Livres Sacrés pour l'uſage du ſimple peuple qui ne pouvoit lire les Originaux. Nous avons vû que l'Egliſe Latine en a eu une que Saint Auguſtin appelle Italique. Mais comme cette Italique étoit remplie de fautes, ſur tout dans le Nouveau Teſtament, le Pape Damaſe donna ordre à St. Jerôme de la retoucher. Ce qu'il fit au moins à l'égard des quatre Evangiles : car il ne parle que de ces Livres dans la Lettre adreſſée à ce Pape. *Hæc præſens Præfatiuncula pollicetur tantum quatuor Euangelia Codicum Græcorum emendatâ collatione, ſed & veterum.* *Hier. Præf. in IV. Euang. ad Dam.*

Mais quand il donne le catalogue des Ouvrages qu'il avoit compoſés, il ſemble marquer tout le Nouveau Teſtament. *Novum Teſtamentum Græcæ fidei reddidi.* On ne peut neanmoins inferer de cette expreſſion, qu'il ait retouché tout le Nouveau Teſtament ſur les Exemplaires Grecs, parce qu'il paroît d'une de ſes Lettres à St. Auguſtin, qu'il a donné ce nom aux Evangiles. Saint Auguſtin l'ayant remercié de ce qu'il les avoit traduits de Grec en Latin, *Euangelium ex Græco*, il nomme dans ſa réponſe à cet Evêque *Novum Teſtamentum*, ce qu'on avoit ſimplement appellé Evangile. *Si me*, dit-il, *uti dicis, in Novi Teſtamenti emendatione ſuſcipis.* *Hier. in fine Catal. de Script. Eccleſ.*

On ne peut donc pas conclurre de cette ſeule expreſſion de St. Jerôme, qu'il ait retouché toute l'ancienne Verſion Latine du Nouveau Teſtament ſur les Exemplaires Grecs, puis qu'il marque expreſſément les quatre Evangiles

vangiles dans ſon Epitre à Damaſe. C'eſt pourquoy il eſt neceſſaire d'avoir recours à d'autres preuves. Stunica qui a entrepris dans un diſcours particulier contre Jaques le Fevre, de monſtrer que la Verſion qu'on lit dans toutes les Egliſes d'Occident, eſt celle que St. Jerôme a retouchée, ſe ſert de la Preface de ce Pere ſur les Actes des Apôtres. Il pretend prouver par là, que St. Jerôme n'a pas ſeulement retouché l'ancienne Verſion des Actes & des Epîtres de St. Paul, mais qu'il a traduit de nouveau ces Livres.

Stun. Antapol. adv. Jac. Fab.

En effet, on ne peut rien voir de plus formel là-deſſus que les paroles de cette Preface. (a) Vous m'exhortez, dit le pretendu Saint Jerôme s'adreſſant à deux de ſes amis, de traduire en Latin les Actes des Apôtres, comme j'ay dêjà traduit les Epiſtres de Saint Paul que j'ay compriſes en un ſeul Volume. Mais l'on fera voir dans la ſuite de ce diſcours, que la plus-part des Prefaces qui ſont à la teſte de chaque Livre du Nouveau Teſtament dans un grand nombre de Manuſcrits & des premieres Editions de nos Bibles Latines, ne ſont point de St. Jerôme.

Præf. ſub nom. Hier. in Acta Apoſt.

Ce que Stunica objecte de plus fort à ceux qui nient que ce Pere ait retouché non ſeulement les Evangiles Latins, mais même le reſte du Nouveau Teſtament, eſt qu'il parle ſouvent de ſes corrections ſur les Epîtres de Saint Paul. Il ſe moque dans ſon Epître à S. Marcelle, de ceux qui preferoient l'ancienne Edition Latine qui étoit entre les mains du peuple à ſa nouvelle Edition. Il cite en ce lieu-là les Epîtres de St. Paul; & l'on peut même monſtrer évidemment par ſes Commentaires que nous avons ſur quelques-unes de ces Epîtres, qu'il a reformé la vieille Edition.

Enfin ſi l'on confere ce qui nous reſte de l'Italique avec la Vulgate d'aujourd'huy, on ne peut douter que ce ne ſoient deux Editions differentes, ou plûtôt la même Edition qui a été retouchée & corrigée en quelques endroits.

(a) *Poſt Apoſtoli Pauli Epiſtolas dudum uno vobis volumine tranſlatas, Domnion & Rogatiane cariſſimi, Actus Apoſtolorum compellitis ut tranſferam in Latinum.* Præf. ſub nom. Hier. in Acta Apoſt.

droits. Or il seroit difficile d'attribuer cette reformation à d'autre qu'à St. Jerôme, qui avoit déjà reveu les Evangiles par l'ordre du Pape Damase.

Erasme & plusieurs autres Ecrivains de ces derniers temps, qui n'ont pû nier que Saint Jerôme ait reformé la vieille Edition du Nouveau Testament, soûtiennent (b) que nous n'avons plus presentement les Exemplaires Latins de la maniere que ce Pere les a corrigés, mais une autre Version. Il pretend même en avoir donné des preuves invincibles.

Erasm. Schol. in Epist. Aug. ad Hieron.

Jaques le Fevre d'Estaple s'est aussi étendu fort au long sur ce sujet dans un Discours qu'il a composé exprès sous le titre * d'Apologie pour montrer que l'Edition Vulgaire des Epîtres de Saint Paul n'est point de St. Jerôme. Il l'appuye principalement sur ce que ce Pere, lors qu'il cite l'Interprete Latin, en parle comme d'un Interprete different de luy-même, & qu'il l'accuse même quelquefois d'ignorance. *Si sacer Hieronymus*, dit-il, *hujus Editionis Interpretem, ut alium citat, Latinumque Interpretem, ut alium citat, Latinumque Interpretem appellat, & interpretationem ipsam nominat Vulgatam, nonne egregiè conficitur, non esse Hieronymi tralationem? Si Interpretem Latinum frequenter vellicat, & insciliæ accusat*, &c.

* Apologia quòd vetus Interpretatio Epistolarum Beatissimi Pauli quæ passim legitur, non sit Tralatio Hieronymi.

Mais ce Theologien ne paroît pas avoir compris la pensée de St. Jerôme, lors qu'il cite l'ancienne Edition sous le nom de l'Interprete Latin, & qu'il le reprend même en plusieurs endroits. Bien loin qu'on puisse prouver de là, que ce Pere n'est point l'auteur de la Vulgate que nous lisons presentement, on en prouve au contraire qu'il a reformé l'ancienne Version des Eglises d'Occident; & cette reformation est la Vulgate d'aujourd'huy.

Il y a un peu plus de vraisemblance à ce que cet Ecrivain ajoûte au même endroit. (c) Je veux bien, dit-il, que St.

Jac. Fab. ibid.

(b) *Hieronymus dicit se castigasse magis sensum quàm verba, quanquàm nec illam habemus castigationem.* Eraim. Schol. in Epist. Aug. ad Hier.

(c) *Sed esto traduxerit. Numquid continuò sit, Ergo traductio Hieronymi ea est quâ passim utuntur Ecclesiæ... si Epistolas Pauli traduxerit; si Apostolorum*

Ca-

St. Jerôme ait traduit le Nouveau Testament ; mais on ne peut pas conclurre de là, que nostre Vulgate soit sa Version qui n'a point encore paru dans l'usage public de nos Eglises. Ce qu'il pretend justifier par un catalogue de plusieurs passages où la Vulgate ne s'accorde point avec les corrections de St. Jerôme sur les Epistres de St. Paul. En effet ce docte Pere a reformé dans ses Commentaires & dans ses autres Ouvrages plusieurs endroits de l'ancien Interprete Latin, d'une autre maniere qu'ils ne sont presentement dans nostre Edition. D'où peut venir, dit-on, cette difference entre les corrections de St. Jerôme & nôtre Vulgate, s'il est vray qu'il soit l'auteur de cette derniere?

Cela a fait croire à Zegerus, qu'on ne pouvoit pas attribuer entierement à Saint Jerôme nostre Version Latine du Nouveau Testament ; mais (*d*) que quelque autre Critique a reforme l'ancienne Edition vers ce temps-là sur les corrections de ce Pere, dont il n'a suivy qu'une partie, ayant retouché le reste sur les Exemplaires Grecs, & sur d'autres Versions Latines qui étoient alors en grand nombre. Pierre Pithou ne paroît pas aussi éloigné de ce sentiment dans sa Dissertation sur les Interpretes Latins de la Bible. Il y doute pour les mêmes raisons, que la Version Latine des Actes des Apôtres & des Epîtres de Saint Paul soit veritablement de St. Jerôme.

Zeger. Prolog. Castig. in N. T.

P. Pith. de Lat. SS. Bibl. Interpr.

Mais si ces raisons avoient quelque force, on devroit conclurre en même temps, que la Version Latine du Vieux Testament n'est point aussi de Saint Jerôme, parce qu'il arrive sou-

---

Catholicas ; si Euangelia, si Actiones Apostolicas, nondum ea in lucem emerserunt publico usui Ecclesiarum recepta, neque etiam earum Scripturarum ejus ad integrum recognitiones. Jac. Fab. Stap. in Apol.

(d) *Superest fateamur studiosum quempiam & probati hac in re judicii hominem circa Hieronymi tempora recognitionem fecisse librorum reliquorum, nempe eorum quorum recognitionem ab ipso editam videbat non recipi, & fortasse etiam totius Novi Instrumenti, idque in primis ex ipso Hieronymo, qui in hoc genus studio cæteris fuit frequentior ; deinde, ut probabile est, ex collatione tum Græcorum, tum diversarum quæ tum ferebantur versionum.* Zeger. Prolog. Castig. in Nov. Test.

ſouvent qu'elle ne s'accorde point avec les corrections qu'il a inſerées dans ſes Commentaires, & dans quelques autres Livres. On n'a qu'à jetter les yeux ſur ſes Queſtions ou Traditions ſur la Geneſe, & l'on y trouvera des exemples de ces differences de traduction, ſi on les compare avec ſa Verſion. Quand St. Jerôme a retouché l'ancienne Traduction du Nouveau Teſtament, il n'a ſongé qu'à en oſter les fautes qui paroiſſoient le plus, & à changer quelques expreſſions qui étoient trop rudes. Son deſſein, comme il l'aſſûre luy-même écrivant au Pape Damaſe, n'a pas été de luy donner la derniere perfection. Il dit même qu'il y a laiſſé exprès quelques fautes, pour ne pas s'éloigner trop d'un Texte qui étoit reçû depuis pluſieurs ſiecles dans l'uſage public.

Ce fait étant certain, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ne s'accorde pas toûjours dans ſes Commentaires & dans ſes autres Ouvrages avec une Verſion qu'il reconnoît être encore defectueuſe après l'avoir corrigée. On ſçait de plus, que St. Jerôme accommode quelquefois ſa Verſion au ſujet qu'il traite, & ſelon les perſonnes qu'il a à combattre; outre que les mots de l'Original Grec qu'il traduiſoit ayant ſouvent pluſieurs ſignifications, il luy a eſté libre de prendre celle qu'il jugeoit à propos. Ruffin luy a reproché autrefois cette inconſtance ſur quelques endroits du Vieux Teſtament, qu'il avoit traduits dans ſes Commentaires autrement que dans ſa Verſion. Il répond, qu'il n'a commis aucune faute en interpretant de deux differentes manieres un mot qui étoit ambigu. *Quid igitur peccavi, ſi verbum ambiguum diversâ interpretatione converti?* Hier. Apol. adv. Ruff. lib. 1. Il ajoûte de plus, qu'il l'a pû faire dans ſes Commentaires, où l'on ſe donne plus de liberté. *In commentariolis ubi libertas eſt differendi.* Quel tort, dit-il, fait-on à la foy de l'Egliſe, lors qu'on inſtruit ſes lecteurs des differens ſens que les Juifs donnent à un paſſage de l'Ecriture? *Quid ergo Eccleſiaſticæ fidei nocet, ſi doceatur lector quot modis apud Hebræos unus verſiculus explanetur?* Hieron. ibid.

On a remarqué cy-deſſus, que St. Jerôme a traduit les mêmes mots du Chap. 7. de l'Epiſt. I. aux Corinthiens, de deux manieres differentes Chap. 6.

dans

dans ſes Livres contre Helvidius & contre Jovinien. Il corrige en diſputant contre ce dernier la Verſion dont il s'étoit ſervy en combattant le premier. Eraſme, qui eſt un de ceux qui nient que ce Pere ſoit l'auteur de noſtre Edition Latine du Nouveau Teſtament, (e) a reconnu cette varieté d'interpretation ſelon les differens lieux. C'eſt ſur ce pied-là qu'il a quelquefois repris dans ſes diſputes l'ancien Interprete Latin, comme s'il avoit mal traduit de certains mots qu'on n'a pas laiſſé de conſerver dans la Vulgate d'aujourd'huy, parce qu'en effet il n'eſtoit pas neceſſaire de les reformer. On en peut voir des exemples dans le Chapitre precedent. Cela eſt bien plus conforme aux principes de ce Pere, que de dire avec Stunica, qu'il s'eſt retracté à l'imitation de quelques autres Peres, ou qu'il ait écrit avant ſa Traduction les Ouvrages où il ne s'accorde pas avec cette Traduction.

Eraſm. Schol. in lib. Hier. adv. Helv.

Stun. Antapol. adv. Jac. Fabr.

Cette variation de St. Jerôme n'eſt donc pas une bonne preuve pour monſtrer qu'il n'eſt point l'auteur de noſtre Verſion Latine du Nouveau Teſtament. On prouve bien mieux au contraire, qu'elle ne peut eſtre que de luy, par les endroits qu'il a retouchés dans l'ancien Interprete, & qui ſe trouvent encore aujourd'huy corrigés dans noſtre Vulgate de la même maniere qu'il témoigne les avoir reformés. On ne peut expliquer cette conformité des corrections de St. Jerôme avec l'Edition Latine qu'on lit depuis 900. ans dans les Egliſes d'Occident, qu'en reconnoiſſant qu'il en eſt le veritable auteur.

C'eſt deviner, que de dire avec Zegerus, que quelque autre Ecrivain s'eſt ſervy des corrections de ce Pere pour nous donner une nouvelle Edition du Nouveau Teſtament. Car outre qu'on ne peut marquer qui a été cet Ecrivain, ſi cela étoit, il auroit ſuivy exactement ſes corrections; au lieu que St. Jerôme eſt contraire en pluſieurs endroits aux leçons de noſtre Vulgate. Il n'y a point d'autre

(e) *Hunc locum aliter citat Hieronymus adverſus Jovinianum, lib. 1. nempe ut nos vulgò legimus, ſed ita ut fateatur ſe pro loci qualitate in alium ſenſum interpretatum fuiſſe.* Eraſm. Schol. in lib. Hier. adv. Helv.

tre raiſon de cette diverſité, que celle que nous avons déjà donnée. Il luy a été libre de corriger dans ſes Commentaires & dans ſes autres Ouvrages une Traduction à laquelle il n'a pas oſé mettre la derniere main.

Il n'y a de plus aucune probabilité au ſentiment de Sutor, & De Eſcalante, qui croyent que Saint Jerôme n'a pas parlé en ces lieux-là ſelon ſa penſée, mais ſelon celle des autres. Il n'y a rien de plus facile que de faire voir le contraire avec évidence. Auſſi le dernier abandonne-t-il cette réponſe. Mais ce qu'il ajoûte a encore moins de vraiſemblance. Il pretend que ce docte Pere changea d'opinion après une longue meditation; & qu'ayant fait plus de reflexion qu'il n'avoit fait auparavant, il traduiſit dans ſa Verſion les mêmes paſſages autrement qu'il ne les avoit traduits dans ſes autres Ouvrages. *Hieronymum in tranſlatione ſuâ edendâ, rebus penitiùs inſpectis & ſeriùs conſideratis, ſuam ſententiam mutaſſe.* Mais cela n'a pas beſoin d'être refuté. St. Jerôme au contraire n'eſt pas ordinairement ſi exact dans ſa reviſion de l'ancienne Edition Latine, que dans les autres endroits, où il eſt beaucoup plus critique.

Ferd. De Eſcal. Clyp. Cenſ. lib. 6. c. 16.

On ajoûtera à toutes les raiſons qu'on a apportées cy-deſſus celle-cy qui me paroît efficace. On ne trouve point d'autre nom dans les plus anciens Exemplaires MSS. que nous ayons de noſtre Bible Latine, que celuy de St. Jerôme. Ceux qui en ont fait le recueil, l'appellent *la Bibliotheque* ou Bible *de St. Jerôme*, pour le diſtinguer de l'autre Bible qu'on liſoit avant luy dans l'Occident. Cette derniere contenoit l'ancienne Vulgate, dont il ne nous reſte preſque rien pour ce qui eſt du Nouveau Teſtament. La nouvelle Edition de ce Pere ayant été plus goûtée que l'Italique, on la mit avec ſon nom dans les Bibliotheques. Ce qui fut cauſe que dans la ſuite on negligea l'autre entierement. On n'en conſerva que les Pſeaumes qu'on chantoit dans les Egliſes. Il y a même pluſieurs Bibles Latines MSS. où l'on trouve la Verſion des Pſeaumes que ce ſçavant homme avoit faite ſur l'Ebreu : tant on étoit alors perſuadé que toutes ſes Traductions étoient plus exactes que les anciennes. Au moins

ſont-

ſont-elles moins barbares & moins embarraſſées. Les particuliers qui ne pouvoient pas juger de ſon exactitude par rapport à l'Original, abandonnerent leur vieille Verſion pour prendre celle de Saint Jerôme qui eſtoit plus claire.

On ne peut pas marquer le temps precis de cette preference qui ne ſe fit que peu à peu. Elle étoit déjà du temps du Pape St. Gregoire, & d'Iſidore Evêque de Seville, qui commencerent à donner de l'eſtime à la nouvelle Edition, ſans neanmoins abandonner tout-à-fait l'ancienne. *S. autem Iſidorus*, diſent les Cenſeurs de Rome, *non uno in loco Hieronymianam cæteris omnibus anteponit, eamque ab Eccleſiis Chriſtianis communiter recipi ac probari affirmat, quòd ſit in verbis clarior & veracior.* Comme les Livres manuſcrits coûtoient beaucoup, on aima mieux pour éviter cette grande dépenſe, copier la Verſion de St. Jerôme, que l'ancienne; enſorte que toutes les Bibliotheques en furent bientoſt remplies.

Præf. Bibl. Clem. VIII.

Les Theologiens qui n'avoient preſque point d'autres Exemplaires que ceux-là, furent obligés de s'en ſervir & de l'interpreter dans leurs Commentaires & dans leurs autres Ouvrages. (f) Remi, Bede, Rabanus, Haimon, Anſelme, Pierre de Damien, Richard, Hugue, & enfin tous les autres Ecrivains Eccleſiaſtiques depuis plus de 900. ans ont tellement ſuivy la nouvelle Edition, que toutes les autres Verſions qui étoient auparavant en très-grand nombre ont été perduës entierement, au moins pour l'uſage. Voilà en peu de mots les veritables raiſons de l'autorité qu'on donne depuis pluſieurs ſiecles dans tout l'Occident à la Verſion qu'on nomme *Vulgate:* ce qui paroîtra encore mieux dans la ſuite de ce diſcours, lors qu'on fera l'hiſtoire des Exemplaires MSS. de cette Traduction.

Ibid.

Si les Theologiens examinoient

(f) *Remigius, Beda, Rabanus, Haimo, Anſelmus, Petrus Damiani, Richardus, Hugo, Rupertus, Petrus Lombardus, Alexander, Albertus, Thomas, Bonaventura, cæterique omnes qui his nongentis annis in Eccleſiâ floruerunt, S. Hieronymi verſione ita ſunt uſi, ut cætera quæ penè innumerabiles erant quaſi lapſe de manibus Theologorum penitùs obſoleverint.* Præf. Bibl. Clem. VIII.

noient ces sortes de faits sur de bons Actes, ils ne proposeroient pas là-dessus un grand nombre de questions qui n'ont le plus souvent d'autre fondement que leur imagination. Peut-on rien voir qui soit moins fondé que toutes les questions que Pierre Sutor Chartreux & Theologien de Paris a inserées dans son Traité *de la Traduction de la Bible*, où il condamne les nouvelles Versions? C'est assez que celle de Saint Jerôme soit lûë publiquement dans toutes les Eglises d'Occident, pour en conclurre qu'elle a esté inspirée de Dieu. Si l'on oppose à ce Theologien, que St. Jerôme même a mis de la difference entre un Prophete & un Interprete : il répond qu'il n'est parlé en ce lieu-là que des Interpretes ordinaires, & non des extraordinaires. Ce Pere ne sçavoit pas apparemment qu'il fût du nombre de ces Interpretes extraordinaires & inspirés, lors qu'il disoit, *Aliud est esse vatem, aliud interpretem.*

Petr. Sut. de Tral. Bibl. & novar. reprob. interp. edit. Paris. an. 1525. c. 10.

De Escalante Theologien Espagnol a crû que ce fut (g) un esprit de charité qui porta St. Jerôme à traduire le Vieux Testament sur l'Ebreu, & un esprit d'obeïssance qui l'engagea à revoir le Nouveau sur le Grec. Il nie qu'il ait composé ces Versions en qualité de Prophete. Cet esprit de charité & d'obeïssance suffisoit, selon luy, pour l'empêcher d'y rien mettre qu'on pût soupçonner d'être faux. Il n'y a rien jusques là dans le raisonnement de ce Docteur qui ne soit de bon sens. Mais il tombe ensuite dans la même faute que Sutor. Il veut que Saint Jerôme ait eu besoin de corriger sa Traduction pour la perfectionner, & que cette correction ait esté inspirée, parce qu'il ne se peut pas faire que l'Eglise ait approuvé une Version qui n'auroit pas esté inspirée. *Præterea dicendum est, quòd quamvis translatio*

De Escal. Clyp. Conc. lib. 6. c. 23.

De Esc. ibid.

(g) *Negare non possumus translationem Veteris Testamenti de Hebræo in Latinum à spiritu charitatis processisse, & interpretationem Novi de Græco à spiritu obedientiæ. Negamus tamen illas traductiones profluxisse ab instinctu Spiritûs Sancti in genere Prophetiæ. Iste autem charitatis spiritus & obedientiæ sufficiens quidem fuit ut Hieronymus nihil subdolâ interpretatione celaverit ex fontibus unde hauserat, neque sciens adjecerit, subtraxerit vel mutaverit ex his quæ in Hebraicâ veritate Veteris Testamenti, aut Græcâ Novi, & aliis Græcis libris transfuderit.* De Escal. Clyp. Conc. lib. 6. c. 23.

tio Hieronymi lumine divino ab ipso tradu&ta non fuerit; correcta tamen & approbata divinâ assistentiâ censetur. Id enim Editioni Vulgatæ concedere oportet, quia Ecclesia in ejus approbatione errare non potuit. Comme si la correction qu'il pretend avoir esté faite par Saint Jerôme, & celle des Censeurs de Rome, étoit exempte des moindres defauts.

Ce qui a jetté quelques Theologiens dans cette extremité, est qu'ils n'ont pû comprendre comment il se pouvoit faire que la Vulgate qui a esté declarée authentique par le Concile de Trente, ne soit pas dans une parfaite exactitude. C'est ce qui a fait dire à De Escalante, (*h*) que ce Concile ayant definy que la Vulgate est authentique, & par consequent fidelle & veritable, il a en même temps arresté qu'elle étoit une Ecriture vraye & inspirée en toutes choses. Car on ne pourroit pas luy donner le nom d'authentique, si elle avoit quelque defaut. Mais j'ay expliqué dans l'Histoire Critique du Vieux Testament & ailleurs, en quel sens les Evêques assemblés à Trente ont definy que la Vulgate est authentique. L'on appliquera à la Version du Nouveau Testament ce qu'on a dit en ces lieux-là de celle de l'Ancien.

De Esc. ibid. c. 22.

J'ajoûteray seulement icy, que ce Docteur Espagnol auroit mieux fait de prendre le party de ces autres Theologiens dont il fait mention en cet endroit, auxquels il donne la qualité de pieux & de Catholiques, lesquels ne croyent pourtant pas que la Vulgate soit si fidelle & si exacte, qu'on n'y puisse trouver aucune faute. (*i*) *Il s'agit*, dit-il, *de sçavoir si tous les endroits de la Vulgate ont esté traduits*

De Esc. ibid.

(h) *Si igitur Concilium Tridentinum definierit Editionem Vulgatam esse authenticam, ac proinde fidelem atque veracem, consequens est quòd definiat etiam in eâ, quoad omnia loca, veram esse scripturam à Spiritu Sancto inspiratam. Nam si in aliquâ particulâ deficeret, aut aliquis in illâ error lateret, non dicenda esset authentica, nec fideliter transata.* De Esc. ibid. c. 22.

(i) *Inquiritur utrum omnia loca adeò fideliter versa fuerint, ut in omnibus particulis Sacra Scriptura comprehendatur, de quâ re non solùm est nobis negotium cum hæreticis, verùm etiam cum aliquibus viris Catholicis & piis, qui sentiunt Editionem Vulgatam quibusdam in locis ad fidem & bonos mores non attinentibus Sacræ Scripturæ veritatem fideliter non continere.* De Esc. ibid. c. 22.

duits avec tant d'exactitude, qu'elle represente par tout l'Ecriture Sainte. Nous n'avons pas des disputes là-dessus seulement avec les Heretiques, mais aussi avec quelques personnes Catholiques & pieuses, qui croyent que l'Edition Vulgaire ne contient point fidelement le veritable Original de l'Ecriture en quelques endroits qui ne regardent ni la foy, ni les bonnes mœurs.

Il est surprenant que De Escalante n'ait pas embrassé cette opinion dans un Ouvrage où il fait profession d'instruire les Predicateurs, qui n'ayant pour l'ordinaire aucune connoissance des langues & de la belle Theologie, s'exposent à la risée de leurs auditeurs, & principalement des Heretiques. *Hæreticus*, dit-il, *linguas plurimas callens, v.g. Hebraicam, Chaldaicam, Syriacam, Græcam, &c. insultat concionatoribus istis, qui unius solius Latinitatis, & illius vix quidem facultate exornantur.* Mais il est à craindre que ces Heretiques ne sçachent assez de Grec & de Latin pour luy faire connoître qu'il n'entend pas assez la matiere qu'il traite, lors qu'il pretend qu'il n'y a aucun endroit dans la Version de St. Jerôme qui ne soit l'Ecriture divinement inspirée. *Credendum est*, dit cet Auteur contre les Theologiens marqués cy-dessus, *quidquid illi aliter aut dixerint aut scripserint, Latinam Editionem quâ utitur Ecclesia adeò fideliter versam esse, ut nullus locus sit in quo non sit Scriptura divinitus inspirata.*

De Esc. init. Clyp. Conc.

Id. ibid. c. 22.

Les Peres du Concile n'ont jamais eu cette idée, lors qu'ils ont preferé l'Edition de St. Jerôme à toutes les autres Latines, & qu'ils ont ordonné qu'on la retoucheroit. Les Papes qui ont pris le soin de cette reformation, n'y ont pas employé des Prophetes, mais des Critiques qui n'ont pas pretendu être infaillibles, puis qu'ils ont avoüé qu'ils laissoient quelques fautes dans leur correction. D'où peut donc venir cette infaillibilité, si ce n'est de quelques Theologiens modernes, qui n'ayant point étudié cette matiere avec assez d'application, ont eu recours à je ne sçay quelles raisons de convenance. Ils n'ont pas pris garde, que quelques Protestans se serviroient de leur foiblesse pour décrier le Concile de Trente.

L'Espagne est le lieu où l'on a le plus parlé de l'autorité de la Vulgate. Il semble que

que la rigueur de l'Inquiſition devoit fermer la bouche à tout le monde en ce pays-là. Cependant les plus ſavans Theologiens Eſpagnols ont donné un ſens très-moderé au decret de ce Concile. De Eſcalante même eſt bien plus raiſonnable ſur ce ſujet, que Pierre Sutor dont on a déjà parlé. Car bien qu'il ſoit perſuadé qu'il n'y a aucune faute dans la Vulgate, il ne laiſſe pas de croire (*k*) que lors que l'Egliſe l'a approuvée, elle n'a point rejetté les Originaux, & que les Heretiques nous impoſent en cela. C'eſt pourquoy il eſt permis, ſelon luy, de recourir au Grec & à l'Ebreu, d'où l'on peut éclaircir le Latin en pluſieurs endroits.

Id. ibid c. 23.

Mais ſi nous écoutons Sutor, il ne faut plus parler ni de Grec ni d'Ebreu. La ſeule Vulgate ſuffit ſans le ſecours d'aucune autre Bible. *Biblia Vulgata ita ſufficiens, ut nullâ aliâ quovis modo ſit opus.* Il dit qu'on pouvoit à la verité recourir au Grec & à l'Ebreu au temps de St. Auguſtin, parce qu'il y avoit alors une infinité de Verſions Latines; mais que cela n'eſt plus de ſaiſon preſentement. Il ne veut pas même que l'on confere enſemble les differences des Exemplaires Latins, parce qu'il y a une trop grande difference entr'eux, & que cette diverſité nuit plus qu'elle ne ſert pour trouver la verité. Il va même juſqu'à condamner Eraſme comme Heretique, pour avoir avancé que Saint Jerôme a pû ſe tromper étant homme. *Hieronymum ut hominem errare potuiſſe.* Il pretend que ce Pere a eſté inſpiré de Dieu, parce qu'il s'agiſſoit de l'intereſt de toute l'Egliſe: *publica res Eccleſiæ agebatur.*

Petr. Sut de Trad. Bibl. c. 17.

Enfin Sutor, qui paroît d'ailleurs avoir eſtudié les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, aſſûre hardiment que la connoiſſance des langues eſt inutile pour l'explication de l'Ecriture. Il s'emporte contre ceux qui les étudient, & il blâme hautement le deſſein qu'on avoit d'établir une Ecole pour y enſeigner les trois lan-

(k) *Notandum eſt Eccleſiam, dum hanc Editionem approbaverit, fontes non reprobaſſe, ut falſò mentiuntur hæretici. Unde licitum eſt ad eos recurrere qui puriſſunt in pluribus caſibus, præcipuè quando in Editione Vulgatâ anceps ſententia eſt; in Græco verò & Hebræo perſpicua & clara.* De Eſcal. ibid. c. 23.

langues. *Ineptum eſt igitur propterea velle trilinguem ſcholam ſuſcitare.*

Bon Dieu! où en ſerions-nous, ſi les Papes avoient été animés de l'eſprit de ce Theologien de Paris qui écrivoit avant le Concile de Trente? Mais graces à Dieu, nous avons eu depuis ce temps-là dans l'Egliſe Latine de très-habiles Critiques, qui ſe ſont non ſeulement appliqués à l'étude des langues, mais auſſi à conferer un grand nombre d'Exemplaires Latins de nôtre Vulgate, & à les examiner ſur le Grec & ſur l'Ebreu. Les Papes mêmes & les Cardinaux n'ont pas jugé ce travail indigne de leurs ſoins. Sutor devoit ſe contenter de condamner avec les Theologiens de Paris les nouvelles Traductions en langue vulgaire qui commençoient à cauſer des troubles dans la Religion, ſans condamner en même temps l'étude des langues & de la Critique. Eraſme qu'il attaquoit pouvoit eſtre coupable, pour avoir avancé dans ſes Ouvrages quelques propoſitions qui furent enſuite contraires à la paix de l'Egliſe. Mais il merite de grandes loüanges pour la recherche qu'il fit des Exemplaires tant Grecs que Latins du Nouveau Teſtament dans un temps que la plû-part des Theologiens negligeoient cette étude.

Il ſeroit à ſouhaiter que les Proteſtans n'euſſent pas encore aujourd'huy occaſion de reprocher à quelques-uns d'eux, qu'ils ne ſont pas tout-à-fait éloignés des ſentimens de Pierre Sutor leur confrere. Ils devroient profiter de l'exemple d'un autre Theologien, qui après s'eſtre oppoſé avec vigueur à Eraſme, reconnut bientoſt la neceſſité qu'il y avoit d'étudier les langues & la Critique: je veux dire Martin Dorpius Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Louvain, où il prononça un diſcours à l'entrée de ſes Leçons ſur St. Paul, dans lequel il témoigne la douleur qu'il avoit de n'entendre pas la langue Grecque. (*l*) Il ne faut pas écouter, dit ce Docteur, *Mart. Dorp. Orat. Prælect. in Epiſt. Paul.*

(l) *Neque enim audiendos cenſeo qui linguæ Græcæ cognitionem perparùm aſſerre momenti exiſtimant ad Novi Teſtamenti explicationem. Nam hoc ſi habet, quid eſt quod Hieronymus, Auguſtinus, Ambroſius, totaque corona veterum eorumdemque clariſſimorum auctorum toties hortantur, ut Græca exemplaria & archetypa inſpiciamus?* Mart. Dorp. Orat. in Præl. Ep. Paul. edit. Baſil. ann. 1520.

teur, ceux qui croyent que la connoiſſance de la langue Grecque n'eſt pas fort utile pour l'explication du Nouveau Teſtament. Car ſi cela eſt, pourquoy Saint Jerôme, Saint Auguſtin, Saint Ambroiſe, & en un mot tous les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques nous exhortent-ils ſi ſouvent à avoir recours aux Exemplaires Grecs comme aux Originaux ?

Il fait au même endroit une peinture étrange de la Theologie Scolaſtique, au moins de la maniere qu'on l'étudioit de ſon temps, & qui ne differe gueres de celle d'aujourd'huy. Nous croyons, dit-il, n'avoir rien fait, ſi nous ne fueilletons tous les Auteurs, c'eſt-à-dire, ſi nous ne perdons malheureuſement noſtre temps pendant dix ans entiers à étudier des choſes qui ſont entierement inutiles. *Nihil nobis actum eſſe videtur, niſi omnes omnium chartas evolvamus, hoc eſt, niſi ſolido decennio infeliciſſimè ac ſine fructu nugemur.* Il décrit ſi naïvement les queſtions qu'on faiſoit dans les Ecoles de Theologie, & même la façon de les traiter, que j'aime mieux rapporter ſes propres paroles, que de les traduire en noſtre langue, où elles perdroient quelque choſe de leur naïveté. *Cur omnem ætatem*, ajoûte ce Theologien, *quæſtiunculis de lanâ caprinâ & ipſam aſini umbram ſuperantibus perdimus? Cur ſophiſticarum captionum nullus eſt neque modus neque finis, ſed perpetua quadam argutandi, plicandi & replicandi libido, & titillantis quidem, ſed heu nimio conſtaturæ vanitatis inanis oblectatio?*

Id. ibid.

Ibid.

Dorpius ne fait ces plaintes que contre les Theologiens de ſon temps, qui negligeoient l'étude des langues & de la Critique, ſous pretexte que l'Edition Vulgate qui eſt de St. Jerôme ſuffiſoit ſans s'amuſer au Grec & à l'Ebreu. C'eſt ce qui l'oblige pour donner plus d'autorité à ſes paroles, de citer un Livre que le Cardinal Pierre d'Ailli avoit compoſé exprès là-deſſus, & qu'il n'avoit lû qu'en Manuſcrit. Ce Cardinal, dit-il, donne de très-grandes loüanges à l'Edition Vulgate; mais il eſt contraint d'avoüer (*m*) qu'elle avoit beſoin d'être

Petr. Alliac. Card. Camerac. apud Mart. Dorp. ibid.

(m) *Propter exemplia corruptionis quæ in Biblia inveniuntur, & alia multa ejuſmodi, expediret exemplaria Sacri Canonis examinari diligenter & corrigi. Ad quam*

tre corrigée, & qu'on ne devoit employer à ce travail que des Theologiens très-ſçavans dans la Grammaire & dans les langues Grecque & Hebraïque. Ce Cardinal ajoûte dans le même Livre, que pluſieurs ayant oſé corriger de leur propre autorité les Exemplaires Latins, il y étoit arrivé des erreurs importantes. Il veut même que l'Egliſe Romaine ait eſté fort negligente en cela auſſi-bien qu'en pluſieurs autres choſes.

Petr. Alliac. ibid.

Le Docteur de Louvain après avoir rapporté ces paroles du Cardinal de Cambray qui devoient faire beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des Theologiens, en conclud qu'on ne peut nier que noſtre Edition Latine du Nouveau Teſtament ne ſoit pleine de fautes, & qu'il la faut corriger ſur le Grec. Il avouë qu'il a eſté auparavant d'un ſentiment contraire, & qu'il s'eſt même oppoſé là-deſſus à Eraſme. Mais après avoir, dit-il, lû avec plus d'application les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques & les Auteurs de noſtre temps qui ont traité cette matiere, ſur tout une Lettre que Thomas Morus m'a écrite, j'ay compoſé exprès un petit Livre ſous le titre, * *De la reformation des Livres Sacrés*, que j'ay dicté publiquement dans l'Ecole de Theologie de Louvain.

* De Codicibus Sacris reformandis.

Le zele que ces deux Theologiens font paroître pour avoir des Exemplaires de noſtre Vulgate plus corrects que ceux qui eſtoient de leur temps, merite d'eſtre loüé. Mais s'ils avoient pris le ſoin de rechercher les meilleurs Manuſcrits Latins, ils n'auroient peut-eſtre pas crié ſi fort qu'ils font contre la negligence de l'Egliſe Romaine: outre que, comme je l'ay déjà obſervé ailleurs, les Latins ont eu leurs Critiques dans les ſiecles de la plus grande barbarie. Il n'eſt pas ſeur de corriger toûjours le Latin du Nouveau Teſtament ſur le Grec. Il faut remonter juſqu'aux plus anciens MSS. de la Bible Latine de Saint Jerôme. Le Grec nous doit ſervir de guide, lors que ces Exemplaires ne s'accordent point entre eux.

Je

quam correctionem non ſunt omnes indifferenter admittendi, ſed ſolùm Theologi multùm in Grammaticâ & linguis Hebraeâ & Grecâ eruditi. Petr. Alliac. Card. Camerac. apud Mart. Dorp. ibid.

Je ne sçay si Dorpius a publié le Livre qu'il promettoit *de la reformation de la Vulgate:* mais je puis assûrer que la methode qu'il suit n'est pas exacte. Il dit, par exemple, que St. Ambroise a lû d'une maniere, Saint Jerôme d'une autre, & que ce dernier a même corrigé la Vulgate en plusieurs endroits; que les nouveaux Theologiens, dont St. Thomas est le principal, ne la citent pas tous de la même maniere: d'où il conclud, que pour éviter ces variations, on la doit refondre sur le Grec. (n) *Tous les anciens Peres*, dit-il, *ont cité d'une maniere differente une infinité de passages de l'Ecriture: quel mal en est-il arrivé à l'Eglise? S'il n'y en est alors arrivé aucun, quel danger avons-nous à craindre presentement?* Dorp. ibid.

A ce qu'on luy objectoit, que les Grecs étant tombés dans plusieurs heresies, il ne falloit plus s'en rapporter à leurs Exemplaires du Nouveau Testament: il répond que Pierre d'Ailly a reconnu que l'Eglise Romaine a esté negligente en cette occasion. *Altacensis Cardinalis fatetur Romanam Ecclesiam in hoc fuisse indiligentem.* Il accorde neanmoins, que les Exemplaires Grecs ne sont pas exempts de fautes; mais il veut qu'il y en ait bien moins que dans les Latins. *Ut sunt alicubi menda apud Graecos, ita multò sunt pauciores.* Dorp. ibid.

Il prouve par l'exemple d'Arius & de ses Sectateurs, que ce n'est pas l'ordinaire des Heretiques de corrompre le Texte de l'Ecriture Sainte; & qu'on doit plûtost mettre au nombre des insensés que des Heretiques, les Manichéens qui l'ont alterée en quelques lieux. *Neque unquam accusatus fuit Arius aut sectatores ejus quòd codices falsassent.* Ibid.

Enfin, comme ce Theologien écrivoit avant le Concile de Trente, (o) & qu'on luy avoit objecté que la Vulgate Ibid.

(n) *Omnes veteres innumera Scripturæ loca semper variè citaverunt: quid inde periculi fuit unquam Ecclesiæ Dei? Si nullum unquam fuit, cur nunc magis futurum est?* Mart. Dorp. ibid.

(o) *Quod à multis affertur, hanc esse à synodis comprobatam, accedam sanè, si vel una proferatur synodus quæ ullam de hoc mentionem fecerit. Denique si ullum exemplar proferatur quod fuerit comprobatum. Nam quod fuisset illud? meumne an tuum? hujus an illius Ecclesiæ? Comprobat Ecclesia sacros codices, sed emendatos, sed puros ac sinceros. Mendosos vult castigari.* Mart. Dorp. ibid.

gard, lors qu'ils ont preferé l'Edition de St. Jerôme à toutes les autres Verſions Latines. Pierre Sutor qui écrivoit avant le Concile, a eu raiſon de dire, que la Vulgate ſeroit authentique, quand même elle ne ſeroit point de Saint Jerôme. *Vulgatam, etſi non eſſet Hieronymi, ſemper fore authenticam.* Il peche ſeulement en ce qu'il a pretendu qu'elle eſtoit inſpirée. Car un Acte peut eſtre authentique & faire foy, ſans qu'il réponde parfaitement & en toutes choſes à l'Original.

Petr. Sut. de Tradat. Bibl. c. 16.

Quand Dorpius demande qu'on luy produiſe quelque Exemplaire particulier de la Vulgate qui ait eſté approuvé, il fait paroître plus de ſubtilité que de ſolidité. Il eſt vray que l'uſage de l'Egliſe Latine n'a autoriſé aucun Exemplaire Latin en particulier, mais ſeulement en general l'Edition de St. Jerôme. On ne nie pas que les Exemplaires de cette Edition ne ſoient fort differens les uns des autres. Ce defaut eſt commun à tous les Livres du monde qu'on tâche de reſtablir ſelon les voyes ordinaires de la Critique. Comme l'Egliſe n'a pas de Prophetes qu'elle puiſſe conſulter, elle a recours à ces voyes ordinaires. Et c'eſt ce que le Concile de Trente a ordonné très-ſagement, & qui a eſté depuis executé avec beaucoup de prudence.

Enfin, les raiſons de Dorpius ne prouvent pas qu'on doive abandonner l'ancienne Edition reçûë depuis tant de ſiecles dans l'Egliſe Latine, pour n'en avoir après cela aucune, que celle qu'il plaira aux particuliers de faire ſur le Grec. Chaque Egliſe a toûjours eu une Traduction fixe & arreſtée qu'on a lûë dans les Aſſemblées publiques; & il ne ſe pouvoit pas même faire autrement. Ce qui n'a jamais empêché les particuliers de faire d'autres Traductions, leſquelles ont toutes leur utilité. Mais il ne ſeroit pas judicieux de les ſubſtituer en la place de celles qui ont eſté approuvées generalement par un long uſage.

Il a été permis en ce ſens-là au Theologien de Louvain dans ſes Leçons ſur les Epîtres de St. Paul, de tirer des lumieres de Valla, d'Eraſme & de Jacques le Fevre. Il eſt loüable en ce qu'il témoigne, que ne ſçachant pas la langue Grecque, il a eu recours à ces trois Ecrivains; étant perſuadé qu'on ne pouvoit expli-

quer les Epîtres de Saint Paul ſans entendre cette langue. Il n'y a auſſi perſonne ſçavante dans cette matiere qui ne l'approuve en ce qu'il propoſe à ſes confreres avec reproche l'exemple des anciens Theologiens, qui ont la plus-part ſçû pluſieurs langues, au moins la Grecque. *Veteres*, dit Dorpius, *quotquot fuere eximii Theologi, alii duas, alii tres, alii plures linguas calluerunt, Græcam certè nemo ferè non mediocriter didicerat; & nos tantopere abhorremus.* Mais après tout, il ne perſuadera jamais aucun homme de bon ſens, qu'une Egliſe doive rejetter la Verſion dont elle ſe ſert depuis pluſieurs ſiecles, ſous pretexte qu'on en peut faire une meilleure ſur les Originaux.

Dorp. ibid.

Si l'Edition de St. Jerôme n'avoit pas eſté preferée peu à peu du commun conſentement des Egliſes d'Occident à l'ancienne Interpretation qui eſtoit avant luy, elle n'auroit pas eſté plus conſiderée que celles de pluſieurs autres Interpretes. En un mot, c'eſt l'uſage & l'approbation univerſelle qui doivent regler nôtre conduite en ces ſortes d'affaires. C'eſt pourquoy il n'y a rien de mieux ſenſé que le decret des Evêques aſſemblés à Trente, qui declarerent authentique l'Edition Latine dont on ſe ſervoit depuis pluſieurs ſiecles dans tout l'Occident. Le long uſage luy avoit dêjà acquis cette *authenticité*. Neanmoins pour ne paroître pas approuver des fautes qui ſautoient aux yeux, ils ordonnerent prudemment, que cette Edition ſeroit revûë & corrigée ſur de bons Exemplaires, ſans empêcher aux particuliers d'avoir recours aux Originaux pour leur inſtruction.

CHAPITRE VIII.

Des Exemplaires MSS. de l'Edition Vulgaire. Les plus habiles Theologiens tombent dans de grandes fautes, pour ne s'être pas aſſez appliqué à l'eſtude de la Critique. Il ne nous reſte plus d'Exemplaires manuſcrits de l'Italique ſur le Vieux Teſtament. Il en reſte très-peu ſur le Nouveau. On éclaircit par Caſſiodore ce qui regarde les anciens Manuſcrits des Bibles Latines.

COmme l'on a parlé au long dans la premiere Partie de cet Ouvrage de ce qui

qui appartenoit aux Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, & qu'on y a marqué leurs bonnes & leurs mauvaiſes qualités, nous ferons icy la même choſe à l'égard des Exemplaires MSS. Latins. Cette matiere eſt d'autant plus embarraſſée, qu'il eſt difficile qu'un particulier puiſſe trouver un aſſez grand nombre de ces Manuſcrits pour s'en former une idée juſte. Cela eſt cependant neceſſaire, ſi l'on veut juger d'une infinité de diverſes leçons qui ſe preſentent, lors qu'on lit les Bibles Latines MSS. Il ne ſuffit pas alors d'eſtre Theologien: car les plus habiles Docteurs de noſtre ſiecle qui n'ont pas eu une connoiſſance exacte de cet art, ont fait des fautes très conſiderables.

Tout le monde ſçait de quelle maniere l'Auteur qui s'eſt caché ſous le nom de *Petrus Aurelius* a traité le Pere Sirmond ſur des faits qui étoient de pure Critique. Il le renvoye fierement à ſa Grammaire, comme ſi ce docte Jeſuite n'eût eſté capable d'autre choſe. Mais il luy fait bien voir qu'un Grammairien ſçait mieux diſtinguer les veritables leçons des Livres manuſcrits d'avec les fauſſes, qu'un Theologien qui ſe croit habile homme, parce qu'il a la qualité de Docteur. *In emendandis libris*, dit Sirmond, *Sincerius interdum, certiuſque præſtat (judicium) ſolers Grammaticus, quàm tumidus ac turgidus inani titulo & oſtentatione, non ſcientiâ Theologus.* *Sirm. in antirrh. p. 48.*

Je ne pretens pas mettre Aurelius au nombre de ces Theologiens. Mon deſſein eſt ſeulement de faire connoître que les plus habiles de cette profeſſion ſe trompent ſouvent pour n'être pas aſſez exercés dans l'étude de la Critique. L'on en ſera convaincu, ſi l'on jette les yeux ſur les Ouvrages de ces deux celebres Auteurs. Aurelius qui rapportoit tout aux principes de ſa Theologie, raiſonne d'une maniere peu judicieuſe, lors qu'il s'agit de faits qui appartiennent à la Critique. Comme il n'a aucune regle certaine pour juger des Manuſcrits, il ſuit plûtoſt ſes prejugés, que les regles de l'art, s'eſtant formé une Theologie à ſa mode, il trouve des hereſies qui n'ont d'autre fondement que ſes idées. Sirmond au contraire qui eſtoit exercé dans la lecture des Livres Manuſcrits, diſſipe ces hereſies pretendües en eſtabliſſant les

veritables leçons des Manuſcrits.

Je donne icy pour exemple Aurelius, parce que ce Theologien qui n'employe preſque que des lieux communs contre Sirmond, aſſûre, peut-eſtre avec un peu trop de liberté, qu'il y a une ſi grande corruption dans toutes les Bibles, qu'il n'eſt pas poſſible de les rétablir, même par le ſecours des Manuſcrits. (a) Il n'y a, dit cet Auteur, aucune Edition de la Bible, ſoit Latine, ſoit Grecque, ou Ebraïque, qui n'ait eſté tellement alterée par les Copiſtes dans tous les Exemplaires MSS. qu'il ne reſte aucune voye de remedier à ces corruptions en la plus-part des endroits où ſont ces changemens. (b) Ne voyez-vous pas, ajoûte Aurelius en parlant au P. Sirmond, que comme nous obligeons les Heretiques d'abandonner l'Ecriture d'où ils ne peuvent ſe tirer, & de recourir à l'autorité de l'Egliſe, vous devez auſſi en ces lieux-là où les Manuſcrits ſont alterés vous en rapporter à la regle de la verité, à la lumiere que nous fourniſſent les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, & à la tradition? C'eſt elle qui nous doit faire juger des differentes leçons qui ſont dans les Manuſcrits: & ainſi il eſt neceſſaire que vous preferiez avec moy cette autorité à ces Manuſcrits que vous ſemblez propoſer comme l'unique regle de la verité.

Petr. Aurel. Anar. in 8. p. 233.

Aurel. ibid.

Mais cette methode qui ſemble donner tout à l'autorité de la tradition, & rien aux Exemplaires MSS. eſt ſujette à l'illuſion. En effet, Aurelius qui n'a pas eu aſſez d'eſtime des Manuſcrits dans un fait

---

(a) *Nullam eſſe conſtat (Bibliorum) editionem, non Latinam, non Græcam, non Hebraicam, quæ non in univerſis MSS. librariorum vitio ita ſit depravata tum additamentis, tum imminutionibus, tum inverſionibus, tum immutationibus variis, ut nihil operis ad eas ſanandas in manuſcriptis ullis reperiatur; quod ad illorum pleraſque univerſi conſentiant & conſpirent.* Petr. Aur. in Anær.

(b) *Nonne vides quemadmodum hæreticos, omiſſo Scripturæ textu, cujus exitum nullum reperiant, ad Eccleſiæ auctoritatem redigimus? Ita tibi in hujuſmodi locis confugiendum eſt ad veritatis normam, ad majorum lucem, ad traditionis ſtabilitatem, & ex eâ vel de diſcrepantibus libris, vel de conſpirantibus ad errorem ferendam eſſe ſententiam, adeoque auctoritatem illam quam ego manuſcriptis præpoſui, tibi quoque illis præponendam, nec ſupremam & unicam, quod velle videris, haberi poſſe manuſcriptorum legem.* Aur. ibid.

fait où il s'agiſſoit de la lecture d'un Canon du Concile d'Orange, s'eſt jetté dans des opinions inſoûtenables, ſous pretexte qu'il deffendoit les ſentimens communs des Theologiens de ſon temps. Le P. Sirmond qui ne croyoit pas qu'on dût ſeparer de la tradition les Livres manuſcrits, a jugé que ce qu'Aurelius appelloit tradition n'étoit pas une tradition veritable & conſtante, puis qu'il y avoit d'anciens Actes oppoſés.

Il n'eſt donc pas ſeur de ſeparer les Exemplaires MSS. de la Bible, des traditions de l'Egliſe. Ces deux choſes ſe doivent comme donner la main l'une à l'autre. En un mot l'Ecriture, comme je l'ay obſervé ailleurs, eſt la regle de droit; & les lumieres que nous pouvons tirer des Ouvrages des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques ſont la regle de fait. L'obſcurité qui ſe trouve dans cette premiere regle s'éclaircit par la ſeconde.

Il n'y a rien de plus mal fondé que le reproche que fait Aurelius au P. Sirmond, (c) d'imiter en cela les Heretiques, qui pour exclurre l'autorité de l'Egliſe, s'attachent ſi fort au Texte de la Bible, qu'ils pretendent en oſter toute l'obſcurité ſans aucun autre ſecours, & decider de toutes les matieres qui appartiennent à la Religion, en conſultant ſeulement les Originaux Grecs & Ebreux. Mon deſſein n'eſt pas de juſtifier icy le P. Sirmond, ni de monſtrer qu'on luy a impoſé, quand on a comparé ſa methode avec celle des Heretiques. Les raiſons qu'il a produites dans ſes réponſes le mettent à couvert de ce reproche, & elles font connoître en même temps, que les

Petr. Aurel. ibid. p. 231. & 232.

(c) *Uteris prorsùs argumento hæreticorum, ut quemadmodum illi ad excludendam Eccleſiæ autoritatem Scripturæ textum ita mordicùs tenent, ut ſolo illo, quamlibet ipſius ambiguitatem & obſcuritatem tolli contendant, collatis inter ſe locis, & univerſum Religionis caput ad Græcos & Hebraicos revocent fontes, ex quibus omnia componi & decidi poſſe aſſerunt. Sic tu ad eludendam vim veritatis, majorumque rerum lucem, quam ego manuſcriptis præpoſui, & ex quâ eorum ſanitatem ſpectandam eſſe dixi, ita illos tueris, ut ſolâ ipſorum inter ſe collatione, mutuiſque auxiliis eorum labes elui, & vulnera ſanari poſſe affirmes. Ergo quanta eſt hæreticorum in illo effato abſurditas & cavillatio, tanta in hoc tuo argumento.* Aurel. ibid.

plus habiles Theologiens qui ne conſultent que les prejugés de leur Theologie, ſans avoir une connoiſſance exacte de la Critique, ſont ſujets à faire de grandes fautes. C'eſt ce qui m'a obligé d'examiner icy les qualités de nos Bibles Latines MSS. Comme elles ſont anciennes, & qu'elles ont eſté priſes des Originaux, elles peuvent eſtre d'une très-grande utilité pour éclaircir les difficultés de l'Ecriture.

Pierre Pithou aſſûre que les Egliſes & Monaſteres ont conſervé juſqu'à ce temps-cy des Exemplaires de la Bible Latine qui eſtoit en uſage avant Saint Jerôme. Il croit même avoir vû à Paris dans la Bibliotheque de l'Abbaye de St. Germain des Prez une Bible preſque entiere de cette façon, le Pſautier & une partie des Evangiles. *Hîc illud adjeciſſe ſufficiat*, dit ce docte Critique, *ad noſtram etiam ætatem antiquiores quaſdam Eccleſias, Monaſteriaque nonnulla, conſervaſſe ſibi exemplaria veterum illarum tranſlationum ſive editionum, quæ ante Hieronymi ætatem in uſu fuerant, atque inter cætera videre hodieque eſt integra fere Biblia minoribus literis, ſed & Pſalterium iis quas unciales vocarunt argenteis, parem etiam Euangeliorum aureis, utraque in purpureis membranis deſcripta inter reliquias librorum Monaſterii S. Germani Pariſienſis, quæ Beati illius Præſulis fuiſſe poſteri per manus ſibi traditum aſſerunt.*

Petr. Pith. de Lat. SS. Bibl. Interp.

Je croy que ce ſçavant homme ſe trompe. Car pour ce qui eſt des Exemplaires manuſcrits de la Bible Latine, il n'y en a aucun dans l'Abbaye de St. Germain, qui contienne les Livres du Vieux Teſtament ſelon l'ancienne Edition qu'on liſoit avant St. Jerôme. Il y en a ſeulement quelques-uns écrits avec aſſez d'exactitude en ces caracteres mediocres qu'il marque, leſquels contiennent l'Edition de Saint Jerôme. A l'égard du Pſeautier, on ne peut nier que nous ne l'ayons de la vieille Edition, parce qu'on a toûjours continué de le lire dans les Egliſes d'Occident. Il eſt cependant difficile de le trouver pur, & tel qu'il étoit dans l'Italique. Car Saint Jerôme l'ayant retouché ſur les Exemplaires Grecs des Septante, l'Italie, & enſuite la plus-part des autres provinces, ſe ſervirent de ſa correction. C'eſt pourquoy les Copiſtes qui ont inſeré dans leurs

leurs Recueils de la Bible Latine l'ancien Pſeautier, l'y ont mis avec ce titre : *Pſeaumes corrigés de nouveau par St. Jerôme Preſtre : emendati à B. Hieronymo Presbytero in novo.* Les Pſeaumes de l'Edition Italique ſont plus purs dans le Texte que Saint Auguſtin a joint à ſes Commentaires, ſur ce Livre, que dans aucun Manuſcrit que nous ayons preſentement.

Pour ce qui eſt des Exemplaires Latins MSS. du Nouveau Teſtament, je ne croy pas qu'il s'en trouve gueres d'autres que ceux que j'ay déjà marqués ailleurs, ſavoir l'Exemplaire de Cambrige qui contient les Evangiles & les Actes des Apôtres, & dans la Bibliotheque du Roy celuy de Clermont où ſont les Epiſtres de Saint Paul, & qui eſt l'autre partie de l'Exemplaire de Cambrige. Nous avons outre cela dans la Bibliotheque de Saint Germain des Prez un excellent Manuſcrit des Epiſtres de St. Paul, qui ne differe preſque en rien de celuy de la Bibliotheque du Roy, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus beau & plus exact. Luc de Bruges cite auſſi dans ſes Notes critiques ſur le Nouveau Teſtament deux anciens Exemplaires qui conviennent bien plus ſouvent avec l'ancienne Vulgate, qu'avec l'Edition de St. Jerôme.

Caſſiodore qui vivoit au commencement du ſixiéme ſiecle, n'a rien oublié pour nous conſerver des Manuſcrits exacts, principalement de la Bible. Sa grande application à ces ſortes de Recueils nous apprend que dès ce temps-là les Copiſtes étoient peu exacts. Ce fut ce qui l'obligea de faire un Recueil de pluſieurs Auteurs qui avoient traité de l'orthographe. Les Moines qu'il employoit à copier les vieux Livres luy repreſenterent, qu'il étoit inutile de ſavoir ce que les Anciens avoient fait, s'ils ne ſavoient auſſi écrite leurs Livres. *Monachi mei ſubitò clamare cœperunt, Quid prodeſt cognoſcere nos vel quæ antiqui fecerunt, vel ea quæ ſagacitas veſtra addenda curavit noſſe diligenter, ſi quemadmodum ea ſcribere debeamus omnimodis ignoramus; nec in voce noſtrâ poſſumus reddere, quod in ſcripturâ comprehendere non valemus?* *Caſſiod. Prolog. in Orthogr.*

Cet illuſtre Moine fait l'éloge de ceux qui donnoient tous leurs ſoins à décrire les Livres Sacrés, n'y ayant rien qui ſoit plus utile à la Reli-

gion. *Tot vulnera*, dit-il, *Satanas accipit, quot antiquarius Domini verba describit.* Il prescrit les regles qu'on doit suivre pour avoir des Exemplaires corrects. Car, comme il ajoûte, quel fruit peut-on tirer d'une grande quantité de Livres qui ne sont point corrects ? *Quid prodest multas transcribere lectiones, & ea quæ sunt probabiliter corrigenda nescire ?* C'est pourquoy il veut que ceux qui avoient quelque érudition fussent chargés de revoir ce que d'autres qui étoient moins habiles auroient copié. *A paucis doctisque faciendum est, quod simplici & minùs eruditæ congregationi noscitur esse præparandum.* Il louë enfin beaucoup cette Critique, qu'il ne juge pas indigne des plus sçavans hommes. *Istud enim genus eruditionis*, dit-il au même endroit, *valdè pulcherrimum est, & doctissimorum hominum gloriosum.*

Ll. lib. de Div. Lect. c. 30.

Ibid. c. 14

Ibid. c. 15.

Il a été necessaire de faire toutes ces reflexions, qui servent à distinguer dans les Manuscrits les meilleures leçons. On ne doit pas être surpris de voir quelquefois une infinité de fautes dans des Exemplaires écrits d'une très-bonne main : car la plus-part des Copistes estoient des gens dont on choisissoit plûtost la main que la science. D'autres ensuite revoyoient leurs Livres, quand cela se pouvoit faire. C'est de là qu'est venu ce grand nombre de corrections qui sont dans les Exemplaires de Cambrige, de Clermont & de l'Abbaye de Saint Germain, dont j'ay parlé plusieurs fois. Une partie de ces corrections est pour l'ordinaire aussi ancienne que l'Ecriture de ces Livres. On y trouve souvent des lettres & des mots effacés ; d'autres changés ou ajoûtés. Il y en a même quelques-uns au bas des pages, comme si on les avoit oubliés en les copiant, & l'on reconnoit dans la plus-part de ces additions la même main que dans le corps du Livre, parce que les reviseurs de ces Livres les faisoient inserer sur d'autres Exemplaires qu'ils croyoient être plus corrects.

Il y avoit, par exemple, en ce temps-là des Exemplaires Latins du Nouveau Testament de la maniere qu'ils avoient été retouchés par Saint Jerôme. Les reviseurs qui estoient persuadés qu'ils étoient plus exacts que les anciens, les reformoient sur cette Edition : ce qu'ils faisoient égale-

également dans le Grec & dans le Latin. Car c'eſtoit alors la coûtume de recourir à l'Original, ſur lequel on prenoit même la liberté de corriger le Latin. Cela a donné apparemment occaſion à ces vieux Exemplaires du Nouveau Teſtament, où l'on voit le Grec d'un coſté, & le Latin de l'autre. On a obſervé la même choſe à l'égard des Pſeaumes, dont on trouve des Exemplaires de la même façon, bien qu'ils ſoient très rares. Caſſiodore, dont le principal deſſein étoit de donner une Bibliotheque d'Auteurs Latins ou traduits en Latin, y plaça pour cette raiſon quelques Ouvrages Grecs, & entre autres la Bible Grecque des Septante diviſée en LXXV. Livres. Ce qu'il fit comme il le témoigne luy-même, pour ſuivre la maxime de St. Auguſtin, qui croyoit qu'on devoit corriger les Exemplaires Latins tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, ſur les Exemplaires Grecs. *Sed quoniam*, dit Caſſiodore, *Pater Auguſtinus in libro II. de Doctrinâ Chriſtianâ commonet ita dicens*, Latini codices Veteris Novique Teſtamenti, ſi neceſſe fuerit, Græcorum auctoritate corrigendi ſunt, unde & nobis poſt Hebræum fontem tranſlatio cuncta pervenit, *ideoque vobis & Græcum Pandectem reliqui comprehenſum in libris* 75.

Caſſiod. ibid. c. 14.

On peut juger de là, qu'il eſtoit alors permis aux particuliers de corriger les Exemplaires Latins du Nouveau Teſtament ſur l'Original Grec: & c'eſt ce qui fait qu'on en trouve pluſieurs Exemplaires anciens, qui ont eſté reformés avec une trop grande liberté en de certains endroits où le Latin devoit être preferé au Grec. Par exemple, au Chap. 6. de St. Matthieu, v. 13. on a ajoûté mal-à-propos à la fin du *Pater*, dans quelques Exemplaires Latins, *quia tuum eſt regnum & potentia & gloria in ſecula*, parce qu'ils ſont dans le Grec. Mais il eſt aiſé de juger, que c'eſt une addition qui n'étoit pas dans les premiers Originaux Grecs, bien qu'elle ſoit fort ancienne. Auſſi ne la trouve-t-on point dans l'ancien Manuſcrit de Cambrige, ni dans un de ceux de Robert Eſtienne. Elle n'eſt point auſſi dans l'Italique. Comme les Grecs finiſſent une leçon de leur Office en ce lieu-là, ils ont d'abord ajoûté ces mots dans leur Liturgie, d'où ils

ont en ſuite paſſé dans leurs Exemplaires. C'eſt pourquoy on lit * τέλος dans le Manuſcrit de Cambrige immediatement après πονηρῷ, pour indiquer que c'eſt la fin d'une leçon. Ces ſortes de leçons ſont deſignées dans pluſieurs Manuſcrits Grecs par les mots de ἀρχή, *commencement*, & de τέλος, *fin*, aux endroits où elles commencent, & où elles finiſſent.

* Fin.

Je ſerois trop long, ſi je voulois m'arreſter en particulier ſur les Manuſcrits du Nouveau Teſtament qui ont été corrigés avec trop de liberté ſur le Grec. Il ſuffit de l'avoir obſervé en general, afin qu'on ſe precautionne, lors qu'on tombera ſur les diverſes leçons de ces Exemplaires.

L'eſtime que Saint Jerôme s'acquit dans tout l'Occident fut cauſe que pluſieurs reformerent les anciens Exemplaires Latins ſur ſes corrections. C'eſt pour cette raiſon qu'on ne trouve pas dans quelques Ecrivains Eccleſiaſtiques de ſon temps l'Italique du Nouveau Teſtament ſi pure qu'elle étoit auparavant, comme on le peut juſtifier par les Commentaires de Pelage & de quelques autres Auteurs.

Les Copiſtes commencerent deſlors à decrire les Exemplaires de la Bible Latine de Saint Jerôme, auſſi-bien que l'Italique. Caſſiodore place dans ſa Bibliotheque ces deux Editions. Il diviſe le Vieux & le Nouveau Teſtament ſelon l'Edition de Saint Jerôme en XLIX. Livres, ne comprenant dans l'Ancien que ceux que ce Pere avoit traduits de l'Ebreu. Et ainſi il ſemble qu'il conſerva dans ſes Exemplaires la vieille Edition des Livres que nous appellons Sapientiaux. Ce qu'il eſt à propos d'obſerver, parce que Luc de Bruges cite quelques anciennes Bibles où la Verſion Latine de ces Livres étoit conforme à cette vieille Edition. Le même Caſſiodore joignit à cela la Verſion Latine du Nouveau Teſtament retouchée par Saint Jerôme, qui étoit diviſée en XXVII. Livres. *Huic etiam adjecti ſunt*, dit-il, *Novi Teſtamenti libri* 27. *qui colliguntur ſimul* 49. Il fit copier ce grand Recueil en petits caracteres. *Hunc Pandectem propter copiam lectionis minutiore manu... æſtimavimus conſcribendum.*

Caſſiod. ibid. c. 14.

Ibid.

Dans ſon Recueil de l'ancienne Verſion Latine qui avoit eſté faite ſur le Grec des Septan-

Septante, il ne suivit point la pure Italique, mais l'Edition de Saint Jerôme, qui avoit retouché l'ancienne en y inserant des asterisques & des obelisques, pour marquer à l'imitation d'Origene, ce qu'il y falloit suppléer, & ce qu'on en devoit retrancher pour la rendre conforme à l'Original Ebreu. C'est ce qu'on doit entendre par ces paroles de Cassiodore. *Hic textus multorum translatione variatus, sicut in prologo Psalterii positum est, Patris Hieronymi diligenti curâ emendatus, compositus & relectus est.*

Ibid. c. 14.

Cassiod. ibid.

Il joignit (d) à cette Edition Latine des Septante de la maniere que Saint Jerôme l'avoit accommodée, la vieille Edition du Nouveau Testament divisée en XXVI Livres, & il les mit ensemble dans un grand Volume en grands caracteres. Il y a de l'apparence qu'il ne compte dans cet ancien Recueil que XXVI. Livres du Nouveau Testament, parce que l'Epistre aux Ebreux n'y étoit point comprise dans les vieilles Editions, comme on le peut prouver par le Manuscrit de Clermont qui est dans la Bibliotheque du Roy, & par celuy de la Bibliotheque de Saint Germain des Prez. Quoy que cette Epître fût reçûë comme Divine & Canonique par plusieurs Peres Latins, elle n'estoit cependant point lûë au temps de Saint Jerôme dans plusieurs Eglises Latines. Il semble qu'on n'ait commencé que depuis son Edition à la mettre chez les Latins dans le Recueil des Livres Canoniques du Nouveau Testament.

Il paroît de tout ce qu'on a rapporté cy-dessus, qu'on lisoit encore dans les Eglises d'Occident au temps de Cassiodore la vieille Edition Latine, & que cela n'empêchoit point que les Copistes ne décrivissent avec grand soin la nouvelle Edition de Saint Jerôme. Comme l'ignorance des langues Grecque & Ebraïque avoit causé beaucoup de confusion dans les

(d) *Tertia divisio est inter alias in codice grandiore literâ grandiore conscripto, qui habet quaterniones nonaginta quinque, in quo Septuaginta Interpretum translatio Veteris Testamenti in libris 44. continetur, cui subjuncti sunt Novi Testamenti libri 26. fiuntque libri 70.* Cassiod. ibid. c. 12.

les vieux Exemplaires Latins, ſur tout pour ce qui regardoit l'orthographe, & dans la maniere d'écrire les noms propres, il recommande à ſes Moines de conſulter là-deſſus les deux Editions de ce Pere. (e) S'il y a, dit-il, quelques mots qui ſoient mal exprimés, il faut les corriger hardiment ſur les deux Editions de St. Jerôme; ou ſelon la maxime de Saint Auguſtin, on aura recours aux Exemplaires Grecs. On ne fera même aucune difficulté, ſi cela ſe peut, de recourir au Texte Ebreu, & à ceux qui l'ont ſçû.

Caſſiod. ibid. c. 15.

Quelque eſtime qu'on eût alors de Saint Jerôme & de ſa profonde érudition, l'on n'avoit pas encore oſé introduire ſon Edition de la Bible dans l'uſage des Egliſes. On ſe contentoit de la copier ſeparément, & de la conſulter, pour reformer l'ancienne aux endroits qu'on croyoit corrompus. On s'en ſervoit pour ce qui appartenoit au Vieux Teſtament, comme l'on ſe ſervoit autrefois de la Verſion d'Aquila dans l'Egliſe Grecque. Il n'y avoit rien en cela qui ne fût à propos, parce qu'il étoit neceſſaire, ſelon Caſſiodore, de remonter à la ſource, & de corriger les Verſions ſur l'Original. *Decet enim, ut unde ad nos venit ſalutaris tranſlatio, inde iterùm redeat decora correctio.* *Ibid.*

Mais cette regle qui eſtoit bonne d'elle-même apporta dans la ſuite une grande confuſion dans les Exemplaires de la Bible qui ont eſté copiés par les Latins. Ceux qui firent le meſtier de Critiques dans les Monaſteres, d'où l'on a tiré preſque tout ce qui nous reſte d'anciens Manuſcrits, n'ayant pas la capacité que cet employ demandoit, les ont plûtoſt corrompus que corrigés en pluſieurs endroits. C'eſt à quoy il faut bien prendre garde dans les diverſes leçons qu'on rapporte de ces anciens MSS.

Je ne diray rien icy du Vieux

(e) *Si tamen alia verba reperiuntur abſurdè poſita, aut ex codicibus quos B. Hieronymus in Editione L X X. Interpretum emendavit, vel quos ipſe ex Hebræo tranſtulit, intrepidè corrigenda ſunt; aut ſicut B. Auguſtinus ait, recurratur ad Græcum Pandectem, qui omnem legem divinam dignoſcitur continere collectam, vel quibus poſſibile fuerit Hebræam Scripturam, vel ejus Doctores requirere non detrectem.* Caſſiod. ibid. c. 15.

Vieux Teſtament : mais ceux qui voudront examiner les deux anciens Exemplaires de Saint Paul, dont l'un eſt dans la Bibliotheque du Roy, & l'autre dans celle de St. Germain des Prez, les trouveront tout defigurés par les differentes corrections qu'on a faites tant dans le Grec que dans le Latin. On y a ſuivi la regle que Caſſiodore preſcrit à ſes Moines, ſçavoir qu'il faut reformer hardiment la vieille Edition ſur les Exemplaires de Saint Jerôme. Ce ſçavant homme ne pretendoit pas qu'on les dût refondre, comme l'on a fait. Il vouloit ſeulement qu'on corrigeaſt les fautes manifeſtes qui eſtoient dans l'orthographe, ou dans les noms propres : ce qu'il appelle *verba abſurdè poſita*. Son deſſein n'étoit pas qu'on oſtaſt l'ancienne leçon pour mettre en ſa place la nouvelle de St. Jerôme, puis qu'il fit copier exprés ces deux Editions ſeparément en des Volumes differens, & même en differens caracteres.

Je ne doute point que le Manuſcrit de Beze qui eſt preſentement à Cambrige, ne ſoit auſſi defiguré que les deux autres dont on vient de parler. Mais quelques corrections qu'on ait faites dans ces Manuſcrits, on y reconnoit preſque toûjours l'ancienne leçon qui n'eſt qu'à demi effacée. L'on n'y a pas gardé la regle que Caſſiodore donne à ceux qui faiſoient le meſtier de Correcteurs des Livres. Il veut qu'ils s'en acquittent avec tant d'adreſſe, lors qu'ils ajoûtent de nouvelles lettres en la place des autres, qu'on y reconnoiſſe la même main. *Precor etiam vos*, leur dit-il, *qui emendare præſumitis, ut ſuperadjectas literas ita pulcherrimas facere ſtudeatis, ut potiùs ab antiquariis ſcriptæ fuiſſe judicentur.* Ce qu'il étoit difficile de pratiquer, lors qu'on changeoit pluſieurs mots à la fois pour les rendre conformes aux Exemplaires de Saint Jerôme, comme il eſt arrivé ſouvent dans les Manuſcrits de Clermont & de Saint Germain des Prez, & même dans pluſieurs autres qui ne ſont pas ſi anciens. *Caſſiod. ibid.*

Les Latins ont fait la même choſe dans leurs Bibles, que les Juifs dans leurs Exemplaires Ebreux. On a fait voir dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, qu'ils les ont reformés ſur les corrections de la Maſſore. Toute la

difference qu'il y a là-dessus entre les Juifs & les Chrêtiens, est que les premiers n'ayant point de Manuscrits de la Bible qui soient au dessus de six ou de sept cens ans, on n'y trouve pas un grand nombre de diverses leçons; au lieu que les Manuscrits du Nouveau Testament dont on vient de parler, ont au moins mille ans d'antiquité. Je dis mille ans, & non pas douze ou treize cens ans, parce que les caracteres de ces MSS. ne paroissent pas plus anciens. On y voit de plus de certaines corrections écrites au bas des pages, & quelquefois à la marge, de la même main que le texte, qui monstrent que la nouvelle Edition de St. Jerôme estoit alors fort approuvée, puis qu'elles en ont été prises.

Cela fait voir évidemment, que ceux qui ont copié ces Manuscrits ont suivy la vieille Edition du Nouveau Testament, tant pour le Grec que pour le Latin, de la maniere qu'on la trouvoit dans les anciens Exemplaires qui estoient alors communs dans l'Occident. Mais l'Edition de St. Jerôme estant en ce temps-là plus estimée, les Reviseurs de ces MSS. jugerent à propos de les y rendre conformes, soit pour le Grec, soit pour le Latin. Car je ne doute point que ceux qui decrivoient la nouvelle Edition de ce Pere, n'y joignissent aussi quelquefois le Grec qu'il avoit suivy, & qu'il avoit pris des Eglises Grecques. Ce Grec est plus pur que celuy avec lequel l'Italique s'accorde.

Comme Cassiodore recommande de suivre toûjours les Exemplaires les plus corrects, & qu'on estoit persuadé que les Exemplaires de Saint Jerôme estoient meilleurs que les anciens, cela a fait qu'on a corrigé les vieux sur les nouveaux. Ces Livres se conservoient principalement dans les Monasteres. C'est pourquoy il est arrivé dans la suite, que d'autres Moines qui se sont meslés du mestier de Critiques, les ont encore retouchés sur les Exemplaires de leur temps. A quoy l'on doit attribuer les corrections faites par differentes mains, qu'on voit dans ces Manuscrits. Enfin la nouvelle Edition de Saint Jerôme a eu peu à peu tout-à-fait le dessus. Il est rare de trouver aujourd'huy la vieille Edition du Nouveau Testament, qu'on

qu'on a eu bien de la peine à conserver dans quelques celebres Monasteres parmy les vieux Livres. Comme on cessa d'en faire des copies, elle a été presque supprimée entierement.

CHAPITRE IX.

Des Exemplaires MSS. de la Bible Latine, principalement depuis le VIII. & le IX. siecle. On a mis dans ces MSS. à la teste de plusieurs Livres du Nouveau Testament des Prefaces sous le nom de St. Jerôme, qui ne sont point de ce Pere, & entre autres celle qui est au devant des Epistres Catholiques. Nouvelles reflexions sur le verset 7. du Chap. 5. de l'Epitre I. de Saint Jean. Eloge de certains Ouvrages de Critique appellés Correctoria Bibliæ.

ON avoit encore dans l'usage ordinaire des Eglises d'Occident sous Saint Gregoire qui vivoit dans le VI. siecle, & qui est mort au commencement du VII. la Version Italique. Mais les particuliers y joignoient la nouvelle Edition de Saint Jerôme, qui se trouvoit alors dans toutes les Bibliotheques. C'est ce que ce Pape écrivit à Leandre Evêque de Seville, à qui il marque expressément, que le Siege Apostolique se servoit de la vieille & de la nouvelle Edition. *Sedes Apostolica cui præsideo utraque translatione utitur.* On reconnoît neanmoins dans ses Ecrits, qu'il estimoit plus la nouvelle Edition que l'ancienne. Son exemple qui étoit suivy de toute l'Italie, fut enfin la cause qu'on abandonna entierement cette derniere.

Cela ne se fit pourtant pas tout d'un coup. Car on ne pût s'empêcher de garder quelque chose de l'ancienne Edition, dont il y a encore des restes dans la Vulgate d'aujourd'huy, nonobstant les corrections des Censeurs de Rome, qui ne l'ont pas purgée tout-à-fait de ce mêlange. Il paroît même, que Julien Archevêque de Tolete qui écrivoit contre les Juifs d'Espagne à la fin du VII. siecle, a preferé l'ancienne Vulgate à la Version de Saint Jerôme, sur tout dans ce qui appartient à la Chronologie. Il donne le nom de Vulgate à l'Italique, ensorte que la nouvelle Edition n'étoit pas encore alors seule en usage dans son Eglise: ce qui arriva *Julian. Tolet. adv. Jud. tom. 4. Bibl. Patr.*

neanmoins bientoſt après. Le Jeſuite Mariana fait mention d'un Exemplaire MS. de la Bible Latine, que l'on conſervoit dans l'Egliſe de Tolete, & qui avoit été écrit en caracteres Gottiques il y avoit plus de ſix cens ans. On ne peut pas douter que ce ne fût la nouvelle Edition de Saint Jerôme, puis que la Verſion des Pſeaumes que ce Pere avoit faite ſur l'Ebreu, y étoit. J'ay veu dans quelques Bibliotheques de ſemblables Manuſcrits en caracteres Italiques, qui avoient ſept & huit cens ans d'antiquité.

Ces beaux Exemplaires manuſcrits Latins ne ſont point avant Charlemagne. Ce Prince qui s'appliqua avec beaucoup de ſoin à retablir les lettres dans l'Occident, employa tout ce qu'il trouva d'habiles gens à la correction des Bibles Latines, qui avoient été fort alterées par les Copiſtes dans ces temps de barbarie. Alcuin fut un de ceux qui eut le plus de part à cette Critique, ayant eu ordre de retoucher les Livres du Vieux & du Nouveau Teſtament. Ce qui merite le plus d'eſtre obſervé, c'eſt que Charlemagne parle de luy-même dans une Preface qu'il a miſe au devant de l'*Homiliaire* de Paul Diacre Moine du Mont Caſſin, comme s'il avoit corrigé tous les Livres de la Bible. Voicy les termes de cette Preface, qui meritent bien d'eſtre inſerés en cet endroit. *Igitur quia curæ nobis eſt, ut Eccleſiarum noſtrarum ad meliora ſemper proficiat ſtatus, obliteratam penè malorum noſtrorum deſidia reparare vigilanti ſtudio literarum ſatagimus officinam, & ad pernoſcenda ſacrorum librorum ſtudia, noſtro etiam quos poſſumus invitamus exemplo, inter quæ jam pridem univerſos Veteris ac Novi Teſtamenti libros librariorum imperitiâ depravatos, Deo nos in omnibus adjuvante, ex amuſſim correximus.* Il prend dans cette Preface qu'il adreſſe à tous ſes ſujets, la qualité de Roy des François & des Lombards, & de Patrice des Romains. *Karolus Dei fretus auxilio Rex Francorum & Lombardorum ac Patricius Romanorum religioſis lectoribus noſtræ ditioni ſubjectis.*

Carol. M. apud P. Mabill. in Anal. tom. 1. p. 25.

On lit de plus dans Thegan, que ce ſage Prince avoit corrigé avant ſa mort l'Edition Latine du Nouveau Teſtament ſur les Exemplaires Grecs, & ſur les Syriaques. *Quatuor Euangelia Chriſti, quæ inti-*

Theg. de geſtis Lud. Pii apud Duch. p. 277.

intitulantur nomine Matthæi, Marci, Lucæ & Joannis, in ultimo ante obitus sui diem cum Græcis & Syris optimè correxerat. Il est certain qu'il y avoit de son temps des personnes sçavantes dans la langue Grecque. Mais cette correction regardoit principalement l'orthographe. Comme la plus-part des Livres anciens étoient écrits sans aucune distinction de points & de virgules, & même le plus souvent de mots, cela apportoit beaucoup de confusion dans la lecture, sur tout dans un temps qu'un grand nombre d'Ecclesiastiques avoient de la peine à lire le Latin. C'est en partie à l'ignorance de ces temps-là que nous sommes redevables des plus beaux Exemplaires Latins qu'on trouve presentement dans quelques Bibliotheques écrits d'une très-bonne main en caracteres mediocres Italiques. Le Texte de la Bible Latine de Saint Jerôme y est non seulement distingué par Sections, mais on y voit aussi les points & les autres distinctions necessaires.

Il y a dans la Bibliotheque des Moines Benedictins de St. Germain des Prez une Bible entiere en deux grands Volumes, qu'un Moine de cette Abbaye a crû avoir été écrite sous cet Empereur. Ce Moine, qu'on m'a dit estre le docte Pere du Breuil, a marqué de sa main dans cet Exemplaire, qu'il a été écrit le 9. de l'Empire de Charlemagne, l'an 809. de JESUS-CHRIST. Il s'appuye sur ces paroles d'une Chronique qui est à la fin : *A Carlo & Carlomanno usque ad Carlum fiunt anni quatuor, & inde domnus Karolus solus regnum suscepit, & Deo protegente gubernat usque in præsentem annum feliciter qui est annus regni ejus 42. imperii autem nonus.* *Ex Cod. MS. Bibl. S. Germ. n. 1. & 2.*

Si cette Chronique finissoit là, on ne pourroit pas douter que cette Bible Latine n'eût été en effet écrite sous Charlemagne. Mais on y lit ensuite ces autres mots, *ab Ludovico Imperatore usque ad Hlotarium filium ejus anni* 18. ensorte qu'il paroît qu'elle a esté écrite sous Lothaire II. Neanmoins un sçavant Moine de cette Abbaye qui ne pouvoit accorder cette date avec l'endroit où il est dit expressément, que Charlemagne regnoit seul, lors que cet Exemplaire a esté copié, me témoigna lors que je lisois ce lieu-là ; qu'il croyoit que les der-

dernieres paroles de la Chronique avoient eté ajoûtées après coup. Mais il paroît évidemment, que toute la Chronique a été écrite en un même temps & d'une même main. C'eſt pourquoy pour concilier ces deux choſes qui ſemblent ſi oppoſées, on doit dire que cette belle Bible Latine a été copiée ſous Lothaire II. ſur un Exemplaire qui avoit eſté écrit ſous Charlemagne. Le Copiſte a auſſi décrit la Chronique qui étoit à la fin de cet Exemplaire, & qui finiſſoit à cet Empereur. Il a ajoûté enſuite les autres années juſques à ſon temps. Quoy que cette Bible n'ait été écrite que ſous Lothaire II. on la peut faire remonter juſqu'à Charlemagne, puis qu'elle a été copiée ſur un Exemplaire de ce temps-là.

Toutes les autres Bibles qui ont été écrites ſous les ſucceſſeurs de Charlemagne ſont ſemblables à cette premiere, ſi ce n'eſt qu'il y a dans quelques-unes plus de Prefaces, que dans les autres. On a attribué dans la ſuite des temps à Saint Jerôme la plus grande partie de ces Prefaces, bien qu'il y en ait très-peu de luy. Auſſi ne trouve-t-on pas ſon nom dans toutes. Cela dependoit aſſez ſouvent de la volonté des Copiſtes. Je m'eſtonne que les plus habiles Critiques de noſtre ſiecle n'ayent pas pris garde à cela en liſant ces anciennes Bibles MSS. qui ne s'accordent point là-deſſus.

Pierre Pithou qui avoit lû tant de bons Livres manuſcrits, ſuppoſe comme une choſe conſtante, que la Preface qui eſt dans les premieres Editions de nos Bibles Latines à la teſte des Epîtres Canoniques ſous le nom de Saint Jerôme, eſt veritablement de luy. Il eſt vray qu'elle ſe trouve dans la plus-part des Manuſcrits; mais elle n'eſt pas dans les meilleurs. Ceux qui ont fait les Recueils de ces Bibles ſous Charlemagne & ſous ſes ſucceſſeurs, ont crû n'être pas exacts, s'ils ne mettoient une Preface au devant de ces Livres.

Nous avons pluſieurs de ces Prefaces compoſées par St. Jerôme ſur les Livres du Vieux Teſtament qu'il avoit traduits d'Ebreu en Latin, ou qu'il avoit retouchés ſur le Grec. On a voulu faire la même choſe ſur le Nouveau. L'on y a mis d'abord des Prefaces ſans le nom de l'Auteur. Les Copiſtes y ont ajoûté enſuite

ſuite celuy de Saint Jerôme. C'eſt ce qu'on découvre aiſément, lors que l'on confere enſemble les vieux Exemplaires de la Bible de Saint Jerôme. Car les plus anciens & les plus exacts ont dans le Nouveau Teſtament un bien plus petit nombre de Prefaces; d'autres qui ſont moins anciens & moins ſimples, n'ont point à la teſte de ces Prefaces le nom de St. Jerôme, ſi ce n'eſt qu'on l'y ait ajoûté d'une écriture plus nouvelle, comme je l'ay remarqué dans quelques Manuſcrits.

Mr. Burnet, Voya. de Suiſſe, d'Italie, &c.

Je ne mettray pas Mr. Burnet au nombre des ſçavans Critiques qui ſe ſont appliqués avec ſoin à la recherche des anciens Manuſcrits. Car quoy qu'il aſſûre qu'il a pris la peine dans ſes voyages d'examiner tout ce qu'il a pû recouvrer d'anciens MSS. du Nouveau Teſtament au ſujet d'un paſſage de la I. Epître de Saint Jean, Chap. 5. verſ. 7. la maniere dont il parle de ces MSS. me fait croire qu'il ne les a lûs qu'en courant la poſte. Il accuſe les Copiſtes de l'avoir oſté de l'Epître de Saint Jean; au moins c'eſt le jugement qu'il fait d'un ancien Manuſcrit de la Bibliotheque de Zurich, où il n'a point lû ces mots: *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Pere, le Verbe & le St. Eſprit, & ces trois ſont une même choſe.* C'eſt, dit ce ſçavant homme, *une faute du Copiſte qui a oublié de les mettre, ou qui a crû les devoir laiſſer, pour quelque raiſon qu'on ne ſçait pas.* Si cela eſt, il y aura des fautes de Copiſte dans un grand nombre d'Exemplaires MSS. où ce verſet ne ſe trouve point.

Ce Docteur appuye ſon ſentiment ſur la Preface qui eſt à la teſte des Epîtres Canoniques ſous le nom de Saint Jerôme. Il demande, *d'où vient qu'Eraſme n'en fait point mention dans l'Edition qu'il nous a donnée des Ouvrages de ce Pere.* Il dit *qu'il ne ſçauroit que penſer de ſa conduite à cet égard*; & il le reconnoit en même temps trop ſincere, pour avoir été en cela de mauvaiſe foy. *Dira-t-on*, ajoûte Mr. Burnet, *que c'eſt pour ne l'avoir pas crûë de Saint Jerôme? Mais comment cela pourroit-il eſtre, puis que cette Preface ſe trouve dans tous les anciens MSS. de la Bible, au moins que j'aye vûs, & en particulier dans le Manuſcrit de la Bible de Baſle, qui eſt le lieu où Eraſme a fait imprimer les Oeuvres de ce Pere?* *Id. ibid.*

Je

Je voudrois bien ſçavoir où tend tout ce long circuit de paroles inutiles. Eraſme fait aſſez connoitre dans ſes Notes ſur ce paſſage de l'Epître de Saint Jean, qu'il étoit perſuadé que la Preface qui eſt au devant des Epîtres Canoniques eſt de Saint Jerôme, puis qu'il en a conclu que ce Pere avoit ajoûté le premier le verſet dont il eſt queſtion à l'Edition Latine où il n'étoit point auparavant. Mais on a prouvé dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que ce Critique, & après luy Fauſte Socin, ont accuſé fauſſement Saint Jerôme d'être l'auteur de cette addition, pour n'avoir pas pris garde qu'on liſoit ſous ſon nom une Preface qui n'eſt point de luy. C'eſt ce qui paroîtra encore plus clairement par la ſuite de ce diſcours.

Mr. Burnet n'eſt pas mieux fondé, quand il demande pourquoy Eraſme n'a point parlé de cette Preface dans ſon Edition des Ouvrages de Saint Jerôme. Car à quel propos auroit-il parlé d'une piece qu'il ne publioit point, parce qu'il ne l'avoit point trouvée dans ſes Manuſcrits? De plus, pourquoy l'attaque-t-on plûtoſt là-deſſus, que Marianus Victorius qui ne l'a point auſſi inſerée dans ſon Edition de Saint Jerôme? L'on ſçait avec quel excès ce Critique de Rome s'eſt emporté contre Eraſme, qu'il accuſe ſouvent d'ignorance, & même d'impieté. Il ſe vante d'avoir rétably dans les Exemplaires imprimés de ce Pere environ quinze cens endroits: & cependant il ne dit rien de cette Preface, qui luy donnoit une belle occaſion de traiter d'Heretique ſon adverſaire, ſi elle eût été dans ſes Manuſcrits. *Mar. Victor. in Epiſt. ad Pium IV.*

En effet, on ne la doit pas chercher dans les Ouvrages de Saint Jerôme où elle ne fut jamais, mais dans l'Edition de ſa nouvelle Bible. Mr. Burnet a marqué quelques Exemplaires MSS. où elle n'eſt point, & il me ſeroit facile de luy en marquer un plus grand nombre. Ce Docteur ſe contredit manifeſtement, lors qu'il avance qu'elle n'eſt point dans tous les MSS. qu'il a vûs, & qu'il ajoûte un peu après, qu'il ne l'a point trouvée dans un MS. Latin du Nouveau Teſtament qu'il a lû à Strasbourg, & qui luy a paru plus vieux d'un ſiecle que Charlemagne.

Mais pour ne nous arreſter pas

pas davantage à Mr. Burnet, qui ne paroît ni Critique, ni habile Theologien dans ſes Ouvrages, on remarquera en general, que la Preface dont il eſt queſtion, & pluſieurs autres qui ſont attribuées à St. Jerôme, ne ſont point dans quelques MSS. de la Bible de ce Pere qui ont 700. & 800. ans. Ces Manuſcrits, bien qu'ils ſoient en plus petit nombre, doivent être preferés aux autres, parce qu'ils ſont plus ſimples & plus veritables. Le grand nombre ne prouve rien dans le fait qu'on examine icy, puis qu'il y a dans ce grand nombre de MSS. d'autres Prefaces attribuées à Saint Jerôme, qui ne ſont point conſtamment de ce Pere.

Il ſeroit inutile de rapporter icy toutes les premieres Editions des Bibles Latines, où l'on a mis au devant de chaque Livre du Nouveau Teſtament des Prefaces ſous le nom de Saint Jerôme, qui ne ſont point de luy. Elles ſe trouvent dans la plus-part des MSS. dès le temps de Charlemagne, bien qu'elles n'y ſoient pas toûjours ſous le nom de ce Pere. Je les ay lûës dans le MS. de Saint Germain des Prez, qui a été copié ſous Lothaire II. ſur un plus ancien Exemplaire. L'on y voit au devant de l'Evangile de Saint Marc la Preface qui commence par ces mots: *Marcus Euangeliſta Dei electus & Petri in baptiſmate filius.* De Lira qui l'a lûë dans ſa Bible comme de Saint Jerôme, l'explique dans ſes Scholies ſans former aucune difficulté là-deſſus. *Euangelio Marci*, dit-il, *Beatus Hieronymus præmittit Prologum iſtum.* *Nic. de Lira in Prol. Marci.*

Il y a dans ce même Manuſcrit de St. Germain une Preface au devant de St. Luc ſous le titre d'Argument, *Argumentum*, qui commence ainſi: *Lucas Syrus natione Antiochenſis arte medicus.* Il y en a une autre ſur Saint Jean intitulée *Prologue*, qui commence par ces mots: *Hic eſt Joannes Euangeliſta unus ex diſcipulis Dei.* On lit ces mêmes Prefaces dans les Bibles de Charles le Chauve qui ſont dans la Bibliotheque du Roy & dans celle de Mr. Colbert. Je les ay auſſi trouvées dans pluſieurs autres Bibles MSS. qui ne ſont pas moins anciennes, & qu'il n'eſt pas à propos de marquer icy en detail.

Ce qui prouve qu'elles ont été inſerées après coup dans les Exemplaires de la Bible

de Saint Jerôme, c'eſt qu'on trouve des Manuſcrits de cette Bible très-anciens & très-exacts où elles ne ſont point. J'en ay lû un de cette nature dans la Bibliotheque de Saint Germain des Prez, qui ne contient qu'une partie du Vieux Teſtament avec tout le Nouveau, & qui a bien 800. ans d'antiquité. L'on jugera de ſon exactitude par ces paroles que le Copiſte a ajoûtées à la fin du Livre d'Eſther : *Finit Eſther Deo gratias amen. Huc uſque completum eſt Vetus Teſtamentum, id eſt omnes canonicas ſcripturas, quod ſient libri 24. quas tranſtulit Hieronymus Presbyter de Hebraicâ veritate in Latinum verti ſermonem ſummo ſtudio ſummâque curâ per diverſos codices oberrans editiones perquiſivi in unum collexi corpus & ſcribens transfudi ſecique pandectem. . . . Cæteræ verò ſcripturæ quæ non ſunt canonicæ, ſed dicuntur Eccleſiaſticæ iſtæ ſunt id eſt liber Judith, Tobias, libri Maccabæorum duo, Sapientia quæ dicitur Salomonis & liber Hieſu filii Sirach & liber Paſtoris.*

Cod. MS. Bibl. S. Germ. n. 15.

On ne doit pas prendre garde aux ſoleciſmes de ce Copiſte, parce qu'on ne ſe piquoit pas en ce temps-là d'être correct dans la langue Latine. On s'attachera ſeulement à ce qu'il dit, qu'il s'eſt appliqué avec beaucoup de ſoin à chercher les Exemplaires les plus exacts de la Bible de Saint Jerôme. Il donne même une marque de ſon exactitude, en ce qu'il diſtingue, ſelon la methode de ce Pere dans ſes Prefaces, les XXIV. Livres qui avoient été traduits de l'Ebreu, des autres qu'il regardoit comme Apocryphes par rapport au Canon des Juifs.

On lit de plus dans ce même Manuſcrit ces autres paroles à la fin de l'Epître aux Ebreux, où finit le Nouveau Teſtament ſelon l'ancienne diſpoſition des Bibles Latines : *Bibliotheca Hieronymi Preſbyteri Bethlehem ſecundum Græcum ex emendatiſſimis libris conlatus.* Ce qui montre non ſeulement l'exactitude du Copiſte, mais l'opinion commune de ces temps-là, qui eſtoit que Saint Jerôme avoit retouché tout le Nouveau Teſtament ſur les Exemplaires Grecs. On ne parloit plus alors de l'ancienne Verſion appellée Italique. Les Copiſtes ne décrivoient plus d'autre Bible Latine que l'Edition de St. Jerôme. C'eſt pourquoy ils le marquoient ordinairement à la fin de leurs Livres.

Ce

Ce qui merite le plus d'être obſervé dans cet excellent Manuſcrit de Saint Germain des Prez, c'eſt qu'on n'y trouve point ce grand nombre de Prefaces qui ſont dans la pluspart des autres Manuſcrits à la teſte de chaque Livre du Nouveau Teſtament. On y lit ſeulement au commencement des Evangiles l'Epître de St. Jerôme au Pape Damaſe, & enſuite les Canons d'Euſebe, & un Indice des Chapitres ou Sommaires de chaque Evangile. On a ſeulement mis au devant de Saint Marc ces quatre vers.

Mattheus inſtituit virtutum tramite mores,
Et bene vivendi juſto dedit ordine leges.
Marcus fremit ore leo, ſimiliſque videnti
Intonat æternæ pandens myſteria vitæ.

Il n'y a point d'autre Preface que ces quatre vers au commencement de St. Marc; & on lit à la fin, *Euangelium ſecundum Marcum explicit incipit ſecundum Lucam*; & enſuite ces deux vers qui tiennent lieu de Preface à l'Evangile de St. Luc:

Lucas uberius deſcribit prælia Chriſti
Jure ſacer vitulus quia vatum munia fatur.

Il y a auſſi à la fin de cet Evangile, *Explicit Euangelium ſecundum Lucam incipit ſecundum Johannem*; & enſuite ces deux vers:

Johannes amat terras inter cælumque volare
Et vehemens aquila ſtricto ſecat omnia lapſu.

On doit regler ſur ce Manuſcrit qui eſt ſimple & exact, tous les autres Exemplaires de la Bible Latine de Saint Jerôme, & en bannir, à l'imitation de Robert Eſtienne dans ſes Editions, toutes les Prefaces qui ne ſont point de ce Pere. On voit bien que ces vers ne ſont point de luy, & qu'ils tiennent ſeulement lieu de Sommaire au devant de chaque Evangile. Le Copiſte qui a décrit cette ancienne Bible a ſuivy fidélement les meilleurs Exemplaires, ſans y rien inſerer qui ne fût point de St. Jerôme, ſous le titre de Preface, de Prologue ou d'Argument.

C'eſt pour cette raiſon

qu'on n'y trouve point les autres Prefaces qui ſont dans la plus-part des MSS. même des plus anciens, au devant des Actes des Apôtres, des Epîtres Canoniques, & des Epîtres de Saint Paul. Il s'eſt contenté de mettre à la fin de l'Evangile de St. Jean: *Euangelium ſecundum Johannem explicit in nomine Domini Dei noſtri Jeſu Chriſti.* Il paſſe après cela aux Actes des Apôtres, ſans qu'on y voye la Preface qui eſt dans pluſieurs Manuſcrits. Il ajoûte ſeulement ces mots comme en forme de vers, où il ſe recommande aux prieres de ſes lecteurs. *Quicunque legis obſecro rogo dicas pax tibi ſcribtor. Orare non pigeat, pigeat per ipſum te peto omnipotentem. Et memor eſto venturus Dominus facturus judicia cunctis. Promiſſas reſtituet Apoſtolorum ordine ſedes.* Il vient enſuite tout d'un coup aux Actes, aux Epîtres Canoniques, & à l'Apocalypſe, ſans autre Preface que ce titre: *Hæc inſunt Actus Apoſtolorum & Epiſtulæ Canonicæ. Jacobi I. Petri II. Johannis III. Judæ I. Apocalypſis Johannis.* Il met ſeulement au commencement des Actes l'Indice des Chapitres ou Sommaires, comme on l'obſerve dans tous les Livres MSS. ſoit Grecs, ſoit Latins, qui ſont décrits avec quelque exactitude.

On ne trouve point dans ce même Manuſcrit au devant des Epîtres Canoniques cette celebre Preface qui a fait tomber dans l'erreur un ſi grand nombre de Theologiens & de Critiques, qui ont crû avec trop de facilité, & ſans examiner les anciens Manuſcrits, qu'elle étoit de Saint Jerôme. On y lit ſeulement à la fin des Actes: *Explic. Actus Apoſtolorum incipit Epiſtula Jacobi.* Si le P. Mabillon avoit jetté les yeux ſur cet excellent Manuſcrit qui eſt dans la Bibliotheque de ſon Monaſtere, il n'auroit pas été ſurpris de ce qu'il y a d'anciens Exemplaires Latins des Epîtres Canoniques, où Saint Jerôme ſe plaint dans une Preface qui eſt à la teſte de ces Epîtres, de ce qu'on a oſté de l'Epître I. de Saint Jean un paſſage, qui ne ſe lit cependant point dans le texte de ces mêmes Exemplaires. *Epiſtolis Canonicis*, dit ce docte Moine parlant d'un ancien MS. qu'il a veu à Rome, *præfigitur abſque autoris nomine Hieronymi Prologus conquerentis, quòd in primâ Joannis Epiſtolâ teſtimonium de unitate Trinitatis ab infidelibus tranſla-*

P. Mabill. Muſ. Ital. p. 67.

translatoribus sit prætermissum ; & tamen in ipsius Epistolæ contextu, quod mirere, hoc testimonium omittitur.

Il est prevenu de l'opinion commune qui attribüe cette Epître ou Preface à St. Jerôme. En effet, si elle étoit de luy, il seroit ridicule que ce Pere s'y emportast, comme il fait, contre les anciens Interpretes de l'Epître de Saint Jean, pour avoir retranché de leurs Exemplaires un passage de cette importance ; & qu'on ne le trouvast cependant point dans son Edition. Cela seul devoit faire soupçonner que la Preface n'étoit point de St. Jerôme, y ayant un assez grand nombre de bons MSS. Latins où ce passage n'est point, bien que la Preface y soit. Car outre ceux qu'on a marqués dans la premiere Partie de cette Histoire, j'en pourrois produire plusieurs autres qui sont & anciens & d'une bonne main. Mais ce que j'ay rapporté là-dessus est plus que suffisant pour prouver, que l'Epître qu'on a crû jusqu'à present être de St. Jerôme, n'est nullement de luy, & que ce Pere n'a point ajoûté dans son Edition du Nouveau Testament le verset 7. du Chap. 5. de l'Epist. I. de St. Jean, lequel se lit presentement dans tous les Exemplaires Latins.

Zegerus qui a consulté là-dessus plusieurs Exemplaires MSS. & les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, dit librement, qu'il n'y a que la seule Preface de Saint Jerôme & un long usage de l'Eglise Romaine d'où l'on puisse prouver que ces paroles, *quoniam tres sunt qui testimonium dant in cælo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt*, soient veritablement de Saint Jean. *Hunc locum*, dit ce Critique, *hactenus apud nullum reperi veterum per omnia consentientem cum lectione nostrâ, ut ex solâ Hieronymi in hasce Epistolas Præfatione probari possit, interpretis exceptâ auctoritate, & longo Ecclesiæ Romanæ usu, hanc vulgatam lectionem esse Apostoli germanam.* Il rapporte comme une chose surprenante, (a) que ce Pere ait observé que ce passage

Zeger. Castig. in N. Test. ad Epist. I. Joann. c. 5. v. 7.

Ibid.

(a) *Queritur autem Hieronymus in Latinis defuisse codicibus, quod tum haberetur in Græcis, nempe Patris Verbique ac Spiritûs testimonium, cùm idem contra hodie habeatur in Latinis, non autem similiter in Græcis, nisi tantùm in recens recognitis.* Zeg. Castig. in N. T. Epist. I. Joann. c. 5. v. 7.

passage n'estoit point dans l'Edition Latine de son temps, mais qu'il se trouvoit dans les Exemplaires Grecs ; au lieu qu'il est aujourd'huy dans tous les Exemplaires Latins, & qu'il n'est point au contraire dans les Grecs, si ce n'est dans ceux qui sont tout-à-fait nouveaux. Je ne voudrois point d'autre reflexion que celle-là, pour prouver que St. Jerôme n'est point l'auteur de la Preface qui est sous son nom au commencement des Epîtres Catholiques, & qui ne peut être attribuée qu'à un homme qui n'avoit point consulté les Exemplaires Grecs de son temps.

Comme nous sommes icy sur les MSS. Grecs, il est bon de remarquer, qu'il y a apparemment une faute d'impression en cet endroit dans la belle Edition Grecque du Nouveau Testament de Robert Estienne. Le demi-cercle, qui est l'indice de ce qu'on doit lire, est placé après ἐν τῷ οὐρανῷ, au lieu qu'il doit être mis immediatement avant ἐν τῇ γῇ, ensorte que tous ces mots, ἐν τῷ οὐρανῷ ὁ πατὴρ ὁ λόγος καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα, καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἓν εἰσι· καὶ τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες, n'estoient point dans les sept Exemplaires qui sont indiqués à la marge de cette Edition. (b) Luc de Bruges avoit déjà eu cette conjecture: car il n'ose pas assûrer que le verset dont il s'agit soit entier dans tous les MSS. Grecs d'Estienne, à la reserve de ἐν τῷ οὐρανῷ. C'est pourquoy après avoir fait cette observation, il ajoûte, *si toutefois le demi-cercle qui designe la fin de la leçon est mis à sa place.* En effet il est difficile de trouver des MSS. Grecs où ces paroles soient. Je ne les ay lûës dans aucun de ceux de la Bibliotheque du Roy que j'ay consultés. *Luc. Brug. Not. in Epist. I. Joann. c. 5.*

Pour revenir aux Manuscrits Latins, Bede qui vivoit dans le huitiéme siecle n'avoit point dans son Edition la Preface qui est au devant des Epistres Canoniques, ni le passage de l'Epître de Saint Jean où il est parlé du témoignage du Pere, du Fils & du Saint Esprit. Il a fait un Commentaire exact sur cette Epistre,

(b) *Inter omnes Parisiensium Græcos codices ne unus est qui dissideat, nisi quòd septem duntaxat τὸ in cœlo confodiant, si tamen semicirculus lectionis designans terminum suo loco sit collocatus.* Luc. Brug. Not. in Epist. I. Joann. c. 5.

Epiſtre, où il explique au long le témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang dans la terre, ſans dire un ſeul mot de cet autre témoignage qui regarde les trois perſonnes de la Trinité.

Bed. Comm. in Epiſt. I. Joann. c. 5.

Il n'en eſt pas de même de l'Auteur qui a compoſé une Critique appellée *Correctorium Bibliæ.* Car il obſerve dans ſa note ſur ces mots, *tres ſunt qui teſtimonium dant in cœlo*, que ſelon Saint Jerôme, quelques Exemplaires Grecs qui n'ont point ce verſet ont été corrompus. *Hîc corrupti ſunt*, dit-il, *quidam libri Græcorum, ut ait B. Hieronymus, qui hoc capitulum non habent in quo maxime fides catholica roboratur.* Mais il ne paroît pas que ce Critique ait entendu le ſens des paroles du pretendu Saint Jerôme, qui n'a pas rejetté cette corruption ſur les Exemplaires Grecs, mais ſur les Interpretes Latins, qui n'avoient pas mis dans leur Traduction ce qu'ils avoient trouvé dans les Exemplaires Grecs.

Correct. Sorb. MS. in Epiſt. I. Joann. c. 5.

Il eſt bon de rapporter icy les propres termes du faux St. Jerôme, qui ſe plaint de ceux qui avoient changé l'ordre de ces Epiſtres, & qui avoient de plus ſupprimé un paſſage de la I. Epître de Saint Jean, d'où l'on prouve avec force l'unité de ſubſtance des trois perſonnes de la Trinité. *Quæ Epiſtolæ*, dit cet Auteur, *ſi ſicut ab eis digeſtæ ſunt, ita quoque ab interpretibus fideliter in Latinum verterentur eloquium, nec ambiguitatem legentibus facerent, nec ſermonum ſeſe varietates impugnarent, illo præcipuè loco ubi de unitate Trinitatis in primâ Joannis Epiſtolâ poſitum legimus. In quâ etiam ab infidelibus tranſlatoribus multum erratum eſſe à fidei veritate comperimus, trium tantummodo vocabula, hoc eſt aquæ, ſanguinis & ſpiritûs, in ipsâ editione ponentibus, & Patris Verbique ac Spiritûs teſtimonium omittentibus, in quo maximè & fides catholica roboratur, & Patris ac Filii & Spiritûs Sancti una Divinitatis ſubſtantia corroboratur.*

Autor Præf. in Epiſt. Can. ſub nom. S. Hieron.

Il paroiſt manifeſtement de là, que celuy qui a compoſé cette Epître n'accuſe que les anciens Interpretes Latins, & nullement les Exemplaires Grecs. Pour ce qui eſt de l'Auteur du *Correctorium* de Sorbonne, il n'eſt pas ſurprenant qu'il l'ait lûë dans ſon Edition Latine avec le paſſage dont il eſt queſtion, puis qu'il ne peut avoir compilé ſon Ouvrage que vers le dixié-

dixiéme ſiecle. Or il eſt certain qu'en ce temps-là il y avoit peu d'Exemplaires Latins du Nouveau Teſtament où la Preface & ce paſſage ne ſe trouvaſſent, puis qu'on les y avoit inſeres dès le temps de Charlemagne.

Ceux qui ont été les auteurs de cette addition dans l'Epître I. de St. Jean, Chap. 5. n'ont pû cependant empêcher les Copiſtes qui ont décrit les Bibles Latines ſous les ſucceſſeurs de ce Prince, & principalement ſous Charles le Chauve, ſur d'autres Exemplaires, d'omettre cet endroit qui regarde les trois perſonnes de la Trinité, bien qu'ils miſſent au devant des Epîtres Canoniques la Preface qui en fait mention. Comme toute leur capacité eſtoit de copier les anciens Livres, ils ne faiſoient aucune reflexion ſur la contrarieté manifeſte qui étoit entre le texte de leurs Exemplaires, & cette Preface. Mais lors que ces Livres ont paſſé par les mains des Reviſeurs, ils y ont inſeré ce paſſage, pour accommoder le texte de l'Epître de Saint Jean avec la Preface : & c'eſt ce qui fait cette grande diverſité qui ſe rencontre en ce lieu-là dans les Exemplaires MSS.

Les Exemplaires qui n'ont point été corrigés par les Reviſeurs, comme ſont les Bibles de Charles le Chauve qui ſont dans la Bibliotheque du Roy & dans celle de Mr. Colbert, & un autre Manuſcrit de la Bibliotheque de Saint Martin des Champs, qui ne contient qu'une partie du Nouveau Teſtament, & qui eſt du même temps, n'ont point le verſet où il eſt parlé du Pere, du Fils & du Saint Eſprit. Les autres au contraire qui ont eſté revûs par les Cenſeurs, l'ont en forme d'addition. L'on ne doit pas eſtre ſurpris de voir dans quelques MSS. cette addition écrite de la même main que le texte de de ces MSS. parce que, comme on l'a dêjà remarqué, il y avoit dans les Monaſteres des Reviſeurs qui corrigeoient ou faiſoient corriger les Livres auſſi-toſt qu'ils avoient été copiſés. S'il ne s'y rencontroit point alors de Moines capables de revoir & de corriger ces Livres, on les laiſſoit là juſqu'à ce qu'il y en eût quelques-uns qui le puſſent faire. C'eſt pourquoy les additions ne ſont pas toûjours d'une même main, ni du même temps.

On

Cod. Bibl. MS. ex Bibl. Colb. n. 158.

On ne liſoit, par exemple, dans un ancien MS. qui eſt dans la Bibliotheque de Mr. Colbert la Preface dont il s'agit, que ſous le titre de *Prologus*. Mais dans la ſuite le Reviſeur y a ajoûté ces mots, *B. Hieronymi Presbyteri*, pour en deſigner l'auteur. Cette addition eſt d'une écriture differente de celle du texte, & plus nouvelle. On a auſſi reformé dans ce MS. l'endroit où l'on devoit lire le paſſage de l'Epître de Saint Jean. Comme le Copiſte ne l'avoit pas mis dans ſon exemplaire, le Reviſeur l'y a ajoûté.

Cette reviſion eſt l'origine de l'uniformité qui ſe rencontre en ce lieu-là dans les MSS. qui n'ont point plus de 600. ans, étant rare d'en trouver depuis ce temps-là qui n'ayent point ce paſſage, parce qu'ils ont été la plus-part copiés ſur des Exemplaires qui avoient été retouchés. Il y en a cependant un aſſez nouveau dans la Bibliotheque du Roy, où il n'eſt point, & l'on n'y a fait aucune reformation. Ce qui ne peut venir que de ce qu'il a été copié ſur un MS. qui n'avoit point été corrigé par les Reviſeurs.

Cod. MS. ex Bibl. Reg. n. 3568.

On remarquera cependant, que bien que preſque tous les Manuſcrits qui n'ont point plus de 600. ans ſoient uniformes en ce qu'ils ont le verſet dont il eſt queſtion, ils different neanmoins non ſeulement dans la maniere de le placer, mais auſſi dans la maniere de le lire. Car au lieu que le verſet où il eſt parlé du témoignage du Pere, du Verbe & du Saint Eſprit, eſt dans nôtre Vulgate avant celuy qui fait mention du témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang; ce dernier eſt au contraire dans pluſieurs MSS. avant l'autre. Je ne m'arreſteray point à marquer en detail ces MSS. parce que cela ſeroit long, & même ennuyeux.

A l'égard des expreſſions, les uns liſent *teſtimonium dant*, & d'autres *teſtimonium dicunt*. De plus, on ne lit point dans quelques-uns à la fin du verſet 8. qui contient le témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang, ces mots, *& hi tres unum ſunt*. Cette variation ne peut être attribuée qu'aux Reviſeurs, qui ayant varié dans leur correction, les Copiſtes ont ſuivy ces variations. Il y a dans la Bibliotheque du Roy quelques-uns

de ces Manuſcrits où l'on ne lit point au verſet 8. *& hi tres unum ſunt.* J'ay auſſi vû deux ſemblables MSS. des Epîtres Canoniques avec la gloſe ordinaire dans la Bibliotheque de Saint Germain des Prez, dont l'un avoit été à Pierre Evêque de Poitiers. Car on lit au commencement: *Epiſtolæ Canonicæ de libris Magiſtri Petri Pictavienſis quas dedit Sancto Germano de Pratis.*

Codd. MSS. ex Bibl. S. Germ. nn. 43. & 44.

Le Cardinal Ximenés a ſuivy dans ſa Bible d'Alcala ou Complute la leçon de ces Exemplaires Latins, comme la plus exacte. Il a même mis une note ſur cet endroit pour la juſtifier, qu'il a tirée des Ecrits de (c) St. Thomas, qui a pretendu que ces mots, *& hi tres unum ſunt*, avoient eſté ajoûtés exprès par les Ariens pour corrompre le ſens de ce paſſage. Mais il n'y a aucune apparence de verité à cela. Auſſi les Cenſeurs de Rome qui ont retouché la Vulgate, n'y ont-ils eu aucun égard, bien que les Theologiens de Louvain euſſent marqué à la marge de leur Edition 15. Exemplaires où ils ne les avoient point trouvés.

Bibl. Complut. not. in Epiſt. I. Joann. c. 5.

Avant que de finir ce Chapitre, j'expliqueray en peu de mots ce que c'eſt que ces Livres de Critique appellés *Correctoria Bibliæ*, qui peuvent tenir lieu de Manuſcrits, & qui ſont même d'un grand ſecours pour juger des veritables leçons des Bibles Latines. Celuy de Sorbonne, dont j'ay déjà parlé ailleurs, eſt auſſi-bien ſur le Nouveau Teſtament que ſur l'Ancien. On y cite quelquefois ſous le nom

(c) *Thomas in expoſitione ſecundæ Decretalis de ſummâ Trinitate & fide Catholicâ tractans, iſtum paſſum contra Abbatem Joachim*, tres ſunt qui teſtimonium dant in cœlo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, *dicit ad literam verba ſequentia*, & ad inſinuandam unitatem trium perſonarum ſubditur, *& hi tres unum ſunt:* quod quidem dicitur propter eſſentiæ unitatem. Sed hoc Joachim perverſè trahere volens ad unitatem charitatis & conſenſus inducebat conſequentem auctoritatem. Nam ſubditur ibidem, *& tres ſunt qui teſtimonium dant in terrâ, ſpiritus, aqua, & ſanguis*, & in quibuſdam libris additur, *& hi tres unum ſunt.* Sed hoc in veris exemplaribus non habetur, ſed dicitur eſſe appoſitum ab hæreticis Arianis ad pervertendum intellectum ſanum auctoritatis præmiſſæ de unitate eſſentiæ trium perſonarum. Hæc B. Thomas ubi ſuprà. Card. Xim. Not. in Epiſt. I. Joann. c. 5.

nom de *Parisius* un Exemplaire de toute la Bible écrit à Paris avec beaucoup de soin, à moins que *Parisius* qui est souvent indiqué sous le titre de *Correctio Parisiensis*, ne soit un de ces Livres de Critique appellés *Correctoria Bibliæ*, ou plûtost un Exemplaire où l'on avoit mis des remarques de Critique: ce qui me paroît plus vraisemblable. Car dans le second *Correctorium* de Sorbonne on lit sur ces mots de l'Epist. I. aux Cor. Chap. 3. v. 21. *nemo glorietur in hominibus*, on lit cette observation. (d) *l'exemplaire de Paris ajoûte*, sed in Christo Jesu: *mais on n'en touche rien à la marge.* Luc de Bruges cite quelquefois dans ses Notes Critiques sur la Bible un Manuscrit qui avoit été copié en France par les Religieux Dominicains sur un Exemplaire de Charlemagne.

II. Correct. Sorb. MS. in N. T.

Il est de plus fait mention de cet ancien MS. appellé *Parisius*, & *Correctio Parisiensis*, dans la *Correction* de Sorbonne sur le Chap. 23. de Saint Matthieu, v. 14. On lit en ce lieu-là dans la Vulgate d'aujourd'huy: *Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes; propter hoc amplius accipietis judicium.* Il est marqué expressément dans cette *Correction* de Sorbonne, que ce verset n'est point dans l'Exemplaire corrigé à Paris. *Secundùm Correctionem Parisiensem vacat iste versus usque in judicium.* Il y est dit de plus, (e) qu'il n'est point dans le Texte Grec, dans Saint Jerôme, ni dans les Anciens; qu'il est seulement dans le Chap. 12. de St. Marc, & dans St. Luc, Chap. 20. mais que Chrysostome au contraire qui étoit Grec, l'explique en cet endroit. Ce que fait aussi Hilaire, qui est d'une grande autorité & antiquité, dans son Commentaire, où il explique toutes les paroles de Saint Matthieu. Il n'est pas surprenant dit-on, que Saint Jerôme, dont le

Correct. Sorbon. MS. in N. T. Ibid.

(d) *Parisius statim post hoc addit*, sed in Christo Jesu Domino nostro; *sed nihil de hoc tangitur in margine.* Corrector. Sorb. MS. in N. T.

(e) *Gr. Jer. an non habent istum versum sed est M. XII. & Luc XX. tantum modo, sed contra Chrysostomus qui fuit Græcus istud exponit hîc, & Hilarius qui exponit Matthæum continuè magnæ auctoritatis & antiquitatis. Nec mirum si Jer. non exponit qui continuè non exponit.* Correct. Sorb. MS. in N. T.

Commentaire n'eſt pas continué ſur tous les mots de Saint Matthieu, ne l'ait point expliqué.

On voit par là, que le Compilateur de cette Critique a crû qu'il valoit mieux conſerver ce verſet dans le texte de Saint Matthieu, que de l'en oſter; parce que Saint Hilaire l'avoit lû dans ſon Exemplaire. C'eſt auſſi le party que les Cenſeurs de Rome ont pris, quoy que Hentenius marque à la marge de ſon Edition huit Exemplaires où il ne l'avoit point trouvé, & qu'il ne fût point dans dix, ſelon les Theologiens de Louvain.

Zeg. Caſtig. in N. T. ad c. 23. Matth. v. 14

Zegerus aſſûre qu'il ne l'avoit point lû dans ſes Exemplaires Latins les plus anciens & les plus exacts, dont il nomme quelques-uns, & il en marque un où il avoit été ajoûté à la marge. Il dit de plus, qu'il n'en eſt fait aucune mention dans un ancien Commentaire qui eſt ſous le nom de Bede. Et en effet ce verſet n'eſt point expliqué dans les Commentaires imprimés de cet Auteur; bien qu'il faſſe ſes reflexions ſur tous ceux qui regardent en ce lieu-là les Scribes & les Phariſiens.

Ces raiſons ont porté Luc de Bruges à juger qu'il luy paroiſſoit avoir été pris des autres Evangeliſtes, d'où on l'avoit inſeré dans Saint Matthieu, en y changeant neanmoins quelque choſe pour l'ajuſter à la ſuite du diſcours. *Videri ex his ſimul omnibus poſſit adjectitius eſſe hic verſus, atque ex aliis Euangeliis huc aſſumptus nonnullâ factâ mutatione, ut aliis hujus capitis in Scribas & Phariſæos comminationibus eſſet perſimilis.*

Luc Brug. Notat. in S. Bibl. ad c. 23. Matth. v. 14.

Cette Critique appuye la *Correction de Paris*, qui ſemble exacte en ce lieu-là. Celuy qui a compilé la *Correction* de Sorbonne a eu apparemment un Exemplaire Grec ſemblable à celuy de Cambrige, où ce verſet n'eſt point, ou plûtoſt il a tiré ſa remarque de quelques anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui ne l'avoient point lû dans leurs Exemplaires Grecs, bien qu'il ſoit dans ceux d'aujourd'huy. Les MSS. Latins qui ne l'ont point, & qui conviennent en cela avec l'Exemplaire de Cambrige, avec St. Jerôme & avec Bede, paroiſſent en cet endroit plus corrects que les Grecs.

On remarquera que le Manuſcrit de Sorbonne contient deux

deux Ouvrages ſous le titre de *Correctorium*, tant ſur le Vieux que ſur le Nouveau Teſtament. Le ſecond neanmoins n'eſt que comme le ſupplément du premier. C'eſt ce qui me fait croire que ces ſortes de Livres qui ſont preſentement fort rares, étoient alors communs. En effet, on y cite d'autres *Corrections* ſous les titres de *Prima & Secunda Correctio*, *Utraque Correctio*. L'on s'en ſervoit pour corriger les Bibles Latines, comme les Juifs ſe ſervent de leur Maſore pour corriger les Exemplaires Ebreux. On y examine ſelon les loix les plus rigoureuſes de la Critique ce qu'il eſt à propos de conſerver dans le Texte, & ce qu'on doit en rejetter. C'eſt pourquoy l'on s'y ſert ſouvent de ces expreſſions: Cette leçon eſt du Texte, celle-cy n'en eſt point. En un mot on y diſtingue avec beaucoup de liberté ce qui eſt vray d'avec ce qui paroit faux. *Eſt de textu, non eſt de textu; vera eſt litera, falſa eſt litera.*

Correct. Sorb. MS.

On marque de plus dans la *Correction de Sorbonne* tous ces abregés *an. mo. Gre.* les anciennes leçons & les modernes, & le Texte Grec. Les Peres y ſont auſſi cités pour éclaircir les endroits les plus obſcurs. C'eſt pour cette raiſon qu'on y lit ſouvent les noms d'Origene, d'Hilaire, d'Ambroiſe, de Chryſoſtome, de Jerôme, d'Auguſtin, de Bede, de Raban, de Haimo, d'Iſidore, & de quelques autres Ecrivains Eccleſiaſtiques.

Le nom de St. Jerôme s'y trouve plus ſouvent qu'aucun autre. L'on remarque, par exemple, dans la *ſeconde Correction de Sorbonne* ſur le Chap. 12. de l'Epître aux Romains, que (*f*) St. Jerôme a pretendu dans ſon Livre contre Jovinien, qu'on ne devoit point lire en cet endroit comme il y a dans les Exemplaires Latins, *ſapere ad ſobrietatem*, mais *ad pudicitiam*. Outre l'Exemplaire corrigé à Paris & les autres corrections, on y cite auſſi quelquefois en general d'autres leçons ſous cet abregé *al.*

II. Correct. Sorb. in N. T.

Il n'y a rien de ſi frequent dans ces ſortes de Livres que

(*f*) *Jo'. contra Jovin. quòd hîc non debet dici* ſapere ad ſobrietatem, *ut malè in Latinis codicibus legitur, ſed* ſapere, *inquit*, ad pudicitiam. II. Correct. Sorb. in N. T.

le mot de *correctio* ou critique. L'on y examine jusqu'aux minuties du Grec & du Latin, & il y a même des endroits corrigés sur l'Original Grec sans le secours d'aucun Exemplaire Latin. C'est ainsi que sur le Chap. 2. de Saint Luc, v. 2. où nous lisons encore aujourd'huy dans la Vulgate, *descriptio prima facta est à Præside Syriæ Cyrino*, l'on observe que la prepositon à n'est point dans le Grec, qui doit être, dit-on, preferé en ce lieu-là au Latin *Græca litera non habet* a *& planior hic & verior est.* *Id. Corr. Sorb.*

Hentenius & les Theologiens de Louvain n'ont remarqué sur cet endroit aucune diversité de leçon. Il y a de l'apparence qu'ils ont lû dans tous leurs Exemplaires Latins la preposition *à*. Zegerus & Luc de Bruges n'en ont aussi rien dit dans leurs Notes Critiques sur le Nouveau Testament. Mais le Jesuite Maldonat ne fait aucune difficulté de l'ôter du Texte dans son Commentaire sur cet endroit, bien que les Censeurs de Rome l'y ayent conservée. Il dit librement qu'il faut lire, *Hæc descriptio prima facta est Præside Cyrino.* *Mald. Comm. in c. 2. Luc.*

Luc de Bruges a eu aussi un de ces Livres intitulés *Correctoria Bibliæ*, dont il se sert souvent dans ses Notes. Il loüe beaucoup la grande exactitude de ce Manuscrit, & il en parle d'une maniere qui fait connoître que l'Eglise Latine n'a pas manqué de bons Critiques sur l'Ecriture. *Præter alia*, dit ce sçavant homme, *id quod maximè facimus manuscriptum Bibliorum Correctorium ab incerto auctore, quem Epanorthotem aut Correctorem fere vocamus, magnâ diligentiâ ac fide contextum, secuto, uti oportet, antiquos nostræ Editionis codices, eosque cum Hebræis, Græcis & veterum Patrum Commentariis sedulò collocatos.* Il corrige sans aucun scrupule sur l'observation de ce Critique une faute qui se trouve encore aujourd'huy dans nostre Vulgate au Chap. 8. de la Genese, v. 7. où nous lisons, *qui egrediebatur & non revertebatur*; au lieu qu'on doit lire sans la particule negative, *& revertebatur*. Ce *Correcteur* assûre que le *non* n'est ni dans l'Ebreu, ni dans les anciens Exemplaires Latins, bien qu'il soit dans le Grec des Septante. Il faut, dit-il, suivre en ce lieu-là le Texte Ebreu, les Anciens, & Saint Jerôme. *Sed sequendi sunt* *Luc Brug. Catal. Libb. Script. qui præmitt. suis Not.* *Correct. Bibl. apud Luc. Brug. Not. in c. 8. Gen. v. 7.*

sunt Hebræi & antiqui & Hieronymus.

Mais comme l'on pourroit objecter, que ce *Correcteur* a été du nombre de ceux qui croyent qu'il faut reformer les Exemplaires Latins sur l'Ebreu, Luc de Bruges va au devant de cette objection, faisant voir que le *Correcteur* dont il parle a crû au contraire, que l'Ebreu avoit été corrompu, & qu'ainsi l'on ne devoit pas corriger la Version Latine sur ce Texte. *Neque dici potest ejus libri auctorem ex iis esse qui ad Hebræos codices Latinos mutare studeant. Non semel enim Hebræos sui temporis corruptos asserit, & sequendos Latinos antiquos docet, eosque qui ad Hebræa Latina mutarunt exemplaria arguit.* Ce sçavant homme proteste qu'il a trouvé dans cet Ouvrage presque toutes les diverses leçons que les Ecrivains de nostre temps ont recueillies de plusieurs Livres MSS. & qu'elles y sont examinées fidélement sur les Originaux. *Quæ namque*, dit-il, *à nostri seculi scriptoribus ex MSS. codicibus collectæ sunt variæ lectiones omnes propemodum in eo comperimus, & ad fontes fideliter examinatas deprehendimus.*

Luc. Brug. not. in c. 8. Gen. v. 7.

Luc Brug. ibid.

Mariana (g) confirme la pensée de Luc de Bruges sur le vers. 7. du Chap. 8. de la Genese ; & il s'appuye pour cela sur une Bible Latine à laquelle il donne 600. ans d'antiquité, où la particule negative n'étoit point. Le Cardinal Ximenés a suivy cette leçon dans son Edition d'Alcala, d'où elle a passé ensuite dans la Bible de Philippe II. Ce docte Jesuite a même établi cette regle de Critique à l'occasion de ce passage de la Genese : que lors qu'il y a de la varieté dans les Exemplaires Latins, il faut preferer la leçon qui est la plus conforme aux Originaux, & qu'on doit alors avoir plus d'égard à ces Originaux qu'à la pluralité des Exemplaires Latins. *Ubi*, dit-il, *variarint Latini codices, ea est præferenda lectio quæ magis cum Prototypo & fontibus convenit, etiamsi*

Joann. Mar. pro Edit. Vulg. c. 18.

Mar. ibid. c. 24.

(g) *Hoc certè loco Editionem nostram ab antiquo esse immutatam, additâ ex Septuaginta Interpretibus negatione Gothicum exemplar ante 600. annos descriptum detractâ negatione ea verba habens, quod Biblia Complutensia trium linguarum & Regia secuta sunt.* Joann. Marian. pro Edit. Vulg. c. 18.

etiamsi diversa lectio in pluribus codicibus extet; atque adeo Gen. 8. v. 7. dimisit corvum qui egrediebatur & revertebatur, *ut est in Bibliis Gothicis & Complutensibus, verior lectio haberi debet.*

Ces *Correcteurs* ou Critiques n'ont pas été inconnus à Zegerus, qui en a cité quelques-uns dans sa Critique des diverses leçons du Nouveau Testament. Il remarque étant fondé sur leur autorité, que ces mots du Chap. 27. de Saint Matthieu, vers. 35. *ut impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem, Diviserunt sibi vestimenta mea, & super vestem meam miserunt sortem*, ne se trouvent point dans les anciens Exemplaires Latins. Il les considere comme une glose qui a été ajoûtée au texte de ces Exemplaires. *Totum illud*, dit-il, *quod interponitur*, ut impleretur quod dictum est, *usque ad* sortem, *quoniam priscis illis scriptoribus hic lectum non est, & correctoria quædam indicant id in antiquis exemplaribus adscriptum non fuisse, atque apud solum Joannem haberi, palam fit adjectitium esse, & extra germanum contextum habendum.* Mais les Censeurs de Rome ont jugé à propos de les conserver dans nostre Vulgate.

Nic. Zeg. Castig. in N. T. Matth. c. 27.

Le même Zegerus examinant le vers. 22. du Chap. 21. de Saint Jean, où nous lisons presentement dans la Vulgate, *sic eum volo manere*, reforme cet endroit sur un ancien *Correctorium* où sont cités des Exemplaires Grecs & de vieilles Bibles Latines qui avoient *si sic*, & non pas simplement *sic*. *Nacti quoque*, dit ce Critique, *tandem sumus vetustum quoddam Correctorium, quod testatur olim tam in Græcis quàm in antiquis Latinis*, si sic, *scriptum fuisse.* Il y a de l'apparence que le Correcteur avoit consulté en ce lieu-là quelqu'un de ces anciens Exemplaires Grecs auxquels l'Italique étoit conforme. Car on ne trouve cette leçon dans aucun MS. Grec que dans celuy de Cambrige & dans le Marquis de Velés, auxquels on peut ajoûter un autre MS. très-ancien que l'Evêque de Clermont apporta en 1546. au Concile de Trente, comme l'a remarqué Marianus Victorius, où on lisoit de la même maniere que dans celuy de Cambrige.

Zeg. Castig. in N. T. ad c. 21. Joann. vers. 22.

Mar. Vict. apud Luc. Brug. Not. in c. 21. Joann.

C'est une chose surprenante, que ces Livres de Critique qui avoient été composés par des Ecrivains Latins dans un temps que la barbarie regnoit

noit dans l'Europe, ſoient devenus ſi rares, qu'ils n'ayent été vûs que de très-peu de perſonnes. Il eſt difficile d'en trouver aujourd'huy dans les meilleures Bibliotheques : ce qu'on ne peut attribuer, ce me ſemble, qu'à la Theologie Scholaſtique qui ſurvint peu de temps après. Elle fut la cauſe qu'on negligea entierement l'étude de la Critique, qui ne paroiſſoit eſtre appuyée que ſur des minuties de Grammaire, pour s'appliquer aux ſubtilités de l'École. Comme l'on ignoroit les langues Grecque & Ebraïque, l'on ne prenoit pas plaiſir à lire des Livres qui ne parloient le plus ſouvent que de Grec & d'Ebreu.

Ce n'eſt pas que ceux qui ont fait ces Recueils fuſſent ſçavans dans ces langues : mais ils avoient lû les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ſur tout Saint Jerôme pour l'Ebreu, & les Peres Grecs qui avoient la plus-part été traduits en Latin. Ils conſultoient de plus d'anciens Exemplaires de la Bible Latine, & même les Livres qui ſervoient aux uſages Eccleſiaſtiques ; & par là ils regloient les leçons qui devoient eſtre dans le Texte de leurs Bibles. Ils firent même des Catalogues de certaines fautes d'écriture qui étoient dans les Editions vulgaires, afin que les Copiſtes les corrigeaſſent. Mais il ſemble qu'on n'y ait pas eu beaucoup d'égard : car on trouve une partie de ces fautes dans les premieres Bibles qui ont été imprimées. Il y en a un aſſez long Catalogue ſous differens titres à la fin de la *Correction* de Sorbonne. L'on y parcourt même tous les Livres de la Bible en particulier avec une ſi grande exactitude, qu'on y corrige juſqu'aux ſoleciſmes, & qu'on y marque les longues & les breves des ſyllabes d'où il peut naître quelque équivoque pour le ſens de certains mots.

CHAPITRE X.

De la diſpoſition des Bibles Latines de Saint Jerôme dans les Exemplaires MSS. De leur diviſion en differentes Sections.

IL ſemble qu'avant St. Jerôme l'on ne faiſoit aucune diſtinction de Sections dans les Bibles Latines, étant le premier, comme il le témoigne luy-même, qui ait commencé à les diſtinguer en de

certaines parties ou membres, à l'imitation de ce que les Grammairiens obſervoient dans les Auteurs profanes. Il fit ce partage de la Bible, comme le remarque Caſſiodore, en pluſieurs Sections pour en rendre la lecture plus aiſée. *Meminiſſe autem debemus Hieronymum omnem tranſlationem ſuam in auctoritate divinâ, ſicut ipſe teſtatur, propter ſimplicitatem fratrum colis & commatibus ordinaſſe, ut qui diſtinctiones ſecularium literarum comprehendere minimè potuerunt, hoc remedio ſuffulti inculpabiliter pronunciarent ſacras literas.*

Caſſiod. Divin. Lect. c. 12.

En effet, on voit toutes ces diſtinctions dans les plus anciens MSS. Latins que nous ayons de la Bible de St. Jerôme; au lieu que les Editions Latines du Nouveau Teſtament dont on ſe ſervoit avant luy dans les Egliſes, étoient écrites tout d'une ſuite ſans aucune diſtinction, comme il paroît des deux Exemplaires MSS. des Epîtres de Saint Paul, dont l'un eſt dans la Bibliotheque du Roy, & l'autre dans la Bibliotheque de Saint Germain des Prez. Car bien que ces Manuſcrits n'ayent pas plus de mille ans d'antiquité, ils ont été copiés ſur d'autres plus anciens.

Pour ce qui eſt du Vieux Teſtament, il ne nous reſte aujourd'huy, comme il a été remarqué cy-deſſus, aucun Exemplaire MS. de la vieille Edition. Caſſiodore même ne la met dans ſa Bibliotheque, que de la maniere qu'elle avoit eſté retouchée par St. Jerôme, c'eſt-à-dire, avec les aſteriſques & les obeliſques qu'il y avoit inſerés pour la faire approcher davantage du Texte Ebreu. Les Latins ont eu une ſi grande eſtime pour ce Pere, que depuis mille ans ils ne ſe ſont ſervis que de ſa Verſion. Les Copiſtes les plus exacts ont ſuivy entierement pour la diſpoſition des Livres la methode qu'il preſcrit dans ſes Prefaces, ou parlant ſelon le Canon des Juifs, il ne place dans le rang des Livres Divins & Canoniques, que ceux qu'il avoit traduits de l'Ebreu en Latin.

Il eſt même reſté dans nôtre Vulgate depuis qu'elle a été retouchée par les Cenſeurs de Rome, quelque marque de cette diſtinction. L'on y a gardé, par exemple, la Rubrique qui ſe trouve dans les MSS. ſur les ſix derniers Chapitres d'Eſther qui ne ſont que dans le Grec. Saint Jerôme les avoit marqués d'une pointe

pointe ou obeliſque, pour montrer qu'ils n'étoient point dans l'Original des Juifs, mais qu'ils avoient été pris de l'ancienne Vulgate qu'on liſoit alors dans toutes les Egliſes d'Occident. Cela luy attira de grands reproches, principalement de la part de ſes adverſaires. Ruffin luy objecta qu'il judaïzoit, donnant plus d'autorité aux Exemplaires qu'on liſoit dans les Synagogues, qu'à ceux qui étoient reçûs generalement dans toutes les Egliſes du monde.

Mais nonobſtant ce reproche, qui meritoit peut-être bien qu'on y fît quelque reflexion, l'Edition de Saint Jerôme gagna peu à peu le deſſus. Pluſieurs Copiſtes décrivirent ſeparément ce qui n'étoit point dans l'Original Ebreu. C'eſt pourquoy l'on ne trouve point dans quelques Exemplaires Latins les ſix ou ſept Chapitres d'Eſther qui ne ſont que dans le Grec, joints au reſte du Volume. Il y a dans la Bibliotheque de St. Germain des Prez un Manuſcrit qui contient Tobie, Judith, Eſther, & Ruth avec la gloſe. Le Livre d'Eſther finit dans cet Exemplaire au Chap. 10. verſ. 3. & on y lit après le mot de *pertinerent* la même obſervation que dans noſtre Vulgate, ſçavoir, *quæ habentur in Hebræo &c.* Mais on en a retranché les autres Chapitres qui ne ſont point dans l'Ebreu, comme ſi Saint Jerôme avoit crû qu'on les en duſt ôter pour les placer en un autre endroit. L'Auteur de la *Correction* de Sorbonne a auſſi obſervé ſur le Livre d'Eſther, qu'il finiſſoit après le Chap. 9. & que les autres n'étoient point dans ſon Exemplaire.

Cod. MS. Bibl. S. Germ. n. 34.

Pour venir aux Livres du Nouveau Teſtament, ils ſont diſpoſés de cette maniere dans les plus anciens MSS. de la Bible de Saint Jerôme. Les Actes des Apôtres ſuivent immediatement après les Evangiles; & après les Actes ſont les Epîtres Canoniques, dont la premiere eſt celle de Saint Jaques, & les autres enſuite dans la même diſpoſition qu'elles ſont dans noſtre Vulgate. Les quatorze Epitres de Saint Paul avec l'Apocalypſe compoſent la derniere partie: enſorte que tout le Nouveau Teſtament eſt comme partagé en trois parties, dont la premiere contient les ſeuls Evangiles; la ſeconde, les Actes & les Epîtres Canoniques; & la troiſiéme,

siéme, les Epîtres de Saint Paul avec l'Apocalypse.

Aug. lib. 2. de Doctr. Christ. c. 8.

St. Augustin a suivy un autre ordre dans ses Livres de la Doctrine Chrêtienne : car il place les Epîtres de St. Paul après les Evangiles, & il met les Epîtres Canoniques avant les Actes des Apôtres, auxquels il joint l'Apocalypse. Il garde même un autre rang dans l'ordre des Epîtres Canoniques, mettant à la teste les deux de Saint Pierre, & celle de St. Jaques est la derniere de toutes. Il falloit que de son temps ces Livres fussent rangés de cette maniere, au moins dans son Eglise. Mais la disposition qui est dans les plus anciennes Bibles de Saint Jerôme est plus conforme aux Exemplaires Grecs MSS. Aussi a-t-elle été suivie par l'Eglise Romaine dans des MSS. qui ont été écrits pour son usage il y a environ huit cens ans. J'en ay vû un de cette sorte dans la Bibliotheque du Roy, qui est très-beau, & qui est du nombre de ceux où l'on ne trouve point de Preface au commencement des Epistres Canoniques.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 3564

Cassiodore qui a aussi divisé les Livres du Nouveau Testament en trois parties, s'accorde mieux là-dessus avec St. Augustin, qu'avec l'Edition de Saint Jerôme. Car il joint ensemble dans la seconde partie toutes les Epîtres qu'il appelle *Epîtres Canoniques des Apôtres*, donnant ce nom également à celles de Saint Paul, & aux autres qu'on nomme ordinairement Canoniques ou Catholiques. *Octavus codex*, dit-il, *Canonicas Epistolas continet Apostolorum.* Les Actes des Apôtres & l'Apocalypse composent la troisiéme partie. *Nonus codex Actus Apostolorum & Apocalypsim noscitur continere.* Celuy qui a compilé la *Correction* de Sorbonne suit entierement l'ordre que nous avons presentement dans nostre Vulgate.

Cassiod. Divin. Lect. c. 8.

Outre les petites Sections que St. Jerôme appelle *cola & commata*, qui sont marquées exactement dans le texte de ces beaux Manuscrits qui sont dans la Bibliotheque du Roy, & dans celles de Mr. Colbert & des Benedictins de St. Germain des Prez, on y voit la distinction des grandes Sections sous le titre de *Capitula.* Elles sont marquées au commencement de chaque Livre en forme de Sommaires à l'imitation des Exemplaires Grecs. Quelques Manuscrits

crits en comptent 73. dans St. Matthieu ; d'autres 74. & d'autres 76. ne convenant pas entierement ſur le nombre de ces Sections. Elles ſont auſſi diſtinguées dans le corps du Livre par des nombres qui ſont à la marge, & qui répondent à autant de diſtinctions dans le texte. Mais les Copiſtes n'ont pas toûjours été exacts à les accorder avec le nombre qui eſt indiqué au commencement des Livres en forme de Sommaires.

Il ſeroit trop long d'en faire icy le Catalogue en détail. C'eſt aſſez d'avoir obſervé en general l'économie des Livres du Nouveau Teſtament ſelon l'Edition de Saint Jerôme. Ce que j'ay dit de l'Evangile de Saint Matthieu ſe trouve également dans tous les autres Livres où l'on compte un bien plus grand nombre de ces Sections appellées *capitula*, que nous n'en avons dans noſtre Vulgate. Il y en a, par exemple, 20. dans l'Epître de Saint Jaques ; 21. dans la premiere de St. Pierre ; 48. dans l'Apocalypſe : & ainſi des autres.

On remarquera neanmoins, qu'il y a une autre diviſion dans la plus-part de ces anciens MSS. principalement de ceux qui ne contiennent que le Nouveau Teſtament, laquelle approche davantage de nos Chapitres. Car on ne compte, ſelon cette diviſion, que 28. Sections dans Saint Matthieu, comme dans nôtre Edition ; 13. dans St. Marc ; 21. dans Saint Luc, & 14. dans St. Jean. Ce ſont là les grandes Sections de l'Edition de Saint Jerôme, leſquelles ſont marquées au commencement de chaque Evangile dans pluſieurs MSS. ſous le titre de *Breviarium* ou *Sommaire* ; en ſorte qu'il y a, par exemple, dans St. Matthieu 28. Sommaires ou Argumens qui renferment tout ce qui eſt contenu dans cet Evangile. Le premier Sommaire eſt compris ſous ces termes : *Nativitas Chriſti. Magi cum muneribus veniunt, & Joſeph per viſum ab angelo admonitus.* Voicy ce que porte le ſecond Sommaire : *Regreſſio Jeſu ex Ægypto in Nazareth. De baptiſmate Joannis in Jordane. De Chriſti baptiſmate.* Il en eſt de même des autres ſur tout le Nouveau Teſtament : car les Actes des Apôtres & les Epîtres de Saint Paul ont auſſi bien leurs Sommaires ou Indices, que les Evangiles ; & il y a autant de grandes Sec-

tions distinguées dans le Texte qui répondent à ces Sommaires.

Les Copistes qui sont exacts écrivent les premiers mots de ces grandes Sections en lettres rouges pour les distinguer du reste du Texte, & les nombres des Sections sont marqués à la marge. L'on y voit outre cela d'autres distinctions plus petites, qu'on peut appeller *cola & commata*. Le docte Cassiodore a fait mention de tous ces ornements qui devoient accompagner les Exemplaires des Livres Sacrés, afin qu'on les pût lire plus facilement. Ce qui servoit même à les entendre, parce qu'on ostoit par ces Sections qui partageoient tout l'Ouvrage, la confusion qui étoit dans la plus-part des Bibles Latines avant St. Jerôme.

On voit de plus dans les Bibles Latines écrites depuis Charlemagne la distinction des points marquée avec beaucoup d'exactitude. L'on y distingue dans quelques-unes deux sortes de points, sçavoir le grand & le petit. Le grand point est celuy où finit le sens, & il est suivy pour l'ordinaire d'une grande lettre, qui designe que le mot qui commence par cette grande lettre commence une autre periode. L'on ne marque point au contraire cette grande lettre après le petit point qui répond à nostre virgule. Cela s'observoit principalement dans les Livres qui étoient destinés aux usages de l'Eglise. C'est pourquoy l'on a inseré dans ces Manuscrits des Lectionnaires des Evangiles & des Epîtres qu'on recite dans l'Eglise pendant toute l'année. En un mot pour ne pas repeter ce qu'on a dit des *Synaxaria* des MSS. Grecs dans la premiere Partie de cet Ouvrage, l'on a imité entierement dans les Exemplaires Latins la methode des Exemplaires Grecs.

St. Jerôme avoit mis dans son Edition Latine une autre sorte de division qu'il avoit prise des Exemplaires Grecs, & qui n'a pas été observée avec assez d'exactitude par les Copistes dans les MSS. Latins. C'est celle qui regarde les dix Canons d'Eusebe, & qui a été d'une grande utilité pour oster la confusion qui étoit avant Saint Jerôme dans les Exemplaires Latins. Il seroit à desirer qu'on n'eust point inventé de nôtre temps la distinction des versets qui

est

est aujourd'huy dans toutes nos Bibles, parce qu'elle rompt souvent le sens. Il eût été mieux qu'on y eût conservé l'ancienne division des Exemplaires Grecs, qui se faisoit par le moyen des petites Sections qu'on voit non seulement dans plusieurs Editions Grecques des Evangiles, mais aussi dans quelques Evangiles Latins imprimés. On n'a qu'à consulter là-dessus le Texte des quatre Evangiles qui ont été imprimés avec les Ouvrages de Saint Jerôme. Je souhaiterois qu'on ne donnât au public aucune Edition du Nouveau Testament, soit en Grec, soit en Latin, & même en toute autre langue, sans y joindre ces petites Sections avec les dix Canons d'Eusebe, parce que cela sert comme de concorde aux Evangiles.

Il est bon aussi d'observer, que le mot de *canon* dans les MSS. Latins signifie souvent autre chose que ce qu'on entend par les Canons d'Eusebe. J'ay trouvé dans quelques-uns au commencement ou à la fin de chaque Livre, sur tout dans les Epitres de Saint Paul, le nombre des Canons, qui ne sont autre chose que les Sommaires de ce qui est contenu dans chaque Section : ensorte qu'un Canon est ce qu'on appelle ailleurs Chapitre ou Section. Saint Hilaire a suivy cette methode dans son Commentaire sur St. Matthieu, qu'il a partagé en un certain nombre de Canons qui répondent presque à nos Chapitres. St. Hilaire.

Quoy que la plus-part des Copistes de ces temps-là écrivissent les Livres Sacrés avec beaucoup de confusion, & sans aucune distinction de Sections, on ne laissoit pourtant pas d'en avoir l'usage, sur tout dans les Eglises où il falloit necessairement diviser la lecture de ces Livres en un nombre fixe de Sections. Mais les Copistes les negligeoient, se contentant de mettre à la fin de chaque Livre le nombre des versets dont il étoit composé. L'on a même retenu cet ancien usage de marquer les versets à la fin des Livres, dans les Exemplaires MSS. de la Bible de Saint Jerôme, bien qu'on en eût osté par le moyen des divisions & des subdivisions dont on a parlé cy-dessus, la confusion qui étoit dans les MSS. de la Bible avant St. Jerôme.

Ces versets, comme on l'a montré

montré ailleurs, ne répondoient pas aux verſets des Juifs qui ſont preſentement marqués dans toutes nos Bibles pour ce qui eſt du Vieux Teſtament, ni à ceux qu'on a ajoûtés de noſtre temps dans les Livres de Nouveau Teſtament. De plus le nombre de ces verſets qui eſt indiqué dans quelques vieux Exemplaires de la Bible de Saint Jerôme, eſt different de la *ſtichometrie* dont on a parlé dans la premiere Partie de cette Hiſtoire Critique. Si je ne craignois d'être ennuyeux par un trop long détail de ces minuties, je rapporterois en particulier le nombre des verſets de la maniere que je l'ay trouvé dans pluſieurs anciens Exemplaires de la Bible de Saint Jerôme. C'eſt ce qu'on pourra faire plus commodément dans une autre occaſion.

CHAPITRE XI.

Des meilleures Editions des Bibles Latines. Obſervations critiques ſur ces differentes Editions.

LEs premieres Editions de nos Bibles Latines ſont remplies de fautes, parce qu'elles ont eſté priſes de MSS. peu exacts. Il y en a neanmoins quelques-unes où l'on a mis à la marge pluſieurs diverſes leçons : mais elles ont toutes ce defaut, qu'on y a inſeré un grand nombre de Prefaces ſous le nom de Saint Jerôme ſans aucune diſtinction. Le Cardinal Ximenés eſt un des premiers qui ait travaillé avec quelque application à nous donner une Edition de la Vulgate plus correcte qu'elle n'étoit auparavant. Il a conſulté pour cela pluſieurs Exemplaires MSS. & même les Originaux. Mais outre qu'il n'eſt pas toûjours ſeur de reformer l'ancienne Edition Latine ſur les Originaux, il n'a point marqué les qualités des MSS. Latins qu'il a ſuivis, s'étant contenté de mettre dans le texte de ſon Edition la leçon qu'il jugeoit la meilleure. Il y a auſſi inſeré toutes les Prefaces dont on vient de parler, enſorte qu'on y trouve à la teſte des Epîtres Canoniques la Preface qui eſt dans toutes les premieres Editions de la Bible Latine.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait imprimé dans ces premieres Editions ce grand nombre de Prefaces qu'on trouve

trouve dans la plus-part des MSS. Mais il y a lieu de s'étonner, qu'on ſe plaigne encore aujourd'huy de ce qu'on en a oſté quelques-unes des dernieres Editions de la Bible. L'Evêque d'Oxford qui a publié depuis peu des Notes ſur les Ouvrages de St. Cyprien, après avoir rapporté quelques vieilles Editions qui ont toutes une Preface au devant des Epîtres Catholiques qui n'eſt point dans les nouvelles Editions, (a) ne peut comprendre comment il s'eſt pû faire qu'on l'ait oſtée de celles-cy, ſur tout étant dans les MSS. & en étant fait mention dans les Commentaires de ceux qui ont expliqué ces Epîtres.

Joann. Oxon. Not. in lib. Cyp. de Unit. Eccleſ.

Ceux qui font ces ſortes d'objections n'ont jamais examiné les Exemplaires MSS. où cette Preface ſe trouve avec pluſieurs autres ſous le nom de Saint Jerôme, qui ne ſont cependant point de ce Pere. Il y en a à la verité quelques-unes qui ſont de luy: mais à la reſerve de deux qui ſont au devant de Saint Matthieu, la plus-part des autres ſont ſuppoſées, ou elles n'ont point été compoſées exprès par Saint Jerôme pour être à la teſte de ces Livres. On les a priſes de quelques endroits de ſes Ouvrages pour les ajoûter à ces lieux-là. Ce qui montre de plus évidemment qu'elles ne ſont point de Saint Jerôme, c'eſt que les Manuſcrits ne s'accordent point là-deſſus. Car il y en a où l'on voit au devant d'un Livre deux, & même pluſieurs Prefaces; d'autres où il n'y en a qu'une.

Bien loin donc de condamner ceux qui les ont retranchées des Bibles Latines, je ne trouve rien dans leur conduite qui ne ſoit loüable. Robert Eſtienne eſt, ce me ſemble, le premier qui les ait oſtées, n'en ayant mis aucune dans ſes Editions, au moins dans celles que j'ay lûës, qui

Rob. Eſtienne.

(a) *Mirari ſubit hanc D. Hieronymi epiſtolam, quæ crucem primùm Eraſmo, & dein Socino & ejus ſequacibus figebat, quæque non modo ab ipſis, ſed libris MSS. paſſim & fere omnibus codicibus impreſſis antiquioribus & interpretum commentariis agnita eſt --- hoc noſtro ſeculo quaſi præſtigiis quibuſdam oculos perſtringentibus prorſus diſparuiſſe.* Joann. Oxon. Not. in lib. Cyp. de Unit. Eccleſ. p. 109.

ne fut veritablement de Saint Jerôme. Cet Imprimeur, qui peut être compare aux plus habiles Critiques, n'épargna rien pour donner au public une Edition exacte de noſtre Vulgate, comme il paroît de celle qu'il publia en 1528. Il y dit dans la Preface, que pour executer plus fidélement ſon deſſein, il parcourut en 1523. tout ce qu'il pût trouver de bons MSS. Latins de la Bible dans les Bibliotheques de Paris, principalement dans celle de Saint Germain des Prez, où il y en avoit deux excellens, dont il marque les bonnes qualités. (b) Un de ces Exemplaires qui étoit très-ancien, & qui avoit eſté copié avec une grande exactitude, avoit été revû & corrigé par quelqu'un de ces Reviſeurs dont j'ay parlé cy-deſſus.

Rob. Steph. Præf. in edit. Bibl. Lat. ann. 1528.

Robert Eſtienne conſulta auſſi la Bibliotheque de l'Abbaye de St. Denis, où il ne trouva qu'un Exemplaire qui pût être comparé à ces deux qu'il avoit trouvés dans celle de St. Germain des Prez. Il fit de plus venir d'Eſpagne la Bible du Cardinal Ximenés qu'il confera avec ſes Manuſcrits, avec leſquels elle s'accordoit preſque en toutes choſes. Enfin il conſulta tout ce qu'il rencontra de Bibles imprimées, ſur tout celles où l'on avoit mis les diverſes leçons à la marge.

Mais quelque ſoin que cet habile Critique priſt alors pour donner un Texte exact de noſtre Vulgate, cette Edition eſt fort inferieure à celle qu'il publia en 1540. & qu'on peut appeller en quelque façon un chef-d'œuvre en fait de Bible. Il avoit recueilly dans un cahier ſeparé les diverſes leçons des MSS. qu'il avoit lûs, & celles du *Correctorium* de Sorbonne dont on a parlé cy-deſſus. Ce fut ſur ce plan qu'il medita une nouvelle Edition de la Bible Latine, où il mit aux marges les diverſes leçons de ſes MSS. & des meilleures Bibles imprimées. Il executa ce deſſein en 1539. & 1540. Les

(b) *In manus noſtras pervenit exemplar quoddam miræ vetuſtatis, quod ut manu diligenter ſcriptum, ita & à viris doctis, ut videre licet, accuratè perlectum erat; & ſi quando librariorum vitio mendæ irrepſiſſent, tanto ſtudio caſtigatum, ut non credam aliud uſquam pari.* Rob. Steph. Præf. in edit. Bibl. Latin. ann. 1528.

Les Notes d'Eraſme ſur le Nouveau Teſtament luy furent auſſi d'un grand ſecours, parce qu'il y a cité pluſieurs bons MSS.

Je ne marqueray pas icy en détail les Exemplaires dont Robert Eſtienne s'eſt ſervy dans ſon Edition de 1540. car il en a dreſſé luy-même le catalogue dans ſa Preface. Il a de plus indiqué aux marges de ſa Bible le nombre & les noms de ſes MSS. & c'eſt ce qui rend cette Edition la meilleure de toutes. Il ſemble qu'il ait voulu condamner dans ſa Preface (c) une autre Bible Latine qu'il avoit publiée 18. ans auparavant, où il avoit ſeulement imprimé dans ſon texte les leçons de ſes Exemplaires, qui s'accordoient avec l'Ebreu pour le Vieux Teſtament, & avec le Grec pour ce qui eſt du Nouveau, ſans mettre aux marges les diverſes leçons. Il dit que bien qu'il n'eût rien fait en cela que de l'avis de pluſieurs ſçavans hommes, ſon Ouvrage ne laiſſa pas de ſcandaliſer quelques perſonnes. C'eſt pourquoy il prit reſolution, après en avoir deliberé avec de très-habiles gens, d'imprimer les Exemplaires Latins de la Vulgate qui étoit entre les mains de tout le monde, ajoûtant aux

Rob. Steph. Præf. Bibl. ann. 1540.

(c) *Prodierant ante annos* 18. *è noſtra typographicâ officinâ Biblia magnâ fide ad antiquiſſimos codices Latinos excuſa. Tum enim virorum doctiſſimorum conſilium fuit, ut ea lectio quæ in vetuſtiſſimis illis exemplaribus inventa fuiſſet, ſi cum Hebraicis Veteris Teſtamenti codicibus, aut Novi Teſtamenti libris conſentiat, excuderetur, ne variis & diverſis lectionibus margines occupatæ eſſent. Quod conſilium non caruit invidiâ, & nonnullos præter expectationem noſtram offendit. Proinde alii non minoris eruditionis & judicii viri, quos iſta offenſio male habebat, admonuerunt me quàm familiariſſimè, ut ſi quando rurſus excudenda eſſent Biblia, ita rem temperaremus, ne qua etiam levis offenſio, ut olim, cuiquam offerretur. Quorum conſilium non potuimus non probare, utpote qui paci & tranquillitati paſſim ſtatuerimus. Sed antequàm rem ipſi aggrederemur, cenſuimus in conſilium adhibendos noſtrates Theologos, viros & judicio acerrimo & doctrinâ exactiſſimâ præditos, quorum ſententia fuit, ut antiquiſſimos quoſque codices excuſos in exemplaria nobis proponeremus, ita tamen ut quæ aliter in vetuſtis his MSS. codicibus legerentur, & cum Hebraicis & Græcis libris amicè conſpirarent, ea margo interior noſtrorum Bibliorum ſibi vindicaret, nominibus exemplarium unde lectio deſumpta eſſet fideliter expreſſis.* R. Steph. Præf. Bibl. ann. 1540.

marges de ſon Edition les diverſes leçons de ſes Manuſcrits, & marquant en même temps les endroits où ils convenoient avec l'Ebreu & le Grec.

Je n'ay point vû cette Edition de 1522. Il n'en eſt point même, ce me ſemble, fait mention dans la Cenſure que la Faculté de Theologie de Paris fit des Bibles de Robert Eſtienne, la plus ancienne de celles qu'ils cenſurerent étant de 1528. Quoy qu'il en ſoit, on ne peut nier que ce ſçavant Imprimeur n'ait pris le bon party dans ſon Edition de 1540. Il s'agiſſoit d'imprimer la Vulgate, & non pas une nouvelle Verſion ſur l'Ebreu & ſur le Grec. C'eſt pourquoy il falloit neceſſairement donner l'Edition que l'uſage de pluſieurs ſiecles avoit autoriſée dans toutes les Egliſes d'Occident.

Mais avec tout cela, quelque precaution qu'il eût priſe dans la publication de cette Bible, il ne pût échapper la cenſure des Docteurs de Paris, que je rapporteray icy, pour faire connoiſtre les Editions des Bibles Latines de Robert Eſtienne qui ont été cenſurées. *Anno Domini* 1548. *die* 15. *menſis Maii Sacra Theologiæ Facultas poſt Sacroſanctæ de Sancto Spiritu Miſſæ celebrationem apud S. Matthurinum ſacramento fidei convocata, perlectis & animadverſis erroribus contentis in Bibliis Roberti Stephani excuſis anno* 1528. 1532. 1534. 1540. 1545. & 1546. *nec non in Novis Teſtamentis per eumdem impreſſis annis* 1541. 1543. 1545. *ac etiam in Pſalterio ſeu libro Pſalmorum Davidis cum annotationibus ex Hebræorum commentariis ſeorſim excuſo; denique in indicibus editis annis* 1528. 1532. 1540. & 1546. *communi omnium calculo concluſit prædicta Biblia, Nova Teſtamenta, Pſalterium ſeu librum Pſalmorum, cum annotationibus ex Hebræorum commentariis, & indices dictorum Bibliorum juxta deſignatum ſui temporis annum ob errores in iis contentos & hæreſes ſuppreſſione digna, atque in communem librorum reprobatorum catalogum reponenda.*

Cenſ. Biblior. Rob. Steph.

Ces Theologiens auroient pû traiter avec plus de douceur un homme qui avoit fait des dépenſes exceſſives pour nous donner des Bibles Latines correctes. Ils devoient au moins épargner cette belle Edition de 1540. où il n'y a que le texte & des diverſes leçons. Mon deſſein n'eſt pas de

de faire icy l'hiſtoire des longues diſputes que cet Imprimeur a eües avec les Docteurs de Paris ſous François I. & ſous Henry II. Je ne pretens pas auſſi approuver ſes Notes dans toute leur étendüe, & encore moins la réponſe qu'il fit à ces Theologiens, où il donna de très-mauvaiſes interpretations à des choſes qui pouvoient avoir un bon ſens. Je veux ſeulement faire connoître les meilleures Editions de ſes Bibles. La cenſure de Paris ne nous doit pas empêcher de lire cette belle Edition de 1540. où R. Eſtienne fait profeſſion de reimprimer avec toute la fidelité poſſible les Exemplaires Latins dont on ſe ſervoit dans nos Egliſes, ajoûtant ſeulement aux marges de ſon Edition les diverſes leçons qu'il avoit recueillies avec un très-grand ſoin de pluſieurs Exemplaires tant imprimés que MSS. *Comparatis*, dit-il, *& conflatis undique miræ vetuſtatis codicibus, aliis ante multos annos ſcriptis, aliis verò jam inde ab ipſâ typographices infantiâ exeuſis, aſſiduis & improbis laboribus tandem perfecimus, ut ea tralatio quâ noſtræ Eccleſiæ paſſim utuntur, dum ſacros libros aut recitant, aut decantant, ne verbo quidem uno mutato typis imprimeretur. Varias autem & à multis ſeculis repetitas lectiones, quæ tamen cum Hebraico & Græco contextu conſentiebant, in margine interiori magnâ diligentiâ & fide excudendas curavimus.*

Rob. Steph. ibid.

Je me contenteray de rapporter icy un exemple de ſon exactitude, d'où l'on pourra juger de toute cette Edition de 1540. & principalement du Nouveau Teſtament qui eſt de 1539. Il n'y a gueres d'endroit de l'Ecriture ſur lequel les Exemplaires Latins varient davantage que ſur le verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de Saint Jean. Robert Eſtienne ſelon le deſſein qu'il s'étoit propoſé, rapporte ce paſſage tout au long dans ſon Edition de la maniere qu'il eſt dans nos Bibles Latines: mais il le repreſente d'une façon qui fait connoître qu'il n'étoit point dans pluſieurs anciens MSS. Latins, marquant d'une pointe ou obeliſque les mots qui n'étoient point dans ces MSS. dont il met les noms à la marge. Voicy les mots qui ſont notés ſous l'obeliſque, *in cælo Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, & tres ſunt qui teſtimonium dant in terra.* Voyez à la marge les

Vet. Di. o. l. Ger. l. Do.

noms des anciens Manuscrits.

Il fit imprimer en 1543. & en 1545. ce même Nouveau Testament Latin en un petit Volume, (*d*) où il garde la même methode pour le texte: mais il ne met point aux marges les noms ni le nombre de ses MSS. Il se contente de les indiquer en general. Il ajoûte, par exemple, ces trois lettres, *vet.* lors qu'il veut faire connoître la leçon des anciens Exemplaires Latins aux endroits où ils conviennent avec les Grecs. On voit de plus dans ces deux Editions les mêmes asterisques & obelisques que dans sa grande Edition *in folio* de 1539. & il distingue par là ce qui est de plus & de moins dans le Latin, que dans le Grec. Il y explique outre cela par de petites Notes les Hebraïsmes dont le Nouveau Testament est remply, & plusieurs autres choses difficiles, sur tout celles qui appartiennent à la Critique.

Rob. Steph. Præf. N. T. edit. ann. 1543. & 1545.

Ce fut principalement ces deux Editions du Nouveau Testament qui luy attirerent les censures des Theologiens de Paris, qui condamnerent plusieurs articles dans les Notes & dans les Sommaires. Mais ce n'est pas icy le lieu d'examiner ces censures. Je diray seulement en general, que R. Estienne y avoit inseré à dessein quelques expressions ambigües qui favorisent les sentimens des Protestans. On n'y auroit peut-être pas pris garde de si près en un autre temps. Mais il estoit alors dangereux d'autoriser ces Bibles. C'est pourquoy les Theologiens de Louvain censurerent l'Edition de 1545. quoy qu'elle eust été faite avec la permission de François I. Ils publierent même le catalogue des erreurs qu'ils y trouverent.

Ce Prince defendit dans une

(d) *Veterem tralationem eâ fide & religione excudimus, ut ne voculam quidem illius prudentes ac scientes mutaverimus. Deinde lectionem veterum codicum Latinorum cum Græcis libris congruentem in margine interiori collocavimus isto trium literarum compendio adscripto,* vet. *quod lectionis veteris lectorem admoneret.-- Hebraicas verò dicendi formulas quæ passim occurrunt hoc compendio* Heb. *designavimus, quod Hebraismum significat. Asteriscos & obeliscos non omisimus.* R. Steph. Præf. N. T. in min. for. edit. ann. 1543. & 1545.

Lettr. de Franç. I. aux Theol. de Par. une lettre datée du 27. d'Octobre 1546. aux Docteurs de Paris d'imiter en cela les Theologiens de Louvain. Il leur ordonna de revoir cette Bible, & d'en cotter les fautes, *pour les faire imprimer à la fin de chaque Livre.* Mais ils ne crûrent pas que cela fût suffisant pour remedier au mal. Ils presenterent dans la suite plusieurs requestes à Henry II. qui enfin ayant goûté leurs raisons, à cause des desordres que l'heresie causoit dans la France, leur écrivit une lettre datée du 25. de Novembre 1548. où il leur dit : *Chers & bien amés ayant bien poisé & consideré les remontrances que nous avés faites sur le fait des Bibles imprimées par R. Estienne, & ne voulant aucunement tolerer ne permettre chose qui soit pour detourner nos sujets de la droite voye Catholique.... à cette cause nous voulons & entendons que vous mettiés les dites Bibles au catalogue des Livres reprouvés & defendus, si vous trouvés en icelles aucunes erreurs qui en rendent la lecture scandaleuse & pernicieuse, nonobstant toutes lettres que pourrions cy-devant avoir données au contraire.*

Lettr. de Henry II. aux Theol. de Par.

Il y eut de grandes oppositions de la part des Libraires, qui vouloient qu'on mist le catalogue des erreurs au commencement de chaque Livre en forme d'*Errata*. Mais on n'eut aucun égard à leurs oppositions. On mit les *Bibles & Nouveaux Testaments* de R. Estienne parmy les Livres defendus. Ce docte Imprimeur s'étant enteſté mal-à-propos du Calvinisme, se retira enfin à Geneve, où il fit imprimer en 1552. une réponse aux censures des Theologiens de Paris.

Jean Hentenius publia à Louvain dans le temps de cette dispute de R. Estienne avec les Docteurs de Paris, une nouvelle Edition de la Vulgate qu'il avoit revûë sur plusieurs MSS. Latins. Ce Critique reconnoit d'abord dans sa Preface les grands services que R. Estienne avoit rendus à l'Eglise, en luy procurant des Bibles très-exactes & très-correctes, *accuratissima & castigatissima Biblia.* Il ne parle que des Editions qui étoient sans Notes & sans Sommaires, & principalement de celle de 1540. que ce Theologien a suivie exactement, si ce n'est qu'il se contente de mettre à la marge le nombre des MSS. sans marquer leurs noms. Pour ce qui regarde les

Bill. Joann. Hent. edit. ann. 1547.

les Notes, les Sommaires & les Prefaces, où l'on avoit inseré plusieurs choses qui ne paroissent pas orthodoxes, il en rejette la faute sur d'autres qui les y avoient, selon luy, ajoûtees malicieusement. *Candido hujus pectori*, dit-il en parlant de R. Estienne, *imposuerunt hi Pseudochristiani, & sub ovinâ pelle latentes lupi rapaces maximè in marginum annotationibus, præfationibus ac indice sententiarum.* Mais il se trompe; car cet Imprimeur a reconnu luy-même qu'il en étoit l'auteur.

Joann. Hent. Præf. Bibl. edit. Lovan. ann. 1547.

Cette Edition de Hentenius est la premiere des Bibles de Louvain qui ont été corrigées sur d'anciens Exemplaires Latins. Bien qu'il ne paroisse à la teste que le nom de Hentenius, on la peut neanmoins attribuer en general aux Theologiens de l'Université de Louvain: car l'Auteur assûre dans sa Preface, qu'il n'a rien fait que par le commandement des plus habiles de ces Theologiens, & après en avoir reçû plusieurs instructions, *ex jussu, instructione ac judicio gravissimorum longeque eruditissimorum & acerrimi judicii Theologorum hujus Academiæ Lovaniensis.* Il y marque de plus la methode qu'il a suivie dans son Edition, & le nombre des MSS. qu'il a consultés outre ceux de R. Estienne, qu'il a presque imité en toutes choses.

Hent. ibid.

Il établit fortement l'autorité de la Vulgate qui estoit reçûë depuis tant de siecles dans les Eglises d'Occident. Quoy qu'il ne pretende pas qu'elle soit exempte de toutes sortes de fautes, il ne veut pourtant point qu'on la corrige sur le Grec & sur l'Ebreu. Il ajoûte, que s'il étoit à propos de la corriger de quelque autre maniere que ce soit, cela appartient plûtost aux Papes, ou à un Concile Oecumenique, qu'à des particuliers, ou même aux Facultés de Theologie. C'est pourquoy toute sa reformation ne tend qu'à donner l'Edition Vulgaire de la Bible Latine la plus correcte qu'il peut à l'imitation de Robert Estienne. Il se contente, comme j'ay dêjà dit, de mettre en marge le nombre des Exemplaires qui appuyent quelque leçon. Il n'est pas cependant toûjours exact dans ses marques. Par exemple, au vers. 7. Chap. 5. de l'Epist. I. de Saint Jean, au lieu de retrancher par une pointe ou obelisque tous ces mots, *in cœlo Pater, Verbum &*

Ibid.

Spi-

Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt. Et tres sunt qui testimonium dant in terra, l'obelisque tombe seulement sur ceux-cy *in cælo*, & l'on ajoûte à la marge — 5. pour indiquer qu'ils ne sont point dans cinq Exemplaires. Il y a une autre Edition de cette Bible à Anvers en 1572.

Les Theologiens de Louvain n'étant pas tout-à-fait contents de l'Edition de Hentenius, la retoucherent en quelques endroits, & ils consulterent même les Originaux, pour juger mieux des veritables leçons de l'Interprete Latin. C'est la principale raison qu'ils apportent dans la Preface de leur nouvelle Edition qui est de 1573. (e) Ils loüent leur confrere Hentenius du soin qu'il a pris de conferer ensemble plusieurs MSS. Latins; mais ils ne croyent pas qu'il ait toûjours reüssi dans le choix qu'il fait des leçons qui doivent être dans le texte de la Vulgate, parce qu'il a negligé de recourir à l'Ebreu & au Grec dans les lieux où cela étoit necessaire.

Præf. Bibl. Lovan. ann. 1573.

Ces Theologiens qui entreprirent cet Ouvrage avec beaucoup de jugement pour obeïr au decret du Concile de Trente, ont mis aux marges de leur Edition non seulement les diverses leçons des MSS. Latins, mais aussi celles de l'Ebreu, du Caldaïque & du Grec des Septante pour ce qui est du Vieux Testament, & celles du Texte Grec & de la Version Syriaque dans le Nouveau. L'on y voit de plus les noms de St. Jerôme, de St. Augustin, de St. Gregoire, de Bede, & de plusieurs autres Ecrivains Ecclesiastiques, pour confirmer de certaines leçons. Il ne manqueroit rien à la perfection de cette Edition, si l'on y avoit inseré les noms des MSS. comme dans la belle Edition Latine de R. Estienne, & si l'on avoit marqué dans un discours separé leur antiquité & leurs autres qua-

(e) *Navavit quidem ante annos aliquot in conferendis ad manuscripta & castigandis Bibliis sanè laudandam operam nostræ Facultatis Doctor Johannes Hentenius. Verùm is cùm multas & non contemnendas Vulgatæ Editionis lectiones non reperit, tum eas quas reperit ad Sacræ Scripturæ fontes minimè revocavit; ita factum est, ut loca plurima meritò corrigenda ejus diligentiam fugerint.* Præfat. Bibl. Lovan. edit. ann. 1573.

lités. Mais on a ſuivy en cela la methode de Hentenius qui s'étoit contenté d'indiquer leur nombre ; & ils avoüent même à l'égard du Nouveau Teſtament, qu'ils ne font que reimprimer le texte que ce Docteur avoit fait imprimer à Louvain en 1547. *Is ipſe Novi Teſtamenti textus qui in Bibliis Lovanii anno* 1547. *ex commiſſione Facultatis Theologiæ à D. Jo. Hentenio caſtigatis fuit editus, hac editione integer prodit.* *In ead. Præf.*

Ils font neanmoins quelquefois mention d'un plus grand nombre de MSS. & de diverſes leçons, parce qu'ils ont lû quelques Exemplaires que Hentenius n'avoit pas conſultés. *Ad exemplaria*, diſent-ils, *Vulgatæ Editionis manuſcripta eaque antiquiſſima & correctiſſima infinitis locis iterum eſt collatus, & nunc manuſcriptorum numerus auctus, nunc varia lectio.* Outre cela ces Theologiens ont ajoûté à la fin de leur Edition des Notes ſur les principales variations, & ils indiquent ces Notes à la marge de leur Bible par ces deux lettres, *q. n.* c'eſt-à-dire, *quære notationes.* Il eſt bon d'éclaircir tout cela par un exemple, afin qu'on puiſſe mieux concevoir l'utilité des Bibles de Louvain qu'on neglige trop preſentement. *Ibid.*

Ils ont imprimé de la même maniere que dans l'Edition de Hentenius le verſ. 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de Saint Jean : mais ils l'ont corrigée en indiquant ſous l'obeliſque tous ces mots, *in cælo Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum ſunt. Et tres ſunt qui teſtimonium dant.* Ils ont mis de plus à la marge — 5. *mſſ. b. ſ. q. n.* pour ſignifier que ces mêmes mots ne ſont point dans cinq MSS. dans Bede & dans la Verſion Syriaque ; & enfin qu'on doit conſulter là-deſſus les Notes qui ſont à la fin.

Voicy ce que porte la Note ſur cet endroit. (f) „ Plu- *Not. in N. T. edit. Lovan. ann. 1574*
„ ſieurs Exemplaires Grecs
„ s'ac-

(f) *Codicibus Syris illiſque Latinis non pauca Græcorum exemplarium conſentiunt. Antiquum etiam Correctorium quod M. N. Hunnæus contribuit deeſſe hæc ipſa libris Græcis & antiquis Latinis annotat. His & multi veterum Patrum ſuffragantur, inter Latinos Auguſtinus, lib. 3. contra Maximinum, c. 22. Leo Epiſt. 10. c. 5. Beda hanc enarrans ſcripturam ; inter Græcos Cyrillus, lib. 4. theſ. c. 5. Oecum. in hunc ſcribens locum, & horum tum auctorum tum codicum plerique*

„s'accordent là-dessus avec „les Syriaques & les Latins „qui sont cités à la marge. De „plus l'ancienne Correction „que le Docteur Hunneus „nous a prestée marque ex„pressément, que ce passage „ne se trouvoit point dans les „Exemplaires Grecs, ni dans „les Latins, qui étoient an„ciens. Plusieurs Peres ap„puyent aussi cela, & entre „autres parmy les Latins St. „Augustin, St. Leon & Be„de; & parmy les Grecs St. „Cyrille & Oecumenius; & „la plus-part même tant de „ces Auteurs que de ces Ex„emplaires ne lisent point *in „terrâ*. Mais Saint Jerôme „se plaint dans sa Preface sur „les Epîtres Catholiques, de „l'infidelité des Interpretes „Latins, qui ont omis le té„moignage du Pere, du Ver„be & du St. Esprit. Ce qui „appuye la leçon du texte, „qui est aussi confirmée par „un grand nombre d'Exem„plaires Latins, de plus par „deux Exemplaires Grecs ci„tés par Erasme, dont l'un „étoit de la Grande Bretag„ne, & l'autre d'Espagne. „La Bible Royale de Philip„pe II. est toûjours confor„me à ce dernier. Nous en a„vons vû plusieurs autres sem„blables. On lit dans tous „ceux d'Estienne ce même „passage. Il y en a seulement „sept qui n'ont point *in cælo*, „à moins qu'on n'ait mal „marqué dans son Edition le „demi-cercle qui designe ce „qui ne se lit point en cet en„droit dans ses MSS. Enfin „le Pape *Higin*, qui a été le „neuviéme des Evêques de „Rome depuis Saint Pierre, „confirme cette leçon.

Ce Recueil des diverses leçons, & celuy des Notes Critiques que les Theolo-

rique etiam τὸ in terrâ *auferunt. Hieronymus autem Præfatione in Catholicas Epistolas ab infidelibus translatoribus Patris Verbique ac Spiritûs testimonium omissum queritur. Quod pro textûs lectione facit, cui & Latinorum librorum plurimi suffragantur, quibus consentientes duos Græcos codices, unum Britannicum, alterum Hispanicum, Erasmus profert. Hispanico ut ubique & hîc conformis est Regius. Multos alios his consonantes vidimus. Inter omnes Stephani ne unus est qui dissideat, nisi quod 7. duntaxat τὸ* in cœlo *confodiant; si tamen semicirculus lectionis designans terminum suo loco sit collocatus. Eidem lectioni, Higini à B. Petro Papæ noni lectio quæ in primâ ejus Epistolâ extat accedit.* Not. in N. T. edit. Lov. 1574. ad Epist I. Joann. c. 5. vers. 7.

giens ont fait imprimer à la fin des premieres Editions de leur Bible, eſt d'une grande utilité. Molanus qui les a approuvées aſſûre dans ſon approbation, qu'elles ont été recueillies par un ordre exprès de la Faculté de Theologie de Louvain. *Has Novi Teſtamenti varias lectiones*, dit ce Cenſeur, *ex diverſis Vulgatæ Editionis manuſcriptis exemplaribus, olim quidem ex commiſſione Facultatis noſtræ Theologicæ magnâ ex parte collectas, nunc verò ex ejuſdem Facultatis commiſſione auctas & fideliter examinatas vidi & probavi anno* 1573. *die* 28. *Auguſti. J. Molanus Lovanienſis Apoſtolicus Regiuſque Librorum Cenſor, & pro tempore Decanus Facultatis Theologiæ Lovanienſis.*

Approb. Joann. Mol. Libb. Cenſ.

On a oſté des Editions poſterieures de la Bible de Louvain ces Notes qu'on avoit inſerées à la fin des premieres, bien que les Theologiens y renvoyent toûjours avec ces deux lettres *q. n.* Ils jugerent à propos de les faire imprimer ſeparément & beaucoup plus étendües. En effet Luc de Bruges les publia dans un Volume *in* 4°. en 1580. qu'on doit joindre neceſſairement à l'Edition de la Bible de Louvain, ſi l'on veut avoir quelque choſe d'achevé ſur noſtre Vulgate.

Avant que cette ſeconde Edition des Theologiens de Louvain parût, on avoit imprimé en pluſieurs endroits la Bible de Hentenius. Comme le nom de Robert Eſtienne étoit devenu odieux par la cenſure qu'on avoit faite de ſes Bibles, on n'oſa les reimprimer. Une des plus belles Editions de la Bible de Hentenius eſt celle de Francfort en 1566. L'Imprimeur témoigne qu'il l'a choiſie preferablement à toutes les autres, parce qu'elle étoit tres-correcte, & approuvée generalement de tous les Catholiques. *Quæ correctiſſima eſſet, & omni apud Orthodoxos vereque Chriſtianos lectores offenſione uſque careret.* Elle fut auſſi imprimée par Guillaume Rouilli Libraire de Lyon avec le privilege de Charles IX. obtenu en 1572. Ses heritiers la reimprimerent au même lieu en 1598. en y ajoûtant un Indice des principales matieres contenües dans l'Ecriture, compoſé par le Jeſuïte Harlemius.

Præf. Bibl. Lat. edit. Francof. ad Mæn. ann. 1566.

C'étoit alors la coûtume de ne publier aucune Edition exacte de la Bible, qu'avec les diverſes leçons. Il ſemble qu'on

qu'on n'obeït pas si-tost aux Bulles des Papes Sixte V. & de Clement VIII. dont la premiere est datée de 1589. & l'autre de 1592. qui defendent d'imprimer d'autre Vulgate que conformément à leur Correction. Mais enfin l'on se soûmit aux declarations de la Cour de Rome. Et c'est ce qui a fait que ces belles Editions de l'Interprete Latin où l'on avoit marqué avec tant de soin les diverses leçons aux marges, sont devenües très-rares.

Sixt. V. Præf. in Bibl. Lat.

Sixte V. defendit expressément dans sa Bulle d'imprimer aucune Bible Latine que sur l'Exemplaire du Vatican. *Nemo Sanctas Scripturas typis mandare præsumat, nisi habito prius exemplari in typographiâ Vaticanâ excuso.* Il y (g) exaggere même l'embarras & les doutes que pouvoient causer dans l'esprit de ceux qui lisoient l'Ecriture toutes ces diverses leçons qu'on avoit ajoûtées aux marges de plusieurs Bibles Latines. C'est pourquoy il ordonna, que pour garder une parfaite uniformité dans toutes les Editions de la Bible, on n'imprimeroit à l'avenir aucune diversité de leçon aux marges.

On a, ce me semble, suivy ce decret avec trop de scrupule dans la plus-part des Editions de nos Bibles Latines. Car Clement VIII. dont la Bulle doit plûtost tenir lieu de loy, que celle de Sixte V. qui est posterieure, ne fait aucune mention de ces diverses leçons. Il est vray que les Censeurs de Rome qui ont mis par ordre de ce Pape une Preface à la teste de son Edition, les defendent aussi; mais cette defense ne regarde que les marges des Bibles où

(g) *Quoniam ex variis quæ hactenus ad marginem adscribi consueverant lectionibus, illud sequitur incommodi ac molestiæ, quòd cùm primùm hujusmodi varietas oculis objicitur, lectoris animum ab eo quod tunc instat agendum avocat, illumque alieno planè tempore ad ea quæ in codicibus dissonant inter se conferenda traducit, nec facile est in tantâ lectionum multiplicitate Scripturas inoffenso pede percurrere, & ea, quasi silvâ diversitatis oblatâ, quæ, quibus præponenda sint internoscere; nos optimum factu, piisque omnibus gratum fore arbitrati, ut Ecclesiæ filii ab his perplexitatibus ejusdem Ecclesiæ judicio liberentur -- auctoritate & tenore præmissis mandamus, ut Vulgatæ Editionis Biblia posthac nonnisi uniformia imprimantur, nec aliquid à textu diversum in margine scribatur.* Sixt. V. Præf. in Bibl. Lat.

ils ne veulent pas qu'on les insere : *ita tamen ut lectiones variæ ad marginem ipsius textûs minimè annotentur.* Ils n'empêchent point qu'on ne les y ajoûte à la fin, comme des observations critiques. *Præf. Cens. Rom. ante Bibl. Clem. VIII.*

Quoy qu'il en soit, au moins est-il certain qu'il n'est parlé en ce lieu-là que de l'Edition de la Vulgate corrigée par l'ordre de ce Pape, & nullement des Editions de R. Estienne & des Theologiens de Louvain, qu'on doit lire comme d'excellens Ouvrages de Critique sur la Bible, en y joignant les doctes observations de Luc de Bruges.

On avoit publié plusieurs autres Bibles Latines avant la reformation de Sixte V. & de Clement VIII. mais les auteurs de ces Editions ont suivy une methode tout-à-fait differente de celle des Theologiens de Louvain. Simon de Colines imprima en 1541. la Bible de Jean Benoist Theologien de Paris, qui fait profession de purger la Vulgate d'une infinité de fautes, comme il le declare par ce titre : *Biblia Sacra juxta Vulgatam quam dicunt Editionem à mendis, quibus innumeris partim scribarum incuriâ, partim sciolorum audaciâ scatebat, summâ curâ parique fide repurgata, atque ad priscorum probatissimorumque exemplariorum normam, adhibitâ interdum fontium auctoritate, Joannis Benedicti Parisiensis Theologi industriâ restituta.* Cette Bible a eté reimprimée plusieurs fois à Paris. J'en ay vû trois autres Editions avec le même titre. *Bibl. Joann. Bened. edit. à Sim. Colin.*

L'Auteur fait connoître dans une petite Preface qui est à la teste de son Ouvrage, quel a esté son dessein. Il dit d'abord, qu'y ayant autant de differens Exemplaires de la Vulgate, qu'il y en a de differentes Editions, (*h*) il a jugé à propos de conferer ensemble plusieurs Exemplaires tant imprimés que manuscrits, & de les comparer avec les textes Grec & Ebreu, afin de rétablir l'ancienne *Joann. Bened. Præfat. in Bibl. Lat.*

(h) *Huic autem morbo utcunque mederi volentes, quos potuimus vetustissimos & scriptos manu & impressos inter se codices, & illos tandem cum Hebræis Græcisque contulimus, ut veriorem Editionis nostræ sensum integritati suæ restitueremus ; nec tamen tantum vetustati tribuimus, quin Ecclesiæ usum, & qui passim legitur & cantatur in templis textum pro captu reformaremus.* Joann. Bened. Præf. in Bibl. Lat.

cienne Edition Latine dans sa premiere pureté. Il ajoûte qu'il n'a pas tellement deferé à l'antiquité, qu'il n'ait corrigé selon ses lumieres le texte qui est en usage dans toutes nos Eglises.

Il pretend avoir imité St. Jerôme, en mettant dans le texte de la Vulgate des obelisques & des asterisques, pour marquer ce qui estoit de plus & de moins dans nostre Version que dans les Originaux. *Ibid.* *Collatis*, dit-il, *Latinis codicibus cum Hebraïs qui nobis ex Hebræo Canone traduntur; atque cum Græcis qui tantum Græcè leguntur, differentias quibus antea Hieronymus, annotavimus, asterisco, inquam, in quibus Latina à peregrinâ deficit editio; obelo in quibus abundat.* Mais outre que ce n'est pas là la veritable voye de rétablir la Version de Saint Jerôme, cette methode est sujette à l'illusion, sur tout lors qu'un homme qui n'a pas une connoissance exacte de l'Ebreu & du Grec se mesle d'inserer ces obelisques & ces asterisques. En effet Jean Benoist se trompe manifestement en deux endroits dès le commencement de Saint Matthieu. Il marque au vers. 11. du Chap. 1. de cet Evangile un asterisque après ces mots, *Josias autem genuit*, & il ajoûte à la marge ces autres mots; * *Joachim. Joachim autem genuit*, comme s'ils manquoient dans la Vulgate, & qu'ils fussent dans le Grec. Mais il est certain qu'il y a très-peu d'Exemplaires Grecs où ils soient, & la Critique même nous fait juger que c'est une scolie qui a passé de la marge dans le texte de ces Exemplaires.

Il se trompe encore sur le vers. 23. du même Chapitre, lors qu'il retranche par une pointe ou obelisque ces mots, *quod est interpretatum nobiscum Deus*, qui sont dans le Grec de St. Matthieu, lequel tient en quelque façon lieu d'Original à nôtre égard, parce que nous n'avons point le texte Ebreu ou Caldaïque de cet Evangeliste.

Il seroit inutile de parcourir les autres endroits de cette Edition où l'on ne voit aucunes diverses leçons remarquées, & par consequent aucune regle seure de sa reformation. Elle peut neanmoins estre utile à ceux qui veulent sçavoir en quoy la Vulgate differe de l'Ebreu dans le Vieux Testament, & du Grec dans le Nouveau. Car outre les obelisques & les aste-

risq-

teriſques, l'Auteur a mis à la marge une nouvelle interpretation des mots qu'il n'a pas crû être traduits aſſez literalement dans noſtre Edition Latine. Mais on ne doit pas s'imaginer que toutes ſes corrections ſoient autant de fautes dans la Vulgate : car il la reforme le plus ſouvent ſans aucune neceſſité ſur les nouvelles Traductions de la Bible qui ont été faites ſur l'Ebreu & ſur le Grec.

Hiſt. Crit. du V. T. liv. 2. chap. 21.

J'ay traité ailleurs de la methode dont Iſidore Moine du Mont Caſſin, & depuis Evêque, s'eſt ſervy pour reformer la Vulgate dans les Livres du Vieux Teſtament. Comme il ſuit exactement la même methode dans le Nouveau, l'on en doit auſſi juger de la même maniere. Il eut raiſon de preferer dans le Concile de Trente la Verſion de Saint Jerôme à toutes les autres, & d'y propoſer qu'on la corrigeât, afin de la rendre plus exacte. Mais lors qu'il a voulu qu'on ne la reformât que ſur le texte original, il eſt tombé dans les inconveniens qu'il vouloit éviter en rejettant toutes les autres Traductions.

J'ay vû deux Editions entieres de ſa Bible, & l'on a de plus imprimé ſeparément à Veniſe ſon Nouveau Teſtament en 1541. avec ce titre: *Novi Teſtamenti vera quidem editio, ſed quæ ad vetuſtiſſimorum utriuſque linguæ exemplarium fidem tum demum emendata eſt diligentiſſimè, ut nova non deſideretur, auctore Iſidoro Clario Monacho Caſſinate.* Il ſemble que ce Moine ait voulu propoſer ſon Edition Latine du Nouveau Teſtament pour ſervir de regle à toutes les Egliſes d'Occident. Mais on avoit trop bon ſens à Rome pour y eſtimer une Bible ſi mal digerée, & où l'Auteur ſous pretexte de ne s'attacher qu'aux Originaux, ſuit le plus ſouvent ſon caprice. Il étoit ſi peu exercé dans la lecture des bons Manuſcrits, qu'il met quelquefois dans ſon texte les leçons les moins reçûës.

Nov. Teſt. Iſid. Clar. edit. ann. 1541.

Iſidore prend le Grec pour ſon guide dans les endroits où il eſt moins exact que la Vulgate. Il ajoûte, par exemple, dans le Chap. 6. de Saint Matthieu, verſ. 13. après ces mots, *à malo*, ces autres-cy conformément au Grec, *quia tuum eſt regnum & potentia & gloria in ſecula.* Tout le monde ſçait cependant qu'il y a en ce lieu-là dans le Grec une gloſe

se qui n'est point dans le Latin. C'est pour cette raison que Luc de Bruges a observé judicieusement, qu'il ne falloit pas l'ajoûter dans la Vulgate. *Non addendum*, dit cet habile Critique, *quia tuum est*, &c.

Luc. Brug. Correct. Rom. c. 6. Matth. n. 13.

On lit au Chap. 8. vers. 30. du même Evangile dans tous les Exemplaires Latins, *erat autem non longè ab illis*, & il n'y a même aucune varieté là-dessus dans les Bibles de R. Estienne & des Theologiens de Louvain. Mais Isidore qui n'a point eu d'autre regle de sa correction que le texte Grec, a mis dans son Edition sans la particule negative, *erat autem longè ab illis*.

Pour n'être pas long, je passe sous silence plusieurs autres exemples du peu d'exactitude de cet Ecrivain dans sa reformation du Nouveau Testament Latin. Il a aussi crû, qu'il luy étoit permis de retoucher les endroits de la Vulgate qui luy paroissoient rudes & barbares. Il a pris de plus la liberté de traduire de nouveau ce qui ne luy sembloit pas exprimer assez proprement les paroles de l'Original Grec : mais il donne presque par tout des preuves de sa foiblesse. Il ne laisse pourtant pas de dire hardiment après cela, qu'il a corrigé huit mille fautes dans la Vulgate. Et ce qui est surprenant, c'est que Turretin, Mr. Spanheim & quelques-autres Protestans ont osé se servir de l'autorité de ce Moine, pour prouver que nostre Edition Latine est en effet remplie d'une infinité de fautes. Mais ou ils n'ont pas lû la Bible d'Isidore, ou ils manquent de sincerité.

Bexed. Turret. Def. des Bibl. de Gen. p. 98.

Les Censeurs qui ont composé les regles de l'Indice des Livres defendus en ont retranché la Preface qui est dans l'Edition de 1542. L'Inquisition d'Espagne a passé plus avant, l'ayant censurée en plusieurs endroits. Mais quelques-uns de ceux d'Italie ont esté plus moderés : car ayant revû les endroits qui avoient esté censurés par le Tribunal d'Espagne, ils ne trouverent qu'une scolie sur le Prophete Zacharie, qui meritât leur censure. L'Exemplaire de cette Version qui a été reveu par l'ordre d'un Inquisiteur d'Italie, est dans la Bibliotheque du Roy avec ces mots écrits à la teste du Volume de la main du Reviseur : *Ego frater Jo. Baptista Ansaldus Lector Dominicus de commissione*

Revis. Bibl. Isid. Clar.

Reverendi Patris Inquisitoris Astensis vidi hanc Bibliam in omnibus locis suspectis & à supremo Senatu Sanctissimæ Inquisitionis taxatis, & eam nequaquam depravatam inveni præterquàm in ultimo scholio super Zachariam, & eam emendavi. Quare me subscripsi Fr. Jo. Baptista.

Lascolie qui a été censurée est sur ces paroles du Chap. 14. de Zacharie, *quod super frenum equi est*, sur lesquelles Isidore a fait cette remarque: *Per ornamenta equorum & ollas intelliguntur hîc varii status Christianorum hominum, qui omnes sancti esse debent in Ecclesiâ, sicut olim pelves.* La censure tombe sur ces mots, *qui omnes sancti esse debent in Ecclesiâ, sicut olim pelves.* Cette expression n'auroit peut-être pas été censurée dans un autre temps: mais comme elle pouvoit estre expliquée dans le sens des Protestans, on jugea à propos de la retrancher de la Bible d'Isidore, dont on trouva bon de permettre la lecture en Italie, sur tout aux Moines qui l'estimoient.

Ce même Inquisiteur Italien ne jugea pas aussi qu'il fût necessaire d'en oster la Preface entiere, mais seulement ces mots qui sont effacés dans l'Exemplaire dont je viens de parler. *Sed duo mihi deesse adhuc videbantur. Nam in his horum omnium studiis atque laboribus editio illa quâ totus Christianus orbis utitur, ac semper, ut facile conjecto usurus est, nondum squallorem suum deposuerat, nec ei quisquam errores quibus innumeris scatebat adimere adhuc curaverat. Quæ res eò magis reprehensione digna mihi videbatur, quò eorum major esset hac ætate copia qui huic malo mederi potuissent.*

Les Inquisiteurs ont eu raison de censurer cet endroit de la Preface d'Isidore, & ils auroient beaucoup mieux fait de supprimer entierement une Version qui avoit esté faite selon une si mauvaise idée. Mais comme ces Messieurs sont plus sçavans dans la Theologie ordinaire que dans la Critique, je ne m'estonne pas qu'ils l'ayent permise avec ce peu de corrections.

Les Protestans ont aussi fait imprimer quelques Editions de l'Edition Latine qu'ils ont ajustée à leur maniere. L'on peut voir ce qu'on a dit là-dessus dans l'Histoire Critique du Vieux Testament, lors qu'on a parlé des deux Osianders. Ces deux Theologiens ont suivy dans leur Nouveau Testament la même methode

Hist. Crit. du V. T. liv. 2. ch. 21.

de que dans l'Ancien. Ils ont donné au public la vieille Edition avec des corrections sur le Grec, sans neanmoins diminuer rien du texte Latin qu'ils rapportent entier. S'il y a quelque chose dans le Grec qui ne soit point dans nôtre Interprete, ils l'ajoûtent entre deux crochets. Lors qu'il y a de l'obscurité dans les mots Latins, ou lors que ces mots ne leur paroissent pas être tout-à-fait dans leur jour, ils les expliquent par d'autres mots synonymes, qui sont imprimés en differens caracteres, pour ne les pas confondre avec le texte de la Vulgate. Leur explication tient quelquefois lieu de Paraphrase.

Ils ont de plus ajoûté des obelisques ou petites pointes aux endroits où il y a plus dans le Latin que dans le Grec. Il auroit été mieux, ce me semble, de mettre ces mots synonymes ou explications à la marge, que dans le texte. Car bien qu'on puisse toûjours distinguer par la diversité des caracteres ce qui appartient au texte, cela interrompt le sens & la suite du discours. Ils ont, par exemple, inseré au Chap. 1. de St. Luc, vers. 1. après le mot de *rerum* qui est dans la Vulgate, ces autres mots en lettres Italiques: *Quoniam complures aggressi sunt contexere narrationem earum quæ inter nos certissimæ sunt fidei rerum.* C'est une autre interpretation de ce verset. Ils ont crû qu'elle exprimoit mieux la force des termes Grecs. Il en est de même de ces mots de l'Epître I. de St. Jean, Chap. 4. vers. 3. *qui solvit Jesum.* Ils les ont expliqués par ceux-cy qui sont dans le Grec ordinaire, *qui non confitetur Jesum Christum in carnem venisse.*

Il y a eu plusieurs Editions de ces Bibles Latines des Osianders. Je me suis servy d'un Exemplaire imprimé à Tubinge *in* 4°. en 1593. sans notes, & où il y a une Preface sous ce titre: *Præfatio Consistorii Theologici in Ducatu Wirtembergensi.* L'on explique dans cette Preface le dessein de tout l'Ouvrage, qui a été de donner aux jeunes estudians une Bible qui leur fût commode. *Bibl. Lat. Luc. Osiand.*

Ces Theologiens ont crû avoir remedié par leurs additions à un grand nombre de fautes qu'ils pretendent estre dans nostre Vulgate. Mais si l'on examine avec soin ces additions, l'on reconnoîtra que la plus grande partie sont inutiles,

utiles, & qu'elles ne peuvent ſervir que d'éclairciſſement. Ils ſe trompent avec le Moine Iſidore, s'ils ont jugé que l'Edition Latine fût defectueuſe dans tous les endroits où ils ont inſeré d'autres interpretations. Mais ils font paroître plus de jugement que luy, en ce qu'ils ont toûjours conſervé l'ancienne leçon du texte Latin ſans y rien changer.

Il eſt neanmoins bon d'obſerver, que ces ſortes de Bibles ſont dangereuſes. Car ſous pretexte de corriger ou d'éclaircir la Vulgate, chaque party y inſere des explications conformes à ſes prejugés. Celles qui ſont dans cette Edition *in* 4°. ont été tirées des Commentaires de Luc Oſiander. On pourra mieux juger de l'idée que ces Theologiens Proteſtans ſe ſont formée, par les propres termes de leur Preface. *Ita ut*, diſent-ils, *infinitis fere locis genuina textûs redditio paraphraſeos aut commentarii loco eſſe poſſit, ſed & in diſputationum exercitiis, quæ non in Academiâ modo, verùm etiam inter Miniſtros hujus Ducatûs frequenter inſtituuntur, hoc Bibliorum exemplar uſum ſuum habebit. Expeditior enim in diſſolvendis objectionibus erit qui textûs Biblici veterem illam verſionem ab innumeris corruptelis vindicatam & repurgatam in promptu habebit.*

Præfat. Bibl. Latin. edit. in 4. Tubin. ann. 1593.

Cette même Bible a été publiée en 1606. par André Oſiander avec des Notes; & il appelle ſon Edition, *Secundam Bibliorum gloſſatorum Editionem.* Je me ſuis ſervy de la ſixiéme Edition, qui eſt de Francfort *in folio* en 1635. Comme les gloſes des Ecrivains Catholiques n'étoient pas favorables aux Proteſtans, leurs Theologiens ſongerent à en donner d'autres qu'ils ajuſterent à leurs opinions. Le ſeul titre de cette Edition fait voir d'abord quel a été leur deſſein. Car ils y avoüent librement, qu'ils ont accommodé leurs explications à l'état preſent de leur Egliſe, & aux prejugés de leur Theologie. *Multas*, diſent-ils dans ce titre, *inſuper utiliſſimas obſervationes ex Patrum orthodoxorum & præſtantiſſimorum quorumdam noſtri ſeculi Theologorum lucubrationibus, nec non ex formulâ concordiæ excerptas, & ad præſentem Eccleſiæ ſtatum, potiſſimum verò ad diſputationum Theologicarum utiliſſimum exercitium fideliter accommodatas continent.*

Andr. Oſiand. Præf. Bibl. Latin. edit. ann. 1606.

Bib. Lat. Andr. Oſiand. in fol. Francof. anno 1535.

Au reſte il n'y a rien dans les

les Editions de l'ancien Interprete Latin publiées par ces Proteſtans, qui approche des Editions de Robert Eſtienne, & de celles des Theologiens de Louvain. On n'y trouve rien qui puiſſe faire connoître qu'ils ayent eſtudié la Critique des Livres Sacrés. Auſſi ne ſont-elles propres qu'à de jeunes *Predicans* qui s'enteſtent facilement des ſentimens de leur party. En un mot la plus grande partie de leurs Notes regarde la Theologie. L'on en a banny les diverſes leçons qui pourroient cauſer quelque ſcrupule. Quoy qu'ils ayent ajoûté une remarque ſur le verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de St. Jean, ils n'ont point fait obſerver à leurs lecteurs, que ce verſet eſt dans fort peu d'Exemplaires Grecs, & qu'il n'eſt point dans les plus anciens MSS. Latins, ni même dans la Verſion Allemande de leur Patriarche Luther.

CHAPITRE XII.

Jugement de quelques Ecrivains de ces derniers temps qui ont compoſé des Remarques Critiques ſur les diverſes leçons des Bibles Latines, & principalement ſur le Nouveau Teſtament. Defenſe de l'ancien Interprete Latin par un docte Proteſtant.

JE ne repeteray point icy ce que j'ay dit cy-deſſus des Bibles de R. Eſtienne & des Docteurs de Louvain, dont les marges ſont chargées des diverſes leçons que ces habiles Critiques ont tirées des Exemplaires MSS. qu'ils ont lûs. Laurens Valle qui eſt mort dans le milieu du XV. Siecle, eſt le premier des Latins qui ſe ſoit appliqué dans ces derniers temps à cette ſorte de Critique. Il cite dans ſes Remarques ſur le Nouveau Teſtament les diverſes leçons de pluſieurs anciens Exemplaires Latins qu'il avoit conſultés.

On liſoit, par exemple, au Chap. 18. de St. Jean, v. 28. *ad Caipham* dans noſtre Edition Latine avant qu'elle fût reformée. Valle montre dans ſa note ſur cet endroit non

seulement par l'autorité du texte Grec, mais aussi par plusieurs bons MSS. qu'il faut lire *à Caipha*. Il reprend même un peu durement Saint Augustin qui a lû *ad Caipham. Hoc in loco*, dit-il, *incassum laborat Augustinus eruere sententiam contra Euangelii veritatem.* Je parleray ailleurs plus au long des observations de cet Auteur sur le Nouveau Testament. Sa critique trop severe luy attira bien des ennemis, sur tout parmy les Theologiens, qui ne pouvoient souffrir qu'un Grammairien leur fist des leçons.

Laur. Vall. Annot. in N. T. c. 18. Joann. v. 28.

Si Erasme avoit pris le party de donner au public l'ancienne Edition Latine du Nouveau Testament avec des corrections, il auroit pû s'en acquiter très-bien ; ayant eu entre les mains plusieurs MSS. Latins très-anciens & très-exacts, dont il marque les noms & quelquefois les qualités dans ses Notes. On s'étendra là-dessus plus au long dans la troisiéme Partie de cette Histoire, lors qu'on y examinera les Remarques d'Erasme sur le Nouveau Testament.

Nicolas Zegerus Religieux Franciscain a composé exprès un Ouvrage sur les diverses leçons du Nouveau Testament, où il juge en maître de celles qu'on doit conserver dans nostre Edition Latine. Comme il imitoit en cela les Auteurs des Livres appellés *Correctoria Bibliæ*, il donne à leur exemple le nom de *Epanorthotes* ou *Correcteur* à son Ouvrage. Il avoit beaucoup profité des Notes d'Erasme ; & parce qu'il écrivoit en Flandres, il luy fut facile de revoir une bonne partie des MSS. dont ce sçavant Critique s'étoit servy. Il en ajoûta même quelques autres qui étoient aussi très-anciens, & dont il marque les noms dans son Livre.

Tuc. Nic. Zeger. Castig. in N. T.

edit. in 8. Colon. ann. 1555.

Il ne se contente pas de produire simplement les diverses leçons de ses Exemplaires : mais il ajoûte aussi des raisons pour faire le choix des meilleures, comme on l'a pû voir cy-dessus. Il n'est pas neanmoins toûjours heureux dans ce choix : car il étoit remply de certains prejugés qui le jettent quelquefois dans l'erreur. C'est ainsi qu'il a crû trop legerement, que les Epîtres Decretales qui ont été imprimées dans le I. Tome des Conciles sous les noms des premiers Papes, étoient veritablement d'eux. Il appuye

puye les léçons de noſtre Vulgate ſur les citations de ces Decretales qu'il ſuppoſe très-anciennes, & qui ont été cependant écrites dans le temps qu'on liſoit la Verſion de St. Jerôme dans les Egliſes d'Occident.

Zeg. perorat. Caſtig. in N. T.

Il promet à la fin de ſa Critique (*a*) une nouvelle Edition Latine du Nouveau Teſtament avec des obſervations très-recherchées qu'il devoit mettre à la marge, & où il n'y auroit rien d'inutile. Je ne croy pas qu'il ait publié cet Ouvrage, qui fût venu fort à propos, étant de la main d'un homme qui avoit pluſieurs bons MSS. & qui ſembloit prendre toutes les precautions neceſſaires pour faire quelque choſe d'exact. Il croit être au deſſus des autres Critiques ou Correcteurs du Nouveau Teſtament qui ont été avant luy, parce qu'il a conſulté de meilleurs MSS. qu'eux.

Il pretend de plus, (*b*) que les Livres intitulés *Caſtigatores*, que quelques-uns jugent très-anciens, n'ont point plus de trois ou quatre cens ans; au lieu qu'il produit des Exemplaires qui ont plus de huit & neuf cens ans, comme eſt celuy de Charlemagne & quelques autres. Mais quelque antiquité qu'il donne à ſes MSS. ceux d'Eraſme & de R. Eſtienne ne cedent point aux ſiens. Et pour ce qui eſt de la Critique, ces deux Auteurs ont eu ſans doute un meilleur gouſt que luy. Il n'a pas raiſon de blâmer Eraſme. Car bien que ce ſçavant homme ait eu ſes prejugés, & qu'il ſoit tombé dans quelques fautes, il merite bien qu'on l'excuſe, parce qu'il

Zeg. ibid.

(a) *Ipſa quam paramus Novi Teſtamenti editio, quò ſit aliquanto futura gratior atque utilior, habitura eſt raras quaſdam adnotatiunculas ſeu gloſſulas ſolis marginibus inſertas; idque ubi omnino videbuntur ad aliquam verborum elucidationem neceſſariæ, & quatenus patientur marginum capacitates.* Zeger. peror. Caſtig. in N. T.

(b) *Deprehendimus eos ipſos codices quos nonnulli Caſtigatores pro admodum antiquis habuere, vix ante annos trecentos aut quadringentos, & plures etiam eorum longo intervallo citra deſcriptos fuiſſe. --- at verò quæ nos paſſim citamus nominatim exemplaria tam ſunt vetuſta, ut nonnulla deſcripta credantur ante annos octingentos aut nongentos, ne quid plus dicamus, veluti exemplar Euangelicum Caroli Magni, & exemplar item Euangelicum Guerenfredi in Biſt. ita ut nonnulla ob vetuſtatem vix legi potuerint.* Zeger. ibid.

qu'il n'a presque copié personne dans ce genre d'étude. Il a neanmoins trop donné à ses conjectures.

Zeg. ibid. Zegerus parle au même endroit de Henry Gravius, (c) qui avoit un Nouveau Testament Latin prest à être mis sous la presse avec plusieurs diverses leçons qui n'avoient point été observées par R. Estienne. Mais si nous l'en croyons, Gravius s'étoit trop attaché au Grec & aux Notes d'Erasme; ce qui luy avoit donné occasion de corriger plusieurs choses mal-à-propos. S'il est vray que cet Ecrivain ait trop deferé à l'Original Grec, on peut dire que Zegerus s'en est trop éloigné. Car sous pretexte qu'on devoit rétablir l'ancienne Edition Latine sur de bons Exemplaires Latins, il n'oublie rien dans sa Preface pour diminuer l'autorité du texte Grec. Et comme elle renferme plusieurs faits considerables qui regardent la Critique dont il est icy question, il est bon de les examiner en particulier. On fera connoître par là le dessein & la methode de cet Auteur, qui avoit en veüe de faire recevoir ses corrections à la Cour de Rome, pour servir de regle à la reformation qu'on y meditoit de l'Edition Latine.

Il prouve (d) par deux Exemplaires Grecs, dont l'un étoit manuscrit, & l'autre imprimé, qu'il y a long-temps que le texte Grec du Nouveau Testament est plein d'alterations. Ce qu'il prouve, parce que ces deux Exemplaires sont tout defigurés par les corrections qu'on y a ajoûtees; *Zeg. Prol. Castig. in N. T.*

(c) *Henricus Gravius vir omni disciplinarum genere perpolitus, codicem suum, nihil obstante quòd editionis esset Roberti Stephani, studiosissimè castigavit -- Verùm nos tandem eumdem nacti codicem deprehendimus ipsum plus æquo fisum fuisse castigationibus Erasmicis & editioni Græcæ, nullis consultis scriptoribus antiquis, eoque multa castigasse siniſtrè & præposterè.* Zeger. ibid.

(d) *Duo ipsi vidimus exemplaria Græca, quæ palam arguunt quantum pridem in lectione Græcâ fuerit corruptelæ. Alterum servatur in Cœnobio Regularium Corsendocensi descriptum calamo; alterum in celebri Academiâ Lovaniensi apud ejusdem institutui Religiosos in Cœnobio D. Martini expressum typis. Quod cernentibus innumera ostentat correctoris cujusdam nempe Desiderii, si rectè memini, vestigia. Hinc palam liquet quàm agant præposterè qui hodie pro tuendâ lectionis veritate, non alio confugiendum autumant quàm ad editionem Græcam.* Zeger. Prol. Castig. in N. T.

ajoûtées ; & il conclud de là, qu'on ne peut pas recourir presentement au Grec comme au veritable Original. Mais si cela est, on ne doit pas aussi recevoir les plus anciens Exemplaires Latins qui ont été reveus & corrigés en plusieurs endroits, comme on l'a montré cy-dessus par beaucoup d'exemples. Il est facile de distinguer dans les MSS. les corrections d'avec le texte. De plus, on ne s'appuye pas sur deux ou trois Exemplaires, mais sur plusieurs que l'on confere ensemble.

On doit cependant avoüer, qu'il y a dans les MSS. Grecs des alterations très-anciennes qui ne sont point dans les Exemplaires Latins : mais aussi y en a-t-il quelques-unes dans ces derniers qui ne sont point dans les premiers. Il est alors necessaire d'examiner ces variations selon les regles de la Critique. Si l'on rejettoit absolument les Exemplaires Grecs, parce qu'ils ont été alterés par quelques Reviseurs, il ne faudroit plus recevoir aucun Nouveau Testament en quelque langue qu'il soit écrit. Car ç'a été le sort commun des Livres MSS. d'avoir été retouchés & corrigés par des Critiques.

L'autorité de Saint Jerôme dont Zegerus se sert pour prouver qu'on doit preferer nostre Edition Latine à la Grecque, ne vient pas fort à propos, puis que ce Pere assûre en plusieurs endroits de ses Ouvrages, que l'eau est plus pure dans sa source que dans les canaux ; & qu'il appelle le texte Grec *Græca veritas*, lors qu'il le compare avec la Version Latine. Il est de plus certain, que ce docte Critique a retouché l'ancienne Edition Latine sur les Exemplaires Grecs.

Mais St. Jerôme, dit-on, a repris plusieurs choses dans les Traductions Latines de son temps, qui se trouvent aujourd'huy dans le Grec : & ainsi ce Grec n'est ni pur ni exact. Cela prouve seulement, qu'il y a diverses leçons dans les Exemplaires Grecs : & comme Saint Jerôme n'a pas été infaillible dans le choix qu'il en a fait, on doit juger de ces diverses leçons selon les loix ordinaires de la Critique. L'on ne peut pas inferer de là, qu'il faille toûjours preferer le Latin au Grec.

Il y a encore moins de solidité dans un autre raisonnement que Zegerus ajoûte au

même lieu, & qui eſt pris (*e*) de ce qu'on n'a eu preſque aucune connoiſſance de la langue Grecque dans l'Egliſe Romaine pendant huit ou neuf cens ans. D'où il conclud qu'il ne s'eſt pas pû faire que dans ces temps d'ignorance il ne ſe ſoit gliſſé un grand nombre d'erreurs dans les Exemplaires Grecs, puis qu'il en eſt même arrivé pluſieurs dans les Exemplaires Latins parmy ceux qui ſçavoient la langue Latine. Quel raiſonnement! Les Grecs n'ont-ils pas conſervé chez eux leurs Exemplaires? Faut-il en raiſonner par rapport aux Egliſes d'Occident, qui ont ignoré la langue Grecque pendant pluſieurs ſiecles?

On n'a pas beſoin d'aller juſqu'à ces extremités, pour prouver que le Grec d'aujourd'huy n'eſt pas une regle ſûre qu'on doive toûjours ſuivre, comme quelques-uns l'ont pretendu. Si la maxime de St. Jerôme, qui dit que ce qui varie ne peut être vray, *verum non eſſe quod variat*, prouvoit quelque choſe, on devroit auſſi rejetter le Latin par la même raiſon, parce qu'il varie de la même maniere que le Grec. Ce Pere même a employé cette maxime contre ceux de ſon temps, qui ne vouloient pas qu'on retouchât la vieille Edition Latine ſur les Exemplaires Grecs. *Hieron. Præf. in IV. Evang. ad Dam.*

Cet Auteur n'oublie pas d'objecter pour diminuer l'autorité des Exemplaires Grecs, que l'Egliſe Grecque ne convient point avec la Latine ſur quelques articles de foy. *Sileo*, dit-il, *illorum à nobis in dogmatis nonnullis fidei diſſenſionem.* (*f*) Il oppoſe les hereſies de cette Egliſe, & il prouve par l'ex- *Zegr. ibid.*

(e) *Ad hæc cùm multis retro ſeculis, nimirum annis circiter octingentis aut nongentis, lingua Græca ab Eccleſiâ Romanâ prorſus ferè exularit, ita ut nonniſi tenuis ac rara apud paucos quoſdam hujus remanſerit linguæ peritia, quis credat nullos interim irrepſiſſe errores? Et ſi tot modis temporis nihil non vitiantis progreſſu adulterata fuit Editio Latina inter Latinos, quidni idem credendum eſt uſu veniſſe inter eoſdem Editioni Græcæ?* Zeg. Prolog. Caſtig. in N. T.

(f) *Ubi perfidia cœpit græſſari hæretica cœpit ſimul & quorundam temeritudo vel ſacroſanctæ violare divinarum litterarum oracula, ut quod perſuadere haud poterat ſapientia, ſeu verius malitia humana, mentita adſtrueret auctoritas divina.* Zeger. ibid.

l'exemple de Marcion, que le Grec a été corrompu exprès en plusieurs lieux, dont il marque quelques-uns. Mais on a examiné à fond ces sortes d'objections dans la premiere Partie de cette Histoire, où l'on a fait voir qu'on accuse sans raison les Heretiques d'avoir corrompu les Livres du Nouveau Testament, si l'on excepte quelques-uns qui ne meritent point le nom de Chrêtiens. De plus, on ne va pas chercher les Exemplaires Grecs chez les Marcionites, mais chez les Orthodoxes.

Il raisonne beaucoup mieux, lors qu'il apporte pour exemple de cette alteration l'histoire de la femme adultere, qui est rapportée dans tous nos Exemplaires Latins au Chap. 8. de St. Jean, au lieu qu'elle ne se trouvoit point autrefois dans plusieurs MSS. Grecs, ni même dans St. Chrysostome. Cela prouve en effet, qu'il ne s'en faut pas rapporter entierement au Grec, & que le Latin est quelquefois plus fidele: & c'est en cela que Zegerus a eu raison de defendre l'autorité de nostre Edition Latine contre ceux qui la rejettoient, sous pretexte qu'elle ne s'accorde pas toûjours avec le Grec. Mais, comme il l'avoüe luy-même, l'on ne doit pas pour cela rejetter tout-à-fait le texte Grec, bien qu'il ait été alteré en beaucoup d'endroits, & que ces alterations soient même très-anciennes. Il est obligé de reconnoître que nostre Version est pleine de fautes, qu'on y a inseré plusieurs additions, & qu'on l'a estropiée en quelques lieux. *Hæc ipsa versio*, dit-il, *multis in locis noscitur vitiata, mutilata & aucta.* C'est pourquoy (g) il s'est proposé dans son Ouvrage de distinguer les veritables leçons d'avec les fausses, & d'appuyer ses corrections sur des preuves solides. Mais quelque soin qu'il ait pris, il est certain qu'il se trompe souvent, comme il seroit aisé de le montrer par plusieurs exemples. *Zeg. ibid.*

François Luc de Bruges

(g) *Quia tanta est unius Novi Testamenti in lectione ac verbis varietas, non abs re fore putavi, si solidis testimoniis reprobarem atque firmarem quæ sint habenda pro genuinis atque indubitatis.* Zeger. ibid.

Theologien de Louvain a publié un Ouvrage semblable sur toute la Bible, où il cite souvent Zegerus. Ce Livre qui est intitulé, *Notationes in Sacra Biblia, quibus variantia discrepantibus exemplaribus loca summo studio discutiuntur*, a été composé pour être joint à la Bible des Theologiens de Louvain. On a mis à la fin de la premiere Edition de cette Bible, comme je l'ay dêjà observé, des Notes pour servir d'éclaircissement à plusieurs endroits qu'on n'avoit pû expliquer assez au long par les petites Notes qui sont à la marge. Luc de Bruges fut chargé d'entreprendre ce travail, & de faire des remarques plus étendües sur les diverses leçons. Il s'en acquita en homme docte & en sçavant Critique.

Not. Fr. Luc. Brug. in Bibl. edit. ant. ann. 1580.

Il consulta pour cela plusieurs Exemplaires Latins dont on peut voir les noms & les qualités au commencement de son Livre. Il eut même recours aux Originaux, & à quelques Versions Orientales, pour mieux juger des leçons qu'on devoit garder dans nostre Version Latine. Aussi son Ouvrage est-il le plus exact que nous ayons sur cette matiere.

Il en découvre d'abord le dessein dans une Epître qu'il adresse au Cardinal Sirlet, où il suppose comme un fait constant, que s'il y a des diverses leçons dans les Originaux de la Bible, comme l'on n'en peut pas douter, il en a pû arriver à plus forte raison dans les Versions. *Id cùm in ipso fonte acciderit*, dit-il en parlant de ces variations, *perspicuum est enim in Novo Testamento Græco-longe magis in translatione accidisse potuit.* Il traite (*h*) de ridicules ceux qui opposent, que le Concile de Trente ayant declaré authentique l'ancienne Edition Latine, il n'est plus necessaire de la reformer. Il pretend au contraire, qu'elle a besoin d'être corrigée, puis que le Concile n'a designé aucun Exemplaire

Luc Brug. Epist. ad Cardin. Guill. Sirlet.

(h) *Quod nobis objectant alii, cùm vetus Editio Latina à Tridentino Concilio probata atque authentica pronuntiata sit, nullâ amplius opus esse castigatione, ridiculum prorsus est. Neque enim Concilium Editionis hujus exemplaria erratorum expertia esse judicavit, neque etiam certum aliquod Editionis exemplar sequendum omnibus proposuit, sed Editionem ipsam cæteris quæcunque extant Latinis Editionibus prætulit, & authenticam definivit.* Luc. Brug. Epist. ad Card. Sirlet.

re en particulier qu'on dût preferer aux autres, mais qu'il a eu seulement en veüe qu'on devoit preferer l'Edition Vulgaire à toutes les autres Latines.

Il dit de plus, que ceux qui s'appliquent à recueillir les diverses leçons des Exemplaires Latins de l'ancien Interprete pour établir les veritables, obeïssent en cela aux ordres de ce Concile, qui a voulu qu'on imprimât la Vulgate le plus correctement qu'il seroit possible. *Qui ex variis ipsius veteris Editionis exemplaribus illi emendandæ & primævæ lectioni germanaque interpretis Scripturæ restituendæ operam navet, tantum abest ut menti Synodi adversetur, ut ipsa ad hoc Synodo hortante ex mente Synodi faciat. Statuit enim, ut hæc ipsa vetus & Vulgata Editio quàm emendatissimè imprimatur.* Brug. ibid.

Enfin ce sçavant Critique (i) n'a pas crû qu'on pût faire un bon discernement d'une infinité de diverses leçons qui se trouvent dans les MSS. Latins, si l'on ne remontoit jusqu'aux Originaux, parce qu'on doute toûjours quel party l'on doit prendre, jusqu'à ce qu'on ait consulté ces Originaux, & même les Versions qui ont été écrites en d'autres langues. En un mot, il n'a rien oublié dans sa Critique de ce qui pouvoit servir à restablir nôtre Version Latine : & bien que son Ouvrage ait paru avant les Corrections de Sixte V. & de Clement VIII. je suis persuadé qu'on pourroit encore reformer nostre Edition sur ses remarques. Il y a neanmoins quelques endroits qui ne sont pas exacts, sur tout lors qu'il copie Zegerus. C'est ce qui luy arrive, lors qu'il autorise de certaines leçons du Nouveau Testament sur les Epîtres Decretales qu'on a publiées sous les noms des premiers Papes. Cela seroit sans doute un très-grand prejugé en faveur de nôtre Vulgate, si ces Epîtres estoient veritablement de ces anciens Evêques de Rome. Mais tout Brug. ibid.

(i) *Qui solam adfert Latinorum exemplarium variationem, nihil nisi scrupum injicit lectoris animo. Hæret enim animi dubius quid amplectatur, donec aut ex fontibus, aut ex antiquis aliarum linguarum editionibus, aut ex tractatorum commentariis, aut ex locorum circumstantiis, aut ex ipsâ exemplarium spectatâ integritate, aut denique ex his simulationibus, quod inter exemplaria ipsa discernat, afferatur.* Brug. ibid.

le monde convient aujourd'huy qu'elles ont été supposées dans des temps que la nouvelle Edition de St. Jerôme étoit reçûë dans les Eglises d'Occident.

Ce Critique composa son Ouvrage, comme il a été déjà remarqué, avant que les Censeurs de Rome eussent mis la derniere main à l'Edition de la Vulgate. Il en publia un autre sur leurs Corrections, quelque temps après que la Bible Latine eût été reformée par Clement VIII. Ce dernier Livre a pour titre: *Romanæ Correctionis in Latinis Bibliis Editionis Vulgatæ jussu Sixti V. Pontificis Maximi recognitis loca insigniora observata à Fr. Luca Brugensi.* On devoit ajoûter dans le titre, *& Clementis VIII.* comme il est dans la Preface. Quoy qu'il n'ait en veüe dans ce petit Ouvrage que d'empêcher qu'on ne reimprimât la Vulgate avec ses anciennes fautes, il ne laisse pas d'y mesler quelques reflexions judicieuses sur les corrections des Censeurs de Rome, lesquelles il semble ne pas approuver en toutes choses.

In 8°. Antverp. ann. 1608.

J'ay crû que je pouvois joindre à ces sçavants Critiques qui ont travaillé à rétablir nostre Edition Latine, Jean Boys Chanoine d'Ely en Angleterre. Il est vray que cet habile Protestant ne s'est pas appliqué à la recherche des MSS. mais sa critique n'en est pas moins loüable. Il defend avec beaucoup d'esprit & de jugement la Version de l'ancien Interprete Latin contre Erasme, Beze & quelques autres Traducteurs modernes qui s'en sont éloignés mal-à-propos. Il entreprit cette Defense, qui n'est que sur les Evangiles & sur les Actes des Apôtres, par l'ordre de son Evêque. Le bon sens de ceux qu'on nomme Episcopaux chez les Anglois paroît en ce qu'ils ont de la veneration pour l'ancien Interprete de l'Eglise, nonobstant ce grand nombre de nouvelles Traductions du Nouveau Testament qui ont été faites dans ces derniers temps.

Vet. Interp. cum Beza aliisque recent. Collatio in IV. Euang. & Apost. Actis, edit. in 8. Lond. ann. 1655.

L'Ouvrage de ce docte Chanoine a été fort approuvé par Walton, qui en a fait l'éloge en ces termes. *Ut Vulgatam contra Erasmum defendit Beza; sic eumdem contra Bezæ censuras sæpe injustas justo volumine tuetur Joannes Boys nuper Præbendarius Ecclesiæ Eliensis, idque hortatu Reverendi & longè doctissimi Præsulis D. Lancelоti*

Walt. Bibl. Polygl. Proleg. X. de Vulg. Vers.

celoti Andrewes τῦ μακαρίτε tunc Elienſis, poſtea Wintonienſis Antiſtitis digniſſimi, qui hoc onus ipſi impoſuit. Il y aura lieu d'en parler plus au long dans la ſuite de cette Hiſtoire.

CHAPITRE XIII.

De la Verſion Syriaque du Nouveau Teſtament, & de ſon antiquité. Il manque quelques choſes dans les meilleurs Exemplaires Syriaques, leſquelles ſe trouvent dans les Exemplaires Grecs & dans les Latins.

LEs Egliſes Syriennes ſont partagées en trois Sectes, ſavoir en Neſtoriens, Jacobites, & Maronites, ou plûtoſt en deux ſeulement; car les Maronites n'eſtoient point dans les commencemens diſtingués des Jacobites. La plus étendüe de toutes eſt celle des Neſtoriens, qui ſont répandus juſque dans les Indes, & qui ont été autrefois dans la Chine. Ces nations, quoy que differentes en ſentimens ſur pluſieurs faits de la Religion, ne laiſſent pas d'avoir une même Verſion Syriaque du Nouveau Teſtament; & bien qu'elles n'entendent plus depuis un très-long-temps la langue Syriaque, elles continuent neanmoins toûjours de lire les Livres Sacrés & leurs Liturgies en cette langue.

On ne peut pas marquer exactement le temps que cette Verſion a été faite par les Syriens. Quelques Auteurs la font remonter juſques aux Apôtres: mais il n'y a aucunes preuves ſolides ſur leſquelles on puiſſe appuyer cette grande antiquité. Il faut mettre au nombre des fables ce que Guy le Fevre de la Boderie rapporte après Guillaume Poſtel, qui attribüe à Saint Marc leur Verſion du Nouveau Teſtament. (a) *On ne peut* *Guido Fabr. Boder. Præf. N. T. to. 5. Bibl. Reg.*

(a) *Quando & à quo ſacer iſte codex in Syrum ſermonem verſus ſit, nullius auctoris teſtimonio, ſaltem quem legerim, demonſtrari poteſt. Syri tamen à quibus eum habemus conſtanter aſſerunt S. Marcum, S. Petri Apoſtolorum Coriphæi diſcipulum, & in cujus domo initio coaluiſſe Eccleſiam credunt plurimi, Latinè primùm ſcripſiſſe Euangelium ſuum, quod etiamnum aſſervari dicunt in inclytâ Venetorum urbe. Deinde eumdem ipſum Marcum linguâ patriâ, hoc eſt Galilæâ Syrâ, non modo Euangelium ſuum tranſtuliſſe, ſed etiam cæteros omnes Novi Teſtamenti libros. Id mihi literis ſignificavit Guillelmus Poſtellus, affirmavitque ſe ita à Syris ipſis accepiſſe.* Guido Fabr. Boder. Præf. N. T. Syr. to. 5. Bibl. Reg.

pent pas, dit cet Auteur, *prouver par le témoignage d'aucun Ecrivain que j'aye lû, quand & par qui le Nouveau Teſtament a été mis en Syriaque. Cependant les Syriens aſſûrent d'un commun conſentement, que St. Marc Diſciple de St. Pierre Prince des Apôtres, & dans la maiſon duquel pluſieurs croyent que l'Egliſe s'aſſembla dès ces premiers commencemens, écrivit d'abord ſon Evangile en Latin, qui ſe conſerve, dit-on, encore aujourd'huy à Veniſe; qu'il traduiſit enſuite en ſa langue Galiléenne ou Syrienne non ſeulement ſon Evangile, mais auſſi tous les autres Livres du Nouveau Teſtament. C'eſt ce que m'a écrit Guillaume Poſtel; & il m'a aſſûré qu'il l'avoit appris des Syriens mêmes.*

Je veux bien croire que Poſtel, qui a été d'ailleurs un grand impoſteur, a ſçû des Syriens ce qu'on vient de rapporter. Mais il y a de ſi grandes marques de foibleſſe dans les Ecrits de ceux de cette nation, lors qu'ils parlent de cette matiere, qu'on n'y doit ajoûter aucune foy. Ils diſent, par exemple, que St. Paul a écrit en Latin ſon Epître aux Romains, & pluſieurs autres choſes ſemblables qu'on lit dans leurs Exemplaires MSS. du Nouveau Teſtament. Il eſt ſurprenant que Guy de la Boderie qui ſçavoit les langues Orientales, prenne plaiſir à debiter ces fables. Le langage Galiléen étoit different du Syriaque dont il eſt icy queſtion.

Il eſt vray que la langue que les Apôtres parloient eſt appellée Syriaque par les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, & même par les plus ſçavans hommes de nôtre ſiecle: mais il ne la faut pas pour cela confondre avec le Syriaque du Nouveau Teſtament, comme a fait de la Boderie, lors qu'il dit en parlant de ce dernier Syriaque, (*b*) que c'étoit la langue maternelle des Apôtres; qu'ils s'en ſont ſervis dans leurs diſcours & dans leurs predications, lors qu'ils ont inſtruit les Juifs; que cette langue de plus s'eſt conſervée entiere depuis

Boder. ibid.

(b) *Quo (ſermone Syro) tanquam materno & vulgari omnes Apoſtoli uſi ſunt tùm in privatis colloquiis, tum in publicis concionibus, quoties Judaicam plebem ſunt allocuti; quod ab eorum temporibus uſque ad noſtram ætatem in omnibus Eccleſiis Chriſtianorum totius Aſiæ incorruptè aſſervatum & cuſtoditum fuit.* Boder. ibid.

depuis leur temps jusqu'au nôtre dans toutes les Egliſes d'Aſie. Quoy qu'il y ait aſſez peu de difference entre la langue Caldaïque qu'on parloit du temps de Nôtre Seigneur & des Apôtres dans toute la Judée, & la langue que nous appellons proprement Syriaque, elle ſe fait neanmoins ſentir à ceux qui ſçavent les deux langues. La premiere ne s'eſt conſervée que dans les Synagogues des Juifs, & chez les Chrêtiens appellés Nazaréens, comme on le peut voir dans la premiere Partie de cette Hiſtoire Critique.

Tremell. in Epiſt. Dedic. N.T. Syr. ad Regin. Eliz.

Tremellius qui a publié une Edition Syriaque du Nouveau Teſtament, avoüe auſſi (c) qu'on ne peut pas dire par qui il a été traduit de Grec en Syriaque, ni en quel temps. Il conjecture ſeulement que cela s'eſt fait dès le temps des Apôtres, ou de leurs diſciples; qu'autrement ils auroient eu plus d'égard dans leurs Ecrits aux nations étrangeres, qu'à leur propre païs. Mais ce raiſonnement peche, en ce qu'on ſuppoſe que le Nouveau Teſtament Syriaque eſt écrit en la langue des Juifs de ce temps-là: ce qui n'eſt pourtant point.

L'Auteur de la Preface qui eſt à la teſte de l'Edition Syriaque du Nouveau Teſtament de Troſtius, (d) loüe cette Verſion, comme la plus ancienne & la plus exacte de toutes les Traductions du Nouveau Teſtament. Il ju-

Jacob. Mart. Præf. in N.T. Syr. Troſt.

(c) *Quemadmodum igitur ab Apoſtolorum temporibus editæ verſiones aliæ; ſic quoque Syriaca noſtra ſi non fortè tota, majori tamen ex parte ex Archetypo Græco fideliſſimè expreſſa eſt. Sed quo vel quibus auctoribus; quo item tempore, cùm id nuſquam inquirentibus nobis adhuc occurrerit, non magis definiri poteſt, quàm Græca Veteris Teſtamenti & vetus Latina quibus auctoribus verè ſit adſcribenda. Interim veritati prorſus eſt conſentaneum intra ipſa Eccleſiæ Chriſti initia vel ab Apoſtolis ipſis vel eorum diſcipulis profectam eſſe, niſi fortè ſuſpicari malumus eos ſcribendo alienigenarum duntaxat rationem habere voluiſſe, ſuorum autem gentilium aut nullam aut certè perquàm exiguam.* Imman. Trem. in Epiſt. Dedic. N. T. Syr. ad Regin. Elizab.

(d) *Verſio eſt hæc Syra, ſed omnium prima & antiquiſſima; verſio eſt, inquam, ſed omnibus aliis ut probatior & plenior præferenda. Verſio eſt, adhuc dico, ſed vel alicujus ex Euangeliſtis, vel omnino illorum qui Antiochiæ habuerunt ipſos Apoſtolos præſentes, quos de locis multis conſulere & audire potuerunt. Ad hanc itaque*

ge qu'elle a été faite par quelqu'un des Evangeliſtes, ou au moins par quelqu'un qui ait vû les Apôtres à Antioche, & qui les ait conſultés. D'où il conclud qu'on doit avoir recours à elle ſeule, lors qu'il ſe preſente des difficultés qu'on ne peut reſoudre par l'Original Grec.

Mais quoy que cette Verſion ſoit très-ancienne, l'on ne peut prouver par aucunes raiſons ſolides qu'elle ait été faite avant l'Italique des Latins. C'eſt deviner, que de dire que quelque Evangeliſte ou quelque Chrêtien d'Antioche qui vivoit du temps des Apôtres en eſt l'auteur. Car on parloit alors dans cette grande ville la langue Grecque. Ce qu'il y a de plus certain, eſt qu'elle a en effet une fort grande antiquité, & qu'elle eſt avant tous les Schiſmes qui ont partagé les peuples d'Orient en differentes Sectes: & c'eſt ce qui fait qu'ils la reſpectent tous également. Si l'on veut donner quelque choſe à la conjecture, il y a de l'apparence que les Syriens qui habitoient au delà de l'Euphrate ſont les auteurs de cette Verſion. Comme ils n'étoient point de la dependance de l'Empire Romain, ils ne parloient & n'entendoient que la langue Syriaque: ce qui les obligea de traduire les Livres Sacrés en leur langue, afin qu'ils fuſſent lûs & entendus du peuple.

Quelques Critiques ont pretendu qu'elle n'eſt pas ſi ancienne qu'on le croit ordinairement, parce qu'on y trouve de certaines gloſes qui ne pouvoient pas être dans les plus anciens Exemplaires Grecs. Or comme l'on ne doute point qu'elle n'ait eſté faite ſur le Grec, ils concluent de là qu'elle ne peut pas remonter plus haut que les temps où le texte Grec a été alteré par ces gloſes.

C'eſt la raiſon dont ſe ſert Grotius dans ſes Notes ſur le Chap. 6. verſ. 13. de St. Matthieu, où il y a auſſi-bien dans le Syriaque, que dans le Grec d'aujourd'huy, *parce que*

---

itaque ſolam, quando in fontibus Græcis quædam occurrit obſcuritas vel difficultas, tuto acceditur. Hæc ſola, quando de loci alicujus interpretatione verſioneque dubium movetur, tuto ac ſine errore conſulitur. Per hanc ſolam Græcus textus verè illuſtratur ac rectè intelligitur. Jacob. Mart. Præf. in N. T. Syr. Troſt.

que le royaume, la puissance & la gloire vous appartiennent pour jamais. (e) Ces mots ayant été pris de la Liturgie des Grecs, ce Critique infere de là, que la Version Syriaque, la Latine & l'Arabe où ils sont, ont été faites depuis que la Liturgie Grecque a été reduite en une certaine forme.

Grot. Annot. ad c. 6. Matth. v. 13.

Mais il n'y a rien de plus foible que ce raisonnement. Car il est certain qu'on ne lit point cette glose dans la plus-part des Exemplaires Latins, même les plus exacts & les plus anciens. Elle n'est point dans la vieille Edition qui étoit avant Saint Jerôme, ni dans la nouvelle. Si on la trouve dans quelques MSS. elle y a été ajoûtée sur le Grec par les Reviseurs de ces MSS. Pourquoy ne pourroit-on pas dire la même chose de la Version Syriaque, qui aura été retouchée en ce lieu-là sur des Exemplaires Grecs où estoit cette addition?

Il est bon de plus d'observer, que les differentes Sectes des nations Syriennes ont chacune leurs Liturgies en Syriaque, qui ont eté traduites du Grec. Or comme ces Traductions ont été faites dans un temps que les Liturgies Grecques avoient cette glose, elle s'est aussi trouvée dans les Syriaques, d'où elle aura passé facilement dans le Nouveau Testament Syriaque, qu'on lit dans les Eglises aussi-bien que la Liturgie. Pour ce qui est de la Version Arabe, Grotius n'a pas pris garde qu'elle n'a pas été faite sur le Grec, mais sur le Syriaque: & ainsi il n'est pas surprenant de voir cette addition dans l'un & dans l'autre.

Mr. Vossius pretend aussi, que la Version Syriaque du Nouveau Testament est nouvelle, parce qu'il s'y trouve de certains mots Latins qui sont des derniers temps, comme celuy de קסטונרא *quæstionarius*, au Chap. 27. de Saint Matthieu, vers. 65. *In Novo Testamento*, dit-il, *etiam infimæ Latinitatis reperiuntur vocabula, quale est quod occurrit Matth.* 27.

Is. Voss. de Transf. Sept. Interp. c. 28.

(e) *Quod sequitur*, quoniam tuum est regnum &c. *cùm in vetustissimis exemplaribus Græcis non extiterit; extet autem in Syriaco & in Latino contextu & in Arabico, argumentum nobis exhibet unde discamus non Arabicam tantùm & Latinam versionem, sed & Syriacam factam postquàm Ecclesiarum λειτουργίαι formam certam acceperat.* Grot. Annot. ad c. 6. Matth.

27. *v.* 65. Grotius avoit déjà fait cette observation après Fullerus, d'où il a auſſi conclu que l'Interprete Syrien n'a pas toute l'antiquité que les Syriens luy attribuent. *Unde etiam apparet non tam antiquum eſſe hunc interpretem quam Syri credunt.*

Grot. Annot. ad c. 27. Matth. v. 65.

Je m'eſtonne que Fullerus & Grotius qui étoient habiles Critiques, n'ayent pas vû qu'il y avoit en ce lieu-là une faute manifeſte de Copiſte dans l'Edition Syriaque de Widmanſtadius, qui a été ſuivie par pluſieurs autres. Il faut lire comme il y a dans la Bible Polyglotte d'Angleterre, קסטונדא avec la lettre *d.* ce qui répond au mot Latin *Grecizé* κουστωδία, qui eſt dans le Grec. Gabriel Sionite a lû dans ſon Exemplaire Syriaque, ܩܣܛܘܣ *cuſtodes*, comme j'ay auſſi lû dans un MS. Syriaque qui eſt dans la Bibliotheque du Roy. Si Grotius avoit fait cette reflexion, il n'auroit pas dit que cet Interprete n'a pas aſſez exprimé le ſens du mot Grec, *ſententiam non ſatis expreſſit*, en le traduiſant par *quæſtionarius.*

Cod. MS. IV. Evang. Syr. ex Bibl. Reg. n. 285.

Mr. Voſſius n'apporte cependant point d'autre raiſon de la nouveauté de la Verſion Syriaque, que celle-là: & après avoir produit d'autres exemples contre la Traduction Syriaque du Vieux Teſtament, il conclud que l'une & l'autre contiennent des mots barbares & étrangers. *Si quis*, dit ce ſçavant homme, *diligenter verſionem de qua ſermo eſt velit excutere, plurimas hujus generis exoticas voces offendet.* Je puis aſſûrer au contraire, qu'il n'a pas bien examiné ce fait, ou plûtoſt il ne paroît pas qu'il l'ait entendu.

Is. Voſſ. ibid.

L'exemple le plus ſenſible qu'il apporte de ces mots barbares, (*f*) eſt le mot מאמא ou סימא qui ſe trouve au Chap. 13. de la Geneſe, verſ. 2. & en pluſieurs autres endroits pour ſignifier de l'argent. Il veut qu'il ait été pris du Grec ἄσημον ou ἄσιμον, qui n'eſt en uſage que chez les Grecs

Ibid.

(f) *Ex eo præcipuè colligi poteſt, Syriacam iſtam tralationem admodùm eſſe recentem, quod Gen. 13. verſ. 2. & paſſim alibi* מאמא & סימא *pro argento accipiatur, nempe quia Græci poſteriores metallum hoc* ἄσημον *vel* ἄσιμον *adpellant.* Iſ. Voſſ. de Tranſl. Sept. Interp. c. 28.

Grecs des derniers temps: d'où il infere que cette Version Syriaque eſt fort nouvelle. Mais il ne prouvera jamais, que ce mot Caldaïque ou Syriaque ait été pris du Grec ἄσημον, Ceux qui ont quelque connoiſſance de cette langue, ſçavent qu'il vient du verbe סום qui ſignifie *mettre* ou *cacher*, d'où l'on a formé סימא *argent*; parce qu'on enferme ordinairement l'argent. Les Arabes ſe ſervent auſſi dans une ſignification ſemblable du mot سام qui tire ſon origine du même verbe.

On remarquera qu'on ne trouve point dans les plus anciens Exemplaires Syriaques du Nouveau Teſtament pluſieurs choſes qui ſont preſentement dans les Grecs & dans les Latins. En quoy ces MSS. Syriaques conviennent avec les Editions de Widmanſtadius, de Plantin, de Tremellius & de Troſtius. Il y a dans la Bibliotheque du Roy deux MSS. Syriaques des Evangiles, & un autre écrit en caracteres Babyloniens qui contient tout le Nouveau Teſtament, à la reſerve de quelques-unes des Epîtres Catholiques, & de l'Apocalypſe. L'hiſtoire de la femme adultere qui renferme onze verſets, & qu'on lit dans tous nos Exemplaires Latins & dans la plus-part des Grecs, ne ſe trouve dans aucun de ces MSS. Il y en a cependant un qui eſt fort nouveau, & qui a été copié à Rome par un Maronite en 1521. Je n'ay point auſſi lû cette hiſtoire dans un excellent MS. Syriaque des IV. Evangiles écrit en caracteres Neſtoriens ou Babyloniens qui eſt dans la Bibliotheque de M. Colbert. Ce qui me fait juger qu'elle n'étoit point dans les Exemplaires Grecs ſur leſquels on a fait la Traduction Syriaque.

Codd. MSS. Syr. ex Bibl. Reg. nn. 285. 286. & 284.

Cod. MS. Syr. Bibl. Colb. n. 4497.

Les Anglois l'ont ſuppleé dans leur Edition de la Bible Polyglotte ſur un MS. d'Uſſerius d'Armach. Gutbirius l'a auſſi inſerée dans ſon Edition: mais il eût été, ce me ſemble, plus à propos de l'ajoûter ſimplement en forme de note, que de la mettre dans le texte Syriaque, puis qu'elle n'eſt point dans les plus anciens MSS. ni même dans un MS. qui a été décrit à Rome par un Maronite pour le Cardinal de Plaiſance nommé Bernardin Lupus de Carvajal.

On raiſonnera de la même ma-

maniere du verſ. 7. du Chap. 5. de l'Epiſt. I. de Saint Jean, où il eſt parlé du témoignage du Pere, du Verbe & du St. Eſprit, lequel n'eſt auſſi dans aucun des MSS. Syriaques que j'ay conſultés, ni dans aucune Edition, ſi ce n'eſt dans celle de Gutbirius, qui l'y a fourré peu judicieuſement contre l'autorité de tous les Exemplaires Syriaques.

Tremellius eſt le premier qui l'ait traduit de Grec en Syriaque: mais il n'a pas oſé le mettre dans le texte de ſon Edition. Il s'eſt contenté de l'ajoûter à la marge par forme de ſupplément. Il avoüe même qu'il ne l'a point trouvé dans un MS. Syriaque de la Bibliotheque de Heidelberg. *Quia*, dit-il, *non modò in impreſſo, ſed etiam in manuſcripto codice Heidelbergenſi omittebatur, nec in omnibus vetuſtis codicibus Græcis legebatur, textui inſerere non ſum auſus.* Voicy de quelle maniere il l'a traduit: דתלתא אנון דסהדין בשמיא אבא מלתא ורוחא קדישא ותלתהון חד אנן: ce qui répond au Grec ordinaire & à nôtre Edition Latine.

Gutbirius qui a donné au public une nouvelle Edition du Nouveau Teſtament Syriaque en très-beaux caracteres, a été plus avant. Car il a mis dans le texte ce que Tremellius n'avoit mis qu'à la marge de ſon Edition, & en remarquant même qu'il étoit de ſa façon. Il a de plus ajoûté une obſervation ſur cet endroit, qui pourroit faire croire à ceux qui n'ont point vû l'Edition Syriaque de Tremellius, que cet Ecrivain l'auroit trouvé dans quelque MS. bien qu'il aſſûre luy-même le contraire. *Cùm notum ſit*, dit Gutbirius, *Arrianos nec ipſi Græco textui, nec verſionibus Orientalibus hîc peperciſſe, ex notis Tremellii hunc verſum in aliis editionibus deſideratum reſtituimus.*

Il n'étoit pas neceſſaire d'accuſer les Ariens d'avoir corrompu en ce lieu-là l'Original Grec & les Verſions Orientales. On a fait voir dans la premiere Partie de cette Critique, que ceux qui les accuſent d'avoir oſté des Exemplaires Grecs ce témoignage du Pere, du Fils & du Saint Eſprit, ne leur ont point rendu juſtice en cela. Mais ce Proteſtant n'avoit pas de meilleures raiſons à produire de l'addition qu'il inſeroit dans ſon Edition Syriaque du Nouveau Teſtament contre l'autorité de toutes les autres Editions.

Il

Il y a des choſes plus conſiderables que celles qu'on vient de remarquer qui manquent dans les meilleurs Exemplaires du Nouveau Teſtament Syriaque. Car l'on n'y trouve que trois Epiſtres Canoniques, ſçavoir celle de St. Jaques, la premiere de Saint Pierre, & la premiere de St. Jean. Les autres n'y ſont point, ni même l'Apocalypſe.

Cod. MS. Syr. Bibl. Reg. n. 284. L'Exemplaire de la Bibliotheque du Roy qui contient tout le Nouveau Teſtament écrit en ces caracteres Babyloniens, dont les Neſtoriens ſe ſervent plus ordinairement que les autres Sectes de la nation Syrienne, n'a point d'autres Livres que ceux qu'on vient de marquer. Les trois Epîtres Catholiques y ſont jointes aux Actes des Apôtres, & après cela ſuivent dans le même Volume les Epîtres de St. Paul.

Cod. MS. Syr. Bibl. Colb. n. 4853. Il y a auſſi dans la Bibliotheque de Mr. Colbert un MS. qui contient dans un ſeul Volume & dans le même ordre les Actes des Apôtres, les trois Epîtres Catholiques marquées cy-deſſus, & les quatorze Epîtres de St. Paul. Les autres Epîtres Catholiques & l'Apocalypſe n'y ſont point. Le Volume eſt neanmoins complet.

Il y a un autre MS. Syriaque dans cette même Bibliotheque, qui eſt tout-à-fait ſemblable à celuy-là. Widmanſtadius, & les autres qui ont publié après luy des Editions Syriaques du Nouveau Teſtament, n'ont auſſi eu dans leurs MSS. que trois Epîtres Catholiques, & l'on n'y trouve point de plus l'Apocalypſe. *Cod. MS. Syr. Bibl. Colb. n. 6216.*

Mr. Pococke eſt le premier qui ait publié en Syriaque les quatre Epîtres Catholiques ſur un MS. d'Angleterre, où il les trouva jointes aux Actes des Apôtres avec les autres Epîtres Catholiques. Il avoüe (g) qu'il ne ſçait ni quand ni par qui ces quatre Epîtres ont été traduites en Sy- *A Leyden en 1630.* *Eduard. Poc. Præf. in Epiſt. IV. Cath. Syr.*

(g) *A quo aut quando in linguam Syriacam tranſlatæ ſint hæ Epiſtolæ, ſupra vires meas diſquiſitio eſt. Unum tamen monere liceat, Dionyſium quemdam, qui commentariis Syris has unà cum cæteris Canonicis & Actis Apoſtolorum nec non Apocalypſi illuſtravit, in præfatione ad ſecundam Petri monere Epiſtolam II. Petri non fuiſſe verſam in linguam Syram cum libris qui diebus antiquis redditi ſunt, ideoque non inveniri niſi in tranſlatione Thomæ Epiſcopi qui cognominatus eſt Heraclea civitatis ſuæ.* Eduard. Pocock. Præf. in Epiſt. I V. Cath. Syr.

Syriaque. Il cite seulement un Auteur Syrien appellé Denis, qui dans un Commentaire qu'il a fait sur ces Epîtres, sur les Actes des Apôtres & sur l'Apocalypse, dit dans sa Preface sur la II. de Saint Pierre, qu'elle n'a point été traduite en Syriaque dès le commencement avec les autres Livres du Nouveau Testament; & que c'est pour cette raison qu'elle n'est que dans la Version de l'Evêque Thomas appellé d'Heraclée du nom de sa ville. Ce sçavant homme a fait imprimer le texte de ces Epîtres en caracteres Syriaques & Ebreux à l'imitation du Syriaque qui est dans la Bible Royale de Philippe II.

A Leyden en 1627.

Louïs de Dieu avoit déjà publié l'Apocalypse en Syriaque sur un MS. de la Bibliotheque de l'Université de Leyden qui avoit été à Scaliger. Il remarque dans sa Preface, qu'elle a été faite sur le Grec, (*h*) parce que l'Auteur y traduit jusqu'aux articles Grecs ὁ, ἡ, τὸ. Il est neanmoins certain que les Syriens manquent de cet article, que les Ebreux expriment très-bien par leur lettre ה. Il substituë le plus souvent en sa place le pronom ܗܘ qui répond plûtost aux pronoms ἐκεῖνος & αὐτὸς des Grecs, qu'à leur article ὁ, ἡ, τὸ. Cela seul me fait soupçonner que cette traduction de l'Apocalypse est de quelque Européen, bien que Loüis de Dieu pretende avoir reconnu par l'écriture la main d'un Syrien, & même d'un Maronite. Mais le nom de Caspar que cet homme prend paroît être plûtost d'un Européen que d'un Maronite, & il nous a laissé à deviner le lieu d'où il étoit, quand il a ajoûté ܟܠ ܒܪ ܐܠܗܐ

Lud. de Dieu Præf. in Apoc. Syr.

CHA-

(h) *Unde factum ut cùm Syri articulo emphatico careant qui Græcorum articulo præpositivo ὁ, ἡ, τὸ, respondeat, quem Hebræi per suum* ההידיעה *exprimunt felicissimè, hic noster potiùs quàm ut emphasim articuli Græci omiserit, pronomen tertiæ personæ* ܗܘ *passim substituerit, quæ alioqui propriè valent ἐκεῖνος vel αὐτὸς. In quo quidem noster hic libellus longè luxuriat magis quàm qui antehac è Novo Testamento editi fuerunt.* Lud. de Dieu Præfat. in Apoc. Syr. edit. Lugd. Batav. ann. 1627.

CHAPITRE XIV.

De la disposition des Exemplaires MSS. du Nouveau Testament Syriaque. Des differentes Editions qui en ont été faites.

CEux qui ont publié le catalogue des Livres MSS. Orientaux qui sont dans la Bibliotheque du Duc de Florence, ont marqué deux MSS. Syriaques des Evangiles, dont l'un a plus de mille ans, & l'autre n'est gueres moins ancien. Il n'y en a aucun dans la Bibliotheque du Roy ni dans celle de Mr. Colbert qui approche de cette antiquité. Car des trois MSS. qui sont chez le Roy, il y en a deux qui sont très-nouveaux, & ils ne contiennent que les Evangiles. L'autre où est tout le Nouveau Testament à la maniere qu'on l'a dit cy-dessus, n'a pas plus de 500. ans. Les plus anciens de Mr. Colbert ne sont pas aussi au dessus de ce temps-là. Des quatre Exemplaires qui y sont, il y en a un assez nouveau qui contient les Actes des Apôtres, les trois Epîtres Canoniques, & les quatorze Epîtres de St. Paul.

La disposition des Livres du Nouveau Testament est autrement dans les Exemplaires MSS. que dans les imprimés. Car les Epitres Canoniques qui n'y sont qu'au nombre de trois, precedent les Epîtres de Saint Paul, ensorte que tout le Nouveau Testament y est divisé en trois parties, dont la premiere renferme les quatre Evangiles; la seconde, les Actes des Apôtres & ces trois Epîtres Canoniques; la troisieme, les quatorze Epistres de Saint Paul, qui y sont dans le même ordre que nous les voyons presentement dans nos Exemplaires.

Tout le Livre est partagé selon la division des Leçons qu'on recite dans les Eglises pendant tout le cours de l'année: & c'est ce qui fait qu'au commencement de chaque Section ou Chapitre l'on trouve presque dans tous les MSS. Syriaques l'indice de la Leçon de chaque jour. Ce qui a été pris de leur Lectionnaire, qui est en abregé au commencement ou à la fin de ces MSS. de la même maniere que le *Synaxarion* dans les MSS. Grecs du Nouveau Testament.

Je ne m'arresteray point à marquer en detail toutes ces rubriques, parce qu'elles sont

dans la plus-part des Nouveaux Teſtamens Syriaques imprimés. Par exemple, la premiere leçon eſt intitulée, *Le Dimanche qui precede le jour de Noël*; la ſeconde, *La revelation de Joſeph*; & ainſi des autres. Il y a à la verité quelque difference là-deſſus dans les MSS. tant pour les nombres de ces rubriques, que pour certains mots: mais elle eſt ſi peu conſiderable, qu'on la doit compter pour rien.

Ces titres ſont ordinairement écrits en lettres rouges dans les Exemplaires MSS. afin de les diſtinguer du texte; & ils ſont même dans quelques-uns à la marge. C'eſt pourquoy l'on a eu raiſon de les mettre en forme de titre dans les Livres imprimés. Il y a un MS. des quatre Evangiles dans la Bibliotheque de Mr. Colbert où ces rubriques ne ſe trouvent point. On s'eſt contenté de mettre ſeulement à la marge le nombre des Leçons ou Sections qui ſont diſtinguées par les lettres de l'alphabet: ce qui ſuffit, parce qu'il y a ordinairement au commencement ou à la fin des MSS. Syriaques une table des Leçons de toute l'année, qui renvoye à ces nombres indiqués à la marge par les lettres de l'alphabet.

Cela s'obſerve dans les deux autres parties du Nouveau Teſtament Syriaque, de la même maniere que dans les Evangiles. On a mis, par exemple, à la teſte d'un des MSS. de Mr. Colbert qui contient les Actes & les trois Epîtres Canoniques, une table des Leçons de chaque jour, qui ſont auſſi écrites dans le texte, chacune en leur lieu & en lettres rouges en forme de rubrique. L'on peut voir toutes ces Sections dans les Livres imprimés. Ce qui eſt de ſingulier dans les MSS. c'eſt que comme les Actes des Apôtres & les trois Epîtres Canoniques ne compoſent qu'une ſeule partie du Nouveau Teſtament, ſçavoir la ſeconde, ils continuent après les Actes le nombre de leurs Sections. Ainſi, comme les Actes en contiennent 69. la premiere de St. Jaques eſt marquée la 70. & les autres ſuivent de la même maniere, deſorte que la derniere Section de cette ſeconde partie qui finit à la premiere Epître de St. Jean, eſt marquée la 88.

Cod. MS. Syr. ex Bibl. Colb. n. 4853.

On prouve par là, que les Syriens ne liſent point dans leurs

leurs Egliſes les quatre autres Epiſtres Catholiques, ni l'Apocalypſe, puis que ces Livres ne ſont point dans leur Lectionnaire ou *Synaxarion*. C'eſt pour cette raiſon que dans le MS. de Mr. Colbert qu'on vient de citer, on lit ces mots en Syriaque à la fin de l'Epître de St. Jean: *L'Epiſtre de l'Apoſtre St. Jean finit. Les quatorze Epiſtres de l'Apoſtre St. Paul ſuivent.* Il faut donc qu'on ait pris de quelque Lectionnaire plus nouveau les Leçons qui ſont indiquées dans l'Edition que nous avons de ces dernieres Epiſtres Canoniques dans la Bible Polyglotte de Londres.

Enfin, comme les quatorze Epiſtres de St. Paul ne compoſent auſſi qu'une partie du N. Teſtament chez les Syriens, les Leçons ou Sections y ſont auſſi marquées ſans s'arreſter à la diſtinction des Livres ſeparés. On en compte, par exemple, 27. dans l'Epiſtre aux Romains, & la 28. commence à l'Epiſtre I. aux Corinthiens; & ainſi des autres juſqu'à la fin de ces Epîtres. La ſomme de toutes les Sections des Epîtres de St. Paul eſt de 150.

La premiere des Editions du Nouveau Teſtament Syriaque eſt celle que Widmanſtadius publia en 1562. à Vienne en Autriche. Ignace Patriarche de la Secte des Jacobites avoit envoyé en Europe un Prêtre de Merdin nommé Moyſe, qu'il avoit chargé de faire imprimer un Nouveau Teſtament Syriaque, afin qu'il fût plus commun en ces pays-là, où les Chrêtiens n'ont pas l'uſage de l'Imprimerie. Il ne ſe trouva perſonne à Rome ni à Veniſe qui voulût entreprendre ce travail, qui demandoit une grande dépenſe & beaucoup d'application. *N. T. Syr. edit. à Widm. ann. 1562. in 4°.*

Albert Widmanſtadius qui avoit eu auparavant ce même deſſein, l'executa fort heureuſement à Vienne, l'Empereur Ferdinand ayant fourny tout ce qui étoit neceſſaire pour cet ouvrage, qui devoit être ſi utile à toute l'Egliſe en general, & en particulier aux nations Syriennes qui ſont repandües dans toute l'Aſie. Il n'y a point d'autres Livres du Nouveau Teſtament dans cette Edition Syriaque qui eſt l'origine de toutes les autres, que ceux qu'on a marqués cy-deſſus ſur les Exemplaires MSS. Le MS. que le Prêtre de Merdin avoit apporté ne con-

contenoit que trois Epîtres Canoniques, & il n'avoit point auſſi l'Apocalypſe.

On ne peut rien voir de plus beau ni de mieux proportionné que les caracteres de cette Edition, qui imite les MSS. en ce qu'on n'y a mis qu'une partie des points voyelles, qu'on ajoûte ordinairement aux mots pour les lire plus facilement. Les Orientaux negligent le plus ſouvent dans leurs MSS. ces ſortes de points; & ceux qui les y ajoûtent n'y mettent que les plus neceſſaires. C'eſt ce que Widmanſtadius a auſſi obſervé dans ſon Edition, & il a ſuivy les MSS. en pluſieurs autres choſes, principalement dans une Table des Leçons que les Egliſes Syriennes recitent pendant toute l'année. On trouve de plus dans cette Edition le titre de chaque Leçon marqué dans le corps du Livre en des caracteres appellés *Eſtranguelo*; & le nombre des Sections eſt indiqué à la marge. Comme ce Nouveau Teſtament Syriaque avoit été imprimé à la ſollicitation de quelques Chrêtiens du Levant, & qu'il devoit même ſervir à leurs uſages, il eut été inutile d'y joindre une interpretation Latine.

Tremellius Profeſſeur en Theologie à Heidelberg publia enſuite ce Nouveau Teſtament Syriaque en caracteres Ebreux, y ajoûtant tous les points voyelles, & une Verſion Latine qui répond au Syriaque. Henry Etienne l'imprima à Geneve *in folio* en 1569. avec le texte Grec, & la Traduction de Beze vis-à-vis du Grec; enſorte qu'on peut voir tout d'un coup dans cette Edition l'Original Grec & l'ancienne Verſion Latine. *N. Teſt. Syr. edit. à Tremel. ann. 1569. in fol.*

Le même Tremellius fait mention dans ſon Epître à Eliſabeth Reine d'Angleterre, qui ſert de Preface à ſon Livre, d'un MS. Syriaque qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque de Frederic III. Electeur Palatin. Il obſerve que le verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de St. Jean manquoit auſſi-bien dans ſon MS. que dans l'Edition de Widmanſtadius, qu'il n'a fait que reimprimer pour ce qui eſt du Syriaque. Il a ſeulement ajoûté aux marges quelques Notes; mais elles ſont peu conſiderables. *N. Teſt. Syr. MS. in Bibl. Palat.*

Il ne paroît pas même exact, quand il dit dans ſa Preface,

face, que le Patriarche d'Antioche (il entend cet Ignace dont on a parlé cy-dessus) ne se sert point de la langue Latine dans le service qui se fait dans les Eglises, mais de la langue Syriaque qui est entendüe du peuple de ce pays-là. *In suis Ecclesiis non Latino, sed qui illic intelligitur Syriaco sermone uti.* C'est ainsi que ce Protestant accommode tout à ses prejugés. Il devoit sçavoir qu'ils parlent en ce lieu-là la langue Arabe, aussi-bien que les Maronites qui habitent le mont Liban. Il y a long-temps que chez les Syriens le simple peuple n'entend plus la langue Syriaque, qui est chez eux la même chose que le Latin dans l'Europe. La plus-part même de leurs Prêtres ne la possedent pas parfaitement, comme je l'ay reconnu en plusieurs rencontres.

Tremel. in Epist. ad Elis. Regin. Angl.

Le Nouveau Testament Syriaque de Widmanstadius a été reimprimé en caracteres Ebreux & Syriaques dans le V. Tome de la Bible Royale de Philippe II. en 1571. Guy le Fevre de la Boderie qui étoit de Falaize en Normandie, ajoûta à cette Edition une interpretation Latine du Syriaque, qu'il avoit faite dès l'année 1567. comme il le dit luy-même. Il la donna à Plantin, qui le fit venir ensuite à Anvers pour avoir soin de l'Edition Syriaque du Nouveau Testament.

N. Test. Syr. edit. in Bibl. Reg ann. 1571.

Il corrigea quelques fautes qui étoient dans celle de Widmanstadius sur un MS. assez ancien que Guillaume Postel avoit apporté du Levant pour Bombergue. *Quo*, dit-il, *emendatissimo codice MS. plurimum sane adjuti fuimus, ejusque fidem secuti loca plurima partim mutila & detruncata, partim perperam & mendosè in Viennensi exemplari scripta, restituimus.*

N. Test. Syr. MS. Postell.

Guid. Fabr. Boder. Præf. in Vers. Lat. N. T. Syr.

Il assûre de plus, que (a) travaillant sur les Epîtres de St. Paul, Masius luy donna avis de quelques fautes qui étoient dans l'Edition de Vienne, & qu'il avoit suivy en cela le jugement de ce sçavant homme, ayant aussi rétably

Boder. ibid.

(a) *Cùm jam Epistolas Pauli recognoscerem, per literas nos monuit Andreas Masius ... de quibusdam erratis quæ inter excudendum Viennense exemplar in Paulinas Epistolas irrepserant. Ea non tantum hujus doctissimi ac pissimi viri judicio cui multum tribuimus, sed etiam expresso suffragio exemplaris MS. sustulimus atque emendavimus.* Guido Fabr. Bod. Præf. in Vers. Lat. N. T. Syr.

plusieurs endroits par le moyen de son Manuscrit. Il ajoûte, qu'il n'y a point trouvé les quatre Epîtres Catholiques & l'Apocalypse, qui ne sont point dans l'Edition de Vienne. Il est neanmoins persuadé que les Syriens ont ces Livres aussi-bien que nous, & qu'ils les reçoivent comme divins & authentiques. *Quamvis*, dit-il, *apud Syros reperiantur, ac pro sacris & authenticis habeantur.* *Ibid.*

La veneration qu'il a pour la Version Syriaque à cause de sa grande antiquité, l'a fait tomber dans des fautes grossieres; comme lors qu'il produit dans sa Preface quelques mots qui sont purement Syriaques, (*b*) & qu'il en infere qu'il n'est pas vraisemblable que l'Evangile qui a été autrefois à l'usage des Ebionites ait été l'Original de St. Matthieu. Ce qu'il prouve, parce que les Syriens & les premiers Chrêtiens qui avoient vû JESUS-CHRIST, avoient abandonné entierement le texte Ebreu & les anciennes Versions des Juifs, pour en prendre de nouvelles, afin de s'éloigner tout-à-fait des Ebionites & des autres Heretiques de ces premiers temps. *Ibid.*

Mais sans qu'il soit besoin de repeter ce que j'ay dit ailleurs de l'Evangile Ebreu ou Caldaïque des Nazaréens & des Ebionites, il ne paroît pas que de la Boderie ait bien entendu cette matiere. Il suppose faussement, que les Apôtres ou leurs Disciples ont traduit de Grec en Syriaque le Nouveau Testament dans la dialecte des Juifs de Palestine.

Il publia à Paris en 1584. une seconde Edition de ce Nouveau Testament en un Volume separé *in* 4°. où le Syriaque est en caracteres Ebreux seulement avec une Version interlineaire. Il y a joint aussi la Vulgate, qui est vis- *N. Test. Syr. edit. in 4°. à Guid. Fab. Boder. ann. 1584.*

(b) *Idcirco non est verisimile Euangelium illud quo utebantur Ebionitæ germanum fuisse Matthæi autographum, quod jam à temporibus nascentis Ecclesiæ Syros primosque Christianos, qui Dominum nostrum viderant & audierant, constet relictis antiquis scripturæ Hebraicæ, quibus à Captivitate Babylonicâ etiam in Chaldaismo Judæi semper usi fuerant, novis à veteribus plurimùm discrepantibus, ne quid haberent commune cum Ebionitis & aliis hæreticis, usos fuisse.* Guid. Fabr. Boder. ibid.

vis-à-vis du Syriaque ; & le texte Grec eſt au bas des pages. Cet Ouvrage eſt dedié au Roy Henry III.

N. Teſt. Syr. edit. à Troſt. in 4°. Cothenis Anthaltinorum, ann. 1621.

Martin Troſtius fit imprimer en 1621. une nouvelle Edition du Nouveau Teſtament Syriaque plus commode que les precedentes. Car elle contient ſeulement cette Verſion en caracteres Syriaques avec une interpretation Latine qui eſt au bas des pages. Comme il n'a eu aucun MS. Syriaque, il n'a fait que reimprimer les autres Editions, dont il a rapporté ſeparément les diverſes leçons à la fin de ſon Volume.

Comme ce Volume étoit encore trop gros, & par conſequent peu commode aux particuliers, Gilles Gutbirius Profeſſeur en Theologie le publia en une petite forme & en plus petites lettres à Hambourg en 1663. Cette Edition eſt très-belle, à la reſerve du papier qui n'eſt pas bon. L'Auteur qui a fait cette Impreſſion à ſes frais témoigne dans ſa Preface, qu'il a ſuivy l'Edition de Troſtius, en y ajoûtant ſeulement les Livres qui n'y étoient point, & pluſieurs points voyelles qui y manquoient. C'eſt pourquoy on y trouve toutes les Epîtres Canoniques & l'Apocalypſe.

N. Teſt. Syr. Ægid. Gutbir. in 8°. ann. 1663.

Il a de plus ajoûté à ſon Edition quelques Notes, où il remarque principalement les diverſités des autres Editions Syriaques dans les points voyelles. Il fait mention dans la Preface qui eſt au devant de ſes Notes, d'un Manuſcrit Syriaque qu'il avoit eu de Conſtantin l'Empereur, où l'hiſtoire de la femme adultere, les IV. Epîtres Catholiques & l'Apocalypſe n'étoient point. Comme les points voyelles étoient marqués dans ce MS. il s'en eſt ſervy pour les rétablir dans l'Edition de Troſtius, qu'il n'a fait que reimprimer.

N. Teſt. Syr. MS.

Au reſte les Syriens n'ayant eu chez eux aucuns Maſoretes qui ayent fixé à l'imitation des Juifs les points de leurs Exemplaires, il n'eſt pas ſurprenant d'y voir tant de varietés là-deſſus. C'eſt ce qui fait qu'on ne trouve dans leurs Manuſcrits qu'une partie de ces points, ſçavoir les principaux ; & encore cela ne ſe rencontre-t-il que dans peu d'Exemplaires : les meilleurs & les plus anciens n'en ont point.

Gutbirius attribüe cette grande diverſité de voyelles au

au changement des langues, qu'on prononce differemment selon les temps, & même selon les differens lieux: d'où sont venües les differentes dialectes de la langue Syriaque. *Quis ignorat*, dit-il, *variam esse linguarum fortunam, varias mutationes & dialectos, præcipuè circa voces antiquiores & vocales. Nihil igitur mirum est in tot Novi Testamenti Syriaci manuscriptis editionibus, certisque earum vocibus modò Hierosolymitanam, modò Maroniticam sive Comagenam, modò Antiochenam, aut aliam dialectum citra mutationem sensûs usurpatam ad nostram ætatem perveniisse.*

Gutbir. Præf. in not. N. T. Syr.

Mais outre la difference des dialectes de la langue Syriaque, il faut avoüer que cette diversité vient souvent de l'habileté de ceux qui ont ajoûté ces points aux Exemplaires manuscrits, & de ceux qui les ont suppleés aux lieux où ils manquoient. Je m'étonne que Gutbirius n'ait point parlé de l'Edition Syriaque du Nouveau Testament, qui est dans les deux Bibles Polyglottes. Elle luy auroit été plus utile pour son dessein, qu'aucune autre. Car outre que les points voyelles y manquent en peu d'endroits, Gabriel Sionite qui l'a publiée étoit très-sçavant dans la langue Syriaque.

On pourra ajoûter à toutes ces Editions du Nouveau Testament Syriaque une autre *in* 24°. que Plantin publia à Anvers en 1575. & qui est en caracteres Ebreux sans aucuns points voyelles. Elle ne contient que ce qui est dans l'Edition de la Bible Royale de Philippe II. avec quelques diverses leçons à la fin recueillies par Raphelenge. L'on a reimprimé depuis peu d'années en Allemagne ce petit Nouveau Testament Syriaque dans la même forme.

CHAPITRE XV.

Discussion particuliere de la Version Syriaque du Nouveau Testament.

IL est bon d'examiner en particulier la Version Syriaque du Nouveau Testament, après en avoir parlé en general. Etant une des plus anciennes Traductions de l'Eglise, l'on peut rétablir par son moyen en plusieurs lieux l'Original Grec, sur lequel elle a été faite avec assez d'exactitude. Il y a neanmoins quel-

quelques endroits où elle paroît plûtoſt une paraphraſe ou une explication, qu'une traduction literale. Mais outre que cela n'eſt pas ordinaire, on ne laiſſe pas même en ces lieux-là de juger quelle a été la leçon de l'Exemplaire Grec d'où elle a été tirée. C'eſt là le principal uſage que nous devons faire des anciennes Verſions de l'Ecriture, qui ſervent à nous remettre devant les yeux les premiers Originaux.

On doit diſtinguer, comme dans le Grec & dans le Latin, les titres des Livres d'avec le texte. Car ces titres, non plus que beaucoup d'autres choſes qui ſont au commencement & à la fin des MSS. Syriaques, ne ſont point des Auteurs Sacrés, y ayant été ajoutés après coup. Les Copiſtes y ont auſſi inſeré quelques mots de leur façon : ce qui fait qu'il y a de la varieté là-deſſus dans les Exemplaires MSS. Mais ils conviennent tous dans de certaines expreſſions qu'ils ont priſes des Grecs, & qui ſont en quelque maniere conſacrées aux uſages des Egliſes.

Les Syriens, par exemple, conſervent tous le mot Grec εὐαγγέλιον, & ils l'expliquent en même temps par le mot de ܣܒܪܗ qui ſignifie *predication*; deſorte que l'Evangile de St. Matthieu n'eſt autre choſe, ſelon eux, que ſa predication. Ils ont auſſi retenu le mot Grec πράξεις pour marquer les Actes des Apôtres. Comme ils ont traduit ſur le Grec, ils ont conſervé dans leur Verſion un grand nombre de mots Grecs qu'ils ont ſyriaciſés, ſur tout en quelques endroits qu'ils n'auroient pas pû ſi bien exprimer à la lettre.

Ils ont adopté dautant plus facilement ces mots Grecs dans leur Traduction, que la langue Syriaque en avoit déjà adopté pluſieurs ſous l'Empire des Macedoniens. Ils ont même ſubſtitué des expreſſions Grecques en la place de quelques termes Grecs qui leur ſembloient trop generiques. C'eſt ainſi qu'au Chap. 2. des Actes des Apôtres, verſ. 42. au lieu qu'il y a ſimplement dans le Grec, τῇ κλάσει τοῦ ἄρτου, *la fraction du pain*, ils ont mis *la fraction de l'Euchariſtie*, ܩܘܪܒܢܐ. Ils ont auſſi traduit dans le même Livre Chap. 20. v. 7. τῷ κλάσαι ἄρτον, *pour rompre le pain*, par ceux-cy, ܠܡܦܪܘܣ ܩܘܪܒܢܐ *pour rom-*

pre l'Euchariſtie. Ils ont crû qu'il s'agiſſoit de l'Euchariſtie en ces deux endroits-là.

Pour donner une idée plus parfaite de cette Verſion, il eſt à propos de parcourir l'Evangile de St. Matthieu. On lit dans la plus-part des Exemplaires MSS. de cet Evangile, qu'il l'a prononcé ou prêché dans la Paleſtine en Ebreu, c'eſt-à-dire en Caldaïque, qui étoit en ce temps-là la langue des Juifs de ce pays-là.

Au Chap. 1. v. 6. le Syriaque exprime ces mots du texte Grec, ἐκ τῆς τοῦ Οὐρίου, par ceux-cy, *de la femme d'Urie:* ce qui eſt clair. Au v. 11. du même Chapitre, le Syriaque confirme la leçon qui eſt dans la plus-part des MSS. Grecs & dans tous les Latins, ayant ſimplement en ce lieu-là, *Joſias engendra Jechonias & ſes freres,* comme il y a auſſi dans noſtre Vulgate: d'où l'on refute efficacement quelques Traducteurs nouveaux, qui ont oſé ajoûter dans leurs Verſions d'autres mots qui ſont une gloſe manifeſte.

On ne pouvoit, ce me ſemble, expliquer mieux le verbe Grec ὑποδειγματίσαι, au verſ. 19. de ce même Chapitre, que par ces mots Syriaques ܐܬܚܘܝܗ qui ſignifient à la lettre *la publier.*

Beze a trouvé des myſteres *theologiques* au verſ. 20. du même Chap. ſur ces mots, τὸ γὰρ ἐν αὐτῇ γεννηθὲν, parce qu'ils ſont au neutre. *Maluit,* dit-il, *Euangeliſta ſcribere neutro genere,* quod genitum eſt, *quàm* qui genitus eſt; *quoniam illud abſtractum commodius declarat humanam naturam diſtinctè & in ſeſe conſideratam.* Mais il y a dans le Syriaque une expreſſion qui peut fort bien être interpretée, *ipſe enim qui natus eſt in eâ.* Au verſ. 23 du même Chapitre, où il y a ſimplement dans le Grec Θεὸς, *Dieu,* il y a dans le Syriaque *noſtre Dieu.*

Au Chap. 2. de Saint Matthieu, verſ. 6. où nous liſons dans le Grec, ἐν τοῖς ἡγεμόσιν, il y a dans le Syriaque ܒܡܠܟܐ *entre les Rois* ou *Princes,* c'eſt-à-dire, comme il y a dans l'Arabe, *entre les Principautés.* Au verſ. 12. au lieu de χρηματισθέντες, que l'Interprete Latin a traduit *reſponſo accepto,* il y a dans le Syriaque, *il leur fut montré.*

Au verſet 16. du même Chap. 2. où il y a dans le Grec, ἀπὸ διετοῦς, & dans le Latin, *à bimatu,* le Syriaque a, *depuis*

l'en-

l'enfant de deux ans. On lit au verſ. 17. dans le Syriaque, comme dans toutes les autres Verſions, *ce qui avoit été dit par le Prophete Jeremie.* Beze neanmoins a jugé à propos, n'étant appuyé que ſur un ſeul MS. de traduire, *ce que le Seigneur a dit par le Prophete Jeremie.*

Au verſet 18. du même Chapitre, au lieu de *Rama*, qui eſt dans le Grec de St. Matthieu conformément au Grec des Septante dans le Prophete Jeremie, il y a dans le Syriaque en cet endroit & dans Jeremie, ܪܡܬܐ qui ſignifie auſſi bien *hauteur*, qu'un nom de lieu. Ce premier ſens eſt conforme à l'explication de Saint Jerôme dans ſon Commentaire ſur cet Evangeliſte. On ne lit point au même verſet dans le Syriaque, non plus que dans la Vulgate, le mot Grec θρῆνος.

Au verſ. 23. où il y a dans tous les Exemplaires Grecs, διὰ τῶν προφητῶν, *par les Prophetes*, Beze a obſervé que l'Interprete Syrien a *par le Prophete.* Mais cette derniere leçon eſt plûtoſt de celuy qui a mis les points voyelles, que de l'Interprete. En effet on lit dans la Verſion Arabe *par les Prophetes.*

Au Chap. 3. verſ. 2. l'Interprete Syrien a très-bien exprimé le verbe Grec μετανοεῖτε par le verbe ܬܘܒܘ qui eſt la même choſe que *pœnitentiam agite* dans nôtre Vulgate. Car quoy qu'il ſignifie *retournez* ſelon le ſens grammatical, il eſt employé par les Chrêtiens du Levant, & même par les Juifs, pour marquer ce que nous appellons *penitence.* Ces derniers ſe ſervent ordinairement dans leurs Livres du mot תשובה dans le même ſens; & leur penitence eſt auſſi accompagnée chez eux de la confeſſion des pechez.

Au verſ. 6. du même Chap. où il y a dans le Grec ἐξομολογούμενοι, & dans la Vulgate *confitentes*, le Syriaque a ſelon le même ſens, ܡܘܕܝܢ & les Juifs expriment par un mot ſemblable la confeſſion qu'ils font de leurs pechez.

Au Chap. 4. verſ. 1. le Syriaque ajoûte après le mot de πνεύματος, *eſprit*, ܩܘܕܫܐ *ſainteté*, comme s'il y avoit eu dans ſon Exemplaire Grec ἁγίου; ou plûtoſt c'eſt une gloſe qui a été inſerée pour limiter le ſens. Au verſ. 18. au lieu du mot Grec Πέτρος, il y a dans le Syriaque ܟܐܦܐ qui ſignifie *une pierre.*

Au Chap. 5. de Saint Matthieu, verſ. 3. où nous liſons dans le Grec πτωχοὶ, il y a dans le Syriaque le mot de ܡܣܟܢܐ qui ſignifie des gens veritablement pauvres, & le mot πνεύματι y eſt traduit comme ſi on liſoit ἐν πνεύματι, *en eſprit*. Au verſ. 18. le mot Grec κεραία, auquel répond *apex* dans nôtre Interprete, eſt traduit dans le Syriaque par ܩܛܥܐ qui ſignifie *une petite ligne* ou *petit trait*.

On a conſervé dans le Syriaque au verſ. 22. le mot Grec εἰκῇ, qu'on a ſeulement écrit en caracteres Syriaques: & ainſi cet Interprete l'a lû dans ſon Exemplaire Grec. Il ſe trouve encore aujourd'huy dans tous les Exemplaires Grecs, à la reſerve de celuy du Vatican. Il faut neanmoins que Saint Jerôme en ait eu quelques-uns où il n'étoit point: car il dit librement, qu'il n'eſt point *dans les veritables Exemplaires*, entendant par là l'Original Grec. On a gardé au même endroit le mot de *raka* qui eſt Syriaque, & celuy de *gehenna* qui vient des Ebreux.

Au verſ. 25. au lieu de ὑπηρέτῃ qui ſignifie toute ſorte de miniſtres en general, il y a dans le Syriaque ܫܠܝܚܐ qui répond au mot Grec πράκτωρι qui eſt dans St. Luc, Chap. 12. verſ. 58. & il y a auſſi en ce lieu-là dans la Vulgate, *exactori*.

Au verſ. 26. on a traduit dans le Syriaque le mot Latin greciſé κοδράντην par celuy de ܩܘܕܪܢܛܐ qui ſignifie, ſelon Ferrarius dans ſon Dictionaire, une certaine eſpece de monnoye. Gabriel Sionite l'a interpreté dans ſa Verſion *obolum*. Le Syriaque a gardé au verſ. 41. le mot Latin greciſé μίλιον, qu'il a ſyriaciſé.

Au verſ. 44. on lit dans le Syriaque, auſſi-bien que dans le Grec ordinaire, ces mots εὐλογεῖτε τοὺς καταρωμένους ὑμᾶς, qui ne ſont point dans quelques Exemplaires Grecs, ni dans Saint Jerôme. Zegerus a crû qu'ils étoient de St. Luc, d'où ils ont été inſerés dans Saint Matthieu, & on les a gardés dans nôtre Vulgate.

Au verſ. 45. où nous liſons dans le Grec ὅτι, *parce que*, il y a dans le Syriaque ܕܗܘ *c'eſt luy qui*. Cet Interprete a lû ὅς ἐστι, & nous avons auſſi dans nôtre Edition Latine *qui*, conformément à cette leçon. Au verſ. 47. le Syriaque a exprimé le verbe Grec ἀσπάσησθε par deux mots qui ſignifient à la lettre, *demanderez la paix*, c'eſt-

c'eſt-à-dire *ſaluerez*, comme il y a dans noſtre Vulgate.

Au Chap. 6. verſ. 1. où il y a dans le Grec ordinaire, ἐλεημοσύνην, on lit dans le Syriaque un mot qui ſignifie ſelon le ſens grammatical *juſtice:* & ainſi cet Interprete a lû dans le Grec δικαιοσύνην, conformément à nôtre Vulgate & à quelques Exemplaires Grecs. Au v. 2. du même Chap. au lieu de ἀπέχουσι qui eſt dans le Grec, il y a dans le Syriaque ܩܒܠ *ont reçû*, comme dans la Vulgate.

Au verſ. 6. le Syriaque a exprimé ces deux mots ἐν τῷ κρυπτῷ & ἐν τῷ φανερῷ, comme ils ſont dans le Grec ordinaire. Cette derniere expreſſion n'eſt pourtant point dans noſtre Vulgate ni dans quelques Exemplaires Grecs. Au verſ. 7. au lieu du verbe Grec βαττολογήσητε, il y a dans le Syriaque un verbe qui ſignifie *cauſer*, ou *parler trop*.

Le mot Grec ἐπιούσιον au verſ. 11. eſt traduit par un mot qui ſignifie *dont nous avons beſoin:* ce qui exprime très-bien le ſens; car l'eſt parlé en ce lieu-là de la nourriture ordinaire, & dont on a toûjours beſoin.

Au verſ. 12. le Syriaque a bien traduit à la lettre le mot Grec ὀφειλήματα par ܚܘܒܝ *dettes:* & ce même mot ſignifie auſſi *pechés* dans le langage des Syriens & des Juifs. Cette addition, *parce que le Royaume, la puiſſance & la gloire vous appartiennent pour jamais*, eſt auſſi-bien dans le Syriaque, que dans le Grec ordinaire.

Il y a au verſ. 17. une tranſpoſition de mots dans le Syriaque qui lit, *lavez voſtre viſage, & oignez voſtre teſte.* On ne lit point au verſ. 18. dans le Syriaque, non plus que dans la Vulgate, ces mots qui ſont dans le Grec ordinaire, ἐν τῷ φανερῷ.

Au verſ. 24. le Syriaque a traduit le verbe Grec ἀνθέξεται, *honorera*, & il a conſervé au même endroit le mot *mammona* qui eſt Syriaque, & qui ſignifie *richeſſes*, comme il y a dans l'Arabe. Au verſ. 25. le Syriaque a lû dans ſon Exemplaire Grec ces mots, καὶ τί πίητε, qui ne ſont point exprimés dans nôtre Vulgate.

Au Chap. 7. verſ. 1. on ne lit point dans le Syriaque ces mots qui étoient dans nôtre Edition Latine avant la Correction de Clement VIII. *Ne condamnez point, & vous ne ſerez point condamnés.* Robert Eſtienne les a neanmoins lûs dans un de ſes MSS. Grecs, qui étoit apparemment du

nombre de ces anciens Exemplaires où l'on avoit confondu enſemble pluſieurs Evangiles: car ces mêmes mots ſont dans St. Luc, Chap. 6. v. 37

Au verſ. 24. du même Chap. où il y a dans le Grec ordinaire, ὁμοιώσω, le Syriaque a lû avec nôtre Interprete Latin, ὁμοιωθήσεται, comme il y a auſſi dans un ancien MS. Grec cité par Beze.

Au verſ. 29. on lit dans le Syriaque auſſi-bien que dans noſtre Vulgate, *eorum & Phariſæi:* ce qui confirme la leçon Grecque du Marquis de Velés, laquelle ne ſe trouve pourtant point dans aucun autre MS. Grec.

Au Chap. 8. verſ. 5. au lieu de ἑκατόνταρχος, il y a dans le Syriaque, comme dans noſtre Vulgate, le mot Latin *centurio.* Au verſ. 14. du même Chap. le Syriaque a mis *de Simon*, au lieu du mot Πέτρου qui eſt dans le Grec. Au verſ. 24. le Syriaque a ajoûté *Jeſus* après la particule δὲ. Au verſ. 28. au lieu de Γεργεσηνῶν, il y a dans le Syriaque *les Gadariens.* Le Syriaque a traduit au même endroit le mot Grec χαλεποὶ ܒܝܫܐ c'eſt-à-dire *méchans* ou *cruels*, *ſævi*, comme il y a dans la Vulgate: car ce mot Syriaque ſignifie l'un & l'autre.

Au verſ. 30. le Syriaque a lû comme il y a dans le Grec, *loin d'eux*, au lieu qu'il y a dans la Vulgate *non loin d'eux.* On pourroit auſſi traduire les mots du Syriaque ſimplement *au delà d'eux:* ce qui ſemble faire un ſens plus commode.

Le Syriaque n'exprime pas à la lettre le verſet 32. y ayant ajoûté quelques mots qui font plûtoſt une paraphraſe qu'une ſimple traduction.

Au Chap. 9. verſ. 4. le Syriaque n'a pas lû ἰδὼν, *voyant*, comme il y a dans le Grec, mais εἰδὼς, *ayant connu.* Au verſ. 8. du même Chapitre où nous liſons dans le Grec ordinaire, ἐθαύμασαν, le Syriaque a lû comme il y a dans quelques anciens MSS. Grecs, ἐφοβήθησαν, *craignirent*, & il y a auſſi dans la Vulgate *timuerunt* ſelon cette leçon.

Au verſ. 13. on ne lit point dans le Syriaque, non plus que dans la Vulgate & dans quelques anciens Exemplaires Grecs, εἰς μετάνοιαν, *à penitence.* On lit au verſ. 18. dans le Syriaque *un*, comme dans la Vulgate *unus*, après ἄρχων, & ce mot eſt auſſi exprimé dans quelques MSS. Grecs.

Au verſ. 30. on lit dans le Syriaque le mot d'*auſſi-toſt* avant

vant le verbe ἀντώχθησαν : & cette leçon eſt confirmee par un des MSS. de R. Eſtienne où il y a ἀντέχεσθαι.

Au verſ. 35. on ne lit point dans le Syriaque, non plus que dans la Vulgate & dans quelques MSS. Grecs, ἐν τῷ λαῷ, *parmy le peuple.* Au verſ. 36. où il y a dans le Grec ordinaire ἐκλελυμένοι, le Syriaque a lû avec l'Interprete Latin & avec pluſieurs Exemplaires Grecs, ἐσκυλμένοι, *fatigués.*

Au Chap. 10. v. 1. où il y a dans le Grec ordinaire, πνευμάτων, *des eſprits,* le Syriaque a lû, comme on lit auſſi dans quelques Exemplaires Grecs, κατὰ πνευμάτων, *contre les eſprits.* Au v. 2. du même Chap. au lieu de Πέτρος qui eſt dans le Grec, il y a dans le Syriaque, comme cy-deſſus, ܚܕܐ *une pierre.*

Au verſ. 4. où nous liſons dans le Grec ordinaire Ἰσκαριώτης, le Syriaque a ſimplement σκαριώτης : laquelle leçon eſt confirmée par l'Exemplaire de Cambrige.

On lit dans le Syriaque au verſ. 8. ces mots, *reſuſcitez les morts*, comme dans les Exemplaires Grecs ordinaires ; & ils ſont auſſi exprimés dans nôtre Vulgate, mais dans un autre ordre que dans le Grec. Les Theologiens de Louvain qui ont crû qu'ils n'étoient point du texte de Saint Matthieu, les ont marqués d'un obeliſque dans leur Edition : & en effet ils ne ſont point dans quelques Exemplaires Latins.

Au verſ. 12. on ne lit point dans le Syriaque ces mots qui ſont dans pluſieurs Exemplaires Grecs & dans nôtre Edition Latine, *diſants, Que la paix ſoit dans cette maiſon.* Il ſemble que le Syriaque a lû au v. 16. ἀπλοῦσατοι, conformément au MS. de Cambrige, au lieu de ἀκέραιοι, ayant traduit ܣܡܝܢ c'eſt-à dire, comme il y a dans la Vulgate, *ſimplices.*

Au verſ. 23. où il y a ſimplement dans le Grec, τὰς πόλεις, *les villes*, le Syriaque a traduit comme s'il avoit lû πάσας τὰς πόλεις, *toutes les villes.* On lit au verſet 25. dans le Syriaque, comme dans la Vulgate, *Beelzebub*, au lieu qu'il y a dans les Exemplaires Grecs ordinaires *Beelzeboul.*

Au verſ. 38. le Syriaque a exprimé le verbe Grec λαμβάνει qui ſignifie *prendre*, par ܢܣܒ *porte:* & en effet chez les Ebreux le même verbe *naſa* ſignifie *prendre & porter.*

Au Chap. 11. verſ. 2. le Syriaque n'a pas lû δύο, *deux*, comme il y a dans les Exemplaires

plaires Grecs ordinaires, mais διὰ, *par*, comme on lit dans l'ancien MS. de Cambrige.

Au verſ. 8. du même Chap. au lieu du mot Grec ἀλλὰ, il y a dans le Syriaque par deux mots ܐܠܐ *ſi non*. Mais peut-être faut-il lire par un ſeul mot ܐܠܐ qui ſignifie *mais*. Au verſ. 19. où il y a dans le Grec & dans la Vulgate *par ſes enfans*, on a traduit dans le Syriaque, *par ſes œuvres*, comme ſi cet Interprete avoit lû ἔργων, au lieu de τέκνων, ou plûtoſt il n'a eu égard qu'au ſens.

Au Chap. 12. verſ. 4. où il y a dans le Grec παρθένους, *de propoſition*, le Syriaque a traduit plûtoſt ſelon le ſens que ſelon le mot, *de la table du Seigneur*. Le Syriaque a fort bien interpreté au même endroit le mot Grec εἰμὴ, qui ſignifie ſelon le ſens grammatical *ſinon*, en l'exprimant par le ſeul mot ܐܠܐ *mais*.

Au verſ. 5. le Syriaque n'a point exprimé τοῖς σάββασιν, *le jour du Sabbat*. Au v. 10. le Syriaque a lû après ἦν, comme il y a dans quelques anciens Exemplaires Grecs, ἐκεῖ, *en ce lieu-là*. Au verſ. 12. au lieu de la particule οὖν, *donc*, qui eſt dans le Grec, il y a dans le Syriaque ܗܘ *or :* ce qui fait un meilleur ſens. Au verſ. 31. où il y a dans le Grec πνεύματος, le Syriaque a traduit *contre l'eſprit*, comme s'il avoit lû κατὰ πνεύματος, ou plûtoſt il a eu égard au ſens.

Au Chap. 13. verſ. 10. le Syriaque ajoûte αὐτοῦ après le mot μαθηταὶ, traduiſant *ſes Diſciples*. Comme ces ſortes d'additions ſont frequentes dans les Verſions, il ſeroit inutile de s'y arreſter, parce qu'elles viennent pour l'ordinaire des Traducteurs. C'eſt ainſi qu'au verſet 19. du même Chap. l'Interprete Syrien a ajoûté après συνιέντος, ܕܝܠܗ, ce pronom étant neceſſaire pour rendre le ſens plus net.

Au verſ. 32. on lit dans le Syriaque après μεῖζον, le mot de πάντων, qui n'eſt point dans le Grec ordinaire. Il y a auſſi dans la Vulgate ſelon cette leçon, *omnibus*. Au verſ. 36. le Syriaque a traduit *de l'yvraye & du champ*; comme s'il avoit lû dans ſon Exemplaire Grec, ζιζανίου καὶ τοῦ ἀγροῦ.

Au verſ. 46. où il y a dans le Grec ordinaire ὃς εὑρὼν, *qui ayant trouvé*, le Syriaque a lû comme dans la Vulgate, εὑρὼν δὲ, *or ayant trouvé*. Au verſ. 51. on lit dans le Syriaque, auſſi-bien que dans le Grec ordinaire, ces mots qui ne ſont point dans

dans la Vulgate, ni dans le MS. de Cambrige, *Jesus leur dit.* Au verſ. 52. ou il y a dans le Grec μαθητευθεὶς, le Syriaque a ܡܬܠܡܕ, c'eſt-à-dire, comme Gabriel Sionite a traduit, *qui ſe monſtre diſciple:* ce qui fait un bon ſens.

Au Chap. 14. verſ. 1. le Syriaque a retenu le mot Grec παραλήχης, en le ſyriaciſant. Au verſ. 3. on lit dans le Syriaque comme dans le Grec ordinaire, Φιλίππε. Mais ce mot qui n'eſt point exprimé dans noſtre Edition Latine ne ſe trouve point dans le MS. de Cambrige.

Au verſ. 19. le Syriaque n'avoit point dans ſon Exemplaire Grec τὺς ἄρτυς, *les pains.* Au v. 24. où il y a dans le Grec ἤδη μέσον τῆς θαλάσσης, le Syriaque a plûtoſt traduit ſelon le ſens que ſelon les mots de cette maniere, *étoit eloignée de la terre de pluſieurs ſtades.* Au verſ. 34. au lieu de Γενησαρέτ, il y a dans le Syriaque comme dans la Vulgate, *Geneſar:* laquelle leçon eſt confirmée par le Marquis de Velés.

Au Chap. 15. verſ. 2. le mot Grec παράδοσιν eſt très-bien exprimé dans le Syriaque par le mot de ܣܘܠܡܢܐ qui ſignifie ſelon même le ſens grammatical, *tradition.* Au verſ. 5. le Syriaque a tranſpoſé ἐξ ἐμοῦ, qu'il lit après le verbe ὠφεληθῇς, en cè ſens, *mon offrande eſt ce qui vous ſera utile de ma part.*

Au verſ. 8. on ne lit point dans le Syriaque ces mots qui ſont dans le Grec ordinaire, ἐγγίζει μοι ... τῷ στόματι αὐτῶν, *approche de moy en paroles.* Ils ne ſont point auſſi exprimés dans nôtre Vulgate conformément à l'ancien MS. de Cambrige où il y a ſimplement, ὁ λαὸς οὗτος τοῖς χείλεσί με τιμᾷ, *ce peuple m'honore des levres.*

Au verſ. 15. au lieu de ὁ Πέτρος, il y a dans le Syriaque *Simon Cepha.* Au verſ. 19. le mot de μοιχεῖαι, *adulteres*, eſt avant celuy de φόνοι, *meurtres.* Au verſ. 24. où nous liſons dans le Grec τὰ ἀπολωλότα, *perdües*, il y a dans le Syriaque ſelon le ſens un mot qui ſignifie *égarées.* Au verſ. 27. le Syriaque a ajoûté après αὐτῶν, ces mots *& vivent:* ce qui paroit une gloſe, parce qu'ils ne ſont dans aucun autre Exemplaire.

Au verſ. 31. on lit dans le Syriaque, auſſi-bien que dans le Grec ordinaire, ces mots κύλλους ὑγιεῖς, *les eſtropiés gueris*, qui ne ſont point exprimés dans nôtre Edition Latine. Le Marquis de Velés ne les avoit

point auſſi lûs dans quelqu'un de ſes MSS.

Au verſ. 36. où nous liſons dans le Grec ευχαριστησας, *ayant rendu graces*, il y a dans le Syriaque le verbe ܫܒܚ qui ſignifie *loüa*, c'eſt-à-dire, recita la priere que les Juifs appellent *loüange* ou *benediction:* ce qui exprime parfaitement le ſens de ce paſſage. On lit au même endroit après le mot de μαθηται dans le Syriaque, comme dans la Vulgate, le verbe *donnerent* qui n'eſt point dans le Grec.

Au verſ. 37. on a gardé dans le Syriaque le mot Grec σπυρίδας qu'on a ſyriacifé. Au verſ. 39. où nous liſons dans le Grec ordinaire Μαγδαλά, le Syriaque a *Magedo:* ce qui approche de *Magedan* qui eſt dans la Vulgate.

Au Chap. 16. verſ. 3. au lieu de δύνασθε, *pouvez*, qui eſt dans le Grec ordinaire, il y a dans le Syriaque ܝܕܥܝܢ, *ſçavez*, comme on lit auſſi dans quelques Exemplaires Grecs. Il a de plus ajoûté *diſcerner*, ayant traduit, *vous ne ſçavez diſcerner:* On lit auſſi dans la Vulgate *ſcire*, qui n'eſt point dans le Grec ordinaire.

Au verſ. 11. le Syriaque a ajoûté après ἐμοῦ le mot ܐܠܐ, *mais:* ce qui fait un bon ſens. Au verſ. 13. où il y a dans le Grec ordinaire μου, *moy*, on lit dans le Syriaque ܕܝ *de moy*. Ce pronom n'eſt point exprimé dans la Vulgate. Auſſi ne ſe trouve-t-il point dans quelques Exemplaires Grecs.

Au verſ. 23. au lieu de μου, le Syriaque a lû ἐμοὶ, conformément au MS. de Cambrige; & il y a auſſi dans la Vulgate *mihi*, ſelon cette leçon. Au verſ. 27. où nous liſons dans le Grec ordinaire, ἀγγέλων, *des Anges*, il y a dans le Syriaque *des ſaints Anges*, comme on lit auſſi dans quelques anciens Exemplaires Grecs.

Il ſeroit inutile de parcourir un plus grand nombre d'endroits de St. Matthieu, & même de nous étendre plus au long ſur la Verſion Syriaque du Nouveau Teſtament. Ce qu'on en vient de rapporter ſuffit pour faire connoître ſon exactitude: & nous apprenons en même temps, qu'elle appuye en pluſieurs endroits noſtre Edition Latine. C'eſt pourquoy le Grec ordinaire ne nous doit pas toûjours ſervir de regle. Comme cette Traduction eſt très-ancienne, il n'eſt pas ſurprenant qu'elle s'accorde auſſi quelquefois avec le Manuſcrit de Cambrige, & par conſequent avec l'Ita-

l'Italique. Mais on peut dire en general, qu'elle s'accorde plus souvent avec les Exemplaires Grecs sur lesquels St. Jerôme retoucha l'ancienne Vulgate, qu'avec ceux auxquels elle étoit conforme. On lit, par exemple, dans le Syriaque le 14. verset du Chap. 23. de St. Matthieu, qui n'est point dans l'ancien Manuscrit de Cambrige.

Il est rare de voir dans la Version Syriaque du Nouveau Testament des additions qui ne soient appuyées sur aucun Exemplaire Grec; & lors que cela arrive, on les doit plûtost attribuer aux Copistes, qu'à la diversité des Exemplaires. C'est ainsi qu'on lit au Chap. 28. de St. Matthieu, vers. 18. après le mot de πᾶσα, ces paroles, *& comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye*, qui ne sont dans aucun Exemplaire Grec en cet endroit, mais seulement dans le Persan qui a été fait sur le Syriaque. Elles ont été prises du Chap. 20. de Saint Jean, vers. 21.

Au reste cette Version n'est pas tout-à-fait si simple dans les Epîtres de St. Paul, que dans les Evangiles. Comme le stile de ces Epitres est obscur & embarrassé, l'Interprete Syrien s'y est donné plus de liberté, s'éloignant quelquefois de son Original. Il s'émancipe dès les premiers mots de l'Epître aux Romains. Car où il y a simplement dans le Grec κλητὸς ἀπόστολος, il a traduit comme s'il y avoit κλητὸς καὶ ἀπόστολος, *appellé & Apostre.* Saint Paul cependant n'a point separé ces deux mots; & le sens est qu'il avoit été appellé pour être Apôtre.

Au v. 3. du même Chapitre I. de l'Epître aux Romains, où nous lisons dans le Grec τὸ ὁρισθέντος, & dans la Vulgate, *qui prædestinatus est*, il y a dans le Syriaque un verbe qui signifie *& a été connu:* ce qui à la rigueur ne répond pas au mot Grec qui signifie proprement *a été determiné.* Et c'est même ce qu'on doit entendre en cet endroit dans nôtre Vulgate par le mot de *prædestinatus.* Cependant si on a égard au sens, ce même verbe qui signifie *a été connu* chez les Syriens, signifie aussi *a été destiné.*

Au v. 6. de ce même Chap. où nous lisons dans le Grec κλητοὶ Ἰησοῦ Χριστοῦ, *appellés de* JESUS-CHRIST, le Syriaque a traduit *appellés en* JESUS-CHRIST, ou plûtost *par* JESUS-CHRIST, comme il y a aussi dans la Vulgate.

Car la prepoſition ב ſignifie, comme dans l'Ebreu, *en* & *par*.

Au verſ. 9. le Syriaque n'a point exprimé le pronom μου, ayant traduit ſimplement en cet endroit, בְּרוּחָא *in ſpiritu*, ou *per ſpiritum*, comme s'il avoit lû ſeulement dans ſon Exemplaire ἐν τῷ πνεύματι: ce qui fait un ſens ambigu, parce qu'il peut être appliqué indifferemment à ſon eſprit & à l'eſprit de Dieu.

L'Interprete Syrien a diſtingué les verſets 9. & 10. d'une autre maniere qu'ils ne ſont dans le Grec ordinaire. Car il lit tout d'une ſuite, μνείαν ὑμῶν ποιοῦμαι πάντοτε ἐπὶ τῶν προσευχῶν μου. *Je me ſouviens de vous ſans ceſſe dans mes prieres*; & il lit enſuite au verſet ſuivant, καὶ δεόμενος, *& je demande*: ce qui ne change pourtant point le ſens. Mais ſans qu'il ſoit beſoin de parcourir les Epîtres de Saint Paul, c'eſt aſſez d'avertir en general, que l'Interprete Syrien s'eſt donné une bien plus grande liberté dans ces Epîtres, que dans les Evangiles. J'ajoûteray ſeulement icy, que les Syriens reconnoiſſent dans tous leurs Exemplaires l'Epître aux Ebreux, comme étant veritablement de ce Saint Apôtre. Car ils en marquent quatorze dans le titre general ſous le nom de St. Paul.

CHAPITRE XVI.

Des Coptes. De leur langue, de leur Verſion de l'Ecriture Sainte en la langue Copte, & principalement de celle du Nouveau Teſtament.

ON ne peut nier que les peuples d'Egypte n'ayent eu la Bible traduite en la langue de leur pays, puis qu'il en eſt fait mention dans les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Les ſucceſſeurs d'Alexandre qui établirent leur Cour à Alexandrie, y apporterent auſſi la langue Grecque. Mais cela n'empêcha pas que l'ancienne langue Egyptienne ne demeurât en pluſieurs lieux, principalement dans la Thebaïde, où elle ne fut pourtant pas ſi pure qu'auparavant. C'eſt pourquoy ce qui nous reſte aujourd'huy de cette langue eſt meſlé d'une infinité de mots Grecs, & elle a même emprunté des Grecs ſes caracteres. Le nom de *Copte* eſt le même que celuy d'*Egypte*, la prononciation en ayant été ſeulement alterée, comme il arrive d'ordinaire aux noms propres dans la ſuite des temps.

Mr.

Mr. Voſſius qui ſe plaiſt à avancer des paradoxes, croit qu'il n'y a eu aucune langue Copte avant que l'Egypte fuſt ſoûmiſe aux Arabes, parce que cette langue, ſelon luy, eſt un mêlange du Grec & de l'Arabe, le nom même de cette langue n'étant point dans le monde, avant que les Arabes fuſſent les maiſtres de l'Egypte. *Ne nomen quidem*, dit-il, *Coptica lingua extitit antequàm Arabes potirentur Ægypto. Ipſa quin etiam id ſatis teſtatur lingua quæ tota ex Græco & Arabico tranſlata eſt ſermone.*

If. Voſſ. Reſp. ad iter. P. Sim. obj.

Mais il demeure luy-même d'accord, que ces deux mots *Ecyptus* & *Ægyptus* ſont les mêmes. Je veux que ces peuples ayent prononcé le mot de *Copte*, au lieu de celuy d'Egyptien, depuis qu'ils parlent la langue Arabe: peut-on conclurre de là qu'il n'y avoit avant ce temps-là aucune langue Egyptienne? Cela prouvera ſeulement, que ce qu'on appelloit auparavant *Egyptien*, a été appellé *Copte* par une corruption de langage. Quand on luy accordera même, que les Arabes ont apporté quelques mots de leur langue dans l'ancien Copte ou Egyptien, peut-il conclurre de là qu'il n'y avoit aucune langue Copte ou Egyptienne avant ce temps-là?

Il dira avec autant de raiſon, que les Perſans & les Turcs ne parlent plus leurs anciennes langues, parce qu'elles ſont meſlees d'une infinité de mots Arabes, & qu'elles n'ont pas même d'autres caracteres que ceux des Arabes. L'exemple qu'il apporte de la langue qui étoit en uſage dans les Gaules avant Ceſar, & qui n'eſt pas la même que le François d'aujourd'huy, eſt hors de propos: car il eſt conſtant que noſtre François ne vient point de cet ancien Gaulois.

If. Voſſ. Reſp. ad tert. P. Sim. obj.

Il n'eſt pas vray que la langue Copte ne ſoit autre choſe qu'un mêlange du Grec & de l'Arabe. Mr. Voſſius devoit auſſi ajoûter, *& du Latin*; car il y a auſſi quelques mots Latins dans cette langue, dont le propre fonds eſt l'ancien Egyptien diſtingué du Grec & de l'Arabe. Le Grec s'y eſt introduit long-temps avant la naiſſance de la Religion Chrêtienne.

Les mots Arabes qui y ſont peuvent auſſi être très-anciens & avant la domination des Arabes. Les Geographes aſſûrent que la ville capitale de la Thebaide appellee *Coptos*

étoit le lieu où les Arabes, les Indiens & les Ethiopiens apportoient leurs marchandiſes: & ainſi il n'eſt pas ſurprenant que le commerce des Egyptiens avec les Arabes & les Ethiopiens ait introduit quelques mots Arabes dans le Copte ou Egyptien; l'Ethiopien même n'eſtant preſque qu'une dialecte de la langue Arabe.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 329. On trouve dans la Bibliotheque du Roy un Exemplaire des IV. Evangiles écrit en beaux caracteres Coptes par un Evêque de Damiette il y a 500. ans. Il imite le Grec d'où il a eſté tiré, ayant les mêmes Sections marquées aux marges. Ce qui eſt commun à tous les Exemplaires Coptes, qui ont ſuivy exactement les Livres Grecs ſur leſquels ils ont eſté traduits. Une des preuves de leur antiquité, c'eſt qu'ils s'accordent en pluſieurs endroits avec noſtre Edition Latine où elle ne convient point avec le Grec ordinaire.

Ce MS. Copte contient dans l'Evangile de St. Jean l'hiſtoire de la femme adultere, qui répond comme dans le Grec à la petite Section $\bar{\pi\varepsilon}$, 86. Mr. Mareſchal aſſûre qu'il l'a auſſi lûë dans un ſemblable MS. Copte. Mais elle n'eſt point dans un autre MS. de cette même Bibliotheque, qui eſt rangé ſur deux colomnes, dont l'une eſt écrite en Copte, & l'autre en Arabe. *Cod. Mr. Bibl. Reg. n. 330.*

Thom. Mareſch. Obſerv. in Verſ. Goth. p. 467.

On a peint dans le premier MS. qui eſt purement Copte des figures aſſez groſſieres en pluſieurs endroits. Il y en a une entre autres où Noſtre Seigneur eſt repreſenté donnant ſon corps à ſes Diſciples, lors qu'il inſtitua la Cene. Ils s'inclinent en recevant le pain que leur maiſtre leur donne à manger, & ils ſont dans une poſture qui marque leur adoration, conformément à l'uſage qui eſtoit en ce temps-là dans l'Egliſe des Coptes. On a de plus ajoûté ces mots écrits en Arabe pour exprimer ce qui eſt repreſenté par cette figure: *Le Seigneur Chriſt donne à ſes Diſciples du pain qu'il a conſacré, & qu'il a fait ſon corps & ſon ſang.*

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 331. Il y a dans la même Bibliotheque du Roy un autre MS. en langue Copte, qui contient les Epiſtres de St. Paul, les Epiſtres Catholiques, & les Actes des Apoſtres. Ce qui merite principalement d'eſtre remarqué dans ce MS. c'eſt que toutes les Epiſtres Catholiques y ſont comme dans nos Exemplaires Grecs, & dans le même

même ordre, ſçavoir une de St. Jaques, deux de St. Pierre, trois de St. Jean, & une de St. Jude. De plus le temoignage du Pere, du Verbe & du St. Eſprit n'eſt point dans l'Epiſtre I. de St. Jean, non plus que dans la plus-part des Exemplaires Grecs. On trouve dans cette même Bibliotheque un autre Exemplaire des Epiſtres de St. Paul écrit en Copte & en Arabe.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 332.

Ces Manuſcrits Coptes ont conſervé, comme il a eſté dêjà remarqué, les diſtinctions des Exemplaires Grecs ſur leſquels la Verſion Copte du Nouveau Teſtament a eſté faite. On lit, par exemple, à la fin du Manuſcrit où ſont les Actes des Apoſtres, *πεφ-ξεων των αγιων αποστολων εν ειρηνη τω Κυ-ριω αμην. κεφαλεον ōζ ςυχον πōζ* Et ainſi ils comptent dans les Actes 77. Sections ou Chapitres, & 307. verſets. Ce qu'ils obſervent dans tous les autres Livres, où ils marquent deux ſortes de Sections, comme dans les Manuſcrits Grecs, ſçavoir les grandes, qu'ils nomment *κεφαλαια*, & les petites, qui ſont indiquées aux marges: ce que nous allons éclaircir par quelques exemples.

Ils comptent dans l'Epiſtre aux Romains, *κεφαλαια κα.* 21. *grandes Sections*, & *πζ.* 87. *petites.* Ils appellent ces petites Sections *Coygi.* Ils marquent à la fin l'Epiſtre aux Galates, *ςιχ. τιβ. κεφαλεον ē. Coygi λα*, c'eſt-à-dire, 312. *verſets*, 6. *grandes Sections*, & 31. *petites.* A la fin de l'Epiſtre aux Epheſiens, *ςιχ. τιβ. κεφαλεον ē. Coygi λ.* 312. *verſets*, 6. *grandes Sections*, & 30. *petites.* A la fin de l'Epiſtre aux Philippiens, *ςιχ. ριη. κεφ. δ. Coygi κα.* 118. *verſets*, 4. *grandes Sections*, & 21. *petites.* Et ainſi des autres.

Ils ne gardent pas le même ordre que nous dans les Epiſtres de St. Paul. Car l'Epître aux Ebreux eſt dans leurs Exemplaires immediatement après la ſeconde aux Theſſaloniciens. Après l'Epiſtre aux Ebreux ſuivent les deux à Timothée, & celle qui eſt à Tite; & enfin l'Epiſtre à Philemon qui eſt la derniere de toutes. Ils comptent dans l'Epiſtre aux Ebreux, *ςυχον ψνē. κεφαλεον ια. Coygi ξβ.* 755. *verſets*, 11. *grandes Sections*, & 62. *Coygi.* S'il n'y a pas faute dans les nombres, la meſure de leurs verſets ne paroît pas fixe & arrêtée.

Ils font St. Paul auteur de l'Epiſtre aux Ebreux, auſſi-bien que des autres Epiſtres,

luy

luy en attribuant quatorze, comme on le peut voir par ces paroles qui ſont dans un de leurs Exemplaires à la fin de ces Epiſtres. παυλε τε αγιε αποστολε επιστολη ιδ̄ εν ιρηνη τω Κω̄ αμην. ομε συχ& εφ̄ος κεφαλεον ρ̄θ̄. Κουδιαε ῡον̄.

Comme ils ont pris des Grecs ces ſortes de ſupputations, ils les écrivent auſſi la plus-part en Grec qui a été alteré par les Copiſtes qui ne l'entendoient plus. Ce qu'ils obſervent auſſi à l'égard des titres de chaque Livre. On lit, par exemple, à la tête de l'Epiſtre de St. Jaques: καθολικον επιστολη ιακωβ&: & à la fin, κεφαλεον η̄. συχ& μᾱ. comptant dans cette Epître 8. grandes Sections, & 41. verſets. Ils font la même choſe dans les autres Epîtres Canoniques qu'ils joignent à celles de St. Paul. Les Actes des Apôtres ſont chez eux la derniere partie du Nouveau Teſtament.

Athan. Kirch. Prodr. Copt. c. 8. Le P. Kircher a fait mention de quelques Manuſcrits Coptes de la Bible qu'il avoit veus à Rome dans la Bibliotheque du Vatican, & entre autres d'un Exemplaire des quatre Evangiles où il y a des figures, comme dans celuy de la Bibliotheque du Roy. Il parle auſſi d'un Manuſcrit qui contenoit les quatorze Epîtres de St. Paul, trois Epîtres Canoniques ſeulement, & les Actes des Apôtres; & enfin d'un Exemplaire où étoit l'Apocalypſe en Copte & en Arabe avec ce titre, Ἀποκαλυμψις τε αγιε ιωαννε θεολογε. Il eſt étonnant que ce Jeſuite qui parle au même endroit d'un Pentateuque Copte, aille chercher chez les Samaritains les raiſons du nombre des Sections & des verſets qui ſe trouvent dans les Livres des Coptes, qui ont imité en cela les Grecs, dont ils ont traduit les Livres en leur langue.

Il y a auſſi dans la Bibliotheque du Roy quelques parties du Vieux Teſtament en langue Copte; ſçavoir un Pſeautier qui eſt en Copte & en Arabe; un autre Pſeautier purement Copte, & un Volume qui contient les Prophetes Oſée, Amos, Michée, Joël, Abdias, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie, Malachie & Daniel, qui ſont tous écrits en Copte & en Arabe.

On trouve de plus dans la même Bibliotheque un Lectionnaire tout-à-fait Copte, tiré des Evangiles, des Actes des Apôtres, des Epiſtres de St.

St. Paul & des Pſeaumes, qui eſt partagé ſelon les principales feſtes des Egliſes Coptes. Ce qui montre que cette nation recite encore ſon Office en l'ancienne langue qu'elle n'entend plus, c'eſt que ce Lectionnaire eſt purement Copte, à la reſerve des rubriques qui ſont écrites en Copte & en Arabe. Il y a outre cela un Lectionnaire tiré des Actes & des Evangiles avec ce titre, Ἀποστολοευαγγέλια, qui eſt auſſi entierement Copte, n'y ayant que les rubriques qui ſoient en Copte & en Arabe.

Ce n'eſt pas que ces peuples n'ayent traduit leurs Livres d'Office en Arabe, qui eſt leur langue maternelle: mais ils n'ajoûtent ces Verſions qu'à quelques Exemplaires ſeulement, parce qu'il ſuffit pour les uſages de leurs Egliſes qu'ils ſoient en Copte avec les rubriques en Arabe. Ils liſent les Traductions Arabes en leur particulier, ſoit qu'elles ſoient jointes à leurs Livres Coptes, ou qu'elles en ſoient ſeparées. Auſſi trouve-t-on dans la Bibliotheque du Roy un Lectionnaire pour tout le Carême écrit en Copte & en Arabe, qui eſt compoſé des Evangiles & des Epîtres de St. Paul. Ils ont auſſi traduit en Arabe quelques Hymnes en l'honneur de la Vierge & des Saints, dont il y a un Exemplaire dans la Bibliotheque du Roy.

CHAPITRE XVII.

De la Verſion Ethiopienne du Nouveau Teſtament. De l'Armenienne. Ce qui s'eſt paſſé depuis peu à Marſeille dans l'impreſſion des Livres Armeniens. Hiſtoire de Meſrop, qui a inventé le premier les caracteres Armeniens. De la Verſion Perſienne du Nouveau Teſtament.

ON a imprimé à Rome en 1548. le Nouveau Teſtament en la langue des Ethiopiens: mais cette Edition eſt très imparfaite. Ceux qui la publierent n'avoient alors en Ethiopien que les quatre Evangiles, l'Apocalypſe, les ſept Epîtres Canoniques, les Actes des Apôtres & l'Epître aux Ebreux. C'eſt pourquoy l'on n'imprima d'abord que ces Livres avec ce titre, *Teſtamentum Novum cum Epiſtolâ Pauli ad Hebræos*, & l'on mit l'Epître aux Ebreux au devant des Actes des Apôtres.

On donna enſuite ſeparément les treize Epîtres de St.

Paul, qui étant jointes aux autres Livres composent le Nouveau Testament entier. Tout cela est exposé en ces termes dans une Lettre qui est à la fin des Evangiles. *Adverte, lector, quòd Epistola ad Hebræos suo loco non est; posita est autem à nobis ante Acta Apostolorum. Hoc autem ideo factum est, quia cùm quatuor Euangelia, Apocalypsim, septem Canonicas Epistolas & Acta typis jam hinc biennio excudi fecerimus, Pauli Epistolas Italiæ non habebamus, nisi illam quæ est ad Hebræos.*

Le principal auteur de cette Edition, comme il est marqué au même endroit, est Tesfa Sion, qui fut aidé par Pierre Paul Gautier Aretin, & par Marianus Victorius. *Qui in hoc opere labores perpessi sunt hi fuerunt, Petrus Tesfa Zeon Malezo filius Tecla Haimanot de monte Libano in Monasterio S. Stephani quod in Vaticano positum Æthiopum est, & Petrus Paulus Gualterius Aretinus, & Marianus Victorius Reatinus in hoc & in aliis operibus adjutores mei.*

Mais quelque soin qu'ils ayent pris pour la publication de ce Nouveau Testament, ils ne pouvoient pas reüssir, n'ayant point de bons Exemplaires Ethiopiens. Ils témoignent qu'ils ont été obligés de rétablir sur le Grec & sur le Latin plusieurs endroits des Actes des Apôtres qui manquoient dans leur Ethiopien. Mr. Ludolf qui a aussi fait cette observation ajoûte, qu'il est à craindre qu'ils n'ayent fait la même chose dans les autres Livres du Nouveau Testament; & il se fonde sur ce qu'il avoit appris d'un Ethiopien, que les Exemplaires manuscrits d'Ethiopie differoient beaucoup de cet imprimé. *Verendum est*, dit-il, *ne idem in cæteris Novi Testamenti libris fecerint; quippe Æthiops meus in multis eos differre ajebat ab exemplaribus MSS. patriæ suæ.* En effet cette Version du Nouveau Testament qu'on a imprimée à Rome, & qui a été reimprimée dans la Bible Polyglotte d'Angleterre, est si peu exacte, qu'elle ne merite pas qu'on s'y arrête davantage. *Ludolf. Præf. in Lexic. Æth.*

Ces peuples nomment ordinairement leur langue, Caldaïque, comme si elle étoit en effet l'ancien langage des Caldéens ou Babyloniens, bien qu'elle en soit fort differente. Elle approche plus de l'Arabe, que du veritable Babylonien. On la peut appeller Axumique, parce que c'est la langue qu'on parloit

à

à Axuma, lors que leurs Rois y faiſoient leur reſidence. Mais leur ſiege ayant été transferé dans le milieu du Royaume, l'on commença peu à peu à ne plus parler cette langue qui fut reſervée aux doctes. Auſſi quelques-uns d'entr'eux la nomment-ils *la langue des Livres*, parce qu'elle ne ſe trouve en effet que dans les Livres. La dialecte qu'on nomme d'Amhura a pris ſa place; deſorte que ceux-là paſſent aujourd'huy pour doctes dans l'Ethiopie, leſquels peuvent écrire & entendre le vieil Ethiopien qu'on a conſervé dans le ſervice public des Egliſes. C'eſt ce qu'on peut voir plus au long dans l'Hiſtoire d'Ethiopie compoſée par Mr. Ludolf.

Ludolf. Hiſt. Æth. lib. 1. c. 14.

Les Pſeaumes, le Cantique des Cantiques, quelques Chapitres de la Geneſe, Ruth, Joël, Jonas, Sophonias & Malachie qui ont été imprimés en Ethiopien, ſont conformes aux Septante, ou plûtôt à la Verſion Coptique qui a été faite ſur les Septante. Comme les Ethiopiens ou Abiſſins dependent du Patriarche des Coptes, ils s'accordent avec eux ſur tout ce qui regarde la Religion. Je croy qu'il y a plus de Livres Ethiopiens dans la Bibliotheque de feu Mr. Seguier Chancelier de France, qu'il n'y en a aujourd'huy dans toute l'Ethiopie. Cet illuſtre Magiſtrat avoit acheté une Bibliotheque complete d'un Abuna.

Ils joignent dans le corps de leur Bible ſans aucune diſtinction les Livres que les Proteſtans nomment Apocryphes, avec les Canoniques. Ce que Mr. Ludolf ſemble attribuer à leur ignorance, ou à leur negligence. *Canonicis, apocryphos miſcent, incuriâ an ignorantiâ incertum.* Mais il n'y a en cela ni ignorance ni negligence. Ils ſuivent l'uſage des Egliſes d'Orient. Mr. Ludolf avoüe qu'un certain Ethiopien nommé Gregoire, dont il ſe ſervoit alors, ne ſçavoit ce que c'étoit que le mot d'Apocryphe. *Gregorius certè fatebatur ſe tale vocabulum nunquam audiviſſe.* Ce qui montre que ces peuples ont le même reſpect pour les Livres que les Proteſtans nomment Apocryphes, que pour tous les autres. Mais ce n'eſt pas icy le lieu de m'étendre ſur cette matiere. Je remarqueray ſeulement en paſſant, que Mr. Ludolf

Ludolf. ibid. lib. 3.

dolf qui étoit prevenu de sa Confession de foy Lutherienne ; a souvent fait parler les Ethiopiens le langage des Lutheriens.

Pour ce qui est du Nouveau Testament Armenien, j'ay peu de chose à ajoûter à ce que j'ay dit ailleurs des Bibles Armeniennes. J'ay eu quelques conferences à Paris en 1670. avec Uscan Evêque Armenien, qui avoit été deputé par son Patriarche dans un Concile de sa nation assemblé en 1662. pour aller en Europe faire imprimer leur Bible, & quelques autres Livres qui étoient devenus très-rares. J'ay sçû de luy, qu'une Bible Armenienne entiere avant qu'elle fût imprimée se vendoit au moins 500. écus. La grande diversité qui se trouvoit entre leurs Exemplaires fut aussi une des raisons qui les porta à faire imprimer leur Bible, afin qu'ils gardassent quelque uniformité dans la lecture de l'Ecriture Sainte.

Uscan après avoir fait imprimer le Vieux & le Nouveau Testament en Hollande, passa en France. Il obtint du Roy un privilege pour imprimer les Livres de sa nation à Marseille où il est mort. Mais on n'a pas laissé d'en continuer l'impression, qui a neanmoins été interrompüe à cause des differens qui sont survenus, & qui ont fait si grand bruit, que l'Intendant de Provence fut obligé d'en prendre connoissance. Cette affaire même est venüe jusqu'au Conseil du Roy où elle a été jugée. Il leur a été permis de continuer à Marseille l'impression des Livres Armeniens selon la *teneur* du Privilege qui leur avoit été accordé par sa Majesté. Au reste son Edition du Nouveau Testament, & même de toute sa Bible, doit être exacte, parce que cet Evêque qui étoit habile & judicieux avoit apporté avec luy de bons Exemplaires MSS. qu'il a suivis fidelement.

Il eût esté à desirer qu'on n'eût pas reçû si facilement à Marseille un Prêtre Armenien envoyé de Rome en qualité de Missionnaire Apostolique, & d'Inspecteur des impressions Armeniennes en France. Quoy que ce Prêtre ait fait corriger dans les Livres des Armeniens quelques endroits de leurs rites, & qu'il ait accusé ceux de sa nation de faire imprimer des Livres pleins d'erreurs, & même pleins d'heresie, je peux assûrer que ces

ces corrections n'ont point passé dans leur Bible, mais seulement dans quelques Livres de leur Office; & la reformation même est de nulle importance. Comme cette affaire a fait beaucoup de bruit, j'en toucheray icy quelque chose, ayant eu entre les mains la plus-part des pieces originales qui la regardent.

Ce Prêtre appellé Thomas Herabied ayant demeuré quelque temps à Paris dans le Seminaire des Missions étrangeres, s'y étoit appliqué à l'étude des controverses. Comme il étoit remply des prejugés de cette étude, il s'opposa fortement à l'impression des Livres Armeniens, qu'il pretendit être remplis d'heresies. Mr. Beausset Grand Vicaire de Mr. l'Evêque de Marseille, & Mr. Amiraut Superieur des Missions de la même ville, & même les Juges du lieu, luy furent favorables. Les Armeniens furent soûtenus par un Docteur de Sorbonne sçavant dans cette matiere, & par le P. Pidou Religieux Theatin qui a esté employé dans les missions du Levant: mais ils ne pûrent rien obtenir. Salomon de Leon qui estoit un des associés de l'impression est mort de chagrin dans la poursuite de ce procès qui leur étoit d'une très-grande consequence: car ils ne faisoient imprimer leurs Livres en France, que pour les debiter ensuite dans tous les lieux où leur nation est répandüe. S'ils les alteroient, comme on le vouloit, ils couroient risque de ne les point debiter. C'est pourquoy on ne peut les soupçonner d'avoir reformé quoy que ce soit dans leur Nouveau Testament imprimé en Hollande, où ils n'ont eu aucun inspecteur de la part de la Cour de Rome.

Mem. de Mr. Beauss. Lett. de Mr. Amir. à un Doct. de Sorb.

Mr. Morant Intendant de Provence reçût des Lettres du Roy pour maintenir les Armeniens dans le Privilege qu'il leur avoit accordé pour l'impression de leurs Livres. Il jugea sur les accusations intentées contre Thomas Herabied, qu'il ne faisoit à Marseille aucune fonction d'Inquisiteur, cette qualité ne luy étant point donnée dans le Bref de la Congregation de la Propagation de la Foy; que ce Bref n'étoit qu'un pretexte de la pension qui luy avoit été accordée par cette Congregation; qu'au reste Thomas pourroit continuer sa residence à Marseille, où il s'em-

ployoit utilement à la conversion des Turcs. Il luy fut seulement ordonné de ne se mêler d'autres fonctions que de celles qui luy seroient marquées par son Evêque, sans prendre part à l'impression des Livres Armeniens, que Salomon de Leon ne pourroit faire qu'en public, & selon les termes portés par son Privilege.

Thomas cependant ne laissa pas d'être toûjours le maître de l'impression, quoy que la chose se fit sous le nom de Mr. le Grand Vicaire de Marseille, comme il paroît évidemment par le *Catalogue des heresies corrigées dans le Breviaire Armenien.* Ce fut Thomas qui dressa ce Catalogue, qu'il presenta dans une requeste imprimée à l'Intendant de Provence. Il seroit trop long de rapporter en détail toutes ces pretendües erreurs. C'est assez d'avertir en general, qu'il n'y en a aucune qui regarde la Bible: & ainsi ceux qui ont entendu parler de ce grand procès entre les Armeniens & les Correcteurs de leurs Livres à Marseille, doivent prendre garde que les corrections ne tombent que sur les Livres qui contiennent l'Office Ecclesiastique de ces peuples.

J'en produiray seulement une des principales, d'où l'on pourra juger de la justice qu'on a rendüe aux Armeniens de Marseille, lors qu'on les a accusés d'imprimer des Livres pleins d'impietés & d'heresies. Voicy celle qui est marquée la troisiéme dans la requeste presentée à l'Intendant. *Dans trois endroits du Breviaire il est ordonné, qu'aux festes solennelles ceux qui disent la Messe, & ceux qui assistent au sacrifice, doivent adorer le pain avant la consecration.* *Requ. de Thom. Herab. à l'Intend. de Prov.*

Ce reproche qu'on fait aux Armeniens, & la correction qu'on a inserée dans leur Breviaire en ce lieu-là, sont tout-à-fait injustes. Il est vray que Mr. le Grand Vicaire de Marseille a tâché de se justifier de ce qu'il avoit alteré en cet endroit l'Office des Armeniens. Mais il ne fera jamais goûter ses raisons à ceux qui ont quelque connoissance des ceremonies de l'Eglise Orientale. L'Office Armenien ne contient rien là-dessus qui ne soit dans l'Office des Grecs approuvé à Rome.

Il s'agit de la ceremonie que les Orientaux font avec un grand apparat, lors qu'ils portent de l'autel de la *Prothese* au grand autel les symboles du pain

pain & du vin. Cette ceremonie n'a point été reformée dans la Liturgie des Grecs par ceux de Rome, bien qu'Arcudius & quelques Miſſionnaires zelés fuſſent d'avis qu'on la retranchât entierement. Le Herabied impoſe à toute ſa nation, quand il l'accuſe de rendre aux ſymboles les mêmes honneurs avant la conſecration, qu'après que les ſaints dons ont été conſacrés. Ils n'ont rien en cela qui leur ſoit ſingulier.

Cette correction dans l'Office Armenien a paru ſi peu raiſonnable à pluſieurs perſonnes ſçavantes, qu'on s'eſt plaint de ce que Mr. le Grand Vicaire de Marſeille avoit maltraité les Armeniens, en ôtant de leurs Livres les mots qui ſe trouvent depuis un très-long-temps dans l'Office des Chrêtiens d'Orient. Il a répondu pour ſe juſtifier, qu'il n'a point impoſé aux Armeniens; que ſes corrections ſont appuyées ſur les Conciles generaux, ſur la Liturgie Armenienne corrigée à Rome par la Congregation de la Propagation de la Foy; & en parlant de cette Congregation il ajoûte, qu'il n'y a pas d'apparence que des perſonnes ſi ſçavantes & ſi bien intentionnées pour l'Egliſe, vouluſſent ſans aucune neceſſité irriter par leur conduite un peuple qu'ils ont deſſein d'attirer à l'Egliſe Romaine.

Mem. de Mr. Beauſſ. pour Mr. l'Ev. de Marſ.

Je veux bien croire que Mr. Beauſſet a eu au moins des raiſons apparentes pour reformer les Livres Armeniens. Il a été ſurpris par les noms illuſtres de ces ſages qui compoſent la Congregation de la Propagation de la Foy: car pour ce qui eſt des Conciles generaux qu'il pretend luy être favorables, il auroit de la peine à en produire un ſeul pour appuyer ſes corrections. Il auroit mieux fait de conſulter là-deſſus l'Euchologe des Grecs avec les Notes ſçavantes du P. Goar. S'il avoit à recourir à Rome pour cela, il devoit faire reflexion ſur la ſage conduite du Pape Urbain VIII. qui après avoir fait examiner l'Euchologe Grec, ne voulut pas permettre qu'on le reformât ſur les uſages de l'Egliſe Romaine, comme pluſieurs Theologiens en étoient d'avis.

J'avoüe que Mr. le Grand Vicaire de Marſeille n'a pas été ſi viſte que Thomas Herabied, qui vouloit qu'on ôtât de l'Office Armenien la ceremonie

monie entiere dont il eſt queſtion. Il s'eſt contenté d'en retrancher quelques mots qui luy paroiſſoient faire un mauvais ſens. C'eſt ce que nous apprenons d'une Lettre que le Herabied écrivit là-deſſus à un Docteur de Sorbonne, où il dit : (a) *Le Correcteur après avoir vû mon interpretation a pris le milieu, en laiſſant toute la ceremonie de la maniere qu'elle eſt dans le Breviaire. Il a ſeulement ſupprimé ces mots*, le Prêtre adore, *& ces autres paroles que le Prêtre prononce quand il montre l'hoſtie au peuple*, Bienheureux eſt celuy qui vient au nom du Seigneur. Auſſi Mr. Beauſſet a-t-il fait tout ſon poſſible pour juſtifier ſes corrections dans un Memoire qu'il preſenta à ſon Evêque, où il aſſûre, que *l'omiſſion peut paſſer auſſi-bien pour une faute d'imprimerie, que pour une correction faite par l'autorité de l'Evêque.* Mais il eût été, ce me ſemble, plus à propos de ne pas eſtropier une ceremonie qu'on ſouffre même à Rome dans l'Office des Grecs, que de dire après l'avoir eſtropiée, que ces corrections peuvent être rejettées ſur l'Imprimeur.

Tho. Herab. Epiſt. ad D. P. Doct. Sorb.

Thomas Herabied qui eſt le veritable auteur des corrections, & à qui Mr. le Grand Vicaire n'a fait que prêter ſon nom, exaggere fort cette pretendüe erreur, principalement à cauſe que les Prêtres Armeniens donnent la benediction au peuple avec le pain & le vin qui n'ont encore reçû qu'une ſimple benediction. Il conſidere cette ceremonie comme une idolatrie manifeſte. Un ſçavant Docteur de Sorbonne luy ayant repreſenté dans une Lettre qu'il luy écrivit, qu'il avoit tort de traiter ſes freres d'idolatres pour une ceremonie qui devoit être indifferente : il répondit à ce Docteur, qu'il étoit vray que la même ceremonie s'obſervoit chez les Grecs ; mais qu'on y avertit le peuple que ces dons ne ſont pas encore changés au corps & au ſang de JESUS-CHRIST : comme ſi l'on ne pouvoit pas donner ces mêmes avertiſſemens aux Armeniens. La verité

Lett. de M. P. à Tho. Herab. en 1681. 11. Avr.

(a) *Corrector poſt interpretationem meam ſecutus medium iter reliquit totam ceremoniam qualis eſt in Breviario, ſuppreſſis tantùm verbis*, Sacerdos adorat, *& iſtis quæ profert oſtendens hoſtiam populo*, Benedictus qui venit in nomine Domini. Thom. Herab. Epiſt. ad D. P. Doct. Sorb.

rité eſt, qu'on n'a point beſoin d'avertir les uns ni les autres, parce qu'ils ſçavent très-bien que les ſymboles ne ſont conſacrés qu'après que le Prêtre a fait la priere qu'ils nomment *l'Invocation du St. Eſprit.* Ils n'adorent que lors qu'on leur montre le corps & le ſang de JESUS-CHRIST immediatement avant la communion.

On jugera encore mieux des raiſons que ce Prêtre Armenien a eües de corriger en pluſieurs endroits l'Office Eccleſiaſtique de ceux de ſa nation, ſi l'on fait reflexion ſur cette autre réponſe au même Docteur de Sorbonne. (b) *Il faut*, dit-il, *mettre de la difference entre les Armeniens materiels ou groſſiers, & entre les formels ou opiniâtres. Quand on corrige les livres, on ne les corrige pas pour les materiels qui ſont ſimples & bons; mais pour les formels, qui diſputent toûjours contre l'Egliſe Romaine, auxquels on doit oſter tout ce qui les peut conduire à l'erreur.*

Epiſt. Thom. Her. ad D. P. ann. 1681. 9. Maj.

C'eſt ainſi que cet homme qui prend la qualité de *Miſſionnaire Apoſtolique à Marſeille*, raiſonne pour avoir occaſion de corriger les Livres des Armeniens qu'on y imprimoit avec le privilege du Roy. Je n'ay rapporté au long cette hiſtoire, que pour faire connoître à tout le monde, que ces corrections ne regardent point les Bibles Armeniennes. Et afin même d'éloigner tous les doutes qu'on pourroit avoir là-deſſus, voicy le Catalogue des hereſies que Thomas Herabied pretend avoir ôtées du Breviaire Armenien. Ce Catalogue eſt inſeré dans la requeſte qu'il preſenta à Mr. Morant alors Intendant de Provence.

Catalogue des hereſies imputées aux Armeniens.

„ Le St. Eſprit procede du „ Pere ſeul. Dans le Fils, de „ deux natures qu'il avoit il „ ne s'en eſt fait qu'une. Dans „ trois endroits du Breviaire, „ il eſt ordonné qu'aux feſtes „ ſolennelles ceux qui diſent „ la Meſſe, & ceux qui aſſiſ„ tent au ſacrifice, doivent a„ dorer le pain avant la conſe„ cration, de la même maniere „ qu'a-

(b) *Diſtinguendum eſt inter Armenos materiales ſeu craſſos, & formales ſive pertinaces. Quando emendantur libri, non emendantur pro materialibus qui ſunt ſimplices & boni, ſed pro formalibus qui ſemper diſputant cum Eccleſiâ Romanâ, & illis debent præcludi omnes viæ erroris.* Epiſt. Thom. Herab. ad D. P. ann. 1681. 9. Maj.

„ qu'après la consecration. „ Dieu saint, puissant, saint „ & immortel, qui as été in- „ carné; qui t'ès manifesté; qui „ ès venu, & qui dois venir; „ qui as été trahy; qui as été „ ensevely; qui ès resuscité; qui „ ès monté avec gloire à ton „ Pere; qui ès venu & as re- „ posé sur les Apôtres; qui „ t'ès manifesté sur la mon- „ tagne de Tabor; qui ès ve- „ nu à l'Assomption de la „ Vierge ta mere. Par ce „ moyen ils donnent & attri- „ buent tous ces actes à la Tri- „ nité. Mere de Dieu qui n'as „ point été mariée. Il a été „ engendré fils unique de „ Dieu le Pere, c'est-à-dire, „ de l'essence du Pere. En „ quatre endroits la feste de „ l'Annonciation a été mise le „ septiéme d'Avril. En cinq „ endroits, sur la foy de Pierre „ l'Eglise a été bâtie. Barson „ & Maruta grands Hereti- „ ques ont été mis dans le „ Breviaire comme des Saints „ qu'ils invoquent.

Si je ne craignois d'être trop long, je montrerois en détail l'injustice de la plus-part de ces accusations. Mais mon dessein a été seulement de faire connoître ce qui a été reformé dans les Livres des Armeniens imprimés à Marseille. Et comme cela ne regarde que leur Breviaire ou Office Ecclesiastique, c'est assez d'en avoir averty en general, & d'avoir produit en particulier le Catalogue des pretendües erreurs. Comme Mr. le Grand Vicaire de Marseille n'étoit que l'instrument de Thomas Herabied, parce qu'il ne pouvoit pas corriger des Livres écrits dans une langue qu'il n'entendoit point, cet Herabied se plaint dans un Avertissement Latin adressé au même Grand Vicaire, que Salomon qui étoit le maître de l'impression n'avoit pas suivy fidélement ses corrections.

Mr. Beausset, par exemple, avoit ajoûté après ces mots, *Sanctus Deus* &c. ces autres-cy, *Christe crucifixe. Ille posuit*, dit Thomas Herabied parlant de Salomon, *hæretico modo*, Sanctus Deus qui crucifixus es &c. De plus, Mr. le Grand Vicaire de Marseille qui croyoit avoir droit de reformer dans les Livres Armeniens jusqu'au Calendrier de cette nation, y avoit changé le vingt-septiéme d'Avril au 25. de Mars. Le Herabied se plaint de ce qu'on n'a pas mis dans l'imprimé le 25. de Mars, comme

il

il y avoit dans la correction.

Enfin ce Prêtre Armenien parle d'un certain Livre intitulé *Maſtouach*, qui contenoit auſſi, ſelon luy, quelques hereſies; & entre autres il dit que bien qu'on reconnoiſſe ſept Sacremens dans la Preface de cet ouvrage, l'on n'en marque neanmoins que ſix dans le corps du Livre. L'Imprimeur, dit-il, a exclus l'Extrême Onction du nombre des Sacremens. *Typographus Eccleſiæ Armenorum excludit è numero Sacramentorum Extremam Unctionem.*

Thom. Her. monit. ad Vic. Gen. Epiſc. Maſſil.

Comme l'on n'a dit dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament que fort peu de choſes de Meſrop qui a inventé les caracteres Armeniens, j'ajoûteray icy quelques autres faits curieux qui appartiennent à cette même matiere, & qui nous donneront en même temps la connoiſſance des premiers Livres que les Armeniens ont mis en leur langue. On trouve dans la Bibliotheque du Roy un fort grand Volume *in folio* écrit en Armenien, qui contient la vie de leurs Saints. L'Evêque Uſcan dont on a parlé cy-deſſus fut prié étant à Paris de traduire d'Armenien en Latin la vie de St. Meſrop qui eſt dans ce grand Volume: ce qu'il fit; & cette Verſion Latine ſe trouve auſſi dans la même Bibliotheque.

Cod. MS. Arm. Bibl. Reg.

Je ne m'arrêteray point à rapporter ce qui eſt de miraculeux dans la vie de ce ſaint homme, qu'on ſuppoſe avoir été écrite par un de ſes diſciples. On y dit, par exemple, que les caracteres dont les Armeniens ſe ſervent encore aujourd'huy luy ont été revelés divinement dans une viſion, conformément aux idées qu'il en avoit déjà eües. Il eſt ſouvent arrivé que ces miracles ont été ajoûtés après coup dans les vies des Saints par des Ecrivains poſterieurs, qui ont crû par là honorer la memoire de ces Saints. Mais ce n'eſt pas de quoy il s'agit preſentement.

Meſrop étoit d'un lieu appellé Haſecos dans la province de Taron. Son pere qui le fit inſtruire dans la langue & dans les ſciences des Grecs ſe nommoit Vardan. Noſtre Meſrop étoit dans les bonnes graces de ſon Prince qui s'appelloit Uram Scafu, & qui le fit ſon *Queſteur*. Il l'envoya avec ſes diſciples dans la Meſopotamie des Syriens. *Regis Quæſtor factus eſt. Sic miſſus*

Mesrop cum suis discipulis in Mesopotamiam Syrorum. Comme il cherchoit alors avec beaucoup d'application des caracteres pour sa langue Armenienne, il fit connoissance avec tout ce qu'il pût trouver d'habiles gens en ce pays-là, & entre autres avec un Evêque Syrien nommé Daniel qui étoit dans une grande reputation.

Cet Evêque luy promit de luy tracer les caracteres qu'il souhaittoit avec tant de passion. Mais après y avoir travaillé long-temps ensemble, la chose ne reüssit point, parce qu'ils ne pouvoient avoir de lettres qui répondissent exactement à la langue Armenienne. C'est pourquoy il s'adressa, dit-on, à Dieu, qui luy fit apparoistre une main, laquelle écrivit sur une pierre les caracteres qu'il cherchoit selon qu'il les avoit alors dans son esprit.

Mesrop après cette vision forma avec un de ses disciples nommé Ruphan les caracteres Armeniens sur ceux des Grecs auxquels il les firent répondre. *Transmutando secundum Armenos sine obliquitate syllabarum ex Græcis.* Ils resolurent desors de traduire tout le Vieux Testament de Grec en Armenien: & en effet ils commencerent par les Proverbes de Salomon, qui furent le premier ouvrage qu'on vit en cette langue. Cela se passa sous l'Empire de Theodose le Jeune. Uran Scafu estoit alors Roy d'Armenie, & Isaac Patriarche de cette nation. Mesrop leur apporta les nouveaux caracteres, qui plurent fort à ce Prince & au Patriarche. C'est pourquoy ils établirent des Ecoles dans toute l'Armenie pour en faire leçon.

Mesrop estant allé en Iberie, il y etablit aussi des Ecoles. Il retourna ensuite en Armenie, où il trouva le Patriarche Isaac qui traduisoit les Livres des Syriens en sa langue Armenienne. On remarquera qu'il n'y avoit alors aucuns Livres Grecs chez les Armeniens, ayant été tous brûlés par Merusan. Les Gouverneurs Persans n'en souffroient aucuns dans leurs Gouvernemens. Ils ne permettoient aux Armeniens que la lecture des Livres écrits en la langue des Syriens.

Cela obligea Isaac d'envoyer Mesrop avec plusieurs de ses disciples à Constantinople, où il fut très-bien reçû de l'Empereur Theodose. Ce fut

fut principalement après ce temps-là qu'Isaac Patriarche des Armeniens & le Moine Mesrop s'appliquerent à étendre les Traductions de la Bible en langue Armenienne.

Il est de plus marqué dans cette même vie, qu'ils envoyerent à Edesse deux de leurs disciples, dont l'un s'appelloit Eznac, & l'autre Joseph, pour y traduire l'Ecriture Sainte de Syriaque en Armenien pour ceux de leur nation : *ut ex Syrorum linguâ Sanctas Scripturas interpretantes in linguam Armenicam litteras commendarent suæ regionis.* Je laisse à ceux qui entendent la langue Armenienne, à examiner si la Version que les Armeniens ont fait imprimer en Hollande est tirée du Grec, ou du Syriaque. Il est constant que ces peuples ont fait leur service en Syriaque. J'ay vû une Liturgie en cette langue, qui avoit été écrite pour l'usage des Armeniens.

Ces deux Moines qu'on vient de nommer qui traduisirent la Bible de Syriaque en Armenien, passerent aussi chez les Grecs, où ayant appris leur langue, ils s'appliquerent à traduire les Livres des Grecs en Armenien. On envoya plusieurs autres Moines dans la Grece ; qui s'étant rendus sçavans dans la langue & dans la Theologie des Grecs, interpreterent les Livres des Saints Peres & les Conciles. En un mot toute la doctrine des Grecs passa aux Eglises Armeniennes par le moyen des Traductions qu'on fit de leurs Livres en Armenien. Venons maintenant à la Version Persienne de la Bible.

Je ne voy pas de quelle utilité peut être la Version Persienne du Nouveau Testament, qu'on a imprimée dans la Bible Polyglotte de Londres. Car outre qu'elle n'a aucune autorité, elle n'a pas été faite sur l'Original Grec, mais sur la Traduction Syriaque que l'Interprete n'a pas toûjours bien entendüe. Thomas Gravius qui a fait des Observations sur cette Version qui ont été imprimées dans le Tome VI. de la Polyglotte d'Angleterre, demeure d'accord de ces defauts.

Cependant Walton témoigne que des deux Editions que nous avons du Nouveau Testament en Persan, celle-là est la meilleure. *Secundam*, dit-il en parlant de cette Edition, *quam omnium antiquissimam & optimam judi-*

cavimus, tomo quinto hujus operis inſernimus unà cum verſione Latinâ viri doctiſſimi D. Samuelis Clerici. Mais on auroit pû mettre dans cette Polyglotte de meilleures pieces que cette Verſion Perſienne, qui n'a rien qui la puiſſe rendre recommandable. A l'égard de l'autre Verſion Perſienne qui a été auſſi imprimée, comme c'eſt un ouvrage tout-à-fait nouveau, il ſeroit inutile de nous y arreſter.

Je ne croy pas qu'on doive mettre au nombre des Verſions du Nouveau Teſtament écrites en Perſan le Livre du P. Jerôme Xavier Miſſionnaire Jeſuite, qui contient la vie de JESUS-CHRIST. Il a été imprimé en Perſan par les Proteſtans de Hollande avec l'interpretation Latine de Louïs de Dieu ſous ce titre: *Hiſtoria Chriſti Perſicè conſcripta, ſimulque multis modis contaminata.*

Edit. Lugd. Batav. ann. 1639.

Ce Pere étoit couſin de St. François Xavier. Il compoſa cette Hiſtoire de JESUS-CHRIST à Agra où il étoit alors, à la ſollicitation du Grand Mogol. Il paroît de pluſieurs mots qui ſont dans le Perſan, qu'il a été d'abord compoſé en langage Portugais, d'où il a été enſuite mis en Perſan. Louïs de Dieu s'eſt fort emporté contre cet ouvrage, à cauſe des additions priſes de Livres Apocryphes, qu'on y a inſerées. Et en effet, quoy que ce Proteſtant n'ait pas gardé aſſez de moderation dans ſa Preface & dans ſes Notes, on ne peut nier qu'il eût été plus à propos de traduire en Perſan le texte pur des Evangiles, que de donner un mêlange de ces Evangiles & de pieces apocryphes ſous le titre de l'*Hiſtoire de* JESUS-CHRIST. Jerôme Xavier a auſſi compoſé un ouvrage ſemblable intitulé, l'*Hiſtoire de Saint Pierre*, qui n'eſt pas écrit avec plus d'exactitude que le premier.

CHAPITRE XVIII.

Des Verſions Arabes du Nouveau Teſtament. Hiſtoire d'une Verſion Arabe de toute l'Ecriture, qui a été corrigée à Rome ſur noſtre Edition Latine.

COmme il n'y a point de langue qui ſoit plus étenduë dans le Levant que l'Arabe, auſſi avons-nous pluſieurs Verſions du Nouveau Teſtament en cette langue, leſquelles ont été faites par differentes Sectes. Les Coptes,

tes, les Melchites & les Syriens qui ſont partagés, comme il a été remarqué cy-deſſus, en Neſtoriens, en Jacobites & en Maronites, ont tous des Traductions Arabes de l'Ecriture Sainte. Auguſtin Juſtinien eſt le premier qui ait donné au public quelque choſe en Arabe dans un Pſeautier Ebreu, Grec, Caldaïque & Arabe, imprimé à Gennes en 1516. Ce Pſeautier Arabe a été traduit ſur le Syriaque. L'Auteur fait quelquefois mention dans ſes Remarques d'un autre Pſeautier Arabe qu'il nomme Egyptien ou Copte, & dont il ſe ſert pour ſuppléer aux defauts de ſon Exemplaire qu'il appelle Syrien, parce qu'il a été traduit de Syriaque en Arabe par ceux de la nation Syrienne.

On trouve auſſi dans nos Bibliotheques deux ſortes d'Exemplaires MSS. de la Verſion Syriaque du Nouveau Teſtament. Les Syriens joignent dans pluſieurs de leurs Exemplaires Syriaques une Traduction Arabe qui a été faite ſur ce Syriaque. Il y a dans la Bibliotheque du Roy un MS. qui contient les IV. Evangiles en Syriaque avec la Verſion Arabe vis-à-vis. Le Copiſte n'a cependant décrit dans cet Exemplaire que quelques unes des premieres Sections de l'Arabe, qu'on trouve entier dans d'autres Exemplaires MSS.

Cod. MS. Syr. & Ar. Bibl. Reg. n. 285.

Ces deux Verſions répondent exactement l'une à l'autre, juſqu'aux rubriques qui ſont dans l'Arabe de la même maniere que dans le Syriaque. Il ne ſe pouvoit pas faire autrement, puis que ces Traductions Arabes n'ont été faites que pour l'inſtruction de ces peuples qui n'entendoient plus la langue Syriaque. Mais ce qui merite principalement d'être obſervé, c'eſt qu'ils ont toûjours gardé religieuſement dans l'uſage de leur Egliſe leur ancienne Traduction Syriaque, & qu'ils ne liſent l'Arabe qu'en leur particulier.

Il y a un ſemblable MS. des Epîtres de Saint Paul à deux colonnes dans la Bibliotheque de Mr. Colbert. Le Syriaque eſt d'un coſté, & l'Arabe de l'autre. Cet Exemplaire qui eſt écrit pour ce qui eſt du Syriaque en ces anciens caracteres qu'on nomme Babyloniens, eſt plus ancien que celuy de la Bibliotheque du Roy. Le Syriaque & l'Arabe y répondent auſſi l'un à l'autre:

Cod. MS. Syr. & Ar. Bibl. Colb. n. 4973.

tre : & comme les rubriques n'y ſont point marquées dans le Syriaque, elles ne ſont point auſſi dans l'Arabe. L'on peut appeller *Syriens* ces Exemplaires Arabes du Nouveau Teſtament, pour les diſtinguer des autres qui ſont à l'uſage des Coptes.

On trouve dans la Bibliotheque du Roy un Manuſcrit des IV. Evangiles rangé ſur deux colonnes, dont l'une eſt écrite en Copte, & l'autre en Arabe. Quoy qu'il ne ſoit pas ancien, il eſt neanmoins écrit d'une bonne main. Erpenius a fait imprimer en 1616. une Verſion Arabe de tout le Nouveau Teſtament, qu'il a tirée d'un Exemplaire qui avoit eſté écrit par des Coptes.

Walt. Proleg. XIV. Il ne paroît pas que Walton ait entendu parfaitement cette matiere, quand il conclud en parlant de la Traduction Arabe publiée par Erpenius, (a) qu'elle eſt très-ancienne, parce qu'on n'y trouve point au Chap. 6. de Saint Matthieu ces paroles qui ſont depuis long-temps à la fin du *Pater* dans les Exemplaires Grecs, *parce que le Royaume, la puiſſance & la gloire vous appartiennent pour jamais.* Cela prouve ſeulement l'antiquité de la Verſion Copte, & non pas de la Traduction Arabe qui a été faite ſur la Copte. En effet ces mêmes mots ne ſont point dans deux Exemplaires manuſcrits Coptes qui ſont dans la Bibliotheque du Roy, ni dans l'Arabe qui répond au Copte.

Le même Walton ne raiſonne pas mieux au même endroit où il prouve (b) l'antiquité des Verſions Arabes, & même de la Syriaque, par le verſet *Walt. ibid.*

(a) *Antiquiſſimam verò eſſe verſionem colligere ex eo eſt, quod Matth. 6: 13. deeſt doxologia in Oratione Dominicâ, ut in Vulgatâ Latinâ, & in omnibus antiquis Græcis MSS. ut in collationibus noſtris codicum Græcorum Novi Teſtamenti apparet. Nam Orationem illam deſiſſe iſtis verbis,* libera nos à malo, *ſtatuunt viri longè doctiſſimi.* Walt. in Bibl. Polyg. Proleg. XIV.

(b) *Utriuſque verò antiquitas ex verſiculi illius* 1 Joann. 5: 7. *abſentiâ colligitur, qui in Syriacâ, ut & vetuſtiſſimis Græcis exemplaribus, noſtro Alexandrino, aliiſque MSS. Græcis quos contulimus non reperitur. Quod ſanè magnæ vetuſtatis argumentum eſt, cùm poſt damnatam Arii hæreſim hic verſiculus qui tunc in multis exemplaribus deſiderabatur, in omnibus ſuppletus eſſe videtur.* Walt. ibid.

verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de Saint Jean qui n'eſt point dans ces Traductions, non plus que dans les anciens MSS. Grecs. Ce qui eſt, dit cet Auteur, une preuve qu'elles ſont d'une grande antiquité, puis que ce verſet qui n'étoit point avant l'hereſie d'Arius dans pluſieurs Exemplaires, ſemble y avoir été ſuppleé après la condamnation de cette hereſie.

Le raiſonnement de ce Proteſtant fait connoître qu'il n'a pas lû les Exemplaires Grecs dont il a inſeré les diverſes leçons dans le V I. Tome de ſa Bible Polyglotte. Car il n'eſt pas poſſible qu'il n'y en ait pluſieurs qui n'ont pas une grande antiquité. Or s'il les avoit conſultés, il auroit vû qu'on n'y trouve point le verſet dont il eſt queſtion. Bien loin que les Grecs l'ayent ſuppleé, comme Walton l'aſſûre, dans la plus-part de leurs Exemplaires après la condamnation de l'hereſie d'Arius, il eſt dans les Manuſcrits Grecs les plus modernes. De plus, les Verſions Arabes dont parle Walton en ce lieu-là, ayant été faites ſur les Coptes ou ſur les Syriaques, on ne doit juger de celles-là que par rapport à celles-cy. Autrement on prouveroit que les Traductions Arabes auroient la même antiquité que les Syriaques & les Coptes: ce qui ſeroit tout-à-fait abſurde.

Outre ces Verſions Arabes du Nouveau Teſtament qui ont été faites ſur le Syriaque & ſur le Copte, je croy qu'il y en a d'autres qui ont été faites immediatement ſur le Grec par les Melchites ou Orthodoxes, c'eſt-à-dire, par ceux qui ſuivent les purs ſentimens de l'Egliſe Grecque, ſans s'attacher à aucunes des Sectes qui ſont dans l'Orient. Quelque recherche que j'aye faite pour trouver des Exemplaires de ces Melchites qui fuſſent écrits en Grec & en Arabe, je n'ay pû en decouvrir aucun. Je juge neanmoins qu'il y en doit avoir quelques-uns par un Lectionnaire tiré des Evangiles, des Epîtres de Saint Paul & des Pſeaumes, qui eſt dans la Bibliotheque de l'Univerſité de Leyden, où l'on voit le Grec écrit d'un coſté en grands & beaux caracteres Grecs, & l'Arabe de l'autre.

Il eſt parlé de ce Lectionnaire dans le Catalogue des Manuſcrits de cette Bibliotheque, où il eſt indiqué en

Catal. Bibl. publ. Lugd. Bat. ann. 1674. p. 281.

ces termes : *Series lectionum Græc. Arab. ex Euang. & Psalm. exemplar antiquissimum & octingentis forte, ut è Græco charactere colligebat Scaliger, abhinc annis scriptum.* Heinsius l'a aussi cité dans ses Exercitations Sacrées sous le titre de Lectionnaire Grec-Arabique très-ancien, *in Lectionario Græco-Arabico antiquissimo.* Il a même marqué deux endroits où il differe du Grec ordinaire. On ne peut, ce me semble, attribuer à d'autres qu'aux Melchites qui faisoient leur service en Grec, cet ancien Lectionnaire. Pour être mieux instruit de ce Manuscrit, j'envoyay il y a quelque temps un Memoire au Sieur Leers Libraire de Rotterdam pour Mr. le Moine Professeur en Theologie dans l'Université de Leyden, qui est sçavant dans les langues Orientales. Voicy quelle fut la réponse de ce Theologien. „ Le Lection-

Dan. Heins. Exercit. Sac. c. 15. & 16.

Mem. de Mr. le Moine Theol. de Leyde.

„ naire, Grec-Arabique dont „ Mr. Simon parle est en effet „ dans nôtre Bibliotheque. „ C'est un assez beau Manus- „ crit. Je ne le croy pourtant „ pas aussi ancien qu'il paroît „ dans le Catalogue de la Bi- „ bliotheque de Leyden, & „ que Heinsius l'a crû. Il est „ vray que le Grec est écrit „ *uncialibus literis*, qui est une „ marque d'antiquité. Mais „ l'Arabe qui est en une co- „ lonne sur la même page „ me paroît d'une écriture „ & d'une version qui n'est pas „ si ancienne. C'est un livre „ en grand 8°. Il a passé par le „ feu : car j'y ay trouvé plu- „ sieurs pages brûlées & rous- „ sies. Il n'a point de titre, & „ on ne sçauroit deviner ni par „ le commencement ni par „ la fin, quand, pour qui, & „ où il a été écrit, ni qui en a „ été le possesseur. Ce n'est „ pas un Lectionnaire pour „ toute l'année. Il commence „ par la κυριακὴ τῶν βαΐων, & finit „ par celle de la resurrection „ de Nôtre Seigneur, & de „ son apparition au milieu „ de ses Apôtres, lors qu'il fit „ revenir Saint Thomas de „ son incredulité. Il est com- „ posé de passages tirés des „ Evangiles, des Epîtres & „ des Pseaumes. Il approche „ fort des Lectionnaires de „ l'Eglise Grecque, & j'ay „ quelque soupçon qu'il a ser- „ vy à quelqu'un de l'Eglise „ d'Alexandrie, non à quel- „ que Copte Jacobite, mais „ à quelque Melchite, qui „ n'entendant pas bien le „ Grec, lisoit l'Arabe qui étoit „ la langue vulgaire du pays.

Ce

Ce memoire confirme ce que j'avois marqué dans le billet envoyé au Sr. Leers pour être communiqué à Mr. le Moine ; sçavoir que le Lectionnaire Grec-Arabe qui est dans la Bibliotheque de Leyden, ne pouvoit avoir esté copié que par un Melchite selon l'usage de son Eglise, qui lisoit dans le service public les Livres Sacrés en la langue Grecque que le peuple n'entendoit plus.

Ce qui aura pû tromper Scaliger & Heinsius pour ce qui regarde l'antiquité de ce Manuscrit, c'est qu'il y a des Livres Grecs écrits par des Coptes, qui paroissent estre en lettres unciales, & qui ne sont pas neanmoins fort anciens. On ne conçoit pas facilement comment la colonne Arabe auroit été ajoûtée au Grec long-temps après. Il faut, ce me semble, raisonner de cet Exemplaire Grec-Arabe, de la même maniere que des Syriaque-Arabes & des Copte-Arabes. Lors que ces peuples n'ont plus entendu leurs anciennes langues, ils ont composé des Versions en leurs langues vulgaires pour leur usage particulier, conservant dans l'usage public de leurs Eglises les anciennes Traductions. C'est ce qui a fait que les Melchites qui sont dans les mêmes sentimens que les Grecs, ont mis quelques-uns de leurs Exemplaires sur deux colonnes, dont l'une est Arabe, & l'autre Grecque. J'ay aussi trouvé dans la Bibliotheque du Roy deux Liturgies de cette façon, où le Grec est d'un costé, & l'Arabe de l'autre. Mais il me semble que ces Liturgies, dont la premiere porte le nom de Saint Basile, & la seconde celuy de Saint Gregoire de Nazianze, ont plûtost esté écrites par quelque Copte Jacobite, que par un Melchite.

La premiere Edition que nous ayons des Livres du Nouveau Testament en Arabe, est celle de Rome, où l'on a imprimé les IV. Evangiles en beaux caracteres avec une Version Latine qui y est jointe. Il y a aussi des Exemplaires de cette Edition de Rome, où il n'y a que l'Arabe. Comme il ne paroît aucune Preface à la teste de ce Livre, au moins dans plusieurs Exemplaires que j'ay vûs, on ne sçauroit juger du dessein de *In fol. Romæ ann. 1591. in Typogr. Medic.*

ceux qui ont donné cette Version au public, s'ils l'ont prise des Syriens, des Coptes, ou des Melchites. Il est cependant aisé de reconnoître qu'elle n'est pas pure, & qu'elle a été retouchée en quelques endroits sur nostre Edition Latine.

Je l'ay neanmoins trouvée assez conforme à la Version Arabe qui est jointe à un MS. Syriaque dans la Bibliotheque du Roy: ce qui me fait juger qu'elle vient des Syriens, plûtost que des Coptes. En effet elle n'est point conforme à la Traduction Arabe qui répond aux Evangiles Coptes, qui sont aussi dans la même Bibliotheque.

Gabriel Sionite a depuis fait reimprimer dans la Bible Polyglotte de Paris ces quatre Evangiles, les retouchant seulement en quelques endroits qu'il a crû n'être pas assez bien écrits en Arabe. L'exemplaire de Rome qu'il a reformé de sa main se conservoit dans la Bibliotheque de Mr. Seguier Chancelier de France, & il est presentement entre les mains de Mr. Piques Docteur en Theologie & de la Maison de Sorbonne. Les Anglois qui n'ont fait presqu'autre chose dans leur Polyglotte, que reimprimer celle de Paris, ont aussi reimprimé ces Evangiles Arabes de Gabriel Sionite.

Nous n'avons point de Version Arabe entiere du Nouveau Testament imprimée separément, que celle qui a été publiée par * Erpenius. Comme il a suivy exactement son Manuscrit, elle doit être preferée à celle de Rome, & par consequent à celle qui est dans les deux Bibles Polyglottes. Il a mieux aimé, comme il le remarque dans sa Preface, conserver quelques expressions rudes, & qui ne sont pas tout-à-fait conformes aux regles de la Grammaire, que de changer quoy que ce soit dans son Edition. *Hoc nunc dico*, dit-il, *maluisse me quædam quæ non satis eleganter & juxta Grammaticorum præcepta posita videbantur, id est, corruptos Arabismos retinere, quàm ut quisquam à me temerè quidpiam dicat mutatum, periculum subire.* Il en est fait mention (c) dans le Catalogue des Livres manuscrits que

* *In 4°.* à Leyden en 1616.

Catal. Bibl. Lugd. Bat. p. 279.

(c) *Novum Testamentum integrum scriptum in deserto sancto in monasterio D. Joannis anno Diocletiani* 1059. *id est Christi* 1342. *In Actis, Epistolis & Apo-*

que Joseph Scaliger a legués à la Bibliotheque publique de l'Université de Leyden. François Raphelenge avoit mis à la marge de ce Manuscrit les diverses leçons Arabes qu'il avoit prises d'un autre MS. Arabe sur les Actes des Apôtres, sur les Epîtres & sur l'Apocalypse: mais on n'a pas imprimé ces varietés.

Erpenius attribüe cette Version Arabe pour ce qui est des Evangiles, qu'il croit avoir été faite sur le Grec, à Nesiulaman fils d'Azalkefat, à cause de ces paroles qu'il a lûës dans son Exemplaire. *Absoluta est hujus libri descriptio die 16. mensis Baunæ anni 988. martyrum justorum. Descriptus autem est ex emendatissimo exemplari, cujus descriptor ait se id descripsisse ex alio exemplari emendato exarato manu Joannis Episcopi Cophitæ, qui Joannes dicit se suum descripsisse ex exemplari emendatissimo quod ediderat D. Nesiulaman, F. Azalkefati.* Cela prouve que cette Traduction Arabe des Evangiles vient des Coptes. C'est pourquoy elle aura été plûtost faite sur le Copte, que sur le Grec. Elle m'a paru neanmoins plus conforme à la Version Arabe qui est jointe aux Manuscrits Syriaques, qu'à celle qui répond aux Manuscrits Coptes.

Erpen. Præf. in N. T. Arab.

Pour ce qui regarde les autres Versions du Nouveau Testament, Erpenius croit que son Edition Arabe de ces Livres a été plûtost faite sur le Syriaque, que sur le Grec. *Ceterum*, dit-il, *an idem reliquos etiam libros verterit, haud satis sum certus. Non puto: nam & phrasi nonnihil ab Euangeliis discrepant, & Syro contextui quàm Græco plerisque in locis videntur esse viciniores.* Mais il se peut faire que toute cette Traduction Arabe ait été faite sur le Syriaque.

Erpen. ibid.

Quoy qu'il en soit, ces sortes de Versions ne sont pas d'une assez grande importance pour les examiner toutes en particulier. Car ou elles ont été tirées du Grec, ou du Copte, ou du Syriaque; & ainsi on peut toûjours avoir recours aux Originaux d'où elles ont été prises. Mais com-

Apocalypsi accuratissimè annotatæ sunt variæ lectiones in alio codice MS. atque ex hoc exemplari suam Novi Testamenti editionem expressit Erpenius. Catal. Biblioth. Lugd. Bat. p. 279.

comme l'on n'a pas une connoiſſance exacte de la langue Copte, il ſeroit utile de donner au public la Traduction Copte du Nouveau Teſtament avec l'Exemplaire Arabe qui y eſt conforme. Nous pourrions par ce moyen faire en quelque façon revivre l'ancien Exemplaire Grec ſur lequel les Coptes ont fait leur Verſion.

Outre ces Editions du Nouveau Teſtament Arabe, *En 1612.* Raphelenge avoit imprimé en Arabe & en Latin les Epîtres Catholiques de St. Jean. *En 1615.* Erpenius avoit auſſi publié ſeparément la Verſion Arabe de l'Epître aux Romains. Mais ces petits ouvrages & quelques autres ſemblables ſont devenus inutiles depuis qu'on a eu le Nouveau Teſtament entier en cette langue.

Kirſtenius qui a donné au public des Notes ſur St. Matthieu tirées des Exemplaires Grecs, Arabes, Syriaques, Coptes, Ebreux & Latins, fait mention d'un Exemplaire bien plus conſiderable que tout ce que nous avons marqué juſques icy. Il aſſûre avoir eu entre les mains un MS. Arabe où les diverſes leçons du Copte, du Syriaque & du Latin étoient marquées à la marge. *Ne autem ſis neſcius*, dit cet Auteur dans ſa Preface, *è quorum textuum collatione hæs notas conſcripſerim, ſcito me adhibuiſſe manuſcriptum Arabicum, ad quod in margine diverſæ lectiones ex exemplari* قبطي *Ægyptiaco,* سرياني *Syriaco, &* رومي *Romano ſive Latino ſcriptæ erant.* Si Kirſtenius avoit fait imprimer ces diverſes leçons avec ſon Exemplaire Arabe, cet ouvrage auroit été beaucoup plus utile au public que ſes Notes ſur Saint Matthieu, qui ne peuvent pas être d'un grand uſage. *Petr. Kirſt. Notæ in Euang. S. Matth. edit. Breſlæ.*

François Junius a fait imprimer en 1578. une Verſion Latine des Actes des Apôtres en Arabe. Il avoit trouvé le Manuſcrit de cette Verſion Arabe des Actes dans la Bibliotheque de l'Electeur Palatin. Il a ajoûté à ſon Interpretation Latine de petites Notes à la marge. Mais cet ouvrage eſt peu conſiderable; outre que l'Auteur ne paroît pas ſçavant dans cette matiere. Il a auſſi mis d'Arabe en Latin les deux Epîtres de St. Paul aux Corinthiens ſur un MS. de la même Bibliotheque Palatine. Il remarque dans ſa Preface, que le Traducteur Arabe de ces Epîtres

tres eſt different de celuy qui a traduit les Actes des Apôtres. *Fuit autem*, dit-il, *alter quàm qui Acta Apoſtolorum tranſtulit, ſi quid ex comparatione ſtili poſſum judicare.*

Fr. Jun. Præf. in Verſ. Lat. Epiſt. II. ad Cor. ex Arab.

Avant que de finir ce qui regarde les Verſions Arabes du Nouveau Teſtament, il eſt bon de dire icy quelque choſe (*d*) d'une Traduction Arabe de toute la Bible, qui a été imprimée à Rome par l'ordre de la Congregation de la Propagation de la Foy. J'en ay déjà parlé dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament: mais comme je n'avois alors que le Pentateuque qui avoit été imprimé auparavant ſeparément, & ſans la Preface qu'on a ajoûtée enſuite lors que toute l'impreſſion a été achevée, je ne pus pas découvrir dans ce temps quel étoit le deſſein de ceux qui ont publié cet ouvrage.

Rom. ann. 1671.

Le titre de cette Bible fait d'abord connoître qu'elle a été imprimée pour ſervir aux uſages des Egliſes Orientales. Mais il me ſemble que ſelon cette idée il n'étoit pas à propos de joindre à l'Arabe nôtre Edition Latine, qui ne peut avoir cours que dans les Egliſes d'Occident. Il étoit encore bien moins à propos de retoucher l'Arabe ſur cette Edition Latine, & de le rendre conforme à la Vulgate; autrement il faudroit ſur ce pied-là reformer non ſeulement toutes les Verſions Orientales, mais auſſi le texte Grec du Nouveau Teſtament, qui ne s'accorde pas toûjours avec la Vulgate.

Il eſt étonnant que Sergius Riſius Archevêque de Damas, Abraham Ecchellenſis, Guadagnol & pluſieurs autres ſçavans hommes qui n'ignoroient pas qu'une Bible Arabe de cette façon ſeroit entierement inutile dans le Levant, ayent autoriſé un deſſein qui paroiſſoit ſi mal conçû. Ce qui me ſurprend encore davantage, c'eſt que cette entrepriſe ſe ſoit faite en 1625. ſous le Pontificat d'Urbain VIII. qui ne voulut pas accorder à pluſieurs Theologiens aſſemblés à Rome ſous ſon Pon-

(d) *Biblia Sacra Arabica Sacræ Congregationis de Propagandâ Fide juſſu edita ad uſum Eccleſiarum Orientalium, additis è regione Bibliis Latinis Romæ anno 1671.*

Pontificat, de reformer l'Euchologe ou Rituel des Grecs sur les Rituels Latins : ce qu'on devoit, ce me semble, bien moins permettre à l'égard de la Version Arabe de la Bible.

Il est bon de rapporter icy les motifs de cette reformation qui sont marqués au long dans la Preface. Il y est dit, (e) qu'y ayant eu dans l'Orient un grand nombre de Versions de l'Ecriture Sainte en differentes langues, l'Arabe y étoit fort considerée, & même très-pure, avant la naissance des schismes & des heresies; mais que depuis ces heresies elle a été fort alterée. C'est pourquoy Sergius Risius Maronite de nation & Archevêque de Damas resolut de pourvoir en cela aux besoins pressans de ceux de sa nation, sur tout y étant porté par quelques Pasteurs des Eglises Orientales, qui avoient supplié le Pape Urbain de faire imprimer à Rome une Bible Arabe, après qu'elle auroit été retouchée & corrigée.

Præf. Biblior. Arab. Lat. edit. Rom. jussu Cong. de Prop. Fide.

Mais s'il est vray que les schismes & les heresies des Eglises d'Orient ont apporté quelques alterations aux Versions Arabes, il faudra aussi dire la même chose de la Version Syriaque, & même de l'Exemplaire Grec de la Bible. On devoit donc reformer à Rome toutes ces Bibles aussi-bien que l'Arabe. Les defauts qu'on pretend être survenus aux Traductions

(e) *Cùm autem Sacrorum Bibliorum editiones præ multitudine nationum & linguarum multiplices fuerint, editio quoque Arabica olim satis celebris, & verbis ac sententiis admodum integra & perfecta habita est, dum Christiana Religio in Orientalibus oris florebat, nec dum hæreses ac schismata maximam earum partem occupaverant. Verùm ubi fides & scientia ibi cœpit imminui, editio quoque illa non modicam jacturam passa est: ita ut pleraque ejus exemplaria perierint, & in paucis quæ superfuerant non pauca errata ac defectus inoleverint, idque ex scriptorum doctorumque virorum inopiâ, glisscente in dies insciti à artiumque bonarum neglectu. Hoc animadvertens illustrissimus ac Reverendissimus Præsul Sergius Risius Archiepiscopus Damascenus Maronita... nationis suæ necessitati pro suis viribus opem ferre decrevit, præsertim quia eodem tempore nonnulli Orientalium Ecclesiarum Pastores Apostolicæ Sedi, cui tunc Urbanus VIII. felicissimæ recordationis præerat, supplicaverant ut editionem Arabicam recognosci, corrigi, typisque vulgari ad suorum populorum utilitatem in almâ urbe juberet.* Præf. Bibl. Ar. Lat. edit. Rom. jussu Cong. de Prop. Fide.

tions Arabes, à cauſe de l'ignorance des Chrêtiens du Levant, tombent également ſur la Syriaque. Pourquoy donc n'a-t-on pas corrigé la Traduction Syriaque dont les Maronites ſe ſervent, comme l'on a corrigé la Verſion Arabe? car je croy que c'eſt principalement pour ces peuples qu'on a imprimé à Rome une Bible entiere en Arabe retouchée ſur la Vulgate. Il eût eſté beaucoup mieux de corriger la Verſion Arabe ſur de bons Exemplaires MSS. comme l'on y a fait imprimer l'ancienne Bible des Septante, ſur un excellent Manuſcrit. On a ſuivy auſſi cette methode, lors qu'il a eſté queſtion de donner au public une Bible Latine qui fût exacte.

On ajoûte dans cette même Preface, (*f*) que le Pape Urbain commit cette affaire aux Cardinaux de la Congregation de la Propagation de la Foy. Ceux-cy donnerent ordre à l'Archevêque Sergius d'aſſembler chez luy des perſonnes ſoit Laïques, ſoit Eccleſiaſtiques, qui fuſſent ſçavantes dans les langues Orientales & dans la Theologie, afin qu'ils puſſent corriger enſemble la Verſion Arabe, & la rétablir autant qu'il ſe pourroit faire dans ſon ancienne pureté. Ce deſſein étoit très-bon : mais la maniere dont il a eſté executé ſera goûtée de peu de perſonnes. *Ibid.*

Il eſt marqué expreſſément, qu'on a conſulté dans cette reviſion outre les MSS. Arabes, l'Ebreu, le Grec & le Latin,

(*f*) *Pontifex eminentiſſimis ac Reverendiſſimis Dominis Sacræ Congregationis de Propagandâ Fide rem totam commiſit. Idcirco prædicti Archiepiſcopi Sergii partes eſſe voluerunt plures viros tum Eccleſiaſticos tum Laicos Sacræ Theologiæ aliarumque ſcientiarum Profeſſores, & præterea variarum linguarum, præſertim Arabicæ, Syriacæ, Græcæ & Hebraicæ peritos in ſuis ædibus congregare, atque unà cum illis Arabicum textum corrigere, ſuæque integritati, quantum fieri poſſet, reſtitueret. Anno igitur poſt Chriſtum* 1625. -- *opus ſummo cum ſtudio animique ardore aggreſſi ſunt, & exemplaribus quotquot invenerunt Arabicis collectis, ex unoquoque emendatiora ac ſinceriora, & quæ ex Hebraicis Græciſque fontibus purius manabant ſeligentes, corrupta & ea quæ in Arabicis codicibus deſiderabantur ex iiſdem fontibus & ex Latinis Bibliis vulgatis correxerunt, vel ab integro repoſuerunt, atque ita antiquiſſimæ Arabum genti ceteriſque ejuſdem linguæ nationibus ſacros libros, ut olim habuerunt, integros perfectoſque quantum fieri potuit reſtituere conati ſunt.* In ead. Præfat.

tin, ſur leſquels on a reformé & ſuppleé ce qui étoit alteré, ou qui manquoit dans l'Arabe. L'Ebreu, le Grec & le Latin pouvoient être à la verité d'un grand ſecours pour choiſir les meilleures leçons, comme l'on a fait dans la correction de l'Edition Latine; mais il ne falloit pas ſous ce pretexte rendre l'Arabe conforme au Latin, lors qu'il en étoit éloigné. C'eſt cependant ce qu'on a obſervé dans cette Edition de la Verſion Arabe, où l'on a même joint nôtre Vulgate vis-à-vis. Il y a, par exemple, dans l'Arabe au Chap. 3. de la Geneſe, verſ. 15. comme dans la Vulgate, فهي تسحق *& ipſa conteret.* On y lit auſſi dans l'Epître I. de St. Jean, Chap. 5. verſ. 7. le témoignage du Pere, du Verbe & du Saint Eſprit, de la même maniere que dans le Latin & dans les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy : ce qui ne ſe trouve neanmoins point dans les autres Exemplaires Arabes.

Peut-on aſſûrer qu'on ait remis par ce moyen la Traduction Arabe dans ſon premier état ? A quel propos (g) y a-t-on joint la Vulgate par un ordre exprès de la Congregation de la Propagation de la Foy ? On dit que c'eſt afin que l'Interprete Latin ſerve de regle certaine pour diſtinguer dans l'Arabe les veritables leçons d'avec les fauſſes : & c'eſt ſur ce pied-là qu'on a changé au Chap. 3. de la Geneſe, verſ. 15. le pronom, pour le faire rapporter à *la femme*, & non pas à la *ſemence.* Il y a lieu de douter que cette correction & une infinité d'autres ſemblables ſoient les veritables leçons du texte Arabe. *Ibid.*

Mais après tout, ſi nous en croyons les Auteurs de cette Preface, ils ne ſe ſont pas tellement attachés dans leur correction au Grec & à l'Ebreu, qu'ils n'ayent plûtoſt ſuivy le ſens que les mots. Ils aſſûrent même, que lors qu'il y a eu de la diverſité entre l'Edition Latine & l'Arabe, & que cette diverſité n'a point

(g) *Sacra eminentiſſimorum Propagatio juſſit in hujus Arabicæ editionis impreſſione, Latinum Vulgatæ Tranſlationis textum ubique è regione Arabici textûs opponi tanquam certam regulam ac normam, quâ poſſet unuſquiſque & cognoſcere & corrigere quidquid vel ſcriptorum ac typographorum vitio, vel interpretum & correctorum defectu in Arabico textu peccatum fuiſſet.* Ibid.

point alteré le ſens, ils ont conſervé les paroles de l'Interprete Arabe, afin de n'apporter point trop de nouveautés dans une Verſion, à laquelle les peuples d'Orient ſont accoûtumés depuis long-temps. *Illud etiam*, diſent-ils, *ſcias, lector, nos in hac Arabicæ editionis correctione, non ſemper Hebraicæ Græcæque origini, verbo tenus inhæſiſſe, ſed antiquiorum interpretum morem imitatos ſæpe verborum rigore poſthabito ſententiam tantùm retinuiſſe. Ubi verò inter Arabici Latinique textûs ſententias diverſitas aliqua quæ veritati minimè nocebat appareret, nihil mutaſſe, ſed antiquam interpretationem reliquiſſe, tum ut illius auctoribus aliquid deferre videremur, tum ne Orientalium populorum aures interpretationi illi jam aſſuetas importunâ novitate offenderemus.* Ibid.

Mais il eût mieux valu ne rien innover dans la Verſion Arabe. Quand les Evêques du Concile de Trente ont declaré l'Edition Latine *authentique*, ce decret ne regardoit que les Egliſes d'Occident, & non pas celles d'Orient. C'eſt pourquoy on doit laiſſer à ces dernieres leurs Traductions de la Bible de la maniere qu'elles les ont. Si on les reforme, on les doit reformer ſur leurs Exemplaires les plus corrects. Autrement ces peuples n'auront que du mépris pour des Bibles qu'ils croiront avoir eſté alterées exprès. En effet il n'y a pas d'apparence que la Verſion Arabe dont on vient de parler ait eſté reçûë & approuvée dans le Levant.

CHAPITRE XIX.

De la Verſion du Nouveau Teſtament en la langue des Goths, & de celle des Moſcovites.

LEs Evangiles écrits en l'ancienne langue des Goths qui ont eſté imprimés de noſtre temps en Hollande doivent être conſiderés comme une des bonnes pieces de l'antiquité. Car cette Traduction ayant eſté faite, comme on le croit communément, par Wlphilas Evêque de cette nation dans le quatriéme ſiecle, on peut s'en ſervir utilement, auſſi-bien que de la Verſion Syriaque & de la Latine, pour rétablir les anciennes leçons du texte Grec. *Gothica verſio*, dit Mr. Saubert, *veteris linguæ Germanicæ antiquiſſimum omnium quotquot ex-* *Verſ. Goth. IV. Evang. edit. in 4o. Dordr. ann. 1665.* *Joann. Saub. Proleg. in var. lect. Matth.*

tant ſtupendum & incomparabile monumentum eſt.

Tho. Mareſ. init. Obſerv. de Verſ. Goth.

Mr. Mareſchal qui a ajoûté de ſçavantes Obſervations à cette Edition Gothe, remarque que Philoſtorgius qui étoit contemporain de Wlphilas, le fait Auteur d'une Verſion de toute la Bible en la langue des Goths, à la reſerve des Livres des Rois, que cet Evêque ne traduiſit point, à cauſe des guerres frequentes dont il y eſt parlé. Socrate & Sozomene s'accordent avec Philoſtorgius, en ce qu'ils aſſûrent que cet Evêque Goth eſt le premier qui ait donné aux Goths des caracteres & une Traduction de la Bible en leur langue. Il forma ces caracteres ſur ceux des Grecs auxquels ils reſſemblent, comme il paroît du MS. dont François Junius nous a donné une copie figurée dans ſa belle Edition des Evangiles en la langue des anciens Goths.

L'antiquité de ce MS. qui eſt en lettres d'argent, & à qui l'on donne environ mille ans, a fait juger à Mr. Mareſchal, que Wlphilas eſt l'Auteur de cette Traduction. *Mihi certè*, dit ce docte Critique, *argentei codicis vetuſtas argumentum eſt non contemnendum hanc verſionem aliam non eſſe quàm Epiſcopi Gothorum illam antiquiſſimam.* *Thom. Mareſ. ibid.*

Uſſerius d'Armach étoit auſſi, ſelon luy, de ce ſentiment, & il prouvoit même (a) que cette Verſion a eſté faite ſur le Grec, parce qu'on y trouve ce qui eſt ajoûté dans le Grec à la fin du *Pater*, Chap. 6. de St. Matth. verſ. 13. & qu'on ne lit point dans l'ancienne Edition Latine. *Jac. Uſſer. Arm. Epiſt. ad Jun.*

Mais elle pourroit avoir été faite ſur le Grec, quand même elle n'auroit pas cette addition qui ne ſe trouve point dans l'ancien Manuſcrit Grec & Latin de Cambrige, auquel la Verſion Gothe eſt conforme en pluſieurs endroits. Cette conformité, ſi elle eſtoit exacte & en tous les lieux où ce vieil Exemplaire differe du Grec ordinaire, ſeroit une bien plus grande preuve de ſon antiquité, que tout ce qu'on pourroit apporter là-deſſus.

(a) *Notandum Orationem Dominicam Gothicam doxologiâ illâ concludi quæ in vetere Latinâ Bibliorum editione deſideratur, ut ex Græco fonte Gothicam iſtam Novi Teſtamenti verſionem derivatam eſſe appareat, & ex ipſius Wlphilæ primævâ traductione deſcriptam.* Jac. Uſſer. Armach. Epiſt. ad Jun.

dessus. Il en reste neanmoins assez pour nous persuader que l'Exemplaire Grec sur lequel on a fait la Version Gothe n'étoit pas si éloigné de cet ancien MS. de Beze, que les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy.

Thom. Maref. Obs. in Euang. Goth. ad c. 10. Matth. v. 42.

C'est même ce que Mr. Mareschal n'a pû s'empêcher d'observer sur le Chap. 10. de Saint Matthieu, vers. 42. où il y a dans l'Evangile Goth le mot d'*eau*, qu'on ne lit que dans l'Exemplaire de Cambrige & dans la Vulgate. *Non dubitant*, dit-il, *eruditi quin* aqua *adjecta sit explicationis gratiâ: sed codex Bezæ vetustissimus, cujus lectionem noster non rarò imitatur, habet* ὕδατος ψυχροῦ. Il fait la même observation sur le Chap. 8. de St. Marc, vers. 10. où nous lisons dans le Grec ordinaire, δαλμανουθά. Il y a en ce lieu-là dans la Version Gothe, μαγαλάν, qu'il croit avoir esté pris d'un MS. semblable à celuy de Beze, où on lit au Chap. 15. de St. Matthieu, vers. 39. μαγδαλάν, laquelle leçon est confirmée par l'Exemplaire Copte. *Quod omnium*, dit-il, *ad rem nostram facit, in codice Bezæ vetusto extat* μαγδαλάν, *à quâ lectione noster haud dubiè suum transcripsit* μαγαλάν, *quam quoque æmulatur interpres Coptus.* Je lis cependant en cet endroit de Saint Marc dans le MS. de Beze, ὅεια μαγαδά, au lieu de ces mots μέρη δαλμανουθά, qui sont dans le Grec ordinaire. Il y a de plus au vers. 22. du même Chap. de Saint Marc, *Bethaniam*, comme dans l'ancien Exemplaire de Beze.

Cette Version Gothe convient avec les plus anciens MSS. Grecs & avec la Vulgate au Chap. 6. de Saint Matthieu, vers. 18. où elle n'exprime point ces mots ἐν τῷ φανερῷ, que Saint Augustin n'a point aussi lûs dans le Grec de son temps.

Il semble que l'Interprete Goth ait joint deux diverses leçons des Exemplaires Grecs au Chap. 9. de St. Matthieu, vers. 8. où il traduit, *ils craignoient admirans.* Il y a dans le Grec ordinaire, ἐθαύμασαν, *ils admirerent*; & dans quelques anciens MSS. ἐφοβήθησαν, *ils craignirent.* Il ne lit point au vers. 13. du même Chap. εἰς μετάνοιαν, *à penitence:* en quoy il convient aussi avec les plus anciens MSS.

Il a lû au Chap. 1. de Saint Marc, vers. 2. ἐν Ἡσαΐᾳ τῷ προφήτῃ, *dans le Prophete Isaie*, comme il y a dans le MS. de Cambrige & dans quelques

anciens Exemplaires; au lieu qu'il y a dans le Grec ordinaire, ἐν τοῖς προφήταις, *dans les Prophetes.*

Au Chap. 3. de St. Marc, verſ. 21. il y a dans la Verſion Gothe une addition qui ne ſe trouve que dans le MS. de Cambrige, ſçavoir ces mots, οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ λοιποὶ, *les Scribes & les autres.* Ce qui eſt une preuve de la grande antiquité de cette Verſion, qui s'accorde en beaucoup d'endroits avec ces anciens Manuſcrits ſur leſquels l'Edition Latine qui eſtoit en uſage avant Saint Jerôme dans les Egliſes d'Occident avoit eſté faite.

Voicy une autre preuve de cette conformité de la Traduction Gothe avec l'ancien MS. de Cambrige. On lit dans ce MS. au Chap. 15. de Saint Marc, verſ. 8. ἀναβάς, & dans noſtre Vulgate ſelon cette leçon, *cùm aſcendiſſet*; au lieu qu'il y a dans le Grec ordinaire, ἀναβοήσας, *ayant crié.* L'Interprete Goth a traduit *eſtant ſorty*, ayant devant les yeux, comme le remarque Mr. Mareſchal en cet endroit, la leçon de l'ancien Exemplaire de Beze. On lit auſſi dans l'Exemplaire du Vatican, ἀναβάς. Ce qui a fait croire à Grotius, (*b*) que ce Manuſcrit a eſté reformé ſur noſtre Verſion Latine. (*c*) Si cela eſt, dit Mr. Mareſchal, il faudra auſſi croire que l'Exemplaire Grec ſur lequel on a fait la Verſion Gothe, & celuy de Beze qui eſt ſi venerable à cauſe de ſa grande antiquité, ont eſté reformés ſur la Vulgate. De plus, la Verſion Copte appuye cette même leçon.

Grot. Annot. ad c. 15. Marc. v. 8. Thom. Mar. Obſ. in Verſ. Goth. ad c. 15. Marc. v. 8.

Comme donc il ſeroit ridicule d'accuſer les anciens Goths & les Coptes d'avoir accommodé leurs Traductions du Nouveau Teſtament à noſtre Edition Vulgate, l'on ne doit avoir aucun égard aux objections de quelques Cri-

(b) *Quòd Vaticanus codex habet* ἀναβάς *accedit ad ea argumenta quibus moveor ut credam quædam Marci exemplaria Græca ad Latinam verſionem mutata.* Grot. Annot. ad c. 15. Marc. verſ. 8.

(c) *Siquidem id ſi detur, neceſſariò conſequitur, & exemplar quo uſus eſt interpres Gothicus primævus, & exemplar illud Bezæ ob vetuſtatem rarum adeo celebratum, paſſa quoque fuiſſe hanc mutationem: quoniam utrumque hac in lectione conſentiunt cum Vulgatâ Verſione Latinâ. His inſuper adjungi poteſt tranſlatio Ægyptiaca.* Thom. Mareſ. Obſ. in Verſ. Goth. ad c. 15. Marc. Verſ. 8.

Critiques de noſtre ſiecle, qui ont pretendu que les Manuſcrits Grecs qui ſont les plus conformes à l'ancienne Edition Latine, ont eſté retouchés ſur cette Edition. Ils n'ont pas aſſez conſideré que les plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament eſtoient fort differens de ceux d'aujourd'huy, & méme de ceux ſur leſquels Saint Jerôme corrigea la vieille Edition Latine, comme je l'ay montré ailleurs.

C'eſt pourquoy l'on a conſervé dans ces anciennes Traductions l'ancienne maniere d'écrire de certains mots, que les Grecs ont enſuite reformée pour l'accommoder à leur prononciation & au genie de leur langue. On y lit, par exemple, comme dans le MS. de Beze & dans noſtre Vulgate, *Capharnaum*, & non pas *Capernaum*. On pourroit produire un plus grand nombre d'exemples de cette conformité de la Verſion Gothe avec les plus anciens MSS. Grecs du Nouveau Teſtament: mais ce qu'on en a rapporté ſuffit pour en donner la veritable idée. Ceux qui voudront la connoître plus à fond, n'ont qu'à conſulter les Notes de Mr. Marêchal.

On a imprimé à Oſtrovie *in folio* une Bible entiere en langue Eſclavonne. C'eſt ce qu'on appelle ordinairement la Bible Moſcovite. En effet la langue des Moſcovites eſt une dialecte de l'Eſclavonne. Il y a à la teſte de cette Traduction une Preface écrite en Grec, & qui eſt conçûë en forme d'une priere adreſſée à Dieu. On apprend de là, que Conſtantin appellé Baſile dans ſon baptême, Duc d'Oſtrovie a fait imprimer cette Verſion pour l'uſage de tous les Chrêtiens qui parlent la langue Eſclavonne. En 1581.

Voicy les propres termes de ce Duc de la maniere qu'ils ſont dans l'imprimé. Κἀγὼ Κωνσταντῖνος ἀγορεύσω & ἐν ἁγίῳ βαπτίσματι Βασιλης & χάριν σωτῆρ & ἡμῶν θεῦ δοὺξ Ὀστροβίας Βοϊβόδας Κιοβίας καὶ πρέσβυς & Βολινδίας τοῖς ὑπ' ἐκλελεγμένοις ἐν Χριστῷ καὶ πεφιλημένοις ἀδελφοῖς μὴ μόνον κατὰ σάρκα, ἀλλὰ ἐν πνεύματι ἁγίῳ πάσσοις τοῖς εὑρισκομένοις πανταχοῦ ἐν Σλοβαικῇ γλώττῃ &c. Le lieu & l'année de l'Edition y ſont auſſi marqués en ces termes: ἐν Θεοφυλάκτῃ πόλει καὶ ἀρχηκέᾳ ἡμῶν Ὀστροβίας ἐν Βολινδίᾳ ἐπὶ ἀπὸ τῆς κτίσεως κόσμου ἑπταχιλίοις τῷ ἐγδοηκόστῳ ἐνάτῳ καὶ κυρίου γονίας χιλιόστῳ πεντηκοστόστῳ ὀγδοηκόστῳ πρώτῳ, c'eſt-à-dire, A Oſtrovie dans la Volindie l'an de la creation du monde

monde 7089. & de l'incarnation de Nôtre Seigneur 1581.

Comme ces peuples suivent le rite Grec, on ne peut pas douter qu'ils n'ayent fait aussi leur Traduction de toute la Bible sur le Grec. C'est pourquoy Olearius se trompe, quand il assûre que leur Traduction du Nouveau Testament a esté faite sur nostre Vulgate. Mr. Saubert qui l'a lûë, & qui en a même rapporté quelques diverses leçons dans son Recueil sur l'Evangile de Saint Matthieu, est d'un sentiment contraire. Il a observé qu'elle differe en beaucoup d'endroits de l'Edition Latine ; ensorte qu'il ne doute point qu'elle n'ait esté prise du Grec. *Ut dubium mihi non sit*, dit ce Critique, *Græcum Novi Testamenti textum à Græcis Christianis acceptum vernaculâ suâ, Sclavonicâ nempe, cujus dialectus est Moscovitica, transtulisse Russos.*

Joann. Saub. Proleg. in var. lect. Matth.

Au reste cette Version Moscovite du Nouveau Testament ne peut pas être d'une grande utilité. Car il n'y a pas d'apparence qu'elle ait esté faite sur d'anciens Exemplaires Grecs : & ainsi il est plus à propos de recourir à l'Original & aux anciennes Versions, qu'à cette Traduction.

CHAPITRE XX.

De la Version du Nouveau Testament en Grec vulgaire. De la Traduction de l'Evangile de St. Matthieu en Ebreu, & des quatre Evangiles qui ont esté traduits à Rome en cette langue par l'ordre de la Congregation de la Propagation de la Foy.

J'Ay remarqué ailleurs, que bien que les Grecs ne parlent plus depuis quelques siecles leur ancien Grec qui n'est plus entendu du peuple, ils n'ont cependant fait jusques à present aucune Traduction de la Bible en leur Grec vulgaire. Mr. Spanheim qui n'a pû nier que ce fait ne fût vray à l'égard des Livres du Vieux Testament, assûre *que ces mêmes Grecs n'ont pas été si scrupuleux à l'égard du Grec original du Nouveau Testament, dont ils ont donné une Version il n'y a pas long-temps dans leur Grec vulgaire.*

M. Spanheim Lettr. sur l'Hist. Cr. du V. T.

Il parle sans doute du Nouveau Testament imprimé à Geneve en 1638. sur deux colonnes, où l'ancien Grec est d'un costé avec le titre d'*Ori-*

d'*Original*, ἀυθεντικὸν, & de l'autre coſté eſt une Verſion en Grec vulgaire avec le titre de *nouveau*, νέον. Mais n'en deplaiſe à Mr. le Baron Spanheim, cette Traduction du Nouveau Teſtament en langue vulgaire ne peut paſſer pour un ouvrage de l'Égliſe Grecque, ayant eſté compoſeé à la ſollicitation de l'Ambaſſadeur des Provinces-Unies à la Porte par des Grecs infectés du Calviniſme.

La Preface de Maxime qui ſe dit l'auteur de cette Verſion, & une autre de Cyrille Lucar, qui ſont imprimées à la teſte du Livre, font connoître l'eſprit & les raiſons de ceux qui l'ont procurée. On y voit l'éloge des Illuſtriſſimes & Religioſiſſimes Seigneurs des Provinces-Unies, τῶν ἐκλαμπροτάτων καὶ εὐσεβεςάτων κυρίων τῶν ἀρχόντων τῆ θεοφρεήτε καὶ ἰσχυροτάτης ἀελευκεφαλείας τῆς βελγικῆς.

Maxime les ſupplie de faire imprimer ſa nouvelle Traduction du Nouveau Teſtament pour la gloire de Dieu & l'édification de l'Egliſe. Il reçonnoît de plus, qu'il n'a entrepris ce travail qu'à la ſollicitation de Corneille Haga leur Ambaſſadeur à Conſtantinople. Cyrille témoigne la même choſe dans ſa Preface, où il loüe l'affection que l'Ambaſſadeur des Eſtats avoit pour la nation Grecque. Cela fait voir qu'on pourroit plûtoſt placer cette Traduction du Nouveau Teſtament en Grec vulgaire parmy les Verſions des Proteſtans, que parmy celles des Societés Chrêtiennes du Levant.

Le titre de ces deux Nouveaux Teſtaments Grecs eſt exprimé en ces termes, qui ſignifient que l'Original eſt imprimé d'un coſté, & de l'autre la Verſion en Grec vulgaire. Ἡ καινὴ διαθήκη τῦ κυρίε ἡμῶν Ἰησῦ Χρισῦ δίγλωττος ἐν ᾗ ἀντιπροσώπως τόπε θεῖον πρωτότυπον καὶ ἡ ἀνθρωπάκτως ἐξ ἐκείνε εἰς ἁπλῆν διάλεκτον μετάφρασις ἅμα ἐτυπώθησαν. Maxime de Callipoli qui eſt l'auteur de cette Traduction s'étend dans ſa Preface ſur la neceſſité qu'il y a de traduire l'Ecriture en langue vulgaire. Il employe pour cela les raiſons dont les Proteſtans ſe ſervent en pareil cas, & il copie juſqu'à leurs erreurs, faiſant plûtoſt le meſtier d'un Controverſiſte, que d'un Interprete de la Bible. Il y diſpute contre ceux qui condamnent la lecture de l'Ecriture Sainte ſous pretexte qu'elle eſt obſcure, leur op-

posant l'exemple des Apôtres qui n'ont écrit leurs Epitres aux Evêques, aux Egliſes & à tous les Chrêtiens, que pour être lûës. Il s'appuye même ſur l'autorité de JESUS-CHRIST qui eſt le Chef de l'Egliſe, lequel a recommandé clairement cette lecture dans ſon Evangile, lors qu'il renvoye aux Ecritures. Καὶ τοῦτο, dit-il, φανερὸς μᾶς τὸ διδάσκει ἡ κεφαλὴ τῆς ἐκκλησίας μας ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς εἰς τὸ θεῖον καὶ ἱερὸν εὐαγγέλιον παραπέμπων ἐρευνᾶτε τὰς γραφάς.

Il va même plus avant: car il accuſe de negligence les Paſteurs de ſon Egliſe, & il plaint la miſere & l'ignorance des Grecs qui liſent l'Ecriture ſans l'entendre, n'en ayant point de Traduction en leur langue. (a) Lors que Dieu, dit-il, a donné la Loy à Iſraël, il la leur a donnée dans leur langue vulgaire. Ce que les Prophetes ont auſſi fait étant inſpirés de Dieu à l'égard des autres Livres du Vieux Teſtament. Dieu a commandé que tous grands & petits lûſſent la Bible. Il dit la même choſe des Livres du Nouveau Teſtament, qui ont eſté, ſelon luy, écrits en Grec, parce que la langue Grecque eſtoit alors répandüe dans la plus grande partie de la terre.

Il ajoûte de plus, que (b) Dieu a ſuſcité des hommes pieux pour traduire les Livres Sacrés dans toutes les langues du monde, comme St. Jean Chryſoſtome le fait voir dans une de ſes Homilies ſur l'Evangile de Saint Jean, où il dit que les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Perſans, les Ethiopiens & une infinité d'autres nations ont traduit l'Ecriture en leurs langues. Ce qu'il confirme par l'exemple (c) de St. Jerôme, qui eſtant d'Il-

Maxim. Praf. in N. T. Grac. vulg.

Ibid.

(a) ὁ θεὸς ὅταν ἔδωκε τὸν νόμον τὸ Ἰσραὴλ εἰς τὴν αὐτῶν γλῶτταν, καὶ οἱ προφῆται ὁμοίως διὰ πνεύματος ἁγίου ἔγραψαν τὰ βιβλία τῆς παλαιᾶς διαθήκης. καὶ ὁ θεὸς ἐπροσταξεν ἀπὸ ὅλους μικροὺς καὶ μεγάλους να ἀναγινώσκωνται τα βιβλία. Maxim. Præf. in N. T. Græc. vulg.

(b) Διὰ μέσου τοῦ ἁγίου πνεύματος ἐπαρακίνησεν ὁ θεὸς ἄνδρας εὐσεβεῖς διὰ να ἑρμήνευσων τὴν θείαν γραφὴν εἰς ὅλαις ταῖς γλώσσαις τοῦ κόσμου καθὼς μᾶς τὸ φανερώνει ὁ ἱερὸς Χρυσόστομος εἰς τὴν ἐξήγησιν τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου λέγοντας, καὶ Σύροι καὶ Αἰγύπτιοι καὶ Ἰνδοὶ καὶ Πέρσαι καὶ Αἰθίοπες καὶ μυρία ἕτερα ἔθνη μετέφρασαν ἐτοῦτα εἰς τὴν ἰδίαν τους γλῶτταν. Maxim. ibid.

(c) Ὁ ἅγιος Ἱερώνυμος διὰ να εἶναι Ἰλλύριος μεθερμήνευσε τὴν θείαν γραφὴν εἰς τὴν

d'Illyrie traduiſit la Bible en ſa langue, afin que ceux de ſa nation la pûſſent lire. Il produit auſſi l'exemple de Saint Chryſoſtome, qui mit, ſelon luy, en Armenien les Pſeaumes & le Nouveau Teſtament.

Mais cet Ecrivain Grec ſe trompe, lors qu'il copie trop fidelement les Livres des Proteſtans ſes bons amis. Car St. Jerôme n'a jamais traduit la Bible qu'en Latin; & l'on a prouvé ailleurs, que St. Chryſoſtome n'eſt auteur d'aucune Verſion Armenienne.

Toutes ces raiſons & pluſieurs autres qu'il rapporte au même endroit, étoient à la verité des motifs ſuffiſans pour l'engager à donner à ceux de ſa nation une Verſion du Nouveau Teſtament en leur langue, s'il n'y avoit eſté plûtoſt porté par les Calviniſtes, que par les Grecs. Il eſt vray qu'on voit auſſi à la teſte de ſon ouvrage une Preface de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople avec ce titre: Κύριλλος οἰκουμενικὸς πατριάρχης τοῖς ὀρθοδόξοις ἀναγνώσαις. *Cyrille Patriarche Oecumenique aux Lecteurs orthodoxes.*

Ce Patriarche s'étend de la même maniere que Maxime ſur la lecture de la Bible. Il prouve qu'elle doit étre lûë indifferemment de toutes ſortes de perſonnes, hommes, femmes & enfans. En un mot il repete la plus-part des raiſons de Maxime, pour montrer la neceſſité qu'il y a de traduire l'Ecriture en une langue entenduë du peuple.

Mais tout le monde ſçait que Cyrille s'étoit declaré publiquement Calviniſte. Il ne fait même aucune difficulté de reconnoître dans cette Epître ou Preface, que l'Ambaſſadeur des Provinces-Unies à la Porte avoit eu plus de part qu'aucun autre au deſſein de cette nouvelle Traduction du Nouveau Teſtament en Grec vulgaire.

Quoy qu'il en ſoit, Maxime qui en eſt l'auteur (d) prend Dieu pour témoin de *Maxim. ibid.*

τὴν ἐδικήν τε γλῶσσαν τὴν Ἰλλυρικήν. Διὸ νὰ χρειαζῶσιν οἱ συμπατριῶται τὰ μεγαλεῖα τε θεῦ. καὶ ὁ ἅγιος Χρυσόστομος ὁμοίως τὰς ψαλμὰς καὶ τὴν νεαν διαθήκην μεθηρμήνευσεν εἰς τὴν γλῶσσαν τῶν Ἀρμενίων. Maxim. ibid.

(d) Εἰς τοῦτο τὸ ἔργον ἐχομεν μάρτυρα τὸν θεὸν ὅτι οὐδὲ ἐπροθέσαμεν, οὐδὲ ἐυγαλαμβ, ἀλλὰ μετὰ καθαρᾶ συνειδότος καὶ κῇ τὴν δύναμιν μας ἐξηγήσαμβ τὸν νῶν τῆς θείας γραφῆς εἰς τὴν ἐδικήν μας γλῶτταν. Maxim. ibid.

ſon exactitude, aſſûrant qu'il n'a rien ajoûté à ſon texte, & qu'il n'en a auſſi rien oſté, mais qu'il l'a rendu en ſa langue avec toute la fidelité poſſible. En effet, cet Interprete fait connoître dès les premiers mots de ſa Verſion qu'il s'attache à la lettre de ſon Original : car il rend ces mots, βίβλος γενέσεως, par ceux-cy, βιβλίον τῆς γενέσεως, *Livre de la generation*; & il ajoûte à la marge, ἤγουν γενεαλογία, *c'eſt-à-dire genealogie*. S'il avoit eſté moins exact, il auroit mis dans ſa Verſion le mot de *genealogie*, qui explique le ſens des deux mots de ſon texte.

Il ſuit cette même methode en pluſieurs autres endroits, où il aime mieux ſuppleer à l'obſcurité du texte Grec par de petites notes à la marge, que d'ajoûter rien dans ſa Verſion. Par exemple, au verſ. 11. de ce même Chap. de Saint Matthieu, où il traduit ſelon le Grec ordinaire, καὶ Ἰωσίας ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ ἐπὶ τῆς μετοικεσίας Βαβυλῶνος. *Et Joſias engendra Jechonias & ſes freres vers le temps qu'ils furent tranſportés à Babylone*, il met à la marge par forme d'éclairciſſement: ἤγουν τὸν Ἰωακεὶμ καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ, καὶ Ἰωακεὶμ ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν εἰς τὸν καιρὸν &c. *C'eſt-à-dire, Joakim & ſes freres, & Joakim engendra Jechonias dans le temps &c.* Il s'eſt bien donné de garde de mettre ces mots dans ſa Verſion, comme ont fait quelques nouveaux Traducteurs.

Au verſ. 19. du même Chap. où il y a dans le Grec, μὴ θέλων αὐτὴν παραδειγματίσαι, & dans la Vulgate, *& nollet eam traducere*, Maxime a mis dans ſa Traduction, μὴ θέλοντας νὰ τὴν φανερώσῃ, *ne voulant point la manifeſter*, c'eſt-à-dire, νὰ τὴν διαβάλλῃ, *la diffamer*, comme il ajoûte à la marge.

Il conſerve dans ſa Verſion de certains mots qui ſont en quelque façon canoniſés. Il garde, par exemple, le mot de γραμματεῖς, *Scribes*, & il met en même temps à la marge cette note, οἱ γραμματεῖς ἦσαν διδάσκαλοι ὅπου ἐξηγοῦσαν τὴν γραφήν. *Les Scribes étoient des Docteurs qui expliquoient l'Ecriture.* Il retient pour la même raiſon dans le texte de ſa Verſion au Chap. 11. de Saint Matth. verſ. 5. le mot εὐαγγελίζονται, & il ajoûte à la marge, ἤγουν διδάσκονται καλὰ μαντάτα, *c'eſt-à-dire, on leur apprend de bonnes nouvelles.*

Il a même gardé les mots Latins qui ſont dans l'Original, les expliquant à la marge par

par d'autres plus connus, comme au Chap. 22. de Saint Matthieu, verſ. 17. où il y a dans ſa Verſion, auſſi-bien que dans le texte Grec, κῆνσον, qui eſt un mot Latin, il a mis à la marge, τὸ καραγίζιον, *Karage.* Les Grecs d'aujourd'huy ont pris des Turcs ce mot, qui ſignifie le tribut ordinaire qu'ils leur payent. Il a auſſi retenu dans ſa Verſion au Chap. 27. verſ. 27. du même Evangile le mot de πραιτώριόν, *Pretoire*, & il a mis à la marge, παλάτιον τῦ ἡγεμῶνος, *le Palais du Preſident.*

Au Chap. 6. de Saint Matthieu, verſ. 11. il rend très-bien & à la lettre ces mots, τὸν ἄρτον ἡμῶν ἐπιούσιον, par ceux-cy, τὸ ψωμί μας τὸ καθημερινόν, *nôtre pain de chaque jour.* Il garde autant qu'il luy eſt poſſible le caractere de ſon Original, ſi ce n'eſt en quelques endroits où il a crû qu'il étoit obligé d'expliquer par pluſieurs mots ce qui y étoit exprimé par un ſeul. C'eſt ainſi, par exemple, qu'au Chap. 17. de St. Matth. verſ. 18. où il y a dans le Grec ἐπετίμησεν, il a mis dans ſa Verſion ces mots, ἐπρόσταξε μὲ θυμόν, pour exprimer la force du commandement qui paroît accompagné de quelque chaleur ou colere.

Il oſte de plus l'ambiguité de certaines expreſſions en inſerant de petites notes à la marge. Par exemple, au Chap. 7. verſ. 23. de Saint Matthieu, où il a traduit conformément au texte Grec, οὐδέποτε δὲν σᾶς ἐγνώρισα, *je ne vous ay jamais connus*, il ajoûte à la marge, ἤγουν δὲν σας ἠγάπησα πολὺ, *c'eſt-à-dire, je ne vous ay jamais aimés*; comme ſi le verbe qui ſignifie *connoître* ſelon le ſens grammatical, ſignifioit en ce lieu-là *aimer.*

Il paroît moins exact au Chap. 26. de Saint Matthieu, verſ. 26. où au lieu de εὐλογήσας, *ayant beny*, qui eſt dans le Grec, il a mis dans ſa Verſion, ὡς ἂν εὐχαριστήσει, *après avoir rendu graces:* ce qui exprime neanmoins parfaitement le ſens du verbe εὐλογήσας; & en effet on lit εὐχαριστήσας dans quelques Exemplaires Grecs. Mais il a gardé dans ſa Traduction au Chap. 6. de Saint Marc, verſ. 41. le verbe εὐλόγησε, *benit*, & il l'explique en même temps à la marge par ces mots, εὐχαρίστησε καὶ ἐδόξασε, *il rendit graces, & loüa:* ce qu'il fait auſſi au Chap. 8. du même Evangile, verſ. 7. où il conſerve dans ſa Verſion le verbe εὐλόγησε, comme il eſt dans l'Original, & il met à la

marge, ἦγεν εὐχαρίστησιν καὶ ἐδόξασε μὲ προσευχήν. *C'eſt à-dire, il rendit graces, & loua avec priere.* Il ne pouvoit pas donner une explication plus juſte du verbe εὐλογεῖν, qui ſignifie en ces endroits-là reciter des benedictions ou loüanges à la maniere des Juifs, qui appellent auſſi ces benedictions des *actions des graces.*

Au Chap. 13. des Actes des Apôtres, verſ. 2. où il y a dans le Grec, λειτουργούντων δὲ αὐτῶν τῷ κυρίῳ, Maxime a traduit, καὶ ὡσὰν ὑπερεῖδσαν ἑτοῖτοι τὸν κύριον: ce qui répond exactement à nôtre Vulgate, où il y a, *miniſtrantibus autem illis Domino*; & il a mis à la marge, κηρύττοντες τὸ εὐαγγέλιον, *preſchants l'Evangile*, comme s'il ne s'agiſſoit en ce lieu que de la predication; lequel ſens eſt trop limité.

En general on peut dire que la Traduction de cet Interprete Grec eſt une des plus exactes & des plus judicieuſes qu'on ait faites dans ce dernier ſiecle. Elle exprime aſſez le caractere de l'Original Grec. Il y a neanmoins des endroits où il ſupplée quelques mots pour la rendre plus claire; & alors il les enferme entre deux crochets. Par exemple, au Chap. 1. de Saint Jean, verſ. 3. où il y a dans le Grec, δι' αὐτοῦ ἐγένετο, *tout a eſté fait par luy*, on lit dans ſa Verſion, ὅλα [τὰ πράγματα] ἀφ' μέσον [τοῦ λόγου] ἐγίνηκαν. *Toutes les choſes ont été faites par luy.*

Lors que l'expreſſion du texte Grec eſt trop conciſe, il la rend quelquefois plus claire, en y ſuppleant quelques mots, parce qu'il a crû que le ſens ne pouvoit eſtre rendu autrement. Cela paroît au Chap. 8. de St. Jean, verſ. 25. où il traduit ces mots Grecs qui ſont obſcurs, τὴν ἀρχὴν ὅ, τι καὶ λαλῶ ὑμῖν, par ces autres-cy qui ſont clairs & qui font un bon ſens, ἐκεῖνο ὅπερ εἶναι ὅπερ σᾶς λαλῶ ἀπὸ τὴν ἀρχήν. *Je ſuis celuy qui vous parle dès le commencement.*

S'il y a dans le Grec quelques mots qui ayent une autre ſignification que celle qu'on leur donne ordinairement, l'Interprete met à la marge la veritable ſignification. Par exemple, au Chap. 6. des Actes, verſ. 1. où il a traduit conformément à l'Original Grec, ἐγόγγυζαν οἱ Ἑλληνισταὶ εἰς τοὺς Ἑβραίους, *les Helleniſtes murmurerent contre les Ebreux*, il ajoûte cette obſervation à la marge. Ἑλληνιστὰς ἐνταῦθα καλεῖ τοὺς Ἑβραίους τοὺς διαλεγομένους ἑλληνιστὶ· Ἑβραίους δὲ τοὺς ἐκ τῷ γένει καὶ τὴν γλῶτ-

ταν

τῶν ἑλλ. *Il appelle Helleniſtes les Ebreux qui parloient Grec ; & il nomme Ebreux ceux qui étoient Ebreux d'origine, & qui parloient la langue Ebraïque.*

Enfin Maxime marque auſſi quelquefois à la marge de ſon Livre les diverſes leçons du texte Grec : ce qu'il fait neanmoins rarement. C'eſt ainſi qu'au Chap. 19. de St. Jean, v. 14. où il a traduit ſelon le Grec ordinaire, ὡσεὶ ἕκτην ὥραν, *environ la ſixiéme heure*, il a mis à la marge, χάφεται ἡ ὡσεὶ τρίτην ὡς ἐν Μάρκ. ιε. κε. *Il y a dans quelques Exemplaires, Environ la troiſiéme heure, comme dans St. Marc, Chap. 15. verſ. 25.*

Ce qu'on vient de rapporter eſt plus que ſuffiſant pour faire connoître la Verſion du Nouveau Teſtament que Maxime a compoſée de noſtre temps en Grec vulgaire à la ſollicitation de l'Ambaſſadeur des Provinces-Unies à la Porte, & qui a été approuvée par Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople. Diſons maintenant quelque choſe de la Traduction qu'on a faite du Nouveau Teſtament Ebreu, ou plûtoſt du ſeul Evangile de St. Matthieu, parce qu'il n'eſt pas neceſſaire de nous arreſter aux Traductions Ebraïques qui ont été faites par des Chrêtiens. Je n'ay rien auſſi à dire d'une ancienne Traduction Ebraïque de l'Evangile de Saint Jean & des Actes des Apôtres, laquelle les Juifs de Tiberiade gardoient dans leurs Archives au temps de St. Epiphane. Ce Pere qui en fait mention ne l'avoit jamais veüe. Il rapporte ſeulement ce qu'il avoit appris là-deſſus de quelques Juifs qui s'étoient fait Chrêtiens. Je ne parlerois pas même de l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu, ſi ce n'eſt qu'il a fait quelque bruit dans le monde, comme s'il eût approché de l'Original de cet Evangeliſte. Cependant il eſt conſtant que c'eſt une fauſſe piece qui a été fabriquée par un Juif ennemy des Chrêtiens.

Epiph. Har. 30.

Sebaſtien Munſter eſt le premier qui ait publié un Evangile en Ebreu, dont il y a eu pluſieurs Editions tant à Baſle qu'à Paris. Jean du Tillet Evêque de St. Brieux (c) en donna enſuite une nou-

Joann. Till. Epiſt. ad Carol. Lothar. Cardin.

(c) *Anno ſuperiore profectus in Italiam inter multos ac varios libros hoc Divi Matthæi Euangelium Hebraicum reperi, quod equidem ut non auſim adfirmare de*

nouvelle Edition en 1555. differente de la premiere ſur un Exemplaire qu'il avoit apporté d'Italie en France. L'on y a joint la Verſion Latine du docte Jean Mercerus. L'Edition de Munſter eſt d'un mauvais Ebreu qui eſt plein de ſoleciſmes & de barbariſmes. Auſſi témoigne-t-il qu'il ne l'a pas donné de la maniere qu'il a été d'abord compoſé en Ebreu, parce que ſon Exemplaire étoit fort defectueux, & qu'il a été obligé d'y ſuppleer ce qui y manquoit. L'Evêque du Tillet au contraire loüe ſon Exemplaire, comme étant bien écrit, ſans qu'on y voye aucune phraſe Rabbinique. Il n'oſe pourtant pas aſſûrer que St. Matthieu en ſoit l'auteur. Il mépriſe celuy de Munſter comme un ouvrage *Rabbinique*.

Mais quelque loüange qu'il puiſſe donner à ſon Edition, elle n'eſt point ancienne. Le Juif qui a compoſé cet Evangile en Ebreu ne l'a pas à la verité écrit en Ebreu de Rabbin, mais dans l'ancien Ebreu, c'eſt-à-dire dans la langue des Livres Sacrés.

Joann. Merc. Præf. in Verſ. Lat. Euang. Ebr.

Neanmoins Mercerus qui étoit bon connoiſſeur avoüe, que bien qu'il ſoit écrit aſſez purement, & qu'il ne ſoit pas éloigné du ſtile des Ecrivains du Vieux Teſtament, on ne laiſſe pas d'y trouver quelques Rabbiniſmes. *Ut ut ſit*, dit cet habile Critique, *hæc ſatis purè ſcripta, ſi diligenter evolvas, nec à Veteris Inſtrumenti nitore procul abeſſe, etſi nonnihil Rabbiniſmi interdum adjunctum comperies.*

L'Exemplaire de Munſter eſt en effet de ce ſtile que Jean du Tillet appelle barbare. L'on y trouve pluſieurs mots qui ne ſont point dans la pureté de la langue Ebraïque. Il y a même beaucoup de ſoleciſmes & de barbariſmes, ſoit qu'ils viennent du Traducteur, ou de Munſter qui l'a retouché.

J'ay en MS. une partie de ce même Evangile en Ebreu, qui eſt plus exact & en meilleur

de eo quod ſuâ ille linguâ divinitùs conſcripſit expreſſum; ita ut ex eruditorum hominum & Ciſalpinorum teſtimonio atque prædicatione poſſum aſſerere à Rabbinicâ dictione plurimum abeſſe, eaque conſcriptum orationis puritate quam nulla poſt deſolatam hanc gentem ſcripta redoleant. Longè enim aliud ab eo eſt quod nobis Munſterus plerunque barbarum & ineptum obtruſit. Hoc nitidius eſt, præter quàm quòd phraſes Hebraicas multis in locis dilucidiores facit. Joann. Till. Epiſt. ad Carol. Lotharing. Cardin.

leur ſtile que l'Exemplaire même de l'Evêque du Tillet. Il y a à la teſte de ce MS. quelques vers écrits en Ebreu, qui ſont des preuves évidentes de la haine que les Juifs portent aux Chrêtiens. On y découvre qu'ils n'ont traduit cet Evangile que pour le refuter. Le titre eſt exprimé en ces termes : (f) *C'eſt icy le Livre de Jeſu, qu'on nomme Evangile, qui a été compoſé par Matthieu touchant ce qui regarde Jeſu de Nazareth. Il n'y faut point croire, parce que ce n'eſt que fauſſeté & menſonge.* Il ne commence pas comme l'Exemplaire de Jean du Tillet par ces mots, — אלה תולדות ישו qui ſont imités du Vieux Teſtament, mais par ceux-cy qui répondent mieux aux premiers mots de l'Evangile de St. Matthieu, זה ספר תולדות ישוע. L'Interprete Juif l'a traduit ſur l'Edition Latine, ou plûtôt ſur quelque Verſion Italienne qui avoit été faite ſur le Latin : car il écrit le nom de Saint Matthieu à la maniere des Italiens *Matteo*, & il a auſſi lû *Evangelio*.

Ex Euang. Matth. Ebr. MS.

J'aurois honte d'examiner en particulier cet ouvrage, qui ne meritoit pas de voir le jour. Il eſt ſurprenant que de ſçavans Critiques ayent pris la peine d'en marquer les diverſes leçons, & de les rapporter ſerieuſement. Comme toute l'Antiquité a crû que Saint Matthieu a écrit ſon Evangile en Ebreu pour les Juifs de Paleſtine, cela ſuffiſoit pour donner de l'eſtime à cette nouvelle piece qu'on publioit en Ebreu ſous le nom de Saint Matthieu. Cependant Mercerus qui l'a traduite en Latin pour contenter l'Evêque du Tillet, s'eſt bien donné de garde de la debiter comme le veritable Exemplaire de cet Evangeliſte, ni même comme celuy des Nazaréens. *Quod ſi*, dit-il, *Hebraicum exemplar ne non Matthæi authenticum eſſe tibi perſuadeas te quippiam movet, ſcito ne Nazarænorum quidem, quo uſus Hieronymus, & quod plerique Syriacum fuiſſe credunt, ἀνυπόγραφον meo judicio fuiſſe.*

Joann. Mercer. ibid.

On a imprimé à Rome aux depens de la Congregation de la Propagation de la Foy les quatre Evangiles traduits en

In fol. 1668.

(f) זה ספר ישוע וקורין אותו בלעז אֶבַנגֶלִיו שחיבר מַטָיאוּ סעינין ישו הנצרי ואין להאמין בו כי כלו שקר וכוב׳

Ebreu par Jean Baptiſte Jonas Juif converty, & Profeſſeur en la langue Ebraïque dans l'Univerſité de Rome. Ce Juif a dedié ſon ouvrage au Pape Clement IX. Il dit dans ſon Epître Dedicatoire, (g) que la dignité & la ſainteté de la Religion Chrêtienne demandoit que les Evangiles qui ſont en Arabe, en Syriaque, en Grec & en Latin, fuſſent auſſi en Ebreu, qui eſt la langue dans laquelle preſque tous les Livres du Vieux Teſtament ont été écrits. Il ajoûte de plus, que ſon deſſein eſt auſſi de reprimer l'inſolence & l'impieté des Juifs, qui ont changé & corrompu la plus-part des paſſages où il eſt parlé de JESUS-CHRIST.

Joann. Bapt. Jon. Epiſt. ad Clem. IX.

Cet Auteur Juif a auſſi mis au devant de ſon ouvrage une Preface en Ebreu & en Latin, où il fait non ſeulement mention des Editions qu'on a publiées de l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu, mais auſſi d'un Exemplaire MS. de ce méme Evangile, qui avoit été traduit en Ebreu par un Juif nommé Scem Tob Siphrut. Il aſſûre que cette Verſion qui eſt intitulée, אבן בוחן *Pierre de touche*, eſt en un mauvais Ebreu, & qu'on y a mis à la fin de chaque Chapitre des objections contre l'Evangile de la maniere qu'ils ſont à la fin de l'Edition qui s'en eſt faite à Paris en 1555. enſorte qu'on pourroit juger de là que ce MS. ne differoit point de l'Edition de Jean du Tillet.

On reconnoît dans cette Preface, que le Juif Jonas qui avoit embraſſé le Chriſtianiſme ne s'étoit pas defait entierement de la maniere d'écrire de la plus-part de ceux de ſa nation, au moins de ceux qui ſe ſont appliqués à l'étude de la Cabbale. Car il explique en Cabbaliſte le mot d'Evangile qu'il

(g) *Planè videbatur Chriſtianæ Religionis dignitati ſanctitatique neceſſarium, ut hæc primaria ejus inſtrumenta, Arabicis, Syriacis, Græcis, atque Latinis vocibus jam expreſſa, etiam Hebraicis exprimerentur, cùm præſertim Inſtrumenti Veteris omnes ferè libri Hebraicâ linguâ conſcripti fuerint. Deinde iniqua & impia Hebræorum mens in Chriſtum, cujus gloriæ invidentes omnia fere teſtimonia quæ de eo habentur, mutatis vel vocibus vel ſignificationibus, corrumpunt -- Hac autem Euangeliorum verſione in verum Hebraicum ſermonem tantâ audaciâ occurrimus.* Joann. Bapt. Jon. Epiſt. ad Clem. IX.

qu'il écrit אבן גיליון *Even ghilion*, (*h*) & qui signifie, selon luy, *pierre manifestée*, parce que, dit-il, la nouvelle Loy étoit cachée dans la Loy ancienne : ce qui a été signifié sur la montagne de Sinaï, lors que les dix Commandemens furent écrits sur deux tables de pierre qui signifioient les deux Loix, l'ancienne & la nouvelle.

Joann. Bapt. Jon. Procem. in IV. Euang. Hebr. & Lat.

Il ajoûte au même endroit d'autres allegories semblables, d'où il pretend prouver la venüe du Messie, faisant toûjours allusion à la *pierre* qui est contenüe, selon luy, dans le mot d'*Evangile*, & il en conclud par un raisonnement tout-à-fait Juif, & plûtost digne d'un Cabbaliste, que d'un Chrestien, que ce qu'il marque en ce lieu-là estant arrivé au temps du Messie, St. Matthieu a écrit l'Evangile qu'il appelle en Ebreu *Even ghilion*, c'est-à-dire, *pierre manifestée. Concludimus*, dit-il, *cùm hoc fuerit tempore Messiæ, S. Matthæum historiam Euangelicam quam Hebraicè scripsit nominasse* Even ghilion, Petram manifestatam.

Ibid.

Il accuse ensuite les anciens Rabbins d'avoir detourné dans le Talmud la veritable signification du mot d'*Evangile*, en ne le lisant point avec la lettre ב *beth*, mais avec un ו *vau*; & même au lieu de *Even*, d'avoir lû *avon*, *peché*. C'est ainsi que R. Mehir appelloit les Evangiles, *un peché manifeste*, & R. Jochanan *une injure manifeste*. Mais laissons là les rêveries des Rabbins. Au reste cette Traduction Ebraïque est d'un Ebreu pur, & a été faite sur nostre Edition Latine. Elle commence par ces mots, ספר תולדות ישוע משיח.

(h) Even ghilion, *quod sonat* petram manifestatam, *quia nova lex intra legem veterem abscondebatur, atque id à Deo significatum fuit in monte Sinai, cùm decem mandata duabus tabulis ex petrâ commissa fuerint, quo significaretur utraque lex, nova & vetus.* Joann. Bapt. Jon. Procem. in I V. Euang. Hebr. & Lat.

CHAPITRE XXI.

Des Verſions Latines du Nouveau Teſtament qui ont eſté faites ſur le texte Grec dans ces derniers temps. De Laurens Valle, & de Jaques le Fevre d'Eſtaples. De la Verſion d'Eraſme en general, & de ceux qui s'y ſont oppoſés.

ON ne vit pas plûtôt fleurir l'eſtude des belles lettres dans l'Europe, que ceux qui avoient quelque connoiſſance de la langue Grecque & de la Latine, commencerent à avoir du mepris pour l'ancien Interprete de l'Egliſe, ſur tout en Italie, où l'on pretendoit avoir plus de politeſſe que dans aucun autre lieu du monde. En effet on a cette obligation aux Italiens, d'avoir travaillé des premiers à chaſſer de l'Europe la barbarie qui y regnoit depuis pluſieurs ſiecles.

Mais leur politeſſe ne devoit pas s'étendre juſqu'à reformer avec trop de liberté le langage de l'ancien Interprete Latin. Ils devoient prendre garde qu'en reformant les vieilles expreſſions pour les rendre plus Latines & plus Ciceroniennes, ils en affoibliſſoient ſouvent le ſens. Leur critique alloit à corriger dans les Livres Sacrés ce que l'uſage de tant de ſiecles avoit autoriſé. On ne peut de plus traduire trop à la lettre la parole de Dieu. Il eſt même bon dans ces ſortes de Verſions de s'exprimer d'une maniere ſimple. C'eſt aſſez que l'on conſerve le propre ſens des mots. St. Auguſtin a remarqué judicieuſement, que l'ancien Interprete a mieux aimé rendre le propre ſens de l'Original, que de parler bien Latin. *Maluit pius interpres minùs Latinè aliquid dicere, quàm minùs propriè.* *Auguſt. in Pſ. 50.*

Laurens Humfredus n'a pû s'empêcher dans un Traité qu'il a compoſé de la veritable maniere de traduire les Auteurs tant profanes que ſacrés, de reprendre les Italiens de s'eſtre trop émancipés, lors qu'ils ont voulu faire parler les Ecrivains Sacrés le langage de Ciceron, en changeant de certains mots & de certaines expreſſions qui eſtoient en quelque façon conſacrées. Il fait ce reproche en particulier à l'éloquent Longueil, qui avoit ſuivi en cela le genie des Italiens. *Sic enim ferè*, dit ce ſage Proteſtant, *Longolius generoſo mentis impetu ad optima quæque* *Laur. Humfr. de rat. interpr. lib. 1.*

quæque tendens, ſed tranſverſum non ſatis ſano Italorum conſilio ad hanc perniciosam prophanitatem penè abreptus Euangelium Ciceronianum conatus eſt obtrudere.

Laurens Valle qui étoit d'une noble famille d'Italie eſt un des premiers qui ait été agité de cet eſprit. Il auroit fait une nouvelle Traduction de la Bible, comme l'a remarqué Eraſme, au moins du Nouveau Teſtament, ſi le Pape ne l'en eût detourné. Mais on ne pût pas l'empêcher de publier ſes Obſervations Critiques ſur l'ancien Interprete Latin. Ayant écrit dans un temps d'une profonde ignorance pour ce qui regarde la langue Latine, il s'arreſta à pluſieurs minuties de Grammaire qui ne ſeroient plus aujourd'huy de ſaiſon.

Eraſm. Apol. adv. Petr. Sut.

Il s'attache principalement à examiner ſi noſtre Interprete a rendu exactement la proprieté des mots Grecs par d'autres Latins. Il reprend, par exemple, cet Interprete d'avoir traduit λαὸν par *plebem*; au lieu qu'il devoit traduire, ſelon luy, *populum*. Il y a neanmoins pluſieurs mots auxquels les Theologiens ont attaché des ſignifications qu'il ſeroit difficile de leur oſter, parce que l'uſage de la Theologie les a autoriſées. C'eſt ainſi que le verbe λατρεύειν qui ſe prend plus ſouvent dans les Auteurs profanes, comme il l'obſerve luy-même, pour l'honneur qu'on rend aux hommes, que pour celuy qu'on rend à Dieu, a eſté appliqué par les Theologiens au culte qui eſt dû à Dieu.

Valle cependant ne peut ſouffrir cet uſage des Theologiens. Il répond à ceux qui luy objectoient que la Theologie n'étoit pas ſoûmiſe aux regles de la Grammaire, qu'elle doit conſerver l'uſage de chaque langue. *Ego dico illam debere ſervare etiam cujuſlibet linguæ uſum.* Car qu'y a-t-il de plus oppoſé, dit-il, au bon ſens, que de corrompre une langue dont on ſe ſert, & de ne ſe rendre pas intelligible à ceux à qui l'on parle? *Nam quid ſtultius quàm linguam quâ uteris velle corrumpere, & committere ne ab iis apud quos loqueris intelligaris?*

Laur. Vall. Annot. in N. Teſt. cap. 4. Matth.

Ibid.

Il reforme quelquefois nôtre Verſion Latine ſur l'Original, comme au Chap. 10. de St. Jean, verſ. 29. où nous liſons encore aujourd'huy, *Pater meus quod dedit mihi majus omnibus eſt.* Il pretend que c'eſt une faute de Copiſte, ou de quelque Critique trop hardy,

& qu'il faut traduire selon le Grec, *Pater meus qui dedit mihi major omnibus est.* Il n'est pas cependant toûjours heureux dans ses corrections, parce que ce n'est pas assez, pour juger des leçons du Nouveau Testament, de sçavoir le Grec & le Latin, il faut outre cela quelque connoissance de l'Ebreu & du Syriaque. C'est pourquoy il est tombé dans une erreur grossiere, lors qu'il a voulu reformer sur le Grec au Chap. 18. de St. Jean, vers. 1. le (a) mot de *Cedron* qui est dans la Vulgate, comme s'il falloit lire dans le Grec τῶν κέδρων, & dans le Latin *cedrorum.*

Id. Annot. in N. Testam. cap. 18. Joann.

Il ne paroît pas même exact dans la connoissance de la langue Grecque, quand il assûre dans sa note sur le Chap. 1. de l'Epistre de St. Paul à Tite, vers. 5. qu'on ne doit pas traduire comme il y a dans la Vulgate, *per civitates* au pluriel, parce qu'il y a dans le Grec πόλιν, *civitatem*, au singulier. Mais κατὰ πόλιν signifie *dans chaque ville :* & c'est ce qu'on doit entendre en ce lieu-là par ces mots qui sont dans la Vulgate, *per civitates*, c'est-à dire, *per singulas civitates.*

Laurens Valle accuse avec plus de force & avec plus d'apparence de raison l'Edition Latine sur le Chap. 10. de l'Epître aux Ebreux, v. 34. où nous lisons, *nam & vinctis compassi estis*; au lieu que selon le Grec ordinaire il faut traduire, *vinculis meis compassi estis.* Il (b) s'estonne qu'on souffre cette corruption dans nostre Vulgate, parce qu'on oste par là une preuve qui montre évidemment que cette Epître est de St. Paul. Mais pourquoy ne veut-il pas que le changement ait esté plûtost fait dans le Grec que dans le Latin? En effet il y a de très-anciens Exemplaires Grecs qui ont δεσμίοις, *vinctis*; & il a été aussi facile de changer δεσμίοις en δέσμοις, que *vinculis* en *vinctis.* On lit dans le Latin de l'ancien MS. de St. Germain des Prez, *vinculis eorum consensistis.*

Id. ibid. ad cap. 10. Epist. ad Hebr.

Il

(a) *Non Hebraicum nomen proprium torrentis vel alterius rei videtur esse* Cedron, *sed Græcum apposito articulo plurali* τῶν κέδρων, *ut transferendum fuerit,* trans torrentem cedrorum. Laur. Vall. Annot. in Nov. Test. cap. 18. Joann.

(b) *Pudendum est vicem Latinorum qui ita sacrorum librorum veritatem corrumpi permiserunt, ne dicam corruperunt. Nam hic locus præcipuè probat hanc Epistolam esse Pauli, cùm dicat,* compassi estis vinculis meis, *non* vinctis, δεσμίοις μου. Laur. Vall. Annot. in Nov. Test. cap. 10. Epist. ad Hebr.

Il approuve dans sa note sur l'Epistre I. de St. Pierre, Chap. 5. vers. 2. que l'Interprete Latin ait traduit *providentes* le mot Grec ἐπισκοποῦντες; & il reprend en même temps St. Augustin, pour avoir donné au mot de *Episcopus* la signification de *Superintendens*. *Miror*, dit-il, *Augustinum dicere* Episcopus *interpretari Latine* Superintendens.

Id. ibid. ad cap. 5. Epist. I. Petr. vers. 2.

Il attaque bien plus ouvertement les Theologiens Scolastiques, dont il ne peut souffrir la barbarie. C'est ce qui a obligé Erasme qui a donné le premier au public ces Remarques sur le Nouveau Testament, de mettre à la tête une Lettre pour servir d'Apologie. Il répond à ceux qui objectoient, que (c) Laurens Valle étoit un medisant qui n'avoit épargné personne, que ce n'est pas medire que de n'être pas d'un même sentiment que les autres dans des faits de pure literature. A l'égard des Theologiens, il ajoûte, *Nova Theologorum dignitas, si solis illis licet barbarè loqui.*

Erasm. Epist. ad Christoph. Fisch.

Mais après tout, cette épigramme qu'on publia après la mort de ce Critique fait bien voir qu'il s'estoit rendu formidable à tout le monde, & qu'il avoit voulu reformer non seulement l'ancien Interprete Latin, mais le langage de tout le genre humain.

Nunc postquàm manes defunctus Valla petivit,
Non audet Pluto verba Latina loqui.
Juppiter hunc cæli dignatus honore fuisset;
Censorem linguæ, sed timet ipse suæ.

Jaques le Fevre d'Estaples qui avoit quelque connoissance de la langue Grecque, fit imprimer à Meaux en 1522. des Commentaires sur les IV. Evangiles, où il corrige avec beaucoup de liberté l'ancienne Edition Latine. Sa methode est de rapporter d'abord le texte de cette Edition, & de l'expliquer, le corrigeant en même temps aux endroits qu'il croit mal traduits. Comme il se regle principalement sur le Grec, il a ajoûté des asterisques, & des obelisques ou petites broches, pour marquer

Jacob. Faber Stapul.

(c) *Sed fœnum, inquiunt, habet in cornu, & neminem non lacerat. Ita ne tandem lacerare vocant dissentire in litteris?* Erasm. Epist. ad Christoph. Fisch.

quer ce qui eſt de plus ou de moins dans le Latin que dans le Grec.

Nous avons auſſi les Commentaires de cet Auteur ſur les Epîtres de St. Paul, imprimés à Paris en 1531. Il dit neanmoins qu'il les avoit achevés dès l'année 1512. dans l'Abbaye de St. Germain des Prez. La Vulgate étant autoriſée dans toutes les Egliſes d'Occident, il n'a pas oſé la rejetter entierement. C'eſt pourquoy il l'a fait imprimer avec ſon Commentaire: mais ne la croyant pas exacte, il y a joint une nouvelle Traduction Latine ſur le Grec. Il explique ſon deſſein en peu de mots dans une Lettre qui eſt à la tête de ſon ouvrage. *Exhibemus*, dit-il s'adreſſant à Guillaume Briçonnet, *divini eloquii Pauli Vulgatæ Editionis Epiſtolas primâ fronte legendas, & è regione earumdem intelligentiam ex Græco reſpondentem.*

Jacob. Fab. Stapul. Epiſt. Dedic. ad Guill. Briconn.

C'étoit en quelque façon condamner la Verſion de l'Egliſe, que d'en introduire une nouvelle ſous pretexte que l'ancienne n'étoit pas aſſez conforme à l'Original Grec. Auſſi prevoyant (*d*) les objections qu'on luy pouvoit faire là-deſſus, il nie qu'il ait rien entrepris contre la Verſion de St. Jerôme. Il diſtingue de la Traduction de ce Pere la Vulgate qu'on liſoit dans nos Egliſes, & par cette diſtinction il croit être à couvert de tous les reproches qu'on luy pouvoit faire là-deſſus, puis que, ſelon luy, St. Jerôme même a attaqué cette ancienne Verſion qu'on nomme Vulgate. *Ibid.*

Mais on a fait voir cy-deſſus, que cet Auteur s'eſt trompé, lors qu'il a pretendu que l'Edition Latine d'aujourd'huy n'étoit point de St. Jerôme. Il auroit pû faire une nouvelle Traduction du N. Teſtament ſur le Grec, ſans détruire pour cela l'ancienne qui étoit entre les mains de tout le monde. Mais il ſe croyoit aſſez habile homme dans la langue Grecque pour en donner une de ſa façon. Cependant ſi l'on examine ſa Tra-

(d) *Nonnulli fortè mirabuntur non parum, quòd ad tralationem Hieronymi intelligentiam Græcam adjicere auſi fuerimus, id nimis inſolenter factum arbitrantes, & me temeritatis & audaciæ non tam accuſabunt quàm damnabunt . . . Verum nos bonâ venâ dignabuntur, cùm planè intelligent nos ad Sacri Hieronymi tralationem nihil auſos, ſed ad Vulgatam Editionem ante B. & glorioſum Eccleſiæ lumen Hieronymum.* Jac. Fab. Stap. Epiſt. ad Guill. Briconn.

Traduction & ſes Remarques, on y trouvera des preuves d'une grande foibleſſe. Il fait paroître en pluſieurs endroits qu'il n'entendoit que mediocrement la langue Grecque. Mais comme ſa Verſion a une étroite liaiſon avec ſes Notes, j'ay crû qu'il ſeroit plus à propos d'en traiter en particulier dans la troiſiéme Partie de cet Ouvrage ; où l'on parlera des Commentateurs.

Je diray ſeulement icy, que Jaques Lopés Stunica Theologien Eſpagnol a écrit fortement contre la Verſion que Jaques le Fevre a faite des Epîtres de St. Paul. Il l'a accuſé d'avoir changé mal-à-propos pluſieurs endroits de l'Edition Vulgate qui s'accordoient parfaitement avec le Grec. Il dit de plus, (e) qu'il a trouvé un ſi grand nombre de fautes dans cette Verſion, qu'il faudroit un volume entier pour les refuter. En effet, il en donne des preuves convaincantes, comme lors qu'il le reprend d'avoir fait un nom appellatif de *Tertius*, au Chap. 16. de l'Epître aux Romains, verſ. 22. étant certain que c'eſt un nom propre en ce lieu-là. De plus, dans l'Epître I. aux Corinthiens, Chap. 5. verſ. 4. où il y a dans le Grec συναχθέντων, & dans la Vulgate *congregatis*, Jaques le Fevre a traduit *condolentibus* : ce que Stunica reprend comme une faute groſſiere qui ne peut proceder que de l'ignorance de la langue Grecque.

Jac. Lop. Stun. in Prol. Annot. adv. Jac. Fab. Stap.

Mais après tout, ce Docteur Eſpagnol ne luy a pas rendu toûjours juſtice. Il auroit pû écrire avec plus de moderation contre luy. Il étoit alors très-rare de voir des Theologiens qui ſçûſſent le Grec ; & s'il ſe trouve quelques fautes dans la nouvelle Traduction de Jaques le Fevre, elle contient auſſi pluſieurs éclairciſſemens utiles. Il devoit neanmoins ne s'éloigner pas tant qu'il a fait de l'ancien Interprete Latin. Peut-eſtre même eût-il été plus judicieux de ne donner ſa nouvelle Interpretation qu'en

(e) *Cùm præſertim multa loca in Editione Vulgatâ ex Græco optimè traducta, imò quæ aliud ſignificare non poſſunt, niſi ut vetus Interpres tranſtulit, Stapulenſis Faber perperam Latinitati reddiderit . . . tot errata, cùm tralationem illam Fabri diſcuteremus, ſeſe nobis offerebant, ut ſi omnia ad plenum annotanda ac refellenda forent, non parvum volumen expoſcentes.* Jac. Lop. Stun. in Prol. Annot. adv. Jac. Fabr. Stapul.

forme de Remarques Critiques.

Quand il a traduit, par exemple, au Chap. 1. de l'Epître aux Romains, verſ. 9. ces mots Grecs, ᾧ λατρεύω, par ces Latins, *quem colo*, il devoit ſeulement remarquer, que λατρεύω ſignifie *colo*, & qu'il ſe doit prendre en ce lieu-là pour le culte qu'on rend à Dieu; & qu'ainſi la Vulgate où il y a *cui ſervio* ne paroît pas exacte. Mais Stunica luy a fait voir doctement, que ce n'eſt pas entendre le Grec ni le ſtile de l'Ecriture Sainte, que de reſtreindre ce verbe au culte de Dieu, ſous pretexte qu'il eſt dit dans le Deuteronome, *Soli Deo ſervies*, & qu'il y a dans le Grec λατρεύσεις. Si l'on juge de la ſignification de ce verbe Grec par l'Ebreu où il y a תעבד, il eſt conſtant que le verbe Ebreu עבד s'applique dans la Bible indifferemment à Dieu & aux hommes. Mais on parlera ailleurs plus au long de la Verſion de Jaques le Fevre, & de ſes Commentaires.

Deut. 6. 13.

Il ſemble qu'il ait voulu donner quelque autorité à l'Epître à ceux de Laodicée qui a été publiée ſous le nom de St. Paul; car il l'a fait imprimer avec les autres Epîtres de cet Apôtre. Il témoigne l'avoir trouvée dans quatre Bibliotheques qu'il nomme. *Epiſtola*, dit-il, *quam miſit Paulus ad Laodicenſes inter Epiſtolas ejus nunc non continetur: verùm unam titulo Pauli ad Laodicenſes inſignitam quatuor in locis reperi, primùm Patavii in cœnobio S. Joannis de Viridario, Coloniæ apud Fratres communis vitæ, & apud Pariſios in Bibliothecis Eduanâ & Sorbonicâ, quam quia non niſi pietatem continere conſpexi, nihil etiam fuerit à pietate alienum, ſi eam hoc in loco inſeramus, ut qui fuerint ſtudioſi Pauli legant, & etiam conſolentur legentes.* *Jacob. Fab. Stapul. in Epiſt. ad Laod.*

Eraſme eſt le premier qui ait compoſé dans ces derniers temps une Verſion Latine entiere de tout le Nouveau Teſtament ſur l'Original Grec. Il en publia la premiere Edition à Baſle en 1516. avec une Lettre adreſſée au Pape Leon X. qui aimoit les belles lettres. Il expoſe en peu de mots dans cette Lettre quel a été ſon deſſein (*f*) en traduiſant de nouveau

(*f*) *Novum Teſtamentum univerſum ad Græcæ originis fidem recognovimus, idque non temerè neque levi operâ, ſed adhibitis in conſilium compluribus utriuſque*

veau ſur le Grec les Livres du Nouveau Teſtament. Il dit, que l'eau eſt plus pure dans la ſource que dans les canaux. Mais comme il prevoyoit qu'on luy objecteroit, que le Grec d'aujourd'huy n'eſt pas pur, il ajoûte qu'il a conſulté pluſieurs anciens Exemplaires Grecs & Latins qui étoient fort corrects. Il dit de plus, que pour ne rien donner qui ne fût exact dans une matiere de cette importance, il a eu recours aux anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, afin d'y reconnoître les leçons de leur temps. Enfin il témoigne, qu'il a ajoûté des Notes à ſa Verſion, dans leſquelles il explique les raiſons qu'il a eües de changer quelque choſe dans l'ancienne Edition, & il y éclaircit en même temps les endroits qui ont quelque obſcurité.

Eraſm. Epiſt. ad Leon. X.

Il ſemble qu'une Verſion où l'Auteur avoit pris de ſi ſages precautions devoit contenter tout le monde. Cependant pluſieurs Theologiens s'éleverent contre luy, avant même que ſon Ouvrage fût tout-à-fait public. Ils ne pouvoient ſouffrir qu'un particulier oſât ſe mettre au deſſus de St. Jerôme, à qui l'on attribuoit d'un commun conſentement l'Edition Vulgaire. Ils regarderent ſa Verſion comme une nouveauté pernicieuſe à l'Egliſe, principalement à cauſe des Notes qu'il y avoit jointes. Eraſme fut obligé de retoucher ſon Ouvrage en pluſieurs endroits dans une ſeconde Edition qu'il donna peu de temps après, & dont voicy le titre : *Novum Teſtamentum omne multò quàm antehac diligentiùs ab Eraſmo Roterodamo recognitum, emendatum ac tranſlatum, non ſolùm ad Græcam veritatem, verùm etiam ad multorum utriuſque linguæ codicum eorumque veterum ſimul & emendatorum fidem.* En 1518.

Il a mis à la teſte de cette ſeconde Edition une Lettre du Pape Leon X. datée du 10. de Septembre 1518. où l'on voit que ce Pape luy rendit

que linguæ codicibus, nec iis ſanè quibuſlibet, ſed vetuſtiſſimis ſimul & emendatiſſimis. Et quoniam novimus in rebus ſacris religioſè quoque verſandum eſſe, nec hac contenti diligentiâ per omnia veterum Theologorum ſcripta circumvolantes ex horum citationibus aut expoſitionibus ſubodorati ſumus quid quiſque legiſſet, aut mutaſſet. Adjecimus annotationes noſtras, quæ primùm lectorem doceant quid, quâ ratione fueris immutatum. Deinde ſi quid alioqui perplexum, aut ambiguum, aut obſcurum, id explicent atque enodent. Eraſm. Epiſt. ad Leon. X.

dit juſtice, ſans avoir égard à une infinité de demi-ſçavans qui harceloient ce ſçavant Critique. Il loüe ſon Ouvrage comme étant remply d'une profonde érudition, & approuvé generalement de toutes les perſonnes doctes. *Valde nos delectarunt*, dit-il, *lucubrationes tuæ in Teſtamentum Novum jam pridem editæ, non tam quia noſtro nomini dicatæ fuerant, quàm quòd non vulgari, ſed novâ & inſigni quadam eruditione præſtabant, omniumque doctorum calculo plurimùm laudabantur.* Il le congratule de cette ſeconde Edition, qui ne fut entre les mains de tout le monde qu'en 1519. & comme (g) il avoit trouvé la premiere très exacte, il juge que cette ſeconde qui étoit enrichie d'un plus grand nombre de Notes que la precedente, ſera fort utile à l'Egliſe.

Leon. X. Epiſt. ad Eraſm.

Ibid.

Il y a de l'apparence que cette approbation du Pape Leon X. a empêché les Inquiſiteurs d'Eſpagne de mettre au nombre des Livres defendus la Verſion d'Eraſme, n'ayant point épargné ſes autres Ouvrages. C'eſt pourquoy on l'a imprimée à Anvers en 1616. dans un Recueil de pluſieurs Traductions de la Bible, & (h) l'on y en fait même l'eloge. L'on aſſûre dans la Preface de ce Recueil, que le ſouverain Tribunal de l'Inquiſition d'Eſpagne n'y a rien trouvé à redire, en ayant permis la lecture generalement à toutes ſortes de perſonnes.

Laur. Beyerl. Præf. in Bibl. variar. tranſlat. edit. Antv. ann. 1616.

Mais quelques Theologiens ne furent pas ſi moderés à l'égard d'Eraſme. Ils condamnerent ſa Verſion avant même qu'elle fût publique, croyants que c'étoit introduire dans l'Egliſe une nouveauté dangereuſe. Martin Dorpius Docteur de Louvain qui étoit de ſes amis, fit tout ſon poſſible dès l'année 1515. pour le détourner de ce deſſein, luy repreſentant qu'il n'y

(g) *Ex primâ illâ editione quæ abſolutiſſima videbatur conjecturam facientes qualis hæc futura, quantumve boni Sacræ Theologiæ ſtudioſis ac orthodoxæ noſtræ fidei ſit allatura.* Leon. X. Epiſt. ad Eraſm.

(h) *Eraſmi tranſlatio omne punctum ſemper & apud omnes tulit: ita ut nihil in ea repurgandum deprehenderit ſupremus Senatus generalis Inquiſitionis in regno Hiſpaniarum, qui cùm reliquos primæ claſſis auctores ab Eccleſiâ vetitos cenſuræ ex integro ſubjiciat, hanc Eraſmi verſionem omnium manibus verſari permittit ſub nomine auctoris damnati.* Laur. Beyerl. Præf. in Bibl. var. tranſlat. edit. Antverp. ann. 1616.

n'y avoit aucun defaut dans la Vulgate. Il ſouhaittoit au moins qu'il ne changeât dans l'ancienne Edition que les endroits où l'on pouvoit exprimer avec plus de force les mots Grecs.

Eraſme pretend au contraire dans ſa réponſe à ce Theologien, (*i*) qu'il eſt clair comme le jour, que l'ancien Interprete Latin a mal traduit pluſieurs mots de ſon Original, & que la veritable leçon de la Vulgate a été ſouvent alterée par les Copiſtes, & même par des demi-ſçavans qui ont pris la liberté de la retoucher. A ce que Dorpius luy avoit objecté, qu'il ne falloit pas abandonner une Edition qui étoit autoriſée par tant de Conciles, il répond qu'il imitoit en cela les Theologiens du commun, qui appuyent ſur l'autorité de l'Egliſe tout ce qui eſt reçû par un long uſage. *Quod ſcribis*, dit-il, *ab hac editione non eſſe recedendum tot videlicet Conciliis approbatâ, more vulgarium Theologorum facis, qui quidquid ullo modo in publicum uſum irrepſit Eccleſiaſticæ tribuere ſolent auctoritati.* *Ibid.*

Eraſm. Epiſt. ad Mart. Dorp. Epiſt. lib. 31. Epiſt. 42.

Il (*k*) deſire ardemment que les Papes euſſent aſſez de loiſir pour faire des conſtitutions touchant le retabliſſement des bons Auteurs ſur des Exemplaires fideles & corrects. Il veut en même temps qu'on éloigne de cet employ ces faux Theologiens qui n'eſtiment que ce qu'ils ont appris, & qui ne ſçavent que des choſes inutiles. *Ibid.*

Si ce docte Critique avoit vû le decret du Concile de Trente, & ces belles Editions de Robert Eſtienne, de Hentenius & des Theologiens de Louvain avec les ſçavantes Obſervations de

(i) *Illud ipſa res clamitat, & vel cæco, quod ajunt, poteſt eſſe perſpicuum, ſæpè vel ob imperitiam Interpretis, vel ob oſcitantiam Græca malè reddita eſſe, ſæpe germanam ac veram lectionem ab indoctis librariis fuiſſe depravatam.* Eraſm. Epiſt. ad Martin. Dorp.

(k) *Utinam tantum eſſet otii Romanis Pontificibus, ut hiſce de rebus ſalutares ederent conſtitutiones, quibus caveretur de reſtituendis bonorum auctorum monumentis, de parandis & reponendis bonis exemplaribus. Verùm in eo conſilio ſedere nolim iſtos falſiſſimo nomine Theologos, qui huc tantùm ſpectant, ut quod ipſi didicerunt, id ſolum habeatur in pretio. Quid autem ipſi didicerunt quod non ſit neptiſſimum?* Eraſm. ibid.

Luc de Bruges, il n'auroit peut-être pas entrepris de traduire de nouveau sur le Grec les Livres du Nouveau Testament: au moins il se seroit precautionné davantage pour ne s'éloigner pas tant qu'il a fait de l'ancienne Edition Latine. Il auroit reconnu que ceux qui ont travaillé par ordre des Papes à la correction de la Vulgate, n'étoient pas du nombre de ces Theologiens du commun pour lesquels il fait paroître un si grand mépris.

Les raisons d'Erasme firent une si forte impression sur l'esprit de Dorpius, qu'il s'y rendit entierement, & il n'oublia rien dans la suite pour établir la nouvelle Traduction de son amy, & l'étude de la langue Grecque, comme on l'a vû cy-dessus. Mais il y eut d'autres Theologiens qui ne furent pas si dociles que luy, & entre autres Edoüard Ley Anglois, qui critiqua avec beaucoup de chaleur la Version qu'Erasme avoit faite des quatre Evangiles, & qui ne manqua pas de répondre à son adversaire.

Ce Theologien Anglois fait paroître assez d'érudition sur cette matiere dans un temps que la plus-part de ses confreres s'y appliquoient très-peu. Mais comme il n'étoit pas habile dans la langue Grecque, & qu'il n'étoit gueres exercé dans l'art de la Critique, Erasme le refuta doctement, & il éclaircit dans sa Réponse plusieurs faits qui meritent d'être lûs. Il dit entre autres choses, qu'il ne pretend donner aucune autorité aux changemens qu'il a pû faire par sa Version dans l'ancien Interprete Latin, s'ils ne sont approuvés de l'Eglise. *Ego quod muto in privatâ lectione non volo quidquam habere ponderis, nisi comprobet Ecclesiæ auctoritas.*

Erasm. adv. Annot. Eduard. Ley.

Id. Resp. ad quart. Annot. Ley.

S'il n'avoit pas eu d'autre dessein en donnant une nouvelle Traduction du Nouveau Testament sur le Grec, que d'instruire les particuliers, sans toucher à l'ancienne Edition, l'on ne pouvoit trouver rien à redire à sa conduite. Mais il crût qu'il ne luy étoit pas possible d'appuyer sa Version que sur les ruines de l'ancienne: & c'est principalement ce qui luy attira un si grand nombre d'adversaires. Il avoit beau dire, qu'il se soûmettoit entierement au jugement de l'Eglise, *Testamur & ubique testatum esse volumus, nos nusquam à judicio Eccleſiæ*

Erasm. Differt. cont. moros. quosd. & indoct.

Ca-

Catholicæ ad unguem ac digitum velle discedere, on ne l'en croyoit pas, sur tout quand on voyoit le Catalogue qu'il avoit fait imprimer des solecismes & des fautes de traduction qu'il pretendoit être dans l'ancienne Edition Latine. Il n'avoit pas même toûjours raison en cela, sa critique ayant été trop precipitée. Il y a plusieurs endroits où il n'a pas rendu justice à l'Interprete de l'Eglise.

Il fut attaqué avec plus de force par Jaques Lopés Stunica Espagnol, qui étoit plus sçavant dans l'étude de la Critique, que le Theologien Anglois. Stunica reproche à Erasme, de n'avoir eu d'autre idée, lors qu'il a entrepris sa Traduction, que de reprendre avec liberté l'ancien Interprete de l'Eglise : *Eo in primis animo, ut veterem Ecclesiæ traductionem ejusdemque auctorem captatâ occasione libere posset reprehendere.*

Jac. Lop. Stun. Prol. Annot. adv. Erasm. in Defens. Trad. N. T.

Il luy represente avec jugement, que si l'Edition Vulgaire n'étoit pas toûjours conforme aux Exemplaires Grecs ordinaires, & que s'il s'y étoit glissé plusieurs fautes, comme il arrive d'ordinaire dans tous les Livres, il falloit faire des remarques separées là-dessus, sans qu'il fût necessaire de traduire de nouveau toute l'Ecriture ; qu'on ne devoit pas pour cela changer & renverser une Version dont on se servoit dans l'Eglise depuis tant de siecles. *Seorsim*, dit-il, *illa erant annotanda, non totum Scripturæ corpus denuò transferendum, non immutanda vetera, non quæ tandem usitata fuerant tam licenter invertenda.* *Stun. ibid.*

Si Erasme avoit choisi ce party-là, je croy qu'il auroit rendu un plus grand service à l'Eglise, qu'en luy donnant une nouvelle Traduction de tout le Nouveau Testament, où il s'éloigne souvent de l'ancienne sans aucune necessité. Il fit une Réponse à Stunica sous le titre d'Apologie, où il luy objecte d'avoir pris beaucoup de choses du docte Nebrissensis. *Si detrahas*, dit-il, *illi quod hausit ex Lexicis, quod ex Annotationibus eruditissimi viri Antonii Nebrissensis, cujus gloriæ meritò atque ex animo favemus, haud multum supererit quod jactet Stunica.* *Erasm. Apol. ad ea quæ in N. T. taxav. Jac. Lop. Stun.* *Id. Apol. init.*

Mais soit que Stunica ait pris de son fonds ses Observations, ou de celuy des autres, elles n'en sont pas pour cela moins vrayes. Il est certain qu'il a très-bien corrigé Erasme

me en plusieurs endroits. Mais parce que ses corrections regardent plus souvent les Notes d'Erasme que sa Version, il y aura lieu d'en parler plus au long dans la troisiéme Partie de cette Histoire Critique, où l'on examinera aussi quelques autres Ecrits qu'on luy opposa, & auxquels il a répondu.

Nous avons toutes ses Apologies, où il traite un grand nombre de questions de Critique à l'occasion des objections qu'on luy faisoit. Elles rouloient presque toutes sur l'autorité de l'Eglise, qu'Erasme sembloit avoir mépriſée en substituant une nouvelle Traduction du Nouveau Testament à la place de l'ancienne. Il répond aux Theologiens qui luy remettoient toûjours devant les yeux cette autorité, (1) que le mépris qu'on avoit eu pour la Critique des Livres Sacrés y ayant apporté beaucoup de confusion, ils n'avoient cependant autre chose à luy opposer que l'autorité de l'Eglise & l'inspiration de l'Ecriture.

Erasm. Apol. adv. quosd. Monach. Hispan.

Je veux bien croire que ceux qui ont condamné la Version d'Erasme & ses Notes, n'avoient pas une connoissance exacte de la matiere qu'ils traitoient, & que c'est ce qui les a obligés à se jetter sur des lieux communs, ou sur des questions generales de Theologie. Mais il avoit luy-même donné occasion à cela, parce qu'il fait quelquefois le Theologien dans ses Notes. Ce fut aussi ce qui donna lieu aux Censures des Theologiens de Paris, que je n'examine pas icy, non plus que le Livre de Pierre Sutor dont on a parlé ailleurs, & qui est principalement contre la nouvelle Traduction d'Erasme.

Sutor pretendoit qu'il n'étoit pas plus permis de faire de nouvelles Traductions de la Bible, que de changer le stile de Ciceron en un autre. *Nonne*, dit-il, *injuriam faceret Tullio, qui ejus stylum immutare vellet ?* Mais n'en déplaise à ce Theologien de Paris, il y a bien de la difference entre reformer le stile d'un Livre, & faire

Petr. Sut. de Tral. Bibl. c. 28.

(1) *Nunc cùm contemptis linguis, totâque lectionis curâ neglectâ, ne codicum quidem habitâ ratione, tam multa confusa corruptaque sint in sacris codicibus, isti nihil aliud occinunt nobis quàm auctoritatem Ecclesiæ & Spiritum Sanctum Scripturarum auctorem.* Erasm. Apol. adv. quosd. Monach. Hispan.

faire une Verſion de ce même Livre. On peut faire une Traduction du Nouveau Teſtament ſur le Grec, ou ſur le Latin, ſans toucher à ce Grec ni à ce Latin. Eraſme neanmoins avoit donné ſujet à ces ſortes de plaintes, parce qu'il ſembloit vouloir qu'on ſubſtituât ſa Verſion à la place de l'ancienne, qu'il a accuſée trop facilement, comme il paroît d'une de ſes Réponſes intitulée, *adverſus quoſdam moroſos & indoctos*, où il dit avec beaucoup de liberté, que l'ancien Interprete Latin tombe ſouvent dans de grandes fautes, qui ſont, ſelon luy, des preuves de ſon ignorance dans la langue Grecque: *illum palam vel dormitaſſe, vel lapſum eſſe, vel inſcitè reddidiſſe Græca.*

Eraſm. contr. moroſ. quoſd. & indoct.

Cependant le catalogue des fautes de cet Interprete n'eſt pas ſi grand, que ce Critique ſe l'eſt imaginé. S'il ne s'en étoit éloigné qu'aux endroits où l'ancienne Edition eſt defectueuſe, il ne l'auroit pas refonduë entierement, comme il a fait. Il donne ſouvent le nom de faute à ce qui eſt traduit avec trop d'exactitude. C'eſt ſur ce pied-là qu'il reprend les ſoleciſmes, les barbariſmes, & quelques autres imperfections de ſtile. *Tot mendas*, dit-il, *ſuſtulimus, tot loca malè reddita explicuimus, tot ſolœciſmos amovimus, tot inſignes lapſus indicavimus, tot amphibolias reſecuimus.* *Eraſm. ibid.*

Mais il y a bien plus de lieu d'accuſer Eraſme en cela d'une trop grande delicateſſe. Les gens de bon ſens prefereront la barbarie de l'ancienne Edition Latine à la politeſſe d'Eraſme, parce que ce n'eſt pas un defaut dans un Interprete de l'Ecriture de ſuivre fidélement ſon Original, & d'en repreſenter juſqu'aux hyperbates. Si l'Interprete de l'Egliſe ne s'explique pas en des termes Latins aſſez purs, c'eſt qu'il s'eſt attaché à rendre fidélement les mots de ſon Original. Il eſt aiſé de remedier à ces pretendus defauts par de petites Notes, ſans qu'il ſoit neceſſaire de refondre entierement une Verſion.

C'eſt l'idée qu'un docte Proteſtant d'Angleterre s'eſt formée de l'ancien Interprete Latin dans un Ouvrage qu'il a compoſé exprès contre les nouveaux Traduc-

teurs. (m) *Si l'on ne s'éloignoit jamais*, dit ce ſçavant Critique, *de l'ancien Interprete, que lors que la neceſſité du ſens le demande, il n'y auroit pas une ſi grande difference entre luy & les autres; mais l'on retabliroit pluſieurs choſes que les nouveaux Interpretes ont rejettées. C'eſt pourquoy ce ſeroit bien employer ſon temps, que de donner au public l'ancienne Edition Latine du Nouveau Teſtament retouchée ſeulement aux endroits où l'on voit manifeſtement qu'elle n'eſt pas conforme au Grec.* Il ajoûte qu'il travailloit à cet ouvrage. *Hoc ego jam conor atque meditor.* Mais je ne croy pas qu'il l'ait publié. Ce deſſein étoit grand & digne d'un habile Critique.

Joann. Boys, Collat vet. Interp. cum rec. Interp. ad c. 4. Matth.

Ibid.

Si Eraſme n'avoit fait ſimplement que propoſer ſa Verſion comme un Ouvrage qui pouvoit eſtre utile aux particuliers, ſans abandonner pour cela leur ancien Interprete, il n'auroit peut-être pas eu tant d'adverſaires. Mais ſous pretexte de ſa nouvelle Traduction, il ne laiſſe paſſer aucune occaſion d'attaquer l'ancienne. Je ne demande pas, dit-il, qu'on m'en croye, qu'on croye plûtoſt aux Exemplaires anciens & corrects. *Non poſtulo ut mihi credant; credant vetuſtis & emendatis exemplaribus, credant Græcæ veritati.* Comme ſi noſtre Edition Latine n'avoit pas eſté faite ſur l'Original Grec. Avoit-il vû tout ce qu'il y a de bons Exemplaires MSS. Grecs du Nouveau Teſtament? Il en a cité à la verité quelques-uns, & il merite de grandes loüanges pour la recherche qu'il en a faite dans un temps que la Critique n'étoit gueres du gouſt des Theologiens.

Eraſm. ibid.

Si l'on fait reflexion ſur tout ce qu'on a dit des anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament dans la premiere Partie de cette Hiſtoire, on reconnoîtra bientoſt qu'il n'en a pas lû un aſſez grand nombre pour en juger exactement, & qu'il a condamné d'anciennes leçons Grecques qui étoient autoriſées

(m) *Si nuſquam diſcederetur à vetere interprete, niſi ubi neceſſe eſt, nuſquam autem neceſſe eſt, niſi ubi ſenſu incolumi verba ejus retineri non poſſunt, non tanta eſſet inter illum & alios diſſonantia, ſed revocarentur multa quæ poſteriores interpretes rejecerunt. Non malè itaque collocaret quis operam, ſi veterem interpretem daret iis duntaxat locis interpolatum ubi à Græcis ſic recedit, ut neceſſariò ſit deſerendus.* Joann. Boys, Collat. vet. Interp. cum rec. ad c. 4. Matth.

sées par nostre Vulgate, parce qu'il s'est trop fié à ses Manuscrits. C'est même ce que Theodore de Beze, qui d'ailleurs n'est pas favorable à l'ancien Interprete de l'Eglise, luy a reproché fortement.

Theod. Bez. Epist. ad Elizab. Regin. Angl.

St. Jerôme qui a retouché l'ancienne Edition Latine ne dit-il pas qu'il a consulté les meilleurs & les plus anciens Exemplaires Grecs de son temps ? Ce Pere étoit assez sçavant dans la langue Grecque, & dans l'art de la Critique, pour faire un bon choix. Cependant Erasme ose le corriger, & il oppose pour diminuer l'autorité de nostre Version, que le Pape Damase ne luy a pas ordonné en qualité de Pape, mais en qualité d'amy, de retoucher la vieille Edition, & qu'il ne l'a pas pour cela approuvée. *Hieronymo mandavit Damasus. Mandavit, sed ut amicus, non ut summus Pontifex. Mandasse legimus, approbasse non legimus.* Quel raisonnement ! Est-ce que si Damase avoit fait ce commandement à St. Jerôme en qualité de Pape, ce Pere en auroit été plus habile homme & plus infaillible dans sa revision ? Damase choisit St. Jerôme pour executer son dessein, parce qu'il ne connoissoit personne qui en fût plus capable que luy : & en effet il ne se trompoit point.

Erasm. ibid.

Je ne m'arresteray pas à refuter ce qu'Erasme ajoûte au même endroit, où il dit qu'il est hors de doute que la Correction de St. Jerôme ne subsiste plus. *Extra controversiam est non extare castigationem Hieronymi.* J'ay prouvé cy-dessus évidemment le contraire. Ce Critique auroit beaucoup mieux fait de donner au public sa Version comme un Ouvrage qui devoit servir à éclaircir celle qui étoit en usage depuis tant de siecles dans les Eglises d'Occident. Il semble avoir pris quelquefois ce party. Car il témoigne dans une Apologie qu'on trouve ordinairement au devant de sa Traduction, (n) qu'il n'a point pretendu détruire l'ancienne Edition, soit que Saint Jerôme en soit l'auteur, ou qu'elle ait été faite par un

Ibid.

Erasm. in Apolog.

(n) *Nos nec hanc qualiscunque est, aut cujuscunque est, neque convellimus ullo modo, neque calumniamur. Tantùm restituimus quæ temporum aut librariorum vitio fuerant depravata, obiter indicatis & his quæ vel ambiguè, vel parum attentè reddidit interpres.* Erasm. in Apolog.

autre ; qu'il a seulement voulu rétablir ce qui avoit été corrompu par la longueur des temps & par la faute des Copistes, ayant aussi marqué comme en passant les endroits qui ne sont pas traduits assez fidélement dans l'ancien Interprete.

S'il en étoit demeuré là, il n'auroit pas fait une nouvelle Traduction. Il se seroit contenté de retoucher l'ancienne en ces endroits-là, ajoûtant seulement à la marge des remarques critiques. Il auroit pû alors dire veritablement ce qu'il ajoûte dans cette même Apologie, (o) que ceux qui aiment la vieille Edition la conservent entiere, puis qu'il ne la condamne point, & qu'il n'y change rien, mais qu'il la rend seulement plus claire, plus pure & plus correcte. Qu'on la lise, dit-il, dans les Ecoles ; qu'on s'en serve dans les Eglises pour le chant ; qu'on la cite dans les predications, personne ne l'empêche : mais j'ose assûrer que ceux qui liront chez eux ma Version, entendront mieux leur ancienne.

Erasm. ibid.

J'avoüe que sur ce pied-là la Traduction d'Erasme, & même toutes les autres Traductions nouvelles du Nouveau Testament sur le Grec, ont leur utilité. Mais si les nouveaux Traducteurs n'ont eu autre dessein que celuy-là, il n'étoit pas necessaire qu'ils s'éloignassent tant de l'ancien Interprete Latin, comme il paroîtra de la suite de ce discours.

CHAPITRE XXII.

De la Version d'Erasme en particulier, & de la revision qui en a été faite par Flacius Illyricus.

QUoy qu'Erasme fasse profession de suivre l'Original Grec, il ne pretend pas pour cela que sa Version soit plus exacte que nôtre Edition Latine dans tous les endroits où elle ne s'accorde point avec le Grec. Mais parce qu'il traduisoit sur le Grec, il

(o) *Quibus placet haec editio, quam ego nec damno nec muto, his sua manet editio. Siquidem ea nostra castigatione non laeditur, sed redditur illustrior, purior, emendatior. Illa legatur in scholis, canatur in templis, citetur in concionibus, nullus obstat. Illud ausim polliceri, quisquis hanc nostram domi legerit, suam rectiùs intellecturus.* Erasm. ibid.

il a été neceſſaire pour garder quelque uniformité, qu'il s'y attachât entierement. C'eſt ce qu'il obſerve luy-même dans l'Apologie qu'il a miſe au devant de ſa Traduction.

Eraſm. in Apolog.

(a) Il y a, dit-il, des endroits où noſtre Vulgate, ou l'Edition de Saint Ambroiſe, (du Diacre Hilaire) ſont meilleures que les Exemplaires Grecs. Mais comme les Exemplaires Grecs s'accordent tous en ces endroits-là, j'y ay accommodé ma Verſion, afin qu'elle répondît parfaitement au Grec.

Il apporte pour exemple une gloſe manifeſte qu'il avoit trouvée dans tous ſes Exemplaires Grecs au Chap. 6. de St. Matth. verſ. 13. à la fin du *Pater*, & qui n'étoit point cependant, ſelon luy, dans aucun Exemplaire Latin.

Eraſm. ibid.

Comperio, dit-il, *quædam apud illos addita ex more ſolenni, veluti coronidem illam ſic additam precationi dominicæ, quemadmodum apud nos in calce Pſalmorum adjicitur*, gloria Patri. *Ea non reſecuimus à contextu; ſed tamen in commentariolis admonuimus addita.*

Il ne faut donc point ſeparer la Verſion d'Eraſme d'avec ſes Notes, parce qu'il n'approuve pas toûjours ce qu'il a mis dans le texte de ſa Traduction. En effet (b) il n'y pouvoit donner qu'une leçon, bien qu'il y en ait ſouvent pluſieurs dans le Grec, leſquelles il a remarquées dans ſes Notes, où il indique celles qu'il juge les meilleures. Au moins après les avoir rapportées toutes, il laiſſe à la liberté des lecteurs de choiſir celles qui leur plairont le plus. Mais avec tout cela il pouvoit faire une Traduction Latine du Nouveau Teſtament qui fût moins éloignée de l'ancienne Edition, & qui n'eût pas laiſſé d'eſtre conforme au texte Grec, comme il eſt aiſé de le prouver.

Ibid.

Il n'étoit pas neceſſaire, par exemple, de mettre au Chap. 1. de Saint Matthieu, verſ. 19.

(a) *Sunt in quibus noſtra vera magis probatur editio, aut Ambroſiana lectio, quàm Græci codices; & tamen conſentientibus omnibus Græcis exemplaribus, quoniam illa mutare non licuit, Latina accommodavimus, ne non reſponderent, cùm in hoc ipſum adderentur.* Eraſm. in Apolog.

(b) *Unicam duntaxat lectionem proponimus; nec enim aliter poteramus. Ceterum in annotamentis varias referimus, aut indicantes quid nobis optimum videatur, aut lectoris relinquentes arbitrio quid ſequi malit.* Eraſm. ibid.

infamare, au lieu de *traducere*, qui eſt dans la Vulgate. C'étoit aſſez d'expliquer dans ſa Note ce que ſignifie en cet endroit *traducere*, qui exprime très-bien le verbe Grec παραδειγματίσαι.

J'aurois mieux aimé traduire ſimplement au Chap. 2. verſ. 1. *in Bethlehem Judæa*, conformément au texte Grec & à la Vulgate, que *in Bethlehem civitate Judæa*. Car comme Jean Boys a remarqué judicieuſement ſur cet endroit & ſur pluſieurs autres, ces ſortes d'additions qui expliquent le texte doivent eſtre reſervées pour des Notes. *Quod ſi explicationis ergo addenda ſunt aliqua, in annotationibus quàm in contextu rectiùs collocentur.*

Joann. Boys, Collat. vet. Interp. cum rec. c. 2. Matth. v. 1.

Quelle neceſſité y avoit-il de changer *qui natus eſt*, comme il y a dans la Vulgate au verſ. 2. du même Chap. en *ille qui natus eſt?* Il ſeroit trop long de nous arreſter à ces ſortes de minuties, qui ne changent rien à la verité pour ce qui eſt du ſens; mais il eût mieux valu conſerver l'ancienne Edition Latine dans tous les endroits où elle répond exactement au texte Grec. Ces ſortes de changemens qui ſont frequents dans la Verſion d'Eraſme ſont la plus-part de nulle importance; mais il étoit plus judicieux de ne changer dans l'ancien Interprete de l'Egliſe, que ce qu'il étoit abſolument neceſſaire de corriger pour le rendre plus exact: & peut-être même étoit-il mieux de mettre les corrections à la marge en forme de remarque. Selon cette methode, il ne falloit pas changer au verſ. 12. de ce même Chap. de Saint Matthieu, *reſponſo accepto*, comme il y a dans la Vulgate, en ces autres mots, *oraculo admoniti*, comme a fait Eraſme. Il luy faut cependant rendre cette juſtice, qu'il s'eſt beaucoup moins émancipé que la plus-part des autres Traducteurs du Nouveau Teſtament qui ont été après luy.

Cet éloignement vient ſouvent de ce qu'il a crû que l'ancienne Edition n'eſt pas aſſez Latine. Par exemple, dans ce même Chap. de St. Matth. verſ. 18. au lieu de *noluit conſolari*, il a mis *noluit conſolationem admittere*. On trouve cependant *conſolari* au paſſif dans d'anciens Auteurs; outre que cette grande exactitude pour la proprieté des mots Latins dans une Verſion de l'Ecriture, n'eſt pas toûjours

jours de saison. L'on doit principalement prendre garde à bien exprimer le sens de l'Original. C'est ce qui a fait remarquer judicieusement à Jean Boys, que si les nouveaux Traducteurs n'avoient abandonné l'ancien Interprete que dans les lieux où cela est necessaire, leurs Versions n'en seroient pas si éloignées.

Joann. Boys, ibid. ad c. 4. Matth.

Si nusquam discederetur à vetere interprete, nisi ubi necesse est, (nusquam autem necesse est, nisi ubi sensu incolumi verba ejus retineri non possunt) non tanta esset inter illum & alios dissonantia.

Il y a dans nostre Version Latine de certains mots qu'on peut appeller des mots consacrés, parce qu'ils sont reçûs depuis plusieurs siecles dans les Eglises d'Occident. Erasme a été plus exact à les conserver, que la plus-part des autres Traducteurs. On lit, par exemple, au Chap. 2. de Saint Matthieu, *pœnitere* & *pœnitentia* dans la Vulgate. Je ne voy aucune raison pourquoy il a mis au vers. 2. de ce Chapitre, *pœnitentiam agite vitæ prioris*; comme si *pœnitentiam agite* ne suffisoit pas. Il a fait une Version, & non pas une Paraphrase.

J'aurois même souhaitté qu'il eût gardé plus d'uniformité qu'il n'a fait à l'égard de ces mots consacrés & de quelques autres. Car quelle raison peut-il avoir eüe de traduire le même verbe Grec μετανοεῖτε, au Chap. 4. vers. 17. du même Evangile, par *resipiscite*, au lieu de *pœnitentiam agite*, comme il y a dans la Vulgate? Le docte Protestant que nous venons de citer a très-bien observé sur cet endroit, (c) qu'on ne doit point changer l'ancienne façon de parler qui est reçûë depuis long-temps dans l'Eglise. Ce qu'il prouve même par cette apostille de Melancton: *Nos loquamur cum Ecclesiâ. Ne pudeat nos materni sermonis. Ecclesia est mater nostra. Sic autem loquitur Ecclesia.*

Id. ad c. 4. Matth. v. 17.

Phil. Melanct. apud Boys.

Les paroles de ces deux Protestans moderés condamnent generalement les nouveaux Interpretes, qui ont pris la liberté de changer les expres-

(c) *Receptissimam in Ecclesiâ loquendi formulam*, pœnitentiam agite, *nolim penitus excludi. Sed si minus in contextu, at in margine saltem locari. Sed me autore ne è contextu quidem excludetur.* Joann. Boys, ibid. ad c. 4. Matth. v. 17.

preſſions de noſtre Edition Latine que l'uſage de l'Egliſe avoit en quelque façon conſacrées. Il arrive même quelquefois qu'on affoiblit le ſens par ces ſortes de changemens. Il n'étoit pas à propos, par exemple, qu'Eraſme au Chap. 6. de Saint Matth. verſ. 16. traduiſît *obſcurant*, où il y a dans la Vulgate *exterminant*, & dans le Grec ἀφανίζουσι. Jean Boys qui a defendu en cet endroit l'Interprete Latin par l'autorité de Saint Chryſoſtome, lequel explique le verbe ἀφανίζουσι par διαφθείρουσι, *corrompent*, pretend qu'on doit donner ce ſens au verbe Latin *exterminant*. Il condamne les nouveaux Interpretes qui ont traduit autrement, ſous pretexte que ce mot n'eſt pas aſſez Latin. Si cette expreſſion, dit-il, n'a rien d'élegant, au moins elle eſt très-propre. *Parum fortaſſe eleganter verbum ἀφανίζουσι ſic reddidit, ſed appoſitè ut qui maximè.*

Joann. Boys ad c. 6. Matth. v. 16.

Au Chap. 10. du même Evangile, verſ. 22. au lieu de ces mots qui ſont dans la Vulgate, *qui perſeveraverit*, Eraſme a mis *qui ſuſtinuerit*. Il eſt vray que cette derniere interpretation exprime bien le verbe Grec ὑπομείνας. Mais le même Jean Boys n'a pû ſouffrir qu'on changeât en cet endroit l'ancienne interpretation. *Hoc probo*, dit-il parlant de ceux qui ont traduit *ſuſtinuerit*, *illud præfero, ſi non ob aliud ac vetuſtatis causâ, à quâ abſque juſtiore aliquâ ratione diſcedendum eſſe puto.* Ce ſage Proteſtant improuve ceux qui ont changé ſans aucune neceſſité des mots autoriſez par un long uſage.

Id. ad c. 10. Matth. v. 22.

Au Chap. 11. verſ. 5. où il y a dans le Grec εὐαγγελίζονται, & dans la Vulgate *euangelizantur*, Eraſme a traduit *lætum accipiunt euangelii nuncium.* Il explique par pluſieurs mots ce qu'il pouvoit rendre par un ſeul, qui n'eſt pas à la verité Latin, mais, comme le docte Jean Boys a remarqué, (*d*) il eſt ancien, & il eſt auſſi bien de miſe que pluſieurs autres

(d) *Quod repudiandum non videtur, quia & antiquum eſt, & Græcis planè reſpondet, nec ita malè Latinum eſt, quin poſſit unà cum multis aliis locutionibus quas Eccleſia ſibi vendicat locum ſuum tueri. Sic proximo verſu*, qui non fuerit ſcandalizatus, *me certè non offendit, quia libenter audio Scripturam ſuo quidem modo, ſuoque velut idiomate loquentem.* Joann. Boys ad c. 11. Matth. v. 5.

autres mots auxquels l'uſage de l'Egliſe a donné cours. Il ajoûte au même endroit, qu'il n'eſt point choqué de cette expreſſion qui eſt dans noſtre Vulgate au verſ. ſuivant, *qui non fuerit ſcandalizatus*, parce qu'il ſouffre volontiers que l'Evangile parle à ſa maniere. Eraſme a traduit, *quiſquis non fuerit offenſus:* ce qui eſt plus Latin. Cette reflexion doit ſervir de regle pour une infinité d'endroits du Nouveau Teſtament où les nouveaux Traducteurs ont affecté de s'éloigner de l'ancienne Edition Latine.

Quoy qu'Eraſme ait eſté ſçavant dans tout ce qui appartient à la Grammaire, il ne paroît pas neanmoins exact, lors qu'il a ajoûté de certains pronoms dans le Latin qui ne ſont point dans le Grec, où il y a ſeulement des articles que les Latins ne peuvent pas exprimer dans leur langue. C'eſt ainſi qu'au verſ. 13. de ce même Chap. de St. Matth. il a traduit, *Prophetæ & ipſa Lex*, n'y ayant rien dans le Grec qui réponde au pronom *ipſa*.

Il tombe dans la même faute au Chap. 1. de St. Jean, verſ. 1. où il a rendu ces mot Grecs, Θεὸς ἦν ὁ λόγος, par ceux-cy, *Deus erat ille ſermo*, qui ſont bien mieux traduits dans la Vulgate par ces autres-cy, *Deus erat verbum.* Ce même defaut ſe trouve aux verſ. 8. & 9. où on lit dans ſa Verſion, *Non erat ille lux illa. Erat lux illa*, & dans pluſieurs autres endroits qu'il ſeroit inutile de rapporter. Ce qui a trompé Eraſme, c'eſt qu'il n'a pas pris garde que les Latins n'ont point dans leur langue d'articles diſtingués des pronoms, comme il y en a dans le Grec & dans le François. C'eſt pourquoy lors qu'on veut exprimer dans une Verſion Latine l'emphaſe qu'on croit être marquée dans le Grec par l'article, il faut en faire une note à la marge. Car il y a des endroits où le pronom mis à la place de l'article change tout-à-fait le ſens.

Il n'étoit pas auſſi neceſſaire qu'il changeât dans ce même Chapitre de St. Jean le mot de *verbum* en celuy de *ſermo*. St. Jerôme qui a retouché l'ancienne Verſion Latine y a conſervé *verbum*. Le docte Jean Boys a obſervé (*e*) qu'Eraſme

Joann. Boys ad c. 1. Joann.

(*e*) *Primus quod ſciam Eraſmus veterem Interpretem hoc nomine quòd* λόγον verbum *verterit, reprehendit. Quod ſi Patrum & antiquorum ſcriptorum teſtimonio ſtan-*

me eſt le premier qui ait repris en cela l'ancien Interprete; & il ajoûte que ſi l'on s'en tient au témoignage des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ils ſe ſont bien plus ſervis du mot de *verbum*, que de celuy de *ſermo*.

Au verſ. 11. du même Chap. de St. Jean, où il y a dans la Vulgate, *dedit eis poteſtatem filios Dei fieri*, conformément à l'Original, Eraſme a traduit, *dedit eis ut liceret filios Dei fieri*. Il n'y avoit cependant aucune neceſſité de changer en ce lieu-là l'ancienne Verſion qui exprime à la lettre le mot Grec. Il eſt vray que quelques Proteſtans ont crû que le mot de *poteſtas* ſembloit favoriſer le ſentiment des Pelagiens à l'égard du libre arbitre. Mais Jean Boys a obſervé judicieuſement (*f*) que noſtre foy n'eſt pas appuyée ſur les ſimples mots, mais ſur le veritable ſens de ces mots; & que s'il eſt une fois permis de faire de nouvelles Traductions de l'Ecriture, ſous pretexte qu'on abuſe des anciennes, on en changera tous les jours. Si l'on reçoit, ajoûte ce docte Proteſtant, le mot Grec ἐξουσία, pourquoy ne recevra-t-on pas auſſi le mot Latin *poteſtas*, n'y en ayant aucun qui y réponde plus exactement? Cette obſervation regarde plûtoſt les Calviniſtes qu'Eraſme; car ces mots, *ut liceret*, ſignifient la même choſe que *poteſtas* qui eſt dans la Vulgate: & ainſi il n'a eu aucune raiſon de changer en ce lieu-là l'ancienne Traduction de l'Egliſe.

Il eût été mieux de garder au verſ. 41. de ce même Chap. le mot Latin *Chriſtus* avec l'ancien Interprete, que de mettre *unctus*, comme a fait Eraſme, parce que l'uſage de l'Egliſe a comme canonizé *Chriſtus*.

Il y a auſſi quelque choſe de plus naturel & de plus ſimple dans cette expreſſion de la Vulgate au verſ. 43. *quod interpretatur Petrus*, que dans celle-cy, *quod ſonat, ſi interpreteris, lapis*; car le verbe *in-*

Joann. Boys, ad c. 1. Joann. v. 11.

ſtandum ſit, credo illos omnes multò ſæpiùs & lubentiùs verbi *quàm* ſermonis *vocabulo uti.* Joann. Boys, ad c. 1. Joann.

(f) *Non enim vocibus; ſed vocum recto ſanoque intellectu fides noſtra nititur. Alioqui, ſi propter quoſdam non rectè ſentientes, aut que benè dicta ſunt malè pervertentes, ad novas verſiones confugeremus, quis modus eſſet? quis finis?* Joann. Boys, ad c. 1. Joann. v. 11.

interpretari se trouve aussi-bien au passif qu'à l'actif dans les anciens Auteurs Latins; & en gardant le mot de *Petrus* dans la Traduction, l'on auroit mis une note à la marge, pour marquer que *Petrus* est la même chose que πέτρος dans le Grec, c'est-à-dire *une pierre*.

Au Chap. 8. de Saint Jean vers. 25. où il y a dans la Vulgate, *principium qui & loquor vobis*, Erasme a mis dans sa Version, *in primis quod & loquor vobis:* mais le mot Latin *principium* qui est en celieu-là à l'accusatif, répond parfaitement au Grec τὴν ἀρχήν, & fait un meilleur sens que *in primis*, étant la même chose que *initio* ou *priùs*.

Jean Boys a remarqué doctement, que cette maniere de parler est prise des Septante; & il ajoûte en même temps, que ceux qui veulent juger du stile des Evangelistes & des Apôtres, doivent être exercés dans la Version Grecque de ces anciens Interpretes. *Meâ sententiâ*, dit-il, *qui volet rectè judicare de Euangelistarum & Apostolorum sermone, ab illo nullo modo committendum est, ut sit hospes in Græcis* τῶν ἑβδομήκοντα *Bibliis.* En effet c'est un defaut qui se trouve dans la plus-part de ceux qui ont écrit sur le Nouveau Testament, & principalement dans les Protestans, qui ont trop negligé cette ancienne Version Grecque. Erasme qui n'a point sçû l'Ebreu, n'a pas été en état de la lire avec fruit; ce qui l'a fait tomber dans quelques erreurs.

Joann. Boys, ad c. 8. Joann. v. 25.

Au Chap. 14. de St. Jean, vers. 16. où nous lisons dans la Vulgate, *alium Paracletum dabit vobis*, il y a dans la Version d'Erasme, *alium consolatorem.* Mais outre que le mot de *Paracletus* est en quelque façon un terme canonizé, il signifie plûtost un *Advocat* ou un Intercesseur qui prend la cause des coupables, qu'un *Consolateur.* Παράκλητος, dit Grotius dans sa Note sur cet endroit, *vox Græca frequens apud Judæos in Versione Chaldaâ & apud Talmudicos non pro consolatore, sed pro eo qui causam agit alterius, & quidem rei.*

Grot. Annot. in c. 14. Joann. v. 16.

Au Chap. 1. des Actes, vers. 4. où il y a dans la Version d'Erasme, *congregans illos in idem loci*, Jean Boys a justifié doctement l'ancien Interprete Latin qui a traduit simplement *convescens.* Il oppose à Erasme & aux autres nouveaux Traducteurs du Nou-

veau Teſtament (g) Saint Jean Chryſoſtome & les autres Commentateurs Grecs qui conviennent là-deſſus avec noſtre Interprete. Il leur objecte de plus la conformité des Verſions Syriaque & Arabe avec la Vulgate, d'où il conclud qu'il faut retenir en ce lieu-là l'ancienne Verſion de l'Egliſe, ſans avoir égard aux raiſons des nouveaux Traducteurs.

C'eſt un defaut commun à la plus-part des Interpretes de l'Ecriture, de ſpecifier dans leurs Verſions ce qui eſt énoncé en general dans le texte. Par exemple, au Chap. 13. des Actes, v. 2. où il y a dans le Grec, λειτουργούντων δὲ αὐτῶν, & dans la Vulgate, *miniſtrantibus autem illis*, Eraſme a traduit, *cùm autem illi ſacrificarent*. Il a limité au ſacrifice ou à l'action publique que les Grecs appellent *Liturgie*, & les Latins *Meſſe*, ce qu'on doit entendre en ce lieu-là generalement du miniſtere & des fonctions des premiers Miniſtres de l'Egliſe. Il n'a donc pas eu raiſon de reformer la Verſion de l'ancien Interprete, qui exprime très-bien à la lettre & ſelon le ſens le verbe Grec λειτουργεῖν.

Comme le ſtile des Epîtres de St. Paul eſt plus embarraſſé que celuy des Evangiles & des Actes des Apoſtres, auſſi eſt-il plus difficile de les traduire ſelon le veritable ſens de cet Apôtre. C'eſt pourquoy je croy qu'on doit preferer la Vulgate aux nouvelles Traductions qui s'éloignent trop de la lettre. Car ſous pretexte de donner un ſens plus clair, elles font dire à Saint Paul des choſes auxquelles il n'a jamais penſé, ou au moins elles affoibliſſent ſes penſées. Eraſme tombe quelquefois dans ce defaut, bien qu'il doive eſtre preferé aux autres nouveaux Interpretes. Il eût été plus ſeur de ſuivre l'ancienne Verſion Latine qui eſt pour l'ordinaire literale, & ajoûter à la marge de petites Notes pour ſervir d'éclairciſſemens. Pour en eſtre convaincu, il n'y a qu'à jetter les yeux

(g) *Chryſoſtomus & Graci Interpretes qui aquè intellexiſſe videntur vim hujus vocis, ac illi qui noſtrâ aut Patrum noſtrorum memoriâ vixerunt, uno ore eam tribuunt huic participio ſignificationem quæ conveſcendi vocabulo, ſi non ita purè & eleganter, at verè ſatis & perſpicuè exprimatur.* Joann. Boys in c. 1. Act. Apoſt. v. 4.

yeux sur le commencement de l'Epistre aux Romains, & comparer en ces endroits-là la Traduction d'Erasme avec nostre Vulgate.

Au Chap. 1. de cette Epître, vers. 1. où nous lisons dans l'Edition Latine, *vocatus Apostolus*, comme il y a dans le Grec, Erasme a traduit, *vocatus ad munus Apostolicum:* ce qui n'est pas si naturel, estant plûtost une explication qu'une simple traduction.

Au vers. 2. où il y a dans le Grec, τῦ ὁρισθέντος υἱῦ Θεῦ ἐν δυνάμει, l'ancien Interprete Latin a fort bien traduit à la lettre, *qui prædestinatus est filius Dei in virtute*; & c'est même la version qui étoit en usage dans les Eglises d'Occident avant St. Jerôme, qui n'y a rien changé en cet endroit. Je n'examine point si cet Interprete a lû προορισθέντος, comme quelques-uns le croyent: car *prædestinatus* ne signifie en ce lieu-là que *destinatus*; & ainsi l'on a pû traduire *prædestinatus* en lisant ὁρισθέντος, comme on lit presentement dans tous les Exemplaires Grecs, & il ne s'agit nullement de ce que les Theologiens appellent ordinairement predestination.

Erasme cependant s'est éloigné de cette ancienne Version, ayant traduit, *qui declaratus fuit filius Dei cum potentiâ.* Il est vray que plusieurs doctes Peres Grecs ont expliqué le verbe Grec ὁρισθέντος par δειχθέντος, ἀποφανθέντος, c'est-à-dire *demonstré* ou *declaré:* mais une explication n'est pas une traduction. L'on peut marquer dans une Note que c'est là le sens que Saint Chrysostome a donné à ce passage, sans changer pour cela la version ancienne, qui exprime très-bien la force du mot Grec, qui signifie plûtost *destinatus, definitus*, que *declaratus.*

De plus, bien que la particule Grecque ἐν signifie dans le stile des Ecrivains du Nouveau Testament, qui est conforme à celuy des Septante, *in* & *cum*, il eût été mieux de traduire, comme il y a dans la Vulgate, *in virtute* ou *in potentiâ*, & de mettre à la marge, que *in* signifie aussi *cum*; parce qu'il n'y a qu'une seule prepositon qui réponde à ces deux-là dans la langue Ebraïque ou Caldaïque, à laquelle le Grec du Nouveau Testament est souvent conforme, sur tout dans ces sortes de prepositions.

Au vers. 9. du même Chap. l'ancien Interprete a rendu très-exactement ces mots

Grecs, ᾧ λατρεύω, par ceux-cy, *cui ſervio* ; au lieu qu'Eraſme qui a traduit *quem colo*, n'a pas ſuivy le veritable ſens. Il ne s'agit pas de culte en cet endroit, mais du miniſtere de St. Paul. Cet Apôtre a voulu marquer par là, qu'il ſervoit Dieu en prêchant l'Evangile de ſon Fils, comme la ſuite du diſcours le fait voir évidemment.

Si l'on ſuivoit pied à pied de cette maniere la Verſion d'Eraſme, il ſeroit aiſé de montrer qu'il n'a pas eu raiſon de s'éloigner en beaucoup d'autres endroits de l'ancien Interprete Latin. Mais avec tout cela il luy faut rendre cette juſtice, qu'il eſt le plus exact de tous les nouveaux Traducteurs du Nouveau Teſtament. Je ſçay que Beze luy reproche ſouvent d'avoir favoriſé le Pelagianiſme: mais ce reproche eſt pour l'ordinaire malfondé. N'être pas Calviniſte eſt être Pelagien, ſelon le ſtile des Miniſtres de Geneve. Eraſme avoit lû les anciens Peres Grecs, qu'il a eu raiſon de preferer aux autres Ecrivains Eccleſiaſtiques pour ce qui regarde l'intelligence des Livres du Nouveau Teſtament qui ſont écrits en Grec. Il eût été ſeulement à deſirer, qu'il n'eût pas limité en quelques endroits le ſens de l'Original par rapport à leurs explications, qui devoient ſeulement trouver place dans ſes Notes.

Un des endroits où Eraſme a paru davantage favoriſer le Pelagianiſme, eſt le verſet 12. du Chap. 5. de l'Epître aux Romains, où au lieu de traduire comme il y a dans la Vulgate, *in quo omnes peccaverunt*, il a traduit *quatenus omnes peccaverunt.* Il y a dans le Grec, ἐφ' ᾧ, qui ſignifie ſelon luy, *quatenus*, & non pas *in quo:* car il faudroit qu'il y eût pour cela ἐν ᾧ. Pelage appuye à la verité cette interpretation dans ſon Commentaire ſur cet endroit, où il dit que *in quo* eſt la même choſe que *in eo quod.* Mais Origene avoit donné ce ſens à cès mots long-temps avant Pelage, & il a été confirmé depuis par quelques autres Ecrivains Eccleſiaſtiques; deſorte qu'Eraſme qui s'eſt attaché à rendre le ſens grammatical, a pû traduire *quatenus.* Il eût été mieux neanmoins de ne point abandonner l'ancien Interprete de l'Egliſe dans un endroit de cette importance. Il devoit reſerver pour ſes Remarques ce qu'il a mis dans ſa Verſion.

Pelag. Comm. in c. 5. Epiſt. ad Rom. inter Oper. B. Hieron.

Mat-

Matthias Flacius Illyricus ayant eu deſſein de donner au party Proteſtant quelques Scolies de ſa façon ſur les Livres du Nouveau Teſtament, choiſit la Verſion d'Eraſme, qu'il retoucha en beaucoup d'endroits qu'il ne jugea pas aſſez exacts. (*h*) J'ay tâché, dit-il dans ſa Lettre à ceux de Strasbourg auxquels il dedie ſon Ouvrage, de corriger en pluſieurs endroits ſur l'Original Grec la Verſion d'Eraſme, rétabliſſant le veritable ſens des mots Grecs, & même des Ebreux.

Flac. Illyr. ad Argentor. Epiſt. ann. 1570.

Mais ſi l'on juge de ſa reformation par ce qu'il a ajoûté dans le Chap. 1. de St. Matthieu, l'on peut dire qu'il a plûtoſt corrompu le texte Grec & la Verſion d'Eraſme, qu'il ne les a corrigés. Il lit au verſ. 11. de ce Chap. dans le Grec, Ἰωσίας δὲ ἐγέννησε τὸν Ἰακείμ. Ἰακείμ δὲ ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν, & dans le Latin, *Joſias autem genuit Jakim, Jakim autem genuit Jechoniam.* Il ajoûte ces mots, *Jakim, Jakim autem genuit*, & il n'a appuyé dans ſa Note cette addition ſur aucun Manuſcrit. Quand même il en auroit eu quelques-uns, il ne devoit pas les preferer à la leçon ordinaire & au plus grand nombre des Exemplaires. Il eut eté plus judicieux d'en faire une remarque à la marge de ſon Edition Grecque. C'eſt cependant ce qu'il appelle rétablir la Verſion Latine d'Eraſme ſur le veritable Original Grec.

Il a remis au commencement du Chap. 1. de St. Jean le mot de *verbum*, qu'Eraſme avoit changé en celuy de *ſermo.* Il a crû apparemment que *verbum* expliquoit mieux que *ſermo* en ce lieu-là le mot Grec λόγος. Mais il a gardé les pronoms ſuperflus dont on a parlé cy-deſſus. Car il a mis *verbum illud, lux illa*, & une infinité d'autres pronoms qui ne ſont point dans le texte Grec.

Au verſ. 12. du même Chap. de Saint Jean il n'a pas rendu avec Eraſme le mot Grec ἐξουσίαν par *ut liceret*, ni avec la Vulgate par *poteſtatem.* Il a traduit *hanc dignitatem*, en imitant Beze. Au verſ. 41. de ce même Chap. il a remis *Chriſtus*,

(h) *Verſionem Eraſmi adjunctam in plurimis locis ad Græcam veritatem genuinumque cujuſque loci ſenſum, & etiam ſententiæ perſpicuitatem, Græcarumque vocum, aut etiam Hebræarum proprietatem & emphaſim emendare conati ſumus.* Flac. Illyr. Epiſt. ad Argentor. ann. 1570.

Christus, qu'Eraſme avoit changé en *unctus*. Au Chap. 8. du même Evangile, verſ. 25. il n'a pas traduit avec le même Eraſme *in primis*, où il y a dans le Grec ἐξ ἀρχῆς, mais *à principio*.

Il a auſſi reformé la Verſion d'Eraſme au Chap. 13. des Actes des Apôtres, verſ. 2. où il a rendu ces mots Grecs, λειτουργούντων δὲ αὐτῶν, par ceux-cy, *cùm autem illi miniſtrarent*. Il a ſuivy l'ancien Interprete Latin, qu'il a auſſi preferé à la Verſion d'Eraſme au Chap. 5. de l'Epître aux Romains, verſ. 12. où il lit, *in quo omnes peccaverunt*, & non pas, *quatenus omnes peccaverunt*.

L'exactitude de Flacius Illyricus paroît en ce qu'il a mis à la marge de ſon Edition Grecque pluſieurs diverſes leçons. Il auroit pû en mettre un plus grand nombre, & il y en a même quelques-unes qu'il ne devoit pas omettre, puis qu'il faiſoit profeſſion de donner au public l'Edition d'Eraſme. Il n'a remarqué, par exemple, aucune varieté ni à la marge de ſon texte, ni dans ſes Scolies ſur le verſ. 7. du Chap. 5. de l'Epiſtre I. de Saint Jean, qu'il lit comme il eſt dans les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy. Il eſt cependant conſtant qu'Eraſme ne l'a point lû dans les premieres Editions de ſon Nouveau Teſtament, & qu'il n'eſt point dans la plus-part des Exemplaires Grecs. Il y aura lieu de parler plus au long du deſſein d'Illyricus dans la troiſiéme Partie de cet Ouvrage, où l'on traitera des Commentateurs.

CHAPITRE. XXIII.

Des Verſions de Pagnin & d'Arias Montanus. De la Bible Latine de ceux de Zurich.

PAgnin qui eſtoit plus ſçavant en Ebreu, que dans la langue Grecque, n'a pas laiſſé de joindre à ſa Verſion du Vieux Teſtament ſur l'Ebreu une Traduction des Livres du Nouveau Teſtament ſur le Grec. Mais il ſemble qu'il ait affecté de paroître Rabbin en interpretant les Evangiles. Il a changé les noms propres qui ſont dans l'Original Grec pour les habiller à la Juive. Car c'eſt ainſi qu'il commence ſa Verſion de l'Evangile de Saint Matthieu : *Liber generationis Jeſuah Chriſti*. Il a traveſti de la même maniere les autres noms propres. Il a mis dans ſa Verſion *Iſchac*, *Jahacob*, *Jehudah*,

hudah, Nachſom, Bohaz, Selomoh, Miriam, ex quâ genitus eſt Jeſuah qui dicitur Meſſiah (i. Chriſtus.)

On peut juger de cela ſeul, que ce docte Religieux étoit fort enteſté de ſon Ebreu. Comme il s'étoit peu appliqué à l'étude de la langue Grecque, il ne pouvoit pas reüſſir dans une Traduction des Livres du Nouveau Teſtament. C'eſt pourquoy je ne m'arreſteray pas à rapporter au long les fautes où il eſt tombé. Le ſeul verſet 25. du Chap. 8. de Saint Jean qu'il a traduit de cette maniere, *principium (me dico) quia & loquor vobis*, fait aſſez connoiſtre qu'il n'eſt pas exact. Il eût mieux fait de joindre à ſa Traduction du Vieux Teſtament la Verſion d'Eraſme, que d'en donner une particuliere du Nouveau Teſtament.

Il le ſuit neanmoins quelquefois, mais ſans aucun diſcernement, comme au Chap. 13. des Actes, verſ. 2. où il traduit avec luy, *cùm autem illi ſacrificarent.* Il eût été plus judicieux de traduire avec la Vulgate, *miniſtrantibus autem illis.* Auſſi ſa Verſion du Nouveau Teſtament eſt ſi peu connüe, qu'il ſemble que Meſſieurs de Port-Royal ayent ignoré qu'il y en eût une, quand ils diſent que ſa Verſion ſur l'Ebreu *a été reveüe par Arias Montanus* qui y a ajoûté une traduction interlineaire du N. Teſtament ſur le Grec. Ils n'avoient pas vû apparemment la Bible de Pagnin imprimée en 1528. car ils y auroient lû dès le commencement de St. Matthieu ces paroles, *Euangelium ſecundum Matthæum, interprete Sancte Pagnino Lucenſi Sacræ Theologiæ Doctore*, qui font connoître qu'il n'a pas moins traduit le Nouveau Teſtament, que l'Ancien.

Ferdinand De Eſcalante Theologien Eſpagnol prefere la Verſion d'Arias Montanus à celle de Pagnin. Il aſſûre même ſur le témoignage de Pierre de Valence, que les Peres du Concile de Trente avoient donné ordre à Arias Montanus de faire une nouvelle Traduction de la Bible. Mais ce ſçavant homme, comme je l'ay remarqué ailleurs, ne s'étoit pas formé une bonne idée de la maniere qu'il faut traduire les Livres Sacrés. C'eſt ce qui fait qu'on trouve les mêmes defauts dans ſa Verſion du Nouveau Teſtament ſur le Grec, que dans celle de l'Ancien ſur l'Ebreu.

De Eſcal. Clyp. Concion. lib. 6. c. ult.

Il eſt à la verité loüable en ce qu'il s'attache à l'ancien Interprete Latin, qu'il n'abandonne qu'aux endroits où il juge qu'il n'exprime pas aſſez literalement le Grec. Mais outre qu'une Verſion trop grammaticale n'eſt pas la meilleure, elle n'eſt utile qu'aux jeunes gens qui apprennent quelque langue. C'eſt preſque tout le fruit qu'on peut tirer de la Traduction d'Arias Montanus.

Je voudrois bien ſçavoir, par exemple, quelle raiſon il a eüe de changer au Chap. 1. de l'Epiſt. aux Rom. verſ. 1. le mot de *ſeparatus* qui eſt dans la Vulgate, en celuy de *diſcretus*; & au verſ. 7. du même Chap. *qui ſunt Romæ*, en *exiſtentibus in Româ*. Il en eſt de même de la plus-part des autres changemens. Cela ſe peut ſouffrir dans un Maiſtre de Grammaire; mais on doit ſuivre d'autres regles dans les Traductions des Livres. Il ne paroît pas même toûjours exact dans ſa Grammaire: car ſans ſortir de l'endroit où nous ſommes, où a-t-il appris qu'il faille traduire τῷ ὁρισθέντος par *illo definito*. L'article, comme on l'a déjà dit, n'eſt pas un pronom.

Epiſt. ad Rom. c. 1. v. 4.

Leon de Juda qui eſt le principal Auteur de la Verſion Latine qu'on appelle ordinairement la Bible de Zuric, n'a pas été Juif de naiſſance, comme Gretſerus & pluſieurs autres l'ont crû. Il étoit fils d'un Curé qui ſe nommoit Jean de Juda. On appliquera à la Traduction du Nouveau Teſtament de cette Bible tout ce que nous avons dit ailleurs de la Verſion de l'Ancien. Ceux qui l'ont publiée ont mis au commencement une Preface où ils font paroître tant de moderation, que De Eſcalante Religieux Eſpagnol qui n'avoit lû que cette Preface, a crû que Leon de Juda eſtoit veritablement Evêque de Zuric, parce qu'il y eſt en effet nommé *Epiſcopus Tigurinus*. Il y fait en même temps l'éloge des autres Zuingliens qui ont travaillé à cet Ouvrage avec Leon de Juda.

Leo Judæ.

Comme l'on aura peut-être de la peine à croire que le panegyrique des Proteſtans de Zuric ſe trouve dans un Livre de Theologie imprimé à Veniſe avec les approbations ordinaires, & reveu par les Inquiſiteurs, il eſt bon que je rapporte les propres paroles de ce Docteur

teur Eſpagnol. Il dit en parlant (a) de la Bible de Zuric dont il fait une ville Epiſcopale, qu'elle a été compoſée par les ſoins de Leon Evêque de Zuric, qui étant pouſſé par un ſaint zele, entreprit cette Traduction; que ce ſaint vieillard n'ayant pû achever cette Verſion à cauſe de ſon âge avancé, & des grandes fatigues qu'il avoit ſouffertes, il avoit été aidé par quelques-uns de ſes confreres qui étoient ſçavans dans les langues & dans l'Ecriture.

De Eſcal. ibid.

Il n'eſt pas ſurprenant que De Eſcalante qui n'avoit lû que la Preface de cette Bible, & qu'il a preſque copiée entiere, ait donné de ſi grandes loüanges à des Zuingliens. Il a crû que Zuric étoit veritablement un Evêché; que Leon de Juda & les autres dont il y eſt parlé fuſſent de veritablit Evêques. Mais il y a lieu de s'étonner que Jaques Huldric dans un petit Traité qu'il a écrit pour defendre cette Bible contre le Jeſuïte Gretſer, ſe ſoit ſervy du témoignage de ce Theologien Eſpagnol pour l'autoriſer. Le Livre, dit-il, de Ferdinand De Eſcalante a été approuvé par trois Illuſtriſſimes Directeurs du Conſeil, & il y a au commencement une belle Epître Dedicatoire à Philippe III. Roy d'Eſpagne. *Liber Ferdinandi De Eſcalante cenſura trium Illuſtriſſimorum Conſilii Directorum approbatus. Quin etiam Domino Philippo III. Hiſpaniarum Monarchæ luculentâ præfatione dedicatus fuit.* Comme ſi l'ignorance de ce Docteur Eſpagnol & des Directeurs du Conſeil de Veniſe qui ont crû que Zuric étoit un Evêché, & que Leon de Juda en eſtoit l'Evêque, eſtoit un bon témoignage pour donner de l'autorité à la Bible de Zuric. Mais après tout, Gretſer pouvoit en parler avec plus de moderation.

Joann. Jacob. Huldr. Vind. pro Tranſlat. Bibl. Tigur.

(a) *Tigurina Biblia operâ & diligentiâ elaborata Leonis Tigurinæ Eccleſiæ Epiſcopi, qui pio zelo fervens Latinam verſionem moliri cœpit --- adjutus etiam plurimum operâ & induſtriâ clariſſimorum virorum tam linguarum quàm rerum peritiſſimorum, quibus omnibus adminiculis Latinam ſuam tranſlationem ſincerè ad veritatem Hebraicam pro viribus ſuis conformare conatus eſt, quam ad optatum finem perducere non potuit propter ingentem tanti operis molem. Non enim corpuſculum optimi viri ſenio jam debilitatum & laboribus fractum diutiùs tantum oneris ſuſtinere valebat.* De Eſcal. Clyp. Concion. lib. 6. c. ult.

Les Auteurs de cette Traduction ont ſuivy dans le Nouveau Teſtament la même methode que dans l'Ancien. Ils ont gardé le milieu entre les Verſions trop literales qui ont quelque choſe de rude dans les expreſſions, & celles qui s'éloignent trop de la lettre. Ils ont pris Eraſme pour leur modele, qu'ils abandonnent neanmoins ſouvent. Mais (*b*) ils en parlent avec éloge dans leur Preface, où ils diſent qu'ils ont ſuivy exactement l'Original Grec qui leur a ſervy de regle; qu'ils ont conſulté quelques anciens Exemplaires, l'Edition du Cardinal Ximenés, celle de Paris, & une autre d'Angleterre, & les anciennes Verſions.

Præf. Bibl. Tigur.

Il eſt certain que ces Proteſtants n'ont pas eſté ſi amateurs des nouveautés, qu'ils n'ayent fait paroître beaucoup de reſpect pour l'Antiquité. Bien qu'ils faſſent profeſſion de ſuivre les Originaux, ils aſſûrent neanmoins qu'ils n'ont point negligé les anciennes Verſions de l'Ecriture; qu'ils ne ſe ſont pas tellement attachés à la pureté de la langue Latine, qu'ils n'ayent conſervé quelques vieilles expreſſions qu'ils ont conſideré comme conſacrées à l'Egliſe & comme Apoſtoliques. Ils mettent au nombre de ces expreſſions *fides* pour *fiducia*, *fidelis* pour *fidens* ou *verax*, *benedictus* pour *laudandus*. Ils blâment ceux qui (*c*) par une trop grande delicateſſe rejet-

Ibid.

(b) *Teſtamentum Novum doctiſſimè & fideliſſimè vertit beatiſſimæ memoriæ magnus ille Eraſmus Roterodamus, qui, ne unquam corripi poſſet emendata ejus lectio, illuſtravit ipſum omni pietate & eruditione refertiſſimis nec unquam ſatis laudatis annotationibus. Nihilominus collata eſt hæc noſtra Novi Teſtamenti editio cum ipſâ veritate Græcâ, è quâ lectionis emendationem unicè petendam eſſe omnes fatentur, conſultis interim aliquot pervetuſtis exemplaribus & verſionibus, editione Hiſpanienſi ſive Toletanâ, Gallicanâ ſive Pariſienſi, Anglicanâ denique, & reliquis quibuſdam codicibus.* Præf. Bibl. Tigur.

(c) *Videntur enim nobis quidam nimis eſſe moroſi qui, cùm omnibus profeſſionibus ſive facultatibus peculiaria quædam permittunt vocabula, ſolis id divinis literis non concedunt, & utentes iis mirè ſuggillant. Quid, quòd quædam in ſacris locutiones ſunt quæ vix poſſunt in alienam linguam tersè converti, ut non ſimul pereat bona pars gratiæ adeoque myſterii quod aliàs ex reliquâ linguæ proprietate rectiùs faciliùſque agnoſcitur. At quis hîc non videat potiorem rationem habere oportere Religionis quàm linguæ exteræ auriumque plus ſatis delicatarum?* Ibid.

rejettent de certaines façons de parler qui ſont propres aux Livres Sacrés, & qui accordent cependant à chaque profeſſion des termes particuliers; outre qu'il y a des manieres de parler dans l'Ecriture qu'on ne peut pas exprimer avec élegance dans une autre langue, qu'on n'en perde la grace, & par conſequent ce qu'il y a de myſterieux. Il faut alors, diſent-ils, avoir plus d'égard à la Religion, qu'à contenter les delicats.

Mais nonobſtant ces ſages precautions, ils n'ont pas évité ce defaut qu'ils ont eu raiſon de reprendre. Car bien qu'ils n'ayent pas affecté d'être trop élegans, & qu'ils ayent gardé le milieu entre les Traductions barbares, & celles qui ſont trop polies, ils ſe ſont encore trop éloignés de certaines expreſſions qui ſont comme conſacrées dans les Egliſes d'Occident. Par exemple, ils évitent pour l'ordinaire de mettre dans le texte de leur Verſion les mots de *pœnitentia* & *pœnitentiam agere*; comme au Chap. 3. de Saint Matth. v. 2. où il y a dans nôtre Vulgate, *pœnitentiam agite*, ils ont traduit, *reſipiſcite*. Ils ont neanmoins mis à la marge cette note qui ſert d'explication: *Meditamini emendationem vitæ: hoc enim eſt Hebræis quod interpretantur agere pœnitentiam.*

Ils ont auſſi mis au verſ. 11. du même Chap. dans le texte de leur Traduction, *ad reſipiſcentiam*, & à la marge *pœnitentiam*. Ils ne gardent point cependant en cela d'uniformité: car au Chap. 2. des Actes des Apôtres, v. 38. il y a dans leur Verſion, *pœnitentiam agite*, & à la marge, *reſipiſcite*.

Ils ont traduit avec Eraſme au Chap. 8. de St. Jean, v. 25. *in primis*, où il y a dans la Vulgate *principium*, & ils ont mis à la marge *omnino*. *Id eſt*, diſent-ils, *omnino hoc ipſum ſum quod jam dixi*. Mais le mot Grec ἀρχὴν eſt mieux exprimé dans la Vulgate par *principium*. On doit ſeulement ajoûter une petite note pour marquer ce que *principium* ſignifie en ce lieu-là.

Il y a pluſieurs autres endroits où ils ne paroiſſent pas avoir aſſez entendu la force des mots Grecs, & où ils auroient mieux fait de ſuivre la Vulgate, que de s'en éloigner. Il n'eſtoit pas de plus neceſſaire, qu'ils changeaſſent en une infinité d'endroits les expreſſions de l'ancienne Edi-

tion Latine pour en mettre d'autres plus Latines en leur place; car il arrive quelquefois qu'elles ſont plus foibles. Ce defaut regne dans toute cette Traduction, qui a trop affecté la pureté des mots Latins, & qui étant trop recherchée, n'en eſt pas pour cela plus exacte.

Leur exactitude neanmoins paroît en ce qu'ils n'ont pretendu rien mettre dans leur Verſion, que ce qu'ils ont crû être veritablement dans l'Original Grec. C'eſt pourquoy au Chap. 6. de St. Matthieu ils ont enfermé entre deux crochets ces paroles qu'on lit dans le Grec, *quia tuum eſt regnum & potentia & gloria in ſecula.* Ils ont reconnu que c'étoit une gloſe.

On voit encore des preuves de leur exactitude au Ch. 5. de l'Epiſt. I. de St. Jean, où ils n'ont point exprimé le verſet 7. parce qu'ils ne l'ont point trouvé dans les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ni dans les meilleurs Exemplaires Grecs, ſur tout dans un ancien MS. Grec de leur Bibliotheque de Zuric. *Nos*, diſent-ils dans leur note ſur cet endroit, *Cyrilli & aliorum veterum lectionem, tum probatiſſimorum Græcorum codicum fidem ſequi maluimus.* Ils l'ont ſeulement inſeré dans cette note de la maniere qu'il eſt dans l'Edition Grecque du Cardinal Ximenés. Henry Bullinger qui avoit publié à Zuric un Commentaire ſur les Epîtres Canoniques neuf ans auparavant, conjecture (d) que ce même verſet eſt une gloſe qui a paſſé de la marge dans le texte, & que c'eſt la raiſon pourquoy il ne ſe trouve que dans quelques Exemplaires.

En 1534.

Henr. Bulling. Comm. in Epiſt. I. Joann. c. 5.

Ces Zuingliens ont ajoûté à la marge de leur Verſion du Nouveau Teſtament de petites notes pour expliquer les endroits les plus obſcurs, principalement les Ebraïſmes: ce qui n'eſt pas la moindre partie de leur Ouvrage. Il eſt bon d'en produire icy quel-

(d) *Illud membrum quod quædam inſertum habent exemplaria*, quoniam tres ſunt . . . *è margine videtur irrepſiſſe. Annotavit id forſan ſciolus aliquis, qui non vidit aquâ ſignificari cœleſtem doctrinam, ſanguine redemptionem, & ſpiritu virtutem & adminiſtrationem divinam. Fecit itaque ex aquâ Patrem, eò quòd ex aquâ omnia generari dicantur; ex ſanguine Filium, eò quòd ſanguinem fuderit; ſed ex ſpiritu perſonam Spiritûs Sancti.* Henr. Bulling. Comm. in Epiſt. I. Joann. cap. 5.

quelques-unes. Au Chap. 10. de St. Matthieu, v. 41. où ils lisent, *Prophetam nomine Prophetæ*, comme il y a dans le Grec, εἰς ὄνομα, ils ont remarqué qu'on met souvent dans l'Ecriture les prepositions εἰς & ἐν indifferemment l'une pour l'autre, parce que les Ebreux les expriment par la seule prepositon ב qui signifie aussi *à cause*; en sorte que εἰς ὄνομα est, selon eux, en cet endroit la même chose qu'*à cause du nom*.

Au Chap. 20. du même Evangile, v. 28. où ils ont traduit conformément au Grec, *utque daret animam suam redemptionem pro multis*, ils ont observé dans leur note, que le mot de *plusieurs* signifie *tous* selon le genie de la langue Grecque, à moins qu'on ne dise que c'est aussi le sens que les Ebreux donnent à leur nom כל. *Pro multis*, disent-ils, *id est, pro totâ multitudine hominum. Sic enim Græci solent* τοὺς πολλοὺς *vocare ipsam universitatem hominum; quamvis articulus absens nonnihil huic sensui derogaret: nisi Hebræi quoque sic uterentur suo* כל. En effet le mot Ebreu כל se prend generalement pour une multitude, & peut être traduit *tous* ou *plusieurs*, selon les lieux où il est appliqué. Bien qu'on luy donne ordinairement la signification de *tout* dans les Dictionaires de la langue Ebraïque, il ne marque dans son origine qu'une universalité, soit *tous*, soit *plusieurs*. L'on doit donner la même signification au mot Grec πολλοί dans le Nouveau Testament. Par exemple, au Chap. 26. de St. Matthieu, v. 28. où il y a, *C'est mon sang qui est repandu pour plusieurs*, c'est-à-dire, *pour tous*.

Ces Interpretes ont quelquefois redressé leur Version dans leurs notes, comme au Chap 20. de Saint Matthieu, v. 23. où ils ont traduit, *non est meum dare, sed (iis contigit) quibus est paratum à Patre meo*, ils ont mis à la marge, qu'il seroit plus à propos de traduire *nisi*, que *sed*, parce que les Grecs ont accoûtumé de se servir de ἀλλὰ pour *nisi*: & alors il ne seroit point necessaire, ajoûtent-ils, de suppleer quoy que ce soit dans la Traduction. Ils auroient pû dire que dans le stile des Livres Sacrés εἰ μὴ & ἀλλὰ, c'est-à-dire, *sinon* & *mais*, se mettent indifferemment l'un pour l'autre.

Au Chap. 1. de St. Jean, v. 1. où ils ont gardé le mot de

ver-

verbum qui eſt dans la Vulgate ; ils expliquent à la marge ce que ſignifie proprement le mot Grec λόγος, & quel rapport il a avec le mot Ebreu דבר. Λόγος, diſent-ils, *Græcis ſermonem ſignificat, non dictionem aut unum verbum. Sed Hebraica vox* דבר *utrumque ſignificat, ut & Latinis verbum pro vocabulo & dicto ſeu ſermone.*

Ils expriment auſſi quelquefois dans leurs notes la proprieté des mots ſelon le ſens grammatical, comme au Chap. 28. de St. Matthieu, v. 19. où ils ont traduit avec la Vulgate, *docete omnes gentes*, ils obſervent que *docete*, ſi l'on a égard au ſens grammatical, eſt la même choſe que *diſcipulate*, ou *diſcipulos facite*, *faites des diſciples*. En un mot ces notes tendent principalement à donner la connoiſſance du ſtile des Ecrivains du Nouveau Teſtament : & s'ils ne rencontrent pas toûjours bien, au moins donnent-ils des marques de leur bon ſens dans un temps que l'on n'eſtoit pas encore fort exact dans ce qui regarde la Critique des Livres Sacrés.

Auſſi Robert Etienne choiſit-il leur Verſion pour la mettre dans ce corps de Bible qu'on nomme ordinairement la Bible de Vatable, que les Theologiens d'Eſpagne firent enſuite reimprimer en la retouchant en fort peu d'endroits. Je ne ſçay ſur quoy De Eſcalante a pû appuyer la diſtinction qu'il fait de deux Editions differentes de la Bible Latine de Zuric. Il pretend (e) qu'on n'a mis dans le nouvel Indice des Livres defendus, que celle qui eſt en petite forme, & qu'on a permis la lecture de celle qui eſt *in folio*, en obſervant la cenſure qui en a eſté faite par l'Inquiſition d'Eſpagne. J'ay vû deux Editions de cette Verſion qui parurent en même temps, dont l'une eſt *in folio*, & l'autre *in* 4°. Elles ne different en quoy que ce ſoit l'une de l'autre.

De Eſcal. lib. 6. Clyp. Conc. c. ult.

En 1543.

CHA-

(e) *Cùm autem typographorum incuriâ & injuriâ malevolorum codices quidam in lucem prodierint primis diſſimillimi & corruptiſſimi, ideo æquum bonumque judicavi admonere concionatorem Catholicæ veritatis, quòd in novo Indice prohibeantur hæc Biblia in mediocri formâ, ſed in folio conceditur copia legendi Tigurina excuſſa, ſervatâ formâ, ordine & cenſurâ, ſicut præcepit Reverendiſſimus Ferdinandus Valdeſius Archiepiſcopus Hiſpalenſis.* De Eſcal. lib. 6. Clyp. Conc. c. ult.

CHAPITRE XXIV.

De la Verſion Latine de Sebaſtien Caſtalio ou Châteillon. Examen des objections de Beze contre cette Verſion du Nouveau Teſtament.

IL n'eſt pas beſoin de repeter icy ce qu'on a dit ailleurs de Sebaſtien Caſtalio ou Châteillon. Comme ſon deſſein étoit de donner une Bible qui fût dans toute la pureté de la langue Latine, afin qu'elle fût lûë de ceux qui n'en pouvoient goûter le ſtile dans nôtre Edition, il a ſuivy dans ſa Verſion du Nouveau Teſtament la même methode que dans celle de l'Ancien. C'eſt principalement contre ſon Nouveau Teſtament que les Docteurs de Geneve ſe déchaînerent, ſur tout Theodore de Beze, qui ſçachant le Grec, & n'ayant aucune connoiſſance de la langue Ebraïque, trouva beaucoup plus à redire dans cette derniere Traduction de Châteillon, que dans celle du Vieux Teſtament.

Ce qui les irrita le plus contre ce Traducteur, étoit qu'il avoit combattu avec force les opinions qu'on enſeignoit alors à Geneve touchant la Grace & la Predeſtination. Le party Calviniſte ne pouvant ſouffrir un homme qui accuſoit d'impieté leurs ſentimens ſur cette matiere, reſolut de le perdre. Ils decrierent avec beaucoup d'emportement ſa doctrine & ſa Traduction. L'on peut juger quel eſtoit l'eſprit de cette faction par ces paroles qui ſont dans la Preface d'une Edition de leur Nouveau Teſtament imprimé à Geneve en 1560. *Un temps a eſté qu'il n'y avoit point de Tranſlation Françoiſe de l'Ecriture, au moins qui meritât ce nom. Maintenant Satan a trouvé autant de Tranſlations qu'il y a d'eſprits legers & outrecuidés qui manient les Ecritures.... Si on en demande quelque exemple, nous en produirons un qui ſervira pour pluſieurs, c'eſt à ſçavoir la Tranſlation de la Bible Latine & Françoiſe miſe en avant par Sebaſtien Chaſteillon, homme ſi bien connu en cette Egliſe, tant par ſon ingratitude & impudence, que par la peine qu'on a perdüe après luy pour le reduire au bon chemin, que nous ferions conſcience non ſeulement de taire ſon nom, comme juſques icy nous avons fait, mais auſſi de n'advertir tous les Chrêtiens de ſe garder d'un tel perſonnage, comme inſtrument choiſi de* Pref. ou Lett. des Miniſt. de Geneve, du 10. Octob. 1559.

Satan. ... Certainement s'il y eût onc une épreuve d'ignorance conjointe avec une temerité effrontée, jusqu'à se jouer de l'Ecriture Sainte, & l'exposer en risée, tout cela se trouvera es Translations & Ecrits d'iceluy, dont nous portons tel témoignage à nostre grand regret.

On reconnoît facilement dans ces paroles le stile & l'esprit des premiers Ministres de Geneve, lesquels n'ayant pû gagner à leur party Châteillon, qui étoit dans une grande reputation à cause de son érudition, n'oublierent rien pour le perdre. Il n'étoit ignorant & impudent, que parce qu'il n'avoit pû goûter quelques-unes de leurs opinions, ou plûtost de leurs nouveautés sur le fait de la Religion. Car, comme je l'ay dit ailleurs, il étoit beaucoup plus habile dans les trois langues Ebraïque, Grecque & Latine, & même dans le stile des Livres Sacrés, qu'aucun Docteur de Geneve. Le plus grand reproche qu'on luy peut faire, c'est d'avoir trop affecté dans sa Traduction la politesse & l'élegance. Il n'a pas assez pris garde, que pour avoir voulu faire parler trop élegamment les Apôtres, il a quelquefois affoibly leurs pensées. En un mot, il n'a point le caractere d'un Traducteur de l'Ecriture Sainte.

Neanmoins sa Version ne laissa pas d'avoir des admirateurs aussi-tost qu'elle parut. Elle eut même l'effet qu'il s'étoit proposé, qui étoit de faire lire la Bible à ceux qui en negligeoient la lecture, parce qu'ils en trouvoient le stile trop rude & trop obscur. Un Auteur Espagnol de ce temps-là qui fit imprimer à Basle en 1556. un Ouvrage où il traite de la Traduction des Livres Sacrés en langue vulgaire, & qu'il dedie à un Cardinal, parle de la Version de Castalio comme de la meilleure de toutes. *Quid*, dit-il, *de Castalionis translatione dicam? Annon hic omnes Interpretes quicunque Libros Sacros in Latinum converterunt ita vicit, ut soli ipsi primæ meritò deferri debeant?* Il composa même ces vers à sa loüange. *Frid. Fur. Benon. p. 326.*

Nescio quis veterum voluit, sermone Latino *Ibid.*
Biblia cum priscis ut loquerentur avis.
Tentavit fecitque suis pro viribus omnem
Conatum. At fantur Biblia barbaricè.

Euse-

Eusebius tentavit idem, tentavit
Erasmus :
Frustra opera est. Fantur Biblia barbaricè.
Pagninus tentavit idem cognomine Sanctes :
Frustra opera est. Fantur Biblia barbaricè.
Tentarunt hoc ipsum alii ; sed non bene cessit :
Frustra opera est. Fantur Biblia barbaricè.
En tibi Castalio tentat cælo auspice id ipsum,
Successit. Ponunt Biblia barbariem.
O opus egregium! Latio sermone loquuntur
Biblia nunc tandem Castalionis ope.

Il est certain que si l'on ne considere que la beauté du langage, la Version de Castalio merite les loüanges que cet Ecrivain Espagnol luy donne, bien que Beze l'ait repris de n'être pas tout-à-fait pur dans ses expressions Latines. Mais il ne s'agit pas de faire parler les Evangelistes & les Apôtres le langage de Catulle & de Tibulle, qui n'est pas toûjours propre à exprimer leurs pensées. Beze a eu raison de luy reprocher cette affectation, qui est vicieuse dans un Interprete de la Bible. Mais ce Calviniste a poussé trop loin son ressentiment dans un Ouvrage qu'il a composé exprès là-dessus : & c'est ce que nous allons examiner.

Beze ayant publié la premiere Edition de son Nouveau Testament en 1556. avec des remarques, il y attaqua en plusieurs endroits avec aigreur la Traduction de Castalio. Celuy-cy fut assez moderé pour garder le silence pendant quelques années. Mais enfin voyant que les Ministres de Geneve continuoient de le traiter d'impie & de scelerat, il tâcha de justifier sa Version, principalement celle du Nouveau Testament, dans un petit Ouvrage qu'il fit imprimer à Basle en 1562. avec ce titre : *Sebastiani Castellionis Defensio suarum Translationum Bibliorum, & maximè Novi Fœderis.*

Il témoigne d'abord dans sa Preface, qu'il n'a point pretendu être infaillible dans sa Traduction, ayant prié ceux qui la liroient de vouloir bien l'avertir de ses fautes ; qu'il en avoit dêjà corrigé plusieurs, & qu'il les corrigeroit encore à l'avenir. En effet, Châteillon n'étoit point du nombre de ces Traducteurs obstinés qui ne veulent jamais

avoüer leurs fautes. Il reforma dans les Editions ſuivantes pluſieurs endroits de ſa Traduction ; & s'il ne ſe rendit pas tout-à-fait docile à l'égard des Miniſtres de Geneve, c'eſt que leurs ſentimens luy faiſoient horreur.

Entre les endroits qu'il retoucha, il obſerve qu'au Chap. 18. de Saint Matthieu, au lieu de *incommodationes* qui étoit dans ſa premiere Edition, où il y a dans le Grec *ſcandala*, il avoit mis *offenſiones*. Il avoit auſſi changé ces mots, *dicito Reipublicæ*, qui ſont dans le même Chapitre, en ceux-cy, *dicito Eccleſiæ*, conſervant le mot Grec avec l'ancien Interprete Latin. Il ajoûte, (a) qu'il n'avoit pas ſeulement retouché ſa Verſion dans les lieux où il s'étoit trompé, mais même en quelques endroits où il n'y avoit aucune faute, & qui n'avoient cependant pas laiſſé d'offenſer quelques perſonnes. Il donne pour exemple de cette derniere reformation les mots *lotio & genii*, ayant mis à leur place dans une autre Edition de ſon Nouveau Teſtament, *baptiſma & angelus*. (b) Il y a, ajoûte-t-il, d'autres endroits qui n'ont pas plû à quelques gens : mais comme les ſentimens étoient partagés là-deſſus, je n'y ay rien changé, n'étant pas poſſible de contenter tout le monde. *ibid.*

En effet, ſi Caſtalio avoit voulu reformer ſa Verſion ſur les plaintes qu'on en faiſoit, il auroit fallu la refondre entierement, parce qu'il s'eſt trop émancipé dans tout ſon Ouvrage. Il meritoit neanmoins en quelque façon d'être excuſé, parce qu'il n'avoit eu autre deſſein en donnant ſa Traduction au public, que d'engager à la lecture de la Bible une infinité de perſonnes qui ne la liſoient point, parce qu'elle ne leur paroiſſoit ni aſſez Latine, ni aſſez claire.

Seb. Caſt. Defenſ. ſuar. Tranſlat.

(a) *Neque verò id in illis duntaxat locis feci, in quibus erratum videbatur, ſed etiam in quibus erratum quidem non erat, ſed aliquid tamen quoſdam offendebat, cujuſmodi eſt illud, quòd cùm quidam* lotionis *& genii verbis offenderentur, ego ubi hoc intellexi, in Novo Teſtamento ultima editionis, nam vetus jam impreſſum erat, verba* baptiſma *&* baptizare *&* angelus *repoſui.* Sebaſt. Caſt. Defenſ. ſuar. Tranſlat.

(b) *Fuerunt & alia pauca quæ cùm nonnulli reprehenderent, alii approbarent, ego non mutavi : neque enim poſſum omnibus ſatisfacere.* Sebaſt. Caſt. ibid.

claire. Ce fut l'artifice dont il ſe ſervit pour leur oſter des mains des Livres pleins d'impudicités pour leſquels on avoit alors de la paſſion, parce qu'ils étoient écrits avec beaucoup de politeſſe. *Cupiebam*, dit-il, *extare Latiniorem aliquam nec non fideliorem & magis perſpicuam Sacrarum Literarum tranſlationem, ex quâ poſſet eâdem operâ pietas cum Latino ſermone diſci, ut hac ratione & tempori conſuleretur, & homines ad legenda ſacra pellicerentur.*

Sebaſt. Caſt. ibid.

Beze n'eut aucun égard à ces raiſons. Il attaqua dans une Réponſe particuliere qui a été imprimée ſeparément à Geneve, la Defenſe de Caſtalio. Il continua de traiter d'impie ſa Traduction, comme auparavant, *multis locis impiam & à Sancti Spiritûs ſententiâ prorſus diſcrepantem.* C'eſt l'éloge qu'il en fait dans une Lettre adreſſée aux Miniſtres de Baſle, qui eſt au commencement de cette Réponſe. Il ne pût pas en parlant à ſes confreres diſſimuler les raiſons qui le portoient à répondre à la Defenſe de Caſtalio, qui avoit été imprimée dans leur ville. (*c*) Sous pretexte, dit-il, de cette Defenſe, l'on publie des erreurs très-dangereuſes touchant les decrets de Dieu, le libre arbitre, le peché originel, la parole de Dieu, l'eſprit & la juſtification. Ce Calviniſte ne pouvoit ſouffrir une Verſion du Nouveau Teſtament où il ne trouvaſt point ſon Calviniſme répandu.

En 1663.

Theod. Bez. Epiſt. ad Paſtor. Eccleſ. Baſil.

Il (*d*) exaggere fort la diſpute que l'Egliſe a eüe dans les premiers ſiecles contre les Pelagiens, & qu'ils avoient de ſon temps avec les Semi-Pelagiens. C'eſt le nom qu'il donne aux Theologiens Catholiques. Il tâche dans cette Epître d'accabler ſon adverſaire par une longue ſuite de paſſages de Saint Auguſtin: comme ſi Caſtalio qui eſtoit Proteſtant auſſi-bien que luy, eût été obligé de s'en rapporter

Ibid.

(c) *Cùm hujus defenſionis prætextu viderem graviſſimos de firmitate divinorum decretorum, de libero arbitrio, de peccato originis, de verbo Dei, de ſpiritu, de juſtificatione errores ſpargi* &c. Theod. Bez. Epiſt. ad Paſt. Eccleſ. Baſil.

(d) *Notum eſt piis omnibus quanti ſit momenti certamen de originis peccato, de quo contendit olim Eccleſia cum Pelagianis, nunc verò cum Semi-Pelagianis certamus.* Bez. ibid.

entierement aux disputes que ce Pere a eües avec les Pelagiens. Venons enfin aux reproches particuliers qu'il luy fait dans sa Réponse.

Il suppose d'abord, que pour faire une bonne Traduction de l'Ecriture Sainte, il faut sçavoir l'Ebreu & le Grec, & de plus les langues dans lesquelles on traduit: ce qui est très-vray. Mais il ne rend pas justice à Castalio, quand il l'accuse de n'avoir pas eu une connoissance exacte des langues Grecque, Ebraïque & Latine. Car pour ce qui est de l'Ebreu, Beze qui l'ignoroit entierement n'en pouvoit pas juger. A l'égard du Grec, Castalio le professoit à Basle, & ses Ouvrages font voir qu'il entendoit très-bien cette langue. Je dis la même chose du Latin, dont il avoit fait une étude particuliere. S'il peche, c'est pour avoir affecté une trop grande delicatesse. Car pour ce qui regarde quelques mots dont il s'est servy, que Beze pretend n'être pas assez purs, c'est si peu de chose, que cela ne merite pas qu'on y ait égard.

Il y a donc peu de Traducteurs de la Bible qui ayent possedé aussi parfaitement que Castalio les trois langues dont il est question. Il n'y a que le François qu'il ne savoit pas assez pour traduire la Bible en cette langue. Je n'examine point s'il a été bon Theologien. Le plus grand reproche que Beze luy fait là-dessus, c'est que dans une dispute publique où l'on traitoit de la Predestination, il avoüa qu'il n'entendoit rien à ce mystere. Mais il me semble qu'on peut être bon Theologien, & avoüer qu'on ne comprend pas bien *le mystere de la Predestination*, sur tout de la maniere qu'on l'enseignoit alors à Geneve. *Resp. Bez. ad Defens. Castell. p. 4.*

L'objection que Beze luy fait au même endroit, où il l'accuse d'avoir eu la temerité de reformer de certaines expressions consacrées à la Theologie de l'Ecriture, paroit mieux fondée. Mais il devoit prendre garde que ce defaut est commun à la plus-part des Versions des Protestans, & qu'il tombe sur luy, aussi-bien que sur Castalio, qui ne differe en cela des autres Protestans, que parce qu'il s'est plus émancipé qu'eux. S'il est coupable, les Docteurs de Geneve qu'il a imités sont plus coupables que luy. Nous verrons dans la suite, que Beze

Beze n'a pas mis en pratique cette belle leçon qu'il fait à Caſtalio: qu'il ne faut point changer ſans de très-grandes raiſons de certains termes qui ſont propres aux Livres Sacrés. (e) Ce n'eſt pas, dit-il fort bien, tant mon ſentiment, que celuy des plus habiles Ecrivains Eccleſiaſtiques, leſquels, quand même ils parlent avec le plus de politeſſe des choſes ſacrées, ne changent rien dans les paſſages de l'Ecriture qu'ils citent.

Bez. ibid. p. 2.

En effet, c'eſt un defaut qu'on ne peut pardonner à Caſtalio, & qu'on ne pardonnera pas auſſi à Beze, bien qu'il y tombe moins ſouvent que luy. Il y a neanmoins de l'exaggeration dans ce reproche. Car il n'eſt icy queſtion que de la Verſion des Livres Sacrés, & non pas de l'Original: & ainſi l'on ne peut pas objecter à Caſtalio, comme fait Beze, d'avoir changé les paroles du Saint Eſprit, ou, comme il parle, *divinam illam Spiritûs Sancti eloquentiam.* Il eſt certain que le Saint Eſprit, pour me ſervir des termes des Miniſtres de Geneve, n'a point parlé Latin.

C'eſt pourquoy Caſtalio a pû mettre dans ſa Traduction Latine *lotio* & *genii*, au lieu de *baptiſma* & *angeli*, ſans rien changer pour cela dans les expreſſions du Saint Eſprit. Il a crû que ces mots *baptiſma* & *angeli* qui ſont dans la Vulgate, étoient plûtoſt Grecs que Latins. Et comme ſon deſſein étoit qu'il n'y eût dans ſa Traduction aucun terme qui ne fût veritablement Latin, il a pû ſelon cette idée ſe ſervir des mots *lotio* & *genii*, & d'une infinité d'autres ſemblables. On peut ſeulement l'accuſer d'avoir changé des expreſſions qui étoient devenües en quelque façon conſacrées dans toutes les Egliſes d'Occident par un uſage de pluſieurs ſiecles: ce qui ſuffiſoit pour les rendre Latines en cette occaſion, bien qu'en effet ce fuſſent des mots *grecizés*.

Un autre reproche que Beze fait à Caſtalio, & qui paroît fondé, c'eſt que dans la veüe qu'il a eüe de donner une Tra-

(e) *Hæc eſt non tam mea, quàm ſummorum & Orientis & Occidentis Theologorum ſententia, qui etiam quum volunt politè & ornatè, & ſuo quodam modo de rebus ſacris diſſerere, tamen quoties Scripturas citant, neque verba innovant.* Bez. Reſp. ad Defenſ. Caſtell. p. 2.

Traduction qui fût dans la pureté de la langue Latine, il en a osté les Ebraïsmes, qu'on doit necessairement garder dans une Traduction exacte, n'étant pas possible de les exprimer avec la même force dans une autre langue. De plus, (f) la pureté de la vraye Religion ne s'étant conservée pendant long-temps que chez les Ebreux, leur langue Ebraïque a quelque chose de particulier & de naturel pour exprimer ce qui appartient à la Religion, ensorte qu'il est necessaire que les autres langues empruntent d'eux ces expressions.

Bez. ibid. p. 6.

Sebast. Cast. Defens. suar. Translat.

Castalio répond à cette objection, que si les Apôtres ont gardé dans leur diction quelques Ebraïsmes, cela ne vient pas du St. Esprit, qui n'a pas plus affecté les *Ebraïsmes*, que les *Grecismes*, *Neque enim pluris facit Spiritus Sanctus Hebraïsmos quàm Græcismos*; mais purement d'eux, parce qu'étant nés Ebreux, & étant de plus accoûtumés au stile du Vieux Testament, il estoit difficile qu'ils se defissent entierement de leurs façons de parler Ebraïques. Il ajoûte, qu'il ne condamne point ceux qui retiennent les Ebraïsmes dans leurs Traductions: mais il y a, dit-il, cela d'incommode, qu'on ne les entend pas plus que si elles étoient écrites dans une langue étrangere, & l'on est obligé d'avoir recours à des notes qui expliquent ces Ebraïsmes. Or il pretend qu'il n'est pas moins dangereux de les expliquer dans les notes, que dans le texte de la Version.

Mais cela n'est pas tout-à-fait vray. Car en conservant les Ebraïsmes, au moins ceux qu'on ne peut pas bien rendre en une autre langue, on accoûtume peu à peu ceux qui lisent ces Versions au stile de l'Ecriture, lequel a quelque chose de particulier; outre qu'on est moins sujet à se tromper. On doit avoir ce respect pour les Livres Sacrés, qui ne peuvent estre traduits trop à la lettre, pourveu qu'on se fasse entendre. Il y a un milieu

(f) *Sicut in unicâ Hebræorum gente diu conservata fuit vera Religionis puritas: ita etiam eorum idioma in sacris rebus explicandis habet peculiare & nativum quiddam quod ab Hebræis necesse est cæteras linguas sæpissimè mutuari.* Bez. ibid.

lieu entre les Verſions trop literales, comme ſont celles des Juifs, & entre celles qui pour eſtre trop élegantes s'éloignent trop de la lettre. Caſtalio peche ſouvent pour n'avoir pas ſuivy ce milieu.

Beze a eu raiſon de luy objecter, qu'on entend mieux les vieilles expreſſions que les nouvelles; & qu'ainſi quand même il n'y auroit aucune difference pour le ſens entre *baptiſmus*, & *lotio*; *Angelus*, & *Genius*; *fides*, & *confidentia*; *Synagoga*, & *collegium*, il eſt toûjours mieux de retenir les anciens mots *baptiſmus*, *Angelus*, *fides* & *Synagoga*. Ces mots cependant ne ſont anciens, que parce qu'ils ſe trouvent dans les premieres Verſions Latines, & que les Egliſes d'Occident les ont conſervés dans leur uſage.

Cette objection auroit beaucoup plus de force dans la bouche d'un Catholique, que dans celle d'un Proteſtant. Caſtalio pouvoit répondre à Beze, qu'il n'a pas ſuivy luy-même exactement dans ſa Traduction du Nouveau Teſtament la regle qu'il preſcrit aux autres. En effet, ſur le reproche qu'il luy avoit fait d'avoir changé le mot de *mediator* qui eſt un terme conſacré, en celuy de *ſequeſter*, il objecte à Beze d'avoir mis deux fois *internuntius* dans l'Epiſt. aux Gal. Chap. 3. verſ. 19. & 20. au lieu de *mediator*.

Il eſt facile de mettre à couvert Caſtalio de l'impieté dont ce Miniſtre de Geneve l'accuſe, pour avoir crû que le Saint Eſprit n'a dicté aux Apôtres que les choſes, & non pas les paroles; enſorte qu'il leur a été permis d'exprimer dans les termes qu'ils ont voulu ce que le Saint Eſprit leur a dicté. Beze s'adreſſant à Caſtalio, traite ce ſentiment d'impie. *Quid dicam*, dit-il, *Caſtellio? Impietatis viam ingrederis, cùm de Apoſtolorum ſcriptis ita ſentis & loqueris.* On a prouvé au long dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que le Saint Eſprit n'a pas dicté aux Apôtres les mots, mais les choſes. Bien loin qu'il y ait de l'impieté dans ce ſentiment, le contraire ne paroît pas ſoûtenable.

J'aurois ſeulement ſouhaitté que Caſtalio ne ſe fût pas tant éloigné du ſtile des Apôtres en quelques endroits ſous pretexte de rendre leurs expreſſions plus claires. Car il luy arrive quelquefois de changer, ou même d'affoiblir leurs pen-

ſées. Neanmoins il faut avoüer qu'il eſt auſſi quelquefois heureux dans ce changement, parce qu'il rend clair dans ſa Verſion ce qui eſt obſcur & embarraſſé dans l'Original. On entend bien mieux, par exemple, dans la Traduction de Caſtalio ces mots du Chap. 24. de St. Matth. v. 22. *nemo prorſus evaderet*, que ceux-cy qui ſont dans la Vulgate, & qui expriment à la lettre le texte Grec, *non fieret ſalva omnis caro*. S'il avoit exprimé auſſi heureuſement les autres Ebraïſmes, on auroit tort de l'accuſer d'avoir reformé en cela le ſtile des Apôtres. Car ne changeant rien dans le ſens, il luy a été permis de les faire parler clairement en Latin.

Je ne diray rien icy du reproche injurieux que Beze a fait au même Caſtalio, pour avoir traduit ces mots, κατὰ Ματθαῖον, par ceux-cy, *autore Matthæo*. J'ay montré ailleurs qu'il a ſimplement voulu dire par cette expreſſion, que St. Matthieu a écrit l'Evangile que nous avons ſous ſon nom; le mot Latin *autor* étant en cet endroit la même choſe que *ſcriptor*.

Beze a auſſi objecté à Caſtalio, d'avoir employé dans ſa Traduction le verbe *vaticinari*, au lieu de *prophetare*; & que s'il vouloit changer l'ancien mot, il eût été plus à propos de mettre *prædicere*, que *vaticinari*, qui répond au verbe Grec μαντεύεσθαι, & non pas à προφητεύειν. La réponſe de Caſtalio à cette objection eſt, que les Auteurs de la Verſion Grecque du Vieux Teſtament qui a été ſuivie par les Apôtres, n'ont pas été exacts dans le choix du mot Grec προφήτης, qu'ils ont fait répondre au mot Ebreu נביא. Il dit de plus, qu'il ne s'eſt point ſervy du mot Latin *prædicere*, qui ne s'entend que des choſes futures; au lieu que les Prophetes qui ſont inſpirés de Dieu parlent auſſi-bien des choſes preſentes, que de celles qui ſont à venir. Mais en ſuppoſant même que cette remarque eſt veritable, il eût été mieux de ſe ſervir du mot *prophetare*, en luy donnant une ſignification auſſi étenduë que les Septante, & les Apôtres après eux, ont donnée au verbe Grec προφητεύειν, que d'en mettre un autre en ſa place.

Au reſte Beze n'a pas dû trouver mauvais, que Caſtalio ait avancé que les Apôtres ont pû ſe ſervir en ſuivant les Septante de quelques expreſſions qui ne ſont pas tout-à-fait ex-

exactes; à moins qu'il ne pretende que ces anciens Interpretes n'ont rien écrit qui ne leur ait été inſpiré. Car il eſt certain que les Evangeliſtes & les Apôtres ont imité leur ſtile, & qu'ils ſe ſervent ſouvent de leurs expreſſions.

On ne peut pas excuſer la liberté que Caſtalio a priſe d'ajuſter à ſa maniere les paroles des Apôtres, & d'en changer même quelquefois les mots pour les accommoder à ſes prejugez. Il eſt vray qu'il reproche à Beze, qui luy avoit fait cette objection, d'être luy-même tombé dans la même faute. Mais cette réponſe ne le juſtifie pas. Les fautes de Beze ne mettent pas les ſiennes à couvert. Beze a eu raiſon de reprendre comme fauſſe cette verſion du Chap. 2. de Saint Luc, verſ. 34. *Scito hunc multorum vel caſui vel reſurrectioni in Iſraelitis deſtinatum eſſe*, parce qu'il n'y a point de particule disjonctive dans l'Original. Il eſt vray qu'on trouve quelquefois dans les Exemplaires Grecs MSS. ἢ, *vel*, pour καὶ, *&*: mais on ne doit pas ſous ce pretexte changer ces deux particules pour former un ſens à ſa fantaiſie.

Caſtalio auroit auſſi mieux fait de traduire le verſ. 30. du Chap. 7. de Saint Luc de cette maniere avec la Vulgate, *conſilium Dei ſpreverunt in ſemetipſos*, que de le rendre par ces autres mots, *Dei conſilium quantum in ſe fuit reſciderunt*. Car ſans avoir égard à tout ce que Beze dit de la volonté efficace de Dieu, il eſt bien plus naturel d'interpreter en cet endroit εἰς ἑαυτὸς par *in ſemetipſos*, que par *quantum in ſe fuit*.

Ce n'eſt pas que dans le ſtile des Septante & des Evangeliſtes la prepoſition εἰς ne ſe mette ſouvent pour ἐν, & que même les Copiſtes Grecs n'écrivent quelquefois l'une pour l'autre. Selon cette regle il ſe peut faire que εἰς ἑαυτὸς ſoit la même choſe que ἐν ἑαυτοῖς. Mais il ne paroit pas que ce ſens convienne à ce lieu-là.

Il ſemble que Caſtalio, qui a voulu s'éloigner autant qu'il luy a été poſſible des ſentimens de ceux de Geneve, a trop affecté de traduire de certains endroits du Nouveau Teſtament d'une maniere qui leur fût oppoſée: & c'eſt à quoy l'on doit prendre garde dans ſa Verſion. Neanmoins Beze qui étoit enteſté des opinions de ſon party ſur la predeſtination, ſur le libre arbitre, & ſur quelques au-

tres matieres, ne luy a pas rendu toûjours juſtice. Le plus ſeur eſt de ſuivre l'ancien Interprete Latin qui a été exempt de ces ſortes de prejugés.

Il eſt bon de remarquer, que Caſtalio a preferé quelquefois le Nouveau Teſtament Grec de Simon de Colines aux autres Editions Grecques. C'eſt ſur cela qu'il s'appuye, lors qu'il ſe defend contre Beze, qui luy avoit reproché d'avoir donné au verſ. 14. du Chap. 2. de l'Epiſt. II. de St. Pierre un ſens oppoſé à la leçon de tous les Exemplaires Grecs. J'ay ſuivy en ce lieu-là, dit-il, l'Edition de Colines, comme je l'ay même obſervé dans ma note. Mais Beze pretend qu'il a eu tort de ſuivre (g) cette Edition, à laquelle on ne doit avoir égard, que lors qu'elle s'accorde avec d'autres Exemplaires Grecs. Il ajoûte de plus, qu'il ſçait qu'une perſonne très-ſçavante dans la langue Grecque l'a retouchée ſur de ſimples conjectures ſans le ſecours d'aucun Manuſcrit.

Bez. Reſp. ad Defenſ. Sebaſt. Caſt. p. 222.

Il s'agit du mot Grec ἀκατα-παύστους, qu'on lit en cet endroit de la II. Epiſt. de Saint Pierre dans le Grec ordinaire. Caſtalio qui a traduit *perpetui*, a lû avec Simon de Colines ἀκατεπαύστου, & il a joint ce mot avec ἁμαρτίας, *peccati*, qui ſuit immediatement après. Il ne s'eſt pas appuyé ſur la ſeule Edition de Colines, puis qu'il cite dans ſa note l'ancien Interprete Latin qui a auſſi traduit, *inceſſabilis delicti. In genitivo*, dit-il, *rectè legit vetus Interpres.* Et ainſi il ſemble avoir raiſon de preferer cette leçon qu'il jugeoit eſtre fort ancienne, à celle qui eſt dans le Grec ordinaire. En effet, elle eſt confirmée par un MS. de Rome qui eſt indiqué dans le Nouveau Teſtament d'Oxford.

Caſtalio a auſſi preferé au verſ. 18. du même Chap. de la II. Epiſt. de Saint Pierre le Nouveau Teſtament de Simon de Colines au Grec ordinaire. Car où nous liſons ὄντως, *veritablement*, il a lû avec luy ὀλίγως, *propemodum*, laquelle leçon eſt appuyée ſur l'ancien

(g) *Colinæi exemplar non magni facio, niſi aliorum codicum conſenſu adjuvetur, quoniam reſcivi multa fuiſſe in eo à quodam alioqui Græcæ linguæ doctiſſimo ex ſolis conjecturis emendata.* Bez. Reſp. ad Defenſ. Sebaſt. Caſtell. p. 222.

cien Interprete Latin, & ſur quelques MSS. Grecs. Ce qui prouve qu'il n'a pas ſuivy aveuglément l'Edition Grecque de Colines. Auſſi n'a-t-il pas oſté avec luy le verſet 7. du Chap. 5. de la I. Epiſt. de Saint Jean. Il s'eſt contenté de remarquer qu'il n'eſtoit point dans quelques Exemplaires.

Enfin l'on ne doit avoir aucun égard aux injures dont Beze a chargé Caſtalio dans ſa Réponſe. Tous les Livres de ce Miniſtre de Geneve ſont remplis d'injures atroces contre ceux qui n'approuvent pas ſes ſentimens. Caſtalio fait paroître au contraire ſa moderation, en ce qu'il répond ſimplement à ceux du party Calviniſte qui s'étoient déchaînés avec fureur contre luy, qu'il n'étoit pas tel qu'ils le repreſentoient dans leurs libelles, & que ſa conſcience ne luy reprochoit rien ſur le fait de la Religion. *Certè ego*, dit-il, *non ſum talis qualem vos me traducitis, ſed Deum ſincerâ conſcientiâ religiosè colo.*

Seb. Caſt. Defenſ. ſuar. Tranſlat. Biblior.

CHAPITRE XXV.

De la Verſion de Theodore de Beze en general. Examen des Epiſtres ou Prefaces qui ſont au commencement de quelques Editions de cette Verſion.

LA Verſion de Beze eſt celle de toutes les Traductions Latines du Nouveau Teſtament qui ait eu le plus d'eſtime parmy les Proteſtans. Il eſt l'Interprete favory des Calviniſtes. Avant luy ceux de Geneve ne faiſoient que retoucher les autres Verſions. Calvin n'étoit pas aſſez ſçavant dans la langue Grecque & dans la Critique pour oſer entreprendre ce travail. Il ſe contenta d'ajuſter à ſes idées les Traductions des autres. Beze au contraire s'étoit appliqué à l'étude des langues Grecque & Latine. S'il eût été moins enteſté de ſon Calviniſme, il auroit évité pluſieurs defauts qui ſont ordinaires aux gens qui ſe ſont declarés pour un party.

Il publia la premiere Edition de ſon Nouveau Teſtament en 1556. avec des Notes. Je ne l'ay point vûë; mais ſi nous en croyons Caſtalio qui y eſt maltraité, elle

ne contient presque rien dans les Remarques, que des invectives contre Origene, Eraſme, & contre quelques autres ſçavans hommes. Il auroit, dit-il, beaucoup mieux fait d'imprimer ſeparément ce qui eſt de luy, & qui conſiſte en peu de choſes. *Conſultius meo judicio feciſſet, ſi panca illa ſua ſeorſim excudenda curaſſet.* Il ne paroît pas qu'il ait profité de ce bon avis : car ce même eſprit regne dans toutes les autres Editions de ſon Nouveau Teſtament où ſont ces Remarques.

Sebaſt. Caſtal. Def. ſuar. Tranſlat. Bibl.

Beze qui avoit en veüe d'établir les opinions qu'on enſeignoit à Geneve touchant la predeſtination, la grace & le libre arbitre, crut que pour venir à bout de ſon deſſein il devoit attaquer les Peres Grecs, principalement Origene, & de plus Eraſme qui les avoit preferés à Saint Auguſtin, & Caſtalio qui s'étoit declaré ouvertement contre les ſentimens outrés des Calviniſtes. Il y aura lieu de parler plus au long de ces Notes dans la troiſiéme Partie de cette Hiſtoire Critique. C'eſt aſſez d'en avoir touché icy quelque choſe en general, parce qu'elles ont du rapport avec ſa Verſion, qui eſt quelquefois limitée par ſes Remarques.

Il dedia ce grand Ouvrage à Elizabeth Reine d'Angleterre dans ſon Edition de 1564. Il marque dans ſon Epître, qui tient auſſi lieu de Preface, les principales raiſons qu'il a eües de donner au public une nouvelle Traduction Latine du Nouveau Teſtament, & la methode qu'il a ſuivie. Il ſuit la voye ordinaire de tous les autres Traducteurs, qui diminuent autant qu'il leur eſt poſſible l'ancienne Edition Latine des Egliſes d'Occident, afin de donner plus d'autorité à leurs nouvelles Traductions. Il accuſe (a) l'Interprete Latin de s'éloigner ſouvent du Grec, d'être obſcur, & de ne s'attacher pas exactement à ſon Original, enſorte qu'il n'a pas contenté, ſelon luy, les perſonnes ſçavantes, & qu'il a fait tomber pluſieurs ignorans

Bez. Epiſt. ad Elizab. Regin. Angl.

(a) *Hoc quidem conſtat ſæpe Vulgatam illam Editionem à Græcis diſcedere, ſæpe obſcurè multa interpretari, quædam prætermittere, quædam adjicere, ut eam minimè mirum ſit eruditis hominibus nunquam ſatisfeciſſe, imperitis autem multis magnos errores objeciſſe.* Bez. Epiſt. ad Elizab. Regin. Angl.

norans dans des erreurs groſſieres.

Mais il eſt aiſé de prouver que la plus-part de ces objections ſont malfondées, & que Beze au contraire s'éloigne luy-même ſouvent de l'Original Grec, lors qu'il abandonne l'ancien Interprete de l'Egliſe Latine. C'eſt ce que des perſonnes très-ſçavantes dans la Critique de l'Ecriture, même parmy les Proteſtans, ont fait voir évidemment par pluſieurs exemples.

Il prouve dans cette même Epître par St. Auguſtin, St. Ambroiſe & St. Hilaire, qu'il n'eſt pas vray que les anciens Peres qui ont eu quelque érudition ſe ſoient tellement attachés à la Vulgate, qu'ils ne l'ayent pas abandonnée, lors qu'ils l'ont jugé à propos. Il oppoſe de plus l'exemple de St. Jerôme, qui a retouché par le commandement du Pape Damaſe l'ancienne Edition Latine, de la même maniere qu'Origene avoit corrigé la Verſion Grecque du Vieux Teſtament. *Ad Hieronymum autem*, dit-il, *quod attinet, ſi vetus illa Editio tam erat emendata, quàm vos eſſe vultis, cur ipſe Damaſi Romani Epiſcopi hortatu idem in illâ tentavit, quod olim Origenes in Veteris Teſtamenti Græcâ Interpretatione?*

Bez. ibid.

Mais s'il avoit eu deſſein d'imiter ces anciens Peres, il devoit ſe contenter à leur exemple de corriger en quelques endroits la vieille Edition, lors qu'il ne la croyoit pas aſſez exacte. Ils n'en ont pas fait d'autres. Ils ſe ſont ſervis de celle qui étoit en uſage dans leur Egliſe, ſe contentant de la redreſſer quelquefois dans leurs Ouvrages. Les Catholiques prennent encore aujourd'huy cette liberté dans leurs Livres, & dans leurs Commentaires ſur la Bible, bien que la Verſion de l'Egliſe ſoit beaucoup meilleure qu'elle n'étoit au temps de St. Hilaire, de St. Ambroiſe, & même de St. Auguſtin.

Il eſt vray que St. Jerôme a retouché l'ancienne Edition du Nouveau Teſtament qui avoit beſoin alors d'être reformée. Cela ſeul devoit faire connoître à Beze, que la Vulgate, que les Docteurs Catholiques defendent contre les Proteſtans comme une bonne Traduction, n'eſt pas cette vieille Edition dont on ſe ſervoit dans l'Occident avant qu'elle eût été corrigée par St. Jerôme. Il ne paroît pas de plus entendre parfaitement la matiere qu'il traite, quand il compare la reviſion que ce Pe-

re

re fit du Nouveau Teſtament au temps du Pape Damaſe, avec celle qu'Origene a faite de la Verſion Grecque des Septante. Origene ne changea rien dans cette ancienne Traduction, ayant ſeulement corrigé les fautes auxquelles tous les Livres ſont ſujets par la longueur des temps. Saint Jerôme au contraire aſſûre qu'il a reformé la vieille Edition Latine du Nouveau Teſtament, parce qu'il ne la jugeoit pas exacte & conforme à l'Original. Il reconnoît même qu'il y a laiſſé quelques fautes exprès, n'ayant pas voulu y apporter de trop grands changemens.

Beze loüe principalement ceux qui ont travaillé dans ces derniers temps à nous donner des Traductions du Nouveau Teſtament ſur le texte Grec, ſans s'attacher avec trop de ſcrupule à l'ancienne Edition Latine. Mais (*b*) comme les Exemplaires Grecs varient beaucoup entr'eux, il pretend que ces nouveaux Traducteurs n'ont pas eu un aſſez grand nombre de ces Exemplaires pour juger des meilleures leçons, ou qu'ils ne ſe ſont pas aſſez appliqués à les obſerver. Je voy, dit-il, que negligeans ce qui ne les accommodoit point, ils ont ſeulement remarqué ce qui étoit de leur gouſt ; au lieu qu'il falloit obſerver toutes ces diverſes leçons en particulier, afin de laiſſer à chacun la liberté de choiſir celles qu'il jugeroit les meilleures.

Bez. ibid.

Il n'y a rien de plus judicieux que cette remarque. Beze a eu raiſon de ſouhaitter que tous ceux qui ont fait des Traductions du Nouveau Teſtament euſſent ſuivy cette methode : mais il ne l'a pas ſuivie luy-même exactement. Quoy qu'il rapporte dans ſes Notes un bien plus grand nombre de diverſes leçons des Exemplaires Grecs, qu'on n'avoit fait avant luy, il en a neanmoins omis exprès pluſieurs, parce qu'il craignoit de ſcandaliſer ſes freres. Il n'eſt

(b) *Ut in genere de omnibus loquar, cùm in ipſis Græcis codicibus maxima ſit interdum varietas, videntur omnes vel ſatis multis exemplaribus non fuiſſe inſtructi, vel non ſatis de hac annotandâ fuiſſe ſolliciti. Video enim illos, ceteris neglectis, ea demum plerumque annotaſſe quæ ipſi probabant, cùm ſingula potiùs annotare oportuerit, ut ſuum cuique judicium relinqueretur.* Bez. Epiſt. ad Eliz. Reg. Angl.

n'eſt pas de plus toûjours heureux dans le choix de celles qu'il a preferées aux autres pour les mettre dans le texte de ſa Verſion. Le jugement même qu'il en fait dans ſes Notes eſt quelquefois peu exact. Mais après tout, on ne laiſſe pas de luy être obligé de ce qu'il a bien voulu publier un très-grand nombre de diverſes leçons qui ne ſont gueres du gouſt des Miniſtres de Geneve.

Ibid. Il eſt auſſi très-loüable (c) en ce qu'il a repris Eraſme d'avoir accuſé mal-à-propos en pluſieurs endroits l'ancien Interprete Latin de s'être éloigné du texte Grec. J'avoüe, dit Beze, qu'il ne s'accorde pas avec les Exemplaires Grecs qu'Eraſme avoit. Mais j'ay trouvé ſouvent qu'il s'accordoit avec d'autres Exemplaires Grecs très-anciens. J'ay même reconnu qu'en de certains lieux où il differe du Grec ordinaire, ſa traduction eſt plus juſte, parce qu'il a ſuivy des Exemplaires plus corrects que ceux que nous avons preſentement.

Cette obſervation donne un grand avantage à l'ancienne Verſion de l'Egliſe ſur les nouvelles Traductions qui ſont conformes au Grec ordinaire. Mais ſi Eraſme qui n'a pas vû ces anciens Exemplaires Grecs, eſt coupable pour avoir abandonné cet ancien Interprete en pluſieurs endroits où il convient avec le Grec de ſon temps, Beze eſt bien plus coupable que luy, puis qu'ayant entre les mains ces vieux Exemplaires dont il parle, il n'a pas laiſſé de leur preferer d'autres plus nouveaux.

La verité eſt, comme je l'ay prouvé ailleurs, que ces anciens Exemplaires Grecs dont il eſt queſtion ne ſont pas meilleurs que les autres ſous pretexte qu'ils ſont plus anciens. Beze ne les a pas aſſez connus pour en pouvoir bien juger; & c'eſt ce qui fait que

(c) *Quàm immeritò veterem Interpretem multis reprehendit tanquam à Græcis diſſentientem. Diſſentiebat, fateor, ab iis exemplaribus quæ ille nactus erat; ſed non uno loco compertmus aliorum codicum, & quidem vetuſtiſſimorum, autoritate eam interpretationem niti quam ille reprehendit. Quin etiam aliquot locis animadvertimus veteris Interpretis lectionem, quamvis cum noſtris Græcis exemplaribus interdum ei non conveniat, tamen ipſis rebus multò meliùs quadrare, nempe quod ille quiſquis fuit emendatius aliquod exemplar nactus eſſet.* Bez. ibid.

ſa critique eſt peu exacte, lors qu'il en parle dans ſes Notes. La remarque qu'il fait au même endroit de ſa Preface ſur les citations des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ſoit Grecs, ſoit Latins, qui n'ont pas toûjours rapporté dans leurs Ouvrages les propres paroles de l'Ecriture, eſt très-veritable: & ainſi il a raiſon de dire qu'on ne doit pas corriger le texte du Nouveau Teſtament ſur leurs citations, parce qu'elles ne ſont pas toûjours juſtes, & qu'ils ſe fient ſouvent à leur memoire. Ils ont même quelquefois accommodé à leur ſujet les paſſages qu'ils citent, en retranchant quelques mots, ou en ajoûtant d'autres. Ce qu'ils ont pû faire, parce qu'ils paraphraſent ou expliquent d'ordinaire en ces lieux-là les paroles de l'Ecriture.

A l'égard de ſa maniere de traduire, il fait profeſſion de s'attacher uniquement à l'Original, & à rendre la proprieté des mots Grecs autant qu'il luy eſt poſſible, ſans en mettre de ſynonymes. *Verborum*, dit-il, *proprietatem adeo ſtudioſè ſum ſectatus, ut etiam à ſynonymis quoad ejus fieri potuit libens abſtinuerim.* Cependant ſa maniere de traduire eſt trop libre: car voulant être clair en quelques endroits qui ſont obſcurs, il eſt trop étendu pour un Interprete. Il n'eſt pas vray de plus, qu'il ait conſervé autant qu'il le pouvoit les expreſſions de l'ancien Interprete Latin, comme il l'aſſûre. Eraſme s'en eſt beaucoup moins éloigné, & il n'en eſt pas pour cela barbare. Son ſtile eſt moins affecté que celuy de Beze, & il exprime bien mieux que luy les caracteres de l'Original.

Ibid.

Quoy que Beze n'ait ſçû ni Ebreu ni Syriaque, non plus qu'Eraſme, il a eu cet avantage d'avoir été dans un lieu où il y avoit des perſonnes qui entendoient ces langues, & d'avoir pû les conſulter là-deſſus. C'eſt pourquoy il s'eſt appliqué à garder dans ſa Verſion une bonne partie des Ebraïſmes dont le ſtile du Nouveau Teſtament eſt remply. Il dit même qu'il a mieux aimé negliger dans ces Ebraïſmes la pureté de la diction Latine, que de s'émanciper à l'exemple de Caſtalio, parce que les mots Ebreux ont je ne ſçay quoy de plus fort, ſur tout dans les choſes qui appartiennent à la Religion. Cette obſervation eſt judicieuſe; mais il y a lieu de douter qu'il l'ait miſe

miſe en pratique avec toute l'exactitude qu'il marque. Il n'a pas été à la verité ſi libre que Caſtalio en ces ſortes de rencontres ; mais il ne laiſſe pas de s'émanciper quelquefois ; outre qu'on eſt ſujet à ſe tromper, quand on ne voit les choſes que par les yeux des autres.

On ne peut nier que Beze n'ait été ſçavant dans le Grec & dans le Latin, & qu'il n'ait eu pluſieurs bons MSS. Grecs, qui luy ont été d'un grand ſecours pour faire une Verſion fidelle du Nouveau Teſtament. Mais cela ne ſuffiſoit pas. Le Grec des Evangeliſtes & des Apôtres eſtant un Grec plein de Caldaïſmes, qui ne s'apprend point dans les Auteurs profanes qu'il avoit lûs, il n'a pas eu toutes les qualités qui ſont abſolument neceſſaires pour bien traduire les Livres du Nouveau Teſtament. Il ne s'étoit pas aſſez exercé dans la lecture de l'ancienne Verſion Grecque des Septante, qui luy eût été plus utile que les Ecrivains profanes qu'il cite quelquefois dans ſes Notes.

Il a publié peu d'Editions de ſa Verſion qu'il n'y ait retouché quelque choſe. Caſtalio luy avoit reproché d'être luy-même tombé dans les fautes qu'il objectoit aux autres, luy donnant pour exemple le mot de μεσίτης, qu'il n'a pas toûjours traduit par *mediator*, comme il pretendoit qu'il le falloit traduire. Il luy avoit marqué le verſet 19. du Chap. 3. de l'Epiſtre aux Galates, où il a mis *internuntius*. Beze répond à cela, qu'il eſt parlé en ce lieu-là de Moïſe, & non pas de JESUS-CHRIST ; & que pour diſtinguer leur qualité de Mediateur, il s'étoit ſervy en cet endroit du mot *internuntius*. Il ajoûte neanmoins, que dans ſa ſeconde Edition qui étoit ſous la preſſe il avoit mis le mot de *mediator*, pour ne point s'oppoſer au ſentiment de quelques Ecrivains d'un grand merite, qui avoient expliqué de JESUS-CHRIST ces paroles de St. Paul.

Je n'ay point vû cette ſeconde Edition dont il parle. Il a écrit ſa Réponſe à Caſtalio en 1563. & j'ay une Edition de ſon Nouveau Teſtament de 1565. où il y a en ce lieu-là *internuntius*, & je n'ay point lû autrement dans ſix ou ſept autres Editions poſterieures. On lit même dans ſes dernieres Editions, auſſi-bien que dans la premiere, cette

note sur le passage dont il est question. *Ego malui* internuntium *dicere hoc in loco, non ut innovarem* mediatoris *vocabulum Theologorum auribus familiare, sed ut Mosen à Christo distinguerem.*

Ce seul endroit est une preuve évidente que Beze n'est pas exempt des defauts qu'il a marqués dans l'Auteur de la Vulgate & dans Erasme, qu'il a repris d'avoir traduit un même mot de differentes manieres. Il est vray qu'il y a quelquefois des raisons de le faire; mais celle qu'il apporte de la difference qui est entre Moyse & JESUS-CHRIST, ne prouve pas qu'il faille traduire autrement le mot Grec μεσίτης que par *mediator*, si ce mot *mediator* est du nombre de ces termes qu'on nomme consacrés parmy les Theologiens. Il est certain que JESUS-CHRIST n'a pas été Prophete de la même maniere que les autres Prophetes: & cependant on garde dans le Latin le mot de *Propheta* en tous les lieux où il y a προφήτης dans le Grec. C'étoit assez d'observer dans sa note, que JESUS-CHRIST est Mediateur d'une autre maniere que Moyse. Ceux qui ne sçavent point la langue Grecque croyent en lisant sa Version, qu'il y a en cet endroit de St. Paul un autre mot dans le Grec, que celuy de μεσίτης.

Il seroit à desirer que ce Traducteur eût suivy exactement la regle qu'il prescrit dans sa Lettre à la Reine Elizabeth pour faire une bonne Version des Livres Sacrés: sçavoir que (*d*) les meilleures Traductions sont celles qui s'éloignent le moins du Grec & de l'Ebreu, & où l'on garde cette divine & admirable simplicité qui est propre à ces Livres, évitant seulement le stile barbare. S'il n'avoit fait autre chose que d'éviter cette barbarie, il approcheroit bien davantage de son Original, & il ne se seroit pas tant éloigné de la Vulgate. *Bez. ibid.*

Le party Calviniste a donné une grande reputation à Beze, qui n'avoit cependant qu'un merite assez mediocre. Il étoit plus habile dans la decla-

(d) *Quò propiùs abest à Græcis & Hebræis Latina interpretatio, eò mihi quidem magis probanda videtur: ita tamen ut simplicitate illâ sermonis servatâ, quæ in his Spiritûs Sancti oraculis planè divina est & admirabilis, asperum illud & horridum scribendi genus vitetur.* Bez. Epist. ad Eliz. Regin. Angl.

clamation, que dans la Critique. Il ne ſe peut rien voir de plus emporté qu'une Lettre qui eſt en forme de Preface, adreſſée au Prince de Condé & à toute la Nobleſſe de France au commencement de ſon Edition Grecque-Latine de 1565. *in* 8°. On diroit à l'entendre parler, que la pure parole de Dieu ſe trouvoit alors renfermée dans le ſeul Lac de Geneve. Il ne fait paroître dans cette Preface que du mépris pour l'Antiquité. Ceux, dit-il, qui ſont preſentement anciens n'ont-ils pas été autrefois nouveaux?

Il prend de là occaſion de declamer contre les anciens Conciles & contre les Peres. Il tâche de renverſer toute la Tradition, & il regarde comme des erreurs publiques la creance commune de toutes les Egliſes. *Illis autem quid facias*, dit-il, *qui publicum errorem pro regulâ Religionis ſequendum arbitrantur? qui Patrum & conſuetudinis inania nomina quibuſvis rationibus & teſtimoniis opponunt?* Si nous l'en croyons, la veritable Religion ne ſe trouve que dans l'Ecriture de la maniere qu'on l'enſeignoit à Geneve. Ceux qui reçoivent les traditions de leurs Peres ſont des Cabbaliſtes & des Talmudiſtes, *Cabbaliſtæ, Talmudiſtæ.* Mais laiſſons là ce declamateur, qui étoit plus propre à écrire des lieux communs de controverſe, qu'à faire une Traduction fidelle du Nouveau Teſtament.

Neanmoins, ſi nous l'écoutons, il n'y a eu juſqu'à ſon temps aucune Verſion exacte de l'Ecriture ni chez les Grecs, ni chez les Latins. Toute l'Antiquité a eſté dans l'erreur. Les Grecs ont ignoré la langue Ebraïque. Les Latins n'ont pas ſeulement ignoré l'Ebreu, mais même pluſieurs d'entr'eux n'ont point ſçû le Grec: ce qui les a fait, ſelon luy, tomber dans des erreurs groſſieres. (e) C'eſt pourquoy il a eſté obligé de conferer avec un grand ſoin divers Exemplaires, & d'examiner ce qu'ont écrit là-deſſus pluſieurs

Bez. Præf. N. T. Gr. & Lat. edit. in 8°. ann. 1565.

(e) *Hæc me igitur cauſa impulit ut collatis quàm diligentiſſimè poſſem variis codicibus, & expenſis quamplurimorum hominum doctorum ſententiis, eorum præſertim quos noſtra hæc ætas linguarum peritos, multò certè plures ac doctiores tulit, quam antea unquam repetita uſque ab Apoſtolorum temporibus memoria habuerit Eccleſia, eos ſaltem nonnihil ſublevarem qui puriorem interpretationem deſiderant.* Bez. Præf. N. T. Gr. & Lat. edit. in 8°. ann. 1565.

ſieurs hommes doctes, principalement ceux qui ont eſté habiles dans les langues, étant certain que nôtre ſiecle a produit de plus grands hommes qu'il n'y en avoit eu auparavant dans l'Egliſe depuis les Apôtres.

A ce compte-là les Egliſes d'Orient & d'Occident n'ont eu aucun homme pendant quinze ou ſeize cens ans qu'on puiſſe comparer à Theodore de Beze. Origene & St. Jerôme n'ont rien ſçû en Grec & en Ebreu. Il n'y a que cet oracle de Geneve qui merite d'être écouté. Le malheur eſt, que bien des gens ne l'en croiront pas ſur ſa parole. Il ſe vante d'avoir applany les difficultez qui ſont dans les Ecrits des Apôtres. Il traite de gens ignorans ceux qui ont trouvé le ſtile de St. Paul ſi embarraſſé & ſi plein d'hyperbates. *Apud Paulum, quo tamen ſcriptore nihil fuit unquam in ſcribendo judicioſius, infinita anantapodota & hyperbata imperitiſſimi homines jampridem ſomniarunt.*

Mais je me trompe fort, ſi on ne lit encore aujourd'huy dans les Epiſtres de St. Paul les hyperbates qu'Origene & pluſieurs autres anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques y ont remarqués. Quelque ſoin que Beze & les autres Miniſtres de Geneve ayent pris pour rendre l'Ecriture plus claire dans leurs Traductions & dans leurs Commentaires, qu'elle n'eſt en elle-même, l'on ſe defiera toûjours de leurs interpretations, qui ne gardent pas aſſez le caractere des Originaux.

Les Calviniſtes qui ſe vantent d'avoir eu parmy eux de grands hommes qui ont excellé dans la ſcience de l'Ecriture Sainte, n'ont cependant aucune Verſion Latine de la Bible qui ſoit exacte. Tremellius eſt leur grand Interprete pour le Vieux Teſtament, & Beze pour le Nouveau. Ils joignent d'ordinaire enſemble ces deux Traductions, qui ont été imprimées pluſieurs fois & en differens lieux. André Rivet les a preferées à toutes les autres dans une Edition qu'il en a publiée. *Inter alios*, dit-il, *qui egregiam ei rei navarunt operam, & de Eccleſiâ Chriſtianâ bene meriti ſunt, Immanuel Tremellius -- & Franciſcus Junius Biturix vir doctiſſimus & diligentiſſimus conjunctis operis, donis ad id neceſſariis inſtructiſſimi, obſervatâ linguæ ſanctæ proprietate, & idiotiſmis ſedulò expenſis, eam verſionem Veteris* *Andr. Rivet. Præf. in Bibl. Trem. ac Jun. & N. T. Beza.*

Veteris Testamenti concinnarunt, quæ se doctis jam diu probavit, maximè sermonis puritate & proprietate linguæ accommodatâ quantum fieri potuit ad rerum majestatem. Quod idem à venerabili Bezâ in Novi Testamenti versione observatum fuit.

Il est vray que ces deux Versions, si l'on en juge par rapport aux prejugés des Calvinistes, meritent les loüanges que Rivet leur donne. Mais si l'on en juge équitablement & par rapport aux Originaux du Vieux & du Nouveau Testament, elles sont peu exactes. C'est même le jugement qui en a été fait par ceux de ce party qui ont le plus de capacité & de sincerité. Si elles ont eu quelque approbation chez les Protestans d'Angleterre, ç'a été dans un temps qu'on ne les avoit pas encore bien examinées. Il n'est pas besoin de repeter icy ce qu'on a dit ailleurs de la Version de Tremellius.

Pour ce qui est de Beze, l'on avoüe que le party Calviniste qui est fort en ce pays-là, a donné beaucoup de credit à sa Version, qui y a esté imprimée plusieurs fois. J'en ay lû une Edition de Londres *in* 8°. en 1579. publiée par un Professeur en Theologie qui étoit venu de Geneve. Il assûre dans une Lettre qui est au commencement, (f) que la Traduction de Beze est la meilleure de toutes, & qu'il l'a mise pour cette raison à la place de la Vulgate dans les Ecoles & dans l'Eglise, jusqu'à ce qu'on en ait fait une meilleure: ce qu'il souhaitte avec beaucoup de passion. Mais on remarquera que cet homme étoit des amis de Beze, qui l'avoit même chargé de traduire en François ses petites Notes. *Petr. Losel. Vill. Epist. ad Comit. Hutingd. ann. 1573.*

Les Protestans Anglois qui n'ont point esté entestés du Calvinisme, n'ont pû souffrir cette Traduction de Beze, qui leur sembloit n'avoir esté faite que pour abolir l'ancienne Version de l'Eglise. Jean Lancelot, qui étoit alors Evêque

(f) *Novi Testamenti Bezæ versio omnium castissima est & purissima. Itaque meum esse existimavi procurare, illa non tantùm ut extaret, sed etiam velut à Vulgatâ Versione quàm minimum abest, sic in ejus locum in Scholâ & in Ecclesiâ succederet, donec, quod ut aliquando fiat à Deo peto, ex Principum Christianorum voluntate, aut illa ipsa, aut melior aliqua communibus quasi suffragiis ab omnibus reciperetur.* Petr. Losel. Vill. Epist. ad Comit. Hutingd. ann. 1573.

vêque d'Eli, chargea Jean Boys Chanoine du même lieu de defendre l'ancien Interprete Latin contre les nouveaux Traducteurs. Nous avons parlé cy-dessus de ce docte Chanoine, & de ses Remarques Critiques sur les Evangiles & sur les Actes des Apôtres, dans lesquelles il attaque principalement la Traduction de Beze.

L'Auteur Protestant qui a publié ce Livre imprimé à Londres en 1656. a mis au devant un Avertissement qui est fort opposé aux sentimens des Ministres de Geneve. Il veut qu'on respecte l'autorité de l'Eglise, & qu'on ait de la veneration pour les anciens Peres. *Sua sit*, dit-il, *almæ matri Ecclesiæ sarta tecta autoritas. Suus sit sanctis Patribus salvus honos, quorum venerandæ canitiei si qui non assurrexerint, vel placitis contraiverint, nec filiorum in censum illis, nec fratrum nobis venient.*

Monit. ad Lect. quod præmitt. Collat. vet. Interpr. cum recent. edit. Lond. ann. 1656.

Ce langage est bien different de celuy de Beze. Bien loin que cet Anglois appuye avec luy sa pretendüe reformation sur les ruines de l'Antiquité, il se plaint au contraire de ce que (g) sous pretexte de reformation on n'introduit que des nouveautés dont l'Angleterre est remplie, & que l'on y établit un cinquiéme Evangile, comme si l'on n'avoit d'autre dessein que de renverser la foy orthodoxe. Il ajoûte, (h) que l'ancien Interprete de l'Eglise n'a jamais été si maltraité, que depuis que quelques Traducteurs se sont avisés de faire de nouvelles Versions avec beaucoup de precipitation. Ce que plusieurs sçavans hommes qui n'étoient pas moins habiles dans la science des belles lettres, que dans celle de l'Ecriture

Ibid.

Ibid.

(g) *Nulla nunc dierum allubescit reformatio, nisi subversis ad ruta usque substructionibus, nova consurgunt omnia. Imò nova adeo nunc spiramus suspiramusque omnia, nova lumina, Angliam novam, novum orbem, quintam novamque monarchiam, novum quintumque, si Deo placet (spiritus) Euangelium; ac si abjuratis orthodoxorum partibus in castra concesseramus Novati, novatoresque audiremus rectiùs quàm reformati.* Monit. ad Lect. quod præmitt. Collat. vet. Interpr. cum recent.

(h) *Vetus nunquam tam acceptus est malè, atque post festinatas unam, alteram, plures versiones novas . . . Ægrè habuit hoc è doctis multos, haud paucos quibus literæ tum humaniores omnes, tum sacræ præsertim cordi.* Ibid.

ture Sainte, ont trouvé fort mauvais. C'eſt là le jugement que les plus doctes Anglois de nôtre ſiecle ont fait des nouvelles Traductions du Nouveau Teſtament, ſur tout de celle de Beze; car Jean Boys n'a preſque attaqué que celle-là dans ſon Livre. Voyons ſi ces plaintes ſont juſtes.

CHAPITRE XXVI.

On examine en particulier la Verſion de Beze, principalement ſur le jugement de Jean Boys Chanoine d'Eli en Angleterre.

IL n'a rien paru de plus exact contre les nouvelles Traductions Latines du Nouveau Teſtament, principalement contre celle de Beze, que l'Ouvrage dont on vient de parler dans le Chapitre precedent. On y a eu en veüe de defendre l'ancien Interprete des Egliſes d'Occident contre les nouveaux Traducteurs, comme le titre que voicy le fait d'abord connoître: *Veteris Interpretis cum Bezâ aliiſque recentioribus Collatio in quatuor Euangeliis & Apoſtolorum Actis, in quâ annon ſæpiùs abſque juſtâ cauſâ hi ab illo diſceſſerint, diſquiritur.* La Verſion de Beze faiſant alors plus de bruit en Angleterre qu'aucune autre, la plus-part des exemples que Jean Boys a produits dans ſon Livre ont été pris de cette Traduction.

Jean Boys.

On y remarque d'abord, qu'au Chap. 1. de Saint Matthieu, verſ. 16. où il y a dans la Vulgate, *de quâ natus eſt Jeſus*, Beze a traduit, *ex quâ genitus eſt Jeſus ille.* A quel propos, dit Jean Boys, ajoûte-t-on *ille* qui n'eſt point dans l'Original? Ce ſtile regne dans toute cette Traduction. Par exemple, au verſ. 6. du même Chap. de Saint Matth. il y a, *David Rex ille.* On lit trois fois ce même pronom au 1. verſ. du Chap. 1. de Saint Jean. *In principio erat ſermo ille, & ſermo ille erat apud Deum, eratque ille ſermo Deus.* Cependant il n'eſt pas une ſeule fois dans le Grec. Et ce qu'il eſt important de remarquer, c'eſt qu'il y a des endroits où ce pronom ajoûté n'eſt pas ſeulement inutile, mais il change le ſens. C'eſt aſſez d'en avoir averty en general, afin qu'on y faſſe reflexion lors que cela ſe rencontrera. Il n'y a perſonne qui ne s'imagine en liſant au Chap. 10. de Saint Matth. verſ. 3. dans la Ver-

sion de Beze, *Matthæus ille publicanus*, que St. Matthieu a été quelque fameux partisan dont le nom étoit plus connu que celuy d'aucun autre. Il n'en est cependant rien.

Quelle necessité, dit le Chanoine d'Eli, y avoit-il de changer au vers. 17. du Chap. 1. de Saint Matth. le mot de *generationes* qui est dans la Vulgate, en celuy de *progenies*? Beze avoüe, que le mot Grec γενεαὶ qui est en cet endroit, répond à l'Ebreu תולדות que les plus habiles Interpretes du Vieux Testament traduisent tous par *generationes*. Il ne peut apporter aucune raison de ce changement. Est-ce là satisfaire à ce qu'il a promis dans sa Preface, de ne s'éloigner jamais de l'ancien Interprete Latin, que lors qu'il y aura quelque raison de le faire?

Mais il faudroit presque copier toute la Traduction de Beze, si l'on vouloit produire tous les endroits qu'il a traduits autrement que la Vulgate, sans être appuyé sur de bonnes raisons. N'eût-il pas été mieux de traduire avec elle au vers. 19. du même Chap. de St. Matth. *traducere*, que *ignominiæ exponere*? Il auroit pû mettre dans sa note cette derniere interpretation.

L'ancien Interprete a très-bien exprimé au Chap. 3. de Saint Matth. vers. 14. le verbe Grec διεκώλυεν par *prohibebat*. Beze qui a voulu raffiner a traduit *obnixè prohibebat*, comme si le verbe composé διακωλύω signifioit quelque chose de plus en cet endroit, que le verbe simple κωλύω. Theophylacte qui entendoit mieux que Beze la force des mots Grecs, se sert, comme l'a remarqué Jean Boys, dans l'explication de ce passage du verbe simple κωλύω.

Au vers. 3. de ce même Chap. & en plusieurs autres endroits, il a changé *pœnitentiam agite*, qui est une ancienne expression des Eglises d'Occident, en *resipiscite*, & il a aussi mis en d'autres lieux *resipiscentia* pour *pœnitentia*. Ne peut-on pas luy objecter en tous ces lieux-là ce qu'il a luy-même objecté à Castalio, qu'il a accusé d'avoir changé sans aucune necessité de certains mots que l'usage des Theologiens avoit en quelque façon canonisés parmy les Latins? Il pouvoit expliquer dans sa note la propre signification des mots Grecs μετανοεῖν & μετάνοια, en conservant

vant dans le texte de sa Version l'ancienne expression de l'Eglise.

Il en est de même de plusieurs autres expressions qu'il n'étoit nullement à propos de changer. Où il y a, par exemple, dans la Vulgate conformément au Grec, *scandalizat te*, Chap. 5. de Saint Matth. vers. 29. il a mis dans sa Traduction le verbe Latin *offendere*, comme si celuy de *scandalizare* ne nous étoit pas assez connu. Je veux que ce soit un mot Grec latinisé, & qui par consequent est barbare: n'en a-t-il pas conservé plusieurs autres qui ne sont pas moins barbares que celuy-là? Il a même fait là-dessus de grands reproches à Castalio qui avoit osé les changer. Il suffit qu'un long usage les ait autorisés. Ce qui a fait dire au docte Jean Boys sur cet endroit, (a) que le verbe *scandalizo* étant très-connu aux Chrêtiens, c'est une trop grande delicatesse d'en mettre un autre en sa place dans une Traduction. Selon cette maxime Beze a eu tort de changer quelquefois dans sa Version le mot de *synagoga* en celuy de *conventus*. Il est surprenant qu'ayant luy-même observé ce defaut dans la Traduction de Castalio, il ne l'ait pas corrigé dans les Editions posterieures de son Nouveau Testament.

Joann. Boys.

Jean Boys a aussi raison de reprendre Beze de ce qu'au Chap. 25. de St. Matth. vers. 15. où il y a dans le Grec κατ' ἰδίαν δύναμιν, & dans la Vulgate, *secundum propriam virtutem*, il a mis dans sa Version, *secundùm ipsius facultatem*. (b) Pourquoy, dit ce docte Critique, nous precautionnerons-nous davantage que le St. Esprit? Si le Saint Esprit a bien voulu se servir du mot de *propre*, quelle raison avons-nous de l'éviter? Cet argument est d'autant plus fort contre Beze, qu'il a promis dès l'entrée de son Livre de

Joann. Boys.

(a) *Vetus* scandalizat, *verbo hoc sensu, notissimo Christianis. Igitur loco suo moveri nolim, & si minus fortasse satisfecerit auribus delicatioribus quæ hujus loco ab aliis ponuntur interpretibus sedem sibi quærant in margine.* Joann. Boys ad c. 5. Matth. vers. 29.

(b) *Cur enim cautiores simus magisve religiosi quàm Spiritus Sanctus? Si Spiritus Sanctus non dubitavit dicere καθ' ἰδίαν, cur nos vereamur dicere*, secundùm propriam? Id. ad c. 25. Matth. vers. 15.

s'attacher uniquement au texte Grec, & de ne changer pas même les mots en d'autres synonymes.

Il refute encore solidement le changement que Beze a fait de ces mots, *hic est sanguis meus*, comme il y a dans la Vulgate au Chap. 26. de Saint Matth. vers. 28. en ceux-cy, *hoc est sanguis meus.* Ce Calviniste appelle dans sa note sur cet endroit (c) la version de l'ancien Interprete Latin qui a été suivy par Erasme, une interpretation dangereuse. Il pretend qu'il falloit plûtost repeter le mot de *calix* qui precede, de peur qu'on ne fasse rapporter le pronom demonstratif au mot *sanguis.* Autrement, dit-il, il n'y auroit point d'autre *sujet* dans cette proposition que le *sang* de CHRIST.

Bez. Not. in c. 26. Matth. v. 28.

C'est ainsi que Beze ajuste sa Version aux prejugés de son party. Il craint qu'en traduisant avec la Vulgate & avec Erasme, *hic est sanguis meus*, on ne trouve dans cette proposition le sang de JESUS-CHRIST; au lieu qu'il n'y faut trouver, selon luy, que le vin. Mais Jean Boys luy a fait voir avec évidence, qu'il n'est pas habile Grammairien, parce que le pronom demonstratif peut tenir la place de sujet dans une proposition. Il apporte pour exemple ces paroles de Lactance qui estoit sçavant dans la langue Latine: *Sola Catholica Ecclesia est quæ verum cultum retinet. Hic est fons veritatis: hæc est domicilium fidei: hoc templum Dei.*

Ce docte Chanoine reproche à Beze & à Piscator leur inconstance dans leur Traduction. Il avoüe qu'ils ont bien rendu à la lettre le mot Grec ἐκχυνόμενον par *effunditur* au present, & qu'ils ont observé judicieusement dans leur note, que le present est en ce lieu-là pour le futur; & qu'ainsi *effunditur* est pour *effundetur*, comme il y a dans la Vulgate. Il leur demande pourquoy ils l'ont abandonnée en cet endroit, puis qu'ils n'ont pas toûjours traduit selon le sens grammatical. Par exemple, au vers. 11. de ce même Chap. où il y a dans l'Edition Latine selon le sens grammatical, *habetis* au present,

(c) *Vulgata & Erasmus hic periculosâ interpretatione, cùm potiùs repetenda fuerit calicis vox, nempe ne referatur demonstrativum pronomen ad αἷμα, id est* sanguinem. *Nam alioqui nullum erit hujus propositionis subjectum præter ipsum sanguinem qui Christi esse dicatur.* Bez. Not. in c. 26. Matth. vers. 28.

sent, ils ont mis dans leur Version *habebitis* au futur. D'où leur peut venir cette inconstance dans leur maniere de traduire, si ce n'est de leurs prejugés? Neanmoins si nous écoutons Beze, il garde une parfaite uniformité dans sa Version.

On a de plus raison de luy demander, pourquoy au Chap. 3. de St. Marc, vers. 16. il a traduit *primum Simonem*, puis qu'il n'a eu aucun Exemplaire où il y eust πρῶτον Σίμωνα, & que ces mots ne sont dans aucune des anciennes Versions. Luy est-il permis de faire un texte Grec du Nouveau Testament à sa maniere, pour avoir lieu ensuite de nous donner une Version selon ses idées? Il est vray qu'il s'appuye sur l'autorité d'Erasme, qui assûre avoir lû dans quelques Exemplaires Grecs, πρῶτον Σίμωνα. *Et hæc verba*, dit-il, *testatur Erasmus in nonnullis codicibus non extare, & ex Matthæo desumpta arbitratur. Ego verò non dubito quin hæc sit germana lectio.*

Erasme s'est bien donné de garde de suivre dans sa Traduction cette leçon, qu'il n'avoit trouvée que dans peu d'Exemplaires, qu'il a crû n'estre pas corrects. En effet, j'ay lû un assez grand nombre de MSS. Grecs, outre ceux qui sont indiqués dans le Nouveau Testament d'Oxford, & je n'ay rencontré cette leçon dans aucun de ces Manuscrits. Elle n'est pas même dans l'ancien Exemplaire de Cambrige, où elle devoit plûtost être que dans aucun autre. Jean Boys qui a aussi repris l'interpretation de Beze en cet endroit, ajoûte qu'on doit suivre la Version de l'Interprete Latin, qui convient avec les meilleurs Manuscrits Grecs & avec le plus grand nombre. *Simplicissimum ergo*, dit-il, *mihi videtur cum vetere Interprete optimorum exemplarium fidem sequi, & ni fallor numero majorum. Multa enim consului, necdum videre licuit ubi scriptum esset* πρῶτον Σίμωνα. *Joann. Boys ad c. 3. Marc. v. 16.*

On doit faire le même jugement d'une autre addition que Beze a inserée dans les premieres Editions de sa Version au Chap. 1. de Saint Matth. vers. 11. où il lit, *Josias autem genuit Jakim. Jakim autem genuit Jechoniam & fratres ejus.* Cette leçon se trouve dans les Editions de 1565. de 1590. & dans quelques autres. Le Grec est aussi dans ces Editions vis-à-vis du

Latin, & il a mis dans le Grec de celle de 1590. conformément à sa Traduction, Ἰωσίας ᾗ ἐγέννησε τὸν Ἰακείμ. Ἰακείμ ᾗ ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν, καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ.

Cette leçon est contraire non seulement à l'ancien Interprete Latin & à toutes les anciennes Versions, mais presque à tous les Manuscrits Grecs. On a prouvé ailleurs que c'étoit plûtost une glose qui avoit passé de la marge dans le texte, qu'une veritable diversité de leçon. Quoy que Beze ait suivy dans ses dernieres Editions la leçon ordinaire, il ne laisse pas dans sa note d'approuver celle qui est opposée à la plus-part des MSS. & à tous les anciens Interpretes. Il se contente de la reformer, parce qu'il y trouvoit une faute manifeste qui étoit contre la verité de l'Histoire. Il pretend que la veritable leçon de ce passage est celle-cy: Ἰωσίας ᾗ ἐγέννησε τὸν Ἰακείμ καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ. Ἰακείμ ᾗ ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν ἐπὶ τῆς μετοικεσίας Βαβυλῶνος.

Jean Boys a justifié doctement l'ancien Interprete Latin qui a rendu le mot Grec κεχαριτωμένη, Chap. 1. de Saint Luc, vers. 28. par *gratiâ plena*. Il prefere cette interpretation à celle de Beze & des autres nouveaux Traducteurs, qui ont affecté de s'en éloigner, comme si elle favorisoit quelque culte superstitieux. (d) La Vierge, dit-il, est dite pleine de graces, non pour avoir merité plus que les autres femmes, mais parce qu'elle a plus reçû de la bonté de Dieu. Il remarque judicieusement, qu'on ne doit pas changer la Version de l'Interprete de l'Eglise, lors qu'elle est fidelle, sous pretexte que quelques-uns en abusent, puis que la faute ne vient pas de l'Interprete. Cet esprit cependant regne par tout dans la Version de Beze, qui n'a aucun égard à la profession qu'il a faite dès l'entrée de son Ouvrage, de rendre exactement la proprieté des mots Grecs, & de ne s'éloigner de la Vulgate, que lors qu'elle n'exprime pas bien le Grec, ou qu'elle est trop barbare.

Joann. Boys ad c. 1. Luc. v. 28.

Le même Jean Boys justifie encore d'une maniere doc-

te

(d) Gratiâ plena *dicitur Virgo, non quòd plus merita sit quàm aliæ feminæ, sed quòd plus ex divinâ benignitate acceperit consecutaque fuerit.* Joann. Boys ad c. 1. Luc. vers. 28.

te & judicieuſe l'Auteur de la Vulgate, qui a traduit au v. 78. du même Chap. de Saint Luc le mot Grec ἀνατολὴ par *oriens*; au lieu que Beze a mis dans ſa Verſion, *is qui prodit*. En effet, s'il y a de l'obſcurité dans le mot Latin *oriens*, on peut l'éclaircir dans une note.

Il prouve de plus, que Beze a eu tort de changer l'ancienne interpretation au Chapitre 3. de St. Luc, v. 1. où il y a, *procurante Pontio Pilato Judæam*, en celle-cy, *Pontio Pilato Præſide Judææ*; puis que les plus habiles Critiques de noſtre ſiecle conviennent qu'il faut mettre de la difference entre ceux qui faiſoient la charge de *Preſidens* de la Syrie, & ceux qui en étoient les *Procurateurs*. *Certiſſimum eſt*, dit le Chanoine d'Eli, *Præſides Syriæ fuiſſe viros conſulares; Procuratores verò Judææ ex equeſtri ordine fuiſſe deſumptos.*

Id. Boys ad c. 3. Luc. v. 1.

Au Chap. 5. de Saint Luc, v. 16. on doit preferer cette verſion de l'ancien Interprete, *ipſe autem ſecedebat in deſertum*, à celle-cy de Beze, *ipſe autem ſecedens erat in deſertis.* Ce Traducteur de Geneve affoiblit & change même quelquefois le ſens de ſon Original en le traduiſant trop grammaticalement. Ce qui luy arrive principalement dans les endroits où il y a des verbes Grecs compoſés, qu'il exprime dans le Latin par d'autres compoſés en ajoûtant des mots, bien que ces verbes n'ayent ſouvent dans le Grec que la ſignification de verbes ſimples. Il ſeroit inutile d'en apporter des exemples.

Beze qui a changé au Ch. 7. de St. Luc, v. 47. la particule *quoniam* qui eſt dans la Vulgate conformément au Grec, en la particule *nam*, donne dans ſa note une raiſon ridicule de ce changement. La Vulgate & Eraſme, dit-il, ont traduit *quoniam dilexit*: (e) mais j'ay mieux aimé traduire *nam dilexit*, afin que l'on conçoive facilement que ces mots ne marquent pas la cauſe de la remiſſion des pechés.

Bez. Not. in c. 7. Luc. v. 47.

C'eſt

(e) *Ego verò malui illo modo interpretari, ut facilius intelligatur in his verbis non oſtendi cauſam remiſſionis peccatorum, ſed ex conſequente colligi antecedens. . . Itaque qui hoc loco abutuntur ad evertendam gratuitam ex ſolâ fide juſtificationem, non modò ſuam impudentiam, ſed etiam infantiam ſummam pateſaciunt.* Bez. Not. in c. 7. Luc. v. 47.

C'eſt ainſi que cet homme accommode l'Ecriture avec ſon Calviniſme, comme ſi la particule *nam* n'eſtoit pas une particule cauſale. Le docte Jean Boys qui a obſervé cette bevûë de Beze & de Piſcator, dit que ces deux Interpretes voulants éviter l'ancienne interpretation qui leur paroiſſoit incommode, ſont tombés dans une autre, qui ſelon leur principe doit être plus dangereuſe, parce qu'il eſt certain que *nam* a plus la force d'une particule cauſale, que *quoniam*. *Quia*, dit ce ſçavant Critique, *ut teſtantur diligentiſſimi Grammaticorum*, quoniam, *& particulæ id genus aliæ non tam cauſales ſunt particulæ, quàm ſubcontinuativæ. At* nam *purè eſſe cauſalem ſive rationis redditivam, etiam pueri norunt.*

L'oracle de Geneve croit avoir bien reüſſi, en accuſant d'impudence & d'ignorance dans ſa note ſur ce paſſage de St. Luc les Docteurs Catholiques, qui s'en ſervent pour montrer que la juſtification ne vient pas de la foy ſeule. Mais il y auroit bien plus de raiſon de l'accuſer d'ignorance, n'ayant pas ſçû que la particule *nam* eſt une particule cauſale. S'il avoit eu une connoiſſance mediocre de la langue Ebraïque, & du ſtile de la Verſion des Septante, il n'auroit pas raiſonné en l'air comme il fait, & en pur Controverſiſte ſur les particules *nam* & *quoniam*. Il auroit jetté les yeux ſur la particule כִּי des Ebreux, qui eſt exprimée dans cette ancienne Traduction & dans le Nouveau Teſtament par la particule cauſale ὅτι.

Il n'a pas toûjours mis dans ſa Verſion l'interpretation la plus naturelle, & qui exprime le mieux les paroles de l'Original, comme au Chap. 21. de St. Luc, v. 4. où nous liſons dans la Vulgate, *in munera Dei*, il a traduit, *quæ donarent Deo*. Mais le Chanoine d'Eli montre qu'il n'a pas dû s'éloigner de l'ancien Interprete Latin, & que *munera* eſt mis en ce lieu-là pour *gazophylacium*, qui étoit le lieu où l'on mettoit ce qu'on offroit: ce qu'il confirme par Druſius, & même par la Verſion Syriaque. Beze de plus fait mention de cette interpretation dans ſes Notes: mais il ne choiſit pas toûjours la meilleure, comme il eſt aiſé de le prouver par pluſieurs exemples.

C'eſt ſur ce pied-là qu'au Chap.

Chap. 24. de St. Luc, v. 18. où il y a dans le Grec παροικεῖς, & dans la Vulgate *peregrinus es*, il a mieux aimé traduire *commoraris*. Il reprend même dans sa note la traduction de l'Interprete Latin, comme s'il s'étoit éloigné de la signification ordinaire du verbe παροικεῖν. Mais nôtre Chanoine prouve doctement, que παροικῶ signifie *advena* ou *peregrinus sum*. Il confirme sa pensée par plusieurs exemples (*f*) & par l'Interprete Syrien; ensorte qu'il ne voit aucune raison de traduire ce passage autrement que la Vulgate; outre que ces paroles qui suivent, *ne sçavez-vous pas?* expliquent les precedentes.

Joann. Boys ad cap. 24. Luc. v. 18.

Je ne voy pas pourquoy Beze a changé au Chap. 1. de St. Jean, v. 14. ces paroles si connües, & qui expriment très-bien l'Original, *& verbum caro factum est*, en celles-cy, *sermo ille factus est caro*.

Bien qu'il ait promis dès l'entrée de son Ouvrage de garder les Ebraïsmes dont le stile des Apostres est remply, il ne laisse pas de s'en éloigner quelquefois, & en même temps de la Vulgate. Par exemple, au Chap. 3. de Saint Jean, v. 21. au lieu de ces paroles qu'on lit dans nôtre Edition, *qui autem facit veritatem*, & qui rendent le Grec à la lettre, il a mis dans sa Version, *qui verò dat operam veritati*. La premiere interpretation, dit Jean Boys, me plaist fort, parce qu'elle conserve le pur Ebraïsme. *Ex his prima interpretatio maximè placet, quia Hebraïsmum purum retinet.*

Il reprend aussi Beze & Piscator d'avoir changé mal-à-propos *dedit alapam*, comme il y a dans la Vulgate au Ch. 18. de Saint Jean, v. 12. en ces autres mots, *bacillo cecidit*. La premiere interpretation, dit ce docte Protestant, est sans doute la meilleure, à moins qu'on ne pretende que Nonnus n'a point entendu cet endroit de St. Jean. *Prior interpretatio sine dubio præferenda, nisi si quis persuaderi sibi patiatur, Nonnum quid dixerit Joannes non intellexisse.*

Joann. Boys ad c. 18. Joann. v. 12.

Au Chap. 1. des Actes des

(*f*) *Hunc sensum ut maximè genuinum secutus est Syrus etiam Interpres, nec cur ab eo recedendum sit idoneas aliquas video rationes. Porrò, ut mihi videtur, quod sequitur exponit id quod antecedit.* Παροικεῖς, *id est*, ἐκ ἐγνως. Joann. Boys ad c. 24. Luc. v. 18.

Apôtres, v. 14. où il y a dans l'ancien Interprete Latin, *cum mulieribus*, conformement au texte Grec, Beze a traduit *cum uxoribus*. La raiſon qu'il apporte de ce changement dans ſa note, eſt qu'il étoit à propos que les femmes des Apôtres fuſſent auſſi confirmées dans la foy. *Conveniebat Apoſtolorum etiam uxores confirmari:* comme s'il étoit permis à un Traducteur de changer ſon texte ſelon ſes idées, & de ſpecifier ce qui n'eſt énoncé que generalement. Jean Boys a preferé la Vulgate, (g) parce qu'on peut comprendre les femmes des Apôtres ſous le nom general de femmes; au lieu qu'en traduiſant *uxores* l'on fait une reſtriction. Plus le mot eſt general, plus l'interpretation eſt propre. Il pretend de plus, que ſelon la raiſon de Beze, St. Luc auroit dû écrire, *σὺν γυναιξὶν αὐτῶν*, *avec leurs femmes.*

Bez. Not. in c. 1. Act. v. 14.

Joann. Boys ad c. 1. Act. v. 14.

Beze avoit mis dans la premiere Edition de ſa Verſion au Chap. 2. des mêmes Actes, v. 27. *cadaver meum*, où il y a dans la Vulgate *animam meam*, conformément au Grec. Mais Caſtalio luy ayant objecté que le mot de *ψυχὴ* ne ſignifioit pas *cadaver* chez les Grecs, il a reformé cet endroit dans ſes autres Editions. C'eſt ce qui a fait dire au Chanoine d'Eli, qu'il y a de la temerité à traduire le Grec *ψυχὴ* autrement que *anima*. *Qui τὴν ψυχὴν μου aliter interpretantur quàm* animam meam, *nihil aliud quàm audaciam ſuam produnt.*

Beze, cependant n'a pas laiſſé de defendre ſa premiere interpretation dans ſa Réponſe à Caſtalio, où il aſſûre (h) qu'il avoit changé en ce lieu-là l'ancienne Verſion, parce que les Catholiques Romains ſe ſervoient de ce paſſage des Actes pour établir leur Limbe, & que les anciens

Bez. Reſp. ad Caſtell. p. 96.

(g) *Qui mulieres dicit, uxores etiam ſub eadem appellatione comprehendere poteſt. At qui uxores nominat, ſolas illas nominat... Igitur quò generalior, eò tutior erit & Græcis convenientior interpretatio.* Joann. Boys ad cap. 1. Act. v. 14.

(h) *Quod autem annotavi ex vetere Verſione* animam meam *natum eſſe errorem, ac propterea me maluiſſe aliud nomen uſurpare, non temerè feci, cùm hunc præcipuè locum à Papiſtis torqueri ad ſuum Limbum conſtituendum videamus, & veteres etiam inde deſcenſum illum animæ Chriſti ad inferos excogitarint.* Bez. Reſponſ. ad Caſtell. p. 96.

ciens Peres s'en ſont auſſi ſervis pour prouver que l'ame de JESUS-CHRIST eſtoit veritablement deſcendüe aux enfers. C'eſt ainſi que ce Miniſtre de Geneve a accommodé le texte de l'Ecriture à ſes prejugés. Il devoit par la même raiſon, comme luy oppoſe Caſtalio, reformer auſſi Saint Luc, parce que le mot Grec ψυχή ſignifie *ame*, & non pas *cadavre*. C'eſt une maniere de parler des Ebreux & des Arabes, qui ſe ſervent du mot d'*ame* pour marquer la *perſonne*. Beze qui fait profeſſion de conſerver les Ebraïſmes dans ſa Traduction, eût mieux fait de conſerver avec l'Interprete de l'Egliſe le mot de *anima*.

Pour ce qui eſt des ſens faux que ce mot pourroit produire, je répons que ſelon ſon principe, ſans qu'il ſoit beſoin d'examiner s'il a eu raiſon d'accuſer les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, il y auroit bien d'autres endroits qu'il faudroit reformer dans le texte même du Nouveau Teſtament: ce qui eſt abſurde. L'on ſupplée aux ambiguités, quand elles ſe rencontrent, par de petites notes. Autrement, comme les ſentimens ſont partagés, ſi chacun prend la liberté de limiter ſelon ſes idées les mots qui ont quelque obſcurité, ce ne ſera plus la parole de Dieu, mais la parole des hommes.

Selon ce principe, l'ancien Interprete Latin qui a été ſuivy par Eraſme, a fort bien traduit au Chap. 13. des Actes, v. 34. ces mots Grecs, εἰς διαφθοράν, par ceux-cy, *in corruptionem*, parce que διαφθορά ſignifie en effet *corruptio*. Mais Beze qui a plûtoſt conſulté ſa raiſon que le mot propre de l'Original, a traduit *in ſepulcrum*. La raiſon qu'il en donne eſt, que St. Luc a ſuivy les Septante, qui ont exprimé le mot Ebreu שחת *ſahat* par διαφθορά. Or *ſahat* ſignifie une *foſſe* ou le *ſepulcre*.

Bien loin qu'on le blâme d'avoir eu recours à la Verſion des Septante pour expliquer cet endroit de St. Luc, il ſeroit au contraire à deſirer qu'il eût conſulté plus ſouvent ces anciens Interpretes. Si ſon raiſonnement eſt juſte, pourquoy a-t-il mis *corruptionem* au verſet ſuivant, où il y a διαφθοράν dans le Grec auſſi-bien que dans le verſet precedent? Il ne peut apporter d'autre raiſon de ce changement, ſinon qu'il a eu égard au ſens, & non pas au mot

qui eſt équivoque. S'il y a quelque ambiguité dans le mot, il ne faut pas pour cela en mettre un autre en ſa place dans le texte de la Verſion, mais ſeulement dans les Notes qui ſervent d'éclairciſſement.

Sur ce pied-là on ſe ſervira en ces deux endroits du mot *corruptio*, & l'on expliquera dans la note qu'il ne ſignifie autre choſe que la *mort* au v. 34. & non pas la *pourriture*. C'eſt l'obſervation que Jean Boys a faite ſur ce paſſage des Actes, où il defend avec beaucoup d'érudition & de jugement l'ancien Interprete Latin. Et comme il s'eſt étendu là-deſſus, (i) il ajoûte qu'il a crû le devoir faire, parce qu'il avoit entrepris de defendre l'ancienne Verſion Latine en faveur de ceux qui l'ont ſuivie en cet endroit, au nombre deſquels il compte les Traducteurs Anglois.

Joann. Boys ad c. Act. 13. v. 34.

Ce docte Proteſtant fait encore paroître ſon érudition & ſon jugement ſur le verſet 23. du Chap. 14. des Actes, où il y a dans le Grec, χειροτονήσαντες δὲ αὐτοῖς πρεσβυτέρους, & dans la Vulgate, *& cùm conſtituiſſent illis Presbyteros.* Beze qui a traduit, *cùmque ipſi per ſuffragia creaſſent Presbyteros*, a obſervé dans ſa note, (k) que le verbe Grec χειροτονεῖν dont Saint Luc s'eſt ſervy, marque de luy-même que Saint Paul & St. Barnabé n'ont rien fait ſans prendre le ſuffrage des autres, & qu'ils n'ont exercé aucune tyrannie dans l'Egliſe; qu'en un mot ils n'ont rien pratiqué de ce que les Evêques pratiquent aujourd'huy dans l'Egliſe Romaine.

Bez. Not. in c. 14. Act. v. 23.

Cette obſervation & pluſieurs autres ſemblables dont Beze a remply ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament, ſont des preuves évidentes des prejugés où il étoit lors qu'il a compoſé ſa Traduction. Jean Boys tout Proteſtant qu'il eſt n'a

(i) *De hac re eò prolixiùs diſſerui, quia nequaquam putavi officii mei eſſe, poſtquàm ſuſcepi ſemel in me defenſionem veteris Interpretis, ut aut illi, aut iis qui illum ſecuti ſunt, quo in numero Anglici etiam Interpretes ponendi ſunt, pro virili meâ non deeſſem. Vel igitur retineo* corruptionis *vocabulum in hoc verſu, vel pro eo* interitum *ſubſtituo.* Joann. Boys ad c. 13. Act. v. 34.

(k) *Eſt autem notanda vis hujus verbi, ut Paulum ac Barnabam ſciamus nihil privato arbitrio geſſiſſe, nec ullam in Eccleſiâ exercuiſſe tyrannidem, nihil denique tale feciſſe, quale hodie Romanus Papa & illius aſſecla quos Ordinarios vocant.* Bez. Not. in c. 14. Act. v. 23.

n'a pû souffrir que ce Ministre de Geneve abandonnât en ce lieu-là l'ancien Interprete. (l) Je ne suis point, dit-il, pour la Hierarchie de Rome. Je suis neanmoins persuadé qu'avant les controverses sur la discipline de l'Eglise, il n'y a eu personne équitable qui n'ait jugé que si l'on ne preferoit pas en cet endroit l'Edition Latine aux autres Versions, au moins on la pouvoit souffrir. Il ajoûte que les Traducteurs Anglois qui l'ont suivie l'ont crûë la meilleure de toutes.

Joann. Boys ad c. 14. Act. v. 23.

Id. ibid.

Il dit de plus, que (m) si l'on a plûtost égard à l'usage du verbe Grec χειροτονέω, qu'aux syllabes, auxquelles il n'est pas toûjours seur de s'attacher, il ne signifie autre chose que *establir*, *creer*, *ordonner*, *designer*, soit que cela se fasse par un suffrage, ou par plusieurs, ou même sans aucun. Et afin qu'on ne l'en croye pas sur sa parole, il produit des exemples qui ne peuvent pas être contestés.

Si je ne craignois d'être trop long, j'apporterois un plus grand nombre d'exemples du peu d'exactitude de Beze dans sa Traduction Latine du Nouveau Testament. Mais je me reserve à en parler plus en détail dans la troisiéme Partie de cet Ouvrage, où l'on examinera ses Notes, qui ont été en partie faites pour éclaircir sa Version. Daniel Heinsius a repris doctement & judicieusement cet Interprete en plusieurs endroits dans ses Exercitations Sacrées. Les Arminiens & les Unitaires luy ont aussi reproché d'avoir mal traduit quelques passages du Nouveau Testament pour favoriser ses prejugés. Je ne diray rien de nos Controversistes qui luy ont fait le même reproche; parce que la plus-part d'entr'eux ou-

(l) *Non faveo Romanæ Hierarchiæ; certè non faveo; & tamen existimo ante exortam de disciplinâ Ecclesiasticâ controversiam neminem fuisse paulò æquiorem cui Versio Vulgata, si minùs præferenda aliis, at saltem admodùm tolerabilis hoc loco non videretur. Nostri Interpretes palmam illi tribuunt.* Joann. Boys ad c. 14. Act. v. 23.

(m) *Si usum loquendi, potiùs quàm syllabas ipsas, quibus inhærere sæpe parum est tutum, respicias, nihil aliud declarat quàm* constituere, creare, ordinare, designare, *sive id fiat per suffragium unum, sive per plura, sive absque suffragiis omninò. Exempla passim occurrunt.* Id. ibid.

trent souvent les matieres qu'ils traitent, & que pour l'ordinaire ils ne sont pas habiles dans ce qui regarde la Critique.

On ne pouvoit, ce me semble, opposer à Theodore de Beze un plus sçavant homme que Jean Boys Chanoine d'Angleterre. Quoy qu'il soit Protestant, il aime l'Antiquité, & il n'avance rien qu'il n'appuye en même temps sur de bonnes raisons. Ce n'est point par caprice qu'il defend l'ancien Interprete des Eglises d'Occident, mais parce qu'il étoit persuadé que les nouveaux Traducteurs l'avoient abandonné trop facilement. Il donne des preuves manifestes qu'il avoit une connoissance exacte de la matiere qu'il traite, & qu'il entendoit bien mieux que Beze les langues Grecque & Latine.

Ce sçavant homme de plus qui possedoit aussi la langue Ebraïque, avoit étudié le stile des Ecrivains du Nouveau Testament dans la Version Grecque des Septante: ce qui n'est pas ordinaire aux Protestans. C'est pourquoy il a observé doctement, (n) qu'on ne peut mieux apprendre la force de plusieurs expressions qui sont dans le Nouveau Testament, qu'en consultant ces anciens Interpretes Grecs, pour lesquels les Evangelistes & les Apôtres ont eu une si grande veneration, qu'ils les ont suivis fidélement dans leurs citations. *Id. ad c. 8. Joann, v. 25.*

Bien qu'il soit fort moderé à l'égard de Beze, & qu'il n'en parle presque jamais qu'avec estime, il ne laisse pas de luy faire sentir en plusieurs rencontres, qu'il a plûtost traduit en écolier, qu'en maître, les mots de l'Original Grec, & qu'il n'a pas même sçû la force de quelques mots Latins. En un mot, le Chanoine d'Eli a été un docte Critique, qui ne s'est pas contenté de lire pour le Grec les Auteurs profanes. Il a aussi étudié avec application l'ancienne Version Grecque du Vieux Testament; au lieu que

(n) *Unde autem melius discamus quæ sit vis multarum dictionum & locutionum in Novo Testamento, quàm ex Interpretibus illis, quos constat tanto fuisse in pretio apud Apostolos & Euangelistas, ut in testimoniis ex vetere fœdere citandis ne latum quidem unguem ab illorum verbis & vestigiis discesserint.* Id. Boys ad c. 8. Joann v. 25.

que Beze étoit plus exercé dans la lecture des Poëtes, que dans celle des Auteurs Sacrés.

C'est ce qui fait qu'il se trompe quelquefois, quand il veut corriger le stile de ces derniers. Par exemple, au Chap. 11. des Actes des Apôtres, v. 17. où il y a dans le Grec, ἐγὼ τὶς ἥμην δύνατ@, il dit qu'il seroit peut-être mieux de lire ἤμὴ, que ἥμην, parce que ἥμην est tout-à-fait poëtique. *Fortassè rectiùs legeretur* ἤμὴ, sum, *nam illud* ἥμην *penitùs poëticum est.*

Bez. Not. in c. 11. Act. v. 17.

Mais le docte Jean Boys (o) montre par des exemples évidens, que cette expression n'est pas si poëtique, qu'elle ne soit aussi de la dialecte dont les Septante se sont servis dans leur Traduction. C'est assez parlé de Beze & de sa Version. Ce seroit icy le lieu de dire quelque chose de celle de Piscator : mais j'ay crû qu'il seroit plus à propos d'en parler dans la troisiéme Partie de cette Histoire, lors qu'on examinera ses Notes.

Joann. Boys ad c. 11. Act. v. 17.

CHAPITRE XXVII.

Des Traductions du Nouveau Testament en langue vulgaire, & premierement de celles qui ont esté composées en François. D'une Version des Evangiles en l'ancienne langue des François qui estoit la langue Theutonique.

QUoy qu'il n'y ait aucune Version ancienne de l'Ecriture qui n'ait esté, pour parler proprement, écrite en langue vulgaire, c'est-à-dire dans une langue entendüe des peuples pour lesquels ces Versions ont été faites, ce mot de langue vulgaire semble avoir aujourd'huy tout un autre sens ; ou plûtost on forme presentement des difficultez sur les Traductions de la Bible en langue vulgaire, qui ont été inconnües à toute l'Antiquité.

C'est ce qui m'oblige de distinguer icy les Traductions en langue vulgaire, de celles qui sont écrites en des langues que le peuple n'entend point.

Le

(o) *Ait Beza* ἤμην *penitùs esse poëticum. Sed pace tanti viri dixerim, non sic est poëticum, ut non sit ejus etiam dialecti quâ usi sunt Græci Bibliorum Interpretes. Quoties enim apud illos occurrit* ἤμην *pro* ἦν, *id est* eram. Joann. Boys ad c. 11. Act. v. 17.

Le Latin, par exemple, a été la langue commune ou vulgaire des nations pour lesquelles la Bible a été traduite en Latin. Il en est de même du Syriaque, du Copte, de l'Ethiopien & de l'Armenien. Tous ces peuples parloient ces anciennes langues dans les temps que leurs premieres Versions furent faites. On peut appeller les Traductions Arabes que lisent presentement les Syriens & les Coptes, des Versions en langue vulgaire, parce que ces peuples n'entendent plus le Syriaque & le Copte.

Neanmoins pour me renfermer dans l'Europe seule, qui a donné la naissance à plusieurs difficultez touchant ces Versions en langue vulgaire, je ne comprens sous ce nom que les Traductions qu'on a faites dans l'Occident pour l'instruction particuliere des peuples depuis que la langue Latine n'y est plus en usage. Il est certain qu'on en a publié depuis plusieurs siecles un très-grand nombre, & en toutes sortes de langues; ensorte que si l'on veut decider par la voye de fait la question qu'on agite aujourd'huy avec tant de chaleur sur ces Versions en langues vulgaires, il est hors de doute qu'on doit les permettre au peuple, puis que l'usage a été uniforme là-dessus parmy toutes les nations.

Mais comme c'est un point qui est purement de discipline, l'usage n'a plus force de loy, lors que les raisons changent. C'est ce qui a fait qu'une celebre Université a condamné absolument ces Versions, à cause des desordres qu'elles apportoient à l'Eglise & à l'Etat. Cette condamnation n'étant au reste que provisionnelle, on n'en peut pas faire une regle generale & absolüe pour toutes sortes de temps. Il appartient aux Evêques de juger s'il est à propos de les permettre, ou de les defendre dans leurs Dioceses, parce qu'ils sont les maîtres en ces cas-là de la Discipline Ecclesiastique. C'est pourquoy il n'est pas surprenant de voir des reglemens differens sur ce sujet en differens Royaumes, & même en differens Dioceses d'un même Royaume. Je suppose que ces Evêques ne regardent en cela que la paix de l'Eglise, & le bien des peuples qui leur sont soûmis.

On ne voit gueres que deux sortes de personnes qui soûtiennent avec chaleur qu'on doit

doit permettre indifferemment à tout le monde & en tout temps la lecture de la Bible en langue vulgaire, ſçavoir les Proteſtans, & ceux qui publient de nouvelles Traductions. Pour ce qui eſt des premiers, on ſçait les raiſons qu'ils ont d'embraſſer ce ſentiment. A l'égard des autres, c'eſt le plus ſouvent l'intereſt qui les fait parler, parce qu'ils ſe ſentent obligés de defendre leurs productions. Auſſi leur arrive-t-il quelquefois de ſe jetter dans de grandes extremités. Mais ce n'eſt pas icy le lieu d'examiner leurs raiſons, m'étant ſeulement propoſé de faire l'hiſtoire de leurs Traductions.

Il y a plus de huit cens ans que les François ont traduit les Evangiles en leur vieille langue qui eſtoit alors la Theutonique. Cette Verſion qui a eſté faite ſous Loüis le Debonnaire, & que Flacius Illyricus fit imprimer à Baſle en 1571. eſt écrite en vers, & elle contient plûtoſt une Harmonie ou Concorde des quatre Evangiles, dont le Traducteur a compoſé ſon Ouvrage, que les Evangiles entiers. Otfride Moine Benedictin qui en eſt l'Auteur, & qui avoit eſté diſciple du celebre Rabanus Maurus, l'adreſſe à ſon Evêque avec cette inſcription: *Dignitatis culmine gratiâ divinâ præcelſo Luitberto Moguntiacenſis urbis Archiepiſcopo, Otfridus quamvis indignus, tamen devotione Monachus Preſbyterque exiguus æternæ vitæ gaudium optat.* *Otfrid. Epiſt. ad Luitbert. Archiep. Mog.*

Ce Moine rapporte dans ſon Epître liminaire les raiſons qui l'ont engagé à donner au public cet Abregé des Evangiles en vers dans la langue de ſon pays. Quelques gens de bien qui ne pouvoient ſouffrir de certaines chanſons impudiques répandües parmy le peuple, le porterent à ce travail. Il y fut ſollicité par pluſieurs de ſes freres, & principalement par une honneſte Dame appellée Judith, afin d'oſter par ce moyen des mains du peuple ces chanſons profanes. (a) C'eſt à leur priere, dit ce ſage Religieux, *Id. ibid.*

(a) *Scripſi namque eorum precum ſuffultus juvamine Euangeliorum partem franzciſcè compoſitam, interdum ſpiritualia moraliaque verba permiſcens, ut qui in illis alienæ linguæ difficultatem horreſcit, hic propriâ linguâ cognoſcat ſanctiſſima verba,*

que j'ay mis en François une partie des Evangiles, y mêlant des ſpiritualités & des moralités, afin que ceux qui ne peuvent goûter les Evangiles écrits en une langue qu'ils n'entendent point, puiſſent connoître dans leur langue la Loy de Dieu, & qu'ils craignent de s'en éloigner.

Il remarque de plus au même endroit la methode qu'il a ſuivie, (*b*) ayant pris quelque choſe de chaque Evangile pour en compoſer ſon Ouvrage, qu'il a diviſé en cinq Livres, dont le premier contient la naiſſance de JESUS-CHRIST, & ainſi des autres. *Ibid.*

Il ſemble que le Moine Otfride ait été le premier qui ait tâché de reduire ſous quelques regles l'ancienne langue Theutonique. Ce qui étoit, ſelon luy, très-difficile, à cauſe de la barbarie de cette langue qui n'avoit point été ſoûmiſe aux loix de la Grammaire, ou comme il l'appelle, *incultam & indiſciplinabilem atque inſuetam capi regulari fræno grammaticæ artis.* Cependant l'Abbé Tritheme (*c*) qui loüe Otfride comme un homme ſçavant dans l'Ecriture Sainte & dans les belles lettres, dit qu'il ſuivit en cela Charlemagne, ayant taché de reduire à ſon exemple aux loix de la Grammaire la langue Theutonique; & que ſes Livres écrits en cette langue ne pouvoient preſque plus eſtre entendus de ceux qui poſſedoient le plus parfaite- *Trit. de Script. Eccleſ. ad vocem* Otfrid.

---

verba, Dominique legem ſuâ linguâ intelligens, inde ſe vel parum quid deviare mente pertimeſcat. Otfrid. Epiſt. ad Luitb. Archiep. Mogunt.

(b) *Scripſi itaque in primis & in ultimis hujus libri partibus inter quatuor Euangeliſtas incedens medius, ut modo quid iſte, quidve alius ceterique ſcriberent inter illos ordinatim prout potui pene dictavi. . . . Volumen namque illud in quinque libros diſtinxi, quorum primus nativitatem Chriſti memorat* &c. Id. ibid.

(c) *Otfridus Monachus Wiſſenburgenſis Cœnobii - - vir in divinis ſcripturis eruditiſſimus, & in ſecularibus literis egregiè doctus, Philoſophus, Rhetor & Poëta inſignis, ingenio excellens, & diſcretus eloquio, ſcripſit tam metro quàm proſâ multa præclara opuſcula, quibus nomen ſuum ad poſteros tranſmiſit, exemplo etiam Caroli Imperatoris Magni conatus eſt barbariem linguæ Theutonicæ ad regulas grammaticales reducere. Quod & ex parte perfecit. Unde ea quæ patrio ſermone conſcripſit non facilè noſtrâ ætate legi & intelligi poſſunt, etiam ab homine quantumcunque Theutonicæ linguæ perito.* Joann. Trith. lib. de Script. Eccleſ. ad voc. *Otfrid.*

faitement la langue Allemande.

Illyricus qui a donné au public cet Ouvrage, qu'il appelle un excellent trefor de l'antiquité des Theutons ou Allemans, *thesaurum egregium antiquitatis Theutonum*, cite dans l'Epître qu'il a mise au devant de ce Livre quelques endroits de l'Histoire d'Allemagne de Beatus Rhenanus, pour montrer que le langage Theutonique étoit la langue des anciens François, qui s'établirent dans les Gaules après avoir passé le Rhin. Ce que Rhenanus prouve par ce Livre d'Otfride qu'il avoit vû en manuscrit dans une Bibliotheque de Frisinghen.

Flac. Illyr. Epist. quæ præmitt. libro Otfr.

Il témoigne de plus, (*d*) qu'il a vû à Strasbourg un Psautier en cette même langue. Les anciens François, dit-il, sont très-loüables en ce qu'ils ont traduit les Livres Sacrés en leur langue qui étoit alors la langue Allemande. Nous apprenons que quelques Theologiens ont condamné depuis peu ces sortes de Traductions en langue vulgaire. Illyricus se sert aussi au lieu qu'on a marqué cy-dessus, de cet exemple de l'ancienne Traduction d'Otfride (*e*) pour prouver qu'on a donné au peuple la Bible traduite en sa langue maternelle sous Charlemagne & Loüis le Debonnaire, dans un temps que les Evêques étoient, selon luy, plus sçavans que de son temps. Il ajoûte que le même Otfride a dedié sa Version des Evangiles en langue Tudesque à son Archevêque seulement pour avoir son approbation, sans la soûmettre au Pape & à l'Eglise Romaine, comme l'on a fait depuis.

B. Rhen. de reb. Germ. apud Flac. Illyr.

Illyr. Epist. in Evang. Theut.

(d) *Hujus generis Psalterium vidimus apud Joannem Huttichium nostrum Argentorati. Perpetua verò Laus Francorum veterum qui sacros libros in suam, hoc est Germanicam linguam vertendos curaverint. Quod nuper à Theologis quibusdam improbatum scimus.* B. Rhen. de reb. German. apud Flac. Illyr.

(e) *Cùm nunc acriter controvertatur an liceat sacras literas à multitudine, idque præsertim vulgaribus quarumvis gentium linguis, legi, hîc habemus illustrem quæstionis istius decisionem. Quod olim tempore Christianissimorum Cesarum Caroli Magni & Ludovici Pii, cùm Episcopi adhuc essent literatiores, & Ecclesiæ Religioque nonnihil magis florerent, quàm postea quando hoc opus compositum publicatumque est, non tantùm sas piumque habitum vulgi manu sacras literas teri, sed etiam vulgaribus rhytmis vulgò passim decantari & celebrari.* Illyr. Epist. in Euang. Theut.

Id. ibid. puis. *Hoc opus tantùm ſuo Archiepiſcopo examinandum & probandum commendat, non id Pontificum Beatorum pedibus & Romanæ Eccleſiæ ſubjicit, ſicut poſtea fieri neceſſe fuit.* Il pretend Ibid. même que (f) Strabo, Rabanus & Haimo ont traduit la Bible en langue vulgaire ſous Charlemagne, & que leurs Verſions ont été perdües.

C'eſt ainſi que ce Proteſtant veut juſtifier la conduite de ceux qui donnent à lire l'Ecriture Sainte indifferemment à toutes ſortes de perſonnes. Mais outre que les plus habiles Docteurs Catholiques demeurent d'accord de cette ancienne pratique de l'Egliſe, l'exemple qu'il produit ne luy eſt pas tout-à-fait favorable: car Otfride avoit ſimplement compoſé en vers la vie de JESUS-CHRIST tirée des quatre Evangiles, en y ajoûtant quelques moralités pour l'inſtruction du peuple: ce qui eſt bien different d'une Traduction entiere de toute la Bible.

Il faut avoir l'eſprit de Controverſiſte, pour objecter aux Catholiques qu'ils ſont obligés de ſoûmettre leurs Verſions à l'autorité des Papes. Cela n'a pas beſoin d'être refuté. De plus, quand il ſeroit vray que les trois ſçavans hommes dont il parle auroient traduit la Bible en langue vulgaire ſous Charlemagne, il n'en peut rien conclurre qui ſoit avantageux à ſon party contre le ſentiment de quelques Theologiens Catholiques, qui ſe ſont oppoſés dans ces derniers temps aux Traductions de la Bible en langue vulgaire. On ne nie pas pour cela, que l'uſage de ces Verſions ne ſoit très-ancien. Mais on a jugé à propos de le retrancher, au moins pour quelque temps, & à l'égard de quelques perſonnes.

Le fanatiſme que les Proteſtans ont apporté dans l'Europe par leurs Traductions en langue vulgaire, & l'experience qu'on a eüe que cette lecture cauſoit de grands deſordres dans les Eſtats & dans la Religion, ont donné occaſion à ces reglemens qui ne doi-

(f) *Tempore Caroli Magni tres doctos viros, Strabonem, Rabbanum & Haimonem, idem ſacrum volumen in vulgarem linguam convertiſſe leguntur. Quorum tamen opus tam citò interiiſſe valdè dolendum eſt.* Id. ibid.

doivent estre considerés que comme provisionnels. C'est pourquoy nonobstant les defenses de traduire la Bible dans les langues entendües des peuples, on n'a pas laissé de leur donner de nouvelles Traductions en leurs langues. Au reste il est bon de remarquer, que ces anciens Traducteurs qui ont fait des Versions en langue vulgaire, supposent tous qu'on lisoit la Bible en Latin dans les Eglises, & que ce Latin n'étoit point entendu du simple peuple: ce qui condamne manifestement la pratique de tous les Protestans.

CHAPITRE XXVIII.

Des premieres Versions Françoises, & premierement de celle de Guiars Des Moulins dont il y a plusieurs Exemplaires en MS. dans la Bibliotheque du Roy. De celle qu'on attribüe à Nicolas Oresme.

COmme l'on s'est peu étendu dans l'Histoire Critique du Vieux Testament sur les Bibles écrites en langue vulgaire pour les peuples qui sont soûmis à l'Eglise Romaine, il est à propos d'en parler icy plus au long. Nous nous arresterons principalement sur celles qui ont été composées par nos François, afin de faire connoître quel a été l'usage de nos Peres dans la lecture de l'Ecriture Sainte. Leur exemple ne nous doit pas necessairement servir de regle: car, comme il a été déjà remarqué, un usage, quoy qu'autorisé par une longue coûtume, n'a point force de loy, quand il y a de bonnes raisons pour le changer.

Ce seroit icy le lieu de parler des Bibles des Vaudois, si j'en avois eu quelque Exemplaire manuscrit. Le Pape Innocent III. n'oublia rien pour abolir les Versions Françoises de l'Ecriture qui s'étoient repandües de son temps dans le Dioceſe de Mets, parce qu'elles donnoient occasion à des conventicules, & à établir des nouveautés. Pendant que les peuples ont été soûmis à leurs Evêques, & qu'ils ont écouté leurs instructions, on ne leur a point defendu la lecture de la Bible en leurs langues. Ce n'a été que l'abus qu'ils en ont fait qui a donné occasion à ces sortes de defenses.

Je n'ay rien trouvé de plus ancien pour ce qui regarde les Traductions de l'Ecriture en nostre langue, que la Version

Guiars Des Moulins.

de Guiars Des Moulins Chanoine de Saint Pierre d'Aire, qui composa son Ouvrage à la fin du XIII. Siecle. Il y en a un assez grand nombre d'Exemplaires MSS. dans la Bibliotheque du Roy, qui different presque tous entr'eux pour le langage, parce que ceux qui les ont copiés l'ont changé selon les temps & les lieux où ils écrivoient. Cette Traduction n'est autre chose que l'Ouvrage de Pierre Comestor mis en François, comme il paroît de la Preface, dont on va apporter une partie, qui nous fera connoître le dessein du Traducteur.

MS. de la Bibl. du Roy, n. 6819.

Cette Preface commence ainsi dans un des Manuscrits de la Bibliotheque du Roy cotté 6819. *Pourceque li deables qui chacun jour empeschе destourbe & enordist le cuers des hommes par oiseuse & par mil las quil a tendus pour nous prendre entre nos cueurs com cil qui onques ne cesse de guetier coment il nous puist mener a pechie pour nos ames traire en son puant enfer avecques lui, est il mestier a nous Cleres & Prestres de Sainte Yglise que devons estre lumiere du monde que nous apres nos heures & nos ouraisons entendons a aucune bonne œuvre faire.*

Après avoir parlé du Diable qui tente les hommes, il ajoûte : *Et pourceque li deables qui mout de fois ma fait pechier par oiseuse ne mi puist mais trouver, mais tousiours esloignée daucune bonne œuvre, je qui sui Prestres & Chanoines de * Saint Pere d'Aire de levêchie de Therouenne, & Guiars Des Moulins suis apeles premierement a la loenge de Dieu & de la Vierge Marie & de tous sains & apres au profit de tous ceus qui ceste euvre verront & a la requeste d'un mien & special ami qui mout desire le profit de * mame trans les livres historiaux de la bible de Latin en Roumans en la maniere que li mestres en traitte en hystoires les Escolastres en * lessent des hystoires & dont il nest mie mestiers de translater & en faisant plainement le tiexte des livres hystoriaux de la bible vi pri a touts ceux qui ces translations liront que sil y a aucune chose a reprendre en lordenance du Roumans quils mayent pour excuse Car sur lame de moi je ni ai rien mis ne ajoute fors pure verite si com je lai trouve el latin de la bible & des hystoires les Escolastres & qui les voudroit regarder on i pourroit certainement trouver la pure verite de toutes ces translations comment je les ai trait du Latin mot a mot ainsi com je le ra-*

* Pierre.

* mon ame.

* laissant.

raconte. — en lan de grace mil
1291. *& CC & $\frac{XX}{IIII.}$ & XI. ans accomplis commencai je ces translations & les oi parfaites en lan de*
1294. *grace mil CC & $\frac{XX}{IIII.}$ & XI. el mois de fevrier.*

Guiars Des Moulins met après cela le Catalogue des Livres de la Bible, faisant profession de suivre entierement l'ordre de Pierre Comestor, qu'il nomme le Maistre en Histoire. Il ajoûte en forme de titre : *Cest livres est apele la bible hystorians ou hystoire li Escolatre.* Le premier verset de la Genese est ainsi exprimé: *Au commencement cria Diex le ciel & la terre la terre étoit vaine & vuide & tenebres étoient sus la face dabisme & li esperis nostre seigneur estoit portes seur les yaues.*

Ces mêmes paroles sont un peu autrement dans un autre MS. de la Bibliotheque du Roy. Laquelle diversité ne vient que de la maniere differente dont on prononçoit le François en diverses provinces. Voicy comment on lit
MS. de la Bibl. du Roy, 6818. dans le MS. cotté 6818. *Chi commenchent les livres de le bible hystoriaux translate en franchois selon le latin premierement le livre de Genesis — au commenchement crea Diex le chiel & le terre. Le terre estoit vaine & vuide & tenebres estoient sour le fache dabisme & li esperis de nostre seigneur estoit porte sour les eaues.* Ce langage approche fort de celuy des Picards.

Ce different langage qui se trouve en differens Exemplaires de la même Bible Françoise, nous monstre que ces sortes de Traductions étoient autrefois communes en France. J'en ay veu dans la Bibliotheque du Roy un Exemplaire qui appartenoit à un Duc de Berri: car voicy ce qu'on y lit au commencement: *Cest la bible hystorianx laquelle est a Jean fils de Roy de France Duc de Berry & d'Auvergne Comte de Poitou d'Estampes de Bouloigne & d'Auvergne.* *MS. de la Bibl. du Roy, n. 6823.*

Outre la Preface du Traducteur dont nous avons rapporté cy-dessus quelques extraits, il y a à la teste de cet Exemplaire celle de Comestor en François avec ce titre: *Cest une lettre que li maistres mist en hystoires qui Pierre Prestre ou doyens de * Treves ot nom envoya au commencement de son ouvrage a l'Arceveſque de Sens pour son ouvrage corrigier se mestier en eust.* D'où il paroît que Guiars Des Moulins n'a fait autre chose que mettre en François le Livre de Pierre Comestor, & non la Bible entiere. * Troyes

tiere. Outre ce qu'on a cité cy-dessus de la Preface de ce Traducteur, on y lit dans l'Exemplaire du Duc de Berri ces paroles : *Vrayement de la verité ne suis je de rien yssus ne nouvelete ay adjouste ains ai pour lui ceſt saint maistre en hystoires en toutes les choſes qui en Romans doivent estre pour raiſon translatees ſi pri a tous Clers entendant eſcriptures qui ceſt ouvrage liront que ſils y trouvent a corrigier que la lime de leur ſens vueille limer mon rude engin & corrigier.*

MS. de la Bibl. du Roy, n. 6828.

On trouve dans la même Bibliotheque un Exemplaire de cette même Verſion, qui étoit à Charles de Gonzague & de Cleves Duc de Nevers & de Retelois. J'en pourrois marquer beaucoup d'autres que j'y ay veus, & qui ſont autant de preuves que les perſonnes les plus qualifiées liſoient autrefois la Bible en François. Le plus beau de tous ces MSS. eſt un Exemplaire Latin & François, dont chaque page eſt diviſée en quatre colonnes. Deux de ces colonnes ſont écrites ; & les deux autres contiennent des figures ou repreſentations des choſes dont il eſt parlé. Il y a de l'écriture dans la premiere & dans la troiſiéme colonne. Dans les deux autres ſont les figures ou images. Chaque colonne comprend quatre figures : & ainſi il y en a huit dans chaque page du Livre. Il y a autant de verſets ou petites ſections tant en Latin qu'en François, qui répondent avec les gloſes de Comeſtor à ces figures. On lit à la fin de ce beau Manuſcrit : *Ce livre de la Bible en Latin & en François hiſtoriée fut au bon Duc Philippe de Bourgogne deuxiéme de ce nom, & eſt à preſent à ſon nepveu fils de ſa ſœur.*

Il n'y avoit rien en ce temps-là de plus grand ni de plus eſtimé pour l'Ecriture Sainte, que le Pierre Comeſtor, qui a été traduit dans pluſieurs langues de l'Europe. On ne liſoit la Bible que de la maniere qu'elle étoit dans ce Compilateur & avec ſes gloſes. Cet uſage a duré longtemps en France. Car outre l'Edition dont j'ay parlé au Chap. 2. de cette Hiſtoire, on a imprimé à Paris une Verſion Françoiſe entiere de la Bible en 1545. chez *les Angeliers*, qui n'eſt autre choſe que le Comeſtor de Guiars Des Moulins retouché. Le Traducteur qui n'a pas entendu le vieux langage de Guiars, a altéré

Reviſion de la Bible de Guiars Des Moulins.

teré le ſens en pluſieurs endroits, comme il paroît dès les premiers mots de ſa Bible. Car au lieu de ces paroles, *li eſperits de nôtre ſeigneur étoit porté*, il a mis, *les eſperits de nôtre ſeigneur étoient portés*, n'ayant pas pris garde que dans le vieux François on écrivoit pluſieurs noms au ſingulier avec la lettre *s* à la fin. Il ſeroit inutile de parcourir ces Traductions qui ont été faites, & enſuite retouchées de temps en temps par des perſonnes peu habiles tant dans la langue Latine, que dans le ſtile de l'Ecriture.

Comme tout le Vieux Teſtament n'eſt pas entier dans le Recueil de Comeſtor, il n'a auſſi fait qu'une eſpece d'Harmonie ou Concorde des Evangiles qui a été traduite par Guiars Des Moulins, & dont voicy le titre: *Chi commenchent les Evangilles en le maniere que li maiſtres en traite en hyſtoires.* Il ajoûte enſuite: *li maiſtres en hyſtoire regarda que li quatre Evangeliſtes Matthieus, Marc, Luc, Jehans ne parlent que dune meme choſe par diverſes paroles. Si ne vaut mie ordener les quatre Evangeliſtes en ſes hyſtoires enſi comme ils giſent en le bible* &c. C'eſt pourquoy il commence ſa Concorde par ces paroles de Saint Luc: *Il fu es jours Herode de Judée Roys un Preſtres qui Zacaries ot non de le lignie & de le ſemenche Abie qui eut une femme de le lignie Aaron.* Le bon Chanoine d'Aire a traduit ces mots *de vice Abia*, par ceux-cy, *de la lignée & de la ſemence d'Abie.* Un autre Exemplaire commence par ces premiers mots de Saint Luc: *Pourceque moult ſe ſont efforcés de racconter les choſes qui en ſont accomplies* &c.

MS. de la Bibl. du Roy, n. 6818.

MS. de la Bibl. du Roy, n. 6819.

Les Actes des Apôtres ſont immediatement après cette Harmonie des Evangiles, avec ce titre, *Du fait des Apoſtles*; & ils commencent ainſi: *O tu Theophylus jai parlei des choſes que Jhs commencha a faire en ſon tans.* Les Epîtres de Saint Paul tiennent le troiſieme rang, comme dans noſtre Edition, & il traduit de cette maniere le commencement de l'Epiſtre aux Romains. *Pol ſerf Jhū xēſt. apeles Apoſtres departi en l'Evangile de Dieu de ſon fils quil avoit promis devant par les Prophetes en la ſainte eſcripture qui fut nes de la ſemenche David ſelon la char.* Cet Exemplaire a eſté écrit en 1347. comme il paroît de ces paroles qui ſont à la fin de l'Epiſtre aux Ebreux: *eſcrites furent ces epiſtres l'an MCCC XLVII.*

XLVII. ou mois dauſt pries pour celui qui les fiſt eſcrire & pour le Clerc qui les eſcriſt. On lit la même choſe à la fin de l'Epitre de Saint Jude, qui eſt la derniere des *Epîtres Canoniales*, leſquelles commencent par *le epître S. Jakeme.*

MS. de la Bibl. du Roy, n. 6830.

Il y a dans la Bibliotheque du Roy un Exemplaire MS. du N. Teſtament en François, où les quatre Evangiles ſont en leur entier avec des gloſes jointes au texte. Il commence par ce titre qui eſt écrit en rouge : *Ci commence l'Evangile M. S. Matthieu*; & enſuite, *ce livre de la generation Jhū Chriſt fils David fils Abraham.* Les Epîtres de St. Paul ſuivent dans ce MS. immediatement après les Evangiles avec ce titre : *Ci commencent les epiſtres de Monſieur S. Paul*; & après cela eſt l'Epiſtre aux Romains comme cy-deſſus : *Pol ſerf de Jeſu Criſt apele Apoſtre departi en levangile de ſon fils* &c. Les Actes des Apôtres y ſont auſſi intitulés, *le fait des Apoſtres.* Cet Exemplaire a été écrit à Pavie pour le Roy Louis XII.

Dans ce grand nombre de Bibles Françoiſes qui ſont en MS. chez le Roy, je n'ay trouvé aucun Exemplaire où fût le nom de Nicolas Oreſme, qu'on fait ordinairement Auteur d'une Traduction entiere de l'Ecriture ſous le Roy Charles V. Neanmoins Mr. l'Abbé de Marolles aſſûre qu'il y en a des Exemplaires dans la Bibliotheque du Roy. Le Greffier du Tillet parlant d'Oreſme dans ſa Chronique, dit qu'il étoit homme docte, & qu'il a traduit en Latin *pluſieurs livres d'Ariſtote, de Ciceron, & autres pluſieurs auteurs :* & après avoir marqué que Charles V. ſuivoit volontiers ſon conſeil, il ajoûte, *le dit Roy Charles le Quint eſtoit grand amateur des lettres & hommes lettrés. Durant ſon regne il commanda tres-ſoigneus des choſes eccleſiaſtiques & des ſaintes lettres, que la Bible fuſt traduite diligemment & ſelon la verité. Car les Vaudois & autres la tournoient ſelon leur appetit.*

Marolles Pref. de ſa Verſ. du N. T.

Du Till. Chron. abreg. des Rois de France, tit. Charl. le Quint.

Meſſieurs de Port-Royal ont auſſi cité la Verſion d'Oreſme ſur la bonne foy des autres, ſans l'avoir jamais veüe. Il vient de paroître un Livre intitulé, *Defenſe des Verſions de l'Ecriture Sainte*, qu'on attribüe à Mr. Arnauld, où il prouve par l'exemple du même Oreſme, que les Theologiens de Paris n'ont pas toûjours improuvé les Verſions de la Bible en langue vulgaire.

Def. des Verſ. de l'Ecrit. S. p. 58.

re. *Il faut bien*, dit-il, *qu'ils n'ayent pas toûjours été de ce ſentiment, puis que Nicolas Oreſme Docteur de Paris de la Maiſon de Navarre qui eſt mort en* 1377. *ayant été choiſi par le Roy Jean pour Precepteur de ſon fils qui fut depuis Charles V. appellé le Sage, traduiſit toute la Bible en François à la priere de ce Roy.*

Mais il ſe pourroit bien faire qu'on auroit attribué à ce Prince ce qui n'arriva que ſous Charles VIII. qui fit

Chap. 2.

faire, comme il a été remarqué cy-deſſus, une nouvelle Edition de la Traduction de Guiars Des Moulins. Il n'y a gueres d'apparence que ſi Oreſme avoit traduit de nouveau la Bible en François, on eût publié ſous Charles VIII. la Verſion de Guiars Des Moulins. Ce qui me fait conjecturer que cela eſt arrivé ainſi, c'eſt que dans l'Exemplaire qui eſt chez le Roy, imprimé ſur de beau parchemin, on voit à la teſte du Livre un Chanoine en ſurplis, & avec ſon aumuſſe ſur ſon bras, qui preſente une Bible à Charles VIII.

Oreſme a eſté Chanoine de la Sainte Chapelle, & Doyen de Roüen, avant que d'eſtre Evéque de Liſieux. Ceux qui ont vû cette Bible dans la Bibliotheque du Roy ont peut-être attribué à Charles V. & à Oreſme, ce qui ne s'eſt fait que ſous Charles VIII. qui a aimé les Verſions de la Bible en langue vulgaire, comme il paroît de la Preface du Pſeautier qui fut traduit de ſon temps en François, & dont on a produit un extrait au Chap. 2. de cet Ouvrage. Il y eſt marqué expreſſément, que ce Prince imitoit l'exemple de Charlemagne & de St. Louis. On n'y fait aucune mention de Charles V.

De plus, après avoir examiné la figure du Chanoine qui eſt au commencement de l'Edition publiée ſous Charles VIII. j'ay trouvé que c'étoit Guiars Des Moulins qui a eſté Chanoine, & qu'on a repreſenté à la teſte de cette Verſion dont il eſtoit l'Auteur. Il ne faut point chercher d'autre Chanoine que luy, & il ſe fait reconnoître luy-même par ces paroles qui ſont à la fin de ſon Prologue. *En lan de grace mil deux cens quatre-vingt & unze au mois de Juing auquel je fus né & en quarante ans accomplis commencai ces tranſlacions & les eus parfaites en lan de grace mil deux cens nonante & ſept au jour S. Remi que fus eſlu & fait Doyen de S.*

Pierre dAire dont je eſtoye Chanoine.

On a auſſi repreſenté à l'entrée de cette même Edition Pierre Comeſtor en habit de Docteur avec ſa fourreure, une toque à ſa teſte, & un Livre ouvert devant luy. Cette figure eſt au lieu où l'on rapporte ſon Prologue ſur la Geneſe, qui a pour titre, *le Prologue du Maître en hiſtoires. De la creation du ciel imperial & de tous les elemens*; & il commence par ce beau galimatias: *En Palais de Roy & dEmpereur appartient avoir trois menſions ceſt a ſcavoir auditoire on quel il fait ſes jugemens & donne a chacun ſon droit. Chambre en laquelle il repoſe & ſen aille en ſalle en laquelle il prend ſes mengers. En cette maniere noſtre Empereur qui commandant aux vents & a la mer a le monde pour auditoire auquel toutes choſes ſont faites a ſon commandement & a ſa voulenté. De quoy il eſt eſcript cælum & terram ego implebo jay emply le ciel & la terre & ſelon ce il eſt appellé Sire de quoy il eſt eſcript Domini eſt terra.*

Il eſt eſtonnant que ce galimatias de *Pierre le Mengeur* traduit par Guiars Des Moulins, ſe trouve dans l'Edition Françoiſe de la Bible de 1545. dont on a parlé cy-deſſus. On a ſeulement retouché dans cette Edition quelque choſe tant dans les Prefaces, que dans le texte de la Verſion & dans les gloſes, à cauſe du changement de la langue Françoiſe. Ces Editions different auſſi des MSS. au moins de la plus-part, en ce que le Nouveau Teſtament y eſt entier.

Pour revenir à la pretendüe Verſion de Nicolas Oreſme, Benedict Turretin en a parlé comme s'il l'avoit vûë. Il en cite l'Oraiſon Dominicale de cette maniere: *Sire donne nous huy noſtre pain de chacun jour & nous pardonne nos pechies auſſi comme nous pardonnons a ceux qui nous meſſont & ne nous mene mie en temptation c'eſt a dire ne ſouffre mie que nous ſoyons temptes mais delivre nous du mal amen. Amen vaut autant en cet endroit comme ce ſoit fait.* *Benedict Turret. Defenſ. des Trad. de la Bibl. de Gen.*

Cela ſeul me feroit croire qu'Oreſme n'a point traduit la Bible, parce que l'Oraiſon Dominicale eſt de la même maniere dans la Verſion de Guiars Des Moulins publiée ſous Charles VIII. Comme l'Auteur ou l'Imprimeur de cette Edition l'a dediée à un Roy appellé Charles, & qu'il la luy faiſoit preſenter

par

par un Chanoine, on s'eſt imaginé que ce ne pouvoit eſtre que Nicolas Oreſme Chanoine de la Sainte Chapelle qui vivoit ſous Charles V. bien que Charles VIII. ſoit nommé dans l'Epître liminaire.

Neanmoins Turretin diſtingue ces deux Verſions. L'Oraiſon Dominicale eſt, ſelon luy, exprimée de cette maniere dans celle de Guiars Des Moulins. *Donne nous chacun jour noſtre pain que tu nous as accouſtumé a donner tous les jours & nous pardonne nos pechies ſi comme nous pardonnons a ceux qui nous meſfont. Et ne nous meine mie en temptation.* Mais cette difference ne vient que de ceux qui ont copié & retouché en differens temps & en differens lieux la Verſion de Guiars Des Moulins, où l'on s'eſt donné beaucoup de liberté, principalement dans les gloſes qui y ſont jointes, les uns en mettant plus, les autres moins. Je ne ſçay pourquoy Turretin qui a vû dans la Bibliotheque de Geneve la Bible de ce Guiars Des Moulins, l'a nommé Girard Des Moulins. Le nom de *Girard* n'eſt dans aucun des MSS. que j'ay lûs. Mais c'eſt trop s'étendre ſur des Verſions qui ne peuvent eſtre d'aucune utilité. Il falloit accorder cela à la curioſité de nos François, & faire connoître qu'on liſoit en France long-temps avant la naiſſance des Proteſtans, la Bible en nôtre langue.

Turret. ibid.

CHAPITRE XXIX.

De quelques autres Verſions Françoiſes de l'Ecriture, & principalement de celle qui a eſté imprimée à Anvers en 1530. *laquelle eſt l'origine de toutes les autres. Premieres Editions des Traductions qui ont eſté publiées par ceux de Geneve. Du Nouveau Teſtament François de Sebaſtien Châteillon ou Caſtalio.*

JE n'ay point vû une Verſion imprimée à Lyon en 1521. qui eſt citée par quelques Auteurs. La premiere Edition d'une Bible entiere en nôtre langue où il paroiſſe quelque exactitude, eſt celle d'Anvers en 1530. par Martin Lempereur avec le Privilege de Charles V. Elle a été reimprimée au même lieu en 1534. & en 1541. On peut voir les remarques qu'on a faites ſur cette Verſion dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. Comme elle a

Liv. 1. chap. 22.

eté reveüe par les Theologiens de Louvain, nous placerons la premiere Bible Françoiſe de Louvain en l'année 1530.

Je ſçay que le Pere Veron & pluſieurs autres Ecrivains ont reproché à ces Theologiens, de n'avoir fait autre choſe que *repurger* l'ancienne Verſion de Geneve dans leur Edition de 1557. & que ce qu'on nomme ordinairement la Bible de Louvain, eſt la Bible de Geneve retouchée en quelques endroits par les Docteurs de cette Univerſité. En effet, ſi l'on compare enſemble ces deux Verſions, on les trouvera ſi ſemblables, qu'on ne peut nier que l'une n'ait été priſe de l'autre. C'eſt ce qui a fait dire au même Pere Veron, que ces Docteurs ont retenu dans leur Edition une bonne partie des defauts qui ſont dans la Bible de Geneve. *Ils n'ont pû*, dit-il, *d'une premiere eau ou ballay & reviſion la nettoyer ou ballier de toute ſaleté ou pouſſiere.*

Franç. Ver. Epiſt. Dedic. de ſa Verſ. Fr. du N. Teſt.

Je veux bien croire que les Theologiens de Louvain ont été en beaucoup d'endroits les copiſtes de ceux de Geneve. Mais ce Pere n'a pas pris garde que la premiere Bible de Geneve qui parut en 1535. a été copiée ſur celle d'Anvers de 1530. qui a été reveüe par les Theologiens de Louvain. Et ainſi ce ſont les Catholiques qui ſont les premiers Auteurs des Bibles Françoiſes qu'on lit preſentement. Robert Oliveran qui fit imprimer cette premiere Bible de Geneve à Neufchaſtel, qu'il aſſûre avoir faite ſur l'Ebreu & ſur le Grec, n'eſt à proprement parler que la Verſion d'Anvers qu'il a retouchée, ou plûtoſt alterée en quelques endroits.

Les Auteurs de la Bible Françoiſe d'Anvers n'ont pas ſuivy ſi exactement l'ancienne Edition Latine, qu'ils n'ayent conſultez quelquefois les Originaux, qui leur ont ſervy pour juger des meilleures leçons des Exemplaires Latins, ou pour limiter le ſens de l'ancien Interprete. Par exemple, au Chap. 1. de l'Epiſtre aux Romains, v. 4. ils ont traduit avec Eraſme, *qui eſt declaré Fils de Dieu*; au lieu qu'il y a dans la Vulgate, *qui prædeſtinatus eſt Filius Dei.* Ils ont crû apparemment que le mot de *predeſtiné* pourroit donner occaſion en ce lieu-là à un ſens faux, comme s'il s'y agiſſoit de la predeſtination de la maniere qu'on

Bible Françoiſe impr. en 1530. à Anvers.

qu'on en parle dans les Ecoles.

Ils ont auſſi ſuivy Eraſme au Chap. 1. de St. Jean, v. 1. ayant traduit avec luy, *Au commencement étoit la Parole, & la Parole étoit avec Dieu.* Ils n'ont pas employé le mot de *Verbe* qui eſt dans la Vulgate. Ils s'éloignent neanmoins de luy en pluſieurs endroits où il ne s'attache pas à la Vulgate, comme au Chap. 13. des Actes, v. 2. où ils ont traduit avec noſtre Edition Latine, *iceux miniſtrans au Seigneur*, & non pas avec Eraſme, *ſacrifians.*

De plus, au Chap. 8. de Saint Jean, v. 25. ils ont traduit ces mots, *principium qui & loquor vobis*, par ceux-cy, *je ſuis le commencement qui parle à vous*, bien qu'ils ſçûſſent que l'Original Grec avoit un autre ſens. Ils ſe ſont contentés de le mettre à la marge en forme de note de cette maniere: *Je ſuis ce que vous ay dit dés le commencement en parlant à vous.*

On remarquera qu'il y a deux ſortes de notes à la marge de cette ancienne Traduction Françoiſe d'Anvers. Les unes expliquent quelques mots du texte; les autres conſiſtent en des varietés d'interpretation, qui ſont ordinairement priſes du Grec pour ce qui eſt du Nouveau Teſtament, & de l'Ebreu à l'égard de l'Ancien. C'eſt ainſi qu'au Chap. 1. de St. Marc, v. 2. ils ont traduit avec la Vulgate, *ainſi qu'il eſt écript en Eſaje le Prophete*; & ils ont mis à la marge, *es Prophetes*, comme il y a dans le Grec ordinaire. On lit auſſi à la marge de cette Bible au Chap. 6. de Saint Matth. v. 13. vis-à-vis du mot *du malin*, ces paroles conformément au Grec ordinaire, *car à toy eſt le regne & la puiſſance à toûjours.*

Leurs notes eſtant courtes & en petit nombre, elles ſont d'ordinaire literales, & quelquefois critiques, comme au Chap. 1. de St. Matth. v. 11. ils ont fait cette obſervation ſur le mot de *Jechonias.* Icy ſelon les Hebrieux eſt entremis, *Joachim & Joachim engendra.* Au Chap. 2. du même Evangile, v. 11. où ils ont rendu ces paroles de la Vulgate, *procidentes adoraverunt eum*, par celles-cy, *en ſe proſternant l'adorerent*, ils ont ajoûté à la marge, *Les Hebrieux uſent ſouvent de ce mot adorer pour honorer avec proſternation de corps, comme on fait encore aux Rois & aux Princes en Orient.*

En

En un mot il ne paroît que du bon sens dans la Bible Françoise d'Anvers. On jugera facilement de ce qu'on vient de produire, que ceux qui en sont les Auteurs s'étoient appliqués à l'estude de l'Ecriture Sainte; au lieu que les Traductions d'auparavant sont toutes pitoyables. J'ay pris les notes dans l'Edition de 1541. *par Antoine de la Haye.* On voit à la teste de cette Edition le Privilege de Charles-Quint, qui est le même que celuy qui avoit esté donné à Bruxelles en 1533. le 21. de Novembre le 14. de l'Empire de ce Prince pour l'Edition de 1534. qui est la seconde, comme il paroît d'une Preface qui est aussi au commencement.

On apprend de cette Preface, que ceux qui ont été employés à ce travail ont conferé de nouveau l'Edition Latine avec les plus anciens & les plus corrects Exemplaires qu'ils ont pû trouver. *Avons*, disent-ils, *derechief conferé cette commune & usitée translation avec les anciens & plus corrects exemplaires par tel labeur, que maintenant n'estimons aucune chose d'importance être delaissée, & avons achevé ce que dés le commencement de la premiere impression avions desir de faire.*

Prolog. de la seconde Edit. de la Bibl. Fr. d'Anvers.

On rapportera à cette diversité de leçon des Exemplaires Latins, plûtost qu'à l'Ebreu, l'observation qui a été faite dans l'Histoire Critique du Vieux Testament sur cette Version, où il y a au Chap. 3. de la Genese, v. 15. *cette semence brisera*; au lieu qu'on lit dans la Vulgate, *ipsa conteret*, & que ce pronom s'y rapporte au mot de *mulier* qui precede, & non pas à celuy de *semen*. Mais il se trouve des MSS. Latins où il y a *ipse conteret*.

Hist. Cr. du V. T. liv. 2. ch. 22.

Au reste, il ne faut pas chercher dans les Auteurs de cette Version une connoissance exacte des langues Grecque & Ebraïque. Ils ne paroissent pas avoir lû l'Ebreu & le Grec dans la source, mais seulement dans les Traductions Latines qui avoient été faites avant eux sur ces Originaux. Quoy qu'il en soit, il est certain que cette premiere Bible Françoise d'Anvers qui a été reveüe par quelques Theologiens de l'Université de Louvain, est la premiere Traduction qui ait été faite en nôtre langue avec quelque exactitude.

Je ne feray point icy deux classes des Bibles Françoises, comme j'ay fait dans l'Histoire

re Critique du Vieux Teſtament, où je les ay diviſées en Catholiques & en Proteſtantes. Car ayant reconnu qu'il n'y a veritablement qu'une ſeule Traduction Françoiſe, qui a enſuite eſté retouchée par differentes perſonnes en differens lieux, j'ay crû qu'il ſeroit plus à propos de ſuivre en cela l'ordre des temps.

Hiſt. Cr. du V. T. liv. 2. ch. 24.

La ſeconde Bible Françoiſe eſt celle de Robert Olivetan dont j'ay parlé ailleurs aſſez au long. *L'Auteur*, dit Benedict Turretin, *en avoit été inſtamment requis par les Egliſes des pauvres fideles des Vallées de Piémont, qui en procurerent l'impreſſion à Neufchaſtel. Cette premiere production a eſté le plan des autres.* Il parle des Bibles de Geneve qui ont eſté retouchées & corrigées pluſieurs fois. Mais on peut dire avec plus de verité, que la Traduction Françoiſe d'Anvers qui eſt de 1530. a ſervy de plan à Robert Olivetan.

Bened. Turret. Def. des Verſ. de Gen. p. 136.

On a déjà remarqué dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, que cet Interprete n'entendoit point la langue Ebraïque; & il y a auſſi lieu de douter qu'il ait aſſez ſçû de Grec pour traduire le Nouveau Teſtament ſur l'Original. Au moins me paroît-il que toute ſon habileté conſiſte à reformer quelques endroits de la Bible d'Anvers, qu'il ſuit ordinairement juſques à l'orthographe des mots. Ses corrections ne ſont pas même toûjours bien fondées.

Bible Franç. de Rob. Olivetan en 1535.

On lit, par exemple, dans la Verſion d'Anvers au commencement de l'Epître aux Romains, *Paul ſerviteur de Jeſus Chriſt appellé pour eſtre Apoſtre, ſeparé pour annoncer l'Evangile de Dieu, laquelle il avoit devant promis par ſes Prophetes es ſainctes Eſcriptures parlantes de ſon fils qui luy a eſté fait de la ſemence de David ſelon la chair, qui eſt declaré fils de Dieu en puiſſance ſelon l'eſprit de ſanctification par la reſurrection d'entre les morts de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt par lequel nous avons reçû grace & office de Apoſtre.*

Voicy ce que porte la Traduction d'Olivetan en ce même lieu. *Paul ſerviteur de Jeſus Chriſt appellé* pour être *Apoſtre ſeparé pour annoncer les bonnes nouvelles de Dieu leſquelles il avoit devant promiſes par ſes Prophetes es ſaintes Eſcriptures* parlantes *de ſon fils qui a eſté fait de la ſemence de David ſelon la chair qui a eſté declaré fils de Dieu en puiſſance ſelon l'eſprit de*

ſainctification par la reſurrection d'entre les morts de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt par lequel nous avons reçû grace & office d'Ambaſſadeur.

Il n'y a perſonne qui ne voye d'abord, que cette ſeconde Traduction eſt la même que la premiere, à la reſerve de deux mots qu'on a changés en d'autres peu judicieuſement. L'on y a auſſi ajoûté deux mots écrits en differens caracteres pour rendre le ſens plus net. Olivetan auroit ſans doute mieux fait de garder les mots d'*Evangile* & d'*Apôtre* qui ſont dans la Bible d'Anvers, & qui ſont des termes conſacrés auxquels il ne falloit pas toucher. Il eſt ridicule d'avoir oſté le mot d'*Apoſtre* pour mettre en ſa place celuy d'*Ambaſſadeur*. Cependant l'érudition de ce premier Traducteur de Geneve ne s'étend gueres au delà de ces ſortes de changemens, & il ne fait pas même paroître d'uniformité là-deſſus. Car dans la I. Epiſt. à Tim. Ch. 1. v. 1. il a traduit, *Paul Apôtre de Jeſus Chriſt*, & au commencement de la II. au même Timothée, *Paul Ambaſſadeur de Jeſus Chriſt*.

Il eſt bon d'apporter encore icy quelques exemples de la Verſion d'Olivetan pour la faire mieux connoître. On lit dans la Bible d'Anvers au Chap. 2. de l'Epiſt. I. à Timothée, verſ. 5. *Il eſt ung Dieu & ung Mediateur de Dieu & des hommes l'homme Jeſus Chriſt qui s'eſt donné ſoy meſme en redemption pour tous .... auquel je ſuis mis Predicateur & Apoſtre.* Olivetan a traduit, *Il eſt ung Dieu & ung Moyenneur de Dieu & des hommes, l'homme Jeſus Chriſt qui s'eſt donné ſoy meſme la rançon pour tous ... auquel je ſuis mis Herault & Ambaſſadeur.*

Au Chap. 3. de la même Epître, v. 1. il y a dans la Verſion d'Anvers, *Si aucun deſire l'office d'Eveſque il deſire bon œuvre : car il faut que l'Eveſque.* Dans Olivetan, *Si aucun appete l'office de Surveillant il deſire bonne œuvre. Il faut donc que le Surveillant.* Au verſ. 12. du même Chap. au lieu de ces paroles qui ſont dans la Bible d'Anvers, *les Diacres ſoient maris d'une ſeule femme*, Olivetan a mis dans ſa Traduction, *les Miniſtres ſoient maris d'une ſeule femme.* Au Chap. 5. de la même Epître, v. 17. où nous liſons dans la Verſion d'Anvers, *les Preſtres qui preſident bien ſoient reputés dignes de double honneur*, il y a dans Olivetan,

tan, *les Anciens qui preſident bien ſoient reputés dignes de double honneur.*

Enfin, un des plus grands efforts de ce premier Traducteur de Geneve eſt d'avoir degradé les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Predicateurs, & même les Apôtres, & d'avoir ſubſtitué en leur place des Surveillans, des Anciens, des Miniſtres, des Heraults & des Ambaſſadeurs. St. Paul écrivant aux Philippiens adreſſe ſon Epître dans la Bible d'Anvers, *à tous les ſaints en Jeſus Chriſt qui ſont en Philippes avec les Eveſques & Diacres:* mais dans celle d'Olivetan il s'adreſſe *à tous les ſaints en Jeſus Chriſt qui ſont en Philippes avec les Surveillans & Miniſtres.* Il ſeroit inutile de marquer pluſieurs autres changemens de cette nature qui ſont dans la Verſion d'Olivetan.

Je croy qu'il y a eu en cela plus de ſimplicité que de malice dans ce Traducteur, lequel étant dans un lieu où l'on n'aimoit pas à entendre parler d'Evêques, de Prêtres & des autres Miniſtres de l'Egliſe, il s'eſt accommodé au langage de ceux de ſon party. Peut-être auſſi s'eſt-il imaginé faire honneur aux Apôtres en leur donnant la qualité d'Ambaſſadeurs. Mais après tout, à la reſerve de ces changemens & de peu d'autres, Olivetan ne s'éloigne gueres de l'ancienne Verſion d'Anvers, ſi ce n'eſt quand elle n'eſt point conforme au Grec ordinaire.

J'apporteray encore un exemple de cette comparaiſon des deux Traductions, tiré du Chap. 26. de Saint Matth. verſ. 26. 27. & 28. ſur leſquels les Controverſiſtes ont accoûtumé de former des difficultez. Il y a en ces endroits-là dans la Bible Françoiſe d'Anvers, *Et comme ils ſouppoient Jeſus print du pain & le beneiſt & rompiſt. Puis le donna a ſes diſciples, & diſt prenés & mengiés, ce, eſt mon corps; & en prenant le calice rendiſt graces à Dieu & leur donna diſant beuvés tous de ce: car ce, eſt mon ſang du nouveau teſtament, lequel eſt eſpandu pour pluſieurs en la remiſſion des pechés.*

Olivetan ſe ſert des mêmes expreſſions dans ſa Traduction, ſi ce n'eſt qu'au lieu de *comme ils ſoupoient*, il a traduit *comme ils mangeoient*, pour ſe conformer davantage au Grec. Il a auſſi changé le mot de *calice* en celuy de *hanap*, parce que, dit-il, dans

ſa note, il n'y a pas κάλυξ dans le Grec, mais ποτήριον, qui ſignifie tout vaiſſeau. De plus il a écrit le pronom *le* d'une autre lettre, que le texte de la Verſion, pour marquer qu'il eſt ajoûté, & qu'il n'eſt point dans l'Original: ce qui eſt une preuve de ſon exactitude. Ces additions ſont écrites dans la Bible d'Anvers de la même lettre que le texte de la Verſion.

Ces derniers Traducteurs neanmoins ont enfermé entre deux crochets, au moins dans la ſeconde Edition, ce qu'ils ont crû n'être point dans le Grec, mais ſeulement dans la Vulgate, comme dans l'Epiſt. II. de St. Pierre, Chap. 1. v. 10. ils ont traduit, *Prenés payne que* [*par bonnes œuvres*] *vous faciés certaine voſtre vocation.* Il eût été, ce me ſemble, mieux de marquer à la marge de cette Bible d'Anvers les varietés de la Vulgate d'avec le Grec, que de les indiquer dans le texte par des crochets, puis qu'on fait profeſſion de traduire le Latin de la Vulgate, & non pas le Grec de l'Original. Il n'y a rien de ſemblable dans Olivetan, parce qu'il s'attache au Grec.

Enfin Robert Olivetan a mis à la marge de ſa Verſion du Nouveau Teſtament de petites notes ſemblables à celles qu'il a ajoûtées à la Traduction de l'Ancien. Il n'a fait aucun ſcrupule de marquer les diverſes leçons des Exemplaires Grecs, même les plus importantes, comme l'on en pourra juger par cette obſervation qui eſt ſur le dernier verſet du Chap. 7. de l'Evangile de St. Jean. *Cette hiſtoire* (c'eſt l'hiſtoire de la femme adultere) *ne ſe trouve point en pluſieurs exemplaires, comme Chryſoſtome, Theophylacte, Nonnus. Mais Euſebius en ſon Hiſtoire livre 3. en la fin recite eſtre eſcrite en l'Evangile qu'on appelloit ſelon les Hebrieux.*

Il lit de plus dans l'Epiſt. I. de Saint Jean, Chap. 5. v. 7. comme il y a dans la Verſion d'Anvers, *Car il y en a troix qui donnent témoignage au ciel, le Pere, la Parole & le Saint Eſprit & ces troix ſont un.* Mais il ajoûte cette note à la marge: *Cette ſentence ne ſe trouve point en pluſieurs exemplaires anciens tant Grecs que Latins.* En quoy il a fait paroître ſon exactitude, en n'autoriſant point ce qui ne luy ſembloit pas tout-à-fait certain. Dans l'éloge que Calvin a fait en Latin de ſon parent Robert Olivetan, il

il ne loüe pas tant la penetration de ſon eſprit & ſon érudition, que ſa grande application à ce travail. *Homo*, dit-il, *nec ingenio tardus, nec eruditionis inops, quantum induſtriâ, ſtudio, ſedulitate aditi potuit ſummâ fide in hoc officio interpretandi verſatus eſt.*

Joann. Calv. in Epiſt. quæ præmitt. Verſ. Rob. Oliv.

Le même Calvin n'étant pas tout-à-fait content de la Traduction d'Olivetan, la revit & la retoucha pluſieurs fois, principalement celle du Nouveau Teſtament, dont les Miniſtres de Geneve ont publié diverſes Editions ſeparément. Ils en ont donné quelques-unes où le Latin de la Verſion d'Eraſme eſt d'un coſté, & de l'autre le François de Calvin. La plus belle que j'aye vûë de cette ſorte eſt celle de Conrad Badius en petits caracteres. Cet Imprimeur a remarqué dans un Avertiſſement qui eſt au devant de ſon Edition, qu'il n'eſt pas le premier qui ait publié ces Nouveaux Teſtamens à deux colonnes. Il a mis à la teſte de chaque Livre des Sommaires ou Argumens en Latin & en François, qui ſont les mêmes que ceux que Calvin a joints à ſes Commentaires.

Bible Franç. de Jean Calvin.

En 1555.

Les notes qui ſont aux marges de cette Edition ne conſiſtent qu'en des mots ſynonymes ou differentes interpretations d'un même mot Grec. Par exemple, au Ch. 3. de St. Matth. v. 2. où il y a dans la Vulgate, *pœnitentiam agite*, Calvin a mis dans ſa Verſion, *amendez vous*, & à la marge, *convertiſſez ou repentez vous*. Au Chap. 4. du même Evangile, v. 23. où nous liſons dans noſtre Edition Latine, *in Synagogis eorum*, conformément au Grec, il y a dans cette Verſion, *en leurs Aſſemblées*, & à la marge, ou *Synagogues*, enſorte qu'il a changé pluſieurs mots qu'un long uſage avoit en quelque façon canoniſés. Les Miniſtres de Geneve ont ſouvent mis à la marge de leur Bible ce qui devoit être dans le texte de leur Traduction.

Il y a neanmoins quelques endroits où Calvin a été plus moderé en cela qu'Olivetan: car il a remis dans ſa Verſion les mots d'Apôtre, d'Evêque, de Diacre, & quelques autres que ce dernier en avoit retranchés peu judicieuſement. Il ne garde pas neanmoins là-deſſus aſſez d'uniformité. Car il renvoye quelquefois à la marge ce qui devoit être dans le texte. En un mot la Reviſion

sion de Calvin n'eſt pas aſſez exacte. Il a eu ſeulement en veüe d'adoucir les expreſſions rudes d'Olivetan: & c'eſt ce qui fait qu'il approche ſouvent de la Paraphraſe. Il étoit impoſſible qu'il évitât ce defaut, s'étant propoſé de faire parler les Auteurs du Nouveau Teſtament plus clairement qu'ils ne parlent; & pour cela il a été neceſſaire qu'il ſuppleât des mots qui ne ſont point dans l'Original, & qui en limitent quelquefois le ſens.

Il a de plus oſté pluſieurs notes critiques qui ſont dans l'Edition d'Olivetan, & qu'il auroit pû conſerver, au moins dans la belle Edition *in folio* que Robert Eſtienne publia en 1553. Il a, par exemple, ſupprimé ce qu'Olivetan a obſervé de la diverſité des Exemplaires Grecs ſur l'hiſtoire de la femme adultere au commencement du Chap. 8. de l'Evangile de St. Jean. Il n'a point auſſi mis dans ſa Reviſion ce que le même Olivetan a remarqué ſur l'Epiſt. I. de Saint Jean, Chap. 5. v. 7. Comme il s'étoit propoſé d'applanir les difficultés qui ſe trouvent dans les Livres du Nouveau Teſtament, il ne s'eſt pas contenté d'en donner une Traduction claire, mais il a auſſi évité autant qu'il a pû tout ce qui eſtoit capable de cauſer du ſcrupule dans l'eſprit de ſes lecteurs. Ceux de Geneve ont ſuivy depuis ce temps-là cette methode dans leurs Verſions du Nouveau Teſtament en langue vulgaire. Ils en éloignent les diverſes leçons qui pourroient ſcandaliſer leur petit troupeau.

Enfin l'on a ajoûté à la fin de l'Edition de Conrad Badius un petit Dictionaire intitulé, *Recueil d'aucuns mots & manieres de parler difficiles du Nouveau Teſtament avec leur declaration.* Il ſeroit à deſirer qu'on n'imprimât aucune Verſion de l'Ecriture en langue vulgaire ſans ces ſortes de Dictionaires, qu'on pourroit étendre davantage. Celuy-cy nous apprend que les Miniſtres de Geneve avoient conſervé dans leur Verſion pluſieurs termes qui étoient en quelque maniere devenus conſacrés par un uſage de pluſieurs ſiecles. Ils n'ont pas neanmoins gardé aſſez d'uniformité ſur cela, en ayant ſubſtitué quelquefois d'autres en leur place ſans aucune neceſſité.

Voicy ce qu'ils diſent du mot d'*Egliſe* dans leur Dictionaire.

naire. *Egliſe ſignifie mot à mot congregation ou aſſemblée de peuple: mais il ſe prend au Nouveau Teſtament pour la compagnie des fideles aſſemblée au nom de Chriſt ſelon l'ordre qu'il a inſtitué.* Sur le mot d'*Evêque*: *Evêque vaut autant à dire que Surveillant ou Superintendant: mais il ſe prend pour Paſteur qui eſt ordonné à gouverner l'Egliſe.*

Ils font auſſi cette obſervation ſur le mot de *Prêtre*. *Combien que ce mot tranſlaté de Grec en François ſignifie ancien; toutefois pource que c'eſt un nom d'office, & que le nom d'ancien en noſtre langue ne ſe refere qu'à l'âge, pareillement parce que c'eſt un mot qui a été en uſage tant entre les Italiens & Francois, comme entre les Grecs, nous l'avons laiſſé en pluſieurs paſſages.* Mais ils devoient le conſerver dans tous les endroits où πρεσβύτερος ſe prend dans le Grec pour un *nom d'office.*

Le mot de *Diacre* n'a point trouvé de place dans leur Dictionaire. Sur le mot d'*Heretique* ils diſent, *Heretique eſt celuy qui tient ou ſuit quelque ſecte à part ſe ſeparant de l'union Chrêtienne.*

Franç. Ver. Epiſt. Dedic. de ſa Verſ. Franç. du N. T.

Le Pere Veron aſſûre que ceux de Geneve n'ont point eu d'autre Edition de leur Bible Françoiſe que celle d'Olivetan juſqu'à la Reviſion de Calvin en 1559. Mais il eſt certain que Calvin avoit retouché long-temps auparavant la Verſion d'Olivetan, & que l'Edition de 1559. ne peut pas être appellée la ſeconde Edition de la Bible de Geneve. Il s'appliqua neanmoins bien plus au Nouveau Teſtament qu'à l'Ancien. C'eſt ce qu'on peut prouver par la Preface d'une Verſion du Nouveau Teſtament imprimé en ce lieu-là en 1560. Cette Preface eſt datée du 10. d'Octobre 1559. & les Miniſtres de Geneve qui ont publié cette nouvelle Edition y parlent de cette maniere. *Combien que Me. Jehan Calvin noſtre frere & compagnon en l'œuvre de noſtre Seigneur ait piçça diligemment travaillé en la tranſlation Françoiſe de toute la Bible, & nommement en celle du Nouveau Teſtament, laquelle il a pluſieurs fois reveüe & conferée avec le texte Grec autant ſoigneuſement que luy ont permis les continuelles occupations de ſon office; toutefois connoiſſans par experience qu'un tel ouvrage ne ſe peut amener à perfection que petit à petit, & ſçachans qu'il n'y avoit homme qui ſe contentât moins du precedent labeur que celuy qui en a eu la peine, nous avons requis &*

Nouvelle Edition de la Verſ. du N. T. de Calvin en 1560. reveüe par Beze.

& prié tres instamment deux de nostre compagnie que nous avons estimé les plus propres sçavoir icelui Me. Jehan Calvin & Me. Theodore de Beze, qu'en attendant qu'on puisse mettre la main à la translation du Vieux Testament ils vouluſſent s'employer à bon escient à revoir celle du Nouveau.

Ils eurent raiſon de joindre Beze qui avoit fait une eſtude particuliere de la langue Grecque, à Calvin qui n'en avoit qu'une connoiſſance très-mediocre. Mais avec tout cela ſon habileté dans cette langue ne luy ſervit qu'à rendre la Verſion de Geneve plus éloignée de la ſimplicité de l'ancien Interprete Latin, qu'elle n'étoit auparavant. On en voit un exemple manifeſte dès le Chap. 1. de Saint Matthieu, v. 11. Calvin lit en cet endroit dans ſon Edition de 1555. conformément à Olivetan & à la Vulgate, *Joſias engendra Jechonias & ſes freres*, & il n'y a point autrement dans preſque tous les Exemplaires Grecs. Mais dans cette Reviſion de 1560. on a traduit, *Joſias engendra Jacim, & Jacim engendra Jechonias & ſes freres.* Beze a preferé en ce lieu-là un très-petit nombre d'Exemplaires Grecs au plus grand, & même à toutes les anciennes Verſions.

Olivetan s'eſtoit contenté en gardant la leçon ordinaire de mettre à la marge de ſon Edition, *Icy eſt entrelaiſſé aux exemplaires de noſtre temps, comme appert I. Chron. 3. engendra Jehoakim & Jehoakim, autrement Jehoakin.* Je croy que par les Exemplaires de ſon temps, il a voulu marquer l'Edition Grecque du Nouveau Teſtament de Simon de Colines qui y a inſeré cette addition. Beze appuyoit auſſi alors cette leçon, comme il paroît des premieres Editions de ſa Verſion Latine.

On a remarqué cy-deſſus, que Calvin avoit rétably dans ſa Reviſion pluſieurs mots conſacrés qui avoient eſté changés mal-à-propos par Olivetan. Beze au contraire jugea qu'il eſtoit mieux de ſuivre en cela ce dernier, au moins en quelques endroits. C'eſt pourquoy on a remis dans la nouvelle Edition de 1560. le mot d'*Ancien* à la place de celuy de *Prêtre*. Il y a, par exemple, dans la Reviſion de Calvin au Chap. 5. de l'Epiſt. I. à Timothée, v. 17. *les Preſtres qui preſident bien*; dans celle-cy, *les Anciens qui*

qui preſident bien. Au verſ. 19. du même Chap. on lit dans l'Edition de Calvin, *Ne reçois point d'accuſation contre le Preſtre:* dans celle de 1560. à laquelle Beze a travaillé conjointement avec ſon Maître, *Ne reçois point d'accuſation contre l'Ancien.* Au Chap. 4. de cette même Epiſtre, verſ. 14. il y a dans Calvin, *avec l'impoſition des mains en la Preſtriſe,* & à la marge, *ou des mains des Preſtres:* dans la Reviſion de 1560. *avec l'impoſition des mains de la compagnie des Anciens,* & à la marge, *ou en l'office d'Ancien.*

Il ſemble que les Miniſtres de Geneve ayent voulu bannir alors entierement de leur Synagogue les *Preſtres*, & mettre les *Anciens* en leur place. On trouve neanmoins à la fin de cette Edition le petit Dictionaire dont on a parlé cy-deſſus, où l'on reconnoît que le mot de *Preſtre* eſt un mot canoniſé, & qui eſt en uſage dans toutes les Egliſes d'Occident.

Ce qui merite le plus d'être obſervé dans cette nouvelle Edition du Nouveau Teſtament de Geneve, c'eſt qu'elle eſt plus polie pour le langage, que les precedentes, & qu'elle eſt par conſequent plus éloignée de la Vulgate, dont Olivetan avoit retenu pluſieurs expreſſions, parce qu'il avoit copié la Bible Françoiſe d'Anvers. On lit, par exemple, dans la Reviſion de Calvin au Chap. 7. de l'Epiſt. aux Heb. verſ. 17. *Tu es Sacrificateur éternellement ſelon l'ordre de Melchiſedec:* ce qui eſt conforme à la Vulgate. Mais on a mis dans l'Edition de 1560. *à la façon de Melchiſedec.* Ces Miniſtres n'ont pas toûjours reüſſi dans leurs corrections. On y voit quelquefois des expreſſions Françoiſes auſſi ridicules que celles qu'ils ont repriſes dans la Verſion de Caſtalio, comme au Chap. 2. de l'Epiſt. aux Epheſ. verſ. 19. où il y a dans la Reviſion de Calvin, *citoyens avec les Saints*, on lit dans celle de 1560. *combourgeois des Saints.*

Je pourrois produire icy un plus grand nombre d'Editions des Bibles de Geneve, principalement de celles du Nouveau Teſtament. Mais outre qu'elles ſont peu exactes, il eſt certain que les Miniſtres n'ont fait que retoucher de temps en temps les premieres Editions. Ils ont toûjours travaillé ſur le fonds d'autruy

qu'ils ont cultivé à leur maniere. Ils n'ont eu en vûë que de faire parler l'Ecriture le plus clairement qu'ils ont pû, & selon leurs prejugés. Ce fut pour cela qu'ils ajoûterent dans la suite des notes plus étenduës.

Edition du N. T. de Gen. publiée par des Gallars.

Pour n'être pas obligé de parcourir toutes ces differentes Editions, on pourra juger de l'entestement de ceux de Geneve par l'Epître de N. des Gallars qui est au commencement d'une très-belle Edition du Nouveau Testament *in* 4°. chez de Tourne. Des Gallars apportant les raisons qu'il a eües d'inserer des notes à sa nouvelle Edition, dit qu'il a suivy de près ceux qui de son temps ont travaillé à éclaircir l'Ecriture Sainte. Comme si la veritable connoissance de la parole de Dieu ne se trouvoit que dans son party, il ajoûte: *Il se faut bien donner de garde des esprits curieux qui ne font que voltiger, s'égarans en belles speculations lesquelles n'ont rien de ferme ni arresté. Semblablement ceux qui tordent la Sainte Ecriture à leur poste, & en veulent faire un nés de cire, se mocquans de Dieu & de toute la Religion, comme on voit en la plus-part des suppots de l'Antechrist & autres faux Docteurs qui ne cherchent qu'à aneantir la verité. Pour bien être munis contre telles pestes, il n'y a autre moyen que d'avoir la vraye intelligence des Saintes Escritures, lesquelles seules suffisent pour abbatre le regne de Satan avec toutes ses illusions.*

Ce n'est pas icy le lieu de faire voir, qu'il n'y a gueres de gens plus entestés & plus sujets à l'illusion que les Calvinistes de Geneve. Ils ont de certains lieux communs qu'ils employent par tout, & on les reconnoît d'abord qu'ils parlent.

Vers. Franç. de Seb. Castalio ou Chasteillon.

J'ay peu de choses à dire du Nouveau Testament François de Sebastien Chasteillon. Cet homme qui sçavoit très-bien les langues Ebraïque, Grecque & Latine, n'entendoit pas assez nostre langue pour écrire en François. Il s'est rendu ridicule en inventant de certains mots, qu'il croyoit exprimer mieux la force & la proprieté des mots Grecs. C'est ce que Beze a eu raison de luy reprocher dans le Livre qu'il a composé contre luy.

On peut juger de son stile par les versets 25. 26. & 27. du Chap. 2. de l'Epître aux Romains qu'il a traduits de cette maniere: *Si tu viens à tres-*

passer

Apud Bezam, Resp. ad Cast. p. 3.

passer la loy, ton rongnement devient avantpeau; que si un empellé garde les ordonnances de la loy, certes son avantpeau lui sera compté pour rongnement, & celui qui de nature est empellé & garde la loy te condamnera toy qui as la lettre & rongnement, & si trespasse la loy. Ce Grammairien s'estant imaginé que les mots de *transgresser*, de *circoncision* & de *prepuce* estoient plûtost Latins que François, a mis plaisamment en leur place ceux de *trespasser*, de *rongnement* & de *avantpeau*. Il nomme *empellé* ce que nous appellons *incirconcis*. Qu'y a-t-il aussi de plus ridicule que cette traduction du vers. 15. du Chap. 2. de l'Epistre de St. Jaques, *Misericorde fait la figue au jugement*.

A Geneve en 1607. in 8°.

Henry Estienne dans un impertinent Livre qu'il a publié sous le titre de *Traité preparatif à l'Apologie pour Herodote*, s'emporte aussi bien que Beze avec beaucoup de chaleur contre Castalio. Il l'accuse d'avoir exposé les Livres Sacrés à la risée du peuple par des expressions prises du langage des gueux. *Il s'est*, dit-il, *donné des licences de toutes sortes, appellant* arrierefemme, *comme on dit* arriereboutique, *celle que le mari entretient avec sa femme, que les Latins ont appellée* pellex. — *Il transforme aussi Dieu en un Monsieur de Rochefort.* Si l'on en croit Estienne, ce stile *est l'invention nouvelle que le Diable a trouvée en nôtre temps pour enfraindre l'autorité de la sainte & sacrée parole de Dieu.* Mais pour rendre justice à Chasteillon, il faut avoüer qu'il y avoit dans son fait plus de simplicité que de malice. Car ayant voulu regler les expressions de la langue Françoise qu'il n'entendoit point, sur celles qu'il sçavoit, il est tombé dans un étrange galimatias, comme si les langues ne dependoient pas plûtost de l'usage, que du caprice des Grammairiens.

CHAPITRE XXX.

De la Version Françoise des Docteurs de Louvain, & de celle de René Benoist Docteur de Paris. Des dernieres Editions de la Bible de Geneve.

LE Pere Veron parlant de la Version Françoise des Theologiens de Louvain, luy donne le nom de *la premiere Version d'Oliveteau imprimée à Neufchastel, & depuis à Geneve, repurgée par les Docteurs de Lou-*

vain l'an 1557. La plus ancienne Edition que j'aye veüe de cette Bible eſt de 1578. imprimée à Anvers par Chriſtophle Plantin avec deux Privileges du Roy d'Eſpagne, dont l'un eſt de 1572. & l'autre de 1576.

Il y a de plus au devant de cette Edition un Avertiſſement de Jaques de Bay daté 1572. où il fait l'éloge de ceux qui l'ont publiée. Il dit (a) que leur deſſein a été de mettre entre les mains du peuple une Traduction dont la lecture pût luy eſtre permiſe par les Evêques, ou par les Inquiſiteurs. Et comme il n'y en avoit alors aucune qui répondît exactement à noſtre Edition Latine, & qui pût ſervir de veritable texte; quelques Theologiens de Louvain qui furent chargés de ce travail y donnerent tous leurs ſoins. On voit par là que le principal but de cette Verſion a eſté d'oſter au peuple les Bibles Françoiſes des Proteſtans, en ſubſtituant en leur place une autre qui fût plus conforme à l'ancien Interprete de l'Egliſe. Il paroît de plus de cet Avertiſſement, qu'on ne permettoit pas alors indifferemment à toutes ſortes de perſonnes la lecture des Livres Sacrés en langue vulgaire. Mais on ſuivoit en cela la regle de l'Indice.

Jac. de Bay. Monit. ad Bibl. Gall. Lovan. ann. 1572.

Molanus qui eſtoit Cenſeur des Livres a auſſi donné à cette Bible Françoiſe des Docteurs de Louvain ſon approbation en ces termes: *Hac Sacrorum Bibliorum editio Gallica tranſlatio multo labore Theologorum aliquot Lovanienſium eſt emendata & correcta, ipſique Vulgatæ Editioni Latinæ fideliter reſpondet; ideoque ſummâ cum utilitate excudetur & diſtrahetur* 1572. *die* 2. *Febr. Joann. Molanus*

Molan. in Approb. Bibl. Lovan. Gall.

(a) *Viri quidam non mediocrem fructum acceſſurum exiſtimaverunt, ſi ex tantâ varietate editionum Gallicarum quæ paſſim manibus teruntur, unam eligerent quam Reverendiſſimi Antiſtites aut Inquiſitores ſecurè eis concedere poſſint, quos intellexerint ex hujuſmodi lectione non damnum, ſed fidei atque pietatis argumentum capere poſſe. Porrò dum nulla occurreret quæ Vulgatæ Editioni per omnia reſponderet, operæ pretium duxerunt Theologos aliquot Lovanienſes deligere, quibus curæ eſſet ut verſio aliqua Gallica Vulgatæ Latinæ fideliter reſponderet, quâ tanquam ſano textu abſque ullo liceret uti periculo, quod in hac tranſlatione Gallicâ quorumdam Theologorum Lovanienſium operâ & labore maximo præſtitum eſt.* Jacob. de Bay, Monit. ad Bibl. Gall. Lovan. ann. 1572.

nus Apoſtolicus & Regius librorum Viſitator. Quand ce ſçavant homme aſſûre que la Traduction des Theologiens de Louvain répond exactement à noſtre Vulgate, il a voulu faire connoître qu'elle differoit des Verſions Françoiſes qu'on avoit faites ſur l'Ebreu & ſur le Grec. En effet, on ne doit point donner au peuple parmy les Catholiques de Verſion en ſa langue, qui ne ſoit conforme à la Bible qu'on lit dans l'Egliſe. C'a été là le deſſein des Docteurs de Louvain. Mais ayant ſeulement retouché la Traduction d'Olivetan reveüe par Calvin, ils n'ont pû ſuivre la Vulgate avec autant d'exactitude, que s'ils avoient eſté les auteurs d'une Verſion entiere ſur la même Vulgate.

Ces Theologiens ont imité la Bible de Geneve juſques à en prendre le petit Dictionaire dont on a parlé cy-deſſus. Je le trouve dans l'Edition de 1578. avec le même titre, & preſque ſans aucun changement. Le P. Veron a improuvé cette Verſion Françoiſe, parce qu'on y a conſervé trois defauts qui ſont dans celle de Geneve. *Cette Genevoiſe*, dit-il, *premierement étoit falſifiée en pluſieurs textes.* 2. *Elle fut faite ſur le Grec variant avec mépris de noſtre ancienne & Vulgate Edition Latine*, 3. *& en vieux Gaulois. Cette premiere donc de Louvain repurgée des plus groſſieres erreurs a retenu ces trois macules de ſon origine.*

Franc. Ver. Epiſt. Dedic. de ſa Verſ. du N. T.

Il produit de plus treize paſſages du Nouveau Teſtament de cette Verſion, leſquels il pretend eſtre autant de fautes conſiderables, parce que le ſens y eſt changé, ſelon luy, dans des faits importans à la Religion. Il les appelle 13. *manquemens principaux reſtés dans le Nouveau Teſtament de Louvain & dans les Reviſions de Benoiſt, Beſſe, Frizon, & autres.* Mais ſi on examine avec ſoin ces treize paſſages, il s'en trouvera pluſieurs où il n'y a aucune faute.

Veron, 1. Avant-prop.

Les Controverſiſtes qui pour l'ordinaire ne ſont pas exercés dans la Critique de l'Ecriture, ont je ne ſçay quelle methode de diſputer, laquelle leur fait condamner bien des choſes qui ne ſont point mauvaiſes. Veron, par exemple, accuſe les Docteurs de Louvain d'avoir traduit avec ceux de Geneve dans l'Epiſt. I. aux Corinth. Chap. 14. verſ. 22. *les langues eſtranges,*

Ibid. ges, & au verſ. 23. *eſtranges langages. Le Grec*, dit-il, *ne porte point* eſtranges, *mais ſeulement* γλώσσαις, *& le Latin*, linguis, *langues.* Il n'a pas ſçû que le mot de γλῶσσα ne ſignifie pas ſimplement langue en general mais une langue barbare ou étrangere. Nous appellons ordinairement *Gloſſaires*, les Dictionaires de ces langues étrangeres. C'eſt même une faute tant dans l'Edition de Louvain, que dans celle de Calvin, d'avoir mis le mot d'*eſtranges* en lettre Italique, comme s'il n'eſtoit point dans le Grec.

Veron accuſe ces mêmes Docteurs d'avoir traduit avec Calvin dans l'Epiſtre II. à Timoth. Chap. 3. verſ. 16. *toute l'Ecriture*; au lieu qu'il *Ibid.* faut traduire, ſelon luy, *toute Ecriture.* Mais on a prouvé ailleurs que la premiere traduction doit être preferée à la ſeconde, & que les Calviniſtes ne peuvent rien conclurre de ce lieu-là contre la creance de l'Egliſe, non plus que du paſſage de l'Epître I. aux Cor. Chap. 14. Ce ſeroit une étrange choſe, s'il falloit faire parler l'Ecriture ſelon les idées des Controverſiſtes.

Je veux bien croire que les Theologiens de Louvain ne ſe ſont pas aſſez precautionnés, lors qu'ils ont retouché & reformé la Verſion de Calvin. Mais Veron ne leur a pas rendu toûjours juſtice. Il les a corrigés en pluſieurs endroits qui n'avoient pas beſoin d'être corrigés. Neanmoins après avoir rapporté les treize fautes pretendües, qu'il appelle 13. *manquemens principaux*, il *Ibid.* ne laiſſe pas d'ajoûter, *Si ces Docteurs de Louvain & les autres euſſent eux mêmes traduit la Bible, ils ne l'euſſent jamais tranſlatée ſi fauſſement ſans apparence même de verité & au prejudice de la Religion Catholique en ces 13. chefs & en d'autres.* On n'a pas laiſſé nonobſtant *ces 13. manquemens principaux* remarqués par le P. Veron, de continuer à l'ordinaire l'impreſſion du Nouveau Teſtament de Louvain. On ne s'eſt pas appliqué à le rectifier en ces endroits-là.

Si René Benoiſt n'avoit pas eu à combattre le puiſſant party des Ligueurs, ſa Verſion qui parut pour la premiere fois en 1566. auroit eu dans le monde la même approbation que celle des Docteurs de Louvain dont il y a une infinité d'Editions. La plus-part des reproches que luy firent les Theologiens de Paris tombent également ſur la Traduc- Verſ. Fr. de René Benoiſt.

tion

tion de Louvain, & sur celles de Besse & de Frizon. Le P. Veron qui en demeure d'accord, dit neanmoins qu'il ne veut pas conclurre que parce que la Bible de Benoist a esté censurée, celles de Louvain, de Besse & de Frizon le soient aussi. *Je ne veux pas même*, ajoute-t-il, *blâmer ces Auteurs en ce qu'ils se sont servis de cette Version Genevoise la corrigeant & repurgeant. Quel mal y a-t-il en cela? Ains cette repurgation merite loüange. Pourquoy ne nous servirions-nous pas des vaisseaux d'Egypte ... mais purifiés.* Il les reprend seulement de ce qu'ils *ne les ont pas assez repurgés de leurs ordures.*

Fr. Ver. Avant-prop.

Il seroit trop long, & même peut-être ennuyeux, de rapporter icy toutes les procedures de la Faculté de Theologie de Paris contre René Benoist. On en trouvera une bonne partie dans un Livre qui a pour titre: *Collectio quorumdam gravium auctorum, qui ex professo vel occasione Sacræ Scripturæ aut Divinorum Officiorum in vulgarem linguam translationes damnarunt, unà cum decretis Summi Pontificis & Cleri Gallicani ejusque Epistolis, Sorbonæ censuris ac supremi Parisiensis Senatûs placitis, jussu ac mandato ejusdem Cleri edita.* Il y a des actes dans ce Recueil qui ne font pas honneur à cette Faculté de Theologie, laquelle auroit pû traiter avec plus de douceur, & même avec plus d'équité un homme qui estoit de leur corps.

Edit. Paris. in 4°. ann. 1661.

Benoist après plusieurs années de dispute avec les Docteurs de Paris qui le harceloient sans cesse, s'avisa de leur presenter une requeste où il leur soûmettoit entierement son Ouvrage, à cette condition neanmoins qu'on ne pourroit rien arrester sans l'autorité de l'Evêque de Paris. *Je vous soûmets*, dit-il, *ce que j'ay toûjours fait & encore de present fais estant prest de l'executer par effet, comme aussi ay toûjours esté entierement étant avec le dit Seigneur nostre Evêque & Prelat auquel comme l'approbation aussi la reprobation des livres appartient de droit les dites Bibles desquelles est question.*

En 1574.

Requeſt. de R. Ben. à la Fac. de Theol. de Par.

Il proteste au même endroit, que son intention a toûjours été *de rejetter les méchantes & heretiques Bibles si frequentes en nostre pauvre France.* En quoy, ajoute-t-il parlant à ses confreres, *si je n'ay si bien fait remis & ordonné le tout, comme le desireriez, aidez moy pour l'honneur de Dieu & bien public sans regarder de si prés, & prendre*

dre attente à la rigueur, & comme il ſemble non ſans quelque animoſité, ce qui eſt procedé de bonne volonté & a eſté fait convenablement pour le temps auquel les heretiques aiſſailloient ordinairement les Catholiques par méchantes & corrompües Bibles. Cela fait voir une intention pure & droite. En effet, ce Docteur ne peut pas être accuſé de mauvaiſe foy, mais ſeulement d'avoir entrepris un Ouvrage qui eſtoit au deſſus de ſes forces.

Cette requeſte qui ne tendoit qu'à la paix ne fut point goûtée de ſes confreres qui avoient deſſein de le perdre. Ils eurent auſſi-toſt recours au Cardinal de Pelvé un des Chefs de la Ligue, lequel étoit alors à Rome. Ils luy écrivirent une Lettre ſignée, *Les Doyen & Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris*, qui nous apprend ce qui contribua le plus à cenſurer avec tant de ſeverité la Verſion de René Benoiſt.

La Lettre commence ainſi. *Nous loüons & remercions Dieu de ce qu'il vous a établi près de nôtre S. Pere Protecteur non ſeulement de noſtre nation, mais beaucoup plus de ſa ſainte cauſe & de ceux qui la portent. — Nous loüons auſſi & remercions Dieu qu'avez eſté le premier qui vous eſtes oppoſé & avez donné jugement contre les Bibles Françoiſes publiées par noſtre Maiſtre René Benoiſt Curé de St. Euſtache, vous preſidant au Conſeil privé établi à Paris ſous Monſeigneur pendant les troubles.* Ils ſupplient ce Cardinal de n'oublier rien auprès de ſa Sainteté pour faire condamner cette Verſion, ſe plaignant qu'on ne leur avoit pas rendu juſtice à Paris. *Nous ſommes*, diſent-ils, *allez vers Mr. de Paris pluſieurs fois, qui nous a toûjours promis d'y donner ordre. Mais depuis ſept ans nous n'en avons veu aucun — Vous ſçavez qu'en cecy ni choſes ſemblables n'avons eu il y a long-temps le Parlement ne autre juſtice en France pour propice.*

Lett. de la Fac. de Th. de Par. au Card. de Pelvé.

Enfin ils témoignent dans cette même Lettre, que c'eſt pour cette raiſon qu'ils ont recours au Pape, *aprés avoir pris l'avis du Cardinal de Lorraine & de quelques autres perſonnes d'honneur.* Ils envoyerent à Rome la Bible de René Benoiſt & celle de Geneve avec leur cenſure & quelques autres actes.

Comme ils avoient un de leurs confreres nommé Arnoud auprès du Cardinal de Pelvé, ils luy recommanderent auſſi cette affaire dans une Lettre qui

Lettr. de la Fac. de Paris au D. Arnoud.

qui commence ainsi : *Monsieur nostre Maître nous avons grande occasion de nous resjouïr que Monseigneur le Cardinal vôtre Maistre est prest de nostre S. Pere pour l'affaire qui se presente de la personne de nostre Maistre René Benoist Curé de S. Eustache empirant de jour en jour.*

Il ne leur fut pas difficile, estant si bien appuyés auprès de sa Sainteté, d'en obtenir un Bref de condamnation contre la Bible de Benoist. Ce Bref de Gregoire XIII. qui confirme leur censure est adressé *Dilectis filiis Decano & Magistris Facultatis Theologicæ Universitatis Parisiensis.* Voyci les termes de la condamnation qui sont un peu forts. *Vestram censuram comprobamus, nempe in ejusmodi opere deprehendi errores, hæreses, blasphemias varias atque intolerabiles, aliaque tum in textu, tum in annotationibus, additionibus & præfationibus — Biblia supra dicta omnino prohibemus, & ab Ecclesiâ Catholicâ sub anathemate rejicimus.*

Breve Greg. XIII. adv. Bibl. Ren. Bened. Rom. 3. Novemb. ann. 1575.

Le Docteur Benoist qui avoit esté nommé par le Roy à l'Evêché de Troye ne pût jamais obtenir ses Bulles, & étant devenu Doyen de sa Faculté, il ne pût faire les fonctions de Doyen qu'après s'être soûmis, & avoir condamné luy-même sa Traduction. Voicy les propres termes de la soûmission qu'il fit en presence de la Faculté de Theologie assemblée eu Sorbonne. *Ego Facultatem Theologiæ Parisiensem matrem agnosco. Ego me meaque opera illius judicio & censuræ submitto; sed in primis Ecclesiæ Catholicæ, Apostolicæ & Romanæ — Biblia quæ meo nomine vulgata à Sede Apostolicâ & hac ipsâ Facultate damnata sunt, ego pariter damno, & ea falsò mihi adscripta, saltem exparte, & aliena respuo.*

Soûmission de René Benoist.

On luy proposa de plus huit articles avant que de faire la charge de Doyen, auxquels il se soûmit. Et pour marque d'une parfaite reconciliation avec ses confreres, il leur laissa par testament deux mille livres pour la fondation d'une Messe de St. René. *Testamento reliquit bis mille libras pro fundatione missæ Sancti Renati.*

Comme les Bibles de ceux de Geneve ont servy de fonds à quelques Traducteurs Catholiques, j'ajoûteray icy quelque chose de leurs dernieres Editions. Ces Bibles peuvent être reduites à trois classes. La premiere est l'Edition de Robert Olivetan en 1535. qui retoucha & ajusta selon ses idées la Bible Françoise imprimée

Versions de Geneve.

primée à Anvers en 1530. La seconde classe comprend la Revision que Calvin fit de la Bible entiere d'Olivetan, ayant aussi reveu plusieurs fois le Nouveau Testament separément, soit seul, soit avec Beze & quelques autres Ministres de Geneve.

La troisiéme Revision que ces Ministres ont faite de leur Version, & qui est la plus grande, sur tout à l'égard du Vieux Testament, est de 1588. Le P. Veron qui a parlé de ces differentes Revisions leur reproche leur inconstance sur le fait de leurs Traductions. Mais je ne voudrois pas les traiter de faussaires sur cela seul qu'ils les ont corrigées plusieurs fois, & qu'ils ne les croyent pas même encore assez exactes presentement. Car on pourroit faire la même objection aux Catholiques. St. Jerôme n'a-t-il pas reformé en plusieurs endroits l'ancienne Version Latine du Nouveau Testament par l'ordre du Pape Damase? De plus, les Eglises d'Occident ont preferé d'un commun consentement la nouvelle Traduction que ce Pere a faite du Vieux Testament sur l'Ebreu, à l'ancienne qui avoit esté faite sur le Grec des Septante.

Fr. Ver. à la fin de son N. T. impr. en 1647.

Benedict Turretin dans une Lettre adressée au Roy, qui est à la teste de sa Réponse au P. Coton, dit en parlant de ceux de Geneve, *Nous ne faisons point de nos Versions un texte authentique pour leur donner le cours au prix de l'Original.* Mais il ne faut pas sous ce pretexte faire des Versions qui soient éloignées de cet Original; & c'est ce qui leur est arrivé. Ceux qui ont entrepris ces Revisions estant Ministres & Predicateurs, ont reformé plusieurs endroits selon leurs prejugés. C'est le defaut de la plus-part des Traductions de l'Ecriture qui ont esté faites dans ces derniers temps. Depuis qu'il y a eu de la dispute il n'y a presque plus eu de sincerité.

Bened. Turret. Def. des Bibl. de Gen.

Turretin a grand tort d'accuser les Catholiques de ce qu'ils preferent l'ancienne Edition à toutes les nouvelles Traductions: car il n'y a en cela que du bon sens; au lieu que l'inconstance des Protestans, qui se reprochent avec injure les uns aux autres d'avoir falsifié l'Ecriture, les expose au mépris des personnes bien sensées. Si l'on veut prendre la peine de conferer ensemble les differentes Editions du Nouveau Testament qui sont sorties de Ge-

Turret. ibid.

Geneve, on y trouvera une infinité d'endroits retouchés mal-à-propos & sans discernement: ce qui est une preuve évidente de leur peu de capacité, ou de leur entestement contre l'Interprete de l'Eglise.

Il seroit à desirer que quelques Docteurs Catholiques ne parlassent point de cet ancien Interprete d'une maniere qui pût faire croire aux Protestans qu'on le prefere dans l'Eglise Romaine aux Originaux de la Bible. D'autre part, si les Protestans avoient de la bonne foy, ils ne feroient point ces sortes de reproches aux Catholiques. Il est libre à ceux de Geneve de travailler à perfectionner leurs Versions. Ils peuvent les retoucher tant qu'il leur plaira sur les Originaux, lors qu'ils n'agiront point en cela par un esprit de contradiction, & dans la seule veüe de s'opposer à l'ancienne Edition Latine.

Le defenseur des Bibles de Geneve n'a pû defendre les Versions de son party, qu'en accusant injustement les Evêques du Concile de Trente d'avoir détruit l'autorité des Originaux pour établir la seule Vulgate dans l'Eglise. Avec quelle sincerité a-t-il pû avancer, *qu'on a fait en un Conciliabule ce qu'avec beaucoup de vehemence faisoit une troupe d'ignorans parasites de la Cour de Rome contre Erasme & Budé, le Grec & l'Hebrieu? Ils ont jugé plus expedient*, ajoûte-t-il, *que l'on ne s'étudiât plus à corriger la copie par l'original, & à refondre les types usés, & à les justifier sur les matrices royales & divines du Grec & de l'Hebrieu... On reforme aujourd'huy l'Hebrieu par le Grec, le Grec par le Latin, & le Latin par le Romain, l'Eglise par la Cour.* Bened. Turret. Def. des Bibl. de Gen.

Voilà en quoy consiste l'habileté des Docteurs de Geneve, à debiter des fausſetés qui se refutent d'elles-mêmes. Leur galimatias ne laisse pas de faire impression sur leur petit troupeau, qui s'imagine que la parole de Dieu ne se trouve que dans leurs Bibles. On a justifié ailleurs la conduite du Concile de Trente sur le fait de la Vulgate. Et pour convaincre même Turretin par les exemples qu'il produit, les plus habiles de la Cour de Rome n'ont point blâmé Erasme pour avoir traduit les Livres du Nouveau Testament sur le Grec. Le Pape Leon X. approuva sa Version, & la rigueur du

Tribunal des Inquiſiteurs d'Eſpagne ne l'a jamais improuvée. L'on condamne ſeulement ceux qui veulent mettre leurs nouvelles Traductions en la place des anciennes.

Les Miniſtres de Geneve ont crû trop facilement, que le Grec ſur lequel ils ont retouché leurs dernieres Editions étoit le veritable Original. Mais ils ſe ſont trompés ſouvent, en donnant pour Original une copie defectueuſe du premier Original, laquelle a été alterée, & qui peut être redreſſée ſur d'autres copies plus exactes; & même quelquefois ſur les anciennes Verſions. Qui leur a dit, par exemple, que ces mots qu'ils liſent au Chap. 6. de St. Matth. v. 13. *Car à toy eſt le regne & la puiſſance & la gloire à jamais*, ſont de l'Original? Les plus habiles Critiques conviennent que c'eſt une gloſe qui a été inſerée dans le texte. Il en eſt de même de ces autres paroles qu'ils liſent au Chap. 10. v. 28. de l'Epiſt. I. aux Cor. *Car la terre eſt au Seigneur, & le contenu en icelle.* Elles ne ſont point dans les plus anciens Exemplaires Grecs, non plus que dans nôtre Edition Latine & dans la Verſion Syriaque.

Il ſeroit facile de produire un plus grand nombre de ces ſortes d'exemples, d'où il paroiſt manifeſtement que les derniers Reviſeurs du Nouveau Teſtament de Geneve ne ſont pas conformes à l'Original Grec toutes les fois qu'ils s'éloignent de la Vulgate. L'on appliquera la même regle à leur Traduction dans les endroits où il n'y a aucune diverſité de leçon, mais ſeulement d'interpretation. Car il eſt conſtant qu'ils ont ſouvent abandonné l'ancien Interprete ſans aucune neceſſité.

Quoy que les Controverſiſtes de profeſſion ne leur ayent pas toûjours rendu juſtice, ils leur ont neanmoins objecté avec raiſon pluſieurs changemens qu'ils ont faits mal-à-propos dans leurs Verſions. Veron, par exemple, a eu raiſon de leur demander pourquoy ils ont changé ces mots du Chap. 4. v. 10. de l'Epiſt. I. à Timothée, *qui eſt Sauveur de tous hommes*, comme il y a dans leurs premieres Editions, en ceux-cy, *qui eſt le conſervateur de tous hommes.* Ils ont ajuſté leur Traduction au ſentiment où ſont pluſieurs d'en-

d'entr'eux, dit ce Jesuïte, *qui enseignent que Dieu n'est pas le Sauveur de tous les hommes.*

Au Chap. 2. de cette même Epistre, v. 5. on lit dans leurs premieres Editions, *un Moyenneur.* Mais ils ont mis dans les dernieres *un seul Moyenneur.* Ce mot de *seul* qui n'est point dans le Grec paroît avoir esté ajoûté exprès dans leur Version. Le même Veron les accuse d'avoir mis au lieu du mot de *reprouvé* qui est dans leurs premieres Editions au Chap. 9. v. 27. de l'Epistre I. aux Cor. celuy de *non recevable, afin d'appuyer la perseverance de leurs fideles.*

Quoy qu'il en soit, on ne peut nier que les Ministres de Geneve n'ayent reformé plusieurs choses dans leurs dernieres Editions par rapport à leurs prejugés, & dans la veüe de donner à ceux de leur party une Ecriture qui s'accommodât à leur doctrine. C'est ce que le P. Coton a tâché de prouver dans un Livre qu'il a composé exprès là-dessus, & qui a pour titre, *Geneve Plagiaire.* Il auroit esté à souhaitter que ce celebre Jesuite eût esté un peu plus sçavant dans la Critique. Comme il rapporte tout à la controverse, il leur fait quelquefois des objections foibles: ce qu'il étoit difficile d'éviter dans le grand nombre de passages qu'il produit.

CHAPITRE XXXI.

Des Versions Françoises de Besse, de Frizon, & de Corbin. Du Nouveau Testament François du P. Veron, & de son sentiment sur les Traductions de l'Ecriture en langue vulgaire. De la Version de Mr. de Marolles.

LEs Bibles Françoises de Besse & de Frizon ne differant presque en rien de celle de Louvain dont on a parlé cy-dessus, il seroit inutile de nous arrester aux Versions qui portent les noms de ces deux Auteurs. Si nous en croyons le P. Veron, les Revisions de *Benoist, de Besse, de Frizon & d'un docte Prelat*, doivent être attribuees à l'importunité des Libraires, qui n'ont eu en veüe que de vendre mieux leurs Bibles en mettant à la teste de nouveaux noms, bien qu'en effet on n'y eût changé qu'un très-petit nombre de vieux mots. *Veron, Epist. Ded. de sa Vers. du N. T.*

Besse publia sa Version en 1608. qu'il dedia au Roy. Il *Vers. Franç. de Besse.*

l'appelle dans son Epistre liminaire une Traduction pure & fidelle, *qui a son passeport des Princes, verification des Parlemens, adveu des Docteurs, approbation des Universitez.* On lit un semblable galimatias dans un Avertissement qui est au devant de la Bible de Frizon imprimée à Paris en 1620. Cet Auteur qui estoit Chanoine & Penitencier de Rheims, & qui a aussi dedié son Ouvrage au Roy, témoigne qu'il s'est servy des Docteurs Catholiques, & qu'il *a employé le verd & le sec pour la corriger des fautes laissées en plusieurs Bibles Françoises, & notamment des Traductions Huguenotes, en consideration desquelles l'on a autrefois censuré quelques Bibles vulgaires.*

Vers. Franç. de Frizon.

Il a voulu prevenir par là l'objection qu'on luy pouvoit faire sur sa nouvelle Edition, qui meritoit aussi-bien d'être censurée que celle de René Benoist. Pour se mettre à couvert de cette censure, il rapporte les paroles du Cardinal du Perron, qui dit dans sa Replique au Roy de la Grande Bretagne, qu'il avoit appris de la bouche de M. l'Evêque de Paris, qui fut depuis le Cardinal de Gondi, qu'il avoit luy-même censuré & fait censurer par la Sorbonne la Bible de René Benoist, & qu'il avoit de plus prié le Pape de confirmer cette censure. *La cause*, dit le Cardinal du Perron, *pour laquelle Maître René Benoist fut inquieté ne fut pour avoir tourné la Bible, mais pour avoir fait imprimer la Traduction de Geneve, laquelle pensant avoir bien corrigée, il y avoit neanmoins laissé infinies fautes, qui furent apperçûës & condamnees par M. l'Evêque de Paris & la Sorbonne.* Mais on a prouvé cy-dessus, que les principaux auteurs de cette censure furent les Ligueurs, qui haïssoient mortellement le Docteur René Benoist.

Cardin. du Perron cité par Frizon.

Le P. Veron a reconnu que les Bibles de Besse & de Frizon sont, aussi-bien que celle de Benoist, l'ancienne Version de Geneve, qui a été seulement corrigée en quelques endroits. Il ne veut pas cependant qu'on mette ces trois Editions au nombre des Bibles Huguenotes, parce qu'on en a osté les erreurs les plus grossieres. Et comme si l'on devoit plûtost considerer en cela la qualité des Traducteurs que les Traductions, il ajoûte que *l'heresie consiste plûtost au sens qu'aux paroles*, qui doivent s'expliquer selon l'intention

tention des Auteurs & selon leur doctrine. Il justifie par ce moyen les Docteurs qui ont approuvé ces trois dernieres Editions, bien qu'ils n'ayent pas pris la peine de les conferer avec l'Edition Latine.

Selon ce principe, les Bibles de Louvain, de Benoist, de Besse & de Frizon sont Catholiques dans les endroits mêmes où elles s'accordent avec les precedentes. Mais sans tant raffiner, les unes ne sont pas meilleures que les autres, si les mêmes erreurs se trouvent dans toutes également. L'intention des Traducteurs & leurs sentimens Catholiques ne peuvent pas faire que ce qui est de soy-même une erreur, soit orthodoxe dans leurs Ouvrages. Frizon a beau crier dans son Avertissement contre les *mauvaises, heretiques & pestiferées Versions de l'Ecriture*, & les appeller *Bibles du Diable*, sa Traduction n'en est pas plus à couvert, si elle ressemble à ces Bibles du Diable.

Frizon.

Il ne paroît pas que les cinq approbateurs, qui sont Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, ayent examiné sa Version: car leur certificat est exposé en ces termes: *Nous soussignez Docteurs en la Sacrée Faculté de Theologie à Paris certifions avoir veu cette Bible Françoise fidelement traduite de la Vulgaire Latine reveüe par le commandement du Pape Sixte V. & imprimée de l'autorité de Clement VIII. & icelle trouvée bonne & Catholique.* Neanmoins le P. Veron assûre qu'il ne faut que conferer cette Bible & celle de Besse avec le Latin de la Vulgate, pour juger qu'elles n'y sont point conformes. C'est pourquoy on ne doit pas s'en rapporter bien souvent aux approbations qui sont à la teste des Livres; car il peut arriver que les Docteurs ne les ayent pas lûs, ou qu'ils ne les ayent pas examinés avec assez de soin.

Approb. de la Bible Franç. de Frizon.

Frizon qui craignoit que sa Bible n'eût le même sort que celle de René Benoist, n'a rien oublié pour la distinguer des Versions Huguenotes. C'est pour cela qu'il a ajoûté à la fin un petit Traité qui a pour titre: *Moyens pour discerner les Bibles Françoises Catholiques d'avec les Huguenotes.* Ce Traité commence par ce plaisant galimatias. *Il est facile au Lapidaire de reconnoître un diamant de rocher & de Cambaja parmy ceux d'Alençon & les hapclourdes*

des

des petits mercadans. Il dit, *que la Bible Catholique eſt un diamant fin pour ſa pureté, fort & ferme pour la doctrine de ſes hauts myſteres*; qu'au contraire *la Bible Huguenote eſt un diamant faux pour ſes erreurs, friable pour ſes alterations, opaque & obſcur eſtant juge de ſoy-même.*

On peut connoître par là quel étoit l'eſprit de ceux qui ſe mêloient alors parmy les Catholiques de publier des Verſions de la Bible en François. Cela faiſoit que les perſonnes d'eſprit n'avoient que du mépris pour ces ſortes de Verſions, auxquelles on preferoit celles de Geneve, qui eſtoient neanmoins peu exactes. Il eſt vray que Frizon produit pluſieurs exemples des differences qu'il dit eſtre entre *les Verſions Catholiques*, & *les Huguenotes*, & qu'il apprend par là au peuple à reconnoître les Bibles de Geneve & de la Rochelle, où l'on voyoit à la premiere page, *imprimé à Lyon*, *imprimé à Paris.*

Mais il ne faut pas s'imaginer que tout ce qu'il appelle *Huguenot* ait eſté mis à deſſein par les Miniſtres dans leurs Verſions. Comme ils font profeſſion de ſuivre l'Ebreu & le Grec, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils s'éloignent de nôtre Vulgate en pluſieurs endroits. Par exemple, la premiere obſervation de ce Traducteur eſt ſur le Chap. 3. v. 15. de la Geneſe, où il y a dans les Bibles de Geneve, *icelle ſemence*, & dans les Bibles Catholiques *icelle* ſeulement, rapportant ce pronom à la femme.

Frizon fait un procès à ceux de Geneve, pour avoir ajoûté en caractere Italique le mot de *ſemence* qui n'eſt point dans l'Original. Mais ils l'ont dû faire en ce lieu-là pour oſter l'équivoque, parce que le pronom eſt au maſculin dans l'Ebreu, & qu'il ſe rapporte au mot de *ſemence*. Les Miniſtres de Geneve ne ſont point les premiers auteurs de cette traduction, qu'on trouve dans l'Edition Françoiſe imprimée à Anvers en 1530. & qui a eſté reveüe par quelques Theologiens de Louvain. Il n'eſt pas neceſſaire que je m'eſtende plus au long ſur ces *moyens de diſcerner les Bibles Catholiques d'avec les Huguenotes*, leſquels ne contiennent que de la controverſe, dont une bonne partie a eſté priſe de la *Geneve Plagiaire* du P. Coton.

Les Verſions Françoiſes dont on vient de parler ne ſont que des Reviſions de la Bible de

de Louvain. Jaques Corbin Advocat du Parlement de Paris en publia une nouvelle sur le texte de la Vulgate en 1641. N'ayant pû obtenir l'approbation des Docteurs de Paris qui s'opposoient à ces sortes de Traductions que la plus part d'entr'eux improuvoient, il s'adressa à la Faculté de Theologie de Poitiers, qui luy accorda ce qu'il demandoit. Il y eut deux Docteurs nommés par un arrest du Conseil, qui après avoir examiné cette Version, témoignent dans leur approbation, *qu'ils ont trouvé la dite Traduction tres-élegante, tres-litterale & tres-conforme à la Vulgaire Edition du Pape Sixte V. selon le sens & l'intention du Saint Esprit.* Cette approbation est datée du 7. de Janvier 1642. & l'impression de tout l'Ouvrage fut achevée en 1641.

Veron, Avant-prop.

Le P. Veron loüe la Version de l'Advocat Corbin, parce qu'elle a esté faite sur le Latin de la Vulgate, & il la prefere pour cette raison à celle de Louvain. Il ne la peut neanmoins goûter tout-à-fait, parce qu'elle *est trop attachée mot à mot & en sa phrase à la Latine.* Il dit de plus, que *la qualité de l'Ecriture Sainte merite bien aussi pour divers chefs que ses Traducteurs soient Docteurs en Theologie, & bien versez specialement aux controverses.*

Il est certain que cette derniere Traduction est rude & barbare dans les expressions. Il n'y a que des Docteurs de Poitiers qui puissent dire qu'elle est très-élegante. Bien qu'on ait affecté de mettre à la teste du Livre, qu'elle a esté *reveüe & corrigée par le tres-exprés commandement du Roy*, elle n'en est pas pour cela meilleure. Il est vray qu'il seroit à desirer que ceux qui se mêlent de traduire la Bible fussent sçavans dans la Theologie: mais ce doit être une autre Theologie que celle qui regarde la controverse; car il arrive souvent que les Controversistes voyent dans la Bible des choses qui n'y sont point, & qu'ils en limitent quelquefois les mots selon leurs idées.

Enfin, le P. Veron qui improuvoit generalement toutes les Versions Françoises de l'Ecriture qui avoient été faites jusques alors, & qui d'ailleurs étoit persuadé qu'on ne devoit point defendre au peuple la lecture des Livres Sacrés, s'avisa d'en donner une du Nouveau Testament. Il ne fit que retoucher celle de

Louvain, comme il paroît du titre qui eſt exprimé en ces termes dans l'Edition de 1647. *Le Nouveau Teſtament de Noſtre Seigneur* JESUS-CHRIST *de la traduction des Docteurs de Louvain, reveüe & corrigée ſi generalement, qu'elle eſt au vray une Traduction nouvelle ſur l'ancienne & Vulgate Edition Latine reconnüe par le commandement de Sixte V. & publiée par l'autorité de Clement VIII. collationnée exactement au Grec avec des expoſitions brieves & literales de chaque Livre & Chapitre — par François Veron Docteur en Theologie, Predicateur & Lecteur du Roy pour les controverſes, Deputé par Noſſeigneurs du Clergé pour écrire ſur icelles, & Curé de Charenton.* Ce titre renferme le plan du Traducteur & ſes qualités. Comme il avoit été Jeſuïte, & qu'il n'étoit ſorty de ce corps que pour s'employer aux controverſes avec plus de liberté, on continua de l'appeller le Pere Veron.

Verſ. Fr. du N. T. par le P. Veron.

Sa Verſion eſt dediée *à Noſſeigneurs de l'Aſſemblée generale du Clergé de France.* Il fait paroître d'abord dans ſon Epître liminaire la paſſion qu'il avoit qu'on donnaſt au peuple une bonne Traduction de la Bible en nôtre langue. *Long-temps y a*, dit-il, *que je ne vois qu'avec regret & amertume de cœur que les peuples ayant les vies des Saints ſi bien écrites en noſtre langue fidelement & purement, qui ne ſont que ἀντίτυπα exprimés ſur ce πρωτότυπον, ils n'ayent celle du Saint des Saints, le Nouveau Teſtament de noſtre Pere, la Bible ſacrée, le Livre de vie, qu'avec pluſieurs notables defauts qui y ſont demeurés de la premiere Verſion d'Oliveteau.* Quoy qu'il debute par un galimatias, il ne laiſſe pas dans le fond d'avoir raiſon, parce qu'il y avoit en effet de grands defauts dans la Bible de Louvain qui étoit entre les mains du peuple. On ne voit cependant point qu'on l'ait abandonnée pour s'attacher à la ſienne.

Il repete enſuite dans un *Avis au Lecteur* une bonne partie de ce qu'il avoit dêjà dit dans ſon Epître. Il nous apprend dans cet Avertiſſement, que quand il a donné ſa Verſion, il y avoit 30. ans qu'il étoit employé dans les controverſes, & qu'il étoit âgé de 70. ans. Il témoigne *qu'il ne pouvoit mieux appliquer ſa vieilleſſe qu'à cet œuvre*, & il explique en peu de mots quelle a eſté ſa methode. *J'ay*, dit-il, *toûjours reconnu que la deciſion des debats de Religion depend prin-*

principalement du Nouveau Teſtament ... J'ay jugé que mon principal ſoin devoit eſtre de donner au public ce Volume Sacré en noſtre langue traduit par une attentive collation à l'Original Grec & à l'ancienne Vulgate Latine Edition.

Il accuſe la Verſion de Louvain d'être écrite en un langage barbare & Walon. *Je donne*, ajoûte-t-il, *au public cette Traduction en François naturel, & exempte entierement des ordures Genevoiſes.* Mais quoy que ſa Verſion ne ſoit ni barbare ni trop literale, & qu'elle garde un certain milieu qu'un Interprete de l'Ecriture doit garder, le François n'en eſt pas toûjours pur. Il y a de plus des endroits où elle eût pû eſtre plus literale ſans être barbare.

Veron auroit auſſi mieux fait de s'attacher plus exactement à la Vulgate, puis qu'il s'agiſſoit de donner au peuple une Verſion du Nouveau Teſtament qu'on lit dans nos Egliſes, & non pas du texte Grec. C'étoit aſſez de mettre le Grec à la marge en forme de note ou d'éclairciſſement, comme il le met quelquefois.

Il n'a pas eu raiſon, par exemple, de rendre ces mots qui ſont dans la Vulgate au Chap. 14. de St. Matth. v. 65. *miniſtri alapis eum cædebant*, par ceux-cy, *les valets le frappoient de coups de baguettes*; au lieu qu'il falloit traduire ſelon la Vulgate, & même ſelon le Grec, *les valets luy donnoient des ſoufflets.*

Il a fait la même faute au Chap. 26. de St. Matth. v. 67. où il marque qu'il n'a pas traduit ces mots de noſtre Edition Latine, *palmas in faciem ejus dederunt*, par ceux-cy avec Louvain, *donnerent des ſoufflets ſur ſa face*, ni avec Corbin, *luy donnerent des paulmes de la main ſur ſa face*; mais, *luy donnerent des coups de palmes ſur ſa face.* La raiſon qu'il en apporte au même endroit eſt, parce que Scapula dit que ῥαπίζω ſignifie *frapper de baſton ou de baguette.* En effet Beze a auſſi traduit ſelon ce ſens, *bacillis cum ceciderunt.*

Mais Jean Boys docte Proteſtant dont on a parlé cy-deſſus a très-bien juſtifié l'ancien Interprete Latin contre Beze. Il dit que ces mots de la Vulgate, *palmas in faciem ejus dederunt*, ſignifient *donner des ſoufflets*, id eſt, *expalmarunt, alaparunt, palmis ceciderunt.* Heinſius ſur lequel il s'appuye avoit defendu avant luy avec beaucoup d'érudition l'Inter- *Jeann. Boys.*

prete de l'Egliſe contre quelques nouveaux Traducteurs. *Interpres vetus*, dit Heinſius, *cujus eruditionem plurimis in locis ſatis admirari non poſſumus, quod Evangeliſta ille dixit, καὶ ἐνεκόλαφισαν αὐτὸν, οἱ δὲ ἐῤῥάπισαν*, & colaphis eum ceciderunt; alii autem palmas in faciem ejus dederunt, *vertit.*

Dan. Heinſ. Arſ. Sac. p. 940.

Ce ſçavant Critique dit en un autre endroit, que le verbe Grec ῥαπίζειν ſignifie dans d'excellens Gloſſaires *donner des ſoufflets*, & que d'anciens Critiques l'ont auſſi expliqué en ce même ſens. Ῥαπίζειν *de manu. gloſſæ optimæ* ἐραπίζω, expalmo, alapo. *Critici veteres* ἐπάισαι, παῖσαι τὴν γνάθον ἁπλῇ τῇ χειρί.

Id. Exercit. Sac. p. 238.

Le P. Veron qui ne paroît pas avoir eu d'autre connoiſſance de la langue Grecque, que celle de pouvoir conſulter le Dictionaire de Scapula, ne devoit pas abandonner la Vulgate ſi facilement en ce lieu-là & en pluſieurs autres, puis qu'il fait profeſſion de la ſuivre. Il a même repris avec raiſon les Verſions de Louvain, de René Benoiſt, de Beſſe & de Frizon, de ce qu'elles n'ont point été *faites ſur l'ancienne Vulgate Latine ſeule recommandée authentique par le Concile de Trente :* & cependant il l'abandonne luy-même ſans aucune neceſſité. Il devoit au moins voir que le mot de *palmas* ne ſignifie pas en ce lieu-là dans la Vulgate *des palmes*, mais ce qu'on appelle *la paulme* de la main. Et ainſi ſelon ſon idée il devoit traduire dans Saint Matthieu *des coups de baguette*, comme il a traduit dans St. Marc.

Il veut neanmoins qu'on luy ait obligation de la diligence qu'il a apportée à éclaircir par le Grec pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, & d'avoir retranché par ce moyen un grand nombre de difficultés. Il donne pour exemple le verſ. 4. du Chap. 1. de l'Epître aux Romains, où il n'a pas, dit-il, traduit avec Louvain, Beſſe, Frizon & Corbin, *predeſtiné*, mais *a été declaré*; & il ajoûte après Mariana, que nos Theologiens ſont malfondés, lors qu'ils appuyent ſur ce mot la predeſtination de JESUS-CHRIST, & que dans ſon ſens cet endroit eſt clair. Je veux bien croire avec luy, que ce que les Theologiens diſent ordinairement de la predeſtination de JESUS-CHRIST à l'égard de ce paſſage n'eſt pas bien fondé: mais il ne devoit pas pour cela

la abandonner l'ancien Interprete de l'Eglise, sous pretexte de donner un sens plus clair.

Je passe sous silence plusieurs autres endroits de cette sorte, qui font connoître que le P. Veron n'est pas exact dans sa Traduction, & qu'il tombe dans les mêmes fautes qu'il reprend dans les autres Traducteurs.

De plus, comme il estoit Controversiste de profession, il a ajusté quelques passages à ses idées, comme quand il a voulu trouver la Messe au Chap. 13. des Actes, vers. 2. où il traduit, *les Apostres celebroient la Messe au Seigneur.* La raison qu'il apporte de sa traduction en cet endroit, est que les Calvinistes luy avoient souvent demandé en quel lieu de l'Ecriture il étoit marqué que les Apôtres eussent dit la Messe.

Il justifie sa version par l'autorité de quelques Conciles Grecs, où le mot de *Liturgie* qui est dans le Grec se prend pour la Messe, & par Erasme qui a traduit *sacrificantibus.* Mais il devoit prendre garde qu'il y a dans la Vulgate le mot general de *ministrantibus*, qui répond exactement au verbe Grec λειτουργούντων. Il ne traduisoit pas Erasme, mais l'ancienne Edition Latine. Il ne s'agit pas de plus des Ecrivains Ecclesiastiques, qui appellent ordinairement *Liturgie* chez les Grecs, ce que les Latins appellent *Messe.* Il faut voir si le verbe Grec λειτουργεῖν, & le Latin *ministrare*, soufrent cette restriction dans ce passage des Actes.

Ce n'est pas que Veron soit le premier qui ait traduit de cette maniere. Corbin qui pour l'ordinaire est barbare, parce qu'il rend trop à la lettre les paroles de la Vulgate, a neanmoins traduit avant luy, *eux celebrans le saint sacrifice de la Messe.* Le P. Coton a donné lieu à cette interpretation dans sa Geneve Plagiaire, où il s'étend au long pour montrer que λειτουργεῖν se doit prendre en ce lieu-là pour *sacrifier* ou *dire la Messe.* P. Cot. Gen. Plag. depr. 25.

Le P. Veron a joint à sa Version de petites notes pour éclaircir les endroits les plus difficiles, & il marque même quelquefois les diversités du Latin d'avec le Grec; mais il s'arreste plus à la controverse qu'à toute autre chose. Il a aussi ajoûté à la fin de son Nouveau Testament *une sommaire decision des controverses*

par textes de l'Ecriture, & un petit Traité *des falsifications des Bibles de Geneve.*

Ce qui merite le plus d'être observé, c'est que nous n'avons point d'Auteur Catholique de ces derniers temps qui ait appuyé si fortement que luy les Traductions de la Bible en langue vulgaire. Mr. Arnauld qui n'aime pas à copier les Livres des Jesuïtes, semble avoir pris plaisir à copier celuy-cy sur cette matiere. En effet, le P. Veron étoit fortement persuadé qu'on devoit donner au peuple l'Ecriture à lire en sa langue. Il combat avec vigueur ceux qui étoient dans un sentiment opposé, & qui s'appuyoient pour cela sur une regle de l'Indice du Concile de Trente.

Il est bon de l'entendre luy-même là-dessus. *Plusieurs Docteurs & Confesseurs*, dit-il, *enseignent en pratique & en leurs prosnes, qu'il n'est pas permis de lire la Bible en François, mesme d'une Version Catholique, en nôtre France sans permission de l'Evêque ou du Curé, & se sont échauffés en leurs chaires contre quelques-uns qui ont dit le contraire; & même sont-ils si negligens, pour ne dire pas pis, que de pretendre que le Concile de Trente ait defendu cette lecture sans la dite permission, sur ce qu'ils trouvent l'Index expurgatif relié avec le Concile, comme si nos relieurs étoient nos Docteurs.*

Franc. Ver. 3. Avant-prop.

Il montre après cela, que le Concile n'a jamais fait cette defense, & qu'il n'a même donné aucune commission pour la faire. *Quoy*, ajoûte-t-il, *la Bible est-elle un Livre pernicieux, & qui contienne une doctrine impure? Quel blaspheme! — Je dis que nul Docteur, sans enfreindre tous les principes de la Theologie, ne peut soûtenir qu'il y ait aucune defense en France de cette lecture, ni necessité aucune d'avoir permission de lire la Bible par aucun statut ou regle qui nous oblige.* Il le prouve par cette maxime qu'il dit être de tous les Theologiens: *Qu'une loy, fût-elle même d'un Pape ou d'un Concile, beaucoup moins une regle de deputez qui n'a esté ni promulguée aux Provinces, ni reçûë, ains rejettée en pratique & coûtume contraire, même de plusieurs années, n'y oblige pas — Or la loy ou regle 4. de l'Indice des Livres prohibés, sur laquelle seule ou sur quelques Bulles ensuite des Papes Pie IV. & Clement VIII. & mal entendüe ces gens fondent cette necessité de permission pour lire la Bible, n'a jamais esté ni promulguée ni reçûë en France, ains y a toûjours été & est rejettée par pratique*

Ibid.

tique contraire, & de bien longues années, même de plus de 40. ans.

Enfin, le P. Veron après avoir rapporté les propres termes de la regle de l'Indice sur lesquels il fait quelques reflexions assez judicieuses, ajoûte que cette regle est comme une medaille à deux faces; qu'elle est bonne & utile en de certains lieux, mais que le scandale que les Protestans en prennent peut l'emporter. Il cite là-dessus Vasqués, qui assûre que *la coûtume peut abroger une loy.* Il pretend de plus, que s'il y a du danger dans cette lecture, il est aisé d'y remedier par de petites notes sur les endroits les plus obscurs. En effet, les plus habiles Jesuïtes n'ont point improuvé absolument les Versions de la Bible en langue vulgaire, l'Eglise en condamnant seulement l'usage dans le service public.

Vers. Fr. du N. T. par l'Abbé de Marolles.

Michel de Marolles Abbé de Villeloin qui a traduit un grand nombre de Livres en nostre langue, est aussi Auteur d'une Version Françoise du Nouveau Testament. J'en ay veu trois Editions, dont la premiere est de 1649. la seconde de 1653. & la troisiéme de 1655. Il n'a pas traduit sur le Latin de la Vulgate, mais sur le Grec, ou plustost sur la Version d'Erasme qui a esté faite sur le Grec. C'est ce qu'il témoigne luy-même dans une Lettre adressée au Sieur de la Milletiere qui est au commencement de la seconde & de la troisiéme Edition. *Il y a,* dit-il, *quelque temps que je publiay ma Version du Nouveau Testament que j'avois composée sur l'Interpretation Latine d'Erasme, qui me sembloit avoir suivy assez religieusement le sens du texte Grec. Et comme son ouvrage approuvé des Docteurs de son temps fut hautement loüé par Leon X. je me laissay facilement persuader que mon labeur seroit accueilli de force gens, & qu'il pourroit même profiter à ceux de nostre nation qui sont inspirés de chercher les lumieres pour leur salut dans la lecture des Livres Sacrés.*

Mr. de Marolles étoit apparemment persuadé qu'il falloit plûtost traduire le Nouveau Testament sur l'Original Grec, que sur la Vulgate. Mais comme il n'entendoit point la langue Grecque, il crut que la Version d'Erasme luy pouvoit tenir lieu d'Original. Cependant si l'on examine sa Traduction, l'on trouvera qu'il abandonne quelquefois son Auteur pour suivre

vre l'Edition Latine. Il assûre neanmoins dans sa Preface, *qu'il a suivy le sens des Originaux*, & qu'il s'est *attaché à la lettre*, *sans rien ajoûter que les mots qui sont imprimés dans le texte en caracteres differens. C'est principalement*, dit-il, *dans les Livres des Saintes Ecritures où il faut bien se garder de rien changer.*

Mais il étoit difficile qu'un homme qui n'entendoit point la langue de son Original pût observer exactement cette regle. Aussi y a-t-il de grands defauts dans cette Version qu'il seroit inutile de marquer. Il suffit de dire en general, que l'Abbé de Marolles n'a pas eu les qualités requises pour faire une bonne Traduction du Nouveau Testament. Il retoucha dans sa seconde Edition plusieurs choses qui luy avoient esté indiquées par le Sieur de la Milletiere. Il dit même dans la Preface qui est au devant de la troisiéme Edition, *Je suis obligé dans cette troisiéme Edition à ceux qui ont eu la bonté de me donner des avis touchant quelques fautes ou inadvertences échappées dans les premieres Editions, & particulierement à un celebre Professeur en Theologie d'une ville illustre sur les frontieres d'Allemagne.*

Cet Alleman avoit traduit en sa langue cette Preface, où Mr. de Marolles s'étend au long sur les Versions en langue vulgaire dont il rapporte un assez grand nombre, mais avec peu d'exactitude selon sa coûtume. Il n'y oublie aussi rien pour monstrer qu'on doit traduire l'Ecriture en langue vulgaire. *Les Conciles Oecumeniques*, dit-il, *n'ont jamais defendu la lecture des Livres Sacrés en langue vulgaire, mais bien les Versions corrompües par les Interpretes ignorans ou malicieux: d'où vient que la Sainte Bible a esté traduite tant de fois en toutes langues du consentement de toutes les Eglises.*

Comme il a fait sa Traduction pour le peuple, il devoit plûtost traduire l'ancienne Edition Latine, que le Grec, ou la Version d'Erasme. Il paroît même bizarre en ce qu'il a joint dans la troisiéme Edition la Vulgate à son Interpretation Françoise. Il eust été mieux selon son dessein d'y joindre la Traduction d'Erasme, à laquelle il pretend que son François répond.

Il a dedié son Ouvrage *aux Reverendissimes & Illustrissimes Prelats de l'Eglise Gallicane*, & il dit dans l'Epître Dedicatoire qui est à la teste de la troisiéme Edition, *Je viens à vous pour la*

la troiſiéme fois pour vous preſenter ma Verſion — Je l'ay faite ſur le ſens du texte ſacré. Je l'ay reveüe & corrigée avec ſoin. Je l'accompagne icy de la Traduction Latine reçûë dans l'Egliſe, comme la plus pure de toutes les Verſions, & la ſeule que le dernier Concile Oecumenique appelle authentique.

Si l'Abbé de Villeloin étoit perſuadé que la Vulgate eſt la meilleure de toutes les Verſions, il a eu grand tort de ne l'avoir pas plûtoſt ſuivie que celle d'Eraſme. De plus, il n'eſt pas judicieux de donner au peuple une Ecriture differente de celle qui ſe lit dans les Egliſes. Comme l'ancienne Verſion a eſté en uſage pluſieurs ſiecles avant les Schiſmes d'Occident, elle eſt exempte de toutes ſortes de prejugés, & par conſequent plus propre à être miſe entre les mains du ſimple peuple, que toutes les nouvelles qui ont été faites ſur les Originaux.

CHAPITRE XXXII.

De la Verſion du Pere Amelote. Examen de ſa Preface, & de quelques autres pieces qui ſont jointes à la premiere Edition de cette Verſion.

ON doit rendre cette juſtice au P. Denis Amelote Preſtre de l'Oratoire, qu'il eſt le premier des Ecrivains Catholiques qui ſe ſoit appliqué avec ſoin à traduire le Nouveau Teſtament en François. Il a eu une connoiſſance exacte de nôtre langue, & il a même ſçû aſſez de Grec & de Latin pour ne pas tomber en des fautes groſſieres. Il avoit de plus fait une étude particuliere de la Bible avant que de la traduire.

Mais ayant eſté le diſciple du P. de Gondren ſecond General de l'Oratoire, dont l'eſprit étoit fecond en *myſtagogies*, il avoit plûtoſt eſtudié les ſens myſtiques de l'Ecriture, que la lettre: & c'eſt principalement ce qui l'a empêché de faire une Traduction exacte du Nouveau Teſtament. Ce n'eſt pas qu'il ne ſçûſt très-bien, que la connoiſſance des langues Orientales & de la Critique étoient abſolument

neceſſaires pour ſon deſſein: mais comme il ne s'y appliqua que fort tard, il ne pût pas perdre entierement ſes premieres idées.

Il étoit habile dans la Theologie de l'Ecole; & quoy qu'il fit profeſſion de ſuivre les ſentimens des Thomiſtes, il n'a pas laiſſé d'être un des plus grands ennemis que le party des Janſeniſtes ait eu en France. Il en fait une étrange peinture dès ſon Epiſtre liminaire, où il dit en s'adreſſant à * Mr. l'Archevêque de Paris, *Par la lecture de ce Livre — vous vous confirmerez dans le zele qui vous a fait prendre les armes ſaintes pour la défenſe de la grace veritable & des decrets du Saint Siege ſuivy de toute l'Egliſe contre la nouvelle hereſie. Vous vous fortifierez de jour en jour contre ces rebelles aveuglés, dont la fureur, l'impoſture & les calomnies ajoûtent de l'éclat à voſtre gloire en voulant l'obſcurcir, & vous mettant au rang des Athanaſes & des Hilaires, en vous perſecutant avec les mêmes outrages que les Ariens firent éprouver à ces ſaints Evêques.*

* Mr. de Perefixe.

Je n'ay vû cette Epître que dans la premiere Edition de la Verſion du P. Amelote, dont la premiere partie a été imprimée avec des notes en 1666. dans un temps que ceux qu'on nomme Janſeniſtes jouiſſoient d'une profonde paix dans Paris. Mr. Arnauld fit dans la ſuite prier ce Pere d'oſter de ſon Epître les paroles que nous venons de citer: mais il ne pût rien obtenir. Au reſte, il a été à propos de faire cette remarque, qui nous découvre l'eſprit & les qualitez du Traducteur dont il eſt queſtion.

Le P. Amelote ſe diſtingue dès le commencement de ſa Preface, des Auteurs Proteſtans qui ont traduit la Bible de leur propre mouvement. *Cette Traduction du Nouveau Teſtament en noſtre langue*, dit-il en parlant de la ſienne, *procede d'un principe bien different de celuy qui au ſiecle paſſé produiſit celles de Wittemberg & de Geneve. Celles-là ne furent entrepriſes que par le mouvement des hommes — Celle-cy eſtant faite par le commandement des Evêques, comme leur témoignage & les lettres du Roy le font paroître, elle porte la marque de l'ordre & de la miſſion divine.*

Ce Pere nous a voulu apprendre par là, qu'il a été choiſi par une Aſſemblée du Clergé de France, comme il le dit en un autre endroit, pour traduire la Bible en Fran-

François. C'eſt ce qu'il appelle ſa miſſion. Mais un Critique qui examine les choſes en elles-mêmes, ne juge pas de la bonté d'une Verſion de l'Ecriture par cette miſſion, qui ſert ſeulement à faire connoître que l'Auteur eſt orthodoxe, & que ſa doctrine n'étant point ſuſpecte, on peut mettre librement ſa Verſion entre les mains du peuple.

Bien que le P. Amelote ne parle en ce lieu-là que des Verſions des Lutheriens & des Calviniſtes, il a voulu attaquer indirectement la Traduction de Meſſieurs de Port-Royal qui étoit alors ſous la preſſe. Il prevoyoit qu'elle nuiroit au debit de la ſienne, & il ne pouvoit mieux faire pour ſon intereſt que de la decrier, comme venant, ſelon luy, de gens de faction, dont la doctrine étoit ſuſpecte, & même heretique, & qui n'avoient aucune miſſion.

Cependant, quoy qu'en diſe ce Pere, ſa miſſion n'eſt pas ſi authentique qu'il l'a voulu faire croire. Je me ſouviens de l'avoir veu fort embarraſſé là-deſſus dans le temps que ſon Nouveau Teſtament alloit paroître. Quelques-uns des plus éminens du Clergé de France s'y oppoſerent, conformément à ce qui avoit été arreſté dans l'Aſſemblée de 1660. à laquelle Mr. l'Archevêque de Roüen, aujourd'huy Archevêque de Paris, preſidoit. Ce ſage Prelat qui avoit de l'eſtime pour le P. Amelote ne laiſſa pas de luy être contraire en cette occaſion. En effet, ce furent quelques Evêques de ſes amis de l'Aſſemblée de 1655. & entre autres Mr. de Marca, qui le chargerent de cet employ. Cela ne ſe fit pas par un arreſté de toute l'Aſſemblée après en avoir deliberé.

Ceux qui ont le plus decrié la Traduction du P. Amelote luy furent favorables en cette affaire. Car comme Meſſieurs de Port-Royal ſongeoient auſſi à donner une Traduction de la Bible en noſtre langue, ils travailloient pour eux-mêmes en travaillant pour luy. Ils ſe contenterent de publier, lors que ſa Verſion alloit paroître, que c'étoit leur Verſion qu'il faiſoit imprimer en ayant eu communication, & qu'il s'étoit contenté de la retoucher en quelques endroits. Mais on luy doit rendre cette juſtice, qu'il eſtoit au moins auſſi capable qu'eux de faire une Traduction du Nouveau

Testament. Il est constant qu'il y a travaillé pendant plusieurs années.

Le titre de son Ouvrage fait connoître qu'il s'est proposé uniquement dans sa Version, de traduire *l'ancienne Edition Latine corrigée par le commandement de Sixte V. & publiée par l'autorité de Clement VIII.* Il s'explique même nettement là-dessus dans sa Preface, où il declare qu'il a apporté toutes les precautions possibles *pour exempter sa Traduction des defauts dont on accuse celles qui l'ont precedée.*

P. Amel. Pref. de sa Vers. du N. T.

Or un de ces defauts, est qu'elles n'ont pas suivy assez exactement la Vulgate. *Pour honorer*, dit-il, *le decret du Sacré Concile de Trente qui la declare authentique, je l'ay suivie exactement dans ma Version, & je luy ay deferé un si grand honneur, que si le lecteur le considere attentivement, il aura sujet d'en estre édifié.* Il est vray que ce Pere s'est moins éloigné de l'ancienne Edition Latine, que la plus-part des autres Traducteurs Catholiques qui ont été avant luy. Il l'a cependant abandonnée en plusieurs endroits sans aucune necessité.

Il ajoûte dans cette même Preface, qu'il n'a pas denié à l'Original la deference qu'il étoit obligé de luy rendre. *Je suis*, dit-il, *si éloigné de commettre cette irreligion & cette injustice, qu'en mille endroits où le Latin me laisse dans les tenebres, je prens le Grec pour mon guide & pour mon flambeau, & je tire de sa force & de son abondance des richesses que les paroles Latines ne m'auroient jamais découvertes.* *Id. ibid.*

Il n'y a personne qui ne croye en lisant ces paroles, que le P. Amelote a éclaircy la Vulgate par le Grec dans des passages d'importance. Mais sa maniere ordinaire est d'exprimer les plus petites choses par de grands mots. Il donne pour exemple de ces richesses qu'il a tirées de la force & de l'abondance du Grec, ce passage du Chap. 3. de l'Evangile de St. Jean, v. 13. *Nemo ascendit in cælum* &c. Il remarque que le verbe *ascendit* qui est ambigu dans le Latin, parce qu'il peut être au preterit ou au present, est manifestement au preterit dans le Grec. *N'étoit-il pas à craindre*, dit-il, *que je ne prisse le change sur le mot* ascendit in cœlum, *en l'expliquant au present plûtost qu'au passé, principalement après avoir veu que Saint Augustin dans ses Traités même Polemiques l'a pris souvent au present ?*

En

En effet, cela eſt à craindre pour ceux qui ne ſçavent point lire le Grec. Pour peu qu'on entende cette langue, on ne tombera pas dans des fautes ſi groſſieres. St. Auguſtin a ſçû aſſez de Grec pour les éviter: mais lors qu'il trouve des ſens theologiques qui s'accommodent avec ſes ſentimens, il neglige ces minuties de Grammaire.

Une autre richeſſe que le P. Amelote tire du verbe Grec ἀνεβίβασεν, *aſcendit*, qui eſt au preterit, eſt, *que nous convainquons par là les Calviniſtes qu'il y a un troiſiéme lieu different du Paradis & de l'Enfer, puis que lors que le Sauveur diſoit ces paroles, aucun des juſtes qui étoient morts depuis Abel juſques à luy n'eſtoit encore monté dans le ciel.* Il eſt à craindre que quelque Proteſtant ne réponde à ce Pere, que ce raiſonnement eſt plûtoſt d'un Controverſiſte, que d'un habile Critique qui a une connoiſſance exacte du ſtile de l'Ecriture.

Quoy qu'il en ſoit, il a raiſon de dire en ce même endroit, *qu'il ſe preſente ſouvent de ſemblables incertitudes, ſoit dans les verbes, ſoit dans le genre des noms, ſoit au rapport des pronoms, dont l'obſcurité eſt diſſipée en un inſtant par la clarté de l'expreſſion Grecque.* Il faut ſeulement n'être pas tout-à-fait ignorant pour ne ſe laiſſer point tromper, quand ces ſortes d'incertitudes ſe rencontrent dans le Latin.

Il eſt aiſé, par exemple, de voir que dans ces mots, *& hic habet poteſtatem*, Chap. 9. des Actes, verſ. 14. le mot *hic* eſt un adverbe, & non pas un pronom, parce qu'il y a dans le Grec ἐκεῖ. Ce n'eſt pas que l'Advocat Corbin & quelques autres qui n'ont pas été capables de conſulter le Grec, n'ayent traduit *ceſtuy cy a la puiſſance.* Les Theologiens de Louvain ont très-bien exprimé ce qui eſt dans le Grec & dans le Latin par ces mots, *mêmes il a icy autorité.* Le P. Amelote a traduit ce verſet d'une maniere qui feroit croire qu'il a luy-même pris *hic* pour un pronom: car il traduit, *il a même reçû un pouvoir*, ou comme il y a dans la premiere Edition, *& il a pouvoir.* Il n'y a rien là qui réponde à *hîc* qui eſt dans le Latin conformément au Grec. Mais comme il eſt peu exact dans ſa Verſion, & qu'il a pris une grande liberté d'omettre de certains mots qu'il ne jugeoit pas neceſſaires, on pourroit dire qu'il a omis celuy-là exprès.

Ce Pere produit au même endroit d'autres exemples d'ambiguité dans quelques expreſſions Latines de noſtre Vulgate, & qu'on ne peut oſter qu'en conſultant le texte Grec, comme dans l'Epiſt. II. de Saint Pierre, Chap. 1. v. 8. où on lit, *hæc enim ſi vobis adſint & ſuperent*; & dans le Chap. 11. de St. Luc, verſ. 41. où il y a, *quod ſupereſt date eleemoſynam.* Il eſt certain qu'il n'y a que le Grec qui puiſſe diſſiper l'obſcurité de ces expreſſions, *ſi ſuperent* & *quod ſupereſt:* & par là il fait une belle leçon aux Theologiens qui negligent l'étude de la langue Grecque, ſous pretexte que l'ancienne Edition Latine a été declarée authentique par le Concile de Trente. Ces exemples & pluſieurs autres qu'on pourroit apporter ſont des preuves évidentes de la neceſſité qu'il y a de recourir aux langues originales pour expliquer la Vulgate; autrement on tombera dans de grandes abſurdités.

Le P. Amelote a de plus remarqué dans ſa Preface, que les mots Latins n'égalant pas toûjours la force du Grec, il a eu recours à l'Original pour les exprimer dans toute leur force. Cette obſervation eſt judicieuſe & digne d'un habile Interprete de l'Ecriture: mais les exemples qu'il apporte en ce même endroit donnent lieu de douter qu'il ait été capable de mettre en pratique ſa remarque. Il dit qu'au Chap. 9. de St. Matth. verſ. 36. où il y a dans l'Interprete Latin *vexati*, qui a lû dans le Grec ἐσκυλμένοι, il a jugé plus à propos de traduire *languiſſans*, que *fatigués*, pour rendre la force du mot Grec. Cependant ἐσκυλμένοι qui eſt dans le Grec, & *vexati* qui eſt dans le Latin, ſignifient plûtoſt *fatigués* que *languiſſans.* Et ainſi il euſt mieux fait de ſuivre en ce lieu-là le ſens de la Vulgate.

Il dit auſſi, qu'il a crû que ce ſeroit exprimer plus clairement l'intention de JESUS-CHRIST, de traduire au preſent ces mots du Chap. 14. de Saint Marc, verſ. 24. τὸ περὶ πολλῶν ἐκχυνόμενον, par ceux-cy, *qui eſt repandu pour pluſieurs*, qu'au futur avec la Vulgate, où on lit *qui pro multis effundetur.* Mais il devoit conſiderer qu'il traduiſoit le Latin de la Vulgate, & non pas le Grec. Or il y a dans l'Edition Latine tant en cet endroit que dans St. Matthieu & dans St. Luc, *effundetur* ou *fundetur* au *Matth.* 26. 28. *Luc* 22. 20.

au futur. En effet, le preſent qui eſt dans le Grec eſt de ces ſortes de preſents qui doivent s'expliquer au futur pour ce qui regarde le ſens.

C'eſt pourquoy le P. Amelote eſt tout-à-fait oppoſé en ce lieu-là à l'ancien Interprete Latin, qui a crû qu'en traduiſant ce preſent par le futur, il exprimeroit mieux l'intention de JESUS-CHRIST, à moins qu'il n'ait lû ἐκχυνόμενον au futur, comme le Marquis de Velés a lû dans quelqu'un de ſes Exemplaires au Chap. 26. de St. Matth. & au Chap. 22. de St. Luc. Cette leçon du Marquis eſt même une preuve évidente que ce Pere devoit traduire *ſera répandu*, ſelon les principes qu'il a établis dans ſa Preface & en d'autres endroits. Mais il n'eſt pas toûjours uniforme.

Ce qu'il ajoûte dans cette même Preface touchant l'ancienne Traduction appellée Italique, ne paroît pas exact. Il pretend que perſonne ne conteſte *qu'elle n'ait été faite ſur les Exemplaires les plus corrects qui fuſſent alors connus dans le monde.* Mais qui oſera l'aſſûrer, à moins qu'il n'ait veu cette ancienne Verſion de la maniere qu'elle étoit dans ſon commencement? Il eſt certain que ſi l'on en juge ſur le pied qu'elle a été avant la reformation de St. Jerôme, elle étoit fort defectueuſe, & même très-éloignée des premiers Originaux.

Ce qui peut faire juger qu'elle a été faite ſur des Exemplaires Grecs qui avoient été alterés, c'eſt que ces mêmes imperfections ſe trouvent dans des Exemplaires Grecs très-anciens, comme je l'ay montré ailleurs. Il ne ſeroit donc pas ſûr de corriger toûjours le Grec d'aujourd'huy ſur l'ancienne Edition Latine, & de *juger par elle de la verité de ſon modele.* Il faudroit pour cela qu'elle fût entierement conforme aux premiers Originaux Grecs; & c'eſt ce qu'on ne pourra jamais prouver.

Le P. Amelote demeure d'accord que cette ancienne Verſion a été autrefois alterée *par des Heretiques, ou par des Ecrivains ignorans.* Mais *perſonne ne doute*, ajoûte-t-il, *que St. Jerôme ne l'ait rétablie dans ſa premiere pureté ſur des Exemplaires Grecs très-fidéles & très-ſemblables aux premiers.* Il eſt vray, comme je l'ay fait voir dans la premiere Partie de cette Hiſtoire, que Saint Jerôme a rendu un ſervice conſiderable aux

aux Egliſes d'Occident, en corrigeant ſur de bons Exemplaires Grecs leur vieille Verſion, qui avoit été plûtoſt alterée par les Orthodoxes, que par les Heretiques. Cette alteration ſe trouvoit même dans pluſieurs Exemplaires Grecs très-anciens.

Mais comme ce docte Pere n'a ſuivy dans ſa correction que les regles ordinaires de la Critique, comment peut-on avancer ſi hardiment qu'il a eu des Exemplaires Grecs très-ſemblables aux Apoſtoliques? Ecoutons cependant le P. Amelote, qui appuye ſes idées ſur les paroles mêmes de Saint Jerôme. *Ce grand Saint*, dit-il, *fut également curieux & docte, & il témoigne que ſes Livres Grecs de l'Evangile eſtoient* anciens, Apoſtoliques & veritables, *& il les appelle* une eau claire d'une très-pure fontaine.

Perſonne ne conteſte à St. Jerôme ſa grande érudition, & ſon application à rechercher les meilleurs MSS. Grecs du Nouveau Teſtament qui fuſſent de ſon temps. Mais on ne peut pas conclurre de là, qu'il ait eu entre les mains les premiers Originaux des Apôtres. Quand il donne à ſes Exemplaires le nom d'*anciens*, d'*Apoſtoliques* & de *veritables*, il a ſeulement voulu marquer par ces paroles, que l'Edition Latine de ſon temps étant fort corrompüe, il étoit abſolument neceſſaire de la corriger ſur l'Original Grec, qu'il appelle *ancien*, *Apoſtolique & veritable*, parce que les Evangeliſtes & les Apôtres ont écrit en cette langue, & non pas en Latin. Il a donné ces mêmes qualitez au texte Ebreu, qu'il nomme ſouvent *veritas Hebraica*, lors qu'il veut autoriſer ſa nouvelle Traduction du Vieux Teſtament ſur l'Ebreu. Dira-t-on pour cela qu'il a eu les veritables Originaux de Moyſe & des Prophetes, ou au moins des Exemplaires *très-ſemblables* à ces premiers Originaux?

Nous ne devons donc pas croire facilement le P. Amelote, qui infere des paroles de St. Jerôme qu'on vient de rapporter, que lors que *le Grec d'aujourd'huy ſe trouve different de cette ancienne Traduction que l'Egliſe a conſervée comme la prunelle de ſes yeux, on ne doit faire aucune difficulté de croire qu'en ces endroits-là il a ſouffert du changement par la malice des ennemis de la verité, ou par la negligence des Ecrivains. Qui ne voit en même temps*, ajoûte-t-il, *que*

que de suivre religieusement en ces rencontres ce Latin venerable, c'est rendre plus de respect & plus de fidelité à l'Original Apostolique, que de luy preferer une Edition Grecque, qui dans une si longue suite de siecles a pû recevoir mille atteintes?

Si ce Pere avoit lû avec soin l'Epître de St. Jerôme au Pape Damase, où il explique la methode qu'il a suivie dans sa reformation des Evangiles Latins, il ne diroit pas si librebrement, que le Grec *a souffert du changement par la malice des ennemis de la verité, ou par la negligence des Ecrivains*, dans les endroits où il est different de l'ancienne Traduction de l'Eglise.

Il est constant que cette ancienne Edition étoit dans un très-mauvais état, avant qu'elle eût été retouchée par St. Jerôme. Elle étoit si éloignée des bons Exemplaires Grecs sur lesquels il la corrigea, qu'il n'osa pas y apporter toute la reformation dont elle avoit besoin. Il ne toucha qu'aux endroits où le sens luy paroissoit changé, en laissant plusieurs autres comme ils étoient auparavant, bien qu'ils eussent aussi besoin d'être corrigés.

Je demanderois au P. Amelote, s'il est à propos de corriger le Grec d'aujourd'huy sur une Traduction où Saint Jerôme témoigne luy-même avoir laissé exprès quelques imperfections, pour ne paroître pas s'éloigner trop de l'ancienne Edition. *Quæ*, (Evangelia) dit-il, *ne multum à lectionis Latinæ consuetudine discreparent, ita calamo temperavimus, ut his tantùm quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua manere pateremur ut fuerant.* Peut-il dire après cela, *que la seule pureté du Latin tiré sur le plus ancien Grec est une preuve manifeste de l'alteration du Grec vulgaire?* C'est le nom qu'il donne au Grec d'aujourd'huy. *Hieron. Præf. in IV. Euang. ad Dam.*

Il n'a pas pris garde que la vieille Edition Latine qui a été corrigée par St. Jerôme, se trouvoit conforme à des Exemplaires Grecs très-anciens, & peut-être même plus anciens que ceux dont ce Pere s'est servy. Car, comme je l'ay fait voir, St. Irenée, Tertullien & St. Cyprien autorisent plusieurs leçons que St. Jerôme a corrigées, & il auroit pû en corriger beaucoup d'autres sur ses Exemplaires qu'il croyoit plus exacts. Il jugea à propos de laisser ces petits defauts dans son Edition Latine, qui ne peut par conse-

quent ſervir de modele au Grec d'aujourd'huy dans tous les endroits où il ne convient point avec cette Edition, bien qu'elle ſoit conforme en ces lieux-là à des Exemplaires Grecs très-anciens. Il ſuffit qu'on ait prouvé que l'ancienne Edition qui étoit en uſage dans l'Egliſe Latine avant St. Jerôme, s'accordoit avec d'anciens Exemplaires Grecs qui n'étoient point fideles.

C'eſt en vain que le P. Amelote aſſûre qu'il a fait une diligente recherche de tous les MSS. Grecs anciens, & qu'il a *apporté outre cela un ſoin qui à peine avoit eſté pris juſques icy pour montrer la conformité du Latin avec le Grec ancien & avec le premier Original.* Toute cette pretendüe recherche devient inutile, à moins qu'on ne ſoit capable de diſcerner les bons Exemplaires d'avec les mauvais. Il a eu une idée fauſſe de cet ancien Grec auquel il donne le nom de *premier Original:* & c'eſt ce qui l'a jetté ſouvent dans l'erreur.

Il eſt bon neanmoins d'écouter ce Pere qui a eu un très-bon deſſein, mais il n'a pû l'executer. *J'ay fait*, dit-il, *autant qu'il m'a eſté poſſible une diligente recherche de tous les MSS. Grecs d'au deſſus de mille ans & de peu au deſſous que j'ay pû découvrir dans toute la Chrêtienté, entre leſquels pluſieurs ſont de douze & de treize cens ans, & pluſieurs approchent de ce même âge.* Mais j'ay fait voir dans la premiere Partie de cette Hiſtoire, que ce Pere ne paroît pas avoir eſté ſincere, lors qu'il a parlé de cette recherche de Manuſcrits. Car à la reſerve de deux ou trois qu'il a conſultez en fort peu d'endroits, & qui n'ont que quatre ou cinq cens ans d'antiquité, il ne nous a donné aucunes diverſités de leçon qui ne fuſſent déjà imprimées. Chap. 29.

Ce grand nombre de MSS. qu'il aſſûre avoir douze & treize cens ans, n'ont été que dans ſon imagination. Car ſi l'on excepte l'Alexandrin qui eſt en Angleterre, & que je n'ay point veu, les plus anciens que nous ayons eſt celuy de Beze qui eſt preſentement à Cambrige, celuy de la Bibliotheque du Roy qui en eſt la ſeconde partie, & qui ne contient que les Epîtres de Saint Paul, & un autre tout-à-fait ſemblable qui eſt dans la Bibliotheque des Benedictins de St. Germain des Prez. Or l'on a prouvé ailleurs, que ces trois venerables MSS.

MSS. n'ont point plus de mille ans d'antiquité, bien qu'ils ayent été copiés sur de plus anciens.

Je ne sçay ce qu'il a voulu dire par *tous ceux du Vatican.* Car il me semble que nous n'avons sous ce nom les varietés que d'un ou deux MSS. & il n'a pas pû avancer qu'il en a fait une recherche exacte, puis qu'il n'en rapporte point d'autres diversités que celles qui ont été imprimées. Je ne voy pas aussi quelle raison il a de dire, *J'en ay eu seize d'Espagne, sans compter les autres dont le Cardinal Ximenés s'étoit servy pour donner sa perfection à la Bible d'Alcala.* Car il n'a consulté ces seize d'Espagne que dans le Recueil que le Jesuite Lacerda a fait imprimer, & qui a esté reimprimé dans le V I. Tome de la Polyglotte d'Angleterre.

Pour ce qui est de ceux du Cardinal Ximenés, il ne les a vûs que dans la Bible de ce Cardinal, ou plûtost dans le Recueil des diverses leçons, que les Anglois ont fait imprimer dans le V I. Tome de leur Polyglotte, où ils marquent les endroits où l'Edition Grecque du Nouveau Testament de Complute ou d'Alcala differe des autres Editions. Cependant, si nous en croyons le P. Amelote, il a veu tous les MSS. Grecs dont Ximenés s'est servy pour donner la perfection à sa Bible. Il aime tellement à multiplier les MSS. de ce Cardinal, qu'il cite quelquefois les MSS. de la Bible de Complute, ceux d'Alcala & ceux du Cardinal de Cineros comme si c'étoient trois MSS. differents, bien qu'il soit constant que Complute & Alcala sont la même chose, & que de Cineros est le nom du Cardinal Ximenés.

Ce Pere porte encore plus loin ses idées. Il parle des MSS. Grecs dont s'est servy l'ancien Interprete de l'Eglise Latine, qu'il fait contemporain des Apôtres, comme s'il en avoit eu la communication. Il fait aussi mention de ceux que Saint Jerôme a suivis dans sa reformation de l'ancienne Edition Latine. Il en donne l'inventaire comme des autres dans le Catalogue de ses MSS. qu'il a mis à la fin des Actes des Apôtres. Voicy ce qu'il en dit en ce lieu-là. *Veteris Interpretis codices primæ ac remotissimæ antiquitatis, ex quorum tanquam fontium puritate Latina Editio, quam Italam S. Augustinus atque omnium præstantissimam appellat,*

pellat, jam ab Apoſtolorum tempore dimanavit. Mais ces MSS. ne ſe trouvent que dans les idées de ce Pere; à moins que ce ne ſoit ceux-là mêmes auxquels nôtre Edition Latine étoit conforme avant qu'elle fût reformée par St. Jerôme. Mais on ne peut pas les appeller *purs & Apoſtoliques*, puis qu'ils avoient été alterés en une infinité d'endroits, comme je l'ay prouvé dans la premiere Partie de cette Hiſtoire Critique.

Chap. 30. & 31.

Il compte auſſi entre ſes MSS. ceux ſur leſquels Saint Jerôme a corrigé la vieille Edition Latine du Nouveau Teſtament. Il les appelle *veros & Apoſtolicos*, comme s'ils étoient en effet les veritables Originaux des Apôtres, & que tous les autres qui en different fuſſent faux & corrompus. *Quos*, dit-il, *ſpurios falſoſque extitiſſe argumento docet (Hieronymus) quod à germanis veriſque diſcreparent.* Mais on a montré ailleurs, que St. Jerôme n'a jamais pretendu que ſes Exemplaires euſſent les qualités que le P. Amelote leur donne.

P. Amel. in Catal. Codd. MSS.

Il en fait encore la deſcription au commencement de ſa Verſion des Epîtres de Saint Paul ſous ce titre, *Table des MSS. Grecs qui ſont citès dans les notes pour la defenſe de l'Edition Vulgate.* Il dit en ce lieu-là, que St. Jerôme reformant l'ancienne Vulgate, *y apporta tant de precaution, qu'il n'employa pour ce deſſein que d'anciens MSS. Grecs, & qu'il ne fit aucun changement au Latin, lors qu'il trouva quelque difference entre ſon Grec fidele & Apoſtolique, ainſi qu'il l'appelle, & quelques paroles qui s'étoient introduites avec le temps dans cette ancienne Verſion Latine.*

On ne peut nier que St. Jerôme qui étoit un habile Critique, n'ait reformé l'ancienne Edition Latine ſur de très-bons Exemplaires Grecs. Mais c'eſt une fiction du P. Amelote, de vouloir que toutes les leçons de ces Exemplaires ayent eſté les veritables & parfaitement conformes à celles qui étoient dans les premiers Originaux. C'eſt neanmoins l'idée qu'il nous en donne, quand il décrit au même endroit les ſeconds MSS. qu'il a cités dans ſes notes. *Ce ſont*, dit-il, *les MSS. Grecs dont St. Jerôme s'eſt ſervy pour remettre la Vulgate dans ſa premiere pureté. Il les appelle vrais, fideles & purs, & refute par ces qualités le Grec vulgaire, ou le Grec tel qu'il s'imprime aujourd'huy, lors qu'il eſt differents*

rent de l'ancienne Verſion Latine.

Il ſuppoſe ſans en donner aucunes preuves, une Verſion Vulgate qui réponde parfaitement au premier Original Grec du Nouveau Teſtament. Quand on ſuppoſeroit même avec luy une Vulgate de cette ſorte, où a-t-il trouvé que St. Jerôme l'a remiſe dans cette premiere pureté? Ce ſçavant Critique dit au contraire librement, qu'il y a laiſſé exprès pluſieurs fautes, & qu'il ne l'a pas corrigée ſur ſes Manuſcrits Grecs auſſi exactement qu'il l'auroit pû faire.

Le troiſiéme MS. que le P. Amelote produit eſt celuy de l'Abbaye de St. Germain des Prez, qui contient les XIV. Epîtres de St. Paul en Grec & en Latin. Celuy-cy eſt reel; mais ce qu'il en dit eſt une preuve qu'il n'eſt pas bon connoiſſeur en fait de Manuſcrits. *Il ſemble,* dit-il en parlant de ce MS. de St. Germain, *que ce ſoit un Grec qui ait écrit l'une & l'autre Edition, non ſeulement parce que les lettres Latines ont une grande reſſemblance avec les Grecques, mais auſſi parce que l'on connoît par la lecture du Latin, que l'Ecrivain ne l'entendoit pas ſi bien que le Grec — Le Grec en eſt tres-conforme avec la Vulgate, quoy qu'en pluſieurs endroits le Latin en ſoit très-different. Ce qui fait juger que cette Verſion Latine eſt une de celles qui couroient avant que la Vulgate fût rétablie par St. Jerôme.*

On a fait voir au contraire *Chap. 31.* dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que ce Manuſcrit, & un autre ſemblable qui eſt dans la Bibliotheque du Roy, ont eſté écrits par des Latins, & qu'ils n'ont point eſté à l'uſage des Grecs. Les fautes y ſont plus frequentes dans le Grec que dans le Latin, bien qu'il y en ait un grand nombre dans l'un & dans l'autre. Ceux qui copioient ces anciens Livres avoient ſeulement la main bonne pour écrire & pour figurer d'anciennes copies, mais ils ignoroient pour l'ordinaire l'orthographe.

Il n'eſt pas vray que le Grec de ces anciens Exemplaires ſoit très-conforme à noſtre Vulgate, & en même temps très-different du Latin qui eſt joint à ces Exemplaires. Car le Grec & le Latin de ces Manuſcrits s'accordent preſque toûjours enſemble; & par conſequent ce Latin qui eſt l'Edition qu'on liſoit avant St. Jerôme, étant conforme au Grec, c'eſt une ſuite neceſſaire que le Grec ait les mêmes defauts. Ce n'eſt donc pas une

regle seure de corriger le Grec d'aujourd'huy sur cet ancien Grec, & de pretendre que nôtre Vulgate represente l'ancien Original des Apôtres dans tous les endroits où elle convient avec le Grec de ces anciens Manuscrits.

On peut seulement inferer de là, que lors que nostre Interprete ne s'accorde point avec le Grec d'aujourd'huy, il a eu d'autres Originaux Grecs que ceux que nous lisons presentement. C'est en ce sens-là que Beze a repris Erasme de s'estre éloigné trop facilement de l'ancien Interprete Latin, sous pretexte qu'il y avoit autrement dans le Grec. Il a remarqué judicieusement, que cet Interprete étoit conforme en ces endroits-là à d'autres Exemplaires Grecs très-anciens que le même Erasme n'a point veus.

Le P. Amelote qui s'est servy du témoignage de Beze pour appuyer nostre Vulgate, ajoûte ensuite quelques reflexions qui paroissent peu sinceres; ou pour luy rendre plus de justice, il n'a pas entendu la matiere qu'il traitoit.

P. Amel. Prof. de son N. T. *Si cet adversaire de l'Eglise*, dit-il, *a preferé nostre Edition Latine au Grec vulgaire, lors qu'il l'a trouvé soûtenüe par quelque petit nombre d'anciens MSS. qui s'accordoient avec elle, que n'auroit-il point fait, s'il avoit vû tous ceux que j'ay recueillis, dont plusieurs sont de douze & de treize cens ans, & qui plus ils sont anciens, plus ils sont d'ordinaire conformes avec nostre Edition Latine? Enfin chacun voit qu'il confesse clairement, que la Version Latine a esté faite sur un Original Grec plus pur & plus correct que n'est le Grec qui court aujourd'huy, & que ce seroit par conséquent une injustice d'exiger que je preferasse ce ruisseau trouble à la source pure & Apostolique de nostre Interprete Latin.*

Je voudrois bien sçavoir ce que le P. Amelote entend par ces MSS. de douze & de treize cens ans qu'il a vûs, & qui n'ont point esté vûs par Beze. De tous les anciens que ce Pere cite, il n'y a que l'Alexandrin que Beze n'a pû consulter, parce que ce sont les Anglois qui en ont publié les premiers toutes les diverses leçons dans l'Edition Grecque du Nouveau Testament imprimé dans leur Polyglotte. A l'égard des varietés de l'ancien MS. du Vatican, elles étoient publiques dès le temps de ce Ministre de Geneve, au moins une bonne partie. Pour ce qui est du MS. de

Saint

Saint Germain des Prez, c'eſt le même que celuy de Clermont qui a eſté à Beze, & qui eſt preſentement dans la Bibliotheque du Roy.

Ce Calviniſte a reconnu en effet, que l'ancienne Verſion Latine a eſté faite ſur un Exemplaire Grec qui eſt quelquefois plus pur que le Grec d'aujourd'huy : mais on ne doit pas étendre generalement à toute cette Verſion ce qu'il n'a dit que de quelques endroits ſeulement. Il n'a même appuyé ſa nouvvelle Traduction du Nouveau Teſtament, que ſur les defauts qu'il a pretendu trouver dans la Vulgate. Ce qui prouve que Beze n'a pas crû que l'ancien Interprete Latin euſt fait ſa Verſion ſur la ſource pure & Apoſtolique.

Le P. Amelote a cité dans ſon Catalogue pluſieurs MSS. qui n'ont jamais eſté que dans ſon imagination. Il met, par exemple, dans le nombre de ſes MSS. Grecs ceux dont ſe ſont ſervis les Interpretes Syriaque, Arabe, Ethiopien & Perſan. Cependant la Verſion Arabe que nous avons a eſté faite ſur la Syriaque, ou ſur la Copte, comme je l'ay remarqué cy-deſſus. Il en eſt de même de la Perſienne, quia eſté faite ſur le Syriaque, & non pas ſur le Grec.

Il y a auſſi de l'apparence que les Ethiopiens ont traduit ſur le Copte. On a de plus montré cy-deſſus, que le Nouveau Teſtament Ethiopien qui a eſté imprimé à Rome n'eſt pas une piece exacte. Je m'eſtonne que ce Pere qui n'a eu aucune connoiſſance de toutes ces langues, ait avancé ſi hardiment, *qu'il paroît en conferant divers lieux de l'Ethiopien, qu'il a fait ſa Verſion non ſur le Latin, comme quelques-uns l'ont crû par une erreur groſſiere, mais ſur de très-anciens Exemplaires Grecs.* P. Amel. Catal. de ſes MSS. Il eſt vray que les Ethiopiens n'ont pas traduit leur Nouveau Teſtament ſur le Latin; mais on a fait voir cy-deſſus, que l'Edition que nous en avons eſt très-defectueuſe, & qu'elle n'a point eſté faite ſur de bons Exemplaires Ethiopiens. Chap. 17.

CHAPITRE XXXIII.

Examen particulier de la Verſion du P. Amelote, & de quelques-unes de ſes remarques qui ont du rapport avec cette Verſion.

BIen loin de blâmer le P. Amelote de nous avoir donné

donné une Traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament faite ſur l'Edition Latine, je ſouhaitterois au contraire qu'il ne s'en fût jamais éloigné, même dans les endroits où il a crû que le Grec d'aujourd'huy étoit plus exact. Comme ſon deſſein a été de mettre entre les mains du peuple la Verſion qu'on lit dans nos Egliſes, il ne devoit pas l'abandonner pour ſuivre le texte Grec, comme il fait quelquefois. C'étoit aſſez d'obſerver dans une note, s'il le jugeoit à propos, que le Grec luy paroiſſoit en ces lieux-là plus vray que le Latin.

Je ne voy pas, par exemple, pourquoy il a preferé au Chap. 11. verſ. 23. de l'Epître II. aux Corinth. dans ſa premiere Edition une leçon qui n'eſt fondée que ſur le Marquis de Velez. Voicy la reflexion qu'il fait ſur ces mots, *je le ſuis auſſi*, qui ſont en cet endroit dans ſa Traduction. *Ces mots ne ſont pas dans le Grec vulgaire, mais le Marquis de Velez les a trouvés dans les anciens MSS. d'Eſpagne*, καὶ ἐγὼ, & moy auſſi. *C'eſt ce qui me fait croire que ſi les Correcteurs Romains euſſent eu un plus grand nombre d'anciens Exemplaires Grecs, ils en euſſent trouvé pluſieurs de conformes en cet endroit avec ceux de l'Auteur Latin, & ils euſſent conſervé ces deux mots*, & moy, *qui quoy qu'ils ne ſoient pas neceſſaires, ils ne ſont pas neanmoins ſuperflus.*

Cette critique ne vient pas fort à propos. Il veut reformer la Vulgate & les Correcteurs de Rome dans un endroit où il n'eſt appuyé ſur aucuns anciens MSS. ſoit Grecs, ſoit Latins, mais ſeulement ſur ce que le Marquis de Velez a lû dans quelqu'un de ſes Exemplaires, dont nous ne connoiſſons point les qualités. Ces mots ne ſe trouvent ni dans l'ancienne Vulgate qui étoit avant St. Jerôme, ni dans la Reviſion qu'il en a faite; & ils n'étoient point par conſequent dans ce Grec que le P. Amelote nomme veritable & Apoſtolique. Ils ne ſont point auſſi dans ce Grec qu'il appelle vulgaire. A quel propos a-t-il remarqué en cet endroit, qu'ils ne ſont point dans ce Grec vulgaire, puis qu'ils ne ſont point auſſi dans ſon Grec *vray, fidele, pur & Apoſtolique?*

Il a crû s'attacher à la Vulgate au Chap. 6. de St. Matth. verſ. 11. quand il a traduit ces

ces paroles, *Panem noſtrum ſuperſubſtantialem da nobis hodie*, par celles-cy, *Donnes nous aujourd'huy noſtre pain qui ſurpaſſe toute ſubſtance.* Mais il ſe trompe: car le mot de *ſuperſubſtantialis* que Saint Jerôme a mis à la place de *quotidianus* qui étoit dans l'ancienne Vulgate, eſt la même choſe en ce lieu-là que *additus ſubſtantiæ*, comme le mot Grec ἐπιούσιον le marque. Et ainſi il eût mieux fait de traduire *de chaque jour* avec la plus-part des autres Interpretes.

Un bon Traducteur doit avoir toûjours devant les yeux l'Original Grec, pour oſter l'ambiguité qui ſe rencontre quelquefois dans les termes Latins. S'il s'étoit propoſé cette regle, & qu'il l'eût ſuivie exactement, il n'auroit pas rendu ces mots de l'Epiſt. aux Coloſſ. Chap. 4. verſ. 16. *& eam quæ Laodicenſium eſt vos legatis*, par ceux-cy, *vous lirez auſſi celle que j'eſcris aux Laodiceens:* car il y a dans le Grec ſans aucune diverſité de leçon, ἐκ Λαοδικείας, *écrite de Laodicée.*

Il ne paroît pas auſſi avoir compris la force de certains mots Grecs qu'on a retenus dans le Latin, comme eſt celuy de *baptizare*, qui ſignifie *plonger.* C'eſt pourquoy on ne doit pas traduire, comme il a fait avec la Verſion de Geneve au Chap. 3. de Saint Luc, verſ. 16. *baptizer d'eau, baptizer du St. Eſprit & du feu*, ou comme il y a dans la premiere Edition, *avec de l'eau, par le Saint Eſprit & par le feu*; mais *baptizer dans l'eau, dans le St. Eſprit & dans le feu.*

S'il avoit ſuivy exactement l'ancien Interprete Latin, il n'auroit pas traduit au Chap. 26. de Saint Matth. verſ. 28. *car cecy eſt mon ſang*, y ayant dans la Vulgate, *hic eſt enim ſanguis meus*, & non pas, *hoc eſt enim ſanguis meus.* Il faut traduire, *c'eſt mon ſang*, tant en cet endroit, qu'en Saint Marc Chap. 14. verſ. 24. On rendra auſſi ces autres mots, *hoc eſt enim corpus meum*, par ceux-cy, *c'eſt mon corps*, ſi l'on veut s'attacher à l'ancienne Edition Latine; au lieu que la plus-part des Interpretes traduiſent avec les Proteſtans, *cela* ou *cecy eſt mon corps.* Ces derniers pretendent prouver par là, que le pronom *cela* étant relatif, il indique le mot de *pain* qui precede. Mais Eraſme & Caſtalio qui étoient de très-habiles Grammairiens ont traduit en ces deux endroits-là avec noſtre Interprete, *hic eſt ſanguis meus.* On a de plus re-

marqué cy-dessus, que Jean Boys a justifié en ce lieu-là contre Beze l'ancienne Version Latine. Ce docte Protestant a prouvé par quelques exemples, que le pronom τῦτο qui est ambigu dans le Grec, pouvoit être un pronom demonstratif.

Je ne trouverois rien à redire à ce qu'il traduit au Chap. 1. de l'Epist. aux Rom. vers. 4. *qui a esté predestiné*, conformément à la Vulgate où il y a *prædestinatus*, s'il n'avoit ajoûté une note qui fait connoître qu'il n'est pas exact. *Les plus anciens Exemplaires*, dit-il, *& probablement l'Apostolique de l'Interprete Latin, avoient* προορισθέντος, predestiné. *Mais la difficulté de ce mot à l'égard du Fils de Dieu l'a fait aisément changer en* ὁρισθέντος, *que les Grecs ont expliqué par* declaré, *quoy qu'il signifie plûtost* defiry *&* determiné.

Il n'a eu aucuns Exemplaires Grecs où il ait lû προορισθέντος: & cependant il assûre que c'étoit la leçon des plus anciens. Il conjecture même qu'il y avoit ainsi dans celuy qu'il nomme *l'Apostolique*. On en cite à la verité un de la Bibliotheque Barberine dans le Nouveau Testament Grec d'Oxford où il y a προορισθέντος. Mais on a remarqué ailleurs, que le mot composé *prædestinatus* dans l'ancien Interprete Latin, est la même chose que le mot simple *destinatus*, comme *præordinatus* est aussi dans cet Interprete la même chose que *ordinatus*. C'est pourquoy l'on ne peut pas dire qu'il y ait eu aucun changement en ce lieu-là dans l'Original Grec.

Le P. Amelote s'étant proposé de donner au peuple l'Edition Latine du Nouveau Testament en François, a pû traduire au Chap. 15. vers. 3. de la I. Epist. aux Corinth. *qui ont crû en son avenement*; mais la note qu'il ajoûte sur cet endroit ne me paroît pas judicieuse. *Tous les Grecs*, dit-il, *& anciens Latins ont seulement*, οἱ τῦ Χριςῦ ἐν τῇ παρυσίᾳ ἀυτῦ. *L'Edition de l'Auteur Latin est neanmoins plus claire & plus nette, & l'Exemplaire Apostolique dont il s'est servy estoit manifestement plus correct. Aussi le Marquis de Velez a trouvé dans les MSS. d'Espagne ce que cet Auteur a lû*, οἱ εἰς τὴν παρυσίαν ἀυτῦ ἐπίςευσαν.

Il pouvoit justifier la Vulgate par le Marquis de Velez: mais il n'en devoit pas, ce me semble, conclurre que c'étoit la veritable leçon de l'Exemplaire

plaire Apoſtolique, puis qu'elle differe de tous les autres Exemplaires Grecs, même les plus anciens, & de la Vulgate qu'on liſoit avant St. Jerôme. Car *credíderunt* & le dernier *qui* ne ſont point dans le Latin de l'ancien MS. de St. Germain des Prez. Il y a de l'apparence que ces mots *qui crediderunt* ont été ajoûtez pour rendre la conſtruction de ce paſſage plus claire, parce qu'elle paroît d'abord embarraſſée. On aura fait la même choſe dans le Grec cité par le Marquis de Velez. On ne doit pas croire pour cela que l'Interprete Latin ait eu un ſemblable Exemplaire.

Ce Pere a eu raiſon de repeter dans la premiere Edition de ſon Nouveau Teſtament le mot de *paix* au Chap. 2. de l'Epiſt. aux Epheſ. verſ. 17. parce que ce même mot eſt auſſi deux fois dans la Vulgate qu'il traduiſoit. On ne peut de plus trouver mauvais qu'il ait appuyé cette leçon ſur les plus anciens Exemplaires Grecs que nous ayons preſentement. Mais comme il ne le fait que dans la veüe de diminuer l'autorité des autres Exemplaires qui ne ſont pas ſi anciens, on peut conſulter là-deſſus ce qu'on a obſervé dans la premiere Partie de cet Ouvrage touchant l'Exemplaire de Clermont & celuy de St. Germain des Prez, qui ſont ces anciens & venerables MSS. qu'il oppoſe ordinairement à ce Grec qu'il nomme vulgaire. On y a fait voir évidemment, que pour eſtre très-anciens ils n'en ſont pas plus exacts, & qu'ils ne repreſentent point aſſûrément le premier Original de Saint Paul. Il en eſt de même du MS. de Cambrige qui n'eſt pas moins ancien, & qui neanmoins eſt fort éloigné du veritable Original des Evangiles & des Actes des Apôtres.

Tout cela fait voir manifeſtement, que le P. Amelote n'eſt pas exercé dans la Critique des MSS. Grecs du Nouveau Teſtament. Car il n'eſt pas vray que ces plus anciens MSS. ſoient ſeuls les Exemplaires *veritables, purs, fideles & Apoſtoliques.* C'eſt neanmoins là-deſſus que roule la plus grande partie de ſes remarques qui ont quelque rapport avec ſa Traduction. *C'eſt une choſe merveilleuſe & pleine de conſolation*, dit ce Pere, *de voir qu'il ne ſe trouve aucun endroit conſiderable où le Grec vulgaire s'éloigne du Latin, qui ne ſoit éclaircy par quelques-uns de* P. Amel. Pref. de ſon N. T.

ces venerables & auguſtes MSS. Grecs, qui plus ils ſont anciens, plus ils ſont conformes, non au Grec qui court aujourd'huy, mais à noſtre Verſion Latine. Cette experience nous prouve evidemment, que lors que le Grec eſt different du Latin, noſtre Interprete a lû autrement dans ſes Originaux Grecs, que nous ne liſons maintenant dans le Grec vulgaire.

S'il en étoit demeuré là, & qu'il n'eût pas conclu de cette experience, que le Grec qu'il appelle *vulgaire* eſt corrompu dans tous les endroits où il ne convient pas avec *ces venerables & auguſtes MSS.* auxquels l'ancienne Edition Latine eſt conforme, il n'auroit dit rien que de bon ſens. Mais il n'a pas conſideré que Saint Jerôme a reformé cette ancienne Edition en pluſieurs endroits où elle étoit conforme avec ces venerables MSS.

Je ne veux point même d'autre exemple pour le convaincre qu'il n'a pas eu une idée claire & diſtincte des qualités des MSS. Grecs dont il parle, que l'exemple qu'il produit en cet endroit. Nous liſons preſentement dans la Vulgate au Chap. 5. de Saint Matth. verſ. 22. *quiconque ſe fâchera contre ſon frere*, & dans le Grec d'aujourd'huy, *quiconque ſe fâchera ſans ſujet contre ſon frere.* Le Grec ajoûte le mot εικῆ, *ſans ſujet*, qui n'eſt point dans le Latin. Sur quoy le P. Amelote qui outre ordinairement ſa matiere fait cette reflexion. *Dans une affaire ſi importante quelle diligence n'eſt-il pas juſte d'apporter pour nous aſſûrer de l'intention de* JESUS-CHRIST? *Si l'on conſulte cet Original pretendu qui court maintenant, la liberté de la haine y eſt ouverte à tous ceux qui ſe croyent offenſés. Le precepte admirable & tout divin de l'amour des ennemis y eſt modifié par celuy qui s'eſt rendu le conſeiller de Dieu, & qui de ſon ſens humain a écrit en ce lieu cette parole* εικῆ. Ibid.

Il eſt ſurprenant que ce Pere ait donné le nom d'*Original pretendu qui court maintenant*, au Grec où ſe trouve cette leçon, ſous pretexte qu'elle eſt dans le Grec d'aujourd'huy. Il reconnoît qu'elle eſt dans des MSS. qui ont plus de douze cens ans. Il pouvoit même dire qu'elle a treize & quatorze cens ans, puis qu'elle eſt dans St. Irenée & dans quelques autres Peres des premiers ſiecles. Les Egliſes d'Occident n'ont point lû autrement dans leur Edition Vulgaire avant Saint Jerôme, qui eſt le pre-

premier qui l'ait retouchée en ce lieu-là.

Il n'a pas pris garde que ſes invectives tombent ſur toute l'Antiquité, & même ſur les Egliſes d'Orient, leſquelles n'ont point ſuivy la reformation de St. Jerôme. L'Interprete Syriaque lit dans ſa Verſion ce même mot ἰκνῆ conformément à tous les Exemplaires Grecs, à la reſerve de celuy du Vatican, comme il a été remarqué ailleurs. Ce qui a fait une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit de quelques ſçavans Critiques, qu'ils ont crû qu'on devoit reſtablir dans la Vulgate l'ancienne leçon *ſine cauſa*.

Je n'ay pas même été éloigné de cette penſée dans la premiere Partie de cette Hiſtoire. Mais après avoir fait reflexion ſur les qualités des plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament qui ont été retouchés dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, j'ay jugé que cet endroit pourroit bien eſtre un de ceux qui ont eſté reformés. Je n'oſe cependant rien aſſûrer, pour ne pas condamner legerement toute l'Antiquité, & même tous les Peres, ſi l'on en excepte deux ou trois que le P. Amelote a cités.

Il eſt vray que St. Jerôme appuye ſa reformation ſur d'anciens Exemplaires Grecs, & il a été ſuivy en cela par St. Auguſtin. Mais ces deux Peres font connoître en même temps, qu'on liſoit alors dans la Vulgate *ſine cauſa*; & Saint Auguſtin n'auroit peut-eſtre pas changé de ſentiment, s'il n'avoit lû ſur ce paſſage la remarque de St. Jerôme, qui a donné le nom de *vrais Exemplaires* à ceux qui n'avoient point ἰκνῆ. *Qui ne voit*, dit le P. Amelote, *que par ce mot de vrais Exemplaires il condamne manifeſtement ceux d'aujourd'huy où cette addition eſt encore conſervée?*

Mais St. Jerôme n'a entendu autre choſe par ces mots, que les Exemplaires Grecs dont il s'eſt ſervy pour reformer la Vulgate, & il les appelle *vrais*, par rapport à cette Vulgate qui étoit fort alterée. Son jugement qui n'étoit fondé que ſur les regles ordinaires de la Critique, n'a pas pû eſtre infaillible. On pourroit demander à cette occaſion au P. Amelote, ce qu'on doit penſer de ces auguſtes & venerables MSS. de douze & de treize cens ans que ce docte Pere a corrigés avec tant de liberté ſur

d'autres qu'il a crus plus exacts.

Ecoutons encore une fois le P. Amelote qui eſt toûjours admirable dans ſes nouvelles découvertes, n'y ayant eu perſonne juſques icy qui ait conſulté un ſi grand nombre de MSS. Grecs. *Pour m'aſſûrer*, dit-il, *davantage d'une doctrine ſi neceſſaire, j'ay conſulté le plus ancien MS. du Vatican, & j'ay trouvé que le mot* εἰκῆ, ſans ſujet, *ne s'y liſoit point. J'ay conſideré encore les MSS. Grecs dont l'ancien Interprete Arabe s'eſt ſervy pour faire ſa Verſion, & ceux de l'Interprete Ethiopien: mais ni l'un ni l'autre n'y avoient trouvé le mot* εἰκῆ.

Ibid.

Il n'y a perſonne qui ne croye en liſant ces paroles, que ce Pere a eu veritablement entre les mains le celebre Manuſcrit du Vatican, bien qu'il en ſoit redevable à Luc de Bruges, qui a remarqué cette diverſité de leçon dans ſes notes. Mais il en parle bien plus modeſtement que luy: car il ſe contente de dire qu'il s'eſt ſervy de l'Edition Grecque du Nouveau Teſtament de Wernerus qui l'avoit lû ſur les Evangiles.

Luc Brug. Not. in c. 5 Matth. v. 22.

Pour ce qui eſt des MSS. Grecs de l'Interprete Arabe & de l'Ethiopien, on a déjà dit que ce ſont des MSS. imaginaires. Il eſt vray qu'on ne lit point εἰκῆ, *ſans ſujet*, dans la Verſion Arabe imprimée à Rome, & qui a été reimprimée dans les Polyglottes de Paris & de Londres avec quelques reformations. Mais on a montré cy-deſſus, que cette Edition Arabe a été retouchée en quelques endroits ſur la Vulgate. Si le P. Amelote avoit entendu cette langue, il auroit conſulté l'Edition Arabe du Nouveau Teſtament entier publiée par Erpenius, où il y a en ce lieu-là باطلا qui eſt la même choſe que le mot Grec εἰκῆ. A l'égard de l'Ethiopien, ce n'eſt pas une piece authentique ſur laquelle on puiſſe faire fond, de la maniere qu'il a été d'abord imprimé à Rome, & reimprimé enſuite dans les deux Polyglottes.

En un mot, ſi l'on decide ce fait par la pluralité, & même par l'antiquité des MSS. Il eſt certain que tous les Peres ſoit Grecs ſoit Latins ſont contraires à la Vulgate juſqu'à la Reviſion de Saint Jerôme qui a été ſuivie par St. Auguſtin & par Caſſien. Bien que ce dernier ait été diſciple de St. Jean Chryſoſtome, & que le P. Amelote employe ſon au-

autorité, comme si la qualité de disciple de St. Chrysostome étoit de quelque poids en cette occasion, on ne peut nier qu'étant venu demeurer à Marseille, il ne se soit servy de la Revision de St. Jerôme. Non seulement St. Chrysostome, mais Origene & tous les autres Peres Grecs ont lû ἐυλῶ dans leurs Exemplaires.

Mais après tout, nonobstant ce consentement presque universel des Ecrivains Grecs & Latins sur cet endroit de St. Matthieu, j'ay marqué cy-dessus la raison pour laquelle il semble qu'on doive preferer la leçon que Saint Jerôme a trouvée dans les Exemplaires Grecs qu'il appelle *veritables*, à celle qui est appuyée par tous les anciens Peres. Le jugement de ce docte Critique doit faire trembler le P. Amelote, toutes les fois qu'il oppose au Grec d'aujourd'huy *ces venerables & augustes Manuscrits de douze & de treize cens ans.*

Il ajoûte dans sa Preface un autre exemple par lequel il pretend diminuer l'autorité du Grec d'aujourd'huy, & relever en même temps cet ancien Grec auquel la Vulgate est conforme. Cet exemple est tiré du Chap. 8. de St. Marc, vers. 7. où il a traduit, *ils avoient encore quelque peu de petits poissons qu'il benit aussi*, conformement à la Vulgate où il y a, *& ipsos benedixit*, au lieu que dans le Grec d'aujourd'huy on lit seulement, καὶ εὐλογήσας, *& benissant, où le mot important* ipsos, les, dit ce Pere, *est éclypsé, & d'où les Ministres de Geneve prennent occasion de confondre la benediction avec l'action de graces, comme ils les confondent dans l'Eucharistie en Saint Matth. Chap. 26. vers. 26. traduisant en ces deux endroits le mot* εὐλογεῖν *par* rendre graces. *Mais s'il y a eu dans l'Original Apostolique* il les benit, *sçavoir* les poissons, *il est clair que cette benediction fut autre chose qu'une action de graces.* Il produit ensuite deux MSS. de Rome, & trois de la Bibliotheque du Roy, où il y a, καὶ εὐλογήσας αὐτά, *& les benissant*, & celuy d'Alexandrie, où on lit selon le même sens, καὶ ταῦτα εὐλογήσας. Il ajoûte que les Interpretes Syriaque, Arabe & Persien ont aussi lû de la même maniere.

S'il s'étoit contenté de montrer par l'autorité de tous ces Exemplaires, que l'ancien Interprete de l'Eglise Latine a eu d'autres Exemplaires Grecs que ceux qui sont presentement entre les mains de tout

tout le monde, & que les Miniſtres de Geneve n'ont pas eu raiſon de l'abandonner ſous pretexte qu'il n'eſt point conforme au Grec d'aujourd'huy, il n'y auroit rien que de bien ſenſé dans cette remarque. Mais les habiles Critiques n'approuveront jamais qu'il conclüe de là, que la leçon qui eſt confirmée par cet Interprete eſt la veritable & l'Apoſtolique, & que l'autre eſt abſolument fauſſe.

Il fait de plus un procès aſſez malfondé à ceux de Geneve ſur ce qu'ils ont traduit en quelques endroits le mot εὐλογεῖν, qui ſignifie *benir*, par *rendre graces*. Il devoit avoir obſervé en conferant les MSS. Grecs du Nouveau Teſtament, qu'il n'y a rien de plus ordinaire que le changement de ces deux mots εὐλογεῖν, *benir*, & εὐχαριστεῖν, *rendre graces*. En effet, ils ſignifient la même choſe en ces lieux-là ſelon l'uſage des Juifs. Car ce qu'ils nomment action de graces eſt une veritable priere ou benediction qui ſe fait ſur le pain.

C'eſt pourquoy il n'a pas bien traduit dans un autre endroit ces mots de nôtre Vulgate, *quid blaſphemor pro eo quod gratias ago?* par ceux-cy, *pourquoy ſeray-je blâmé d'uſer d'un bien dont je témoigne ma reconnoiſſance à l'auteur?* Il y a dans le Grec, ὑπὲρ οὗ ἐγὼ εὐχαριστῶ. Cette action de graces eſtoit une veritable priere ou benediction chez les Juifs.

Epiſt. I. aux Cor. c. 10. v. 30.

Je ſçay que le P. Coton avoit fait le même reproche à Calvin, à Beze & aux autres Miniſtres de Geneve avant le P. Amelote. Mais ce Jeſuïte qui étoit habile dans les matieres qui appartiennent à la controverſe, ne s'étoit pas aſſez appliqué à l'étude de la Critique. Il eſt conſtant que dans le ſtile du Nouveau Teſtament les verbes εὐλογεῖν & εὐχαριστεῖν ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre. C'eſt pour cela qu'il y a une ſi grande varieté là-deſſus dans les Exemplaires MSS.

Les Miniſtres de Geneve ont donc pû faire cette remarque, ſans qu'ils ayent détourné le veritable ſens de l'Ecriture. Mais lors qu'ils ont trouvé εὐλογεῖν dans leur Exemplaire Grec, ils ont dû traduire *benir*, & non pas *rendre graces*, bien que dans le fond ce ſoit la même choſe pour le ſens. Car une bonne Traduction doit ſuivre autant qu'il eſt poſſible le ſens grammatical. Il ſuffit que le verbe εὐλογεῖν ſignifie ſim-

ſimplement *benir* en quelques endroits pour le traduire toûjours de cette ſorte.

C'eſt une affectation blâmable à ceux de Geneve, d'avoir traduit au Chap. 8. de Saint Marc, verſ. 7. *après qu'il eut rendu graces*, ayant lû dans le Grec εὐλογήσας, qui ſignifie à la lettre, *après avoir beny*, & ils ont même mis à la marge cette derniere interpretation. Il ſemble qu'ils n'ont fait ce changement, que parce qu'on ſe ſert ordinairement dans l'Egliſe d'où ils ſont ſortis du mot de *benir*. Les Miniſtres de Geneve ont éloigné de leurs Verſions autant qu'ils ont pû les termes qui paroiſſoient appuyer les uſages de l'Egliſe Romaine.

C'eſt le ſeul reproche qu'on leur peut faire en ce lieu-là; au lieu que le P. Amelote leur objecte, que la benediction dont il eſt parlé dans ce paſſage de Saint Marc eſt manifeſtement autre choſe qu'une action de graces. Il n'a pas pris garde qu'on lit en ce même endroit dans l'Exemplaire de Cambrige, qui eſt un de ces auguſtes & venerables Manuſcrits auquel la Vulgate eſt ſouvent conforme, εὐχαριστήσας, *après avoir rendu graces*, comme il y a dans la Verſion de Geneve.

Pour ce qui eſt de l'autre accuſation qui eſt fondée ſur le Chap. 26. de Saint Matth. verſ. 26. où ils ont auſſi traduit, *après qu'il eut rendu graces*, bien qu'ils ayent lû dans le Grec εὐλογήσας, ils pourroient luy répondre, qu'on lit en ce même endroit dans pluſieurs bons MSS. εὐχαριστήσας. En effet, Beze a fait cette remarque, bien qu'il ait traduit, *cùm benedixiſſet*. *In ſeptem*, dit-il, *codicibus vetuſtis legitur* εὐχαριστήσας, gratiis actis, *eodem ſenſu*. Il prouve de plus, qu'au verſet ſuivant où St. Matthieu parle de la conſecration de la coupe, cet Evangeliſte a mis εὐχαριστήσας, que le P. Amelote a traduit par *après qu'il eut rendu graces*, & qui eſt par conſequent la même choſe que εὐλογήσας, *ayant beny*.

Il en eſt de même du paſſage de Saint Marc dont il eſt queſtion. Car au verſ. 6. du Chap. 8. où il eſt parlé de la benediction des pains, cet Evangeliſte ſe ſert du verbe εὐχαριστήσας, *ayant rendu graces*. Pour ce qui eſt du mot important *ipſos, les*, qui eſt, ſelon luy, éclypſé du Grec d'aujourd'huy, il n'y a aucune raiſon d'inſiſter ſi fort ſur ce pronom, & d'objecter aux Miniſtres de Geneve, qu'ils ont

pris de là occaſion de confondre la benediction avec l'action de graces. S'ils ne l'ont point exprimé dans leur Traduction, c'eſt qu'il n'eſtoit point dans leur Exemplaire Grec. S'il ſe trouve dans quelques MSS. anciens & dans quelques Verſions anciennes, on n'en doit pas conclurre que ces derniers Exemplaires repreſentent ſeuls le veritable Original de Saint Marc. Au contraire, les leçons les plus ſimples ſont ordinairement les veritables : & ainſi il ſe peut faire que pour former un ſens plus net, on ait ajoûté dans la ſuite ce pronom. Mais ſoit qu'on le liſe, ou qu'on ne le liſe point, c'eſt toûjours le même ſens.

J'aurois ſouhaitté que le P. Amelote ne ſe fût pas jetté dans une baſſe controverſe, ſous pretexte de defendre l'ancienne Verſion Latine, qui n'a pas beſoin d'eſtre ſoûtenüe par ces ſortes de diſputes. C'étoit aſſez de prouver, comme il a fait, *que les Originaux de noſtre Auteur Latin & ceux de Saint Jerôme ont eſté differens du Grec vulgaire.* Il n'y a perſonne qui ne loüe en cela ſon bon ſens & ſon érudition ; & il ſeroit encore plus loüable, s'il avoit gardé dans ſa Traduction une parfaite uniformité en ſuivant exactement la Vulgate, comme il ſe l'eſt propoſé dans le titre de ſon Livre & dans ſa Preface. Il eſt vray que s'étant apperçû de ce defaut, il a reformé pluſieurs choſes ſelon cette idée dans les autres Editions de ſon Nouveau Teſtament, où il s'éloigne moins de la Vulgate, que dans la premiere. Mais après tout, il y reſte encore beaucoup d'endroits à retoucher.

Un autre defaut qui regne dans toute la Verſion de ce Pere, c'eſt qu'il y a mis pluſieurs mots qui ne ſont point dans le texte qu'il traduiſoit, & il ne les marque point en caractere Italique. Il n'y a preſque point de Chapitre où l'on n'en trouve quelque exemple, ſur tout dans les Epîtres de Saint Paul, où il uſe ſouvent de periphraſe ou circonlocution. Ce qu'il luy étoit difficile d'éviter, dans le deſſein qu'il avoit de donner une Verſion qui fût plus Françoiſe, & par conſequent moins literale, que celles qui avoient éſté faites avant la ſienne.

De plus, comme il étoit moins exercé dans la Critique que dans la Theologie, il

il s'éloigne souvent pour suivre ses idées theologiques, du sens grammatical qui doit être le fond d'une Version exacte. C'est ainsi qu'au Chap. 1. de l'Epist. aux Ebreux, vers. 3. il a traduit ces mots de la Vulgate, *figura substantiæ ejus*, par ceux-cy, *l'impression de sa personne.* Il eût esté mieux de mettre dans sa Version, comme il y a dans celle de Port-Royal & dans Mr. Godeau, *le caractere de sa substance.* On lit aussi dans la Traduction Espagnole de Cyprien de Valere selon le même sens, *la imagen de substancia.* Il eût esté plus judicieux de mettre dans une note à la marge, que dans le texte de la Version, le mot de *personne* qui est le sens theologique, au moins dans le sens que les Theologiens prennent le mot de *personne.*

Il semble que le P. Amelote ait imité en cela Beze, qui a traduit *character personæ illius.* Il y a aussi dans la Version de Geneve, *la marque engravée de la personne d'iceluy*; dans l'ancienne d'Anvers, *la figure de la subsistence d'iceluy*; & dans l'Italienne de Diodati, *el carattere della sossistenza d'esso.* Mais Erasme & Castalio ont suivy l'ancienne Edition Latine; le premier ayant traduit, *expressa imago substantiæ illius*; & l'autre, *forma expressa substantiæ.* On lit de la même maniere dans le Syriaque, ܕܐܝܟܢܐ ܕܟܝܢܐ ܗܘ *l'image de sa substance* ou *de son essence*; & dans la Version de Louvain, *la figure de la substance d'iceluy.*

Il eust aussi, ce me semble, été mieux de traduire ces mots de l'Epître aux Philippiens, *qui cùm in forma Dei esset*, par ceux-cy, *qui ayant la forme de Dieu*, que par ces autres, *qui possedant la nature divine.* Je veux que ce soit le veritable sens des paroles de Saint Paul: mais comme il peut être contesté, & qu'il l'est en effet par quelques-uns, principalement par les Unitaires, il devoit le mettre dans une note. *Epist. ad Philipp. c. 2. v. 6.*

Le P. Amelote a aussi eu plus d'égard à ses idées theologiques au Chap. 8. de Saint Jean, vers. 25. qu'au veritable sens de ces paroles, *principium qui & loquor vobis*, qui sont dans la Vulgate, lors qu'il les a traduites par celles-cy, *je suis le principe qui parle même à vous.* Le mot de *principium* est à l'accusatif dans l'Original Grec: & ainsi c'est s'éloigner du veritable sens, que de l'interpreter, *je suis le principe.* Mais parce que Saint Augustin & quelques autres Peres

Latins l'ont ſuivy, il a crû qu'il devoit mépriſer en ce lieu le ſens grammatical à l'imitation de ces Peres.

Il ajoûte même, qu'il ſe pourroit bien faire que l'ancien Interprete Latin euſt lû autrement dans ſon Exemplaire Grec. *Après tout*, dit-il, *l'Interprete Latin ne doit pas être facilement rejetté, étant ſuivy des plus ſçavans des Peres. Qui ſçait ſi dans ſon plus ancien Exemplaire Grec il n'y avoit point* ἡ ἀρχή? Mais les Peres qu'il cire ont levé cette difficulté, ayant reconnu qu'il y avoit τὴν ἀρχήν dans le Grec; & il n'y a aucune varieté là-deſſus dans les Exemplaires Grecs. Ils ont plûtoſt apporté une explication theologique de ce paſſage, qu'une interpretation literale. L'ancien Interprete Latin qui a traduit le Grec mot à mot, a mis *principium* à l'accuſatif, comme il eſt dans le Grec. Il n'y a pas la moindre apparence qu'il ait lû autrement.

Il ſeroit facile de produire un grand nombre d'exemples du peu d'exactitude du P. Amelote dans ſa Verſion du Nouveau Teſtament: mais cela nous meneroit trop loin. Il ſuffit de remarquer en general, qu'il s'eſt trop éloigné de la lettre de ſon texte. Il a même voulu prevenir cette objection, lors qu'il dit qu'il a imité en cela Saint Jerôme dans ſa Verſion du Vieux Teſtament. Mais s'il avoit à prendre pour modele ce docte Pere, il devoit pluſtoſt l'imiter dans l'ancienne Verſion du Nouveau Teſtament, qu'il a retouchée, que dans celle de l'Ancien où il eſt un peu libre. Mais ayant été approuvée generalement par toutes les Egliſes d'Occident, cela ſeul ſuffit pour la preferer à toutes les autres.

Il n'en eſt pas de même des nouveaux Traducteurs, qui doivent s'attacher autant qu'ils peuvent à rendre fidelement & à la lettre le ſens du texte qu'ils interpretent. Autrement on pourra les ſoupçonner, ſur tout s'ils ſont de party, de debiter pluſtoſt leurs idées, que de donner la parole de Dieu. Saint Jerôme ayant été long-temps avant toutes nos diſputes ſur la Religion, il ne peut eſtre ſuſpect à aucun des partis. En un mot, il ne faut point ſe prevaloir de l'exemple de ce Pere pour faire une Verſion trop libre du Nouveau Teſtament.

On doit à la verité conſiderer la difference des langues,

nos

nos manieres & nos expreſſions ne s'accordant point avec celles des anciens peuples d'Orient. Sur ce pied-là je conviens avec le P. Amelote, qu'il n'a pas eſté neceſſaire qu'il employât la conjonction *&* dans tous les endroits où elle ſe trouve dans le Nouveau Teſtament, parce que cette repetition nous choque, auſſi-bien que ces autres particules, *voilà*, *donc*, *or*, *parce que*. Je ſuis même perſuadé qu'il en a pû ſubſtituer d'autres en leur place; & cela eſt même quelquefois neceſſaire pour la netteté du ſens.

Mais il ne le faut faire qu'avec de grandes precautions. Car il arrive ſouvent qu'un Traducteur n'oſte de ſa Verſion ces particules, ou les change en d'autres, que pour rendre ſon ſtile plus agreable, ſans prendre garde qu'il altere le ſens de ſon texte. Il y a, par exemple, des endroits où la particule Grecque ὅτι, à laquelle répond la particule Latine *quia* ou *quòd*, n'eſt point une particule cauſale. Il y en a d'autres où elle eſt affirmative, comme le כי des Ebreux eſt auſſi quelquefois affirmatif. A moins qu'un Traducteur n'ait une connoiſſance exacte de ces differentes manieres, il eſt impoſſible qu'il reüſſiſſe dans l'interpretation de ces particules.

Il en eſt de même de la particule *&*, laquelle répondant ſouvent dans le Nouveau Teſtament au ו *vau* des Ebreux, peut être priſe en autant de ſens differens que le *vau*. Je doute que le P. Amelote & pluſieurs autres qui ont traduit le Nouveau Teſtament en noſtre langue ayent eſté capables d'avoir toutes ces vûës.

CHAPITRE XXXIV.

De la Verſion de Mr. Godeau Evêque de Vence.

J'Ay douté ſi je devois mettre au nombre des Verſions Françoiſes du Nouveau Teſtament celle de Mr. Godeau Evêque de Vence, imprimée à Paris en 1668. Auſſi ne porte-t-elle pas le nom de Verſion, mais de *Verſion expliquée*. *Je n'ay fait*, dit-il dans ſa Preface, *ni une Verſion, ni une Paraphraſe; mais c'eſt quelque choſe qui tient de l'un & de l'autre*. Il pretend que faire une Verſion literale du Nouveau Teſtament, *c'eſt s'engager dans la neceſſité d'eſtre peu intelligible en beaucoup d'endroits; &*

faire une Paraphraſe, c'eſt trop s'étendre, & en quelque façon affoiblir le ſens du texte en le voulant éclaircir.

Cet Evêque pretend avoir trouvé un temperament entre ces deux manieres, en faiſant *une verſion pure & exacte*, quand il ne trouve rien de difficile qui merite d'eſtre expliqué. *Mais aux lieux*, dit-il, *où je rencontre quelque choſe d'obſcur, ou qui a beſoin de liaiſon pour être plus facilement entendu, j'ajoûte quelques mots que j'ay fait enfermer en parentheſe, & imprimer de caractere Italique, qui à mon avis éclairciſſent la difficulté ſans rompre la ſuite du texte.*

Il n'y a rien que de loüable dans ce deſſein. Cette precaution eſt très-bonne dans la Traduction des Livres Sacrés, où il eſt à craindre qu'un Traducteur ne faſſe paſſer ſes propres penſées pour la parole de Dieu. Mais quelque ſoin que Mr. Godeau ait pris pour ne pas tomber dans ce defaut, il ſeroit aiſé de prouver par un aſſez grand nombre d'exemples, qu'il a ajoûté pluſieurs mots à ſa Verſion qui ne ſont point dans le texte qu'il a traduit. Il a ſouvent étendu ou limité le ſens par ce moyen, ſans enfermer en parentheſe & imprimer en lettre Italique ce qu'il a ajoûté.

Il témoigne neanmoins dans un petit Avertiſſement qu'il a mis au devant d'un long catalogue des endroits qu'il veut qu'on corrige dans ſon Nouveau Teſtament, *qu'il a obſervé tous les lieux où l'on a mis des paroles du texte & en lettre Romaine, qui devoient eſtre miſes en lettre Italique & dans une parentheſe.* Mais il ne faut que lire ſa Verſion des Epîtres de Saint Paul, pour juger qu'il a ajoûté pluſieurs mots qui ne ſont point de ce Saint Apôtre; & ces mots ſont écrits en lettre Romaine de la même maniere que le reſte de ſa Traduction: ce qu'il étoit difficile d'éviter dans la methode qu'il a ſuivie. Du reſte il s'attache aſſez à la lettre de l'Edition Latine, ſi ce n'eſt qu'il ſuit le Grec en quelques endroits. C'eſt pourquoy il ne fait pas paroître aſſez d'uniformité dans ſa Traduction. Auſſi ne s'eſt-il pas aſſujetty à ſuivre exactement la Vulgate, bien qu'il faſſe profeſſion de s'en éloigner très-rarement. *J'ay preſque toûjours ſuivy*, dit-il, *la Verſion Vulgaire, qui eſt auſſi authentique & auſſi fidelle que le Grec.* *M. God. Pref. de ſa Verſ. du N. T.*

Mr. Arnauld aſſûre que *cette*

Mr. Arn. Def. du N. T. de Mons, liv. 1. ch. 8.

te Traduction n'eſt differente de celle de Mons, qu'en ce qu'il y a moins de notes dans celle-cy, & qu'elles ſont au bas de la page; au lieu qu'il y en a davantage dans l'autre, & qu'elles ſont ſeulement de different caractere, & enfermées dans des parentheſes. En effet, ces deux Verſions ſont aſſez ſemblables. Celle de Mr. Godeau eſt neanmoins ordinairement plus ſimple, & affecte moins la politeſſe & l'élegance du diſcours, que celle de Mons. Elle n'en eſt pas pour cela moins fidelle. *Pour le ſtile dont je me ſuis ſervy*, dit cet Evêque, *j'ay tâché qu'il fût François; mais je n'ay pas eſté ſi ſcrupuleux en ma diction, que je n'aye auſſi ſongé à conſerver autant que j'ay pû le caractere de l'Original qui eſt ſi venerable & ſi ſaint: & lors même qu'il eſtoit facile de tourner autrement que je n'ay fait beaucoup de paſſages, ſur tout dans les Epiſtres des Apôtres, j'ay mieux aimé paroître fidele à rendre les expreſſions de St. Paul & des autres, qu'exact à ſuivre la politeſſe de noſtre langue.*

Mr. God. ibid.

Il n'y a rien en cela qui ne ſoit de bon ſens, & il ſeroit à deſirer que tous les Traducteurs euſſent ſuivy cette methode. Mais l'application que Mr. Godeau en fait en ce même endroit ne vient pas fort à propos. Il dit que c'eſt la raiſon pour laquelle il a toûjours retenu la façon de parler à Dieu en ſingulier, & non pas en pluriel, & de luy dire plûtoſt *toy* que *vous*. Comme il étoit Poëte, il étoit accoûtumé à cette ſorte d'expreſſion, qu'on ne ſouffre pas facilement en proſe dans noſtre langue. Il a neanmoins crû honorer davantage la grandeur de Dieu en luy parlant ainſi, que s'il luy parloit à la maniere des hommes.

Mais je ſuis perſuadé qu'il y aura peu de gens de ſon ſentiment: car il ne s'agit pas icy de la langue originale du Nouveau Teſtament, ni de celle des anciennes Verſions qui ne reconnoiſſent point cette civilité, comme il le remarque. C'eſt aſſez qu'elle ſoit reçûë generalement des François, qui regardent comme une choſe indecente de parler à Dieu par *toy*. Il ajoûte, qu'il y a davantage d'indecence *que Dieu parle au Diable par vous*. Mais s'il jugeoit qu'il y euſt en cela de l'indecence, il luy étoit libre de faire parler Dieu par *toy* au Diable; au lieu qu'en ſe ſervant par tout également de l'expreſſion *toy*, il met Dieu & le Diable dans le même rang, faiſant autant

tant de civilité à l'un qu'à l'autre.

Il dit de plus au même endroit, *qu'il n'a pas évité non plus certains termes, comme ceux de* prepuce *& de* semence, *ne croyant pas devoir estre plus delicat que Saint Paul, qui avoit assurément tout le soin qu'il devoit avoir de la pudeur des fideles à qui il écrivoit.* Il se trouve cependant des personnes que ces mots choquent. Il faut avoir égard en cela plustost à l'usage des choses, qu'aux choses mêmes. Saint Paul s'est servy de plusieurs mots qu'il est bon d'adoucir dans nostre langue.

Mr. God. Epist. aux fideles.

Mr. Godeau a mis à la teste de son Ouvrage une Lettre qu'il adresse à tous les fideles, où il leur recommande la lecture du Nouveau Testament, qu'ils *doivent étudier nuit & jour.* Il les détourne en même temps de la doctrine des nouveaux Casuistes qu'il decrie de toute sa force. Il dit en parlant du Nouveau Testament par rapport à ces Casuistes, *Il satisfera à vos doutes par des resolutions constantes, & qui mettront vos consciences en un veritable repos. En un mot, il sera un admirable Casuiste pour regler vostre vie. Les Chrétiens durant plusieurs siecles n'en ont point eu d'autre, & ils s'en trouvoient si bien, que leurs mœurs étoient aussi saintes que leur creance. — Maintenant les Chrestiens sont infiniment éloignés de cette pureté. Les Docteurs se sont multipliés, & la bonne doctrine s'est presque toute perdüe. On a traité exactement des cas de conscience, on a tout examiné. On a tout reglé, & l'on a perdu la conscience.*

Il est aisé de juger qu'il a voulu noter par là les Jesuites. On sçait que le P. Vavasseur a donné au public les raisons qu'il avoit de douter que Mr. Godeau fût Poëte: *utrùm Godellus sit Poëta.* Cet Evêque n'a pû s'empêcher d'en témoigner son ressentiment dans la Preface qui est au commencement de sa Paraphrase sur les Pseaumes, où il dit, *que les censeurs, que les envieux non seulement mettent en question si je suis Poëte, mais prononcent souverainement que je ne sçay pas les premiers élemens de la Grammaire. Qu'ils me bannissent des Ecoles de la Philosophie & de la Theologie; qu'ils trouvent dans la Version des Pseaumes toutes les erreurs qu'ils y voudront, je ne m'en tourmenteray point*

Il tâche de rendre le change aux Jesuïtes. Il insinüe même assez dans la Preface de son Nouveau Testament, qu'il ne l'a

l'a traduit que dans la veüe de faire regner parmy les Chrêtiens la Morale de JESUS-CHRIST. *Je dois dire*, dit-il, *que la principale raison qui m'obligea il y a plus de dix ans à commencer cette Version, fut l'ignorance de l'Evangile & la corruption de ses maximes que je voyois regner dans l'esprit des Chrêtiens.* Il se plaint de ce que *la plus-part des Chrêtiens d'aujourd'huy ne consultent que des Auteurs modernes*, qui ont introduit dans la Religion un Pyrrhonisme où il y a *ouy* & *non*.

Ce n'est pas qu'on manquast alors de Versions Françoises du Nouveau Testament. Mr. Godeau croyoit apparemment, que la sienne qui étoit d'un tour nouveau, & qui est même plus Françoise que les precedentes, effaceroit toutes les autres. On ne voit pas cependant qu'elle ait eu un grand cours dans le monde. La Traduction du P. Amelote & celle de Mons qui venoient de paroître, ne luy furent pas favorables. Messieurs de Port-Royal ont fort goûté la Lettre & la Preface dont on vient de parler. Comme cet Evêque convenoit avec eux de sentimens, & qu'il n'aimoit pas les Jesuïtes, ils n'ont pas manqué de l'opposer à ceux qui ont attaqué leur Traduction. *C'est pour le bien commun*, dit un de leurs Apologistes, *que Mr. l'Evêque de Vence travaille si heureusement, lors qu'il combat avec tant de force & de prudence les ennemis de la verité, qui s'efforcent d'oster aux enfans de l'Eglise le testament de leur Pere, & qui après avoir continuellement disputé contre ce divin Testament par les fausses raisons d'une Morale corrompüe, ne voudroient pas que l'on connût des loix qu'ils ont tant de fois violées.* *Rép. à la II. Lett. d'un Doct. en Th. sur la Trad. de Mons.*

On ne peut nier que Mr. Godeau n'ait eu une grande pieté & un grand zele pour servir utilement le public. Mais on pourroit douter sans luy faire tort, qu'il ait eu assez de capacité pour faire une bonne Traduction du Nouveau Testament. Il n'est pas besoin d'entrer bien avant dans son ouvrage pour en donner des preuves : car il n'est pas exact dès les premiers mots de sa Version. Il traduit ces paroles, *Liber generationis*, par celles-cy, *Livre de la genealogie.* S'il vouloit exprimer la lettre, il devoit traduire, *le Livre de la generation*; & en s'attachant au sens seulement, il faut traduire *la genealogie.* Comme il a fait profession de

n'eſtre pas Grammairien, il ſeroit inutile de nous arreſter à ces ſortes de minuties, qui ne doivent cependant pas être ignorées de ceux qui ſe mêlent de traduire l'Ecriture Sainte.

Il ſeroit à ſouhaitter qu'il y euſt plus de liaiſon entre le texte de ſa Verſion & ſes additions ou explications. Il aſſûre dans ſa Preface, qu'il les a *toutes tirées des Saints Peres, ou des Commentaires modernes les plus approuvés*, & qu'il ne dit rien de luy-même. Mais cela ne devoit pas l'empêcher d'ajuſter ſa Traduction avec ſes additions. Il traduit, par exemple, ces mots du Chap. 8. de Saint Jean, verſ. 25. *principium qui & loquor vobis*, par ceux-cy, *je ſuis le principe* (de toutes choſes) *qui parle à vous*; & il ajoûte enſuite, (*Je ſuis celuy que dès le commencement je vous ay dit.*) *En ce paſſage* τὴν ἀρχὴν *au cas accuſatif doit être pris adverbialement, & comme ſi St. Jean avoit dit,* ἐξ ἀρχῆς, *à principio.* Si cela eſt vray, il ne devoit pas traduire dans le texte de ſa Verſion, *je ſuis le principe* &c. Il eût été mieux de n'y mettre que ce qu'il a ajoûté en forme d'explication. Mais comme il n'a fait que recueillir ce qu'il a lû en differens Commentaires, il n'eſt pas toûjours d'accord avec luy-même.

Outre qu'il ne ſuit point la Vulgate au Chap. 1. de l'Epître aux Romains, verſ. 4. il n'explique pas aſſez literalement ce paſſage qu'il traduit ainſi, *qui a été declaré* (qui s'eſt fait reconnoître) *fils de Dieu par la vertu*, (la puiſſance de ſes miracles) *par la plenitude du St. Eſprit*, (qui habitoit en luy, & qu'il a donné à ſon Egliſe) *& par ſa reſurrection des morts.* Ces mots, *ſecundùm ſpiritum ſanctificationis*, ne ſignifient pas à la lettre *par la plenitude du St. Eſprit.*

Au verſ. 9. du même Chap. de l'Epître aux Romains, il a rendu ces mots, *cui ſervio in ſpiritu*, par, *que je ſers en mon eſprit* (par un culte interieur.) S'il n'avoit rien ajoûté en d'autres caracteres qui limitaſt ſon interpretation, elle ſeroit literale: car il ne s'agit point en ce lieu-là de *culte interieur*, mais ſimplement du miniſtere de Saint Paul qui étoit Apôtre de JESUS-CHRIST. Ce même defaut ſe trouve en pluſieurs autres endroits de la Traduction de Mr. Godeau, qui ſous pretexte de donner une Verſion expliquée du Nouveau Teſtament, a ſubſtitué

ſtitué en la place des paroles du St. Eſprit les explications particulieres des Commentateurs..

Il eſt vray qu'il marque ordinairement ces ſortes d'explications en lettre Italique pour les diſtinguer de ſon texte: mais cela ne laiſſe pas de limiter le ſens, & de le reſtreindre quelquefois à des ſens faux, ou au moins très-incertains. Lors qu'il eſt dit, par exemple, au Chap. 27. de Saint Matth. que depuis midy juſques à trois heures il y eut des tenebres répandües ſur toute la terre, *tenebræ factæ ſunt ſuper univerſam terram*, il ajoute en forme d'explication, *Il y eut une éclypſe de ſoleil generale qui dura trois heures, & qui ſe fit la lune eſtant pleine contre l'ordre de la nature.* Mais il eſt bien plus probable que ces tenebres ne furent gueres que dans la Judée, qui eſt appellée, ſelon le ſtile ordinaire de l'Ecriture, *toute la terre.* Il ne s'agit point de plus d'éclypſe en ce lieu-là, & encore moins d'éclypſe generale.

Ce Traducteur a quelquefois marqué les diverſes leçons du Grec; mais il ne les a pas toûjours miſes en Italique, comme il étoit obligé de le faire, puis qu'il traduiſoit le Latin de la Vulgate, & non pas le Grec. C'eſt ainſi qu'il a ajoûté, Chap. 6. de S. Matth. verſ. 13. à la fin de l'Oraiſon Dominicale ces mots en lettre Romaine comme le reſte du texte, *parce qu'à toy appartient le regne & la puiſſance & la gloire à jamais*; puis il fait cette obſervation: *Ces paroles ſont dans le texte Grec, & non pas dans la Verſion.*

Cela étant, elles devoient être en Italique, & non pas en lettre Romaine. Il a crû apparemment qu'elles étoient de l'Original, & qu'ainſi il ne pouvoit pas les retrancher, bien qu'elles ne fuſſent point dans la Vulgate. Mais il faut être peu exercé dans la Critique, pour ne pas juger que c'eſt une gloſe qui a été ajoutée après coup au texte Grec. C'eſt aſſez parlé de la *Verſion expliquée* de Mr. Godeau. Examinons maintenant la Traduction de Port-Royal, laquelle a fait tant de bruit dans le monde.

CHAPITRE XXXV.

De la Verſion du Nouveau Teſtament imprimée à Mons. Examen de la ſeconde partie de la Preface, où Meſſieurs de Port-Royal juſtifient leur methode.

SI nous écoutons les Apologiſtes de la Traduction du Nouveau Teſtament imprimée à Mons, cet ouvrage a été reçû *par tout avec une telle approbation, qu'il ne s'eſt peut-être fait aucun Livre depuis pluſieurs ſiecles qui en ait eu une plus grande.* Et ainſi il ſemble qu'il y ait de la temerité à ne pas ſouſcrire à une approbation ſi generale. Mais comme les Critiques ne jugent pas des Livres ſur les bruits qui ſe repandent dans le monde, & d'ailleurs Meſſieurs de Port-Royal n'étant pas tout-à-fait croyables dans le témoignage qu'ils ſe rendent à eux-mêmes, il eſt bon d'examiner en particulier ſi cette approbation eſt bien fondée.

Ab. & null. de l'ord. de M. l'Arch. de Par.

Lors que Luther publia dans le dernier ſiecle une Traduction Allemande de la Bible, elle fut d'abord eſtimée de la plus-part des gens du Nord, qui en admirerent la netteté & l'élegance des expreſſions, & elle eſt même encore aujourd'huy en une grande veneration dans tout le party Lutherien. Mais ceux qui étoient ſçavans dans la Critique des Livres Sacrés, s'apperçûrent bientoſt que cette Verſion ne meritoit point les loüanges qu'on luy donnoit de toutes parts, l'Auteur ayant ſuivy une methode qui étoit ſujette à l'illuſion.

Comme Meſſieurs de Port-Royal ont ſuivy cette même methode dans leur Verſion du Nouveau Teſtament, elle a preſque les mêmes defauts que celle de Luther. En effet, ſi l'on compare les raiſons que les Proteſtans d'Allemagne ont produites pour juſtifier la Bible de leur Patriarche, avec les Defenſes que ces Meſſieurs ont publiées pour appuyer leur Traduction, l'on trouvera une ſi parfaite reſſemblance entre les unes & les autres, qu'on croiroit que les Auteurs de ces deux ouvrages ont travaillé ſur les mêmes idées. Pour traiter chaque choſe dans ſon ordre, je parleray plus bas de la Verſion de Luther, lors que j'examineray les Traductions Allemandes.

Je ſçay que quelques Ecrivains ont objecté aux Traducteurs de Mons, que leur Verſion

sion appuyoit en plusieurs endroits les nouveautés des Heretiques. Mais comme je fais icy profession de suivre les regles que l'art de la Critique me prescrit, & de n'être ni Theologien ni Controversiste, on ne doit point exiger de moy que je trouve des heresies dans cette Version. Il se peut bien faire qu'elle ne soit pas exempte des fautes où tombent ordinairement les personnes qui ont pris party, & que Messieurs de Port-Royal y ayent fait parler le St. Esprit selon leurs prejugés. Mais je ne pretends point les condamner sur cela seul qu'ils paroissent suspects à bien des gens. Pour leur rendre justice, il est à propos d'examiner leur ouvrage en particulier. Je commenceray par le titre du Livre, & par la seconde partie de leur Preface, qui est plûtost une Apologie qu'une Preface.

Le titre de la Version de Port-Royal est exprimé en ces termes: *Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur* JESUS-CHRIST *traduit en François selon l'Edition Vulgate avec les differences du Grec.* Il n'y a personne qui ne croye d'abord en lisant ce titre, que l'Interprete a veritablement traduit le Nouveau Testament sur la Vulgate, & qu'il a marqué les endroits où elle differe du Grec. Il suit cependant tantost le Latin, tantost le Grec, & il ne suit quelquefois ni l'un ni l'autre. Il est vray qu'il s'attache beaucoup plus à la Vulgate qu'au Grec. Mais si Messieurs de Port-Royal avoient été exacts, leur Version auroit été conforme au titre qui est à la teste, & pour cela ils ne devoient point abandonner l'Interprete Latin dans le texte de leur ouvrage. S'ils avoient dessein de remarquer les differences du Grec, ils devoient les mettre à la marge, ou au bas des pages; au lieu qu'elles sont en plusieurs endroits dans le texte, dont elles font même quelquefois une partie, & que la Vulgate est rapportée en quelques-uns de ces endroit-là en forme de note. De plus, peuvent-ils dire qu'ils ont traduit le Nouveau Testament *selon l'Edition Vulgate avec les differences du Grec*, n'ayant rapporté que très-peu de ces differences du Grec, & même celles qui sont les moins importantes? Venons à la Preface.

Impr. à Mons en 1667.

Ils font d'abord connoître qu'ils n'ont point ignoré les

loix d'une bonne Traduction de l'Ecriture Sainte, lors qu'ils obſervent que ceux qui ont travaillé à cette Verſion ont ſçû que ce n'étoit pas aſſez *de rendre ſens pour ſens, mais qu'il falloit en conſerver même les expreſſions, en marquer les propres mots, & en repreſenter autant qu'il eſtoit poſſible la force, l'étenduë, l'ordre, la ſtructure & les liaiſons.*

Voilà en effet l'idée qu'on ſe doit former quand on veut traduire les Livres Sacrés. Je ne croy pas que les perſonnes bien ſenſées, & qui ont quelque capacité, goûtent les raiſons qui ont porté les Traducteurs de Mons à s'éloigner ſi fort de cette methode. Ils diſent *qu'en s'attachant de cette ſorte à la lettre, le ſens en eſtoit quelquefois tellement étouffé, qu'il paroiſſoit inintelligible; & que pour vouloir donner un ſens indeterminé & ſuſpendu, on laiſſoit ſouvent les Lecteurs vuides de tout ſens; qu'on rabaiſſoit infiniment par cette maniere la majeſté de l'Ecriture, en ne gardant rien de cet air venerable & tout divin qu'elle a dans les langues originales.*

Mais il me ſemble qu'il y avoit un milieu à garder entre ces Interpretes, qui pour s'attacher trop à la lettre ſe rendent inintelligibles, & ceux qui s'en éloignent trop, comme ont fait Meſſieurs de Port-Royal. S'il y a des defauts dans ces deux manieres de traduire, la premiere, qui a eſté ſuivie par la plus-part des Juifs & par l'ancien Interprete Latin, eſt bien moins dangereuſe que la ſeconde. L'on peut ſuppleer facilement au defaut des premiers par de petits éclairciſſemens; & quand on s'eſt une fois accoûtumé à ces ſortes de Traductions, l'Ecriture en devient bien plus intelligible; au lieu qu'on eſt ſujet en ſuivant la ſeconde methode, à donner des ſens purement humains, qu'on fait enſuite paſſer pour la parole de Dieu. Ce qui eſt principalement à craindre, lors que les Traducteurs ont des prejugés. Car ſous pretexte de ne laiſſer point ſuſpendu & indeterminé le ſens d'un paſſage, ils prennent la liberté d'établir leurs ſentimens.

A ce qu'on oppoſe, que la premiere maniere rabaiſſe la majeſté de l'Ecriture, & qu'elle ne garde rien de l'air qu'elle a dans les langues originales, je répons qu'au contraire la ſeconde maniere qui s'éloigne des expreſſions de l'Original ne garde rien de cet air.

air. Meſſieurs de P. R. parlent à la verité auſſi bon François dans leur Verſion du Nouveau Teſtament, que les Lutheriens parlent bon Alleman dans leur Bible Allemande. Mais les uns & les autres ne retiennent preſque rien de *cet air venerable & tout divin* que l'Ecriture a dans *les langues originales*. On n'y trouve point cette ſimplicité de ſtile qui eſt repandüe dans les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres.

Cela paroît dès les premiers mots de la Traduction de Mons, où nous liſons, *la genealogie de* JESUS-CHRIST: & en effet ces deux mots Latins, *liber generationis*, qui répondent à deux autres qui ſont dans le Grec de St. Matthieu, ſignifient *genealogie*. Mais un Interprete qui voudra conſerver cet air ſimple que les Livres Sacrés ont dans les langues originales, aimera mieux traduire ſimplement, *le Livre de la generation*. Il remarquera en même temps à la marge, que dans le ſtile de la Bible on appelle βίβλος γενέσεως, ou *Livre de la generation*, ce que les Grecs nomment γενεαλογία, *genealogie*; que les Apôtres ont pris cette expreſſion de la Verſion Grecque des Septante, qui ont ainſi interpreté le *Sepher toldoth* des Ebreux. On s'accoûtumera par ce moyen peu à peu au ſtile de l'Ecriture, qui nomme *livre* toute ſorte de diſcours ſoit grand ſoit petit.

Ces Meſſieurs tâchent après cela de juſtifier leur methode par l'exemple de St. Jerôme, *qui eſt comme le modele des Traducteurs de l'Ecriture, puis que l'Egliſe a ſi ſolemnellement approuvé ſa Verſion*. Or ce ſçavant Pere n'a point crû, dit-on, être obligé de s'attacher ſervilement à la lettre, comme on le voit par la maniere dont il a traduit Job & les Prophetes. Si l'on avoit à donner St. Jerôme pour le modele des Traducteurs de la Bible, il ne falloit pas choiſir ſa Verſion de Job & des Prophetes, qui ſont des Livres très-obſcurs & d'un ſtile fort concis dans l'Ebreu. Il eût été plus à propos de propoſer l'ancienne Verſion du Nouveau Teſtament qu'il a retouchée, & qui eſt bien éloignée de la Traduction de Mons.

On doit de plus conſiderer, que ce qui donne cette grande autorité à la Verſion de Saint Jerôme, eſt l'approbation generale des Egliſes d'Occident depuis un grand nombre de ſiecles.

ſiecles. Cette approbation ne peut pas ſervir de regle aux Traducteurs modernes, à qui il n'eſt pas permis de s'émanciper, ſous pretexte de certains endroits de la Bible que ce docte Pere a plûtoſt traduits ſelon le ſens que ſelon la lettre. Cette imitation qui pourroit avoir de mauvaiſes ſuites eſt blâmable, principalement dans un temps que le monde eſt partagé en differentes Sectes, qui tâchent toutes d'appuyer leurs opinions ſur l'Ecriture, ſans avoir égard à la tradition.

Mais après tout, peut-on comparer les Traducteurs de Port-Royal à St. Jerôme, qui a entendu parfaitement l'Ebreu, le Grec & le Latin? Il eſt bien plus à propos dans une Traduction des Livres Sacrés en langue vulgaire, de s'attacher à la lettre autant qu'il eſt poſſible, que de donner des ſens trop libres en la quittant. On fera neanmoins en ſorte que ces Traductions ne ſoient pas inintelligibles & inſupportables, comme ſont le plus ſouvent celles des Juifs.

Je ne comprens point pourquoy ces Traducteurs donnent icy pour exemple Saint Auguſtin, qui a, dit-on, cité les paroles de la Verſion de Saint Jerôme, *lors même qu'elle n'étoit pas encore en uſage dans l'Egliſe, pour faire voir l'éclat & la majeſté de l'Ecriture.* On ſçait avec quelle vigueur ce pieux Evêque s'oppoſa à la nouvelle Traduction de St. Jerôme, laquelle il ne pût jamais goûter.

Le témoignage du même Saint Auguſtin que Meſſieurs de P. R. produiſent enſuite pour juſtifier le temperament qu'ils pretendent avoir gardé dans leur Traduction, ne vient pas plus à propos. Ils rapportent ſa remarque ſur les diverſes Traductions qui étoient de ſon temps. Il veut que ce grand nombre de Verſions puiſſe plus ſervir que nuire à l'intelligence de l'Ecriture. Comme les unes ſont attachées à la lettre, & les autres au ſens, il croit qu'on les doit conſulter toutes, en ſorte neanmoins qu'on prefere l'ancienne appellée Italique. *Auguſt. lib. 2. de Doct. Chriſt. capp. 14. & 15.*

On ne pouvoit rien apporter qui fût plus oppoſé aux Traducteurs de P. R. que cette reflexion de St. Auguſtin. Pour en être convaincu, l'on n'a qu'à comparer les Pſeaumes qui nous reſtent de cette Italique avec la Verſion de Mons dont il eſt queſtion, & l'on ne trouvera aucune reſſemblance

blance entre ces deux Traductions. Celle de Mons s'éloigne presque par tout de la lettre, & elle est plûtost une Traduction expliquée qu'une simple Traduction. L'ancien Interprete Latin au contraire suit par tout la lettre, & s'attache aux paroles de son texte: ce qui le rend obscur, principalement à ceux qui ne sont pas exercés dans la lecture des Livres Sacrés.

Je n'improuve point l'observation qu'ils ont faite au même lieu touchant quelques mots qu'ils ont inserés dans leur Traduction en caractere Italique, s'il étoit vray qu'ils ne les eussent ajoûtés que pour exprimer le sens plus clairement, ou même pour rendre leur Version plus conforme à l'usage de nostre langue, sans neanmoins rien diminuer de l'exactitude, & sans s'éloigner de la lettre. Mais on ne sçauroit jetter les yeux sur cette Traduction, qu'on n'y remarque un grand nombre de ces additions en caractere Italique, qui ne servent point à l'usage auquel on les a destinées, & qui alterent même ou affoiblissent quelquefois le sens de l'Original. Quelle necessité y avoit-il, par exemple, de traduire dès le commencement de Saint Matth. Chap. 1. vers. 5. *David qui fut Roy*, marquant *qui fut* en Italique, comme ayant été ajoûté? Il eût été, ce me semble, mieux de traduire simplement *le Roy David*. Ce qui exprime parfaitement le Grec & le Latin, & l'on rend en même temps l'article τὸν qui est dans l'Original.

On a de plus traduit au verset 20. du même Chap. *a esté formé du St. Esprit*. Le mot de *formé* est en Italique, comme une addition, & l'on a mis au bas de la page, qu'il y a à la lettre, *est du Saint Esprit*. Je croy qu'il eust été plus à propos de mettre dans le texte de la Version ce qui est au bas de la page, & dans la note ce qui est dans la Traduction. Au Chap. 2. de Saint Matth. vers. 16. on lit dans cette Version, *ayant envoyé des gens armés, il fit tuer*, & l'on a marqué en Italique *des gens armés*, comme étant une addition. Mais ne pouvoit-on pas traduire plus simplement, *envoya tuer*, comme a fait le P. Amelote?

Ce sont là à la verité des choses peu importantes: aussi ne les propose-t-on que pour donner l'idée d'une bonne Traduction de la Bible, & pour faire connoître en

même temps, que les Traducteurs de Mons ne ſont pas tout-à-fait exacts. On produira dans la ſuite de ce diſcours d'autres exemples plus importans, d'où l'on apprendra que ces Meſſieurs ſous pretexte de faire parler plus clairement les Evangeliſtes & les Apôtres, en ajoûtant à leur texte de certains mots en caractere Italique, leur ont fait dire des choſes auxquelles ils n'ont jamais penſé.

Il y a dans cette Verſion un autre defaut qui eſt peu éloigné de celuy qu'on vient de marquer, & qu'ils ont tâché de juſtifier dans leur Preface. Au lieu de traduire ſimplement les paroles de leur texte, ils les expliquent dans le corps de leur Verſion, comme ſi les notes n'étoient pas deſtinées à ces ſortes d'explications. On lit, par exemple, dans la Vulgate conformément à l'Original Grec, au Chap. 1. de St. Luc, v. 5. *Fuit ſacerdos quidam nomine Zacharias de vice Abia*, leſquelles paroles ſont ainſi traduites dans la Verſion de Mons : *Il y avoit un Prestre nommé Zacharie de la famille d'Abia, l'une des familles ſacerdotales qui ſervoient dans le temple chacune en leur rang.*

Cela s'appelle mettre le Commentaire dans la Traduction : car il y a ſeulement dans le texte, *Il y avoit un Preſtre nommé Zacharie du rang d'Abia.* Il n'y a rien là d'indeterminé & de ſuſpendu. C'eſt aſſez qu'on exprime avec netteté dans une Traduction le ſens grammatical ou le literal, ſans qu'il ſoit neceſſaire de donner à cette Verſion tout le jour qu'on pourroit luy donner dans des remarques ou dans un Commentaire. S'il faut expliquer ce que c'eſt que ce *rang d'Abia* qui eſtoit Sacrificateur, on le fera commodement dans une note.

Mais il y a en cet endroit, dit-on, un mot dans le Latin & dans le Grec, qui contient des idées qui ne ſe peuvent exprimer en François que par divers mots. Je répons à cela, que ces mots François, *du rang d'Abia*, expriment très-bien ceux-cy qui ſont dans le Latin, *de vice Abia.* Ce qui a trompé les Traducteurs de Mons, c'eſt qu'ils ont crû qu'on devoit mettre dans une Verſion des éclairciſſemens aux endroits qui ont quelque obſcurité. Mais lors qu'on ſuit cette methode, l'on ne doit pas donner à ſon Ouvrage le ſimple nom de *Verſion*, mais

mais de *Verſion expliquée*, comme Mr. Godeau a nommé ſa Traduction du Nouveau Teſtament. Nous ne voyons preſque aucuns Livres ou il n'y ait de certains termes ſoit d'art, ſoit de coûtumes ou d'uſages, qui ne ſont pas entendus generalement de tout le monde. On ne s'aviſe pas pour cela, lors qu'on les traduit, d'expliquer ces termes dans le texte de la Verſion pour en faciliter l'intelligence. Ce qu'on doit encore moins faire dans les Livres Sacrés, parce qu'il y a des endroits où ces ſortes d'explications ſont dangereuſes, ſur tout lors que les Traducteurs ne ſont pas habiles, ou qu'ils ont des ſentimens particuliers. On a eu raiſon de reprocher ce defaut à Luther, pour s'être trop émancipé dans ſa Traduction de la Bible; & il eſt bien difficile qu'on ne faſſe le même reproche aux Traducteurs de Port-Royal, quand on lit leur Verſion du Nouveau Teſtament.

C'eſt encore un defaut dans cette Verſion, d'avoir mis dans le texte des expreſſions qui ne ſont point literales, & d'avoir marqué en même temps à la marge celles qui ſont literales: afin, dit-on, qu'on ne ſoit pas privé de la traduction ſimple de la lettre, & que l'on jugeât, comme dit St. Auguſtin, de la liberté avec laquelle on s'eſt alors diſpenſé de la ſuivre.

Mais ſi l'on jette les yeux ſur une bonne partie de ce que les Traducteurs de Mons ont mis à la marge avec la lettre *l.* qui eſt la marque du ſens literal, on ſera convaincu que cela devoit être dans le texte, & qu'au contraire ce qui eſt dans le texte devoit être à la marge. Je ne ſçay comment on a pû appeller cette methode, une exactitude qui a paru neceſſaire pour témoigner le reſpect qu'on doit avoir pour la lettre. Si cela ne ſe rencontroit que dans les endroits où la lettre renferme des expreſſions dures & barbares, ou quelques Ebraïſmes trop éloignés de nos façons de parler, je n'y trouverons rien à redire: mais il s'agit icy d'expreſſions literales & claires qu'on a renvoyées à la marge, pour en mettre d'autres dans le texte qui tiennent plûtoſt lieu d'explication que de verſion.

Je ne voy pas auſſi à quel propos on fait icy venir le témoignage de Saint Auguſtin, puis que ce Pere, comme il a été dêjà remarqué, a preferé à toutes les autres Verſions

l'Italique qui s'attachoit fort à la lettre. L'eloge qu'il fait de l'ancien Interprete Latin en ces termes, *maluit pius Interpres Minus Latinè aliquid dicere, quàm minus proprie*, peut-il eſtre applique aux Traducteurs de Port-Royal? Ces Meſſieurs ſont tellement accoûtumés à citer Saint Auguſtin, qu'ils le font entrer dans tous leurs diſcours ſans y faire beaucoup de reflexion.

Aug. in Pſ. 50.

Je laiſſe à juger à ceux qui liſent la Traduction de Mons, s'il eſt vray que, pour ce qui regarde le ſtile, on a tâché d'y conſerver autant qu'on a pû l'air & le caractere de celuy de l'Ecriture; *& que comme le ſtile de l'Evangile eſt extraordinairement ſimple, on s'eſt efforcé de repreſenter cette admirable ſimplicité, en évitant les tours & les manieres de parler qui pouvoient reſſentir l'eloquence humaine.*

Si l'on a eu ce deſſein en traduiſant le Nouveau Teſtament, pourquoy a-t-on affecté de mettre des phraſes choiſies & une abondance de paroles inutiles en la place des expreſſions ſimples & populaires dont les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis? Pourquoy a-t-on banny de cette Verſion pluſieurs mots qu'un long uſage a autoriſés, & qui ont été, pour ainſi dire, canoniſés dans les Egliſes d'Occident?

Le mot de *Scribe*, par exemple, qui eſt ſouvent dans le Nouveau Teſtament, eſt toûjours exprimé dans cette Verſion par celuy de *Docteur de la Loy*. La raiſon que ces Meſſieurs apportent de ce changement dans leur Preface, eſt que *le mot de* Scribe *en noſtre langue a tout une autre notion que le mot de* Scriba *dans l'Evangile, ſignifiant ſeulement un Ecrivain ou un Copiſte:* comme ſi le mot de γραμματεὺς en Grec, & celuy de *Scriba* en Latin, n'étoient pas auſſi bien équivoques en ces deux langues, que celuy de *Scribe* en François. Selon ce raiſonnement, il faudroit accuſer les Evangeliſtes de s'être ſervis du mot de γραμματεὺς ou *Scribe* pour ſignifier un Docteur de la Loy, pouvants employer d'autres termes qui euſſent été plus clairs.

Ils n'ont pas eu toute la delicateſſe de Meſſieurs de Port-Royal. Ils ont ſuivy en cela & en pluſieurs autres rencontres l'ancienne Bible Grecque, où ils ont lû le mot de γραμματεὺς. L'Interprete Latin du Nouveau Teſtament qui s'eſt attaché à la lettre de l'Original

nal Grec, l'a traduit par celuy de *Scriba*. Ce mot eſt ſi connu dans noſtre langue, qu'il n'y a perſonne qui ne ſçache ce que c'eſt, lors qu'il entend prononcer le nom de *Scribe* dans nos Egliſes. Auſſi ſe trouve-t-il dans toutes les Verſions en langue vulgaire. Les Italiens l'ont rendu par *Scribi*, & les Eſpagnols par *Eſcribas*. Diodati qui a traduit au Chap. 2. de Saint Matthieu, verſ. 4. *gli Scribi del popolo*, explique dans une note le mot de *Scribi* par ceux-cy, *Letterati, Dottori & Maeſtri in Scrittura*. Caſtalio qui a affecté par une trop grande delicateſſe de changer dans ſa Verſion la plus-part des mots qu'on appelle ordinairement conſacrés, a conſervé celuy-cy.

C'eſt auſſi un effet de la delicateſſe des Traducteurs de Mons, d'avoir mis en la place du mot de *gehenna* celuy d'*enfer*. *Gehenna*, diſent-ils, *a eſté traduit* enfer, *& non pas* geenne *ou* gêne, *parce que le mot de* gêne *ſignifie preſentement autre choſe en noſtre langue, que le mot de* gehenna *dans l'Evangile, qui y eſt mis certainement pour le lieu où les damnés ſont brûlés, que nous appellons enfer*. Mais s'il falloit changer tous les mots qui peuvent eſtre pris en differens ſens dans le Nouveau Teſtament, il y auroit bien d'autres changemens à faire dans la Verſion de Mons.

Les Evangeliſtes avoient le mot Grec γέεννα, qu'ils employent ſouvent après les Septante pour ſignifier l'enfer. Mais comme celuy de *gehenna* qui eſt Ebreu ou Caldaïque étoit fort en uſage de leur temps, bien qu'il fût de l'invention des Rabbins dans le ſens dont il eſt queſtion, ils ont mieux aimé s'en ſervir, que de celuy d'γέεννα qui eſtoit Grec. L'ancien Interprete Latin l'a conſervé religieuſement. Eraſme, Beze, & même Caſtalio, l'ont auſſi gardé, bien qu'il ne fût pas Latin. Diodati a auſſi mis dans ſa Verſion Italienne *geenna* avec cette note à la marge : *queſta parola s'uſa per le pene dell'inferno*.

Meſſieurs de P. R. ne pouvoient-ils pas ôter par une ſemblable note l'ambiguité qui eſt, ſelon eux, en noſtre langue dans le mot de gêne? Ils ont mieux aimé mettre dans le texte de leur Traduction le mot d'*enfer*, & dans leur note celuy de *geſne*. Ceux de Geneve qui n'ont pas ignoré que le mot de *gêne* ſignifioit autre choſe en François, que

gehenna dans l'Evangile, n'ont pas laiſſé de le conſerver dans leur Verſion Françoiſe. Calvin & Beze & pluſieurs autres Miniſtres qui ont retouché pluſieurs fois cette Traduction, & qui ſe ſont principalement appliqués à en retrancher les mots qui ne leur paroiſſoient pas aſſez François, n'en ont pas retranché celuy-là. Ils ſe ſont contentés d'en marquer à la marge l'origine, & ce qu'il ſignifioit.

Ils n'ont pas de plus écrit *geſne*, comme les Traducteurs de Mons, mais *gehenne*, pour indiquer ſon origine qui eſt Ebraïque. Il eſt écrit de cette maniere dans la Bible Françoiſe d'Anvers qui eſt avant celle d'Olivetan. En effet, il n'y aura aucune équivoque dans ce mot, ſi on écrit *gehenne* ou *geenne*, comme il eſt dans le Grec du Nouveau Teſtament. On expliquera en même temps dans une note ce qu'il ſignifie, comme Diodati & les autres Miniſtres de Geneve ont fait dans leurs Verſions.

Je ne croy pas que les perſonnes de bon ſens goûtent une autre remarque que les mêmes Traducteurs ajoûtent dans leur Preface, lors qu'ils diſent, que ce n'eſt point s'éloigner de la lettre, que d'employer pluſieurs mots pour en exprimer un ſeul. Je dis au contraire, qu'un Interprete qui veut exprimer le caractere des Auteurs qu'il traduit, ne doit point charger ſa Verſion de mots ſynonymes. Car ſi l'on ſouhaitte en expliquer quelques-uns par d'autres qui ſoient plus clairs & plus connus, il ne faut pas les mettre dans le texte de la Verſion, mais à la marge, comme ont fait pluſieurs Traducteurs de ces derniers temps.

On conſerve par ce moyen le ſtile ſimple des Evangeliſtes & des Apôtres, & même leurs mots, autant qu'il ſe peut faire ſans ſe rendre obſcur; au lieu que la Traduction de Mons qui eſt remplie de mots ſynonymes & de phraſes, ne nous repreſente point le veritable ſtile du Nouveau Teſtament. *Lors qu'il arrive*, diſent ces Meſſieurs dans leur Preface, *qu'on ſubſtitüe preciſément deux mots au lieu d'un, parce qu'un des deux ne l'exprime pas ſuffiſamment, on joint ces deux mots par un & en Italique, ou par un* ni, *lors que la phraſe eſt negative, pour faire entendre qu'il n'y a qu'un mot dans l'Original.* Mais outre qu'ils ont ſubſtitué deux mots au lieu d'un

en

en plusieurs endroits où il n'y a aucun & en Italique, il leur est arrivé quelquefois de limiter ou d'affoiblir le sens de l'Original par ce second mot explicatif. Ce n'est plus alors le texte sacré, mais une interpretation de ce texte de laquelle tout le monde ne demeure pas d'accord.

Ils donnent icy pour exemple de ces deux mots substitués en la place d'un, ces paroles du Chap. 5. de St. Matth. vers. 29. *si oculus tuus dexter scandalizat te*, qu'ils ont traduites par celles-cy, *si vostre œil droit vous est un sujet de scandale & de chûte?* Ils disent que le mot de *scandale* tout seul donne d'ordinaire une autre idée, & qu'il se prend pour ce qui nous choque, & non pas pour ce qui nous fait tomber. Mais Saint Jerôme qu'ils pretendent imiter, n'a point eu cette delicatesse. Il a traduit en plusieurs endroits de sa Version du Vieux Testament le mot Ebreu מוקש qui signifie *laqueus*, par celuy de *scandalum*.

On ne trouve pas neanmoins mauvais qu'ils ayent expliqué le mot de *scandale* par celuy de *chûte*: mais cette explication devoit plûtost être à la marge, que dans le texte de la Version. N'eût-il pas été mieux, par exemple, de rendre ces mots de nostre Vulgate; Chap. 24. de Saint Matth. vers. 10. *scandalizabuntur multi*, par ceux-cy, *plusieurs seront scandalisez*, que par ces autres qui sont dans la Version de Mons, *plusieurs trouveront des occasions de scandale & de chûte?* Ils ont mis la premiere interpretation, qui est simple & naturelle, au bas de la page, en marquant que c'est le sens literal. Ils en usent de la même maniere en plusieurs autres lieux, comme si le mot de *scandaliser* n'estoit pas assez François, ou qu'étant équivoque, il fût necessaire de se servir d'une periphrase pour l'exprimer.

Mais *scandalizo* ne choque pas moins en Latin, que *scandaliser* en François. C'est assez qu'on y soit accoûtumé depuis long-temps. C'est pourquoy le docte Jean Boys n'a pû souffrir Erasme, Beze & plusieurs autres Traducteurs modernes qui l'ont changé, principalement Beze, que Messieurs de P. R. ont imité en cet endroit & en plusieurs autres. Ce Ministre au lieu de ces mots de l'ancien Interprete Latin, Chap. 5. de St. Matth. vers. 29. *quod si oculus*

lus tuus dexter ſcandalizat te, qui répondent exactement au Grec, a mis ceux-cy, *quod ſi oculus tuus dexter facit ut tu offendas.* Caſſiodore Reyna & Cyprien de Valere ont auſſi traduit en Eſpagnol à l'imitation de Beze, *fuere occaſion de caer*, c'eſt-à-dire, comme il y a dans la Verſion de Mons, *vous eſt un ſujet de chûte.* Il eſt vray que ces Meſſieurs joignent le mot de *ſcandale* à celuy de *chûte*, & que ce deruier eſt l'explication du premier.

Le Chanoine d'Ely a obſervé judicieuſement dans ſa remarque ſur ce paſſage de St. Matthieu, (a) que le verbe *ſcandalizat* qui eſt dans l'ancienne Edition Latine eſtant très-connu parmy les Chrêtiens, ne doit point être changé pour en mettre un autre en ſa place, bien qu'il ne contente pas ceux qui ſont trop delicats. Il veut qu'on mette à la marge ſeulement ce que ces nouveaux Interpretes ont mis dans leurs Traductions. On peut appliquer aux Traducteurs de Mons pluſieurs bel-

Jo. Boys, Collat. vet. Interpr. cum recent. ad c. 5. Matth. v. 29.

les regles de Critique qui ont été rapportées cy-deſſus, où ce docte Proteſtant condamne la Verſion de Beze pour être trop éloignée de la Vulgate.

Voicy un autre defaut de la Verſion de Mons, & qui eſt conſiderable. Sous pretexte de ne laiſſer aucun ſens ſuſpendu & indeterminé, parce que nôtre langue ne ſouffre point d'expreſſions ſuſpendües, on s'eſt éloigné ſouvent de la penſée des Evangeliſtes & des Apôtres. Ces Traducteurs s'excuſent dans leur Preface par l'exemple des anciennes Verſions qui ont été approuvées de l'Egliſe. *Il eſt viſible*, diſent-ils, *que les Verſions Grecques & Latines du Vieux Teſtament determinent & retranchent pluſieurs ſens de l'Original Hebreu, & que la Verſion Latine du Nouveau Teſtament en retranche même pluſieurs autres dont l'Original Grec eſt ſuſceptible.* Mais il n'eſt pas pour cela permis aux nouveaux Traducteurs de s'émanciper dans leurs Verſions. Il ne paroit pas même que Meſ-

(a) *Vetus* ſcandalizat te, *verbo hoc ſenſu notiſſimo Chriſtianis. Igitur loco ſuo moveri nolim, etſi minùs fortaſſe ſatisfecerit auribus delicatioribus. Quæ hujus loco ab aliis ponuntur interpretibus ſedem ſibi quærant in margine.* Joann. Boys, Collat. vet. Interp. cum rec. ad c. 5. Matth. verſ. 29.

Messieurs de Port-Royal ayent eu assez d'habileté pour faire le choix des meilleurs sens.

Ce n'est pas assez qu'ils nous disent, *qu'il est sans doute plus avantageux aux simples pour qui ces Versions sont particulierement destinées, d'y trouver un sens qu'ils entendent, que de n'y avoir qu'une expression confuse où ils ne comprennent rien du tout.* Car il est à craindre que sous ce pretexte on ne nous donne un Nouveau Testament different de celuy des Evangelistes & des Apôtres.

Ils ont eu raison pour remedier à cet inconvenient, d'ajoûter à la marge, au moins dans les endroits importans, les autres sens qu'on peut donner aux paroles du texte. Mais comme ils ont suivy quelquefois les explications des Peres & des Commentateurs, qui ne sont pas toûjours literales, on ne peut pas dire qu'ils ayent évité entierement l'inconvenient qu'ils ont preveu. On ne voit pas qu'ils ayent assez medité sur le texte des Livres Sacrés, leur érudition ne consistant presque que dans la lecture des Commentaires, dont ils n'ont pas même fait un choix exact. Cependant un bon Traducteur doit exprimer dans sa Version les paroles de son Original, autant que cela est possible sans se rendre obscur.

Je veux bien croire qu'en traduisant St. Paul ils ont eu grand soin de consulter tout ce qu'en ont dit les Saints Peres qui l'ont expliqué, & les plus excellens Interpretes d'entre les Auteurs nouveaux. Mais pour ce qui est des Peres, on sçait qu'ils ont preferé Saint Augustin à tous les autres; & qu'à l'égard des Commentateurs modernes, ils ont été prevenus en faveur d'Estius. Tout le monde ne convient pas avec eux, que *St. Augustin soit le plus éclairé de tous les Peres*, principalement dans l'Ecriture Sainte. Et quoy qu'Estius soit très-habile, & qu'il fasse paroître beaucoup d'érudition dans ses Commentaires sur Saint Paul, il étoit remply de certains sentimens qui luy servent souvent de regle.

Enfin les Traducteurs de P. R. témoignent qu'ils n'ont pas eu peu de difficulté à se determiner s'ils suivroient la Version Vulgate, ou le texte Grec. *Ce n'est pas*, disent-ils, *que l'on ignore l'autorité que le Concile de Trente a donné à la Version Latine en la declarant*

authentique, & que l'on ne sçache bien que dans la plus-part des lieux où elle paroît differente du texte Grec ordinaire, elle est autorisée par des MSS. Grecs fort anciens. Mais l'on sçait aussi que le texte Grec tel que nous l'avons dans les Editions communes, est autorisé souvent dans les lieux où il est different de la Version Latine, & par le consentement de plusieurs Peres qui s'en sont servis, & par un grand nombre de Theologiens Catholiques qui soûtiennent, comme l'avoue même le Cardinal Pallavicin, que le Concile de Trente en declarant la Version Latine authentique, n'a voulu dire autre chose sinon qu'elle ne contenoit rien contre la foy; mais qu'il n'a nullement pretendu obliger à la preferer au texte Grec, ni empêcher qu'on n'y pût avoir recours en plusieurs rencontres.

Il est surprenant que Messieurs de P. R. qui ont traduit le Nouveau Testament pour le simple peuple, comme ils l'assûrent eux-mêmes, ayent trouvé de la difficulté à se determiner s'ils suivroient la Vulgate, ou le texte Grec. Le bon sens ne demande-t-il pas qu'on donne au peuple une Version de l'Ecriture qui se lit dans son Eglise, comme il se pratique dans toutes les Eglises du monde ? Quand les Syriens & les Coptes ont traduit la Bible en Arabe pour l'instruction de leurs peuples, ils n'ont pas deliberé s'ils feroient leurs nouvelles Traductions sur les Originaux, ou sur leurs anciennes Versions. Les Syriens ont traduit leur Version Syriaque en Arabe, & les Coptes leurs Versions Coptes en la même langue Arabe.

Il n'est point question de sçavoir, si l'on doit preferer le texte Grec à la Vulgate, ou si la Vulgate doit être preferée au Grec : car quelque sentiment qu'on ait là-dessus, on doit donner au peuple la Bible qui est en usage dans son Eglise; & c'est ce qui a été suivy par les personnes les plus habiles & plus judicieuses de nôtre communion. On n'a qu'à jetter les yeux sur les Versions Allemandes, Angloises, Polonoises, Italiennes, Espagnoles & Françoises qui ont été faites par les Catholiques. Elles ont toutes suivy la Vulgate, si l'on excepte l'Italienne de Bruccioli, & la Françoise de l'Abbé de Villeloin. Bruccioli parle en Protestant dans les Prefaces de sa Bible. Pource qui est de l'Abbé de Villeloin, il est bien inferieur aux Theologiens de Louvain,

vain, qui n'ont jamais deliberé ſur le party qu'ils devoient prendre, lors qu'ils ont publié une Verſion Françoiſe de toute la Bible.

En effet, il n'y a gueres eu que des Proteſtans qui ayent ſongé à traduire l'Ecriture en langue vulgaire ſur les Originaux. Comme ils ſe ſont ſeparés de l'Egliſe Romaine dans laquelle ils avoient été élevés, ils ont crû être auſſi obligés de s'éloigner de ſon ancienne Verſion. Mais tout cet ouvrage fait connoître qu'ils ont uſé en cela d'une trop grande precipitation. Ce n'eſt donc pas la ſimple autorité du Concile de Trente qui nous doit faire preferer la Vulgate à toutes les autres Verſions, mais un long uſage reçû depuis mille ans dans les Egliſes d'Occident. C'eſt principalement ſur ce long uſage que les Evêques de ce Concile ſe ſont appuyés pour declarer la Vulgate authentique.

Il eſt encore plus ſurprenant que Meſſieurs de P. R. reconnoiſſent, que la Vulgate eſt autoriſée par des Manuſcrits fort anciens dans la plus-part des lieux où elle paroît differente du texte Grec ordinaire, & cependant que nonobſtant cette obſervation ils marquent dans leur Traduction en un grand nombre d'endroits où la Vulgate s'accorde avec ces anciens MSS. Grecs, qu'elle eſt differente du Grec, comme s'il n'y avoit jamais eu d'autre Grec dans le monde que celuy qui eſt dans les Editions ordinaires.

J'avoüe qu'ayant vû un ſi grand defaut dans la Traduction de Mons, je crus d'abord qu'elle avoit été faite par quelque écolier de Port-Royal qui n'avoit point lû d'autre Original que la Verſion de Geneve, ou celle de Beze, ou quelque autre faite ſur le Grec, & qui avoit joint à cela quelques Commentateurs. En effet, on trouve dans cette Verſion des marques d'une ſi grande foibleſſe, comme on le verra dans la ſuite, qu'il eſt difficile qu'un homme qui a une connoiſſance mediocre de cette matiere en juge autrement. Il ſemble que les Traducteurs de Mons ayent voulu prevenir dans leur Preface l'objection qu'on vient de faire: mais ils découvrent un mal auquel il étoit impoſſible de remedier qu'en refondant entierement leur ouvrage.

A quel propos diſent-ils,

que *le texte Grec tel qu'il eſt dans les Editions communes, eſt autoriſé ſouvent dans les lieux où il eſt different de la Verſion Latine par le conſentement de pluſieurs Peres?* Quand cela ſera vray, s'enſuit-il de là qu'on doive donner le nom de texte Grec à celuy-là ſeulement qui eſt dans les Editions communes? C'eſt neanmoins ce que Meſſieurs de P. R. ont fait dans leur Traduction, comme ſi les MSS. Grecs auxquels la Vulgate eſt conforme devoient être comptés pour rien. Ne voit-on pas au contraire, que cette ancienne Edition eſtant dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, elle n'a pû ſuivre que des Exemplaires très-anciens? Je ne dis pas que ces MSS. très-anciens doivent être toûjours preferés aux autres; car j'ay prouvé le contraire dans la premiere Partie de cette Hiſtoire: mais je ſoûtiens que les Traducteurs de Mons ont donné une très-mauvaiſe idée de la Vulgate, quand ils ont aſſûré dans leur Verſion ſans aucune reſtriction, qu'elle étoit differente du Grec en pluſieurs endroits, où elle s'accorde parfaitement avec le Grec qui étoit dans le temps qu'elle a été faite.

Je veux bien de plus croire avec Meſſieurs de P. R. qu'un nombre de Theologiens Catholiques ſoûtiennent que le Concile de Trente en declarant la Vulgate authentique, *n'a pas pretendu obliger à la preferer au texte Grec, ni empêcher qu'on n'y puſt avoir recours en pluſieurs rencontres.* Cela prouve-t-il qu'on doive s'éloigner de cette ancienne Edition pour s'attacher au texte Grec, lors qu'il s'agit de mettre entre les mains du peuple une Verſion de l'Ecriture? Ce peuple n'a pas beſoin de ſçavoir ce qui ſe lit dans les Originaux de la Bible. Il ſuffit qu'il entende ce qui eſt en uſage dans ſon Egliſe. Les Syriens & les Coptes n'ont pas ignoré que leurs Verſions du Nouveau Teſtament ont été tirées du Grec, & que ce Grec qui eſt l'Original, eſt plus exact en quelques endroits, & qu'on y peut par conſequent avoir recours. Ils n'ont pas laiſſé pour cela de faire leurs Traductions Arabes ſur leurs anciennes Verſions. Si l'on conſulte le texte Grec, ce doit être dans des notes qui ſervent d'eclairciſſement: & c'eſt ce qui ſe pratique par les plus habiles Commentateurs. On ne trouveroit rien à redire à la Verſion de Mons ſur ce ſujet,

si l'on y avoit suivy cette methode, qui est conforme aux sentimens des Theologiens Catholiques, que Messieurs de P. R. pretendent leur être favorables.

Ils croyent neanmoins avoir trouvé un temperament *qui uniſt en quelque ſorte la Verſion Vulgate & le texte Grec, & qui fiſt que l'on puſt trouver l'un & l'autre dans cette Traduction.* Mais quelque temperament qu'ils ayent imaginé, il ne pourra jamais être du gouſt des perſonnes bien ſenſées. Car il n'y a que deux partis à prendre: ou traduire entierement ſur le Grec, comme ont fait Eraſme, Pagnin & pluſieurs autres dans leurs Verſions Latines, & comme font auſſi les Proteſtans dans leurs Verſions en langue vulgaire: ou traduire tout-à-fait ſur la Vulgate, ſelon la methode ordinaire des Interpretes Catholiques.

Voyons cependant quel eſt ce temperament. *Selon ce deſſein*, diſent-ils, *on a traduit dans le texte la Verſion Vulgate, parce qu'elle eſt plus en uſage dans l'Egliſe.* (Ils devoient plûtoſt dire, parce qu'elle eſt ſeule en uſage dans l'Egliſe Romaine dont il eſt queſtion.) *S'il arrive qu'elle contienne quelque choſe qui ne ſoit point dans le Grec, on le marque en l'enfermant entre deux crochets avec la lettre* [V], *qui ſignifie que ces mots ne ſe trouvent que dans la Vulgate. S'il arrive au contraire qu'il y ait quelque choſe dans le Grec qui ne ſoit point auſſi dans la Verſion Vulgate, on l'ajoûte dans le texte même avec cette marque* [G], *qui ſignifie que les mots enfermés entre deux crochets ne ſe trouvent que dans le Grec. Et dans les lieux où le texte Grec eſt different de la Verſion Vulgate, on met la traduction du Grec à la marge, & celle de la Vulgate dans le texte, excepté ſeulement en quelques endroits aſſez rares, où tous les habiles gens avoüent que le Grec eſt preferable au Latin; & alors on met la traduction du Grec dans le texte, & celle de la Vulgate à la marge.*

Ce pretendu temperament eſt une preuve manifeſte, que Meſſieurs de P. R. n'ont point eu une bonne idée de la maniere qu'il faut traduire les Livres Sacrés. Car premierement, puis que leur deſſein a été de donner au peuple la Verſion Vulgate, comme ils l'ont marqué dans le titre de leur ouvrage, ils devoient la repreſenter toûjours dans le texte de leur Traduction. Il ne s'agit point de ſçavoir ſi la

la Vulgate eſt toûjours exacte, ou non; mais ſimplement de traduire cette Vulgate. Puis qu'on s'étoit propoſé de la donner pour texte, il n'étoit pas à propos d'en renfermer quelques endroits entre deux crochets avec la lettre [V].

De plus, c'eſt une fauſſeté évidente, que de dire que les mots qui ſont entre ces deux crochets ne ſe trouvent que dans la Vulgate, étant certain que la plus-part ſont auſſi dans le Grec, puis qu'ils étoient dans le Grec dont l'ancien Interprete Latin s'eſt ſervy. Il en eſt de même des mots enfermés entre deux crochets avec la lettre [G], qu'on dit ne ſe trouver que dans le Grec. Car ils ne ſont ſouvent que dans quelques Exemplaires Grecs, & non pas dans tous, n'étant point dans l'ancien Grec ſur lequel la Verſion Latine a été faite.

C'eſt encore une fauſſeté, que de dire qu'on a mis la traduction du Grec à la marge dans les lieux où le texte Grec eſt different de la Vulgate. Car il n'y a aucune difference dans une grande partie de ces lieux-là entre la Verſion Vulgate, & le Grec ſur lequel elle a été faite. A l'égard de ces endroits où l'on a mis la traduction du Grec dans le texte, & celle de la Vulgate à la marge, il y a encore bien à redire. Quand même on leur accorderoit que les habiles gens avoüaſſent que le Grec eſt preferable au Latin en ces lieux-là, on ne devoit pas pour cela le mettre dans le texte de la Verſion. Sa place naturelle étoit qu'il fût ſeparément dans des notes, où l'on auroit pû dire librement ce qu'on penſe des differences du Grec d'avec le Latin. Il eſt bon de rendre toutes ces obſervations plus ſenſibles par quelques exemples.

CHAPITRE XXXVI.

Examen particulier de la Verſion de Mons, & premierement des differences qu'on y a marquées entre le texte Grec & la Vulgate, & du Grec qu'on a mis dans le texte de cette Verſion.

MEſſieurs de P. R. promettent dans le titre de leur ouvrage, de traduire le Nouveau Teſtament *ſelon l'Edition Vulgate avec les differences du Grec.* Cependant quand on vient à examiner leur Verſion, on trouve qu'ils ont omis un grand nombre des differences du Grec, même les

les plus importantes. Mon dessein n'est pas de produire icy tous les endroits où les Exemplaires Grecs different des Latins. Comme la plus-part de ces diverses leçons ont été imprimées dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, chacun les peut consulter, & juger en même temps que c'est une grande negligence aux Traducteurs de Mons de n'y avoir pas eu recours.

Il eussent beaucoup mieux fait de n'en rapporter aucune, que d'en rapporter seulement quelques-unes. Ils s'arrestent même quelquefois à des minuties, & ils marquent de la varieté entre le Grec & la Version Vulgate en des endroits où il n'y en a point. Ils ne parlent point au contraire de plusieurs varietés considerables, & qui meritoient d'être remarquées avec soin, au moins dans le dessein qu'ils se sont proposé. Je ne sçay à quoy l'on doit attribuer cette bizarrerie. Pour n'être pas long, je n'examineray que quelques Chapitres de Saint Matthieu, d'où l'on pourra juger facilement du reste.

Au Chap. 1. de cet Evangeliste, vers. 11. ils ne font aucune mention des Exemplaires Grecs où on lit une genealogie qui n'est point dans la Vulgate. Neanmoins cette diversité est d'une assez grande importance pour être observée, puis que cette genealogie se trouve non seulement dans quelques MSS. mais même dans plusieurs Editions Grecques du Nouveau Testament, & entre autres dans celles de Simon de Colines & de Flacius Illyricus, & dans quelques-unes de Beze; outre qu'elle a été remarquée par plusieurs Commentateurs. C'est ce qu'on peut voir dans la premiere Partie de cette Histoire Critique où j'en ay traité. *Chap. 32.*

Ces Messieurs au contraire marquent au Chap. 2. du même Evangile, vers. 6. de la diversité entre le Grec & la Vulgate où il n'y en a aucune. On lit en ce lieu-là dans la Vulgate, *qui regat populum meum*, & dans leur Version, *qui conduira mon peuple.* Ils ont ajoûté à la marge, qu'il y a dans le Grec, *qui sera le Pasteur de mon peuple.* Il n'y a personne qui ne juge d'abord en lisant cette remarque, que l'ancien Interprete Latin n'a pas rendu exactement le Grec. Cependant le verbe Grec ποιμαινει qui est en cet endroit signifie à la lettre *regat.* Arias Montanus dont la Ver-

Verſion n'eſt que trop literale, n'a point traduit autrement. Il y a auſſi *reget* dans la Traduction de Caſtalio. Eraſme a traduit ſelon le même ſens, *gubernaturus eſt*; & l'Auteur de la Verſion Eſpagnole imprimée à Veniſe en 1556. qui a été faite ſur le Grec, a auſſi *governara*.

Il ſemble que les Traducteurs de Mons n'ayent point eu d'autre regle pour juger de ce qui eſtoit dans le Grec en cet endroit & en pluſieurs autres, que quelques nouvelles Traductions. En effet Beze a traduit *paſcet*, Diodati *paſcera*, & Geneve *paiſtra*. Il eſt vray que cette derniere interpretation exprime l'étymologie ou proprieté du verbe Grec ποιμαίνειν: mais l'autre n'eſt pas moins literale, comme on le peut prouver non ſeulement par pluſieurs endroits de l'Ecriture où ce verbe ſe trouve, mais auſſi par les Auteurs profanes. Ce qui a ſouvent trompé Beze & les autres Traducteurs de Geneve, c'eſt qu'ils ont crû rendre les mots Grecs plus à la lettre, s'ils s'attachoient à exprimer juſqu'aux étymologies. Ils n'ont pas conſideré qu'il n'y a que des écoliers qui ſoient capables de traduire de cette maniere.

Les Traducteurs de P. R. n'ont remarqué au Chap. 3. de Saint Matth. verſ. 11. aucune varieté entre le Grec & la Vulgate. Il y a cependant pluſieurs Exemplaires Grecs où l'on ne lit point, καὶ πυρὶ, *& dans le feu*. Les Critiques ſont partagés là-deſſus. Car les uns croyent que ce mot eſt du texte; les autres croyent au contraire qu'il y a été ajoûté. Cette varieté meritoit d'eſtre obſervée, ſur tout par des perſonnes qui en ont remarqué d'autres moins importantes.

Au Chap. 5. verſ. 4 du même Evangile, ils ont fait cette remarque ſur la quatriéme beatitude. *Dans le Grec la ſeconde beatitude eſt de ceux qui pleurent, & la troiſiéme de ceux qui ſont doux.* Il eſt vray que le Grec ordinaire ne s'accorde pas avec la Vulgate dans l'ordre de ces beatitudes: mais l'ancien Interprete Latin a ſuivy l'ordre qui étoit dans les Exemplaires Grecs de ſon temps. C'eſt pourquoy le MS. de Cambrige convient là-deſſus avec noſtre Edition Latine: & ainſi l'on ne peut pas dire qu'elle ne ſoit point conforme avec le Grec, puis qu'elle repreſente fidelement les anciens Exemplaires Grecs ſur leſquels elle a été faite.

Ils

Ils font encore paroître leur negligence au verſ. 22. de ce même Chapitre, où ils ont ajoûté entre deux crochets le mot de *ſans ſujet* avec la lettre *G.* comme y ayant de la diverſité entre le Grec & la Vulgate. Cependant s'il n'eſt point dans noſtre Edition Latine, c'eſt que Saint Jerôme jugea à propos de l'en retrancher, n'ayant point trouvé ἐικῆ dans les meilleurs Exemplaires Grecs de ſon temps, comme il le témoigne luy-même dans ſon Commentaire ſur cet endroit. En quoy il a été ſuivy par St. Auguſtin, par Caſſien & par Caſſiodore. Il eſt vray qu'on lit preſentement ce mot Grec dans la plus-part des Exemplaires, & qu'il étoit dans l'ancienne Edition Latine, avant qu'elle euſt été corrigée par Saint Jerôme. Mais ſi ce Pere a jugé que ces Exemplaires Grecs n'étoient point exacts, peut-on aujourd'huy les citer ſeuls, comme s'il n'y en avoit jamais eu d'autres? Au moins devoit-on remarquer que ce mot n'étoit point autrefois dans quelques Exemplaires Grecs que ce Pere a preferes à tous les autres.

On ne blâme pas Meſſieurs de P. R. d'avoir obſervé cette difference, puis que, comme ils diſent eux-mêmes, *ç'auroit eſté une eſpece d'infidelité aux Traducteurs de Mons, qui s'étoient obligés de marquer les differences du Grec, de ne pas marquer celle-là.* Mais on les blâme de l'avoir marquée generalement & ſans aucune reſtriction. Car de dire que le P. Amelote n'a cité qu'un MS. Grec où le mot ἐικῆ ne fût point, & qu'il ſe trouve dans tous les autres, cela ne les excuſe point. Car outre qu'il nous reſte très-peu de ces anciens MSS. ſemblables à celuy du Vatican, qui convient en cet endroit avec la Vulgate, il ſuffit que Saint Jerôme ne l'ait point lû dans ſes meilleurs Exemplaires Grecs, pour en conclurre que la Vulgate n'eſt point éloignée du Grec en ce lieu-là. *Def. de la Trad. du N. T. de Mons, cont. le P. Maimb.*

Pour mieux connoître le peu d'uniformité que Meſſieurs de P. R. font paroître dans tout leur ouvrage, il n'y a qu'à lire leur remarque ſur le Chap. 6. de Saint Matth. verſ. 13. où ils ont obſervé judicieuſement, que ces paroles qui ſont dans le Grec ordinaire, *parce que le Royaume, la puiſſance & la gloire vous appartiennent pour jamais*, ne ſe trouvent point dans quelques MSS. Grecs. Il eſt conſtant qu'il y a très-

très peu de MSS. où elles ne soient point. Les anciens Peres Latins qui ne les ont point aussi lûes, ont suivy l'Edition Latine qui étoit en usage avant St. Jerôme, où elles ne sont point en effet, non plus que dans le MS. Grec de Cambrige.

Je demande maintenant à ces Traducteurs, pourquoy ils n'ont pas fait dans la pluspart des autres endroits où ils citent le Grec la même reflexion qu'ils font icy. Quelle raison ont-ils eüe de marquer en ces autres endroits le texte Grec absolument & sans aucune restriction, comme s'il n'y avoit aucune diversité entre les Exemplaires Grecs ? Je ne comprens pas pourquoy ils ont fait mention de ces anciens MSS. en de certains lieux où il y en a très-peu qui different des Editions communes du texte Grec. Par exemple, au Chap. 19. de Saint Matth. vers. 17. ils ont preferé à la Vulgate le Grec ordinaire, qu'ils ont mis dans le texte de leur Traduction, & la Vulgate est à la marge avec cette note, qu'elle est *conforme à d'anciens Exemplaires Grecs.* Il s'en trouve neanmoins très-peu. S'ils étoient exacts, ils auroient suivy cette même methode dans tous les endroits de leur Version où cela s'est rencontré.

Au Chap. 6. du même Evangile, vers. 1. où il y a dans la Vulgate *justitiam vestram*, ils ont traduit *vos bonnes œuvres*, & ils ont remarqué à la marge, qu'il y a à la lettre *vôtre justice*, & dans le Grec *aumône* ou *justice*. Cette observation ne paroît pas exacte, non plus que la traduction : car le Grec & la Vulgate conviennent ensemble. On lit dans le Grec ordinaire ἐλεημοσύνην, *aumône*, & dans quelques Exemplaires δικαιοσύνην, *justice*. Mais le mot de *justice* est la même chose en ce lieu-là selon le stile de ce temps-là, qui est confirmé par les Rabbins, que celuy d'*aumône*. C'est pourquoy Gabriel Sionite a traduit le mot Syriaque ܙܕܩܬܐ qui signifie selon le sens grammatical, *vostre justice*, par *eleemosyna vestra*, *vostre aumône*.

Ils ont enfermé au vers. 4. du même Chap. entre deux crochets avec la lettre *G.* ces mots, *devant tout le monde*, comme si la Vulgate ne s'accordoit point en cet endroit avec le Grec où ils sont. Il est neanmoins certain que l'Interprete Latin ne les a point exprimés dans sa Version, par-

ce

ce qu'ils n'étoient point dans son Exemplaire Grec, comme en effet ils ne sont point dans l'ancien MS. de Cambrige, ni dans celuy du Vatican. Saint Augustin témoigne aussi qu'il ne les a point trouvés dans le Grec de son temps, bien qu'ils fussent dans quelques Exemplaires Latins. J'ay de plus remarqué ailleurs, que je ne les ay point lûs dans deux Manuscrits de la Bibliotheque de Mr. Colbert.

Hist. Cr. du Text. du N. T. ch. 32.

Il y a de certains endroits dans la Version de Mons qui sont traduits d'une maniere fort singuliere: car ils ne sont ni selon le Grec, ni selon la Vulgate. C'est ainsi qu'au Chap. 8. de St. Matth. vers. 30. où il y a dans le texte Grec, *il y avoit loin d'eux*, & dans la Vulgate, *il n'y avoit pas loin d'eux*, ils ont traduit pour concilier ces deux sens qui paroissent opposés, *il y avoit au delà d'eux un peu plus loin.*

Mr. Arnauld nous donne cet exemple pour une regle seure de la methode qu'on doit suivre, lors qu'il paroît de la contrarieté entre l'Exemplaire Grec & la Vulgate. *Longè & non longè*, dit ce sçavant homme, *se peuvent dire de ce qui est un peu plus loin* Il est à craindre que quelques-uns n'objectent aux Traducteurs de Mons, qu'ils font parler Saint Matthieu à la maniere des oracles, qui s'exprimoient en des termes ambigus, auxquels on pouvoit donner des sens contraires. Ce n'est pas ainsi qu'il faut traduire les Livres Sacrés, dont les paroles n'ont qu'un sens grammatical ou literal.

Mr. Arn. Nouv. Def. de la Trad. du N. T. impr. à Mons, liv. 1. ch. 1.

Si l'on traduit ce passage sur le Grec, on doit traduire, *il y avoit loin d'eux.* Si l'on suit la leçon de la Vulgate, que je croy estre la veritable, on traduira, *il n'y avoit pas loin d'eux.* Beze qui a traduit sur le Grec, *erat autem longè ab eis*, a rendu cette justice à l'ancien Interprete Latin, que de le preferer en cet endroit aux Exemplaires Grecs, bien qu'il ne soit appuyé sur aucun MS. *Vulgata*, dit-il, non longè, *repugnante quidem fide omnium Græcorum exemplarium quæ nobis videre contigit, sed tamen rectiùs, ni fallor, quàm absque negante particulâ.* En effet, ce troisiéme sens qui est dans la Version de Port-Royal n'étant ni dans le Grec ni dans le Latin, ne peut être fondé que sur un raisonnement. C'est ce qui me fait juger que les Auteurs de cette Traduction n'ont point eu une idée claire & distincte

Bez. Annot. in c. 8. Matth. v. 30.

de la methode qu'on doit suivre pour faire une Version exacte de l'Ecriture Sainte.

C'est sur cette même idée qu'ils ont traduit ces paroles du Chap. 8. de St. Jean, vers. 25. *principium qui & loquor vobis*, par celles-cy, *je suis dès le commencement, & c'est ce que je vous dis.* Car ils n'expriment ni le Grec ni le Latin, bien qu'à y regarder de près il n'y ait aucune difference entre l'un & l'autre. Comme ils ont plûtost suivy pour leur regle les Commentateurs que le texte du Nouveau Testament, cela fait qu'ils s'éloignent quelquefois du veritable sens de ce texte. C'est ce qui leur est arrivé en cet endroit, où ils ont voulu concilier ensemble les Peres Grecs & les Peres Latins qui l'expliquent de differentes manieres.

Au Chap. 9. vers. 8. où ils ont traduit, *furent remplis de crainte*, comme il y a dans la Vulgate, ils remarquent à la marge, qu'au lieu *de crainte*, il y a dans le Grec *d'admiration.* Ce qui est vray du Grec d'aujourd'huy, où on lit ἐθαύμασαν, & non pas du Grec dont s'est servy l'ancien Interprete, qui a lû ἐφοβήθησαν, comme il y a dans le MS. de Cambrige & dans quelques autres. L'Interprete Syriaque n'a point aussi lû autrement dans le Grec.

Les Traducteurs de Mons donnent encore une mauvaise idée de nostre Vulgate au vers. 13. du même Chap. où ils ont enfermé entre deux crochets avec la lettre *G.* ces mots *à la penitence*, comme si l'ancien Interprete s'étoit éloigné du texte Grec, au lieu qu'il a suivy exactement les Exemplaires Grecs de son temps. En effet, on ne lit point dans le MS. de Cambrige & dans quelques autres, εἰς μετανοιαν. Le Syriaque ne l'a point aussi exprimé, parce qu'il n'étoit point dans son Exemplaire Grec.

Leur negligence sur ces sortes de differences paroît encore au Chap. 10. vers. 12. où ils ont enfermé entre deux crochets avec la lettre *V.* ces mots, *en disant que la paix soit dans cette maison*, comme si elles n'étoient que dans la Vulgate.

Il seroit inutile de m'étendre plus au long sur un defaut qui est generalement répandu dans toute la Version de Mons. Ces Traducteurs n'ont presque apporté aucun exemple des varietés qu'ils pretendent être entre le Grec & la Vulgate, où ils ne se soient trompés. Ils suppoſent presque

que toûjours, qu'il n'y a point d'autre texte Grec que celuy qui eſt dans les Editions ordinaires, comme ſi l'ancien Interprete Latin avoit pû conſulter d'autres Exemplaires Grecs que ceux qui étoient de ſon temps. Leur antiquité fait qu'ils ne ſont pas preſentement en auſſi grand nombre que les Exemplaires communs. Mais c'eſt aſſez qu'il nous en ſoit reſté quelques-uns, d'où nous puiſſions apprendre que noſtre Edition Latine eſt conforme au Grec dans la plus-part des endroits où les Traducteurs de P. R. marquent de la difference entre elle & le Grec.

S'ils diſent que par le *Grec* ils n'entendent autre choſe que le Grec qui eſt dans les Editions communes, je répons qu'ils s'expliquent très-mal, & que leur explication n'eſt pas recevable, puis que l'ancien Grec ſur lequel la Vulgate a eſté faite n'eſt pas moins le texte Grec du Nouveau Teſtament, que le Grec ordinaire; outre qu'il convient ſouvent avec les anciennes Verſions qui ont été faites ſur le Grec. C'eſt donner une très-mauvaiſe idée de l'Interprete de l'Egliſe, que de dire qu'il differe abſolument du Grec dans les endroits où il ne convient point avec le Grec ordinaire. Ces Meſſieurs n'ont peut-eſtre pas pris garde qu'en s'expliquant de cette maniere, ils appuyent de toute leur force les nouvelles Traductions des Proteſtans, qui n'ont abandonné nôtre Vulgate, que parce qu'ils ont crû qu'elle étoit éloignée de l'Original Grec.

Il y a un autre defaut conſiderable dans la Verſion de Mons. Ils ont mis quelquefois le texte Grec dans le corps de leur Traduction, bien qu'ils promettent dans le titre de leur Nouveau Teſtament, de ſuivre la Vulgate. Pour excuſer cette faute qui ſaute aux yeux, ils diſent dans leur Preface, que cela ne leur eſt arrivé que très-rarement, & même en des endroits *où tous les habiles gens avoüent que le Grec eſt preferable au Latin.*

Mais quand il ſeroit vray qu'en ces endroits-là *le Grec eſt preferable au Latin*, ne devoient-ils pas avoir toûjours devant les yeux qu'ils traduiſoient le Latin, & non pas le Grec? C'étoit aſſez de marquer dans leurs notes les diverſes leçons du Grec, & ils pouvoient même dire librement que le Grec leur paroiſ-

ſoit en ces lieux-là meilleur que le Latin. C'eſt la methode qu'un habile Traducteur doit ſuivre, afin de garder de l'uniformité dans ſon ouvrage. Eraſme qui a traduit le Nouveau Teſtament ſur le Grec, n'a pas mis dans le texte de ſa Verſion les leçons de la Vulgate aux endroits où il la croyoit plus exacte que le Grec. Il s'eſt contenté de les remarquer dans ſes notes, & d'obſerver en même temps, qu'il preferoit en ces endroits-là le Latin de la Vulgate à ſes Exemplaires Grecs.

Bien loin que tous les habiles gens ſoient favorables à Meſſieurs de P. R. dans tous les lieux où ils s'éloignent de l'ancienne Edition Latine pour s'attacher au Grec, je croy au contraire qu'ils ſeront choqués de ce qu'ils l'ont abandonnée au Chap. 3. de St. Marc, verſ. 16. pour ſuivre Beze & les autres Miniſtres de Geneve. Ils ont traduit avec eux en cet endroit, *le premier fut Simon.* Cependant le mot de *premier* n'eſt ni dans le Latin, ni dans aucun Exemplaire Grec, au moins de ceux qui ſont venus juſques à nous, bien qu'ils ſoient en très-grand nombre.

Les Traducteurs de Mons témoignent eſtre redevables de cette note à Beze. Ils diſent dans leur note, que *c'eſt le ſens le plus naturel, & ce que portent quelques Exemplaires Grecs que Beze même a ſuivis.* Comme je ne fais point icy le meſtier de Controverſiſte, je n'examineray point ſi ce Calviniſte a eu deſſein de rendre douteuſe par ſa traduction la primauté de Saint Pierre. Il ſuffit que je prouve qu'il a eu tort de ne pas ſuivre en ce lieu-là le texte Grec de la maniere qu'il étoit dans tous ſes Exemplaires Grecs; & que Meſſieurs de P. R. ſont encore plus coupables que luy, puis qu'ils ont fait leur Traduction ſur le Latin. Je puis même aſſûrer hardiment, qu'à la reſerve des Docteurs de Geneve, les habiles gens ne ſont pas de leur coſté.

Beze qui avoit un grand nombre de diverſes leçons tirées de differens Exemplaires Grecs, n'en produit aucun pour appuyer celle dont il eſt queſtion. Il cite ſeulement Eraſme, qui dit avoir lû dans quelques-uns πρῶτον Σίμωνα. *Hæc verba*, dit ce Miniſtre, *teſtatur Eraſmus in nonnullis Græcis codicibus non extare, & ex Matthæo deſumpta arbitratur. Ego verò non dubito quin hæc ſit germana lectio.* Bez. Annot. ad c. 3. Marc. v. 16.

lectio. Les Traducteurs de Mons ont auſſi mis après luy dans leur note, que *c'eſt le ſens naturel.* Mais il me ſemble qu'ils devoient bien plûtoſt ſuivre Eraſme, qui après avoir remarqué qu'il a lû ainſi dans quelques Exemplaires MSS ajoûte, que ce n'eſt point la veritable leçon, n'etant point dans les Exemplaires qui ſont corrects, ni dans Theophylacte, ni dans l'Edition Grecque d'Alde. *Nonnulli*, dit-il, *Græci codices habent* πρῶτον Σίμωνα, *ſed in emendatis non legitur, & videtur ex Matthæo deſumptum.*

Eraſm. Not in c. 3. Marc.

Mais après tout, il en faut croire Eraſme ſur ſa bonnefoy: car cette leçon ne ſe trouve dans aucun des MSS. d'Eſtienne, ni dans le Recueil qui eſt imprimé dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, ni dans le Nouveau Teſtament d'Oxford qui fait aller ſes MSS. juſques à plus de cent, ni même dans aucune des anciennes Verſions. Je pourrois ajoûter à tout cela pluſieurs autres MSS. Grecs que j'ay lûs. Je demande à Meſſieurs de P. R. ſi l'autorité de Beze doit prevaloir à ce grand nombre d'Exemplaires Grecs ſoit manuſcrits ſoit imprimés, auxquels l'ancien Interprete Latin eſt conforme.

Jean Boys n'a pû ſouffrir la temerité de ce Docteur de Geneve, qui a oſé preferer quelques MSS. qu'Eraſme a citez, & qu'il a en même temps rejettés comme peu exacts, aux meilleurs Exemplaires qui ont été ſuivis par noſtre Interprete. Il ajoûte, qu'il en a conſulté luy-même pluſieurs, & qu'il n'a trouvé dans aucun πρῶτον Σίμωνα. *Simpliciſſimum ergo*, dit ce docte Proteſtant, *mihi videtur cum vetere Interprete optimorum exemplarium fidem ſequi, & ni fallor numero majorum. Multa enim conſului, nec-dum videre licuit ubi ſcriptum eſſet* πρῶτον Σίμωνα. Meſſieurs de P. R. diront-ils après cela, qu'ils n'ont mis le Grec dans le texte de leur Verſion, qu'aux endroits *où tous les habiles gens avoüent que le Grec eſt preferable au Latin?* Sur ce pied-là il ne ſe trouvera d'habiles gens qu'à Geneve.

Joann. Boys. Collat. vet. Int. cum rec. ad c. 3 Marc. v. 16.

Je n'oſe pas propoſer à ces Meſſieurs le P. Coton comme un habile homme. Quoy qu'il en ſoit, il n'a pas laiſſé de remarquer judicieuſement, que Beze eſt ridicule, lors qu'il veut qu'on liſe πρῶτος, *premier*, dans Saint Marc où il n'eſt point, & qu'il doute qu'on le doive lire

P. Cot. Genev. Plag. deprav. 123.

lire dans St. Matth. Chap. 10. verſ. 2. où il eſt dans tous les Exemplaires. Caſſiodore Reyna & Cyprien de Valere qui imitent ſouvent les Docteurs de Geneve dans leur Verſion Eſpagnole, ont traduit en cet endroit de Saint Marc, *a Simon a qual puſo por nombre Pedro*, ſans exprimer le mot de πρῶτος qu'ils n'ont point lû dans le Grec. Il y a auſſi ſelon le même ſens dans l'autre Verſion Eſpagnole du Nouveau Teſtament imprimée à Veniſe en 1556. *y a Simon puſo por nombre Pedro.*

Je ne voy pas quelle raiſon les Traducteurs de Mons ont eüe de mettre au Chap. 19. de Saint Matth. verſ. 17. dans le texte de leur Verſion la leçon du Grec ordinaire, & celle de la Vulgate dans leur note, où ils avoüent que l'Edition Latine eſt conforme en ce lieu-là à quelques Exemplaires Grecs. En effet, l'ancien Interprete Latin a lû dans ſon Exemplaire Grec, comme il y a preſentement dans la Vulgate: ce qu'on peut prouver par l'ancien MS. du Vatican & par celuy de Cambrige, auxquels on ajoûtera deux des MSS. de Robert Eſtienne. Grotius qui eſt un des plus ſçavans & des plus judicieux Commentateurs du Nouveau Teſtament, de l'aveu même de Meſſieurs de P. R. a preferé cette ancienne leçon Grecque à celle qui eſt dans les Editions communes. *Cùm & vetuſtiora & emendatiora exemplaria*, dit ce docte Critique, *hanc lectionem præferant, quam ſecutus eſt non vetus tantùm, quo nunc utimur, Latinus Interpres, ſed & illi codices quibus uſi ſunt Auguſtinus, Hieronymus atque alii, multò eſt credibilius lectionem alteram ex Marco & Luca huc traductam, quod ſæpe accidit, quàm iſtam aliunde irrepſiſſe.* Grot. Annot. ad c. 19. Matth. v. 17. Il n'eſt donc pas vray que ces Meſſieurs n'ayent mis le Grec ordinaire dans le texte de leur Verſion, qu'aux lieux où tous les habiles gens avoüent qu'il eſt preferable au Latin.

Quelle neceſſité y avoit-il de traduire au Chap. 6. de St. Marc, verſ. 63. ſelon le Grec ordinaire, *afin qu'ils s'en aillent acheter du pain dans les villages & les bourgs d'icy autour, parce qu'ils n'ont rien à manger?* Il y a dans la Vulgate ſelon la Traduction du P. Amelote, *afin qu'ils aillent dans les villages & dans les bourgs voiſins acheter des vivres pour manger.* Le Grec & la Vulgate ne different point pour ce qui eſt du ſens

ſens. De plus, l'ancien Interprete a traduit comme il a lû dans ſon Exemplaire Grec, laquelle leçon s'eſt conſervée dans le MS. de Cambrige. St. Jerôme n'a pas jugé à propos de reformer en ce lieu-là l'ancienne Vulgate. Les Traducteurs de Mons auroient auſſi mieux fait de la conſerver dans le texte de leur Verſion. Car en ſuivant leur methode, il faudroit refondre une bonne partie de l'Edition Latine ſur le Grec ordinaire: ce qui ſeroit une très-grande abſurdité.

C'eſt ſelon cette même methode qu'ils ont traduit au Chap. 12. de St. Marc, verſ. 2. *ils le chaſſerent après luy avoir fait toute ſorte d'outrage:* ce qui répond au Grec ordinaire, où il y a, ἠτιμωμένον. L'ancien Interprete qui a lû dans ſon Exemplaire Grec, ἠτίμωσαν, comme il y a dans le MS. de Cambrige, a ſimplement traduit, *& contumeliis affecerunt, & ils le traiterent avec outrage.* Je demande aux Traducteurs de Mons, s'il étoit neceſſaire de preferer en ce lieu-là le Grec ordinaire à l'ancienne Edition Latine qui eſt conforme aux anciens Exemplaires Grecs.

Il auroit été, ce me ſemble, plus judicieux de traduire au Chap. 1. de St. Luc, verſ. 1. *des choſes qui ſe ſont accomplies parmy nous*, conformément à la Vulgate, où nous liſons, *quæ in nobis completæ ſunt rerum*, que de traduire avec la Verſion de Mons, *des choſes dont la verité a eſté connüe parmy nous avec une entiere certitude.* Il n'y a à la verité en ce lieu-là aucune diverſité de leçons dans les Exemplaires Grecs: mais le verbe πληροφορεῖν qui eſt dans le Grec pouvant eſtre expliqué de la maniere qu'il eſt traduit dans noſtre Vulgate, comme le Jeſuïte Maldonat l'a prouvé par d'autres exemples, un Traducteur qui s'eſt propoſé de ſuivre la Vulgate doit preferer ce dernier ſens à l'autre, ſe contentant de marquer le premier dans une note. Meſſieurs de P. R. ont fait le contraire: car ils ont mis le premier dans le texte de leur Traduction, & ils ont obſervé dans leur note, que *ce ſens qui eſt ſelon le Grec, a paru plus naturel*, comme ſi l'Interprete de l'Egliſe s'eſtoit éloigné du Grec. En quoy ils approchent du ſentiment de Beze, qui a accuſé cet ancien Interprete d'avoir mal traduit le verbe Grec πληροφορεῖν.

Je ne feray pas un procès

aux Traducteurs de Mons pour avoir traduit au verſ. 29. du même Chap. de Saint Luc, *elle l'ayant vû*, bien qu'il eût été mieux ſelon le deſſein qu'ils ſe ſont propoſé, de traduire avec la Vulgate, *elle l'ayant entendu*. Mr. Arnauld a eu raiſon de dire, qu'*Eraſme, Beze & Geneve qui ont fait profeſſion de traduire le Grec, & non la Vulgate*, ont dû traduire *vidiſſet*, & non pas *audiſſet*, parce qu'il y a *vidiſſet*, dans le Grec, Mais il me ſemble que ſelon ce même raiſonnement Meſſieurs de Port-Royal devoient traduire *ayant entendu*, puis qu'il y a *audiſſet* dans le Latin qu'ils traduiſoient, & que les Cenſeurs de Rome ont conſervé cette leçon dans noſtre Vulgate, nonobſtant la diverſité des Exemplaires Latins; outre que cette leçon ſe trouve appuyée ſur quelques Exemplaires Grecs. Il n'eſt point queſtion de ſçavoir quelle eſt la meilleure de ces deux leçons: ce qu'on peut marquer dans une note, ſi on le juge à propos, comme Beze a fait en cet endroit.

Mr. Arn. Nou. Def. de la Trad. du N. T. impr. à Mons, liv. 5. ch. 2.

Il eût auſſi été mieux ſelon ce principe, de traduire au Chap. 3. de St. Luc, verſ. 15. *le peuple s'imaginant*, parce qu'il y a dans la Vulgate, *exiſtimante populo*, que de traduire, *le peuple eſtant dans une grande attente*. Le verbe Grec pouvant eſtre expliqué de ces deux manieres, Beze a pû ſuivre cette derniere interpretation, parce qu'il traduiſoit le texte Grec. Mais les Traducteurs de Mons ne devoient pas convenir dans leur Verſion avec ce Miniſtre qui condamne la Vulgate en cet endroit. Ils ſe ſont contentés de mettre dans leur note, qu'il y a à la lettre *penſant*; ce qu'on doit entendre de la Vulgate.

Quelle raiſon les Traducteurs de Mons ont-ils de traduire avec Geneve *une poule* au Chap. 13. de St. Luc, verſ. 34. & de remarquer dans leur note, qu'il y a dans la Vulgate *oiſeau*, comme ſi elle n'exprimoit pas en ce lieu-là le mot Grec ὄρνις, qui ſignifie cependant en general *un oiſeau*, auſſi-bien qu'*une poule* en particulier? C'eſt pourquoy Eraſme a retenu icy dans ſa Verſion le mot Latin *avis* qui eſt dans la Vulgate. Je ne ſçay ſi c'eſt par hazard ou par affectation que ces Meſſieurs s'accordent en beaucoup d'endroits avec Beze pour s'éloigner de la Vulgate. Ce Miniſtre n'a pû ſouffrir que l'Interprete Latin ait tra-

traduit en cet endroit *avis*, & *gallina* dans St. Matthieu. *Vulgata*, dit-il, avis, *quasi ignorarit hac voce peculiariter quoque* gallinam *significari, cùm tamen* gallinam *verterit Matth.* 23: 37. Cela prouve au contraire, qu'il a sçû les deux significations de ce mot Grec, puis qu'il les a employées dans sa Version.

Ils ont aussi traduit avec le même Beze au Chap. 15. de St. Luc, vers. 30. conformément au Grec ordinaire, *vôtre bien*, marquant à la marge qu'il y a dans la Vulgate *son bien*. Ce Ministre a observé dans sa note, que la leçon du Grec est plus emphatique que ce qui est dans la Vulgate. Il étoit juste que les Traducteurs de P. R. deferassent plus à son autorité qu'à celle de l'ancien Interprete. Il se trompe neanmoins, quand il ajoûte qu'on lit dans tous les Exemplaires Grecs, σου τὸν βίον: car il y a dans l'ancien MS. de Cambrige qu'il avoit, τῷ δὲ υἱῷ σου καταφαγόντι πάντα.

Au Chap. 5. de Saint Jean, vers. 2. ils auroient mieux fait de traduire *une piscine aux brebis*, conformément à la Vulgate, & ils auroient pû remarquer dans leur note, que la leçon qui est dans le Grec ordinaire leur paroît la meilleure. Il faut neanmoins selon cette leçon suppleer le mot Grec πύλη, & ils devoient par consequent marquer en caractere Italique le mot de *porte*. Mais il y a de l'apparence que l'Interprete Latin a lû dans son Exemplaire Grec, προβατικὴ κολυμβήθρα, *une piscine aux brebis*, comme quelques Peres Grecs ont lû: & cette leçon est confirmée par les Versions Orientales. C'est pourquoy les Traducteurs de Mons n'ont pas eu raison d'observer dans leur note, qu'ils ont suivy le Grec, comme s'il n'y avoit point d'autre Grec dans le monde que celuy qui est dans les Editions communes.

Je veux bien croire avec Messieurs de P. R. que le sens qui est dans le Grec au Chap. 10. de Saint Jean, vers. 29. est plus naturel que celuy du Latin où on lit, *Pater meus quod dedit mihi majus omnibus est:* mais comme ils font profession de traduire la Vulgate, & non le texte Grec, ils devoient mettre dans leur Version, *Ce que mon Pere m'a donné est plus grand que toutes choses.* Ils auroient en même temps remarqué dans leur note, qu'il faut traduire selon le Grec, qui paroît

roît en ce lieu-là plus naturel, *Mon Pere qui me les a données eſt plus grand que toutes choſes.* La leçon de la Vulgate eſt appuyée ſur les Peres Latins, même les plus anciens, qui nous doivent ſervir de regle, ſur tout dans une Traduction qu'on donne au peuple, laquelle doit eſtre conforme à l'Ecriture qu'on lit publiquement dans les Egliſes.

Ils ont ſuivy au Chap. 16. de Saint Jean, verſ. 13. le ſens grammatical du texte Grec en traduiſant, *il vous fera entrer dans toutes les verités*, comme ſi cet autre ſens qui eſt dans la Vulgate, & qu'ils ont mis dans leur note, *il vous enſeignera toute verité*, ne répondoit pas exactement au Grec. Mais Jean Boys n'a pû approuver les nouveaux Traducteurs, qui ont changé *docebit* qui eſt dans noſtre Edition Latine, en un autre mot. *Vetus*, dit ce docte Proteſtant, docebit, *non male; nam & ὁ διδάσκων ſuo modo ὁδηγεῖ, & ὁ ὁδηγῶν ſuo modo διδάσκει.* Il apporte pour preuve le paſſage du Chap. 8. des Actes, verſ. 31. où il y a dans le Grec ſelon ce même ſens, ὁδηγήσει με.

Joann. Boys, Collat. vet. Int.. cum rec. ad c. 16. Joann. v. 13.

Quelle neceſſité y avoit-il de changer au Chap. 1. des Actes des Apôtres, verſ. 15. le mot de *freres* qui eſt dans la Vulgate conformément aux plus anciens Exemplaires Grecs, où on lit ἀδελφῶν, en celuy de *diſciples* qu'on lit dans les Editions communes du Grec? De plus, pourquoy n'ont-ils pas ſuivy la même Vulgate au Chap. 2. des Actes, verſ. 31. où il y a, *neque derelictus eſt in inferno, il n'a point eſté laiſſé dans l'enfer*, comme il y a dans les plus anciens Exemplaires Grecs? Ils ont mieux aimé traduire, *ſon ame n'a point eſté laiſſée en enfer*, parce qu'ils ont trouvé le mot de ψυχή, *ame*, dans le Grec ordinaire.

C'eſt auſſi en s'attachant à ce Grec ordinaire qu'ils ont traduit au verſ. 42. du même Chapitre, *reçûrent de bon cœur*; au lieu qu'il y a ſeulement, *receperunt*, *reçûrent*, dans la Vulgate conformément aux plus anciens Exemplaires Grecs, où l'on ne lit point le mot ἀσμένως, que les Traducteurs de Mons ne devoient point auſſi exprimer dans leur Verſion.

Au verſ. 43. du même Chapitre, ils n'ont point traduit ces paroles qui ſont dans la Vulgate, *in Jeruſalem & motus erat magnus in univerſis.* La raiſon qu'ils en apportent dans leur

leur note eſt, que ce qui eſt dans la Vulgate de plus que dans le Grec, *paroît venu de deux Traductions differentes du commencement de ce verſet.* Ils n'ont pas pris garde qu'on lit dans l'ancien Exemplaire d'Alexandrie & dans quelques autres Manuſcrits Grecs, ἐν ἱερουσαλὴμ φόβῳ θεοῦ ἦν μέγας ἐπὶ πάντας. Et ainſi ce qui eſt dans la Vulgate ne vient pas de differentes Traductions, mais de l'Original Grec.

Il falloit auſſi traduire au Chap. 3. des Actes des Apôtres, verſ. 12. *par noſtre autorité*, & non *par noſtre ſainteté.* Cette derniere interpretation eſt à la verité conforme au Grec ordinaire où on lit ἰδιᾳ δυνάμει: mais il y a dans la Vulgate *poteſtate*, & dans la Verſion Syriaque qui a eſté faite ſur le Grec, ܒܫܘܠܛܢܐ ſelon le même ſens. Le Marquis de Velez a auſſi lû dans quelqu'un de ſes MSS. d'Eſpagne ἐξουσίᾳ.

Au Chap. 20. des Actes, verſ. 7. où il y a dans la Verſion de Mons ſelon le Grec ordinaire, *les Diſciples eſtant aſſemblés*, il euſt eſté mieux de traduire, *comme nous eſtions aſſemblés*, parce qu'il y a dans la Vulgate, *cùm conveniſſemus*, conformément aux plus anciens Exemplaires Grecs où on lit συνηγμένων ἡμῶν; outre que cette leçon eſt appuyée de l'Interprete Syriaque. De plus, ayant une fois ſuivy le Grec ordinaire, ils devoient pour garder quelque uniformité dans leur Traduction, le ſuivre auſſi dans le verſet ſuivant, & traduire, *où ils eſtoient aſſemblés*, & non pas, *où nous étions aſſemblés*; car il y a dans les Editions communes du Grec, ἦσαν συνηγμένοι. Beze qui a traduit ſelon le Grec ordinaire, *ubi erant congregati*, autoriſe dans ſa note l'autre leçon qui eſt dans le Syriaque, & dans les anciens Exemplaires Grecs que l'Interprete Latin a ſuivis.

Au Chap. 24. des Actes, verſ. 22. où il y a dans le Grec, ἀκριβέστερον εἰδὼς τὰ περὶ τῆς ὁδοῦ, ils ont mis dans leur Verſion, *lors que je me ſeray plus exactement informé de cette Secte:* ce qui répond à ces paroles de la Traduction de Beze, *poſtquàm exquiſitiùs pernovero quæ ad viam iſtam pertinent.* Et afin qu'on ne s'imagine pas qu'ils ont tort de s'éloigner en ce lieu-là de l'ancien Interprete Latin, ils ont remarqué dans leur note, qu'il faut traduire ſelon la Vulgate, *ſçachant très-bien ce que c'eſtoit que cette voye*

ou *secte*. Ils ajoûtent en même temps, qu'ils ont *suivy le Grec, comme ayant un sens plus net & plus vraisemblable*, comme si le Grec n'étoit pas bien exprimé dans la Vulgate, où il est cependant traduit exactement & mot à mot. Aussi Erasme & Castalio qui entendoient très-bien le Grec, l'ont-ils suivie en cet endroit. Le docte Jean Boys a même remarqué, que (a) Beze qui a été suivy par les Traducteurs de Mons, s'est éloigné des autres Interpretes, ayant placé le point autrement qu'eux. Il luy oppose tous les anciens Interpretes Grecs, & il produit en particulier les paroles expresses de Saint Chrysostome, que Messieurs de P. R. ne peuvent pas accuser de n'avoir point sçû la langue Grecque. Ce qui les a trompés, c'est qu'ils n'ont consulté le Grec que dans les Versions de Geneve, ou dans quelque Commentateur qui les a suivies. Ils n'ont pas pris garde que cette difference d'interpretation venoit des Traducteurs, & nullement de la difference du Grec d'avec la Vulgate. C'est pourquoy l'Interprete Syriaque s'accorde parfaitement en ce lieu-là avec nostre Edition Latine.

Joann. Boys, Coll. vet. Int. cum rec. ad c. 24 Act. v. 22.

Ils ont encore traduit avec Beze & les autres Ministres de Geneve au Chap. 26. des Actes, vers. 5. *suivant l'exemple de mes ancestres*, & ils ont mis à la marge l'autre interpretation qui est conforme à la Vulgate, laquelle a esté suivie en ce lieu-là par Erasme, parce qu'elle exprime en effet très-bien ce qui est dans le Grec. C'est pourquoy Jean Boys defend judicieusement à son ordi-

(a) *Beza suam quamdam hîc rationem secutus est, ab omnibus aliis credo dissentiens.* Τελείαν enim σιγμὴν ponit post ἀνεβάλετο αὐτοὺς, *& verba quæ sequuntur Felicis esse vult sic propemodum dicentis*, Nondum satis compertum habeo qualis sit via sive secta ista: dabo operam ut melius mihi nota sit. Ubi verò plus mihi notitiæ de hac re comparavero, & Lysias huc descenderit, tum demum quæ sit mea de negotio vestro sententia audietis. *At Græci Interpretes uno ore affirmant Felicem ideo distulisse causæ istius cognitionem, non quòd sectæ ignarus esset, aut pleniorem sibi notitiam ejus comparare cuperet, sed quia cùm satis illam cognitam jam haberet, Judæos amplius sibi molestos esse nolebat. Quid clarius esse potest his verbis Chrysostomi &c.* Joann. Boys, Collat. vet. Interp. cum rec. ad c. 24. Act. vers. 22.

ordinaire l'ancien Interprete contre Beze. Il pretend que le mot Grec (b) ἄνωθεν eſt la même choſe quant au ſens, que ces autres mots du verſet 4. ἐκ νεότητος, ἀπ' ἀρχῆς, *dès ma jeuneſſe, dès le commencement.* Il ajoûte ſeulement, qu'il ne faut pas joindre ἄνωθεν ou le mot *ab initio* avec le verbe qui precede, comme il ſemble y eſtre joint dans la Vulgate, mais avec le verbe *vixi* qui ſuit. En effet un habile Critique qui ſera exercé dans le ſtile des Livres Sacrés joindra, même dans la Vulgate, *ab initio* avec *vixi.*

Joann. Boys, ibid. ad c. 26. Act. v. 5.

Il eſt bon de remarquer, que l'ancien Interprete Latin traduit ordinairement le Grec mot à mot, & qu'il laiſſe les paroles dans le même ordre qu'elles ſont dans l'Original. C'eſt ce qu'il a fait en ce lieu-là. Il a de plus traduit à la lettre la particule ὅτι par *quoniam*, qui n'eſt pas en ce lieu-là une particule *cauſale*, mais un ſimple *que*, comme en pluſieurs autres endroits. Et ainſi ces paroles qui ſont dans la Vulgate, *præſcientes me ab initio quoniam ſecundum certiſſimam ſectam noſtræ Religionis vixi Phariſæus*, répondent à celles-cy, *præſcientes me ab initio ſecundum... vixiſſe Phariſæum.*

Au Chap. 7. de l'Epiſtre I. aux Cor. verſ. 37. ils diſent dans leur note, qu'ils ont ſuivy le texte Grec & Saint Jerôme, & non ce qui eſt dans la Vulgate, comme ſi elle n'étoit pas conforme au Grec. Il eſt vray que cet endroit de Saint Paul eſt obſcur, & qu'étant concis, il peut être expliqué de differentes manieres. Mais cela n'empêche pas que les paroles du texte Grec ne ſoient fort bien exprimées dans la Vulgate. Il manquoit quelques mots dans l'ancienne Edition Latine que St. Jerôme a retablis, lors qu'il la retoucha ſur ſes Exemplaires Grecs. Ce n'eſt pas ſuivre entierement St. Jerôme, que de s'éloigner de ſon Edition. Il a pû traduire d'une autre maniere ce même paſſage en écrivant contre Jovinien.

Ils ont traduit au Chap. 10. de la même Epiſtre, verſ. 13. avec le Grec ordinaire, *Vous n'avez*

(b) Ἄνωθεν, *id eſt* ab initio, *ut rectè vetus, vel* jam inde ab initio, *ut* τὸ ἄνωθεν *non multum diſcrepet à vocibus* ἐκ νεότητος *&* ἀπ' ἀρχῆς *in ſuperiore verſu.* Joann. Boys, ibid. ad c. 26. Act. verſ. 25.

n'avez eu encore que des tentations humaines, & ils obſervent en même temps, qu'il y a dans la Vulgate, *Je ſouhaitte qu'il ne vous arrive que des tentations humaines*. Mais il eût mieux valu, ce me ſemble, conſerver dans le texte de la Verſion la leçon de la Vulgate, qui eſt confirmée par les anciens Peres Latins, & par la vieille Edition qui étoit en uſage avant qu'elle eût eſté retouchée par Saint Jerôme. Ce docte Critique ne l'a point reformée en cet endroit ſur ſes Exemplaires Grecs. Il y a de l'apparence que cet ancien Interprete avoit lû dans ſon Exemplaire Grec, ἐπιθύμω, comme le Marquis de Velez a trouvé dans quelqu'un de ſes MSS. Cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe marquer dans une note, que le Grec ordinaire paroiſt en ce lieu-là meilleur que le Latin.

Ils ont auſſi ſuivy le Grec ordinaire au verſ. 19. du même Chapitre, & ils ont mis à la marge la leçon de la Vulgate. Mais toute la difference qui eſt entre ce Grec & l'Edition Latine conſiſte ſeulement dans une tranſpoſition de mots, qui ſont dans les anciens MSS. Grecs de la même maniere que dans la Vulgate.

Au Chap. 12. de cette même Epiſtre, verſ. 27. où ils ont traduit, *chacun de vous en particulier en eſt un des membres*, ils ont preferé le Grec ordinaire à ce qu'on lit dans la Vulgate. Cependant l'ancien Interprete n'a traduit que ce qu'il avoit lû dans ſon Exemplaire Grec où il y avoit μέλους, comme le Marquis de Velez a lû dans quelqu'un de ſes MSS. On liſoit auſſi dans la vieille Edition Latine avant St. Jerôme, *ex membro*. Ce Pere n'a point changé cette leçon ſur ſes Exemplaires Grecs. C'eſt pourquoy il eût été mieux de conſerver dans la Verſion de Mons ce qui eſt dans la Vulgate.

Ils ont encore traduit avec le Grec ordinaire au Chap. 15. de cette même Epiſtre, verſ. 5. *puis aux douze*, & ils obſervent dans leur note, qu'il y a à la lettre dans la Vulgate, *onze*; mais que le Grec porte *douze*, qui étoit le nom du College Apoſtolique; & ils citent là-deſſus St. Auguſtin. N'euſt-il pas eſté plus judicieux de garder l'ancienne leçon de la Vulgate, puis qu'on fait profeſſion de traduire l'Edition Latine, & non le Grec ordinaire? Il eſt certain que l'Interprete Latin a lû dans ſon Ex-

Exemplaire Grec ἑνδεκα, *onze*, comme on lit dans les plus anciens MSS. Grecs. Il y a auſſi dans la vieille Vulgate qui eſtoit en uſage avant St. Jerôme, *undecim*, & il a conſervé ce mot dans ſa Reviſion. Ces Meſſieurs le devoient auſſi conſerver dans leur Traduction. C'étoit aſſez de remarquer dans une note la leçon du Grec ordinaire.

Comme ce defaut dont on vient de donner pluſieurs exemples eſt répandu generalement dans toute la Verſion de Mons, il ſeroit inutile de s'étendre là-deſſus plus au long. Il eſt certain que la methode qui a eſté ſuivie par les Traducteurs de Port-Royal n'eſt point exacte, & qu'ils ont plûtoſt conſulté les nouveaux Interpretes, ſur tout les Proteſtants, que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Ils n'ont pas aſſez medité ſur l'ancienne Verſion des Egliſes d'Occident. En un mot, leur Traduction eſt pluſtoſt l'ouvrage d'un jeune homme qui a lû quelques Commentaires du Nouveau Teſtament, que d'un homme qui ait eſtudié à fond la critique & le ſtile des Livres Sacrés. Ils ſemblent s'en rapporter plûtoſt aux deciſions de Beze & d'Eſtius, qu'aux anciens Actes qui juſtifient noſtre Edition Latine.

Ce n'eſt pas qu'on croye que ce qui eſt en cette occaſion le plus ancien ſoit toûjours le plus vray; car on a fait voir le contraire en pluſieurs rencontres: mais on pretend que l'on n'a pas rendu juſtice à l'Interprete de l'Egliſe. On l'a abandonné en une infinité d'endroits ſans aucune neceſſité, pour s'attacher au Grec ordinaire, comme s'il n'y avoit jamais eu d'autre Grec que celuy qui eſt dans les Editions communes, ou dans les nouvelles Traductions qui ont eſté faites ſur ce Grec. Enfin Meſſieurs de Port-Royal ſont ſi exacts à marquer les differences du Grec & du Latin, qu'ils les marquent en des lieux où il n'y en a aucune.

Pourroit-on approuver un Traducteur de la Bible, qui après avoir promis de traduire la Verſion Grecque des Septante, corrigeroit de temps en temps ſans aucune raiſon ces anciens Interpretes Grecs ſur le texte Ebreu des Juifs? Il en eſt de même des Traducteurs de Mons. Ils ſe ſont engagés à donner au public une Verſion Françoiſe de l'Edition Latine qu'on lit dans toutes

tes nos Egliſes: & cependant ils traduiſent ſouvent le Grec, & même un Grec different de celuy ſur lequel cette ancienne Edition Latine a été faite.

CHAPITRE XXXVII.

Diſcuſſion des principales raiſons que Meſſieurs de Port-Royal ont publiées pour juſtifier la methode qu'ils ont ſuivie dans leur Verſion du Nouveau Teſtament.

ON a déjà oppoſé aux Traducteurs de Mons une partie de ce qu'on vient de leur objecter; mais on l'a fait d'une maniere ſi outrée, qu'il n'y a perſonne qui ne croye en liſant leurs Defenſes, qu'ils ont eu raiſon. Les conſequences qu'on a tirées de leur principe en ſont le plus ſouvent ſi éloignées, qu'il leur a été facile de répondre à leurs adverſaires. Auſſi ſemblent-ils quelquefois les accabler par la force de leurs raiſons, & par un grand nombre d'autorités.

Requeſt. de Mr. l'Arch. d'Amb. n. 62.

On a pû avec raiſon leur objecter, qu'ayant eu deſſein de traduire en langue vulgaire l'Edition Latine, ils ne devoient pas ſupprimer en pluſieurs endroits le texte de la Vulgate, ou le rejetter à la marge, & luy preferer le texte Grec. Mais l'on a été trop avant, lors qu'on a pretendu que la Vulgate doit toûjours eſtre preferée aux Originaux, & qu'il n'eſt jamais permis aux particuliers de faire des Verſions ſur ces Originaux.

Ils ont eu raiſon de prouver par le témoignage de pluſieurs Auteurs Catholiques, qui ſont même la plus-part Jeſuïtes, que le Concile de Trente en declarant la Vulgate authentique, n'a rien diminué de l'autorité de l'Ebreu & du Grec. Mais pourront-ils prouver de là, qu'il eſt permis à un Traducteur qui a fait profeſſion de ſuivre la Vulgate, de s'en éloigner pour s'attacher à l'Ebreu & au Grec? C'eſt de quoy il eſt queſtion, & non pas de ſçavoir en general, ſi l'on peut traduire la Bible ſur les Originaux. L'exemple du P. Veron, qui a preferé en quelques endroits le Grec à l'ancienne Edition Latine, ne peut pas les juſtifier: car c'eſt une faute evidente, comme on l'a montré cy-deſſus, lors qu'on a parlé de la Verſion de ce Pere.

A quel propos les Apologiſtes de Port-Royal font-ils auſſi venir à leur ſecours le Nouveau Teſtament François

çois de Mr. de Marolles, l'Italien de Bruccioli, & le Latin d'Eraſme ? Ces Interpretes n'ont-ils pas declaré ouvertement dès l'entrée de leurs ouvrages, qu'ils traduiſoient le Nouveau Teſtament ſur le Grec, & non pas ſur le Latin ? Comme donc ils ſe ſont attachés le plus fidelement qu'il leur a été poſſible à l'Original Grec qu'ils avoient devant les yeux, les Traducteurs de Mons qui ſe ſont propoſé de mettre en François l'Edition Latine, devoient la ſuivre par tout exactement, & ne la perdre jamais de veüe.

Si Mr. Arnauld vouloit imiter Eraſme qu'il donne pour exemple, il ne devoit pas abandonner la Vulgate dans ſa Verſion, comme ce docte Critique n'a pas crû qu'il luy fût permis d'abandonner le Grec qu'il traduiſoit ; bien qu'il fût perſuadé que ce Grec eſtoit moins exact en quelques endroits, que le Latin de la Vulgate. Il ſe contente, lors que cela ſe preſente, de le marquer dans ſes notes : & c'eſt ce que devoient auſſi faire les Traducteurs de Mons. Il falloit ſeulement marquer à la marge les diverſités du Grec, & ils pouvoient même dire leur ſentiment ſur les endroits où ils jugeoient que le Grec étoit meilleur que la Vulgate. Pour ne pas repeter ce qui a été dit ailleurs, on n'a qu'à conſulter le Chap. 21. de cet ouvrage, où l'on a parlé de la methode d'Eraſme.

Je ne ſçay ce que ces Meſſieurs entendent dans leurs Remarques ſur la Requeſte de Mr. l'Archevêque d'Ambrun, par une Verſion Eſpagnole en langue vulgaire qui a été faite ſur l'Ebreu. *Où a-t-on condamné*, diſent-ils, *une Bible Eſpagnole en langue vulgaire qui eſt toute traduite ſur l'Hebreu ?* Je me trompe fort, ſi ces ſçavans hommes n'ont pris une Bible Juive imprimée à Ferrare pour une Bible Catholique. *Rem. ſur la Req. de Mr. l'Arch. d'Amb. n. 67.*

Les raiſons que Mr. Arnauld a produites pour defendre la Traduction de Mons contre Mr. Mallet, & qui ne ſont qu'une repetition de ce que ces Meſſieurs avoient déjà dit dans leurs premieres Defenſes, prouvent bien qu'il eſt permis à un Traducteur de faire une Verſion du Nouveau Teſtament ſur l'Original Grec ; mais elles ne juſtifient pas la methode des Traducteurs de Port-Royal, comme on vient de le montrer. Ecoutons neanmoins ce Docteur,

qui nous assûre que ceux qui ont travaillé à la Traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons, n'ont point eu d'opinion particuliere sur le sujet de la Vulgate, & du texte Grec du Nouveau Testament; mais qu'ils sont sur cela, comme en toute autre chose, dans le sentiment commun de tous les habiles Docteurs Catholiques.

Mr. Arn. Nouv. Def. du N. T. imp. à Mons cont. Mr. Mall. liv. 1. ch. 1.

Il le prouve par les paroles mêmes de leur Preface, qu'il rapporte, & sur lesquelles il fait cette reflexion. *Ils témoignent par là qu'ils sont dans le sentiment des plus grands hommes de l'Eglise, qui ont crû se devoir éloigner des extremités vicieuses où quelques-uns s'estoient laissé emporter au commencement du dernier siecle. Car il y en avoit, sur tout parmy les Heretiques, qui croyoient qu'en tous les endroits où le Grec estoit different du Latin, c'estoit une faute dans le Latin, & qu'il le falloit corriger par le Grec. Et il y en avoit d'autres au contraire qui par un zele mal reglé pour l'Edition Latine, vouloient que dans ces rencontres-là qui sont assez frequentes, ce fust toûjours le Grec qui fust alteré, & qu'il le falloit corriger par le Latin; au lieu que les plus sçavans entre les Theologiens & les Interpretes de l'Ecriture se sont contentés de dire, que le Grec n'étoit pas une source si pure, qu'il fût toûjours seur de prendre pour faute ce qui s'en trouvoit different dans la Vulgate, comme quelques Heretiques l'avoient pretendu. Mais ils ont aussi avoué en même temps, que l'on ne pouvoit pas dire qu'il fût corrompu par tout, c'est-à-dire en tous les lieux où il est different du Latin.*

Id. ibid.

Il n'y a rien à la verité que de bien sensé dans cette opinion, & l'on doit rendre cette justice à Messieurs de P. R. qu'ils sont en cela très-orthodoxes, & qu'ils ont pris le party des plus habiles gens de nostre communion. Mais je ne comprens point comment ils peuvent inferer de là, qu'ils ont eu raison de faire une Version Françoise du Nouveau Testament où ils ont suivy tantost le Latin, tantost le Grec, & où ils ne suivent quelquefois ni l'un ni l'autre, selon qu'ils l'ont jugé à propos. Je les defie de montrer qu'ils ont suivy en cela Bellarmin, & tous ces autres illustres Auteurs qu'ils citent en cet endroit. Aucun de ces Theologiens n'a crû qu'un Interprete qui traduisoit la Bible sur la Vulgate, pût inserer dans le corps de sa Version, sur tout depuis que l'Edition La-

Latine a eſté corrigée par les Cenſeurs de Rome, les leçons de l'Original, mettant à à la marge celles de la Vulgate, & les ſupprimant même quelquefois. C'eſt là ce qui eſt en queſtion, & non pas s'il y a des endroits où l'on doive preferer les Originaux à cette Edition Latine. Les Proteſtans font paroître plus de bon ſens dans les Verſions de la Bible qu'ils ont publiées, que Meſſieurs de Port-Royal dans leur Traduction du Nouveau Teſtament. Ces premiers s'attachant uniquement à l'Original qu'ils font profeſſion de traduire, conſervent l'uniformité qu'on doit garder en ces occaſions; au lieu que les Traducteurs de Mons n'en ont gardée aucune.

De tous ces habiles Theologiens que Mr. Arnauld a cités, il n'y en aucun qui approche plus de ſon idée que Salmeron. Auſſi le cite-t-il pluſieurs fois, & il pretend accabler ſes adverſaires par l'autorité de ce docte Jeſuite.

Mr. Arn. ibid. *La methode*, dit-il, *qu'on a ſuivie dans cette Traduction touchant le Grec & la Vulgate eſt approuvée en termes exprès par un des plus habiles Theologiens de la Societé, qui ayant aſſiſté au Concile de Trente, a ſçû ſans doute ce qu'on y a voulu dire, lors qu'on a donné le nom d'authentique à l'Edition Latine. C'eſt Salmeron* &c.

Le paſſage dont il s'agit ſe trouve dans ſon troiſiéme Prolegomene, où il dit, ſelon que Mr. Arnauld le rapporte, *qu'il eſt permis, ſans bleſſer l'autorité du Concile de Trente, d'alleguer ce qui ſe trouve different de la Vulgate dans les Exemplaires Grecs ou Hebreux, de le conſiderer & de l'expliquer, comme étant un vray texte de la Bible; de s'en ſervir non ſeulement pour l'édification des bonnes mœurs, mais auſſi pour établir & confirmer les dogmes de la foy, & d'en tirer des argumens ſolides, comme du texte du Saint Eſprit.* En effet, ce ſont les paroles de Salmeron, mais il n'y a juſques là rien qui puiſſe appuyer la methode des Traducteurs de Mons: car il parle des Commentateurs de l'Ecriture, & non des Traducteurs, comme on le peut prouver par l'exemple de Saint Jerôme qu'il apporte au même endroit. Il a voulu montrer, qu'un habile Commentateur des Livres Sacrés doit examiner avec ſoin les paroles de l'Original & de la Vulgate, comme ce docte Pere a fait dans ſes Commentaires ſur les Prophetes, ou

Salm. Proleg. III. de Canon. Script & germ. Biblior. edit.

après avoir expliqué le texte Ebreu dans les endroits où il eſt different de la Verſion Latine du Grec des Septante, laquelle eſtoit la Vulgate de ce temps-là, il explique le ſens literal. *Ita enim*, dit-il, *ſæpe Hieronymus facere conſuevit, qui in Commentariis ſuper Prophetas, poſt explicatam lectionem Hebræam variam ab illa LXX. Interpretum, literam perſequi ſolet.*

Ibid.

Voyons ſi les paroles ſuivantes ſont plus favorables aux Traducteurs de Port-Royal. Voicy comme Mr. Arnauld les a traduites. (a) *S'il arrivoit que nous trouvaſſions autre choſe dans la Vulgate, & autre choſe dans l'Hebreu, ou le Grec, ſi ce ne ſont que des choſes differentes, & non pas contraires, il faut recevoir l'une & l'autre. Mais ſi ce ſont des choſes qui ſe contrediſent, comme l'affirmation & la negation, (ce qui eſt rare) il faut prendre tout le ſoin poſſible pour montrer que la contrarieté n'eſt qu'apparente, & qu'il n'y en a point en effet. Mais ſi on ne peut les accorder, il faut preferer de ces diverſes leçons celle qui eſt mieux liée avec ce qui ſuit & ce qui precede, ou ce qui eſt plus conforme à la doctrine Evangelique, ou qui a pour ſoy de plus anciens & de meilleurs Exemplaires, ou qui eſt reçû par un plus grand nombre des SS. Peres, ſoit qu'elle ſoit ou de l'Hebreu, ou du Grec, ou du Latin.*

Salm. ibid.

On ne peut nier que ce ne ſoient les paroles expreſſes de Salmeron, dont on peut voir le Latin que j'ay rapporté à la marge. *Quand les Traducteurs de Mons*, ajoûte Mr. Arnauld, *ſe ſeroient reglés ſur ce paſſage de Salmeron, ils n'auroient pû obſerver plus exactement qu'ils ont fait les trois regles de ce Jeſuite.* Ce qu'il

Mr. Arn. ibid.

(a) *Si quando contingeret ut aliud legamus in Vulgatâ & Latinâ Editione, aliud verò in Hebraicis aut Græcis codicibus, ſi non contradicunt, ſed tantùm ſunt diverſa, utraque lectio eſt recipienda & catholico ſenſu explicanda. Si verò contradicant ſibi invicem, ſicut affirmatio & negatio, quod perrarum eſſe ſolet, adhibenda eſt diligentia & omnis opera ponenda, ſi quâ ratione illa poſſimus oſtendere in ſpeciem tantùm & non reipſa ſibi adverſari --- Ubi verò nulla poſſit iniri concordia, illi lectioni magis eſſet ſtandum, quæ magis cum præcedentibus & ſequentibus conſonaret, aut quæ magis conveniret cum Apoſtolicis & Euangelicis Literis, aut quæ antiquiora & probatiora exemplaria pro ſe haberet, aut quæ à pluribus Patribus agnita eſt & probata, ſive ſit Hebræa, ſive Græca, ſive Latina.* Salm. Prol. III. de Can. Script. & germ. Bibl. edit.

qu'il prouve, parce que lors que les Traducteurs de Mons ont trouvé de la difference entre le Grec & le Latin, ſans qu'il y eût aucune contrarieté, ils ont enfermé entre deux crochets avec un *V.* ou un *G.* ce qui eſt de plus dans la Vulgate que dans le Grec, ou dans le Grec que dans la Vulgate; & par là ils ont marqué qu'ils recevoient l'un & l'autre avec reſpect.

Mais comme on leur a prouvé cy-deſſus, qu'en la plus-part des endroits où ils ont ajoûté cet *V.* & ce *G.* il n'y a aucune difference entre le Grec & le Latin, comment peuvent-ils dire qu'ils ont imité Salmeron? Il faudroit qu'ils prouvaſſent que ce Jeſuïte n'a point reconnu d'autre Grec du Nouveau Teſtament que celuy qui eſt dans les Editions ordinaires: & c'eſt ce qu'ils ne pourront pas faire.

Ibid. Mr. Arnauld dit de plus, qu'ils ont encore ſuivy Salmeron, en ce que *quand ce qui ſe lit diverſement dans le Grec & dans le Latin paroît contraire, on tâche de l'accorder.* Mais l'exemple qu'il produit de cette pretenduë conciliation eſt une corruption manifeſte de ce qui eſt dans le Grec & dans le Latin, comme on l'a prouvé dans le Chap. precedent, où l'on a fait voir que les Traducteurs de Mons n'ont exprimé au Chap. 8. de Saint Matth. verſ. 30. ni le Grec ni le Latin, ſous pretexte de les concilier enſemble.

Enfin ce que ce Docteur ajoûte, que quand il y a quelque contrarieté qui ne ſe peut accorder, les Traducteurs de Mons ne ſe ſont arreſtez ni au Grec ni au Latin, mais qu'ils ont preferé celuy des deux qui a plus de marque de verité, & qu'ils ont encore imité en cela Salmeron, ne peut être vray, puis qu'ils ont mis le texte Grec dans leur Verſion, & la Vulgate à la marge en pluſieurs endroits ſans aucune neceſſité, & même quelquefois peu judicieuſement. C'eſt ce que ce Jeſuïte n'auroit jamais fait.

Mais après tout, la penſée de Salmeron, & le jugement qu'il fait de la Vulgate & des Originaux de l'Ecriture, n'ont aucun rapport avec les idées de Meſſieurs de P. R. Ce ſage Jeſuïte explique en ce lieu-là le decret du Concile de Trente, qui avoit preferé l'ancienne Edition Latine à toutes les autres Verſions, ſans toucher aux textes originaux de la Bible, & qui avoit en même

même temps arresté qu'on corrigeroit le plus exactement qu'il seroit possible cette ancienne Version. *Voluit*, dit-il, *præterea Sancta Synodus ad hanc Latinam Editionem amplectendam & in omnibus conservandam nos arctare, non quidem simpliciter, sed dummodo esset à vitiis quæ in eam irrepserunt, & ab omnibus mendis & erroribus emaculata atque repurgata.* Cette Correction n'avoit point encore été faite par les Papes. Il souhaitte qu'elle se fasse au plûtost, afin que la Bible Latine estant ainsi corrigée, on pût s'en servir comme d'une regle assûrée dans toutes les Eglises d'Occident.

Salmer. ibid.

Il n'est donc pas surprenant qu'il ait jugé à propos de la corriger en plusieurs endroits, puis que le Concile avoit ordonné qu'elle seroit corrigée. Les Critiques avoient alors toute la liberté de marquer les leçons qu'ils croyoient les meilleures. Nous en voyons un exemple considerable dans les Bibles Latines publiées par les Theologiens de Louvain, qui crûrent obeïr au decret du Concile de Trente, lors qu'ils firent imprimer une Edition de la Vulgate avec un très-grand nombre de diverses leçons. Les Notes Critiques de Luc de Bruges qui parurent avant la Correction de Sixte V. sont encore une preuve évidente de la liberté qu'on avoit alors de corriger la Vulgate.

Messieurs de P. R. ne peuvent pas dire qu'ils ont suivy dans leur Version l'exemple de ces grands hommes, puis que depuis ce temps-là l'Edition Latine a esté mise dans un état fixe par les Papes Sixte V. & Clement VIII. Il n'est plus permis aux particuliers de la retoucher, si ce n'est dans des notes, où ils peuvent marquer librement leurs conjectures sur les endroits qu'ils jugent avoir encore besoin de reformation. Comme ils se sont proposé de traduire le Nouveau Testament sur la Vulgate, ils doivent la suivre exactement.

Ils ne peuvent pas se prevaloir de l'exemple de Salmeron, qui suppose en termes exprès, que le Concile de Trente a declaré qu'on corrigeroit la Vulgate, & (*b*) qui demande avec ardeur qu'on acheve

Ibid.

(b) *Utinam labor in eâ expurgandâ & recognoscendâ inchoatus per peculiarem Illustrissimorum Cardinalium atque doctissimorum virorum deputationem à Sanctis-*

acheve la correction qui estoit déjà commencée à Rome de son temps, afin qu'on eût par ce moyen une Edition fidelle & exacte de la Bible Latine. Il ajoûte, qu'en attendant que cette Edition soit publiée, il n'est point defendu de corriger les fautes évidentes de la Vulgate sur l'Ebreu & sur le Grec, ou sur ce qu'on lit dans les Peres, ou enfin selon les regles ordinaires de la Critique. *Interim dum hæc in lucem prodit, nemo vetat quin apertos errores ex Hebraïs vel Græcis codicibus, vel ex variâ veterum Patrum lectione, vel ex constanti & apertâ ratione corrigere atque emendare valeamus.* Salm. ibid.

Je laisse après cela à juger à tout le monde, si Mr. Arnauld a eu raison de dire, que les Traducteurs de Mons s'accordent parfaitement avec les regles que Salmeron a prescrites pour la correction de la Vulgate. Il n'a cependant point de plus grand Auteur que ce Jesuïte. Il l'appelle toûjours à son secours, comme quand il dit en un autre endroit: *La vraye regle qu'on doit garder est celle de Salmeron, qui est de n'en point avoir de generale qui nous fasse toûjours preferer ou le Latin au Grec, ou le Grec au Latin; mais de ne s'attacher qu'à la verité, en preferant dans les rencontres où ces deux textes ne se peuvent accorder, celuy qui a plus de marques d'avoir conservé la pureté de l'Original Apostolique.* Mr. Arn. Nouv. Def. de la Vers. du N. T. Imp. à Mons, liv. 1. ch. 13. Ce Docteur n'a pas pris garde, que Salmeron n'a appliqué sa regle qu'à l'état où estoit la Vulgate avant qu'elle eust esté corrigée par les Censeurs de Rome, & qu'il s'est expliqué très-nettement là-dessus en se servant du mot *interim*, comme on vient de le voir.

Mr. Arnauld raisonne mieux, lors qu'il prouve par l'autorité de Bellarmin & de plusieurs autres sçavans hommes, que la Vulgate n'est pas aujourd'huy si exacte, même depuis qu'elle a été corrigée par les Papes, qu'on n'y puisse encore trouver quelques defauts. En effet, c'est ce que les Censeurs de Rome ont eux-mêmes reconnu dans la Preface qui est à la teste de la Bible

Sanctissimo D. A. Pio V. indictam tandem aliquando perficeretur! Ita enim fieret ut Latinam Bibliorum Editionem genuinam & germanam magno cum totius Ecclesiæ & studiosorum utilitate brevi haberemus. Salm. ibid.

ble de Clement VIII. Mais ſi les Traducteurs de Mons vouloient imiter ces grands hommes, ils devoient laiſſer dans la Vulgate ces petits defauts qu'on n'avoit pas jugé à propos d'oſter. C'etoit aſſez qu'ils remarquaſſent à la marge, que le Grec leur paroiſſoit en de certains endroits plus correct que le Latin.

Je ne croy pourtant pas que pour avoir fait le contraire, ils tombent dans le cas porté dans la Bulle de Clement VIII. où il eſt defendu ſous peine d'excommunication majeure reſervée au St. Siege, d'imprimer la Vulgate que de la maniere qu'il l'avoit corrigée. Neanmoins comme la fin de cette defenſe eſt d'empêcher qu'on ne liſe publiquement dans toutes les Egliſes d'Occident d'autre Bible Latine que celle-là, les Traducteurs de Mons devoient s'y conformer entierement dans le texte de leur Verſion Françoiſe, puis qu'ils ont fait profeſſion de traduire la Vulgate.

Mr. Arn. ibid. c. 4. Mr. Arnauld a beau dire, que la defenſe de ce Pape ne s'étend point aux nouvelles Traductions, ſur tout en langue vulgaire; & que c'eſt un egarement tout particulier à Mr. Mallet, que de pretendre qu'il eſt defendu par là d'y rien mettre que de conforme aux Originaux, quand ils ſont differens de la Vulgate: il ne fera jamais goûter cette methode aux perſonnes qui ont quelque gouſt de la Critique. Le bon ſens demande qu'on garde de l'uniformité dans une Traduction de la Bible. Et ainſi Meſſieurs de P. R. ayant declaré dès l'entrée de leur ouvrage, qu'ils donnoient la Vulgate en François, ils devoient ſuivre exactement ce qu'on appelle Vulgate. Car toute la difference qui eſt entre la Vulgate en Latin, & la Vulgate en François, c'eſt que celle-cy eſt une copie Françoiſe de la premiere. Il y a même de l'apparence qu'une des principales raiſons qui ont fait cenſurer à Rome la Traduction de Mons, eſt qu'on promet dans le titre du Livre de donner la Vulgate, & que cependant on s'en éloigne ouvertement en beaucoup d'endroits. Comme ces Verſions en langue vulgaire ſont principalement faites pour des perſonnes qui n'entendent point le Latin, on leur doit mettre entre les mains l'Edition Latine de la ma-

maniere qu'elle se lit dans l'Eglise.

Je ne veux point d'autre témoin pour convaincre les Traducteurs de Mons qu'ils ont peché contre le bon sens dans leur Version, qu'Erasme, Beze & les autres habiles Critiques qui ont traduit le Nouveau Testament sur le Grec. Comme ils étoient persuadés qu'il falloit garder de l'uniformité dans leur ouvrage, ils se sont attachés au Grec avec tant de scrupule, qu'ils l'ont même suivy dans les endroits où il ne leur paroissoit pas exact. Ils n'ont point fait entrer le Latin de la Vulgate dans le texte de leurs Versions; mais ils ont seulement remarqué dans leurs notes, que le Latin de la Vulgate devoit être preferé au Grec en ces lieux-là. Ces Traducteurs n'ont point eu d'autre regle pour suivre cette methode, que leur bon sens.

C'est ce même bon sens qui devoit regler Messieurs de P. R. pour ne rien mettre dans le texte de leur Version qui ne s'accordât avec l'Edition Latine qu'ils traduisoient. S'ils vouloient faire des observations sur les differences du Grec & du Latin, elles devoient estre dans leurs notes. Ils auroient imité en cela les habiles Commentateurs Catholiques qui observent avec soin ces differences, & qui preferent même quelquefois le Grec au Latin, sans vouloir pour cela qu'on fasse aucun changement dans le texte de la Vulgate. Mr. Arnauld ne raisonne donc pas bien, quand il justifie la methode des Traducteurs de Port-Royal par l'exemple de ces habiles Commentateurs; parce qu'il faut mettre de la difference entre les Versions & les Commentaires. *Ibid. c. 5.*

Ce sçavant homme est loüable en ce qu'il a pris le party d'Erasme contre Mr. Mallet, & qu'il a defendu sa Traduction du Nouveau Testament, à laquelle les Inquisiteurs mêmes n'ont rien trouvé à redire. Il seroit seulement à desirer, que Mr. Arnauld eust esté aussi bon Critique qu'Erasme, & qu'il l'eût imité dans sa methode, il n'y auroit pas tant d'imperfections dans la Version de Mons. *Ibid. c. 8.*

Il a aussi raison de dire, que bien que les Auteurs des Versions de Geneve soient Heretiques, leurs Versions ne sont pas pour cela mauvaises, & qu'il ne s'ensuit pas qu'on ne les puisse suivre ou imiter.

Mais ce qu'on ne peut approuver dans la Traduction de Port-Royal, c'eſt qu'on y a ſuivy quelquefois ces Traductions en des endroits où elles ſont eloignées de la Vulgate ſans aucune neceſſité. De plus, il n'eſt pas judicieux à des perſonnes qui font profeſſion de traduire la Vulgate, de ſuivre des Interpretes qui traduiſent ſur le Grec. On ne nie point qu'on ne puiſſe s'aider des Traductions de la Bible qui ont eſté faites par des Heretiques; mais on le doit faire avec plus de jugement que les Traducteurs de Mons n'ont fait.

Mr. Arn. Nouv. Def. de la Trad. du N. T. imp. à Mons, liv. 3. ch. 3.

Il n'y a perſonne de bon ſens qui ne reçoive avec Mr. Arnauld cette regle de Critique tirée de Saint Auguſtin: que *quand il y a de la varieté dans les Exemplaires de l'Ecriture Sainte, le plus grand nombre doit eſtre preferé au plus petit, & les plus anciens à ceux qui le ſont moins.* Mais on prouvera facilement à ces Meſſieurs, qu'ils n'ont pas ſuivy fidelement cette regle: car ils ont quelquefois preferé le plus petit nombre d'Exemplaires & les moins anciens, au plus grand nombre & aux plus anciens.

De plus, on ne doit pas appliquer aujourd'huy cette regle aux diverſes leçons des MSS. de la même maniere qu'au temps de St. Auguſtin, parce que les Exemplaires Grecs ſur leſquels l'ancienne Vulgate a été faite ſont devenus très-rares, ſur tout depuis que la nouvelle Edition de St. Jerôme a prevalu à cette ancienne, comme je l'ay prouvé ailleurs: & ainſi l'on ne peut pas dire avec les Traducteurs de Mons, qu'une choſe ſoit abſolument dans le texte Grec, parce qu'elle ſe trouve dans le Grec ordinaire, & même dans la plus-part des MSS. il faut outre cela faire voir, qu'elle eſtoit dans les Exemplaires Grecs ſur leſquels l'ancien Interprete Latin a fait ſa Traduction.

Je ne veux point d'autre exemple pour appuyer cette verité, que celuy que Mr. Arnauld propoſe. On a inſeré dans la Verſion de Mons au Chap. 7. de l'Epiſtre I. aux Corinth. ce mot *au jeûne* avec la lettre *G.* comme ſi la Vulgate n'étoit pas conforme en ce lieu-là au texte Grec. Il cite là-deſſus les MSS. qu'on a conſultés pour faire l'Edition du Nouveau Teſtament d'Oxford, & celle de Courcelle, les MSS. d'Eſtienne, ceux du Marquis de Velez, & quelques

ques autres. D'où il conclud, que n'y ayant que quatre Manuscrits cités par le P. Amelote qui conviennent avec la Vulgate, & y en ayant au contraire plus de soixante qui en different, on doit lire avec ces derniers le mot de *jeûne* en cet endroit de St. Paul.

Ce Docteur prend toûjours le change. Car il ne s'agit pas de sçavoir s'il y a 60. Exemplaires Grecs où le mot de *jeûne* se trouve, mais seulement si l'Auteur de la Vulgate l'a lû dans son Exemplaire Grec. Or l'on prouve evidemment par le MS. de Clermont & par celuy de St. Germain des Prez où il n'est point, que l'ancien Interprete ne l'a point lû en effet dans son Exemplaire Grec. C'est inutilement que Mr. Arnauld produit les Versions Syriaque, Arabe & quelques autres, puis qu'il est seulement question de la Vulgate, & des Exemplaires Grecs sur lesquels elle a été faite. Quand il traduira le Grec, il luy sera permis de suivre les Exemplaires Grecs qu'il approuvera le plus. Mais en traduisant la Vulgate, il ne nous doit pas donner une mauvaise idée de cette Version, comme il a fait, en marquant qu'elle differe du Grec dans plusieurs endroits, où elle ne differe cependant que des Editions communes du texte Grec, & non pas des Exemplaires Grecs sur lesquels elle a été faite.

S'il avoit connu les qualités de ces anciens MSS. il n'auroit pas dit que le mot de *jeûne* est dans l'Exemplaire de St. Germain des Prez. Il n'est ni dans le Grec ni dans le Latin de cet ancien MS. non plus que dans celuy de Clermont qui est dans la Bibliotheque du Roy. Ces deux MSS. nous representent l'ancienne Edition Vulgate, & le texte Grec auquel elle estoit conforme. Ces sortes de MSS. étoient autrefois aussi communs que ceux que nous appellons aujourd'huy vulgaires. Messieurs de P. R. qui ne se sont pas assez appliqués à ce genre d'étude, auroient beaucoup mieux fait de traduire simplement la Vulgate de la maniere qu'elle a été corrigée par les Censeurs de Rome, que de charger leur Traduction de notes inutiles, & qui sont même souvent fausses.

Il ne paroît pas de plus, que Mr. Arnauld ait eu une bonne idée de l'Edition Vulgate, quand il dit qu'il y a des preuves infaillibles, pour montrer

qu'elle ne s'eſt point conſervée dans l'état où Saint Jerôme l'a miſe, & qu'il fait conſiſter ces preuves en ce que ce Pere *témoigne en divers lieux de ſes ouvrages, qu'il y falloit corriger certaines choſes ſur le Grec qui n'y ſont point corrigées.* Si l'on avoit reformé à Rome l'Edition Latine ſur ce pied-là, ce ne ſeroit plus la Vulgate. St. Jerôme a obſervé luy-même, qu'il n'avoit point retouché exprès pluſieurs endroits de cette ancienne Edition. Il n'eſt pas ſurprenant qu'il les corrige en divers lieux de ſes ouvrages où il eſt plus exact.

Id. ibid. lib. 5. c. 1.

Un autre defaut important de la Verſion de Mons, c'eſt que ceux qui en ſont les Auteurs ont pluſtoſt ſuivy les explications des Commentateurs, que le texte qu'ils traduiſoient. Mr. Arnauld l'inſinüe aſſez dans ſa Réponſe à Mr. Mallet, où pour juſtifier ces Traducteurs il ſe jette ſouvent ſur la Theologie; comme ſi dans une Verſion de l'Ecriture l'on devoit s'attacher aux explications theologiques des Peres. *Il n'y a gueres de regle*, dit ce ſçavant homme, *plus importante dans toute la Theologie, que celle qui nous apprend qu'étant obligés de conſulter les Saints Peres, comme les depoſitaires de la tradition de l'Egliſe, pour trouver le vray ſens des Ecritures, s'ils ne paroiſſent pas eſtre entierement conformes, ou pour avoir eu moins de lumiere les uns que les autres, ou pour n'avoir pas tous parlé avec une égale exactitude, nous devons principalement nous arreſter à ceux qui ayant écrit depuis la naiſſance de chaque hereſie, ſe ſont plus appliqués à chercher dans l'Ecriture les endroits qui établiſſent les veritez que ces hereſies ont combattües, & que Dieu paroît avoir particulierement ſuſcités pour defendre la foy de l'Egliſe contre les efforts de ſes ennemis.*

Id. ibid. lib. 7. c. 3.

Tout ce diſcours ne tend qu'à faire voir que la Theologie de St. Auguſtin ſur la matiere de la grace & de la predeſtination doit eſtre preferée à celle des Peres Grecs; & qu'ainſi l'on doit faire parler les Apôtres ſelon les ſentimens de ce Pere, qu'on ſuppoſe eſtre ceux de toute l'Egliſe. Comme je fais profeſſion de n'être ni Theologien ni Controverſiſte dans cet ouvrage, je ne m'arreſteray point à examiner ſi la Theologie de St. Auguſtin eſt preferable à celle des Peres Grecs, & même de toutes les Egliſes d'Orient. Il ſuffit de remarquer

quer en general, que cette maxime de Mr. Arnauld ne peut avoir lieu dans une Traduction du Nouveau Teſtament, où l'on eſt obligé de ſuivre fidelement les paroles du texte, ſans les limiter à des ſens particuliers, bien que ces ſens ſoient de St. Auguſtin.

Il y a bien de la difference entre le ſens theologique, & celuy qu'on appelle grammatical ou literal. Un Traducteur doit toûjours avoir devant les yeux ce dernier. Autrement chacun prendra la liberté de traduire l'Ecriture ſelon ſes prejugés de Theologie: & alors ce ne ſera plus interpreter la parole de Dieu, mais l'expliquer ſelon ſes idées. On ne doit donc point preferer dans une Verſion des Livres Sacrés le ſens theologique d'un Pere à celuy d'un autre Pere, que lors que ce ſens eſt conforme au grammatical ou literal. Mais ſans qu'il ſoit beſoin de nous étendre plus au long ſur ces reflexions generales, venons enfin à une diſcuſſion particuliere de la Traduction de Mons & des notes qui y ſont jointes.

CHAPITRE XXXVIII.

Examen de quelques endroits particuliers de la Verſion de Mons, & des notes qui ont du rapport avec cette Verſion.

C'Eſt aſſez d'avoir remarqué une fois en general, que la Traduction de Mons eſt pleine de phraſes & de mots inutiles qui ne doivent trouver place que dans un Commentaire. Chacun peut juger de ce defaut qui eſt répandu dans tout l'ouvrage. Il eſt, par exemple, facile de voir qu'il faut traduire ces mots de l'Epiſtre aux Rom. Ch. 8. v. 39. *neque altitudo neque profundum*, par ceux-cy qui ſont dans la note, *ni la hauteur ni la profondeur*; au lieu qu'on lit dans le texte de la Verſion, *ni tout ce qu'il y a au plus haut des cieux, ou au plus profond des enfers.* Ces ſortes de phraſes ſe trouvent preſque par tout en la place des ſimples mots.

Il faut neanmoins rendre cette juſtice aux Traducteurs de Mons, qu'ils ont crû par cette abondance de paroles exprimer mieux en quelques endroits la force & la proprieté de certains mots Grecs, ſur tout de ceux qu'on nomme com-

compoſés. Mais ils ſe trompent ſouvent, parce que ces mots compoſés ne ſignifient pas plus en la plus-part de ces lieux-là, que les ſimples. C'eſt pourquoy leur trop grande exactitude, lors que cela ſe rencontre, n'eſt pas toûjours une raiſon ſuffiſante de s'éloigner de la Vulgate. Le docte Jean Boys a remarqué judicieuſement ce defaut dans la Verſion Latine de Beze, qui a traduit quelquefois juſqu'aux étymologies.

C'eſt à ſon imitation qu'au Chap. 9. de Saint Matth. verſ. 36. où il y a dans le Grec ἐσπλαγχνίσθη, & dans la Vulgate *miſertus eſt*, on a traduit dans la Verſion de Mons, *ſes entrailles furent émûes de compaſſion*. Ces Meſſieurs ont crû exprimer mieux par cette phraſe la force du verbe Grec: ce qu'ils ont fait en beaucoup d'autres endroits où ce même verbe ſe rencontre. Mais le P. Amelote a traduit ſimplement avec la Vulgate, *eut compaſſion*.

Jean Boys n'a pû ſouffrir Beze, qui ſous pretexte de rendre plus exactement ce verbe Grec, a traduit auſſi, *commiſeratione intimâ commotus eſt*. Il condamne ces ſortes d'interpretations comme des raffinemens trop recherchés, & qui doivent plûtoſt entrer dans des notes, que dans le texte d'une Verſion. *Anxiæ illæ*, dit-il, *& penè dixeram ſuperſtitioſæ interpretationes, quæ veluti minima manſa in os inſerunt, ut mea eſt ſententia, ſcholiis ſive annotationibus multò aptiùs quàm contextui ipſi convenerint.* *Joann. Boys, Collat. vet. Int. cum rec. ad c. 9. Matth. v. 36.*

Les Traducteurs de Mons ont eu raiſon ſelon cette maxime, de traduire au Chap. 8. de Saint Matth. verſ. 16. *commanda*, parce qu'il y a ſimplement dans la Vulgate, *imperavit*, bien que le verbe ἐπέτιμησεν qui eſt dans le Grec ſignifie ordinairement *commander avec menaces*. Ils ſe ſont contentés de mettre cette interpretation dans leur note: ce qu'ils devoient auſſi faire dans les autres endroits pour garder quelque uniformité. Mais ils expriment quelquefois dans le texte de leur Verſion ſans aucune neceſſité les étymologies des mots Grecs: ce qui n'eſt pas d'un habile Traducteur.

C'eſt ainſi qu'au Chap. 25. de St. Matth. verſ. 34. où il y a dans la Vulgate, *poſſidete, poſſedez*, ils ont traduit *poſſedez* [*G. comme voſtre heritage*] ajoûtant ces mots, *comme voſtre heritage*, entre deux crochets

avec

avec la lettre *G.* comme s'ils manquoient dans la Vulgate, & qu'ils fussent seulement dans le Grec. Cependant le verbe κληρονομήσατε a été rendu à la lettre par *possidete.* Aussi Erasme & Beze l'ont-ils conservé en cet endroit dans leurs Traductions. Ce dernier neanmoins a traduit au Chap. 5. de St. Matth. vers. 5. κληρονομήσουσι par *hæreditario jure obtinebunt*, & Erasme par *hæreditatem accipient.* Jean Boys prenant le party de l'ancien Interprete Latin qui a traduit simplement *possidebunt*, rejette ces deux autres interpretations, comme étant plus propres à estre mises dans un Dictionaire, que dans une Version faite par d'habiles gens. *Quid opus*, dit ce docte Protestant, *tam multis? Lexicographis & Ludimagistris studio sit vocabulorum originationes expendere curiosèque tradere. At bonis & eruditis Interpretibus non convenit fortasse tam anxia diligentia.* Ce qu'il prouve par l'exemple (a) des verbes οἰκοδομεῖν & οἰνοχεῖν, qui signifient simplement *bastir* & *répandre:* & il ajoûte, que le verbe κληρονομεῖν ne signifie autre chose que *posseder* en plusieurs endroits des Septante. Il donne même pour exemple le passage de Saint Matthieu, Chap. 25. vers. 34. où les plus sçavans Traducteurs modernes ont traduit simplement avec la Vulgate, *possidete.*

Je ne veux même point d'autre exemple pour convaincre Messieurs de P. R. qu'ils ne devoient pas exprimer dans leur Version jusqu'aux étymologies des mots Grecs, que leur note sur le Chap. 9. de St. Marc. vers. 6. où il y a dans la Vulgate, *facta est nubes obumbrans eos*, & dans leur Traduction, *il parut une nuée qui les couvrit.* Ils ont remarqué sur cet endroit, qu'ils n'ont pas crû devoir traduire le verbe *obumbravit, qui les couvrit de son ombre, parce que cette nuée*, disent-ils, *estoit lumineuse, comme il paroît par St. Matthieu.* C'est cependant ce que signifie le verbe Grec ἐπισκιάζω, qui a esté traduit à la lettre dans la Vulgate par *obumbro*, si l'on en juge par l'étymologie ou proprieté du

Joann. Boys, Coll. vet. Int. cum rec. ad c. 5. Matth. v. 5.

(a) *Ut* οἰκοδομεῖν ναῦν *est* ædificare navem, & οἰνοχεῖν ὕδωρ, fundere aquam; *sic* κληρονομεῖν γῆν, possidere terram: *nec aliter sonat apud LXX. Interpretes multis in locis.* Joann. Boys, Collat. vet. Int. cum rec. ad c. 5. Matth. vers. 5.

mot. Mais il signifie simplement *couvrir*. Ce qui fait voir que les Traducteurs de Mons ne devoient pas abandonner si facilement l'ancien Interprete en plusieurs autres endroits où il ne rend pas moins bien le sens de l'Original Grec, quoy qu'il n'y exprime pas les etymologies des mots.

Selon cette methode il falloit traduire au Chap. 7. de l'Apocalypse, vers. 15. *habitera sur eux*, conformément à la Vulgate, où il y a, *habitabit super illos*; au lieu qu'ils ont traduit, *leur servira luy-même de tente pour les couvrir*. Ils observent dans leur note, qu'il y a dans la Vulgate, *habitera sur eux*, comme si l'Interprete Latin n'avoit pas rendu exactement le verbe σκηνώσει qui est dans le Grec. On peut dire au contraire, qu'il l'a interpreté en habile homme, & non pas en écolier, comme ont fait Messieurs de P. R. & le P. Amelote avec Beze, qui a aussi dans sa Version Latine, *protegit eos umbraculo*. Mais Erasme & Arias Montanus ont traduit avec la Vulgate, *habitabit super illos*; Castalio, *apud eos degit*. Cassiodore Reyna, Cyprien de Valere, l'Auteur de la Version Espagnole imprimée à Venise en 1556. qui ont traduit *morara entre ellos*, ont preferé l'ancienne Version Latine à celle de Beze. Il y a aussi dans la Version de Geneve, *habitera avec eux*. Celuy qui en a publié une nouvelle Edition à Paris en 1669. & que je croy estre Mr. Daillé le fils, l'a reformée en ce lieu-là peu judicieusement sur Diodati.

Il semble que les Traducteurs de Mons n'ayent eu autre dessein dans leurs notes, que de faire paroître l'Auteur de la Vulgate comme un Interprete peu exact qui ne rend pas assez proprement les mots Grecs. C'est ainsi qu'au Chap. 10. de St. Luc, vers. 2. où ils ont traduit, *qu'il envoye des ouvriers*, conformément à la Vulgate, ils ajoûtent dans leur note qu'il y a dans le Grec, *qu'il pousse* & *fasse aller*, *extrudat*. Il est vray qu'Erasme a traduit le verbe Grec ἐκβάλῃ qui est en ce lieu-là, par *extrudat*; & Geneve, *qu'il pousse*. Mais ces traductions qui sont peut-estre trop grammaticales, n'empêchent pas que celle de la Vulgate, où on lit *mittat*, ne soit très-literale. Il y a aussi dans les Versions Latines d'Arias Montanus, de Castalio & de Beze, *emittat*, & dans les trois Espagnoles qu'on

qu'on vient de citer, *que envie, qu'il envoye.* Il n'y a point de plus autrement dans le Syriaque & dans l'Arabe.

Ces Meſſieurs ont l'eſprit ſi penetrant, qu'ils voyent dans le texte Grec des choſes qui n'y ont jamais eſté, comme au Chap. 24. de St. Luc, verſ. 16. où ils ont traduit, *leurs yeux eſtoient retenus* [*G. par une vertu divine.*] Comme ſi ces mots qu'ils ont enfermés entre deux crochets n'étoient que dans le Grec. Cependant il n'y a aucune varieté là-deſſus entre le Grec & la Vulgate, ni même entre les Exemplaires Grecs.

Ce qui les a trompés, c'eſt qu'ils n'ont lû le Grec que dans les Verſions, ou dans les Commentateurs du Nouveau Teſtament. Or pluſieurs de ces Commentateurs, & entre autres les Proteſtans, ont remarqué que cela s'étoit fait par une vertu divine, *ita nimirum ſtatuente Domino*, dit Beze dans ſa note ſur ce paſſage; & il prend même de là occaſion d'établir un point de controverſe auquel il n'eſt pas à propos de nous arreſter. Je me trompe fort, ſi les Traducteurs de Mons ont conſulté d'autre Original Grec que la note de Grotius, qui après avoir traduit le verbe Grec ἐκρατοῦντο par *tenebantur* avec la Vulgate, l'explique par ces autres mots, *impediebantur vi divinâ.* C'eſt apparemment ce qui leur a donné occaſion de traduire, *eſtoient retenus* [*G. par une vertu divine.*], bien que ces derniers mots ne ſoient ni dans le Grec, ni dans aucune Verſion.

Au Chap. 15. de l'Epître aux Romains, verſ. 26. & 27. où il y a deux fois dans le texte Grec, εὐδόκησαν, & dans la Vulgate, *probaverunt* & *placuit*, ils ont traduit en ces deux endroits, *ont reſolu avec beaucoup d'affection*, ne jugeant pas que l'Interprete Latin ait exprimé la force & la proprieté du verbe Grec εὐδοκέω. En effet Beze a remarqué que ce verbe ſignifie quelque choſe de plus que ce qui eſt dans la Vulgate, ſçavoir quelque témoignage d'affection. *Vulgata*, dit-il, *ad verbum* probaverunt; *ſed aliquid amplius videtur hoc verbo ſignificari, nempe cùm ultro & ex bonitate quadam alacri bene volumus cuipiam, aut rem aliquam probamus.* *Bez. Annot. ad c. 15. Epiſt. ad Rom.*

Les Traducteurs de Mons auroient auſſi pû remarquer la même choſe dans une note, en gardant dans leur Verſion le texte de la Vulgate, laquelle

exprime literalement le verbe Grec, qui signifie pour l'ordinaire *trouver bon*, *trouver à propos*. C'est pourquoy Erasme & Castalio ont traduit en cet endroit, *visum est*. Arias Montanus a conservé *probaverunt* & *placuit*. Il y a aussi dans l'Italien de Diodati, *è piacinto*; dans la Version Françoise de Geneve, *il a semblé bon*, & selon le même sens dans l'Espagnole de Cassiodore Reyna & de Cyprien de Valere, *tuvieron por bon*; dans l'Espagnole imprimée à Venise en 1556. *ha parecido*: ensorte que les raffinemens des Traducteurs de Mons leur reüssissent rarement, lors qu'ils s'éloignent de la Vulgate, sous pretexte de rendre plus exactement les paroles de cette Edition par rapport à l'Original Grec.

C'est ce qui leur est encore arrivé au Chap. 6. de l'Epist. II. aux Cor. vers. 14. où au lieu de traduire simplement avec le P. Amelote, *ne vous joignez point aux infideles*, ils ont traduit par un long circuit de mots qui leur est ordinaire, *ne contractez point une alliance* [*G. inegale*] *en vous attachant à un même joug avec les infidelles*. Ils ont mis dans le texte de leur Version ce qu'ils ont lû dans les Commentateurs. Car pour exprimer la pensée de Beze qui a traduit, *ne impari jugo copulamini*, & qui pretend dans sa note, que le verbe Grec ἑτεροζυγοῦντες, marque des personnes qui étant de diverse condition, s'assistent neanmoins l'un l'autre dans un même ouvrage, ils ont mis entre deux crochets [*G. inegale*], & ils ont aussi traduit, *en vous attachant à un même joug*.

Mais l'interpretation que Budée a donnée du verbe ἑτεροζυγεῖν, qu'il explique par ὁμοζυγεῖν, & qui a même esté rapportée par Beze, est plus naturelle, & convient parfaitement avec nostre Vulgate. Aussi a-t-elle esté suivie par Grotius, qui n'a point trouvé dans ce verbe Grec le mot d'*inegale*, que les Traducteurs de Mons y ont trouvé avec Beze. Il confirme même son sentiment par l'ancien Interprete Syriaque. Ἑτεροζυγεῖν, dit ce docte Critique, est alteram partem jugi trahere, *id est*, idem jugum subire. *Quare Syrus hic dixit*, Ne sitis filii unius jugi cum iis qui non credunt. Ces Messieurs ne sont pas toûjours heureux, quand ils preferent à nostre Version Latine les raffinemens de Beze, que ceux de Geneve n'ont pas suivy en cet endroit. Car ils ont

ont simplement traduit, *ne vous accouplez point avec les infideles*, se contentant de mettre à la marge l'autre interpretation qui est de Beze. Diodati a aussi dans sa Traduction Italienne selon le même sens, *non v' accopiate con gl' infideli*, & il a ajoûté cette note qui appuye la Vulgate, *Grec. Non vi mettete sotto un medesimo giogo, o non tirate ad uno stesso giogo.* Enfin les trois Versions Espagnoles qui ont esté faites sur le Grec conviennent aussi avec nôtre Vulgate. Il y a dans celle de 1556. *no tray gays yugo con los infieles*, & dans les deux autres, *no os yunteys en yugo con los infieles.*

Il leur arrive souvent de juger de l'Original Grec plûtost par les Versions & par les Commentaires qu'ils ont lûs, que par le texte même, comme au Chap. 10. de l'Epist. II. aux Cor. vers. 7. où ils ont traduit avec la Vulgate, *jugez au moins des choses selon l'apparence*, ils ont remarqué dans leur note, qu'il y a dans le Grec, *ne jugez-vous des choses que selon l'apparence?* Cependant il est certain que sans rien changer du Grec, l'ancien Interprete a pû traduire comme il a fait, en ne mettant point de point interrogant après le verbe βλέπετε, qui n'est pas en effet dans * l'Edition Grecque du Louvre, dans celle de Simon de Colines, dans celle d'Oxford & dans quelques autres.

* In fol. 1642.

Au Chap. 5. de l'Epist. aux Ephes. vers. 13. où ils ont traduit avec Beze, *n'y ayant que la lumiere qui découvre tout*, ils ont observé à la marge, qu'il y a à la lettre dans la Vulgate, *tout ce qui est découvert est lumiere.* On croira facilement en lisant cette note, que l'ancien Interprete Latin n'est pas conforme au Grec. Neanmoins Erasme, Castalio & Arias Montanus qui ont traduit sur le Grec, aussi-bien que Beze, s'accordent parfaitement avec la Vulgate. Le premier a traduit, *quidquid manifestum redditur lumen est*; le second, *quidquid patefit lucidum est*; & le troisiéme, *omne manifestatum lumen est.*

Ce qui fait cette diversité d'interpretation, est qu'il y a dans le Grec, τὸ φανερούμενον, qui peut estre traduit *manifestat* ou *manifestatur.* Beze & quelques autres ont suivy le premier sens. Les Traducteurs que nous venons de nommer ont suivy l'autre avec la Vulgate. Erasme qui a observé ces deux sens insiste fort

sion sans ajoûter le mot d'*efficace*. Il n'y a donc que les circonstances qui nous puissent faire juger des lieux où il faut ajoûter ce mot. Or il me semble que même en ces lieux-là il eût mieux valu suivre l'Edition Latine, qui a esté faite sur le Grec plusieurs siecles avant les disputes qu'on a agitées dans ces derniers temps avec beaucoup de chaleur touchant la grace efficace.

Le premier endroit où je trouve le mot d'*efficace* ajoûté sans aucune necessité dans la Version de Mons, est au vers. 8. du Chap. 2. de l'Epist. aux Galates, où ils ont traduit, *celuy qui a agy efficacement dans Pierre*. Il y a dans le Grec, ὁ ἐνεργήσας Πέτρῳ, & dans la Vulgate qui exprime le Grec mot à mot, *qui operatus est Petro*. Castalio a aussi traduit, *qui in Petro egit*, & Cyprien de Valere dans sa Version Espagnole, *el que hizo*, selon le même sens. Je ne trouve pas mauvais qu'Erasme & Beze qui ont interpreté le Grec, & non pas le Latin, ayent traduit, *qui efficax fuit*, parce que le verbe Grec peut avoir ce sens-là, bien qu'ils n'ayent eu aucune raison d'abandonner l'ancien Interprete.

Il n'en est pas de même des Traducteurs de Mons, qui le devoient encore moins quitter, puis qu'ils ont fait profession de le suivre; outre qu'il est d'un mauvais goust, de mettre dans une Traduction deux mots, quand il n'y en a qu'un dans l'Original, à moins qu'il n'y ait une grande necessité de le faire. Or je ne veux point d'autre exemple pour prouver qu'il n'y avoit aucune necessité d'ajoûter en ce lieu-là le mot d'*efficace*, que la même expression qui est au Chap. 3. de cette même Epistre, vers. 5. On lit dans le Grec ἐνεργῶν δυνάμεις ἐν ὑμῖν, & dans la Vulgate, *qui operatur virtutes in vobis*. Messieurs de P. R. ont aussi traduit simplement, *qui fait des miracles parmy vous*.

Pourquoy n'ont-ils point ajoûté le mot d'*efficacement*, comme cy-dessus? Beze a traduit *efficit*, qui signifie plus que le verbe *operatur* qui est dans la Vulgate, & dans Erasme, qui n'a pas gardé assez d'uniformité dans sa Traduction. Il y a aussi plus de caprice que de bon sens dans ceux de Geneve, qui ont traduit au Chap. 2. de cette Epître, *celuy qui a besongné avec efficace par Pierre*; & en ce lieu-cy, *celuy qui produit les vertus*.

Diodati

Diodati n'eſt pas plus uniforme dans ſa Verſion Italienne, ayant interpreté dans le premier paſſage, *haveva efficacemente operato*, & dans le ſecond ſimplement *opera*.

Je ne ſçay pourquoy Meſſieurs de P. R. n'ont pas auſſi traduit au Chap. 5. de la même Epître, verſ. 6. *la foy qui agit efficacement par la charité:* car il y a dans le Grec, πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη. Comme ils ſe piquent d'exactitude à exprimer les mots Grecs, ils ont mis dans leur Traduction, *la foy qui eſt animée de la charité*, & dans leur note, *agiſſante par la charité.* Il me ſemble que cette derniere interpretation qui répond au mot Grec, eût eſté mieux dans le texte de la Verſion, qu'à la marge: mais ils avoient lû dans Eſtius qui eſt un de leurs grands Auteurs, que le ſens de ce paſſage étoit, *fides per charitatem animata.*

Il faut cependant avoüer que les Traducteurs de Mons ne ſuivent pas toûjours Eſtius. Car s'il y a quelque endroit du Nouveau Teſtament où ils devoient ajoûter le mot d'*efficace*, c'étoit au Chap. 1. de l'Epiſt. aux Epheſ. verſ. 11. où ce Theologien pretend que (*b*) le verbe Grec ἐνεργεῖν dont St. Paul s'eſt ſervy en ce lieu-là, ſignifie une operation efficace; que le ſens de ce paſſage eſt, que Dieu opere efficacement noſtre ſalut & noſtre juſtification, comme il opere toutes choſes, ſçavoir d'une cauſalité propre & phyſique. Il y a même, ſelon luy, de l'imprudence à dire le contraire, comme ont fait quelques habiles gens. Cependant on lit ſimplement en cet endroit dans la Verſion de Mons conformément à la Vulgate, *ayant eſté predeſtinez par le decret de celuy qui fait toutes choſes ſelon le deſſein de ſa volonté.* Ils devoient traduire ſelon leur principe & ſelon la doctrine d'Eſtius, *qui fait efficacement*; ou pour mieux dire, le mot d'*efficacement* n'ayant point eſté mis en ce lieu-là, il ne devoit point eſtre dans les au-

Eſt. Comm. in c. 1. Epiſt. ad Epheſ. v. 11.

(b) *Verbum Græcum* ἐνεργεῖν, *quo hîc utitur, operationem ſignificat efficacem. Itaque ſentit Apoſtolus Deum efficaciter operari ſalutem & totam juſtificationem noſtram, ſicut univerſa operatur, nimirum cauſalitate phyſicâ ſeu proprie dictâ. Quod imprudenter à quibuſdam alioqui doctis negatur.* Eſt. Comm. in c. 1. Epiſt. ad Epheſ. verſ. 11.

autres endroits où ils l'ont ajoûté.

Je voudrois bien ſçavoir, par exemple, quelle raiſon ils ont eüe de traduire au Chap. 3. de cette même Epiſtre aux Epheſ. verſ. 20. *qui agit en nous avec efficace.* Beze un des grands defenſeurs de la grace efficace a traduit ſimplement *agit*, & Diodati dans ſa Verſion Italienne *opera*, conformément à la Vulgate. Il eſt vray qu'il y a dans la Traduction de Geneve, que ces Meſſieurs copient quelquefois, *qui beſongne avec efficace en nous*, & dans la Reviſion de Mr. Daillé le fils, *qui agit en nous avec efficace*, comme dans la Traduction de Port-Royal.

Au Chap. 2. de l'Epiſt. aux Philipp. verſ. 13. ils ont traduit conformément à la Vulgate, *C'eſt Dieu qui opere en vous le vouloir & le faire.* Mais comme ſi elle n'exprimoit pas aſſez exactement le texte Grec, ils diſent dans leur note, qu'il y a dans le Grec ἐνεργῶν, qui ſignifie, *qui produit efficacement.* Beze & Eſtius s'étendent icy fort au long pour prouver la grace efficace par ce paſſage, & ce dernier appuye ſa penſée ſur St. Auguſtin & ſur St. Thomas. Il pretend que les autres Peres, même les Grecs, ſont de ſon ſentiment. (c) Il inſiſte de plus ſur le mot Grec ἐνεργῶν, qui ſignifie, ſelon luy, *agir avec efficace.* *Eſt. Comm. in c. 2. Epiſt. ad Philipp. v. 13.*

Ce n'eſt pas icy le lieu de faire voir que la doctrine d'Eſtius n'eſt pas appuyée ſur tous les Peres, comme il l'aſſûre. Quoy qu'il en ſoit, les Traducteurs de Mons ont agy en cet endroit avec plus de precaution que dans les autres, où ils ont mis dans leur Verſion le mot d'*efficace.* Ils ſe ſont contentés de marquer dans leur note, que le mot Grec portoit cela de luy-même. Cependant St. Chryſoſtome qui entendoit ſi bien la langue Grecque, & qui avoit eſtudié avec ſoin le ſtile de St. Paul, n'a rien veu de ſemblable dans cette expreſſion.

Ceux de Geneve qui n'ont pas eſté ſi ſcrupuleux ont traduit, *C'eſt Dieu qui produit en vous avec efficace & le vouloir &*

(c) *Poſtulat hoc Græcum Apoſtoli participium ὁ ἐνεργῶν, id eſt efficaciter agens. Unde manifeſtus eſt hic locus & irrefragabilis contra Pelagianos pro efficaci gratiâ Dei.* Eſt. Comm. in c. 2. Epiſt. ad Philipp. verſ. 13.

le parfaire ſelon ſon bonplaiſir. Mais Diodati qui n'a pas eſté ſi hardy a traduit ſimplement avec la Vulgate, *opera in voi il voler e l'adoperare.* Il y a auſſi dans les trois Verſions Eſpagnoles qui ont eſté faites ſur l'Original Grec, *obra en vos otros el querer y el hazer*, ſans qu'il y ſoit fait aucune mention d'*efficace.* Et ainſi il n'eſt pas vray que le mot Grec ἐνεργῶν ſignifie de luy-même en ce lieu-là, *qui produit efficacement.*

Les Traducteurs de P. R. n'ont pas uſé de la même moderation au Chap. 1. de l'Epiſt. aux Coloſſ. v. 29. où ils ont fourré avec Beze & Geneve le mot d'*efficace* qui n'eſt point dans la Vulgate, où nous liſons ſeulement, *certando ſecundùm operationem ejus quam operatur in me in virtute:* ce qui répond mot à mot au texte Grec. Afin même de paroître plus exacts, ils ont limité le ſens de ce paſſage en y ſuppleant quelque choſe : car voicy comme ils le traduiſent, *combattant ſelon* qu'il m'aſſiſte *par ſa vertu efficace qui agit puiſſamment dans moy.* On lit auſſi de la même maniere dans la Verſion de Beze, *decertans ſecundùm vim illam efficacem ipſius agentem in me potenter.*

Ces Meſſieurs ont encore fourré le mot d'*efficace* dans leur Traduction au Chap. 2. verſ. 13. de l'Epiſt. I. aux Theſſal. où ils ont traduit, *la parole de Dieu qui agit efficacement en vous.* Il y a dans la Verſion Vulgate, *verbum Dei qui* (*quod* dans l'ancienne Vulgate) *operatur in vobis*, & même dans celle de Beze, *ſermonem Dei qui etiam agit in vobis*, & dans les trois Eſpagnoles ſimplement *obra.* Mais on lit dans la Verſion de Geneve, *la parole de Dieu laquelle auſſi beſongne avec efficace en vous.* Diodati a auſſi traduit, *opera efficacemente.*

Ce peu d'uniformité qui paroît dans ces Traducteurs Calviniſtes eſt une preuve evidente qu'ils n'ont pas crû que le mot Grec ἐνεργῶν ſignifiât de luy-même *agir avec efficace.* L'ancien Interprete de l'Egliſe eſt au contraires toûjours uniforme en ces endroits-là, ayant ſimplement traduit le verbe ἐνεργῶν par *agir* ou *operer.* Les Traducteurs de Port-Royal auroient bien mieux fait de l'imiter en cela, que de fourrer ſans aucune neceſſité le mot d'*efficace* dans leur Verſion avec les nouveaux Interpretes. Eſtius l'a pû faire dans ſes Commentaires

res selon les prejugés de sa Theologie, parce qu'on n'est pas obligé à estre si exact dans un Commentaire, que dans une Traduction de l'Ecriture, où l'on ne doit faire entrer, autant qu'il est possible, que ce qui est manifestement la parole de Dieu.

Je ne doute pas que ces Messieurs n'ayent des raisons pour appuyer cette differente maniere de traduire un même mot dans un même Livre: mais il eût esté plus à propos de les remarquer dans leurs notes, que d'ajoûter au texte du Nouveau Testament ce que bien des gens n'y trouvent point. S'ils disent qu'ils ont eu égard au sens: on leur répondra qu'il est très-dangereux d'introduire dans l'Ecriture des sens dont tout le monde ne convient point, sur tout lors que ces sens regardent la Theologie.

On trouve, par exemple, moins à redire à ce qu'ils ont traduit au Chap. 2. de l'Epist. II. aux Thessal. vers. 7. le mot ἐνεργεῖται par *se forme*; au lieu qu'en d'autres endroits ils l'ont interpreté par *agir efficacement*. Ils ont crû apparemment avec ceux de Geneve qui ont traduit *se met en train*, que c'étoit le sens de ce passage. Il eust neanmoins esté mieux de traduire avec la Vulgate, & même avec Beze, *opere*, ou *agit*. Ils auroient pû marquer l'autre sens dans leur note à l'imitation de Diodati, qui a traduit avec la Vulgate *opera*, ajoûtant en même temps cette observation: *perche gia del suo tempo si commintiavano à porre i fondamenti [illegible] de gli errori come della tirannia.* S'il y a de l'illusion dans son explication, au moins ne le peut-on pas accuser de l'avoir fourrée dans le texte du Nouveau Testament.

Enfin le mot d'*efficace* est tellement du goust de Messieurs de P. R. qu'il paroît encore dans leur Version au vers. 10. de ce même Chap. où on lit, *Dieu leur enverra un esprit d'erreur si efficace, qu'ils croiront au mensonge.* Cette expression est un peu plus forte que ces paroles de la Vulgate, *mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.* Cet ancien Interprete a gardé une parfaite uniformité dans l'interpretation des mots ἐνεργῶν & ἐνεργεία. Les Traducteurs de Mons ont remarqué dans leur note, qu'il y a à la lettre *une efficace d'erreur*. Beze a aussi traduit *efficacia erroris*; & pour donner plus de jour à sa pensée,

il ajoûte dans sa note, que c'est une vertu très-efficace pour les tromper: d'où il conclud que les Theologiens de l'Egliſe Romaine ont grand tort de faire tant valoir la preſcription de leur Egliſe. *Id eſt*, dit ce Calviniſte, *vim quamdam in illis decipiendis efficaciſſimam. Eant nunc ſophiſtæ, & Eccleſiæ ſuæ præſcriptionem nobis objiciant.*

A Dieu ne plaiſe que j'attribüe cette même penſée aux Traducteurs de Port-Royal. Mr. Arnauld a très-bien fait voir en juſtifiant le paſſage dont il eſt queſtion, que *c'eſt par la comparaiſon avec le texte de l'Ecriture qu'on doit juger ſi une traduction eſt bonne ou mauvaiſe. C'eſt employer*, ajoûte ce ſçavant homme, *de très-méchans moyens pour tromper les ſimples, que de leur donner de l'horreur pour la verſion d'un paſſage de l'Ecriture, à cauſe ſeulement que des Heretiques l'auroient traduit de la même ſorte.*

Mr. Arn. Nouv. Def. de la Trad. du N. T. imp. à Mons. liv. 7. ch. 12.

En effet, cela n'eſt pas de bon ſens. Mais afin que ſon raiſonnement ſoit concluant, il faut qu'il montre que le mot ἐνεργὴς qui eſt dans le texte Grec, ſignifie neceſſairement *efficace*; & c'eſt ce qu'il aura de la peine à prouver. Car premierement l'ancien Interprete qui eſt ordinairement literal, & ſur lequel il devoit pluſtoſt ſe regler que ſur les nouveaux Interpretes, ne le traduit jamais en ce ſens-là, & il s'eſt ſervy icy du mot *operatio*. De plus, le Syriaque & l'Arabe qu'il cite comme conformes à la Traduction de Mons, ne luy ſont pas tout-à-fait favorables. Il eſt vray qu'on lit dans le Latin de ces deux Verſions Orientales le mot *efficacia*: mais فعّالة qui eſt dans le Syriaque, & فعل qui eſt dans l'Arabe, ſont entierement la même choſe que le mot Latin *operatio* qui eſt dans la Vulgate. Mr. Arnauld ne ſe trouve donc appuyé que des nouveaux Traducteurs, qui ont ſouvent abandonné ſans aucune neceſſité l'ancienne Edition Latine.

Il y a même quelque choſe à diminuer du nombre de ces nouveaux Traducteurs qu'il cite en ſa faveur. Car Eraſme & l'Abbé de Marolles ne doivent eſtre comptés que pour un, puis que ce dernier fait profeſſion de traduire en François la Verſion d'Eraſme. Il ſe trompe auſſi, quand il met au rang des Bibles Catholiques une Bible de Lyon: car c'eſt la Verſion Françoiſe de Calvin

Calvin qui a eſté reimprimée à Lyon. Il ne luy reſte donc que le P. Veron & Mr. Godeau, qui ne peuvent pas eſtre citez comme d'habiles Traducteurs qu'on doive preferer à l'Interprete de l'Egliſe.

Pour ce qui eſt de la Bible Françoiſe d'Anvers, il ne peut pas s'en prevaloir, puis qu'on y lit conformément à la Vulgate, *Dieu leur envoyera operation d'erreur.* Si l'on y a mis à la marge, *efficace de ſeduction*, c'eſt que les Auteurs de cette Verſion marquent quelquefois la leçon du Grec, qu'ils prennent plûtoſt d'Eraſme que de l'Original. Ces Meſſieurs devoient auſſi ſe contenter à leur exemple, de mettre à la marge cette interpretation en forme de note; & alors on y trouveroit moins à redire, eſtant certain que pluſieurs Commentateurs ont donné ce ſens au mot Grec.

Au reſte les Traducteurs de Mons n'ont pas reformé ſeulement l'ancienne Edition Latine, ils ont même oſé redreſſer le texte de Saint Paul, ſous pretexte de le rendre plus conforme aux Originaux de l'Ecriture. Tout le monde ſçait que lors qu'il cite quelque paſſage du Vieux Teſtament, il ſuit ordinairement la Verſion des Septante, qui étoit en uſage dans les premieres Egliſes, & même chez la plus-part des Juifs. Il ſe contente même quelquefois d'en rapporter pluſtoſt le ſens que les paroles. Ces Meſſieurs ſemblent avoir trouvé mauvais que cet Apôtre en ait uſé ainſi, & qu'il ait preferé une Verſion qui n'eſt pas toûjours exacte à l'Original Ebreu.

C'eſt ſur ce pied-là qu'au Chap. 9. de l'Epiſt. aux Rom. verſ. 27. où ils ont traduit, *Il n'y en aura qu'un petit reſte de ſauvés*, ils ont obſervé dans leur note, que *c'eſt le ſens de l'Ebreu & du Syriaque*, & qu'à la lettre les paroles de Saint Paul ſignifient, *le reſte ſera ſauvé.* Mais à quel propos fait-on venir icy l'Ebreu & le Syriaque, où il s'agit de traduire un paſſage du Prophete Iſaïe de la maniere qu'il eſt rapporté dans le Grec de cet Apôtre?

De plus, pourquoy nous dit-on qu'on a ſuivy le ſens de l'Ebreu & du Syriaque, puis qu'il n'y a pas en ce lieu-là la moindre difference entre le Grec des Septante qui a eſté ſuivy par St. Paul, & l'Ebreu auquel la Verſion Syriaque eſt conforme? Il y a dans l'O-

riginal שאר, & dans le Syriaque ܫܐܪ leſquels mots ſignifient *le reſte*, ou comme il y a dans la Vulgate, *reliquiæ*. Le mot Grec κατάλειμμα qui eſt dans St. Paul & dans les Septante, ne ſignifie point auſſi autre choſe. Ce qui a trompé Meſſieurs de P. R. & qui les trompe ſouvent, c'eſt qu'ils n'ont conſulté que les Comentateurs, qui ont entendu par ce *reſte* un *petit reſte*. *Solæ tamen ex eo reliquiæ*, dit Eſtius, *id eſt pauciſſimi ſalvi erunt*.

Eſt. Comm. in c. 9. Epiſt. ad Rom.

Eſtius leur a encore ſervy de regle dans le verſet ſuivant qu'ils ont traduit ſur l'Ebreu. Ce Docteur après avoir obſervé que Saint Paul a cité le paſſage d'Iſaïe ſelon le Grec des Septante, ajoûte enſuite, qu'il le faut expliquer ſelon qu'il eſt dans l'Ebreu qui a eſté ainſi traduit par St. Jerôme: *Caterum exponenda hæc ſunt ex Hebræo, ubi ſic legimus Hieronymo interprete* &c. Comme donc le mot de λόγος qui eſt dans le Grec de Saint Paul conformément aux Septante, & qui eſt exprimé dans la Vulgate par celuy de *verbum*, ne ſe trouve point dans l'Ebreu, Eſtius veut qu'on n'y ait aucun égard. *Cùm igitur*, dit-il, *in Hebræo nulla ſit verbi mentio; non eſt hic vocabulum illud peculiariter expendendum.* C'eſt pourquoy les Traducteurs de Mons l'ont auſſi banny de leur Verſion, ayant traduit ſelon l'idée de ce Theologien, *Car Dieu dans ſa juſtice conſumera & retranchera ſon peuple.* Ils ont en même temps ajoûté à la marge, qu'il y a à la lettre dans la Vulgate, *Car le Seigneur conſomme & abrege la parole en equité.* Quelle foibleſſe!

Eſt. ibid.

Beze qui n'a pas oſé prendre cette liberté, que de ſubſtituer dans ſa Verſion les paroles du texte Ebreu en la place du Grec des Septante & de Saint Paul, s'eſt contenté de rapporter dans ſa note cet endroit du Prophete Iſaïe comme il eſt dans l'Ebreu, & de dire (*d*) que les Septante n'ont pas bien traduit les mots

Bez. Ann. in c. 9. Epiſt. ad Rom. v. 28.

(d) *Ex collatione reipſa nemo inficiari poteſt Græcos Interpretes negligenter admodum, quod ad voces ipſas attinet, hunc locum convertiſſe. Quod ſi quis roget, cur nihilominus Apoſtolus eâ interpretatione ſit uſus, reſpondeo merito id illum feciſſe, cùm ad eos ſcriberet qui verſioni illi aſſueverant. Et quod ad ſententiam ipſam attinet, cui confirmandæ Paulus hoc teſtimonium adhibuit, Græci Interpretes eam ſatis integram ſervarint.* Bez. Annot. in c. 9. Epiſt. ad Rom. verſ. 28.

mots de l'Original ; que neanmoins St. Paul a eu raiſon de ſe ſervir de leur Verſion, parce qu'elle étoit en uſage chez ceux à qui il écrivoit ; qu'au reſte pour ce qui eſt du ſens à l'égard de ce qu'il vouloit prouver, il y avoit peu de difference entre le Grec & l'Ebreu. Si Meſſieurs de P. R. avoient fait quelque obſervation ſemblable à celle-là, en conſervant à l'imitation de Beze les paroles de Saint Paul dans leur Verſion, ils ſeroient plus excuſables.

Ils ſe ſont encore émancipés au Chap. 11. de cette même Epître, verſ. 9. Car au lieu de traduire comme il y a dans le Grec de St. Paul & dans la Vulgate, *Dieu leur a donné un eſprit d'aſſoupiſſement, des yeux pour ne point voir, & des oreilles pour ne point entendre, juſques à ce jour*, ils ont mis dans leur Verſion, *Dieu leur a donné un eſprit d'aſſoupiſſement & d'inſenſibilité, & il ne leur a point donné juſqu'à ce jour des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre.*

Si on leur demande quelle raiſon ils ont eüe de changer en cet endroit les paroles de l'Apôtre, voicy de quelle maniere ils ſe juſtifient dans leur note. *Ce qu'on a mis dans le texte ſuppoſe ce qui eſt le plus probable, que cela eſt pris du Deuteronome, Chap. 29.* Mais quand on ſuppoſeroit cela avec Eſtius qui eſt leur grand Auteur, eſt-il permis d'alterer les paroles de St. Paul pour les rendre conformes à ce qu'on lit dans le Deuteronome ? Il n'eſt pas certain de plus que cela ſoit pris de ce lieu-là. Grotius qui entendoit mieux qu'Eſtius le ſtile des Livres Sacrés, aſſûre ſans heſiter, que ces paroles ſont tirées du Chap. 6. d'Iſaïe, verſ. 10. *Deprompta hæc*, dit cet habile Critique, *ex Eſaja* 6: 10. Mais de quelque endroit qu'elles ſoient priſes, où en ſerons-nous, s'il eſt une fois permis de redreſſer les citations des Evangeliſtes & des Apoſtres ſur les Livres d'où elles ont eſté tirées ? Grotius.

C'eſt ſelon cette fauſſe idée que les Traducteurs de Mons ont oſé reformer le texte des Actes des Apôtres au Chap. 2. verſ. 20. Saint Piere prononçant un diſcours qu'il adreſſe aux Juifs, cite les paroles du Prophete Joël de la maniere qu'elles ſont dans la Verſion Grecque des Septante. Mais ces Meſſieurs qui ont crû qu'il y avoit autrement dans l'Original Ebreu que dans le Grec des Septante, n'ont fait aucune

cune difficulté de reformer la citation de Saint Pierre sur cet Ebreu. Au lieu de traduire avec le P. Amelote, *le grand & glorieux jour*, comme il y a dans le Grec & dans la Vulgate, ils ont mis dans leur Version, *le grand & terrible jour*, & ils ont ajoûté dans leur note, que *l'Hebreu porte ainsi*, & le Grec ἐπιφανῆ, comme s'il s'agissoit de traduire le texte Ebreu du Prophete Joël.

Mais après tout, si les Traducteurs de Port-Royal avoient une veritable connoissance de la langue Ebraïque, ils ne diroient pas qu'il y a en ce lieu-là de la difference entre l'Ebreu & le Grec. Car le mot Ebreu que les Septante ont traduit par ἐπιφανῆ, & St. Jerôme par *horribilis*, peut être traduit de ces deux manieres, comme on le peut montrer par plusieurs endroits de l'Ecriture où il se trouve. C'est pourquoy Grotius a remarqué judicieusement dans sa note sur ce passage des Actes, que le mot qui est dans l'Original Ebreu de Joël a esté fort bien traduit par ἐπιφανῆ dans le Grec, & par *manifestus* dans le Latin de la Vulgate : ce qu' il confirme par quelques exemples.

Grotius.

CHAPITRE XXXIX.

Autres exemples des defauts qui sont dans la Traduction de Mons & dans les notes.

IL ne paroît pas que Messieurs de P. R. ayent eu recours à l'Original Ebreu, quand ils ont traduit au Chap. 12. de Saint Matth. vers. 40. *Comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine.* Il y a dans le Grec, ἐν τῇ κοιλίᾳ τοῦ κήτους, & dans la Vulgate, *in ventre ceti.* Or il est certain que ce mot signifie en general de grands poissons, tant dans le Grec que dans le Latin. De plus, on lit dans l'Original du Prophete Jonas, d'où ce passage a été tiré, *dag gadol*, c'est-à-dire *un grand poisson.*

La remarque que Mr. de Sassi a faite sur cet endroit de Jonas qu'il a traduit, *Dieu fit en même temps qu'un grand poisson se trouva là*, condamne la Version de Mons. Il dit que *ceux qui ont traité des poissons, comme Aldrouande, soutiennent que ce poisson n'estoit point une baleine, parce qu'elle a le gosier trop estroit pour pouvoir devorer un homme, mais que c'est ou le chien marin appellé aussi Calcharias, ou une lamie.* Quoy qu'il en soit,

un

un Traducteur exact doit conſerver dans ſa Verſion le mot general de *poiſſon* qui eſt dans l'Original, & dans toutes les anciennes Traductions tant du Vieux que du Nouveau Teſtament.

Ces Meſſieurs qui ſe piquent de ne mettre rien dans leur Traduction qui ne ſoit intelligible, en ont banny de certains mots qu'un long uſage avoit en quelque façon canoniſés. Ils ont quelquefois ſubſtitué en leur place des phraſes entieres pour en expliquer le ſens. Mais ils ne ſont pas toûjours heureux dans ces ſortes de changemens, comme on le peut voir au Chap. 23. de Saint Matth. verſ. 5. Il y a en ce lieu-là dans la Vulgate, *dilatant phylacteria ſua*, & dans les Verſions de Louvain & de Geneve, *ils élargiſſent leurs phylacteres*, conformément à la Bible Françoiſe d'Anvers qui eſt l'origine de nos Verſions Françoiſes.

Les Traducteurs de Mons qui ne trouvoient pas le mot de *phylacteres* aſſez intelligible pour tenir place dans leur Verſion, l'ont mis à la marge comme trop literal, & ont traduit les deux mots qui ſont dans le Grec & dans le Latin par ceux-cy, *Ils affectent de porter ſur leurs habits les paroles de la Loy écrites dans des bandes de parchemin plus longues que les autres.* Ces longs parchemins ſur les habits des Juifs ſont des phylacteres de la façon de Port-Royal. On peut voir la deſcription que Leon de Modene Rabbin de Veniſe en a faite avec beaucoup de netteté dans ſon petit Traité des ceremonies des Juifs. Ceux de Geneve ne ſont gueres plus exacts dans leur note ſur le mot de phylacteres, où ils diſent que ce ſont de *certaines bordures larges au bas des robbes*, bien que quelques Anciens ſemblent avoir été de ce ſentiment. *Leo Mod. Hiſt. de Ritib. Heb. lib. 1. c. 11.*

Si Meſſieurs de P. R. n'ont aucun commerce avec les Juifs, au moins devoient-ils conſulter Saint Jerôme, qui a parlé de ces phylacteres avec beaucoup d'erudition & de jugement. Il fait venir leur origine de ces paroles du Deuteronome, *Tu les lieras pour ſigne ſur ta main, & ſeront attachées entre tes yeux. Ligabis ea in manu tua, & erunt immota ante oculos tuos.* (a) *Les Phariſiens,* *Deut. 6: 8.* *Hieron. Comm. in Matth. lib. 4. c. 23.*

(a) *Hoc Phariſæi malè interpretantes ſcribebant in membranis Decalogum Moſis, id eſt decem verba Legis, complicantes ea & ligantes in fronte, & quaſi coronam*

siens, dit ce sçavant Pere, *expliquants mal ce passage, écrivoient le Decalogue de Moyse sur du parchemin qu'ils vouloient & attachoient sur leur front, faisant une espece de couronne autour de leur teste, afin de les avoir toûjours devant leurs yeux.* Il appelle *couronne*, deux courroyes de cuir dont les Juifs ceignent leur teste, au milieu desquelles est une espece de gros nœud où est renfermé le parchemin dont il est question; lequel nœud leur tombe presque sur le nez, étant placé entre les deux yeux.

C'est une trop grande delicatesse aux Traducteurs de P. R. d'avoir banny de leur Version le mot de *phylacteres*, qu'Erasme & Beze ont conservé à l'imitation de l'ancien Interprete. Ce dernier a même remarqué dans sa note, qu'il n'a pas voulu changer dans son Latin ce nouveau mot qui est de l'invention des Grecs. *Eas* (membranulas) dit-il, *Græci novo nomine noverci quæsito carunt* Φυλακτήρια, *à conservando, quod nos quidem immutare noluimus.* On lit aussi dans les trois Versions Espagnoles citées cy-dessus, *philacterias*, & dans l'Italienne de Diodati, *filatterii*, avec cette explication à la marge, *Parola Greca che significa conservatorii. Così erano chiamate quelle liste, bende o piastrelle di carta o d'altra materia sopra le quali si scrivevn la legge di Dio, o parte di essa, e si leggavano in su la fronte & in su le mani.* Ceux qui ont ajoûté des notes à la vieille Bible d'Anvers ont aussi mis cette explication à la marge : *Philacteres estoient bendes que les Juifs mettoient à leurs fronts & à leurs manches où estoient escripts les commandemens de Dieu.*

Je ne trouverois rien à redire à ce qu'ils ont traduit au Chap. 26. de St. Matth. vers. 11. *vous ne m'aurez pas toûjours*, s'ils s'étoient contentés de marquer avec Beze, que le present qui est dans le Grec & dans la Vulgate est pour le futur. Mais ils renvoyent dans leur note au Missel Romain, où on lit par tout, disent-ils, *habebitis* au futur. Les Apologistes de Port-Royal justifient en quelques autres endroits la Traduction de Mons par les Missels & par les Rituels,

coronam capiti facientes, ut semper ante oculos moverentur. Hieron. Comm. in Matth. lib. 4. c. 23.

tuels, comme s'ils avoient traduit ces Missels & ces Rituels, & non pas l'Edition Latine qui est entre les mains de tout le monde.

Ils ajoûtent de plus dans leur note, qu'au Chap. 5. vers. 46. & au Chap. 6. v. 1. du même Evangeliste, où le même verbe qui est au present dans le Grec, est expliqué par le futur dans la Vulgate. Beze a fait une semblable observation dans sa note sur le Chap. 26. de St. Matth. v. 11. où il a traduit *habebitis*; au lieu qu'il y a dans la Version d'Erasme conformément au Grec & à la Vulgate, *habetis*. *Vulgata & Erasmus*, dit ce Calviniste, *ad verbum habetis; sed præsens pro futuro manifestè ponitur, sicut etiam supra* 5:46. *&* 6:1. En effet, le present est en ce lieu-là pour le futur. Mais il eût esté mieux, ce me semble, de garder le present dans le texte de la Version avec Erasme & la Vulgate, & mettre dans la note, que le present est pour le futur. On auroit imité en cela les habiles Commentateurs de l'Ecriture, sans s'éloigner de la Vulgate qu'on s'est proposé de traduire.

On ne peut pas neanmoins faire un procès là-dessus aux Traducteurs de Mons, comme s'ils avoient voulu favoriser les Heretiques, puis qu'ils ont rendu veritablement le sens. J'aurois seulement souhaitté qu'ils n'eussent pas voulu justifier leur traduction par les Versions Orientales, qui ne leur sont pas favorables. Car quoy qu'ils en disent, il n'y a point autrement dans le Syriaque, que dans la Vulgate, tant dans St. Jean que dans St. Matthieu. Mais l'Interprete de la Version Syriaque qui a eu plus d'égard au sens qu'à la propriete du mot Syriaque, a traduit *habebitis*: ce qu'il a aussi fait dans St. Marc. *Def. de la Trad. du N. T. impr. à Mons, cont. le P. Maimb. 12. pag.*

Ces Messieurs devoient se precautionner davantage, quand ils ont cité les Versions Orientales, qu'ils n'ont lûës que dans les Interpretations Latines. C'est ce qui leur est encore arrivé, lors qu'ils defendent cette traduction du Chap. 5. v. 14. de l'Epistre de St. Jaques, *qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient pour luy*, comme il y a dans la premiere Edition de leur Nouveau Testament. Ils justifient leur interpretation par le Syriaque & l'Arabe. *Les Auteurs*, disent-ils, *des Versions Syriaques & Arabiques n'ont point crû qu'il y eût rien de fort impor-* *Ibid. 4. passage.*

tant dans cette façon de parler, qu'ils prient sur luy, puis qu'ils ont traduit, qu'ils prient pour luy. Il est vray qu'il y a dans l'interpretation Latine de ces deux Versions, qui est dans la Bible Polyglotte, *pro ipso.* Mais le mot Syriaque ܥܠܘܗܝ & l'Arabe عليه peuvent estre traduits indifferemment *pro ipso* & *super ipsum*, parce que la prepolition עַל signifie dans ces langues *sur* & *pour*, aussi-bien que dans l'Ebreu. Un habile Critique auroit conclu de là, que bien qu'il y ait dans le Grec ἐπ' αὐτὸν, & dans la Vulgate *super eum*, on peut fort bien traduire *pour luy*, selon le langage des Apostres, qui suivent ordinairement le Grec des Septante.

Il est difficile qu'on approuve leur maniere de traduire dans les endroits où ils mettent dans le texte de leur Version les differentes significations qu'un seul mot peut avoir. Cela est bon dans un Dictionaire, ou tout au plus dans une note. C'est ainsi qu'au Chap. 12. vers. 29. où il y a dans la Vulgate conformément au Grec, *intrare in domum fortis, & vasa ejus diripere*, ils ont traduit, *entrer dans la maison du fort armé, & piller ses armes & ce qu'il possede.* Pour justifier leur traduction, ils ajoûtent dans leur note, *Vasa ou ενια selon le mot Hebreu auquel ils répondent, signifient armes & meubles.* Ce seroit une plaisante traduction, si l'on y faisoit entrer par forme d'explication toutes les differentes significations que chaque mot a dans les Dictionaires.

L'exactitude des Traducteurs de Mons est admirable. Ils rempliſſent leurs notes de minuties, & ils ne font aucunes remarques sur des endroits très-importants. Ils ont observé, par exemple, sur le verset 16. du Chap. 11. de l'Apocalypse, qu'ils ont traduit *se prosternerent*, qu'il y a à la lettre dans la Vulgate, *tomberent sur leurs visages*, comme s'il n'y avoit pas aussi la même chose mot pour mot dans le Grec; outre que *se prosterner* & *tomber sur le visage* sont la même chose chez les Orientaux. Ils auroient bien mieux fait d'expliquer le mot d'*adorer* qui se trouve en beaucoup de lieux du Nouveau Testament, & qui est équivoque. Car il ne signifie ordinairement & dans son origine autre chose que faire la reverence, en se prosternant à

la

la maniere des peuples du Levant.

Au Chap. 5. de l'Epiſt. aux Gal. verſ. 12. ils ont traduit ces mots, *utinam & abſcindantur qui vos conturbant*, par ceux-cy, *pluſt à Dieu que ceux qui vous troublent fuſſent non ſeulement circoncis, mais plus que circoncis.* Ils n'ont rien marqué en caractere Italique; en ſorte que ces paroles, *fuſſent non ſeulement circoncis, mais plus que circoncis*, répondent au ſeul verbe *abſcindantur.*

Il falloit traduire ces mots du Chap. 1. de St. Jean, verſ. 33. *hic eſt qui baptizat in Spiritu Sancto*, par ceux-cy, *eſt celuy qui baptiſe dans le St. Eſprit*, & non pas par ces autres, *qui baptiſe par le St. Eſprit*, comme il y a dans la Verſion de Mons. Car le mot de *baptiſer* qui eſt Grec ſignifie proprement *plonger.* C'eſt pourquoy ils ont eu raiſon de corriger leur premiere Edition au Chap. 3. de St. Luc, verſ. 16. où on liſoit, *je vous baptiſe avec de l'eau.*

Les Traducteurs de Mons ont affecté une trop grande delicateſſe, lors qu'ils ont banny de leur Verſion de certains termes qu'on peut appeller conſacrés. C'eſt ainſi, par exemple, qu'ils devoient conſerver par tout dans leur Verſion le mot de *teſtament* qui eſt dans la Vulgate, & qui répond au mot Grec διαθηκη. Ils auroient pû l'expliquer dans une *note* par celuy d'*alliance* dans les endroits où il a cette ſignification. Comme les Evangeliſtes & les Apôtres ont employé dans leurs Livres pluſieurs termes de la Verſion des Septante, bien qu'ils euſſent pû ſe ſervir d'autres qui auroient donné une idée plus claire & plus diſtincte des choſes qu'ils ont voulu exprimer, les Traducteurs doivent auſſi conſerver à leur imitation ces mêmes termes, qui ont eſté comme canoniſés dans l'Egliſe par un long uſage. S'il y a quelque choſe à ſuppleer, on le fera facilement dans une note. Il ſuffit d'avoir obſervé cela en general, ſans nous arreſter à en produire un grand nombre d'exemples. Venons maintenant à l'examen de quelques endroits des Epiſtres de Saint Paul, qui ont été plus alterées dans la Verſion de Mons, qu'aucun autre Livre du Nouveau Teſtament.

Comme ces Epiſtres ſont très-difficiles à traduire, ces Meſſieurs y ont auſſi pris une très-grande liberté. Cependant, ſi l'on en croit Mr.

Mr. Arn. Nouv. Def. de la Trad. du N. T. imp. à Mons, liv. 2. ch. 4.

Arnauld, leur *Traduction a cela de particulier, que dans les endroits les plus difficiles elle éclaircit tellement les choſes, ſans s'éloigner du ſens literal, qu'une infinité de perſonnes qui eſtoient degoûtées de lire la parole de Dieu, & ſur tout les Epiſtres de Saint Paul, à cauſe de l'obſcurité des Verſions anciennes, la liſent maintenant avec édification dans celle de Mons, à cauſe de la lumiere qu'ils y trouvent.*

Il eſt vray qu'on lit ordinairement plus volontiers ce qu'on entend, que ce qu'on n'entend point. Et c'eſt ce qui a fait que pluſieurs ont preferé la Traduction de Mons aux autres Verſions, qui ne ſont pas toûjours aſſez intelligibles, ſur tout dans les Epîtres de St. Paul. Ce fut auſſi ce qui porta Calvin à revoir la premiere Verſion de ceux de Geneve, qui étant trop literale, étoit goûtée de peu de perſonnes. Cette reviſion conſiſtoit principalement en de certains adouciſſemens & en des additions de mots pour rendre l'Ecriture plus claire. Beze & Diodati ſuivrient cette même methode, qui leur a reüſſi. Mais ſi elle plaît au peuple qui entend dans ces Traductions ce qu'il lit, elle n'eſt pas du gouſt des habiles gens, qui ne peuvent ſouffrir la trop grande liberté de ces Interpretes.

Ces premiers mots de l'Epiſtre aux Romains, *Paul ſerviteur de* JESUS-CHRIST, répondent exactement au Grec & au Latin de la Vulgate. Mais cette note qui eſt à la marge, *autrement eſclave*, comme ſi le mot de *ſervus* pouvoit auſſi ſignifier *eſclave* en ce lieu-là, eſt éloignée de la penſée de St. Paul, qui prend le nom de *ſerviteur de* JESUS-CHRIST en qualité de ſon Miniſtre & de ſon Apoſtre. C'eſt en ce ſens là que Moyſe & les Prophetes ſont appellés ſerviteurs de Dieu dans le Vieux Teſtament. Et c'eſt dans ce même ſens que dans le Nouveau Teſtament St. Jaques, St. Pierre & St. Jude ſe diſent à la teſte de leurs Epîtres ſerviteurs de JESUS-CHRIST, & non pas eſclaves.

Il eût mieux valu traduire ſimplement à la lettre, comme ils ont fait dans leur note, le verſet 4. du Chap. 1. de cette Epître, que de mettre dans leur Verſion, *qui a eſté predeſtiné fils de Dieu dans une ſouveraine puiſſance.* Ce mot *une ſouveraine* qu'ils ont marqué en lettre Italique, n'eſt point

dans

dans le texte, & ils ne l'ont ajoûté que pour montrer que St. Paul parloit en ce lieu là de la nature divine de JESUS-CHRIST. Mr. Arnauld a prouvé par un long paſſage des dogmes du P. Petau, que c'étoit là le veritable ſens de cet Apôtre: mais un Traducteur exact ſe ſeroit bien donné de garde de faire entrer dans le texte de Saint Paul l'explication de quelques Theologiens, de laquelle tout le monde ne demeure pas d'accord.

Mr. Arn. ibid. liv. 4. ch. 5.

Le verſet 9. du même Chap. eſt mal traduit dans la Verſion de Mons par ces mots, *Dieu que je ſers par le culte interieur de mon eſprit.* Il n'eſt point parle en ce lieu là de culte, & encore moins de culte interieur, mais ſimplement du miniſtere de St. Paul. C'eſt pourquoy Eraſme, Beze & Caſtalio qui ont traduit *colo*, ont abandonné mal-à-propos la Vulgate où il y a *cui ſervio*, & qui a été ſuivie par les trois Verſions Eſpagnoles, par Diodati & par ceux de Geneve. Meſſrs. de P. R. ont mis dans leur Traduction le commentaire d'Eſtius, qui a obſervé que le verbe Grec λατρεύω ſe prenoit ordinairement dans l'Ecriture pour le culte qu'on rend à Dieu. *Cui ſervio*, dit-il, *ſcilicet cultu divino, quem ſignificat vox λατρεία in pleriſque Scripturæ locis.* Mais cela n'eſt pas generalement vray: car λατρεύω répond dans le Grec des Septante au verbe Ebreu עבד, qui ſignifie *ſervir*, bien que quand il s'applique à Dieu, il s'entende ordinairement du culte. Il le faut limiter ſelon les lieux où il ſe rencontre. Or la ſuite du diſcours fait connoître que Saint Paul parle en ce lieu-là de ſon miniſtere. Auſſi l'Interprete Syriaque a-t-il traduit ſans aucune ambiguité, لِعَبْدِي ٱلَّذِي *cui miniſtro.*

Eſt Comm. in c. 1. Epiſt. ad Rom. v. 9.

Il falloit de plus traduire ſimplement, *en mon eſprit*, comme il y a dans le Grec & dans la Vulgate, & non pas, *par le culte interieur de mon eſprit*, comme ont fait les Traducteurs de Mons, qui ajoûtent dans leur note cette autre explication qui n'eſt pas moins éloignée du ſens de St. Paul, *ſelon le don de l'eſprit que j'ay reçû.* Cette expreſſion ſignifie *de bon cœur, volente animo*, dit Grotius, *non renitens*; ou comme il y a dans la note de ceux de Geneve ſur cet endroit, *de tout mon cœur & de tres entiere affection*, & dans la re-

Grot. Annot. in c. 1. Epiſt. ad Rom.

remarque de Diodati, *d'animo ſincero & d'affetto interno.* Je ne m'arreſte point à une infinité de mots ſynonymes dont la Verſion de Mons eſt remplie, principalement dans les Epîtres de Saint Paul. Car ou ces mots diſent entierement la même choſe; & alors ils ſont inutiles: ou ils ſervent d'explication; & en ce cas-là on devoit les mettre à la marge.

Au v. 17. du même Chap. où il y a dans la Vulgate, *juſtitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem*, ce qui répond mot à mot au Grec de Saint Paul, ces Meſſieurs ont traduit, *la juſtice de Dieu nous y eſt revelée & découverte, c'eſt-à-dire la juſtice qui vient de la foy, & ſe perfectionne dans la foy.* Cela n'eſt-il pas plûtoſt un commentaire qu'une ſimple traduction? Il eſt vray qu'ils ont marqué en lettre Italique ce qu'ils ont ajoûté au texte pour former le ſens qu'ils jugeoient le plus literal. Mais on ne doit ajoûter dans une Verſion en caractere Italique, que les mots qui ſont abſolument neceſſaires pour ne laiſſer pas les paroles du texte ſuſpendües; au lieu que les Traducteurs de Mons y en mettent ſouvent pour expliquer le texte: ce qui ne peut entrer que dans des notes ou un Commentaire, où il eſt permis de limiter le ſens ſelon qu'on le juge à propos. Il n'y a rien d'indeterminé & de ſuſpendu dans cette expreſſion de Saint Paul, *la juſtice de Dieu nous y eſt revelée de foy en foy.* S'il y a de l'obſcurité dans ces termes *de foy en foy*, qui peuvent eſtre expliques de differentes manieres, on en doit mettre l'explication dans une note, & non pas dans le texte de la Verſion.

Le ſtile ſimple & même bas de Saint Paul n'a rien que de grand & d'élevé dans la Traduction de Mons. C'eſt pourquoy au verſ. 27. du même Chap. au lieu de ces mots, *inventores malorum, inventeurs de maux*, qu'ils ont trouvé apparemment trop ſimples, ils ont mis dans leur Verſion, *ils ſe ſont eſtudiés à inventer de nouveaux moyens de faire le mal.* Ils ont auſſi crû relever cette expreſſion de St. Paul, *qui vous glorifiez en Dieu*, au Chap. 2. de la même Epiſtre, par celle-cy, *qui vous glorifiez des faveurs que Dieu vous a faites.* Cette autre expreſſion du Chap. 5. verſ. 14. *la mort a regné*, étant trop baſſe, on luy fait dire bien plus noblement, *la mort*

a

a exercé ſon regne & ſa domination.

St. Paul écrivant à ceux de Corinthe, reconnoît qu'il étoit groſſier & ſans aucune politeſſe. En effet il va ordinairement droit à ſon but, & par le chemin le plus court. Il prend au contraire preſque toûjours de grands tours dans la Verſion de Port-Royal. Ces Meſſieurs ayant lû dans St. Auguſtin, que Saint Paul étoit eloquent, ils ont crû qu'on devoit trouver dans ſes Epiſtres l'éloquence que ce Pere leur attribüe. Cependant après avoir changé preſque entierement la diction de cet Apoſtre, ils veulent nous faire croire qu'ils ont *tâché d'éviter avec un extreme ſoin toutes les paroles qui pouvoient paroître avoir quelque choſe d'humain & de recherché. On a eu ſoin*, diſent-ils, *d'employer par tout les expreſſions les plus ſimples & les plus naturelles.* Cela étant, ils ont grand tort de ſe ſervir de periphraſes ou circonlocutions en une infinité d'endroits où les expreſſions de St. Paul ſont ſimples & naturelles.

Preſ. du N. T. de Mons.

Ce qui paroîtra encore moins exact, c'eſt qu'ils ont ajoûté dans le texte de leur Traduction par maniere d'éclairciſſement, de certains termes qui en limitent le ſens, principalement ſi l'on ne conſidere que le ſens grammatical. C'eſt ainſi qu'au Chap. 7. verſ. 13. de cette même Epître aux Romains, où il y a dans St. Paul, *c'eſt le peché*, on lit dans la Verſion de Mons, *c'eſt le peché & la concupiſcence.*

De même au Chap. 8. verſ. 3. où il y a dans la Vulgate, *infirmabatur*, ce qui répond fidelement au verbe Grec ἠσθένει, ces Meſſieurs ont mis dans leur Traduction, *la chair la rendant foible & impuiſſante*, comme ſi eſtre foible étoit en ce lieu-là la même choſe qu'être impuiſſant & ſans aucune force. C'eſt en effet le ſens que Beze donne au mot Grec ἠσθένει, qu'il a traduit par *viribus eſſet deſtituta*; & il aſſûre dans ſa note après un long raiſonnement, que ἀσθένια ne ſignifie pas dans ce paſſage de St. Paul une ſimple foibleſſe, mais un manquement entier de force: *virium non imbecillitatem, ſed omnem deſtitutionem declarat.*

Il me ſemble que le ſens naturel & ſimple de ces paroles de St. Paul, *Propter fornicationem unuſquiſque ſuam uxorem habeat, & unaquæque ſuum virum*

Epiſt. I. ad Cor. c. 7. v. 2.

rum habeat, eſt celuy-cy qui eſt dans la Verſion du P. Amelote, *Pour éviter toute impudicité, que chaque homme ait ſa femme, & que chaque femme ait ſon mary.* Il y a dans la Traduction de Mons, *que chaque homme vive avec ſa femme, & chaque femme avec ſon mary.* On a à la verité remarqué dans la note ce premier ſens comme literal. Cela étant, Meſſieurs de Port-Royal devoient le mettre dans le texte de leur Verſion. S'ils ont crû qu'il falloit reſtreindre ces paroles de Saint Paul aux perſonnes qui étoient déjà mariées, il falloit faire cette reſtriction dans les remarques, & non pas dans le corps de la Traduction, où l'on ne doit donner que les propres termes de l'Original, autant que cela ſe peut faire.

Selon cette methode, ils devoient traduire ces autres mots de Saint Paul, *in Moyſe baptizati ſunt*, par ceux-cy, *ont eſté baptiſés en Moyſe*, comme il y a dans la Verſion de Geneve conformément à l'Original, & non pas par ces autres, *ont eſté baptiſés ſous la conduite de Moyſe.* S'ils ont jugé que ces paroles, qui peuvent eſtre expliquées de differentes façons, avoient ce ſens-là, ils devoient le mettre dans une note.

Dans la ſeconde Epiſtre aux Corinth. Chap. 3. verſ. 13. & 14. où nous liſons dans la Vulgate, *Et non ſicut Moyſes ponebat velamen ſuper faciem ſuam, ut non intenderent filii Iſraël in faciem ejus quod evacuatur, ſed obtuſi ſunt ſenſus eorum*, ils ont traduit par un long circuit de mots à leur ordinaire, *Nous ne faiſons pas comme Moyſe, qui mettoit un voile ſur ſon viſage*, marquant par là *que les enfans d'Iſrael ne pourroient arreſter leur veüe ſur* celuy qui eſtoit *la fin* de la Loy *laquelle devoit ceſſer; & ainſi leurs eſprits ſont demeurés endurcis & aveuglés.* Peut-on appeller cela une Traduction? N'eſt-ce pas plûtoſt un Commentaire ou une Paraphraſe?

De plus, ils ont abandonné la Vulgate pour ſuivre le Grec ordinaire. *On a ſuivy*, diſent-ils dans leur note, *le Grec qui porte* in finem, *la Vulg. lit.* in faciem: comme s'il n'y avoit jamais eu d'autre Grec dans le monde que celuy des Editions communes. Ils avoient apparemment lû dans Beze qu'ils ſuivent en cet endroit, qu'il y avoit une faute de Copiſte dans la Vulgate. *Malè*, dit ce Calviniſte, *librariorum culpâ*

Bez. Annot. in Epiſt. II. ad Cor. c. 3. v. 13.

culpâ legitur in Editione Vulgatâ, faciem *pro* finem. Mais il se trompe : car il y a dans l'ancien Exemplaire d'Alexandrie προσωπον, & non pas τέλος. C'est sur un Exemplaire semblable que Saint Jerôme a retouché l'ancienne Vulgate, où on lisoit aussi *in finem*. Il est evident qu'on ne peut pas attribuer à une erreur de Copiste le changement du mot τέλος en celuy de προσωπον, n'y ayant aucune ressemblance entre ces deux mots Grecs.

Quelle raison les Traducteurs de Mons ont-ils eüe de changer au Chap. 2. de l'Epître aux Galates, vers. 11. & 14. le nom de *Cephas* qui est dans la Vulgate, en celuy de *Pierre* qui est dans le Grec ordinaire? Il est vray que *Cephas* & *Pierre* sont la même chose, comme St. Jerôme l'a prouvé dans son Commentaire sur cet endroit contre quelques anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui pretendoient qu'il étoit parlé en ce lieu-là d'un autre Cephas que de St. Pierre. *Sunt*, dit-il, *qui Cepham cui hic in faciem restitisse se scribit, non putent Apostolum Petrum, sed alium de septuaginta discipulis isto vocabulo nuncupatum.* Mais cela seul fait voir que bien des gens lisoient *Cephas* : & en effet cette leçon est appuyée sur quelques anciens Exemplaires Grecs, & entre autres sur celuy d'Alexandrie. On n'a donc pas dû marquer, comme l'on a fait à la marge de la Traduction de Mons, qu'elle est de la Vulgate, puis que l'ancien Interprete Latin a mis dans sa Version ce qu'il a lû dans son Exemplaire Grec.

Hieron. lib. 1. Comm. in Epist. ad Gal. c. 2.

Je ne voy pas aussi pourquoy ces Traducteurs ont changé au Chap. 3. vers. 22. de la même Epître le mot d'*Ecriture*, qui est dans l'Original Grec & dans toutes les Versions, en celuy de *Loy écrite*, si ce n'est qu'ils ont lû dans les notes de Beze, que St. Paul appelle en ce lieu-là *écriture*, ce qu'il nomme ailleurs *loy*. γραφὴ, dit ce Ministre de Geneve, *vocat Apostolus hoc ipsum quod alibi νόμον vocavit, id est legem.* Mais s'ils vouloient imiter Beze, ils ne devoient pas mettre dans leur Version ce qu'il n'a fait que remarquer dans une note. En effet, bien des gens, & entre autres Estius, sont d'un sentiment opposé. *Per Scripturam*, dit ce Theologien, *quidam legem scriptam, quam alibi literam vocat Apostolus; alii in genere Scriptu-*

Bez. ibid. v. 22.

Est. Comm. in hunc loc.

Scripturam Sacram intelligunt: quod posterius magis probo.

Ils n'ont eu aucune raison de mettre au Chap. 2. vers. 16. de l'Epistre aux Ephes. la leçon du Grec ordinaire dans leur Traduction. Car soit qu'on traduise *y ayant detruit*, comme ils ont fait, ou *ayant détruit en soy-même*, comme il y a dans la Vulgate, l'un & l'autre fait un bon sens; outre que Beze assûre qu'il a lû dans quelques Exemplaires Grecs conformément à l'Interprete Latin, ἐν ἑαυτῷ. *Vulgata*, dit-il, in semetipso, ἐν ἑαυτῷ, *quod in nonnullis nostris codicibus Græcis inveni, eodem manente sensu.* Quoy que St. Jerôme ait jugé dans son Commentaire, qu'il falloit corriger l'ancienne Edition Latine sur le Grec, il ne l'a point neanmoins retouchée dans sa Revision. C'est pourquoy les Traducteurs de Mons devoient aussi la conserver dans leur Version, se contentant de remarquer dans leur note la leçon du Grec ordinaire.

Bez. Annot. in hunc loc.

Ces Messieurs qui aiment les periphrases ont traduit ces paroles de la même Epistre, *ex quo omnis paternitas in cœlis & in terrâ nominatur*, comme il y a dans la Vulgate conformément au Grec, par celles-cy, *qui est le principe & le chef de toute cette grande famille qui est dans le ciel & dans la terre.* Ils marquent ensuite dans leur note comment il y a à la lettre tant dans le Grec que dans la Vulgate, bien qu'il n'y ait aucune difference entre l'un & l'autre. Le mot Latin *paternitas*, & πατριὰ qui est dans le Grec signifient *famille*, selon le stile de l'Ecriture. Si les Traducteurs de Mons étoient exacts, ils auroient observé dans leur note sur ce passage, que St. Jerôme n'a point lû dans ses Exemplaires Grecs ces mots, τῆ κυριᾳ ἡμῶν Ἰησῦ Χριστῦ, *de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, qui sont dans le Grec ordinaire & dans nôtre Vulgate. Il croit même qu'ils ont esté ajoûtés après coup dans l'Edition Latine. En effet, ils ne sont point dans l'ancien Exemplaire d'Alexandrie: ce qui change tout-à-fait le sens; car ce n'est plus alors JESUS-CHRIST qui est ce Chef, mais le Pere.

Epist. ad Ephes. c. 3. v. 15.

Hieron. Comm. in hunc loc.

Il n'y a rien qui les ait obligés à traduire au Chap. 4. de la même Epistre, vers. 19. *qui ayant perdu tout remords & tout sentiment*, si ce n'est qu'ils ont voulu suivre le Grec ordinaire. Car il faut traduire selon la Vulgate qui est conforme

aux

aux plus anciens Exemplaires Grecs, *ayant perdu esperance*. Il est vray que St. Jerôme a lû dans son Exemplaire Grec ἀπηλγηκότες, comme il y a dans ceux d'aujourd'huy: mais ils devoient prendre garde qu'ils traduisoient sur le Latin, où il y a *desperantes*, & non pas sur le Grec, & que cette leçon forme un bon sens. Il n'étoit donc pas judicieux de la changer. Aussi Saint Jerôme l'a-t-il conservée dans sa Revision. Elle est de plus appuyée sur les Exemplaires Grecs dont l'ancien Interprete s'est servy, ayant lû ἀπηλπικότες, comme il y a dans le MS. de Saint Germain des Prez, & dans celuy de Clermont. Cette leçon est aussi confirmée par l'Interprete Syriaque, qui a esté suivy par l'Auteur de la Version Arabe.

Hieron. Comm. in hunc loc.

Ils ont encore abandonné au même endroit l'ancienne Edition Latine pour s'attacher aux nouveaux Traducteurs. Car au lieu du mot Grec ἐν πλεονεξίᾳ qui est exprimé dans la Vulgate par *in avaritiam*, ils ont mis dans leur Version, *avec une ardeur insatiable*, & dans leur note, *comme à l'envy*. Cette premiere interpretation est d'Erasme, & la seconde est de Beze & des autres Ministres de Geneve. Mais Grotius qui a traduit avec l'ancien Interprete *in avaritia*, en explique le sens par cette remarque, *multi mares ob pretium se prostituebant*.

Grot. Annot. in hunc loc.

N'eust-il pas été plus naturel de traduire au vers. 20. & 21. du même Chap. *Ce n'est pas ainsi que vous avez esté instruits en* JESUS-CHRIST, *si toutefois vous l'avez écouté*, comme il y a dans le Grec & dans la Vulgate, que de traduire, *Ce n'est pas ainsi que vous avez esté instruits dans l'Ecole de* JESUS-CHRIST, *puis que vous y avez entendu prescher?* Il seroit trop long de marquer en détail tous les endroits où ils se sont éloignés, sans en avoir de bonnes raisons, du texte qu'ils se sont proposé de traduire. Ils mettent très-souvent leur explication, ou plûtost celles qu'ils ont lûës dans les Commentaires, en la place de ce texte.

N'eust-il pas aussi esté mieux de traduire simplement le mot de *caro*, qui est au Chap. 2. vers. 11. de l'Epistre aux Colossiens, par celuy de *chair*, comme il y a dans le Grec & dans le Latin, que par celuy de *concupiscence charnelle?* Ce qui est encore blamable, c'est qu'ils ont preferé en ce même

même endroit le Grec ordinaire à la Vulgate sans aucune raison. L'ancien Interprete n'a point exprimé dans sa Version le mot de τῶν ἁμαρτιῶν, qu'il n'avoit point lû dans son Exemplaire Grec: & en effet il n'est point dans le MS. de St. Germain des Prez, dans celuy de Clermont & dans quelques autres. Grotius qui ne l'avoit point aussi lû dans le MS. d'Alexandrie, a observé cette diversité de leçon. Il ajoûte en même tems, que cela ne change point le sens. *In manuscripto brevius sensu eodem, nec aliter legit Latinus.* Beze au contraire a improuvé cette leçon qui a esté suivie par la Vulgate, bien qu'il avoüe qu'il l'a trouvée dans un de ses MSS. *Vulgata*, dit ce Calviniste, *non legit* τῶν ἁμαρτιῶν, *& interpretatur* in exspoliatione corporis carnis, *quam lectionem non probo, quamvis in uno vetere codice inventam.* Les Traducteurs de Mons qui ont pris pour un arrest la decision de Beze, ont remarqué dans leur note, qu'ils ont *suivy le Grec dans ce verset.*

Grot. Annot. in c. 2. Epist. ad Coloss. v. 11.

Bez. Annot. in eumd. loc.

Ils ont encore preferé sans aucune necessité les nouveaux Interpretes à la Vulgate au Chap. 1. vers. 5. de l'Epist. I. aux Thessal. où ils ont traduit, *d'une pleine & entiere persuasion.* Il y a dans le Grec, ἐν πληροφορίᾳ πολλῇ, & dans la Vulgate, *in plenitudine multâ.* Cette version, si l'on en croit Beze, est tout-à-fait absurde. *Vulgata*, in plenitudine multâ, *prorsus ineptè.* Mais Grotius qui rend encore icy justice à l'ancien Interprete, a remarqué doctement, que ces mots Grecs, ἐν πνεύματι ἁγίῳ καὶ ἐν πληροφορίᾳ πολλῇ, *in Spiritu Sancto & in plenitudine multâ*, sont la même chose que ceux-cy, ἐν πληροφορίᾳ πολλῇ τῷ πνεύματι ἁγίῳ, *in plenitudine multâ Spiritûs Sancti.*

Bez. Annot. in Epist. I. ad Thess. c. 1. v. 5.

Grot. Annot. in eumd. loc.

Ils devoient traduire au Chap. 2. v. 13. de l'Epist. II. aux Thessal. *pour estre les premices*, avec la Vulgate où on lit *primitias*, sur tout cette interpretation faisant un très-bon sens, & qui est même approuvé des plus sçavans Interpretes. Mais ils ont mieux aimé traduire avec le Grec ordinaire, *dès le commencement.* Cette diversité ne vient que de ce qu'on lit dans le Grec ordinaire, ἀπ' ἀρχῆς; au lieu que l'Interprete Latin a lû dans son Exemplaire, ἀπαρχὴν, comme il y a dans quelques MSS. Quoy que Grotius ait lû ἀπ' ἀρχῆς dans l'ancien MS. d'Alexandrie qu'il suit ordinaire-

ment,

ment, il prefere neanmoins dans ſes *Annotations* la leçon de la Vulgate, & il dit que St. Paul parle en ce lieu-là des Juifs, qu'il appelle ailleurs les *premices des croyans.* Beze même qui accuſe ſouvent ſans raiſon l'ancien Interprete, n'improuve point en cet endroit ſa traduction, qu'il éclaircit par un autre paſſage de St. Paul; & il ajoûte que c'eſt de là qu'eſt venüe la coûtume de donner le nom d'Egliſe primitive à l'Egliſe de ces premiers temps. *Hinc etiam uſus obtinuit, ut illorum temporum Eccleſiam appellemus primitivam.*

Bez. Annot. in Epiſt. II. ad Theſſ. c. 2. v. 13.

Il me ſemble qu'il eût auſſi eſté plus judicieux de ſuivre mot à mot la Vulgate au Chap. 3. verſ. 16. de l'Epiſt. I. à Timothée, que de s'en éloigner pour s'attacher au Grec ordinaire, ſous pretexte que ce paſſage, de la maniere qu'il eſt dans ce Grec, établit clairement le myſtere de l'Incarnation. On ne lit point en cet endroit dans l'ancienne Edition Latine, ni dans la Reviſion qui en a eſté faite par St. Jerôme, le mot de *Dieu*, & elle eſt en cela conforme aux plus anciens Exemplaires Grecs & à la Verſion Syriaque. Le P. Amelote a traduit ſelon cette leçon, *Le myſtere de la pieté eſt grand, qui a eſte veu dans la chair, qui a eſté juſtifié dans l'eſprit.*

Mais il y a dans la Traduction de Mons, *Ce myſtere de la pieté eſt grand* [*Dieu*] *a paru reveſtu de chair. Il a juſtifié ce qu'il eſtoit par le St. Eſprit.* Cette interpretation eſt pluſtoſt une explication du paſſage, qu'une ſimple verſion. Premierement n'y ayant dans le Grec aucun pronom, mais ſeulement l'article τὸ, il falloit traduire *le myſtere*, & non pas *ce myſtere.* Il n'y avoit de plus aucune neceſſité de mettre dans le texte de la Traduction le mot de *Dieu* qui n'eſt point dans la Vulgate, & qui n'étoit point dans l'Exemplaire Grec de l'ancien Interprete. Il y a auſſi de la difference, au moins ſelon le ſens grammatical, entre *a paru reveſtu de chair*, & *a paru en chair.* Enfin il y a tant dans le Grec que dans la Vulgate, *a eſté juſtifié en eſprit*; le mot de *ſaint* n'eſt ni dans l'un ni dans l'autre; outre que je ne voy pas quelle raiſon ces Meſſieurs ont eüe de traduire, *Il a juſtifié ce qu'il eſtoit par le St. Eſprit*, & d'obſerver dans leur note, qu'il y a à la lettre dans la Vulgate, *Il a eſté juſtifié par le Saint Eſprit.*

Car

Car comme l'on vient de dire, il n'y a là-dessus aucune difference entre le Grec & la Vulgate.

Au Chap. 1. de l'Epistre aux Ebreux, vers. 12. où il y a dans la Vulgate, *mutabis eos*, & dans la Version de Mons, *vous les changerez*, on a mis dans la note qu'il y a à la lettre, *vous les plierez*, comme si cette premiere interpretation n'étoit pas literale. Ils ont apparemment voulu indiquer la leçon du Grec ordinaire, où il y a en effet ἑλίξεις, *plierez*. Mais l'ancien Interprete aura lû dans son Exemplaire Grec ἀλλάξεις, *changerez*, comme on lit dans quelques MSS. Beze même appuye après Erasme cette leçon, parce qu'il y a dans le texte Ebreu du Pseaume d'où ce passage a esté tiré, תחליפם, qui signifie *mutabis eos*, comme on lit dans l'ancienne Edition Latine appellée *Italique*. Les Traducteurs de Mons ne devoient donc pas mettre dans leur note, qu'il y a à la lettre en cet endroit, *vous les plierez*; car cela fait croire que la Vulgate en est eloignée: ce qui n'est point vray.

Ces mots qui sont plusieurs fois dans l'Epitre aux Ebreux, *tu es sacerdos in æternum*, ne sont point traduits avec assez d'exactitude dans la Version de Mons par ceux-cy, *vous estes le Prestre éternel*. Le P. Amelote les a mieux traduits par ces autres, *vous estes Prêtre pour l'éternité*. Il y a selon le même sens dans la Version de Geneve, *tu és Sacrificateur éternellement*, & dans l'Italienne de Diodati, *tu sei Sacerdote in eterno*.

Au Chap. 8. de la même Epître, vers. 5. où ils ont traduit, *qui rendent à Dieu un culte qui consiste dans des figures & dans l'ombre des choses du ciel*, ils n'ont point exprimé le veritable sens de ce passage. Ils ont suivy Beze, qui a interpreté le verbe Grec λατρεύουσι par *cultum præstent*; au lieu qu'il ne s'agit point de culte en ce lieu-là, mais des fonctions des Ministres de l'ancienne Loy. C'est pourquoy Erasme a très-bien traduit avec la Vulgate, *qui exemplari & umbræ deserviunt cœlestium*. Il y a aussi dans la Version de Geneve, *lesquelles servent au patron & à l'ombre des choses celestes*; & dans l'Italienne de Diodati, *I quali servono al dimostramento ed all' ombra delle cose celesti*. Le P. Amelote qui ne s'attache point aux mots a traduit avec plus de netteté & selon le sens,

dont

dont les fonctions consistent en des choses qui sont les figures & les ombres de celles du ciel.

Cette même expression se trouve encore au Ch. 13. v. 10. de cette Epître, où il y a dans le Grec, οἱ τῇ σκηνῇ λατρεύοντες, & dans le Latin, *qui tabernaculo deserviunt.* Messieurs de P. R. ont aussi traduit en cet endroit après Beze, *ceux qui rendent encore un culte au Tabernacle*; au lieu qu'il faut traduire avec le P. Amelote, *ceux qui servent dans le Tabernacle*, ou avec Geneve, *ceux qui servent au Tabernacle*, c'est-à-dire, comme il y a à la marge de cette Version, *qui retiennent encore le ministere de la Loy.* On lit aussi selon le même sens dans les trois Versions Espagnoles qu'on a citées plusieurs fois, *los que sirven al Tabernaculo.*

Les Traducteurs de Mons ont abandonné sans aucune necessité au Chap. 9. vers. 28. de cette même Epistre l'ancienne Edition Latine. Ils ont traduit en ce lieu-là le mot Grec ἀνενέγκειν par *porter sur soy*, & ils ont remarqué en même temps, qu'il y a dans la Vulgate *effacer*, c'est-à-dire *oster.* En effet c'est le sens qu'on doit donner au mot Latin *exhaurire* qui est dans cette Version, & qui répond très-bien au verbe Grec ἀνενέγκειν, bien que Beze, qui s'éloigne le plus qu'il peut de l'ancien Interprete, ait rejetté cette interpretation, & qu'il ait traduit, *ut in seipso attolleret.* Il marque en Italique *in seipso*, qu'il n'avoit trouvé dans aucun MS. Grec, mais seulement dans la Version Syriaque. Messieurs de P. R. qui n'y regardent pas de si près, n'ont point fait cette distinction de caractere. Grotius appuye doctement dans sa note sur ce passage la version de l'ancien Interprete Latin.

Au Chap. 11. de la même Epistre, vers. 3. où il est dit que le monde a été fait par la parole de Dieu, & que d'invisible qu'il étoit il a été fait visible, les Traducteurs de Mons ont rendu ces mots de nôtre Vulgate, *ut ex invisibilibus visibilia fierent*, par ceux-cy, *& que tout ce qui est visible a esté formé n'y ayant rien auparavant que d'invisible:* ce qui n'exprime ni la lettre, ni le sens avec netteté. Car l'on a voulu marquer en ce lieu-là, que le monde a été fait de choses invisibles, *ex invisibilibus.* Ils s'éloignent encore plus du sens literal de ce passage, quand ils ajoûtent dans leur

note, qu'il y a dans le Grec, *desorte que les choses visibles n'ont point esté premierement formées d'autres choses visibles*, comme si l'ancien Interprete n'avoit pas bien traduit le texte Grec. En effet Beze a traité dans sa note sur cet endroit d'absurde & de fausse cette ancienne Version. *Vulgata*, dit-il, ut ex invisibilibus visibilia fierent, *perperam ac falsò etiam, nisi quis illud commodâ interpretatione leniat.* C'est pourquoy il a traduit, *ut quæ videmus non sint ex apparentibus facta.*

Bez. Annot. in c. 11. Epist. ad Heb. v. 3.

Messieurs de P. R. ont donné le nom de texte Grec à cette Traduction de Beze, qu'ils ont preferée peu judicieusement à celle de l'ancien Interprete. St. Paul avoit devant les yeux le commencement de la Genese, où Moyse dit en parlant de la creation du monde dans la Version des Septante, que la terre estoit alors invisible, ἡ δὲ γῆ ἦν ἀόρατος. C'est en ce même sens que l'Auteur de la Sagesse a écrit, que la main toute-puissante de Dieu *a creé le monde d'une matiere invisibile : Creavit orbem terrarum ex materiâ invisâ*, parlant de ce chaos ou matiere invisible qui fut d'abord creé. Ce qui prouve manifestement, qu'il ne faut pas faire tomber avec Beze & les autres Ministres de Geneve qui ont été suivis par les Traducteurs de Mons, la particule negative μὴ, *non*, sur le verbe γεγονέναι, mais sur le mot φαινομένων, avec l'ancien Interprete Latin, & le Syriaque où on lit aussi, que *les choses qui se voyent ont esté faites de celles qui ne se voyent point* — ܕܠܐ ܡܢ ܕܚܙܝܢ ܐܬܥܒܕ ܠܡܚܙܝ ܠܐ ܡܬܚܙܝ

Sap. c. 11. v. 18.

Epist. ad Heb. c. 11. v. 3.

Enfin ces Messieurs font encore paroître qu'ils ne sont point exacts dans leur Traduction au vers. 21. du même Chapitre, où il est parlé de la benediction que Jacob donna aux enfans de Joseph. Il y a dans le Grec, προσεκύνησεν ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου αὐτοῦ, & dans la Vulgate, *adoravit fastigium virgæ ejus.* Ils ont traduit, *il s'inclina profondément devant le baston de commandement que portoit son fils*, marquant en lettre Italique ces derniers mots, *de commandement que portoit son fils*, qui ne sont ni dans le Grec, ni dans aucune Version.

C'est ainsi que ces Messieurs en usent très-souvent. Ils fourrent dans leur Traduction ce qu'ils ont lû dans les Commentaires. Il falloit traduire selon la Vulgate, *il adora le bout*

bout de ſon baſton, ou plûtoſt par rapport au Grec avec Geneve, *il adora ſur le bout de ſon baſton*. Si l'on vouloit ſuppleer quelque mot dans la Verſion pour rendre le ſens plus net, il n'étoit pas neceſſaire d'aller chercher ce pretendu *baſton de commandement*, mais on devoit ajoûter le mot de *Dieu* après celuy d'*adorer*, & traduire, *il adora Dieu s'appuyant ſur le bout de ſon baſton*: ce qui eſt bien plus ſimple & bien plus naturel. En effet, il y a dans le le Grec ἐπὶ τὸ ἄκρον, *ſur le bout*, & l'on a ſuppleé dans noſtre Vulgate au Chap. 47. verſ. 21. de la Geneſe d'où ce paſſage eſt tiré, le mot de *Dominum*. Ces Meſſieurs ont mis dans leur Traduction l'explication qu'Eſtius approuve le plus dans ſon Commentaire.

Il y auroit beaucoup d'autres remarques à faire ſur la Verſion de Mons: mais outre que ce qu'on a rapporté ſuffit pour prouver qu'elle n'eſt point exacte, on n'a pas eu deſſein d'en marquer toutes les fautes en détail, ce qui auroit eſté trop long. Je crains même de m'eſtre trop étendu ſur un ſujet qui ne le meritoit peut-eſtre pas. Si les Traducteurs de Port-Royal me veulent croire, ils refondront leur Traduction depuis le commencement juſques à la fin. Paſſons maintenant aux Verſions en langue vulgaire des autres nations.

CHAPITRE XL.

Des Verſions Italiennes, & premierement de celle de Jaques de Voragine Archevêque de Gennes. De la Traduction de Nicolas Malermi ou Malherbi, & de quelques autres en la même langue.

IL y a environ quatre cens ans que Jaques de Voragine traduiſit toute la Bible en Italien ſur noſtre Vulgate. Comme ſa Verſion n'a pas été imprimée, & que je ne l'ay trouvée en Manuſcrit dans aucune Bibliotheque, l'on n'en peut rien dire de particulier. Il y a neanmoins lieu de conjecturer, que cet Evêque donna ſeulement une Traduction Italienne du *Comeſtor*, qui étoit alors dans une grande eſtime, & qu'on liſoit plûtoſt que le texte de la Bible.

Ce qui appuye cette conjecture, c'eſt que l'Abbé Malermi dont nous allons parler, avoüe dans une Lettre qui eſt

à la teſte des premieres Editions de ſa Traduction, qu'il n'eſt point le premier qui ait traduit la Bible en Italien ; & il ajoûte que les Verſions qui ont été publiées avant luy ſont defectueuſes en beaucoup d'endroits, & qu'on y a inſeré des choſes qui ne ſont point du texte de l'Ecriture. *Dico adunque*, dit ce Traducteur, *che quelli già ſtati vulgarizati libri over mancano de texto & cui etiam ajuncto com queſte coſe che nel vero & original & literal volume non ſi contiene.* Il me ſemble que cela ne peut gueres convenir qu'à l'ouvrage de Pierre Comeſtor. Malermi cependant témoigne que l'Auteur de cette Verſion Italienne qui étoit avant luy, étoit inconnu, & il luy donne pour cela le nom de Traduction Apocryphe. *Apocriſa eſſa tranſlazione, non ponendoſi in quella l'autore di eſſa tranſlazione.*

Nicol. Maler.

Maler. Epiſt. ad Laurent. Franciſcan. c. 6.

Quoy qu'il en ſoit, ce qui obligea l'Abbé Malermi à donner au public une nouvelle Traduction de la Bible en ſa langue, c'eſt que celle qu'on liſoit alors étoit eſtropiée en quelques endroits, & en d'autres pleine d'additions, & qu'il auroit fallu plus de temps à en redreſſer les fautes, qu'à en faire une nouvelle. Il ajoûte de plus, qu'il y avoit dans cette ancienne Traduction Italienne de certaines choſes qu'il n'étoit pas à propos d'y mettre, & qu'il n'étoit pas permis de lire. *Certe enorme coſa e che ſcrivano coſe che non lice ſer dicte ne da eſſere legiute.*

Ces raiſons qu'on vient de marquer obligerent Nicolas Malerme ou Malherbe Abbé Benedictin à publier une Verſion entiere du texte de la Bible, qu'il fit ſur l'ancienne Edition Latine ſelon l'uſage de ce temps-là. J'ay remarqué dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, qu'il ne donne aucune raiſon de ſa nouvelle Traduction en langue vulgaire, parce que je n'avois alors que l'Edition de 1541. d'où l'on a retranché la Lettre qu'on vient de citer. Il adreſſe cette Lettre à un Religieux Franciſcain nommé Laurens qui étoit Profeſſeur & Docteur en Theologie. *Epiſtola de Don Nicolo Malherbi Veneto al Reverendiſſimo Profeſſore dela Sacra Theologia Maeſtro Laurentio de l'Ordine di San Franciſco nella Biblia vulgarizata.*

Liv. 2. ch. 22.

Il y declare d'abord,

Maler. ibid. c. 1. (a) que son intention est d'être utile à ceux qui ne se sont pas appliqués aux lettres dès leur jeunesse; & il ajoûte, que l'Ecriture Sainte apprend aux doctes la veritable sagesse, & à ceux qui ne sont point sçavans la veritable Religion. Il prefere cette estude à toutes les autres sciences. L'art de bien parler, dit-il, ne regarde qu'un très-petit nombre de personnes: mais l'art de bien vivre que nous enseigne l'Ecriture, regarde tout le monde. *El ben dicere sapartiene a pochi: ma conviense el ben vivere a tutti.* Ibid. c. 2.

Pour ce qui est de sa methode, il témoigne avoir suivy exactement la Version Latine de St. Jerôme, à qui il donne le nom de très-saint & très-illustre Interprete, de lumiere de l'Eglise, & de Pere des fideles Catholiques. *De noi e instituito el vulgarizare dela Sacra Scriptura de lantiquo & novo Testamento contenuto in tutto el volume de la Biblia tradutta de Hebræo & Græco in lingua nostra Latina per el sanctissimo & clarissimo vero interprete lume dela Chiesa patre deli fideli Catholici sancto Hieronymo.* Ibid. c. 3. Il assûre de plus, (b) qu'il s'est attaché à suivre la lettre de son texte, sans y rien ajoûter ni diminuer; que s'il s'est un peu plus étendu en quelques endroits, il ne l'a fait que pour la satisfaction & la consolation de ses lecteurs, comme dans les Pseaumes, où il a ajoûté quelque chose aux titres ordinaires pour rendre ces Pseaumes plus intelligibles. Ibid. c. 5.

Au reste, comme ce Moine se defioit de ses forces, & qu'il

(a) *Io desirando de soccorrere a li non dediti a le lectione de la Divina Scriptura per non haverse dati da tenera eta a la doctrina, per el cui studio de essa Divina Scriptura li docti se redrizano a la vera sapientia, & li non docti la vera Religione. La qual professione molto e da essere reputata meglior & piu utile & piu gloriosa che l'altre doctrine.* Maler. Epist. ad Laur. Franciscan. c. 1.

(b) *Habiamo con el nostro piccolo ingegno secondo che se contiene quanto a la propria litera de parola a parola traducto tutto el texto dela Biblia — non variando ne sminuendo ne in alcuna parte accresciendo che si sparti dal vero intellecto & sincero sentimento da essa simplice & pura litera. Et se pur in qualche loco gli e stato ampliato per necessita habbiamo lo facto constreto per el satisfamento & maggior consolatione di legenti, & questo maximamente circa el Psalterio nel qual preponesse li tituli a ogni Psalmo.* Maler. ibid. c. 5.

qu'il craignoit de n'avoir pas bien pris le ſens de quelques endroits difficiles à traduire, il ſupplie dans ſa Lettre le Docteur Laurens qui profeſſoit la Theologie, de revoir ſa Traduction, & de la corriger. *Onde noi*, dit-il, *habiando aſſumpta una tanta & tal provincia non ſi confidendo dela noſtra ſufficiente intelligentia habiamo ſe accoſtato a te clariſſimo doctore accioche veduta la noſtra traductione & examinata in quella parte dove per inadvertentia over per variatione de libri eſſere mancata corrigendo ſuppliſſe volendo con laltrui arme magiormente certare che nudo preſumptuoſamente vivere in eſſo.* *Ibid.*

Mais quelque peine qu'il témoigne avoir priſe pour traduire fidelement & à la lettre autant qu'il luy a été poſſible toute l'Ecriture en ſa langue, on ne voit pas qu'il ait reüſſi. Il ſemble qu'il n'a fait autre choſe que retoucher la Verſion qui étoit avant luy. Il veut cependant qu'on luy ſoit obligé de ce qu'il a laiſſé toutes ſes autres affaires, *poſtponendo altre mie facende*, pour *Ibid. c. 7.* s'appliquer uniquement à cet ouvrage, auquel il a employé environ huit mois, *aſſumendo la fatiche di circa meſi octo.* Si nous l'en croyons, (c) il n'a rien oublié pour exprimer le ſens de ſon texte à la lettre, & ſans aucune periphraſe, au moins autant que le genie de ces deux langues luy a pû permettre; étant très-difficile, ſelon luy, de traduire de Latin en Italien, ſans ajoûter quelques petits ſupplémens dans la Verſion, parce qu'on s'énonce en Latin en bien moins de mots qu'en Italien. Il ſigne au bas de cette Lettre qui ſert de Preface à ſon ouvrage, *Par moy Nicolas de Malherbe Venitien Moine de St. Benoiſt de l'Ordre des Camaldules. Per me Nicolo di Malherbi Veneto, Monacho de Sancto Benedecto de l'Ordine di Camandole.* *Ibid.*

On trouve après cette Lettre une réponſe Latine du Docteur Laurens Religieux Franciſcain à l'Abbé de Malherbe. Elle a pour titre, *Ad Reverendiſſimum in Chriſto Patrem & Dominum Donum N. de Malherbis Venetum, Ordinis glorioſi*

(c) *Habiamo sforzato col piccolo ingegno & intellecto di con meno circulatione ne ſtato poſſibile ſatisfar, ſe non in tutto al meno in qualche parte a luno & laltro intellecto non pero partendoſi dal vero ſentimento dela litera, ma de parola a parola habiamo vulgarizato.* Id. Maler. ibid. c. 7.

glorioſi Benedicti Monaſterii S. Michaelis de Lemo Abbatem dignissimum majorem colendum Laurentius Venetus Theologorum minimus ex Ordine Cordiferum. Ce Cordelier donne ſon approbation à cette Bible Italienne, (*d*) qu'il loüe principalement à cauſe de l'élegance de ſes expreſſions. Mais ce n'eſt pas de Veniſe qu'on devoit attendre une Verſion de l'Ecriture dans la pureté de la langue Italienne, ſur tout dans un temps qu'il y avoit très-peu d'Italiens qui ſe fuſſent appliqués à l'etude de leur langue. Auſſi celle-cy eſt-elle écrite en un ſtile fort rude, & elle eſt même peu exacte.

Laur. Epiſt. ad Nicol. de Malherb.

Le Nouveau Teſtament de cette Traduction commence de la même maniere que la Verſion Françoiſe des Evangiles qui eſt dans un des MSS. de la Bibliotheque du Roy, qu'on a cité cy-deſſus. Car comme il y a dans le François, *Ce livre de la generation Jhu Chriſt*, on lit auſſi dans l'Italien, *Queſto e libro dela generazione de Jeſu Chriſto figlivolo de David* &c. Le Traducteur a auſſi mis en Italien toutes les Prefaces qui ſont dans la plus-part des MSS. Latins de la Bible de Saint Jerôme, & entre autres celle qui eſt ſous le nom de ce Pere ſur les ſept Epîtres Canoniques. Il en a exprimé le titre en ces termes: *Icy commence l'Epiſtre de St. Jerôme à Euſtoquie, qui ſert de prologue aux ſept Epîtres Canoniques. Quivi commincia la Epiſtola di ſancto Hieronimo ad Euſtochio portata per prologo a le ſette Epiſtole Canoniche.*

MS. Bibl. Reg. n. 6830.

Il a de plus diſpoſé les Livres du Nouveau Teſtament de la maniere qu'on les liſoit alors dans pluſieurs Exemplaires Latins: ſçavoir les Epîtres de Saint Paul & les Epîtres Canoniques ſuivent immediatement après les Evangiles. Les Actes des Apôtres avec l'Apocalypſe compoſent la troiſiéme partie. Il a auſſi mis en Italien à la fin du Vieux Teſtament l'Hiſtoire des Septante que nous avons ſous le nom d'Ariſtée. *El libro d'Ariſtea de ſeptanta due Interpreti a Philocrate ſuo fratello.*

Les

(d) *Licet vulgari quadam locutione maternoque eloquio uſus fueris, eloquenti nihilominus ſtilo facundoque ſermone ipſam ſacrorum doctrinam, quam Graeci Agiographiam vocant, ſummopere decoraſti.* Laur. Epiſt. ad Nicol. de Malherb.

Les differentes Editions qu'on fit en peu de temps de cette Traduction Italienne, ſont des preuves evidentes que les Italiens liſoient alors la Bible en leur langue. J'en ay même veu deux Editions differentes de l'année 1477. L'une deſquelles a eſté publiée par un Religieux Dominicain qui profeſſoit l'Ecriture Sainte à Veniſe, & qui y avoit ajoûté des Sommaires, comme il paroît de ces paroles qu'on lit à la fin de cette Edition. *Finita e la Biblia vulgare a laude del Omnipotente & dela ſua madre Virgine Maria & a conſolatione de le genti rubricata per me Fratre Marino de Venetia del Ordine de Predicatori dela ſacra pagina humile Profeſſore ſeguendo la expoſitione de Nicolo de Lyra & de li altri doctori dechiarando ſummarie quelle che contengono li capituli quanto la brevita de le rubriche patiſchono. In Venetia impreſſa da Maeſtro Antonio Bologneſe regnante Sixto Quarto Pontifice Maximo, ac Andrea Vendramino inclyto Principe imperante nel* 1477. Ce fut ſous le même Pape Sixte IV. qu'on imprima en Italien les Evangiles & les Epîtres qu'on recite à la Meſſe pendant toute l'année, & qu'on les mit entre les mains du peuple, comme il a eſté remarqué cy-deſſus. *Chap. 2.*

Marin Relig. Domin. de Veniſe.

On a imprimé à Veniſe en 1542. une Traduction Italienne du Nouveau Teſtament ſur l'Edition Latine. Le P. Zacharie Religieux Dominicain de Florence qui en eſt l'Auteur, n'a mis aucune Preface à la teſte de ſon ouvrage, mais ſeulement une Table exacte des Epîtres & des Evangiles qu'on dit à la Meſſe pendant toute l'année. *Tavola con la quale ſi poſſon trovare l'Epiſtole & gli Evangelii che per tutto l'anno ſi dicono nelle meſſe.* Il a accompagné cette Table d'un petit Avertiſſement, où il fait aſſez connoître qu'il n'a eu autre deſſein en publiant ſa Verſion en Toſcan, *in lingua Toſcana*, que de donner au peuple les Livres du Nouveau Teſtament en ſa langue, afin qu'il entendît ce qu'on en lit en Latin à la Meſſe. *Con l'ajute*, dit-il, *dela preſente Tavola lettore humaniſſimo ſi trovono tutte l'Epiſtole & tutti li Evangelii che ſi leggono nelle meſſe ne giorni Domenicali, Quadrageſimali, feſtivi & feriali.*

Frà Zach. da Firenze al lettore de ſua Tabula.

Avant la naiſſance des Proteſtans on ne ſongea point à donner au public d'autres Verſions de la Bible en langue vulgaire, que celles qu'on faiſoit

soit sur l'ancienne Edition Latine. Et en effet, bien qu'il y eût alors très-peu de personnes qui fussent capables de traduire l'Ecriture sur les Originaux, le bon sens demandoit qu'on donnât au peuple en sa langue des Traductions qui fussent conformes à ce qu'on lisoit dans l'Eglise. Antoine Bruccioli est le premier qui ait imité en cela la methode des Protestans. Il traduisit toute la Bible en Italien sur les Originaux, ou plûtost sur la Version Latine de Pagnin qui avoit esté faite sur ces Originaux.

Ant. Bruccioli.

Le titre seul de cette Version de la maniere qu'il est dans l'Edition de Venise en 1539. fait connoître que cet Interprete n'avoit pas beaucoup lû la Bible. Car il parle des Chapitres de Daniel & d'Esther qui ne sont point dans l'Ebreu, mais seulement dans le Grec, comme s'ils étoient nouveaux, & qu'on les eût trouvés depuis peu. Voicy le titre de sa Bible. *La Biblia quale contiene i sacri Libri del Vecchio Testamento tradotti dalla Hebraica verita in lingua Toscana per Antonio Brucioli aggiuntivi duoi Libri di Esdra & piu Capitoli in Daniel & in Esther nuovamente trovati, & il terzo Libro de Machabei con divini Libri del Nuovo Testamento di Christo Jesu Signore & Salvatore nostro tradotti dal Greco per medesimo.* Il confond mal-à-propos les Chapitres de Daniel & d'Esther qui ne sont que dans le Grec d'où ils ont été traduits en Latin, avec les deux derniers Livres d'Esdras & le troisiéme des Maccabées. L'Eglise a reçû dans son Canon ces Chapitres de Daniel & d'Esther, & non pas ces autres Livres.

Il y a à la teste de cette Edition une longue Epistre au Roy François I. *Al Christianissimo Re Francesco Primo Re di Francia*, où après avoir parlé au long du Messie, il ajoûte que c'est une chose honteuse à un Philosophe, de ne sçavoir pas les principes de sa Secte, pendant que nous autres Chrêtiens ne songeons pas que c'est mal-fait de ne sçavoir point les fondemens de l'Evangile.

Bruc. Epist. ad Reg. Franc. I.

Il a mis au devant de sa Version du Nouveau Testament une autre Epitre adressée au même Prince, (e) qui est pleine

Id. ad Reg. Franc. I.

(e) *Quì harebbe havuto fine la epistola nostra la quale sono costretto tirar la più in longo per rispondere a quegli che con un sottile spirito hipocrito mosso da Satan ma-*

pleine d'invectives contre ceux qui condamnent les Traductions de la Bible en langue vulgaire. Il les traite d'hypocrites, & de gens qui ont plûtoſt l'eſprit du Diable que de Dieu, & qui ſont oppoſés en cela à la charité Chrêtienne. Il les regarde comme des impies qui combattent ce que le Saint Eſprit a dit par la bouche des Prophetes & des Apôtres. S'ils avoient lû, ajoûte-t-il, avec quelque application les Livres de Moyſe, ils ne ſeroient pas ſi contraires à la charité Chrêtienne.

Il y a de l'apparence que cet homme avoit l'eſprit remply de ce qu'il avoit lû dans les Livres des Proteſtans dont il imite entierement le ſtile. Mais on a montré cy-deſſus par pluſieurs exemples, qu'on ne condamnoit point en Italie, ni même en aucun autre lieu du monde les Verſions de l'Ecriture en langue vulgaire avant la naiſſance des Proteſtans. Mais comme l'on vit que ces Verſions apportoient de grands deſordres dans l'Egliſe & dans l'Eſtat, on eut raiſon d'en arreſter le cours, au moins pour quelque temps.

Bruccioli a parlé de ces defenſes avec trop d'emportement; & c'eſt ce qui pourroit faire croire qu'il n'étoit pas fort éloigné des ſentimens des Proteſtans. Quoy qu'il en ſoit, je n'ay rien icy à ajoûter au jugement qu'on a fait de cette Traduction dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, où l'on en a marqué les differentes Editions. Il a le defaut qui eſt commun à la plus-part de ceux qui ont traduit l'Ecriture en leurs langues. Il y en a très-peu qui ayent ſçû aſſez exactement le Grec & l'Ebreu, bien qu'ils aſſûrent tous à la teſte de leurs ouvrages, qu'ils ont fait leurs Verſions ſur ce Grec & ſur cet Ebreu. C'eſt pourquoy ils ne gardent pas aſſez d'uniformité, ſuivant tantoſt un Interprete, tantoſt un autre.

C'eſt

---

malignando contro a la chriſtiana charita dicono non eſſer ben fatto che eſſa ſacra & divina Scrittura fuſſe in altra lingua che ne le litterali naturalmente da neſſuno popolo parlate. Et queſta impia parola dico non tanto eſſer priva dela charita chriſtiana; ma ancora contro a quello che ne dice lo Spirito ſancto per la bocca de ſuoi Propheti & Apoſtoli --- ma ſe bene haveſſino letto queſti tali Moſe & viſto lo intendimento de le ſue parole, non maj ſe non con diabolica malignita tanto ſarieno contrarii a la charita chriſtiana. Brucc. Epiſt. ad Reg. Franc. I.

C'eſt ce qui arrive quelquefois à Bruccioli, qui n'a pas eſté capable de juger des meilleures Traductions. Il a traduit, par exemple, au Chap. 6. de St. Matth. verſ. 11. avec la Vulgate, *pane ſopraſuſtanziale*; au lieu qu'il devoit traduire avec les meilleurs Interpretes, *pane cotidiano*. Je croy même que c'eſt le ſens qu'on doit donner en cet endroit au mot de *ſuperſubſtantialem* que St. Jerôme a mis dans l'Edition Latine, lors qu'il l'a retouchée, y ayant auparavant *quotidianum*. Ce docte Pere crut que le mot de *ſuperſubſtantialis* exprimoit plus grammaticalement celuy de ἐπιούσιος qui eſt dans le Grec.

On appliquera à la Verſion Italienne du Nouveau Teſta-
Diodati. ment de Jean Diodati Miniſtre de Geneve ce qu'on a dit ailleurs de ſa Traduction du Vieux Teſtament en la même langue. Il ſuit exactement la même methode dans l'une & dans l'autre. Ayant eu en vûë de rendre l'Ecriture la plus claire qu'il luy ſeroit poſſible, il a ajoûté de petits ſupplémens qui forment un ſens plus net & plus achevé. Il eſt vray qu'il eſt preſque impoſſible de traduire en Italien le Grec, & même le Latin, ſans ces ſortes d'additions: mais il en faut uſer avec de grandes precautions, pour ne pas limiter le ſens du texte ſelon nos idées. Il a quelquefois ſpecifié des expreſſions qui ſont generales, & ſous pretexte d'en oſter l'ambiguité, il empêche qu'on n'y découvre d'autres ſens.

Je ne trouverois rien à redire à cette methode, s'il avoit ſuppleé à ce defaut dans ſes notes. Il luy eût été facile de remarquer, que les paroles de l'Original qu'il traduiſoit étoient capables d'autres ſens. Mais il y a au contraire des endroits où il ajoûte dans ſes notes de certaines reſtrictions qui confirment ce qu'il a mis dans ſa Traduction, comme s'il n'y avoit point d'autre interpretation que celles-là. Il luy arrive de plus quelquefois d'affoiblir dans ſa note le ſens literal de ſa Verſion.

Il a, par exemple, traduit au Chap. 1. de l'Epiſtre aux Romains, verſ. 4. ces mots Grecs, τῷ ὁρισθέντι ἐν δυνάμει, par ceux-cy, *diffinito potentemente*. On ne pouvoit à la verité traduire plus literalement ὁρισθεὶς, que par *diffinito*: mais quand il ajoûte à la marge, *c'eſt-à-dire*, *dichiarato*, il forme un autre ſens. Il a rendu fide-

lement au même verſet ces mots Grecs, *κατὰ πνεῦμα ἁγιοσύνης*, par ceux-cy, *ſecondo lo Spirito della ſantità.* Mais la note qu'il ajoûte à la marge, & qui eſt priſe de Beze qu'il ſuit ordinairement, ne paroit pas tout-à-fait literale: *c'eſt-à-dire*, dit-il, *ſa nature divine*, *la ſua natura divina.*

Il ſeroit inutile de m'étendre plus au long ſur la Verſion Italienne de Diodati, laquelle nonobſtant les defauts qu'on vient de marquer, ne laiſſe pas d'avoir de très-bonnes qualités. Si on excepte quelques reſtrictions qui viennent quelquefois des prejugés de ſa Theologie, elle eſt une des meilleures Traductions du Nouveau Teſtament qui ayent été faites en ces derniers temps. Comme cet Interprete n'avoit en veüe que d'inſtruire ceux de ſon party, il a accommodé ſon interpretation & ſes notes à leur doctrine. Il étoit abſolument neceſſaire que ſelon les principes de Geneve, ils trouvaſſent leur Confeſſion de foy dans l'Ecriture: & ainſi il a fallu qu'il limitât en quelques endroits ſelon cette idée ce qui étoit en des termes trop generaux dans l'Original.

La premiere Edition de la Bible Italienne de Diodati eſt de 1607. à Geneve en un grand *in* 4°. avec ce titre, *La Biblia cioe i Libri del Vecchio & del Nuovo Teſtamento nuovamente tranſlati in lingua Italiana da Giovani Diodati di nation Lucheſe.* Il en publia une autre Edition en 1641. qui eſt plus commune. Je me ſuis ſervy par tout dans cet ouvrage de la premiere. Il eſt outre cela Auteur d'une Verſion de toute l'Ecriture en mauvais François, comme il a eſté remarqué ailleurs. De plus, il y a des Editions de ſon Nouveau Teſtament imprimé ſeparément. C'eſt de l'Edition Françoiſe que parle le P. Veron, *Le P. Veron.* lors qu'il la prefere à celle de Geneve dans un petit Traité qui a pour titre, *Les falſifications des Bibles de Geneve reconnües & corrigées en la Bible de Diodati.* En effet, il y a quelques endroits où il eſt plus exact: mais Veron ne s'eſt preſque arreſté qu'à des minuties.

Quoy que Diodati ait mis à la marge de ſa Bible, ſur tout dans le Nouveau Teſtament, un aſſez grand nombre de remarques, il ſemble avoir évité exprès celles qui regardent la Critique. On n'y voit point, comme dans l'Edition Latine

de

de Beze, qu'il copie neanmoins ſouvent, les diverſités de leçon du texte Grec. Ecrivant en langue vulgaire, il a craint apparemment que ces ſortes d'obſervations ne fiſſent un mauvais effet dans l'eſprit de ceux de ſon party, principalement parmy le ſimple peuple, qui eſt perſuadé que la providence de Dieu n'a pas permis que les Livres Sacrés reçûſſent aucun changement.

CHAPITRE XLI.

Des Verſions Eſpagnoles, & premierement d'une Bible MS. en langage Catalan qui eſt dans la Bibliotheque du Roy. De diſferentes Editions du Nouveau Teſtament en Eſpagnol.

LEs Juifs de Ferrare font mention dans la Preface de leur Bible Eſpagnole d'une Verſion de l'Ecriture en langage Catalan, qu'ils aſſûrent même avoir été imprimée. *Por que*, diſent-ils, *Italia, Francia, Flandes, Alemãna y Inglaterra no careſcan della (Biblia) y aun en Catalũn en noſtra Eſpãna ſe traſlado y imprimio en la miſma lengua Catalana.* Je n'ay point veu cette Bible Catalane imprimée: mais on trouve dans la Bibliotheque du Roy en MS. une Traduction de toute l'Ecriture faite ſur la Vulgate, qui m'a paru écrite en langue Catalane ou vieil Provençal.

Prof. de la Bibl. Eſpagn. de Ferr.

Comme cette Bible eſt très-rare, il eſt bon d'en donner icy quelques extraits. Voicy le commencement de la Geneſe, *En lo principi crea Deu lo cel e la terra. E la terra hera vana & vuyda & les tenebrs heran ſobra la fac del abis e leſprit de Deu era portat ſobre les aygues. Et dix Deu ſia feta la lum & la lum fu feta. I e viu Deu q̄ le lum ſeria bona & deperti le lum de les tenebres he appella la lum dia & les tenebres nit.* On lit à la fin du Deuteronome, *aci ſon acabats los 5 librs de Moyſes. et comenſa lo prolech de ſent Jeronim ſobr lo libre de Jhs nave:* deſorte qu'on a traduit dans cette Verſion les Prefaces ordinaires de St. Jerôme qui ſe trouvoient dans les Bibles Latines. *Ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 6831.*

Cette Bible Catalane eſt très-bien écrite ſur de beau parchemin, & reliée en trois Volumes. Le ſecond Volume commence ainſi par les Proverbes de Salomon. *Les parau-les de Salamo fill de David Rey de Isrl a ſaber ſavieſa & diciplina.* Et après cela tout d'une *Cod. MS. n. 6832.*

ſuite, *Eccleſiaſtes, Cants, Prophetes, Maccabees.*

Le troiſiéme Volume contient le Nouveau Teſtament. Il n'y a aucune Preface au devant des Evangiles, qui commencent ainſi: *Libra dla generacion de Jhu Xpſt fill de David fill de Abraam. Abraam engendra Yſach. Yſach engendra Jacob. Jacob engendra Judes & ſos frares.* Les Epîtres de Saint Paul ſuivent immediatement après les quatre Evangiles en cette maniere: *Paul ſerpf de Jhu Xpſt appellat Apoſtol de ptit en la vangeli de Deu.* Elles ſont dans le même ordre que dans nôtre Vulgate, & on lit à la fin de l'Epiſtre aux Ebreux en lettre rouge, *eſplegades ſon tots les eples de ſent Paul. e commença lo plech ſobr libre de ls fets dels Apoſtols lo ql ſcrith ſent Luch Evangeliſta.*

Cod. MS. n. 6833.

Après le Prologue de St. Jerôme les Actes des Apôtres commencent ainſi: *o Teofil yo he pmeramente plat de totes les coſes que Jhs comẽca aſſer.* On a écrit à la fin des Actes en lettre rouge, *eſplegat eslo libre del fet dels Apoſtols lo qual ſcriſth ſent Luch. Comenſſa lo prolech ſobre lor de dels epiſtoles canonicals.* Ce Prologue qui eſt au devant des ſept Epîtres Canoniques, eſt la Preface ordinaire qu'on attribüe à St. Jerôme. Enfin l'Apocalypſe ſuit après ces Epîtres. Il n'y a aucune note dans cette Verſion Catalane.

On peut voir ce qui a eſté remarqué cy-deſſus des autres Verſions de la Bible en Eſpagnol. La plus-part de ces Traductions qui étoient écrites en differentes dialectes ne ſubſiſtent plus aujourd'huy, la rigueur de l'Inquiſition qui regne en ces pays-là les ayant abolies. Celles que nous avons preſentement ont eſté faites par des Eſpagnols qui avoient embraſſé le party des Proteſtans. François Enzinas publia dans le dernier ſiecle une Traduction entiere du Nouveau Teſtament en Eſpagnol, qu'il dedia à l'Empereur Charles V. ce qui fit grand bruit dans les Pays-Bas. Je n'ay point preſentement cette Verſion; au moins je n'en ay aucune qui porte ce nom. Je ne l'ay pas même trouvée dans les meilleures Bibliotheques de Paris, où il y a très-peu de Bibles Eſpagnoles. Le docte Mr. Bigot de Roüen m'a prêté les trois Editions du Nouveau Teſtament que j'ay citées pluſieurs fois dans cet ouvrage.

On

On a imprimé à Veniſe en 1556. une Verſion du Nouveau Teſtament en Caſtillan qui a eſté faite ſur le Grec, comme il paroît de ce titre qui eſt à la teſte: *El Teſtamento Nuevo de nueſtro Senor Salvador Jeſu Chriſto nueva y fielmente traduzido del original Griego en Romance Caſtellano. En Venecia en caſa de Juan Philadelpho.* Le Traducteur ne ſe nomme point. Il fait ſeulement connoître dans une Epître liminaire qu'il adreſſe à JESUS-CHRIST, *Al todo poderoſo Rey de cielos y tierra Jeſu Chriſto*, qu'il eſt Eſpagnol.

Il a mis outre cela une autre Epître aſſez longue au devant de ſa Traduction, où il explique ce que c'eſt que le Nouveau Teſtament, & les raiſons qu'il a eües de le traduire en langue vulgaire. Il y établit le plus fortement qu'il luy eſt poſſible l'uſage de ces ſortes de Verſions par l'exemple même (*a*) des Apoſtres, leſquels, ſelon luy, pour annoncer l'Evangile de JESUS-CHRIST à une plus grande quantité de gens, ne l'écrivirent pas en Ebreu qui n'étoit entendu que de très-peu de perſonnes, ni en Syriaque, ni en Latin, qui n'étoient pas auſſi des langues fort étendües, mais en Grec, qui étoit la langue la plus univerſelle de l'Empire Romain. *Pref. du N. T. Eſpagn. impr. en 1556.*

Il condamne abſolument la lecture de l'Evangile en une langue que le peuple n'entend point, parce que cette lecture luy paroît tout-à-fait inutile. *Que provecho*, dit-il, *puede ninguno ſacar delo que no ſabe ni entiende?* Il témoigne que c'eſt la principale raiſon qui l'a porté à traduire le Nouveau Teſtament en ſa langue; à laquelle il ajoûte encore celle-cy, (*b*) ſçavoir que ç'a auſſi eſté *Ibid.*

(a) *Los ſanctos Apoſtoles entendida la intencion y voluntad de ſu maeſtro para accumplir bien ſu miniſterio y divulgar mas amplamente lo que les avia encargado no eſcrivieron en lengua Hebrayca por ſer eſtonces familiar a pocas perſonas, y eſſas doctas en las ſanctas Eſcripturas, ni tam poco en lengua Siriaca o en Latin por la meſma razon. Pero caſitodos eſcrivieron el Evangelio en lengua Griega, por que era eſtonces uſada, y entendida no ſolamente en Grecia ſino tambien entre los Hebreos y los Romanos, y generalmente entre todos los que habitavan en Aſia y en Europa que eſtonces eſtavan ſubiectos al Imperio Romano.* Pref. du N. T. Eſpagn. imp. en 1556.

(b) *La otra de dos cauſas que arriba dixe que me movieron a eſte trabajo fue por ſervir a la gloria de mi nacion, la quale afamada por todas partes de animoſa*

y

eſté pour ſervir à la gloire de
Ibid. ſa nation, qui s'étant acquiſe une grande reputation par ſa valeur & par ſes victoires, elle devoit auſſi avoir la gloire d'être la plus épurée de toutes les nations ſur le fait de la Religion. Il eſt aiſé de juger que cet Interprete Eſpagnol ne ſongeoit en publiant ſa Verſion du Nouveau Teſtament, qu'à introduire dans ſon pays les nouveautés des Proteſtans. Ce n'eſt pas qu'on ne convienne avec luy des loüanges qu'il donne à ce Livre divin: mais il ſemble qu'il n'en recommande la lecture avec tant d'empreſſement, que pour condamner la pratique de la plus-part des Egliſes, qui le liſent en une langue qui n'eſt point entendüe du peuple.

Sa Traduction tient le milieu entre celles qui ſont trop literales, & celles qui ſont trop étendües. Il s'attache à ſon texte, ſans eſtre neanmoins obſcur: car il ſupplée ce qu'il eſt neceſſaire de ſuppleer pour ſe faire entendre, & pour ne laiſſer pas le ſens ſuſpendu. Mais il ne marque pas toûjours en lettre Italique ce qu'il ajoûte. Comme il ne garde aucune uniformité là-deſſus, cela me fait croire qu'il a pluſtoſt traduit ſur les Verſions qui avoient eſté faites ſur le Grec avant luy, que ſur l'Original. Il a enfermé entre deux crochets de certains mots qui ne ſont point dans le texte Grec, afin qu'il n'y eût rien d'obſcur dans la Traduction, ou, comme il s'explique, *por guardar la propriedad del Romance, y que ſe entienda mejor lo que ſe lee.* *Aviſo al lector.*

Il a de plus ajoûté à la marge de ſon texte de petites notes, dont les unes expliquent ce qui n'eſt pas aſſez clair, & les autres marquent les differentes ſignifications qu'un même mot a dans le Grec: mais outre que ces obſervations ſont rares, elles ne ſont pas toûjours exactes. Le Traducteur a ſuivy ſans aucun diſcernement ce qu'il avoit lû dans d'autres Verſions du Nouveau Teſtament.

J'ay parlé ailleurs d'une Traduction de toute la Bible en Eſpagnol publiée en 1569. par Caſſiodore Reyna, & qui

a

y de victorioſa. Y ella tambien que ſe gloria d'eſtar la mas limpia y la mas pura de todas las otras naciones quanto alos errores que ſe han levantado por el mundo contra la Religion Chriſtiana. Ibid.

a esté ensuite reimprimée par Cyprien de Valere, en y changeant fort peu de choses. Comme cette premiere Edition est rare, & que je n'en ay presque rien dit dans l'Histoire Critique du Vieux Testament, je suppleeray icy à ce defaut. Si l'on juge de cette Version Espagnole par une longue Preface qui est au commencement, l'Auteur semble n'avoir rien oublié de ce qui pouvoit rendre son ouvrage parfait. Mais il n'a pas esté capable de mettre en pratique toutes les regles qu'il prescrit.

Quoy qu'il témoigne avoir beaucoup de respect pour l'ancienne Edition Latine à cause de son antiquité, il dit qu'il n'a pû la suivre, parce qu'elle n'est pas conforme en plusieurs endroits à l'Original auquel il est obligé de s'attacher, son dessein étant de donner la pure parole de Dieu, autant qu'il luy est possible: *pretendiendo dar la pura palabra de Dios en quanto se puede hazer.* Il croit se conformer en cela aux anciens Conciles & aux Docteurs de l'Eglise, qui veulent, selon luy, qu'on se regle sur les Originaux, n'y ayant aucune Version qui puisse tenir lieu d'Original. Il ajoûte neanmoins, qu'il n'a pas laissé de consulter la Vulgate, & toutes les autres Versions qu'il a pû trouver: *la consultamos como a qual quiera de los otros exemplares que tuvimos.*

Cassiod. Rey. Pref. de sa Vers. Espagn.

Mais il ne paroît pas qu'il ait eu gueres d'autre Original du Vieux Testament, que la Version de Pagnin qu'il suit ordinairement, comme il le dit luy-même, parce qu'il a crû qu'elle étoit la plus exacte de toutes: *siguiendo communemente la translacion de Santes Pagnino que al voto de todos los doctos en la lingua Hebraica es tenida por la mas pura que hasta aora ay.* Il veut cependant qu'on croye que lors qu'il s'est presenté quelque difficulté, il ne s'est arresté ni à Pagnin, ni à aucun autre Traducteur, mais qu'il a eu recours au texte Ebreu, & qu'après avoir examiné les differentes interpretations, il a choisi celles qu'il a jugées les meilleures. *Ibid.*

Il dit de plus, que pour contenter tout le monde, sur tout dans les endroits les plus importans, il a mis à la marge les differentes explications, afin que chacun pût choisir celle qu'il voudroit, si l'on n'étoit pas content de celles qui sont dans le texte de sa Traduction. Il reconnoît aussi, qu'il s'est servy utilement en

cette occaſion de la Verſion Eſpagnole des Juifs imprimée à Ferrare, ſur tout dans ce qui regarde la premiere & naturelle ſignification des mots Ebreux & les temps des verbes. En effet, comme elle ſuit mot à mot, *palabra por palabra*, le texte Ebreu, elle pouvoit luy tenir lieu de Grammaire & de Dictionaire. Il a eſté neanmoins obligé de l'abandonner en pluſieurs endroits pour de certaines raiſons qu'il marque dans ſa Preface; outre qu'étant trop literale, elle eſt ſouvent inintelligible.

Bien que Caſſiodore Reyna ſe ſoit appliqué à donner une Verſion qui pût eſtre entendüe de tout le monde, il pretend qu'il n'a rien ajoûté à l'Original, & qu'il n'en a rien diminué, ſi ce n'eſt peut-eſtre quelque mot, quelque article, ou la repetition de quelque verbe, ſans que cela faſſe rien perdre du ſens; & encore ne l'a-t-il fait qu'aux lieux où il étoit impoſſible d'en uſer autrement, ſi l'on vouloit parler Eſpagnol. Il aſſûre même qu'il a ſi bien pris ſes precautions là-deſſus, qu'il n'y a aucune Verſion de la Bible qui approche ſi fort de l'Original que la ſienne, ſi l'on excepte l'Eſpagnole des Juifs de Ferrare, *ſacada ſola la Eſpañola de Ferrara*. Il a mieux aimé parler avec moins de politeſſe en conſervant les Ebraïſmes, que de s'éloigner de ſon texte, les ayant toûjours gardés, ſi ce n'eſt en quelques endroits où la langue Eſpagnole ne les pouvoit ſouffrir: & alors il les a marqués à la marge.

Outre toutes ces precautions qui ſont très-judicieuſes, il a inſeré dans ſa Traduction, au moins dans les Livres les plus obſcurs de l'Ecriture, comme dans Job, dans quelques Pſeaumes, dans les Livres de Salomon, dans ceux que nous n'avons point en Ebreu, & même dans le Nouveau Teſtament, de certaines additions non ſeulement de mots, mais de ſentences entieres, & il les a enfermées entre deux crochets. Ce ne ſont pas même, ſelon luy, tant des additions, que le texte même qui ſe trouve different en divers Exemplaires. Il a crû qu'il étoit à propos de les marquer, afin que chacun fût inſtruit de cette diverſité. *Las (addiciones) puſimos a cauſa de la diverſidad de los textos y de otras verſiones.* Quoy que ces ſortes d'additions ſoient une

une marque de l'exactitude de Caſſiodore Reyna, il ne devoit neanmoins pas confondre ce qui eſt du texte avec les anciennes Verſions, comme il fait quelquefois, principalement dans le Nouveau Teſtament, où ces additions ſont tantoſt priſes d'autres Exemplaires Grecs, tantoſt de l'ancienne Edition Latine.

Il a intitulé ſon Nouveau Teſtament, *El Nuevo Teſtamento que es los Eſcriptos Evangelicos y Apoſtolicos.* Afin qu'on puiſſe mieux juger de ſa methode, nous produirons icy quelques endroits de ſa Verſion. Il a traduit les premiers mots de Saint Matthieu à la lettre par ceux-cy, *Libro de la generacion de Jeſu Chriſto.* Il exprime le verſ. 11. du 1. Chap. du même Evangile de cette maniere, qui fait connoître qu'il y a de la diverſité dans les Exemplaires Grecs: *Joſias engendro [a Joacim. Y Joacim engendro] a Jeconias, y a ſus hermanos en la tranſmigracion de Babylonia.* Ce qui eſt enfermé entre deux crochets eſt l'addition priſe de quelques Exemplaires Grecs.

Il n'eſt pas cependant exact à marquer toutes les varietés de leçon, & il ne garde pas même aſſez d'uniformité là-de-ſus. Car il y en a quelques-unes indiquées à la marge, comme au Chap. 1. de Saint Marc, verſ. 2. où il lit avec le Grec ordinaire, *en los Prophetas.* Il a mis à la marge, *ot. en Iſayas Propheta*, comme il y a dans la Vulgate & dans quelques anciens MSS. Grecs. Neanmoins cette marque *ot.* indique pluſtoſt la diverſité d'interpretation, qu'une differente leçon. Il ſemble que Reyna n'a conſulté là-deſſus que les Verſions Latines où ces varietés ſont remarquées: & c'eſt ce qui cauſe quelquefois de la confuſion dans ſon ouvrage.

Les explications qui ſont à la marge de ſa Traduction conſiſtent le plus ſouvent en des termes ſynonymes ou plus connus que ceux qui ſont dans le texte de ſa Verſion. Par exemple, au Chap. 3. de Saint Matth. verſ. 2. où il y a dans la Vulgate, *pœnitentiam agite*, il a traduit, *emmendaos*, & il a mis à la marge, *ot. hazed penitencia*; & au verſ. 8. où il lit, *fructos dignos de converſion*, il a ajoûté à la marge, *o. de penitencia, o. de emmienda, o. de arrepentimiento.* Au Chap. 6. verſ. 7. où il a traduit ces mots Grecs, μὴ βαττολογήσητε, par ceux-cy, *ſeays prolixos*, il a

ajoûté vis-à-vis, *o. parleros, habladores, eſtudioſos de oracion compueſta de palabras ſin fe.*

Il explique au Chap. 10. du même Evangile, verſ. 10. le le mot d'*Iſcariota* qu'il a gardé dans ſa Verſion, par celuy de *varon de Cerioth, homme de Cerioth.* Au Chap. 14. verſ. 33. où il a mis *adoraron lo*, conſervant le mot d'*adorer*, il l'a expliqué à la marge par *hizieron la reverencia, luy firent la reverence.*

Il a de plus gardé dans ſa Traduction pluſieurs mots qui ſont en quelque maniere conſacrés, & il les explique en même temps par d'autres plus connus, comme celuy de *Eſcribas, Scribes*, par *Doctores*; celuy de *Synagoga* par *Ayuntamiento*. Il employe neanmoins quelquefois ce dernier dans ſa Verſion, mais rarement. Il conſerve auſſi ordinairement le mot d'Egliſe, *Igleſia.* Il a ſubſtitué avec ceux de Geneve les *Anciens* en la place des *Preſtres.* Par exemple, au Chap. 14. des Actes, verſ. 23 on lit dans ſa Traduction, *y aviendo les conſtituido Ancianos en cada una de las Igleſias*, & à la marge, *G. Presbyteros, q. d. Senado que los governaſſe chriſtianamente, en Grec Preſtres, c'eſt à dire un Senat qui les gouvernât chreſtiennement.*

Quand il change le mot Grec en quelque autre, il marque ordinairement à la marge celuy qui eſt dans le Grec. Par exemple, au Chap. 2. des Actes, verſ. 9. où il a changé le nom d'*Elamites* en celuy de *Perſas*, il a mis vis-à-vis, *G. Elamitas.* Au verſ. 41. du même Chap. où il a traduit ſelon le ſens, *tres mil perſonas*, il a ajoûté à la marge, *G. animas*, pour marquer qu'il y a dans le Grec ſelon le ſens grammatical, *trois mille ames.* Lors qu'il conſerve dans ſa Traduction le ſens grammatical, s'il y trouve quelque obſcurité, il l'éclaircit à la marge par un autre mot: comme au Chap. 14. de l'Epître I. aux Corinth. verſ. 33. où il lit conformément à l'Original Grec, *en todas las Igleſias de los Sanctos*, il a mis vis-à-vis du mot *de los Sanctos* celuy de *Chriſtianas*, pour montrer que les Chrêtiens ſe nommoient Saints.

Enfin ce Traducteur Eſpagnol eſt par tout de bon ſens. Il s'eſt attaché à exprimer autant qu'il luy a eſté poſſible, ſoit dans le corps de ſa Verſion, ſoit dans ſes notes, ce qu'il a trouvé dans ſon Original. Mais quelque ſoin qu'il ait pris pendant douze ans qu'il témoigne avoir employés

ployés à cet ouvrage, il n'eſt pas toûjours exact, parce que ne conſultant pas luy-même les Originaux, il eſt obligé de s'en rapporter aux autres, ſur tout aux notes de la Bible Latine de Leon de Juda, & à celles qui ſont dans les anciennes Bibles Françoiſes de Geneve.

Pour ce qui eſt des diverſes leçons qu'il a inſerées dans le texte de ſa Traduction, & qu'il a enfermées entre deux crochets, il auroit mieux fait de les mettre à la marge; outre que je ne voy pas pourquoy il s'eſt contenté d'en marquer une partie ſeulement, en oubliant d'autres qui meritoient bien d'être obſervées. Il n'a remarqué, par exemple, aucune diverſité de leçon ſur le verſ. 7. du Chap. 5. de l'Epiſt. I. de St. Jean. Il a mis au contraire pluſieurs varietés de la Vulgate d'avec le texte Grec qui ne doivent point être marquées parmy les diverſes leçons. Il lit, par exemple, au Chap. 5. de l'Epiſt. aux Gal. verſ. 22. après ces mots *manſedumbre*, *templança*, ces autres-cy qui ſont dans l'Edition Latine, [*longanimidad*, *modeſtia*, *continencia*, *caſtidad*].

Quoy que le nom de l'Auteur ne ſoit point à la teſte de cette Bible, & que le lieu de l'Edition n'y ſoit point marqué, on ne laiſſe pas de connoître par la figure d'un ours qui eſt repreſenté à la premiere page embraſſant un arbre, qu'elle a eſté imprimée à Baſle. D'autres veulent que ce ſoit à Zuric. Quoy qu'il en ſoit, il eſt conſtant que cette impreſſion eſt d'Allemagne. Il y a une ſentence de l'Ecriture Sainte en Ebreu à la teſte du Livre, écrite en caractere Alleman. De plus, l'Auteur a caché ſon nom à la fin d'une Preface Latine ſous ces deux lettres, C. R. qui ſignifient *Caſſiodore Reyna*.

Cet Eſpagnol a affecté de ne pas paroître Proteſtant, afin que ſa Verſion fût lûë des Catholiques. C'eſt pour cela qu'il a mis au commencement de ſon ouvrage cette regle de l'Indice comme un decret du Concile de Trente: *Cùm experimento manifeſtum ſit, ſi Sacra Biblia vulgari linguâ* &c. D'où il prouve que les Verſions de la Bible en langue vulgaire ne ſont pas abſolument defendües. Il ajoûte enſuite ſous le nom du même Concile ces autres paroles qui ſont tirées de la troiſiéme regle de l'Indice des Livres defendus: *Si quæ verò annotationes cum hujuſmodi*

quæ permittuntur verſionibus circumferuntur, expunctis locis ſuſpectis à Facultate Theologicâ alicujus Univerſitatis Catholicæ, aut Inquiſitione generali permitti eiſdem poterunt quibus & verſiones.

Il remercie même Dieu dans ſa Preface Eſpagnole, de ce qu'il a inſpiré aux Peres du Concile de Trente de faire ce decret, dont il a rapporté les paroles en Latin & en Eſpagnol. *Tenemos y a bien materia*, dit-il, *de que hazer gracias a Dios en eſta parte que ha dado luz a los Padres del Concilio Tridentino para que advirtiendo mejor a eſta cauſa ayan puesto algun remedio en eſto con ſu decreto.* Il dit de plus, que ce decret n'eſt pas moins favorable aux Eſpagnols qu'aux autres nations, & qu'ainſi ils ont auſſi-bien qu'elles la liberté de lire l'Ecriture Sainte en leur langue avec les precautions qu'on vient de marquer.

Caſſiod. Rey. Pref. Eſpagn. de ſa Verſ.

Caſſiodore s'étend aſſez au long dans cette même Preface ſur la lecture de la Bible en langue vulgaire, s'oppoſant fortement à ceux qui condamnent ces ſortes de Verſions. Il pretend que l'Ecriture ayant été publiée pour inſtruire tout le monde ſçavans & ignorans, on ne peut en defendre la lecture ſans faire injure à Dieu, & ſans porter prejudice au ſalut des hommes. A ce qu'on objecte ordinairement, que les Livres Sacrés contiennent des myſteres qu'il n'eſt pas à propos de rendre communs à tout le peuple, il répond que (*c*) les myſteres de la veritable Religion doivent être vûs & entendus de tous, parce qu'ils ſont lumiere & verité; & parce que regardants le ſalut de tous, le premier degré pour l'obtenir eſt abſolument de les connoître. *Ibid.*

Comme il a caché ſon nom, & qu'il n'a point voulu eſtre connu, il n'a pas oſé ſe declarer ouvertement Proteſtant. Il ſemble même affecter le nom (*d*) de Catholique, faiſant *Ibid.*

(c) *Los myſterios de la verdadera Religion — quieren ſer viſtos y entendidos de todos por que ſon luz y verdad: y por que ſiendo ordenados para la ſalud de todos el primero grado para alcançar la neceſſariamente es conocer los.* Caſſiod. Rey. Pref. Eſpagn. de ſa Verſ.

(d) *Quanto a lo que toca al autor de la tranſlacion, ſi Catholico es el que fiel y ſenzillamente crée y profeſſa lo que ſancta madre Igleſia Chriſtiana, Catholica crée,*

ſant profeſſion de croire tout ce que l'Egliſe Catholique croit étant appuyée ſur l'autorité de l'Ecriture Sainte, ſur les Saints Conciles, ſur le Symbole des Apôtres, & ſur ceux de Nicée & de St. Athanaſe. Il eſt perſuadé qu'on fait tort à ceux qui ſont dans cette croyance, de ne les pas recevoir comme veritablement Catholiques. Mais les Lutheriens & les Calviniſtes tiennent tous ce même langage, qui ne ſont pas pour cela Catholiques & Orthodoxes.

Le Nouveau Teſtament de ce Traducteur Eſpagnol a eſté imprimé ſeparément en 1596. *en caſa de Ricardo del Campo*, ſans marquer autrement le lieu de l'Edition. On y a ſeulement fait quelques petits changemens de nulle importance dans le texte de la Verſion. On a auſſi retranché une bonne partie des notes qui ſont à la marge de la premiere Edition. On n'a point de plus conſervé les diverſes leçons que Reyna avoit enfermées entre deux crochets. On s'eſt attaché ſeulement à exprimer ce qui ſe trouve dans le Grec ordinaire, ſans ſe mettre en peine des varietés de leçon ſoit du Grec, ſoit de l'ancienne Edition Latine.

Celuy qui a publié cette Edition du Nouveau Teſtament en Eſpagnol a mis au devant une Preface, où il prouve par pluſieurs paſſages tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, que la Bible doit eſtre traduite en langue vulgaire pour être miſe indifferemment entre les mains de tout le monde, ſans aucune diſtinction de ſexe, ni d'âge, ni de qualité, *ſin hazer diferencia ninguna de ſexo ni de edad ni de qualidad.* Après avoir dit peu de choſes, & même avec peu d'exactitude, des anciennes Traductions en langue vulgaire, il vient à celles qui ont eſté faites pour l'uſage de ceux de ſa nation. Il dit que les Goths s'étant rendus les maiſtres de l'Eſpagne, l'Ecriture fut traduite en leur langue, afin que cette nation barbare ſe convertiſt à la Foy de

Pref. du N. T. Eſpagn. impr. en 1596.

Ibid.

---

crée, tiene y mantiene determinado por Eſpiritu Sancto, por los Canones de la Divina Eſcriptura en los ſanctos Concilios y en los Symbolos y ſummas communes de la fe que llaman communemente el de los Apoſtolos, el de el Concilio Niceno, y el de Athanaſio, Catholico es, y injuria manifeſta le hara quien no lo tuviere por tal. Ibid.

de JESUS-CHRIST. Mais nous avons vû cy-dessus, que ce furent les Goths mêmes qui traduisirent la Bible en leur langue, & qu'ils étoient alors Chrêtiens.

Il pretend de plus, que l'Espagne ayant esté soûmise à la domination des Mores, un Evêque de Seville traduisit l'Ecriture en Arabe, afin de leur faire connoître quelle étoit la Religion Chrêtienne. *Reynando pues los Moros en Espãna un Obispo de Sevilla trasladò la Sagrada Escriptura en lengua Arabica, para que los Moros supiessen qual era la Religion Christiana.* Il ajoûte, que le Roy Ferdinand ayant conquis le Royaume de Grenade sur les Mores, le premier Archevêque de Grenade fut d'avis qu'on fît une Traduction Arabe de toute l'Ecriture pour ceux d'entre les Mores qui embrasserent le Christianisme; l'autre Version Arabe ayant esté perdüe. Mais (e) François Ximenés, dit-il, Archevêque de Tolede qui gouvernoit toutes choses en Espagne, empêcha l'execution de ce pieux dessein, n'apportant que des raisons purement humaines, & qui estoient contraires à la parole de Dieu. Il oppose à Ximenés les anciens Docteurs des Eglises d'Orient & d'Occident, lesquels ont toûjours exhorté les fideles à lire l'Ecriture Sainte. *Los Doctores antiquos assi Griegos como Latinos exhortan muy affectuosamente todos los fieles a que lean y meditan la Sagrada Escriptura.* En un mot, l'esprit & les pensées de Cassiodore Reyna regnent dans toute cette Preface.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

L'Auteur produit même quelques exemples du soin qu'on a pris de ne donner rien dans cette Traduction qui ne fût exact. C'est pour cette raison qu'on y a interpreté en plusieurs endroits le mot de Χριστὸς par celuy de *Mexias*, *Messie*. Le mot de *Messie*, dit-il, étant fort commun en nôtre langue, nous avons jugé à propos de nous en servir dans les lieux où il se prend pour

(e) *A este tan pio intento se opuso Don Francisco Ximenes Arçobispo de Toledo que era el todo en todo por toda Espãna alegando razones no tomadas de la palabra de Dios ni de lo que dixeron y hizieron los sanctos Doctores de la Iglesia, sino fabricadas por juyzio de hombre y por el consiquiente repugnantes a la palabra de Dios.* Pref. du N. T. Espagn. impr. en 1596.

Ibid. pour un nom d'office, *en los lugares que es nombre de officio*; au lieu que nous avons employé celuy de *Jesus-Christ* où il s'agit du nom propre du Fils de Dieu qui s'est uny à nostre nature. Il observe de plus, qu'il a exprimé ce que *Ibid.* les Grecs appellent *azymes*, c'est-à-dire pains sans levain, par le mot *ceceñas*, qui est le propre mot Espagnol dont les Juifs de Ferrare se sont servis dans leur Traduction Espagnole du Vieux Testament.

Je n'ay rien à ajoûter à ce qui a esté dit dans l'Histoire Critique du Vieux Testament, de la Bible Espagnole de Cyprien de Valere, laquelle n'est autre chose qu'une nouvelle Edition de celle de Reyna retouchée en quelques endroits. Les Juifs Portugais d'Amsterdam qui suivent le Rite Espagnol, se servent plustost de cette Version, que de celle de Ferrare, parce qu'elle est plus intelligible. Le Nouveau Testament a esté imprimé separément avec ce titre: *El Nuevo Testamento que es los Escriptos Evangelicos y Apostolicos revisto y conferido con el texto Griego por Cypriano de Valera.* *A Amsterd. en 1625.*

Outre ces Editions du Nouveau Testament en Espagnol que j'ay lûës, il est fait mention dans le Recueil des Auteurs qui ont esté imprimés à Paris par l'ordre d'une Assemblée du Clergé contre les Versions de la Bible & de l'Office Ecclesiastique en langue vulgaire, d'une Traduction Espagnole du Nouveau Testament, que le Parlement de Paris avoit envoyée à la Faculté de Theologie de Paris pour y estre examinée. Ces sages Maistres y censurerent une note qu'on lisoit sur ces paroles du Chap. 19. vers. 21. de St. Matthieu, *Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, & da pauperibus*, & qui estoit ainsi exprimée: *Hoc præceptum ad hunc solum adolescentem pertinet ad patefaciendam illius hypocrisim.* La raison qu'ils apportent de leur censure est, que cette remarque qui avoit esté prise des Bibles de Geneve, détournoit malicieusement le sens des paroles de Nôtre Seigneur.

CHAPITRE XLII.

Des Versions en langue vulgaire qui ont esté écrites pour les peuples de la Grande Bretagne, & premierement de l'Angloise-Saxone. De plusieurs Traductions Angloises, & d'une en langue Irlandoise.

LEs Historiens d'Angleterre font mention de quelques parties de la Bible traduites dès le commencement du huitiéme siecle en leur langue vulgaire, qui étoit alors la Saxone. Quelques-uns d'eux attribuent à Bede une Version entiere de l'Ecriture, & d'autres l'Evangile de Saint Jean seulement. Il y en a qui font Auteur d'une Traduction des Pseaumes en Saxon Adelme Evêque de Sherbonne qui vivoit vers l'an 705. Ils attribuent aussi une Traduction des Pseaumes en la même langue Saxone au Roy Alfred, qui vivoit 200. ans après. Mais comme ces choses sont peu certaines, & qu'elles ne sont pas appuyées sur de bons actes, il seroit inutile de s'y arrester. On peut consulter là-dessus la Preface qui est au devant des Remarques Angloises sur la Bible, imprimées à Londres en 1657. *in folio*, où l'on a recueilly ce que Fox & plusieurs autres Ecrivains Anglois ont dit des Bibles de leur nation.

Mr. Marescha qui nous a donné des notes sur les Evangiles Anglois-Saxons qui ont esté imprimés à Dordrecht en 1665. a aussi parlé des Bibles Angloises. Matthieu Parker Archevêque de Cantorberi avoit fait imprimer à Londres ces Evangiles Anglois-Saxons dès l'année 1571. Jean Spelman a de plus fait imprimer au même lieu en 1640. un Pseautier dans la même langue Angloise-Saxone sur un vieux MS. qu'il avoit reveu sur trois autres Exemplaires MSS. Desorte qu'il est hors de doute, que ceux de la Grande Bretagne, au moins une partie, ont eu autrefois des Traductions tant du Vieux que du Nouveau Testament en leur langue vulgaire.

Neanmoins le Pseautier dont on vient de parler paroît plûtost une glose literale qu'une Traduction continuée. *Monendus es lector*, dit Spelman, *non hic reperiri integrum aut genuinum sermonis Saxonici contextum, sed ad singula verba Latina* *Spelm. Præf. in Psalt. Anglo-Sax.*

Latina verbales tantummodo versiones. Ce qui prouve que ces sortes de Versions n'ont esté faites pour ces peuples, que parce qu'ils n'entendoient point les Pseaumes & les autres parties de l'Office qu'on lisoit en Latin dans leurs Eglises. C'est pourquoy on trouve dans l'Exemplaire de Spelman à la fin de chaque Pseaume une priere en Latin. On lit, par exemple, à la fin du Pseaume 19. celle-cy: *Da nobis auxilium de sancto, memor esto omnis sacrificii nostri* &c.

Il étoit naturel que ces prieres, qui ont toutes du rapport avec les Pseaumes auxquels elles sont jointes, s'adressassent directement à Dieu. C'est pourquoy il n'y a rien de plus ridicule que la reflexion du même Spelman, qui infere de là qu'on n'adressoit point alors dans ces Eglises aucune priere à la Vierge ni aux Saints, & qu'on n'y adoroit point la croix. *Eas (preces)* dit-il, *unà publicandas æquum duximus, tum ut librum ipsum fideliter recitemus, tum ut antiquioris Ecclesiæ Anglicanæ praxim sinceram ob oculos ponamus, quæ sub illo tempore, ut videtur, beatorum animas, nec beatissimam Virginem Mariam, nec crucem Domini adorandas docuit. Namque inter preces plus minus 170. ne minima quidem intercessio reperitur, nisi quæ soli Deo immediatè præstatur.* *Spelm. ibid.*

Pour ce qui est des Evangiles Anglois-Saxons, ce sont plûtost differens morceaux de plusieurs Traductions, qu'une seule Version, comme l'a remarqué Mr. Mareschal, qui croit même que l'Evangile de Saint Matthieu est l'ouvrage de deux Interpretes. *Quinetiam*, dit ce docte Critique, *vel unum S. Matthæi Euangelium duos videri habuisse Interpretes.* L'antiquité de cette Version Angloise-Saxone paroît évidemment, en ce qu'elle se trouve conforme en quelques endroits avec l'ancienne Edition Latine qu'on lisoit dans les Eglises d'Occident, avant que la Revision de Saint Jerôme y fût reçûë. *Tho. Maresc. Observ. in Vers. Anglo-Sax. p. 490.*

On y lit une addition considerable au Chap. 20. de St. Matth. entre les versets 28. & 29. de la même maniere que dans l'Exemplaire de Cambrige, qui represente, comme je l'ay montré ailleurs, l'ancienne Vulgate. La nouvelle Edition de St. Jerôme n'étoit point apparemment encore en usage dans les Eglises d'Angleterre, lors qu'on fit cette Version Angloise-Saxone

des Evangiles. On peut voir dans les Obſervations de Mr. Mareſchal pluſieurs autres exemples de cette conformité avec le MS. de Cambrige, & par conſequent avec la vieille Edition Latine, ſur tout dans les trois premiers Evangiles; car il n'a pas remarqué la même conformité dans l'Evangile de Saint Jean: ce qui luy a donné lieu de croire que la Verſion de ce dernier Evangeliſte a eſté faite ſur un Exemplaire plus nouveau de la Vulgate. Comme l'on ne mettoit entre les mains du peuple ces Traductions du Nouveau Teſtament en ſa langue, qu'afin qu'il entendiſt ce qu'on liſoit en Latin dans les Egliſes, il fut neceſſaire de retoucher les anciennes Verſions, ou d'en compoſer de nouvelles, lors qu'on mit l'Edition de St. Jerôme en la place de l'ancienne Vulgate.

Wiclef a auſſi traduit toute la Bible en Anglois. Mais comme il ſe rendit odieux par ſes nouveautés, ſa Verſion fut condamnée dans un Concile provincial d'Oxford ſous l'Archevêque Arundel. Si nous en croyons Mr. Burnet, il avoit mis au devant de ſa Traduction une aſſez longue Preface, où il parloit avec beaucoup de liberté contre les vices des Eccleſiaſtiques. Il y condamnoit l'invocation des Saints & l'adoration des images. Il nioit la preſence corporelle de JESUS-CHRIST dans le Sacrement. Il exhortoit tout le monde à la lecture & à l'étude des Livres Sacrés. *Mr. Burn. Hiſt. de la Ref. de l'Egl. d'Angl. liv. 1.*

On condamna de nouveau ſous Henri VIII. la memoire & les Livres de Wiclef. C'eſt ce qui fait qu'il eſt très-difficile de trouver preſentement ſa Bible. On a neanmoins indiqué dans la Preface des Remarques Angloiſes dont on a parlé cy-deſſus, quelques Bibliotheques d'Angleterre où elle eſt encore aujourd'huy. On fit ſous ce Prince d'autres Verſions de la Bible en Anglois, & l'on en permit même la lecture au peuple pendant quelque temps. Mais elles furent enſuite defenduës abſolument. Voicy ce que Bootius en dit après Fox, qui en a parlé aſſez au long dans l'Hiſtoire de ſes pretendus Martyrs. (a) Il y eut des Traductions de la Bible en An- *Boot. in Ind. Auct. qui præmitt. Anim. Sac. ad Text. V. T.*

(a) *Sunt verſiones Anglicæ omnibus iſtis antiquiores, ac jam ſub regno Henrici VIII. factæ auctoribus Tindal, Mattheuves aliiſque, qui non modo uſum ejus populo*

Anglois dès le temps de Henry VIII. qui n'en permit pas seulement la lecture au peuple, mais il voulut même, étant porté à cela par Cromwel, qu'on en mist des Exemplaires dans toutes les Eglises du Royaume, nonobstant l'opposition des Evêques, qui obtinrent neanmoins du Roy après la mort de Cromwel, une defense de toutes ces Bibles, qui furent brûlées.

La premiere de ces Versions est celle que Guillaume Tindal fit du Nouveau Testament en 1530. selon Fox & Durel. Ce dernier luy attribüe aussi une Traduction du Pentateuque seulement, ne croyant pas qu'il ait traduit tout le Vieux Testament, comme Fox l'a insinué, lors qu'il dit que Guillaume Tindal avoit esté élevé tout jeune dans l'Academie d'Oxford, & que s'étant appliqué à la lecture des Livres de Luther, il avoit traduit en Anglois le Vieux & le Nouveau Testament avec son amy Frith. Mr. Burnet assûre que cette Traduction du Nouveau Testament de Tindal a esté imprimée à Anvers dès l'année 1526. avec de petites notes.

Durel. Vind. Eccl. Angl. c. 27.

Fox Martyrol. edit. Basil. p. 138.

Mr. Burn. ibid.

Tindal en publia une seconde Edition plus exacte que la premiere. (*b*) Tunstal Evêque de Londres donna occasion

Fox ibid.

populo permisit, quandiu Cromwellus in gratiâ apud eum fuit, sed & ejusdem instinctu jussit publico decreto, ut in omnibus per totum regnum templis singula ejus exemplaria publicè haberentur, obnitentibus validè Episcopis, qui postea quoque sublato de medio Cromwello, non modo irritum reddiderunt hoc decretum, sed & novum à Rege obtinuerunt, quo omnia istarum versionum exemplaria vetabantur à quoquam haberi, & flammis adjudicabantur. Boot. in Ind. Auct. qui præmitt. Animad. Sac. ad Text. V. T.

(b) *Episcopus Londinensis Cuthbertus Tonstallus non vulgariter eâ de re (de Novo Testamento Tyndalli) sollicitus, consilium captat cum mercatore quodam Augustino Pakyngtono de abolendis his Novi Testamenti libris. Ille cùm Tyndallo clam faveret, Episcopo hoc dabat consilii, nempe si exponeretur tanta pecuniarum summa, quanta sat esset coëmendis omnibus ejus impressionis exemplaribus, facile futurum ut hujusmodi libri ad unum omnes tollerentur. Nec mora, arrepto mox consilio pecuniam exposuit Episcopus. Mercator acceptam Tyndallo nunc exulanti ad assem protinus universam tradidit, ex quo factum est ut Tyndallo suppeteret non solùm quod sibi cæterisque ad victum sufficeret, sed quo majori etiam diligentiâ & librorum copiâ secundam posset adornare.* Fox Hist. Martyr. edit. Basil. p. 138.

caſion à cette nouvelle Edition. Car voulant ſupprimer entierement ce Nouveau Teſtament Anglois, il en acheta tous les Exemplaires. Il ſe ſervit pour cela d'un Marchand nommé Pakington, qui étant amy de Tindal luy découvrit l'affaire, & luy mit entre les mains l'argent qu'il avoit reçû pour cela de cet Evêque. Comme Tindal fut aidé par Couverdal, on a auſſi appellé cette Traduction la Bible de Couverdal. Elle fut de plus retouchée par Thomas Matthewes, qui en donna une nouvelle Edition en 1537. ſelon Durel, qui conjecture neanmoins que Matthewes eſt un nom ſuppoſé.

Hiſt. de la Reform. liv. 3.

Mr. Burnet rapporte en l'année 1538. de ſon Hiſtoire, que Cromwel Vicaire General de Henry VIII. luy preſenta la Bible Angloiſe qui avoit été imprimée par Grafton, & qu'il obtint de ce Prince, que toutes ſortes de perſonnes la pourroient lire. On en avoit commencé l'impreſſion à Paris avec la permiſſion du Roy François I. mais elle fut arreſtée ſur les plaintes qu'en fit le Clergé de France. La plus-part des Exemplaires furent ſaiſis & brûlés publiquement. Henry fit dans la ſuite un Edit rigoureux contre ces Verſions. Il defendit abſolument à toutes ſortes de perſonnes, de garder le Nouveau Teſtament traduit en Anglois par Tindal ou Couverdal, ni aucun autre Livre Anglois qui portât les noms de Frith, Tindal, Wiclef, Couverdal, &c. Le docte Thomas Morus, qui étoit perſuadé que les Traductions en langue vulgaire ne pouvoient apporter en ce temps-là que du deſordre dans l'Eſtat & dans l'Egliſe d'Angleterre, fut un de ceux qui ſollicitèrent cet Edit auprès de Henry.

Cela n'empêcha pas qu'il ne reſtât encore des Exemplaires de la Bible de Tindal & de Couverdal, qu'on fit revivre ſous le Roy Edoüard VI. ſous lequel les nouveautés des Proteſtans furent autoriſées en Angleterre. L'Auteur de la Preface qui eſt au devant des Notes Angloiſes ſur la Bible imprimée à Londres en 1657. pretend qu'on liſoit publiquement ſous ce Prince dans les Egliſes d'Angleterre la Verſion de Tindal ou Couverdal, parce que le Pſeautier qui eſt encore dans la Liturgie Angloiſe, eſt le même que celuy qui

qui eſt dans cette Traduction : ce qu'il aſſûre auſſi des Evangiles & des Epîtres. Mais Durel montre le contraire à l'égard de Tindal, parce qu'il n'a point traduit les Pſeaumes. Pour ce qui eſt de Couverdal, il croit que ſa Verſion des Pſeaumes eſt differente de celle qui eſt dans la Liturgie Angloiſe, & il dit la même choſe de la Traduction de Matthewes.

Durel. ibid. (c) Comme l'on n'étoit pas ſatisfait de ces Bibles, il avoit eſté arreſté ſous Henry VIII. qu'on travailleroit à une nouvelle Traduction, & qu'on pourroit même la mettre dans les Egliſes, afin que chacun y pût lire l'Ecriture Sainte. Le Roy avoit chargé de ce ſoin-là les Evêques Tunſtal & Heath, qui publierent leur Verſion en 1541. Et c'eſt de là qu'on a pris, ſelon le ſentiment de Durel, la Traduction des Pſeaumes qui eſt dans la Liturgie Angloiſe. Mais enfin (d) ce Prince voyant que la Verſion même de ces deux Evêques qui avoit été faite par ſon ordre, pourroit introduire dans ſon Royaume les nouveautés des Proteſtans, il les defendit toutes peu de temps après, deſorte qu'il ne fut permis à qui *Durel. ibid.*

que

(c) *Cùm neque Coverdalii, neque Matthæi, neque alia cujuſcunque verſio ullâ auctoritate publicâ niteretur, cùmque in iis omnibus nonnulla diſplicerent, anno 1540. regiâ auctoritate decretum eſt, ut recenſeretur & denuo recuderetur Sacrorum Bibliorum verſio in uſum non privatum modo, ſed quodam modo publicum, ſcilicet ut eſſent in qualibet Eccleſiâ quædam exemplaria locis idoneis diſpoſita, quæ cuivis etiam è plebe Sacras Scripturas legendi cupido paterent. Prodiit igitur anno 1541. nova SS. Bibliorum editio Anglica, accurantibus Cuthberto Tunſtallo Dunelmenſi & Nicolao Heath Roſſenſi Epiſcopis viris doctiſſimis, quibus ea provincia à Rege demandata fuerat, prout ſert prima pagina.* Durel. Vind. Eccleſ. Angl. c. 27.

(d) *Paulo poſt tempore, anno ſcilicet 1542. Ordinum decreto regiâ auctoritate ſancito, cùm Rex ipſe licet Pontifici Romano infenſus, Pontificiæ Religioni, cui ſemper fuit addictiſſimus ad extremum uſque halitum, à Scripturis Sacris, ſi vulgo legerentur, non parum metueret, earum verſiones, non modo eas quæ à Coverdalio aliiſque qui Proteſtantium reformationi favere putabantur, ſed omnes ex æquo, ne exceptâ quidem Dunelmenſis ac Roſſenſis editione, prohibita ſunt. Nec cuiquam exinde ad uſque Eduardi Regis Sexti regnum, niſi ex ſpeciali Regis Ordinariive indultu, Scripturam Sacram vulgari idiomate legere impune licuit.* Durel. ibid.

que ce ſoit pendant tout le reſte de ſon regne de lire la Bible en langue vulgaire, ſans en avoir obtenu une permiſſion ſpeciale.

Durel. ibid. Sous le Roy Edoüard VI. qui ſucceda à Henri VIII. & qui embraſſa la Religion des Proteſtans, Cranmer Archevêque de Cantorberi publia une nouvelle Edition de la Verſion de Tunſtal & de Heath, avec une Preface qu'il mit au commencement: & comme ce fut ſous ce Prince que l'on compoſa un corps de Liturgie en Anglois, on prit de cette Traduction le Pſeautier qui eſt inſeré dans cette Liturgie. Les Anglois le nomment l'ancienne interpretation des Pſeaumes, pour le diſtinguer d'une autre plus nouvelle qui fut faite ſous le Roy Jaques. Ils conſervent encore aujourd'huy cette ancienne Verſion des Pſeaumes dans l'uſage public, bien qu'elle ſoit moins exacte que la nouvelle.

Il y a une autre Traduction de la Bible en Anglois qui eſt fort differente des precedentes. La Reine Marie ayant rétably la Religion Catholique en Angleterre, quelques Proteſtans zelés du party Puritain ſe retirerent à Geneve, où voulant ſervir Dieu à leur maniere, ils fabriquerent une Liturgie particuliere qui differoit de celle de Geneve, & une nouvelle Traduction de la Bible en Anglois avec des remarques de leur façon. La premiere Edition eſt de 1560. J'en ay veu une Edition de 1598. à Londres avec le privilege de la Reine Eliſabeth. Il eſt marqué dans le titre, que cette Verſion tant du Vieux que du Nouveau Teſtament a eſté faite ſur l'Ebreu & ſur le Grec, & conferée avec les meilleures Verſions en differentes langues.

Les noms de ceux qui ont travaillé à cette Bible ne ſont point à la teſte. Bootius qui l'a citée dans ſes Obſervations Critiques ſur le Texte Ebreu du Vieux Teſtament, (e) en nomme trois des principaux, ſçavoir Couverdal, Whit-

Boot. in Ind. Auctor.

(e) *Anglica verſio Genevenſis adornata fuit Genevæ, unde & nomen accepit ab Anglis ibi ſub perſecutione Marianâ exulantibus. E quorum numero tres præcipui ac doctiſſimi, Miles Coverdale, William Whittingam & Antonie Gilbie, totum biennium inſumpſerunt huic operi, ac Scripturæ Sacræ in linguam patriam transferen-*

da

Whittingam & Gilbie, qui employerent deux ans à cet ouvrage, auquel ils s'appliquerent avec beaucoup de soin. Il ajoûte de plus, qu'il s'en est fait plusieurs Editions en Angleterre sous le regne d'Elisabeth, nonobstant les oppositions des Evêques qui la combattoient, parce qu'elle avoit esté composée par des gens qui étoient ennemis de la Hierarchie: outre que le dessein de ces Evêques étoit de mettre entre les mains du peuple leur Traduction, qu'ils avoient introduite dans le service public de leurs Eglises.

Il ne fut pas possible aux Evêques de supprimer sous la Reine Elisabeth cette Bible Angloise de Geneve, parce que le party des Presbyteriens qui étoit fort nombreux la preferoit à toutes les autres. C'est de cette Version dont le Roy Jaques parle, quand il dit, que de toutes les Editions de la Bible il n'y en a point de plus mauvaise que celle de Geneve: ce qui regarde principalement les notes, qui contiennent, si nous en croyons Durel, plusieurs choses fanatiques & injurieuses à l'Eglise d'Angleterre & aux autres Eglises Reformées. Et c'est ce qui a fait si fort decrier cette Bible de Geneve en Angleterre. *Ab iisdem*, dit-il, *Anglis exulibus editæ sunt notæ in Sacra Biblia Anglico idiomate, in quibus cùm multa occurrant admodum fanatica, & Ecclesiæ Anglicanæ aliisque Ecclesiis reformatis injuriosa, inde factum, ut tam malè audiant apud nos notæ Genevenses & Biblia Genevensia.* *Durel. Vind. Eccles. Anglic.*

Il n'y eut pourtant, comme on vient de le remarquer, que ceux du party qu'on appelle ordinairement Episcopal, qui la decrierent, parce que ceux qui y avoient travaillé étoient dans les sentimens de ceux de Geneve sur la Hierarchie Ecclesiastique, & preferoient le gou-

dæ gnaviter admodum invigilarunt, & versionem suam ad umbilicum perductam typis vulgaverunt anno 1560. *suppressis nominibus, quæ versio deinceps sæpius in Angliâ recusa est. Quippe quæ toto Reginæ Elisabethæ tempore in omnium manibus frustra excutere nitentibus Episcopis parum ipsi æquis, quia ab hominibus Hierarchiam Ecclesiasticam aversantibus concinnata erat, suamque editionem pro eâ ingerentibus, quam quidem in templa inque publicam Liturgiam introduxerant, in cujus formulis hodieque liber Psalmorum habetur ex istâ translatione.* Boot. in Ind. Auctor.

gouvernement des Republiques aux Estats Monarchiques. Les Presbyteriens qu'on appelle Puritains ont toûjours conservé cet esprit republicain. Mr. Leti qui distingue dans son Histoire de la grande Bretagne deux sortes de Presbyteriens en Ecosse, sçavoir les Episcopaux, *Vescovali*, & les Puritains, *Presbyteriani Puritani*, dit parlant de ces derniers, (f) qu'ils observent fort à la lettre toutes les maximes des Calvinistes de France & de Geneve, qu'il n'est pas possible de leur faire abandonner pour quelques raisons qu'on leur puisse apporter. La necessité des affaires du temps present, ajoûte-t-il, les oblige à témoigner beaucoup de respect pour la Monarchie, bien qu'en effet ils soient tout-à-fait portés dans le fond du cœur pour le gouvernement populaire, qu'ils croyent s'accommoder mieux avec le bon gouvernement de l'Eglise. C'est ce partage de sentimens qui a partagé les esprits sur l'approbation de leurs Bibles Angloises.

Leti. Teatr. Britt. parte 4. lib. 3. p. 253.

Les Episcopaux ont lû sous la Reine Elisabeth une Version qui fut faite au commencement du regne de cette Princesse par Parker Archevêque de Cantorberi, auquel étoient joints plusieurs sçavants hommes dans les langues Grecque & Ebraïque. On appella cette Bible *la Bible des Evêques*. Le Roy Jaques n'approuva pas entierement cette Traduction, (g) parce qu'elle n'étoit pas assez conforme au texte Ebreu, & qu'elle suivoit quelquefois l'ancienne Version Grecque des

Boot. in Ind. Auctor.

(f) *Questi (Presbyteriani Puritani) conservano con sommo rigore le massime e gli esercizi de' Protestanti di Francia e di Geneura, de' quali non si partirebbono per qual si sia ragione o persuasiva. La necessità delle congiunture de' tempi l'obliga à testimoniar gran rispetto per la Monarchia, ancor che nell'animo habbino impressa una certa specie di governo popolare, che credono confarsi meglio al bon governo della Chiesa.* Leti, Teatr. Britan. parte 4. lib. 3. p. 253.

(g) *Hanc editionem ob id quia non semper Hebraicam veritatem strictè sequitur, nonnullisque in locis dedità operâ ad Græcam versionem se attemperat, loco movendam cùm censuisset Rex Jacobus, neque tamen Genevensem admittere vellet, summopere ipsi infestus ob unum alterumque in scholiis locum regiæ potestati ἀνυπευθύνῳ, parum faventem, novam de integro fieri curavit ope diversorum virorum, quorum cuique suum pensum attributum erat.* Boot. in Ind. Auctor.

des Septante. Il ne pouvoit auſſi ſouffrir l'Angloiſe de Geneve, à cauſe de quelques Scolies qui n'étoient pas favorables à la puiſſance arbitraire de la Royauté. C'eſt pourquoy il ordonna qu'on en feroit une nouvelle. Mais ſi ce Prince n'a point eu d'autres raiſons d'improuver la Bible des Evêques, que parce qu'elle approchoit trop des anciens Interpretes Grecs, il ne devoit pas en mettre une autre en ſa place. Car ces Interpretes ne ſont pas ſi éloignés du texte Ebreu, que les Proteſtans le croyent ordinairement; outre que l'Ebreu d'aujourd'huy n'eſt pas une regle infaillible. On doit dire la même choſe du Grec ordinaire du Nouveau Teſtament, que les Proteſtans ſuivent avec trop d'exactitude dans leurs Verſions.

C'eſt le defaut de la nouvelle Edition du Roy Jaques, qui eſt commun à toutes les Verſions des Proteſtans, qui ne reconnoiſſent preſque point d'autre Ebreu que celuy des Juifs Maſoretes, ni d'autre Grec que celuy qui eſt dans les Editions communes. La premiere Edition de cette Bible, que les Anglois nomment la Bible Royale, eſt de 1612. Ils avoüent tous, qu'elle eſt plus exacte que les precedentes, étant plus conforme aux Originaux. Cependant Bootius a remarqué, que (h) bien qu'elle ait eſté reçûë dans les Egliſes, & qu'elle ſoit entre les mains du peuple, elle n'a pû abolir entierement celle de Geneve, que pluſieurs liſent encore; au lieu que la Bible des Evêques eſt tout-à-fait dans l'oubli, étant difficile de la trouver ailleurs que dans les Bibliotheques. Il y a de l'apparence que les notes qui ſont jointes à la Verſion Angloiſe, & qui éclairciſſent les difficultés du texte, ont beaucoup contribué à ſa conſervation. Le Roy Jaques qui ſçavoit que les Theologiens Proteſtans fourrent ſouvent leurs imaginations dans l'Ecriture, ſous pretexte d'y ajoûter des remarques, ne vou-

Boot. ibid.

(h) *Hæc tranſlatio Regia à nobis dicta, quia juſſu Regis Jacobi facta, licet & in templa ſit recepta, & in populi manibus verſetur, Genevensem tamen abolere prorſus non potuit, quippe quâ adhuc plurimi paſſim utantur, cùm editio Epiſcopalis omnino exoluerit, atque obliterata ſit, adeo ut rariſſimè, & ferè non niſi in inſtructiore aliquâ bibliothecâ conſpiciatur.* Boot. ibid.

voulut point qu'on en mist aucune dans son Edition.

Outre toutes ces Versions de la Bible en Anglois, Bootius fait mention d'une Traduction de toute la Bible dans l'ancienne langue de ce pays-là, imprimée à Londres. *Cimbrica*, dit-il, *Britannica sive Walica quæ anno* 1588. *Londini prodiit.* Il parle de plus (*i*) d'une Traduction du Nouveau Testament en Irlandois publiée par Guillaume Usserius de Dublin, qui employa à ce travail une personne habile, & qui fit même la dépense de l'impression, & en distribua plusieurs Exemplaires gratuitement, dans le dessein qu'il avoit d'engager ceux de son pays à la lecture de la Bible, croyant les retirer par là des erreurs où il les croyoit plongés.

Boot. ibid.

Ibid.

Il fait aussi mention au même endroit de Guillaume Bedel Anglois de nation Evêque de Kilmore en Irlande, qui a traduit tout le Vieux Testament d'Hebreu en Irlandois, s'étant servy pour cela de quelques personnes qui entendoient parfaitement l'Anglois & l'Irlandois. Mr. Burnet qui a donné depuis peu au public la vie de cet Evêque, s'étend fort au long sur cette Version Irlandoise du Vieux Testament. Il nous apprend que Bedel de l'avis de son Primat & de quelques autres, se servit pour cela d'un nommé King, qui passoit alors pour le meilleur Ecrivain Irlandois dans la langue de son pays, soit en prose, soit en vers.

Cet homme qui n'entendoit pas la langue Ebraïque, travailla sur la Version Angloise qui luy tenoit lieu d'Original. L'Evêque de Kilmore revit ensuite la Traduction Irlandoise, la comparant *avec l'Angloise, & celle cy avec le texte Ebreu & avec la Version des Septante, & quelquefois avec l'Italienne de Diodati qu'il estimoit beaucoup.* Les Catholiques d'Irlande mépriserent cette Traduction Irlandoise, en ayant connu l'Auteur. Ils insinuerent même à ceux du party Protestant, qu'une Bible

Mr. Burn. Vie de Guill. Bedel, impr. à Amst. en 1687.

(i) *Hibernica cujus Novum Testamentum ante multos annos prodiit, cùm Wilhelmus Usserius Dublinensis Eques Auratus à viro docto quem domi alebat eam fieri ac propriis impensis excudi curavisset, ut popularibus suis, quos in densis errorum tenebris versari videbat ac dolebat, consuleret, viamque ad salutem iis aperiret, in quem finem etiam pleraque omnia exemplaria gratis distribuit.* Boot. ibid.

ble de cette façon ne leur feroit pas honneur : & en effet il n'y a gueres d'apparence qu'elle puiſſe eſtre exacte, de la maniere qu'elle a eſté faite.

Mais Mr. Burnet, dont la plus-part des Livres ſont remplis d'une baſſe controverſe qui n'eſt propre qu'à enteſter le petit peuple de ſon party, veut que les Catholiques ayent eu d'autres veües, lors qu'ils s'oppoſerent à la Bible Irlandoiſe. *Les Preſtres*, dit-il, *de la Communion Romaine avoient raiſon de s'oppoſer à l'impreſſion d'un Livre qui leur a toûjours été fatal.*

Bedel ayant été furieuſement traverſé, & ayant été même obligé de juſtifier ſa conduite à l'égard du Traducteur qu'il avoit choiſi, ne put faire imprimer cet ouvrage, qu'il jugeoit ſi neceſſaire pour introduire dans l'Irlande les nouveautés des Proteſtans. Mais on nous apprend que le MS. de la Verſion étant tombé en de bonnes mains, s'eſt eſchappé du naufrage. *On travaille*, dit-on, *preſentement à l'imprimer, à la diligence de l'inſigne Philoſophe Chrêtien Mr. Boyle, qui ayant fourni aux frais de l'impreſſion du Nouveau Teſtament, s'eſt chargé avec joye du ſoin de celle de l'Ancien.* Si Mr. Burnet fait reflexion ſur tout ce qu'on a dit cy-deſſus des Verſions de la Bible en langue vulgaire qui ont eſté publiées par les Catholiques, je ſuis perſuadé qu'il aura de meilleurs ſentimens des Prêtres de la Communion de Rome.

Mr. Burn. ibid. p. 131.

Les peuples d'Irlande ont eu raiſon de craindre que la Verſion de l'Evêque de Kilmore n'introduiſiſt chez eux le fanatiſme qui regne chez leurs voiſins. Mais après tout, ſi les Catholiques Irlandois veulent lire la Bible en leur langue, ils doivent imiter les Catholiques Anglois, qui ont une Traduction de toute l'Ecriture en leur langue, laquelle a eſté faite ſur l'ancienne Edition Latine par des Theologiens Orthodoxes. Enfin, les Anglois ont imprimé à Cambrige une Verſion de toute la Bible en langue Indienne, pour la nouvelle Angleterre. En 1663.

CHAPITRE XLIII.

Des Versions du Nouveau Testament en Alleman, principalement de celle de Luther, qui est l'origine de la plus-part des autres Versions des peuples du Nord. Des Traductions Flamandes.

ON a fait voir ailleurs, que les Allemans ont eu des Versions de l'Ecriture en leur langue avant celle de Luther, & qu'on avoit traduit aussi-bien en Allemagne, qu'en France, en Italie & en Espagne, les Evangiles & les Epistres de toute l'année avec des *Apostilles* ou Scolies pour l'instruction du peuple. La Traduction de ce Patriarche du Nord ne parut pas plûtost, que les Catholiques luy en opposerent d'autres. Emserus a traduit en Alleman le Nouveau Testament, & Dietenbergius toute la Bible en la même langue. Ces Versions sont encore aujourd'huy entre les mains des Catholiques, qui les lisent sans aucun scrupule. Nicolas Schaten Jesuïte Alleman dans un Livre qui a pour titre, *Carolus Magnus Romanorum Imperator & Francorum Rex Romano-Catholicus*, refute solidement un *Predicant* Lutherien qui avoit objecté aux Catholiques, que la lecture de la Bible en langue vulgaire éestoit defendüe dans le Diocese de Paderborne, & que même cette defense estoit un usage reçû parmy tous les Catholiques. *Edit. Neuhusii ann. 1674.*

Si cela est, dit ce Jesuïte, (a) pourquoy a-t-on fait des Versions de la Bible en Alleman avant Luther? Pourquoy Dietenbergius l'a-t-il traduite après luy? Pourquoy la Version d'Ulenbergius est-elle presentement entre les mains de tous les Allemans? Pourquoy l'Archevêque de Mayence a-t-il publié depuis peu une nouvelle Traduction Allemande de la Bible? Il cite là-dessus Layman, qui assûre qu'il est permis generalement à tout le monde en Allemagne de lire l'Ecriture en langue vulgaire; qu'on y a seulement *Nicol. Schat. lib. 1. Tract. de princ. fid. c. 2.*

(a) *Quorsum Germanici idiomatis versio ante Lutherum? Quorsum deinde Vulgata Versio Dietenbergii? Quorsum Ulenbergii omnium manibus apud nos teritur? Quorsum Archiepiscopus Moguntinus Biblia Germanicè recens versa & typis novis expressa vulgavit?* Nicol. Schat. lib. 1. Tract. de princip. fid. c. 2.

lement defendu les Verſions des Heretiques: ce qu'il confirme par le témoignage de Serarius, qui dit que bien loin de punir ceux qui liſent en ces lieux-là l'Ecriture Sainte, on doit au contraire loüer ceux qui liſent les Verſions d'Eckius & de Dietenbergius: *Tantum abeſſe quominus puniantur apud Catholicos, ut laudandi etiam ſint qui verſionem Eckii & Dietenbergii legunt.* *Id. ibid. ex Proleg. Serar.*

Enfin le Jeſuite Schaten convainc d'impoſture ſon adverſaire par la pratique du Dioceſe de Parderborne, (*b*) où les Catholiques liſent la Bible avec la même liberté, que les Lutheriens & les Calviniſtes parmy les Proteſtans. Il ajoûte que cet uſage eſt dans les Pays-Bas & dans toute l'Allemagne. D'où enfin il conclud, que les Proteſtans qui font ces objections aux Catholiques ſont de grands impoſteurs. Voilà ce qui s'eſt pratiqué en Allemagne avant & après Luther, & ce qui s'y pratique encore preſentement. *Ibid.*

Martin Luther commença ſa Traduction de la Bible par les Livres du Nouveau Teſtament, dont il publia la Verſion en 1522. laquelle avoit eſté revûë par Philippe Melanchton. Ses Sectateurs loüent la Bible de leur Maître, (*c*) parce qu'elle eſt claire & intelligible; au lieu que les autres Verſions Allemandes qui avoient eſté faites avant luy étoient ſi obſcures, & écrites dans un ſtile ſi barbare, qu'on ne les pouvoit entendre; outre qu'on y avoit ſuivy la Vulgate. Melanchton qui en a fait l'eloge, la loüe principalement à cauſe de ſon ſtile pur & net, enſorte qu'elle peut ſervir de Commentaire. *Interpretatio Veteris & Novi Teſtamenti (Lutheri) in quâ tanta eſt perſpicuitas, ut vice commentarii eſſe poſſit ipſa Germanica* *Joann. Muſ. Præf. in Vind. Bibl. Luth. adv. Erber.* *Phil. Mel. Præf. tom. 2. Oper. Luth.*

(b) *Legunt cives Paderbornenſes & omnes Diœceſis incolæ tam libere Biblia apud nos, quam apud vos Lutheranos & Calviniſtas; ſed quæ verſionis probatæ tantummodo ſunt, & ab hæreſi incorrupta. Quod cum per Belgium & totam Germaniam fieri videatis, quâ mentiendi impudentiâ ſcribitis & declamatis apud plebem, Catholicis prohiberi lectionem Bibliorum?* Id. ibid.

(c) *Extabant enim jam tum quædam Scripturarum verſiones Germanicæ, ſed huic ſcopo minùs accommodatæ. Præterquàm enim quod ex verſione Latinâ tranſlatæ, & velut rivi ex rivo turbido derivati minus purè fluebant. Quæ genus dicendi etiam erant horridæ, obſcuræ, barbaræ, ut multis in locis quid vellent vix Germanorum Tullius quiſquis eſſet aſſequeretur.* Jo. Muſ. Præf. in Vind. Bibl. Luth. adv. Erber.

manica lectio. Mais il arrive ſouvent dans ces ſortes de Verſions, que ſous pretexte d'être clair & intelligible, on débite plutoſt ſes penſées, que celles du St. Eſprit. Ce defaut eſt repandu generalement dans toute la Bible de Luther.

Ses Diſciples qui ne peuvent nier un fait qui ſaute aux yeux de tout le monde, ſont obligés d'avoüer que leur Docteur eſt pluſtoſt Paraphraſte en beaucoup d'endroits, que ſimple Traducteur. *Ratione verborum & rerum concedimus Lutherum multis in locis non tam metaphraſtem quàm paraphraſtem.* Ils diſent en même temps, qu'un Interprete ne doit pas rendre avec trop de ſcrupule les paroles de ſon texte, & ils produiſent en leur faveur ce mot d'Horace, *Nec verbum verbo curabit reddere fidus interpres.* Ce qui eſt vray: mais auſſi ne doit-on pas pour cela s'émanciper. Il y a un milieu entre la maniere de traduire de Luther, & les Verſions trop literales.

Illyricus celebre Proteſtant qui a très-bien reconnu ce milieu, pretend qu'on ne peut point appliquer cette ſentence d'Horace à une Traduction des Livres Sacrés: *non in vertendo Sacro Codice tanta libertas.* (*d*) Il veut au contraire qu'on ſoit exact à exprimer les mots, ſans en oublier aucun comme inutile, & qu'il ne ſoit pas permis de paraphraſer & de donner des ſens tels qu'on juge à propos. Il ſemble qu'il n'ait eu en cela d'autre veüe que de rejetter la Bible Allemande de Luther, qui ſous pretexte de ne point s'aſſujettir aux paroles de ſon texte, a fait une Traduction ſelon ſon caprice. Il condamne par là tous les Apologiſtes Lutheriens, leſquels nonobſtant ce defaut qui eſt conſiderable, ne laiſſent pas de ſoûtenir que leur Verſion eſt fidelle quant au ſens; qu'elle eſt claire & écrite dans un langage pur; qu'elle ſert de paraphraſe & de commentaire dans les endroits difficiles: *Illam textûs originalis ſententiam fideliter exprimere, ſermone conſtare perſpicuo, puritatem*

Illyr. Clav. Script. part. 2. tract. 6. tit. de ſtud. ling. Hebr.

Walth. in Offic. Bibl.

(d) *Hîc enim verſiones multò religioſius quàm in aliis ſcriptis verſari coguntur; ita ut etiam ſingulas voces exprimant, nec vel prætermittant aliquas tanquam ſuperfluas, vel etiam liberiori copioſiorique ſermone ſenſa pro ſuo arbitrio efferant.* Illyr. Clav. Script. part. 2. tract. 6. tit. de ſtud. ling. Hebr.

ritatem linguæ tueri, & in locis difficilioribus paraphraseos & commentarii operam præstare.

Raithius qui est un de leurs plus habiles Critiques estant remply des prejugés qui sont communs à tous ceux de sa Secte, a osé mettre la Bible de Luther au rang des meilleures Traductions de la Bible. *Asseverare non veremur*, dit-il, *eam inter optimas quæ unquam solem viderunt ponendam, cùm nihil quod humanâ præstari operâ poterat in eâ concinnandâ fuerit omissum voluntarie scienterque.* Je veux bien croire que Luther n'a rien oublié volontairement de ce qui pouvoit servir à perfectionner sa Version: mais il s'agit icy de sçavoir s'il a esté en effet capable d'une si grande entreprise, & s'il a eu une connoissance assez exacte des langues Grecque & Ebraïque, & du stile des Livres Sacrés, pour en donner une bonne Traduction. C'est ce que les plus sçavans hommes de son temps n'ont point reconnu en luy. Il semble même avoir plûtost suivy ses idées, qu'une regle uniforme. Car bien qu'il fasse profession de suivre le texte Grec dans son Nouveau Testament, il s'en éloigne souvent, preferant la Vulgate. Il y a même des endroits où il ne suit ni le Grec, ni le Latin de la Vulgate.

Raith. Vind. Vers. German. Luth. th. 12.

Il est surprenant que Mr. Saubert qui est habile dans la Critique, & qui a reconnu toutes ces imperfections dans la Bible de Luther, (*e*) la loüe comme une excellente Version, & qu'il rejette ces defauts sur la diversité des Exemplaires, comme s'il avoit esté permis à ce Patriarche du Nord de n'avoir aucun texte arresté sur lequel il se fixast. Ce n'est pas que je croye qu'on doive suivre necessairement le Grec ordinaire. J'ay fait voir cy-devant le contraire. Aussi ne le blâmay-je pas pour ne s'y estre point entierement attaché, mais parce qu'il a plûtost suivy sa phantaisie dans le choix qu'il fait quelquefois de l'Edition Latine, que les regles d'une Critique exacte.

Joann. Saub. Proleg. var. lect. S. Matth.

S'il n'est pas, dit-on, toûjours

Saub. ibid.

(e) *Beatus Lutherus in optimâ versione suâ, quam exquisitissimo studio & incredibili industriâ paravit, non textualem lectionem, sed marginalem, quæ quidem hodie nobis tales sunt, aliquando exprimat.* Joann. Saub. Proleg. var. lect. S. Matth.

jours conforme au texte Grec qui a esté imprimé, il convient en quelques endroits avec les diverses leçons qu'on a depuis marquées à la marge des Exemplaires, comme s'il avoit pû deviner les diverses leçons qu'on a découvertes dans la suite par le secours de quelques MSS. Il n'y avoit, quand il composa sa Traduction, qu'un très-petit nombre d'Editions Grecques du Nouveau Testament, sçavoir celle du Cardinal Ximenés dans sa grande Bible d'Alcala, celle d'Erasme, celle d'Alde, & fort peu d'autres. A moins qu'on ne le fasse recourir à des MSS. qu'il n'a point veus, il n'a pû consulter que ces Editions-là, dans lesquelles il a dû se renfermer, puis qu'il traduisoit sur le Grec.

Ce qui fait qu'il s'accorde souvent avec des MSS. Grecs dont il n'a eu aucune connoissance, c'est qu'il a abandonné en la plus-part de ces endroits-là le texte Grec pour suivre l'ancien Interprete Latin, qui a eu d'autres Exemplaires que le Grec ordinaire. Par exemple, dans l'Epist. II. de Saint Pierre, Chap. 2. vers. 13. où il y a ἀπάταις dans tous les Exemplaires Grecs, à la reserve de l'Alexandrin & d'un de Rome où il y a ἀγάπαις, il a suivy cette derniere leçon avec la Vulgate. Cela suffit pour faire dire à Mr. Saubert, que Luther s'est appliqué avec plus de soin que ses adversaires ne le croyent à sa Traduction des Livres Sacrés. *B. Lutherus majori quàm adversarii credant diligentiâ Sacrarum Literarum interpretationem est aggressus.* Il juge qu'il a eu quelque Exemplaire Grec semblable à l'Alexandrin, dont il a approuvé la leçon en ce lieu-là. *Saub. ibid. p. 36.*

Mais il y a bien plus d'apparence que Luther n'a point vû ces sortes de MSS. n'ayant eu égard qu'à l'ancien Interprete Latin, qu'il a trouvé à propos de preferer en ces lieux-là à ses Exemplaires Grecs, qui ne luy paroissoient pas faire un si bon sens. Il n'est pas neanmoins toûjours heureux dans son choix, y ayant des endroits où il a preferé mal-à-propos le Grec ordinaire à la Vulgate qui est plus exacte. Il a exprimé dans sa Version au Chap. 6. de Saint Matth. vers. 13. ces mots, ὅτι σοῦ ἐστὶν ἡ βασιλεία καὶ ἡ δύναμις καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας, qui sont cependant une glose manifeste, & que l'ancien Interprete n'a pas lûs dans son Original. Il y a de l'entestement à soûtenir, comme

me font les Lutheriens, & entr'autres Abraham Calovius, qu'ils ſont du texte de St. Matthieu.

Calov. Annot. ad c. 6. Matth. v. 13.

Il faut neanmoins avoüer que les Controverſiſtes, ſoit Catholiques, ſoit Calviniſtes, n'ont pas rendu juſtice à Luther, toutes les fois qu'ils l'accuſent d'avoir corrompu les Livres du Nouveau Teſtament. On luy a, par exemple, objecté de tous coſtés, d'avoir omis dans ſa Traduction le verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de St. Jean, où il eſt parlé du témoignage du Pere, du Verbe & du Saint Eſprit. On luy a reproché d'être fauteur des Ariens, ayant retranché des paroles qui appuyent manifeſtement le myſtere de la Trinité. Mais comme il a fait ſa Verſion ſur le Grec, & que ce paſſage n'étoit point dans la plus-part des Exemplaires Grecs de ſon temps, on ne doit pas le chicaner là-deſſus. Il ne l'avoit point lû dans les deux premieres Editions d'Eraſme, ni dans celle d'Alde, ni dans quelques-unes d'Allemagne. Il eſt vray qu'il eſtoit dans l'Edition d'Eſpagne, dont il devoit faire mention dans ſes remarques. Ses diſciples l'ont icy abandonné, ayant inferé ce verſet dans les dernieres Editions de leur Bible Allemande. Ils defendent même avec chaleur qu'il eſt du texte de Saint Jean.

On a de plus oppoſé de la part des Catholiques à Luther, de n'avoir pas exprimé dans ſa Traduction ces mots, *per bona opera*, qui ſont dans la Vulgate au Chap. 1. verſ. 10. de l'Epiſt. II. de St. Pierre, & qu'on lit auſſi dans quelques Exemplaires Grecs. Mais cette objection ne paroît pas bien fondee, parce qu'il n'avoit alors aucune Edition Grecque du Nouveau Teſtament où ils fuſſent. Raithius neanmoins ſe trompe, lors qu'il juge que les MSS. où il y a, διὰ τῶν καλῶν ἔργων, *par les bonnes œuvres*, ſont nouveaux. Ce ſont au contraire les plus anciens que nous ayons, & il n'y a pas lieu de douter que l'ancien Interprete Latin n'ait eu un ſemblable Exemplaire Grec. Si Calovius avoit fait reflexion ſur l'antiquité de ces MSS. il n'auroit pas prononcé ſi hardiment, que les MSS. Grecs où on lit ces mots ſont de nulle autorité, étant nouveaux, & ayant été retouchés ſur la Vulgate. *Ille* περισσολογισμὸς, per bona opera, *alienus eſt, quia non habetur in textu authentico,*

Raith. Vind. Verſ. Luth. p. 26.

Calov. Annot. ad II. Pet. c. 1. v. 10.

exceptis paucis codicibus iisque recentioribus, in quos ex Vulgatâ Versione irrepsit.

Au reste, ces deux passages sont d'une assez grande importance pour faire connoître à tout le monde, qu'il y a des diverses leçons dans le texte Grec du Nouveau Testament qui meritent d'être considerées, & que les Versions qui ont été faites par les Protestans sur le Grec ordinaire sans les remarquer à la marge ne sont pas exactes. Cette omission est plus excusable dans Luther que dans ses Sectateurs, parce qu'on n'avoit pas encore fait de son temps les découvertes qu'on a faites depuis sur ces varietés.

Il y a un autre defaut considerable dans la Version de cet Heresiarque, & qui luy est commun avec plusieurs des nouveaux Traducteurs, sur tout parmy les Protestans. Il a trop limité en quelques endroits les paroles de son texte, specifiant ce qui y est enoncé generalement. Ces sortes de limitations sont plus dangereuses dans une Traduction de l'Ecriture, où il faut representer autant qu'il est possible la pure parole de Dieu, que dans toutes les autres Traductions. Je dis autant qu'il est possible, parce qu'il est presque impossible qu'un Interprete exprime dans sa Version tout ce qui est dans l'Original. Illyricus fameux Chef de party chez les Lutheriens, n'a point fait de difficulté d'avancer, (f) qu'il n'y avoit aucune Traduction de la Bible où il n'y eût des fautes, & qu'il n'étoit pas même possible d'en faire une qui en fût tout-à-fait exempte; que si un Ange même l'entreprenoit, il n'en viendroit pas à bout. Sur ce pied-là un sage Interprete approchera le plus qu'il pourra de son Original. Il semble au contraire, que Luther n'ait eu d'autre veüe que de faire parler le Saint Esprit bon Alleman. Ses Sectateurs rapportent que sa Version est écrite dans un langage si pur, que François Dryander Espagnol de nation eût bien voulu sçavoir l'Alleman pour pouvoir lire seulement cette

Illyr. Clav. Script. Sac. part. 2. tract. 6.

(f) *Verissimum sane est nullam Sacrorum Codicum versionem prorsus vel jam factam esse, vel deinceps fieri posse, etiamsi ab aliquo Angelo tentaretur, in quâ plane nullus sit lapsus.* Illyr. Clav. Script. Sac. part. 2. tract. 6.

te Bible. Ce François Dryander eſt le François Enzinas dont on a parlé cy-deſſus, qui eſt l'Auteur d'une Verſion du Nouveau Teſtament en Eſpagnol.

La Traduction du Nouveau Teſtament de Luther ne parut pas plûtoſt, qu'Emſerus en publia une autre Allemande avec des notes, où il critique la premiere en un grand nombre d'endroits. Mais peut-eſtre eût-il eſté mieux d'étendre moins ſa critique, & de la rendre plus exacte. Dietenbergius publia auſſi peu de temps après une Verſion entiere de la Bible pour combattre celle de Luther. Si ces Verſions produiſirent un bon effet à l'égard des Catholiques, les Lutheriens de leur coſté les mépriſerent, parce qu'ils les trouvoient écrites d'un ſtile rude & peu intelligible. Ils ſe moquerent pour la même raiſon de celle des Zuingliens, qui n'étoit bonne, diſoient-ils, que pour des Suiſſes. Cette derniere cependant eſt plus exacte que la Lutherienne. Mais le peuple, & même la pluſpart du monde, qui n'eſt pas capable de juger ſi une Traduction répond à l'Original, prefere ordinairement aux autres celles qui ont le plus d'agréement pour le langage, & qui luy paroiſſent plus intelligibles.

Ce fut principalement cela qui donna une très-grande eſtime à la Bible de Luther dans toute l'Allemagne. Les Calviniſtes de Neoſtad, de Herborne & de quelques autres lieux, comme je l'ay remarque ailleurs, la firent reimprimer pour leur uſage. Mais l'ayant retouchée & reformée pour l'accommoder à leurs prejugés, principalement à l'égard des Prefaces & des Sommaires, les Lutheriens ne manquerent pas de leur reprocher avec force qu'ils avoient corrompu la Verſion de leur Maiſtre, & qu'ils l'avoient empoiſonnée de leur fauſſe doctrine. *Dum novas ſubinde verſiones præter neceſſitatem cudunt*, dit Waltherus, *verſionem Lutheri falſant gloſſiſque peſtilentiſſimis depravant.* Ce même Auteur objecte auſſi aux Calviniſtes de Neoſtad qui avoient publié en 1588. une nouvelle Edition de la Verſion de Luther, en mettant aux marges des Sommaires conformes à leur doctrine, de n'avoir eu en veüe que de répandre le Zuinglianiſme & le Calviniſme:

Traité de l'Inſpir. p. 11.

Walth. Offic. Bibl. §. 457.

Id. ibid. §. 507. *toxicum ſuum Zuinglio-Calvinianum incautis inſtillare aſtute conati ſunt.* Jaques d'André un des Chefs du party Lutherien écrivit contre cette nouvelle Edition de la Bible de Luther, pour en découvrir la fourberie.

Waltherus a auſſi decrié l'Edition de la Bible de Luther que les Calviniſtes de Herborne publierent en 1595. ſur celle qui avoit eſté imprimée à Francfort. Il les accuſe d'en avoir oſté les Prefaces, & d'en avoir mis d'autres à la place, parce qu'ils voyoient que leurs erreurs y étoient refutées fortement: *quod ſcirent errores ſuos crebro in iis debito zelo & ſeveritate taxari.* Ce Docteur Lutherien a été ſi zelé pour la Verſion de ſon Patriarche, (g) qu'il ne pouvoit ſouffrir que ceux qui la publioient en retranchaſſent quoy que ce ſoit. Il exhorte même les Princes, les Magiſtrats, les villes & les Academies à punir ces impies. En un mot, les Lutheriens ont plus de veneration pour leur Verſion Allemande, que les Catholiques n'en ont pour l'ancien Interprete Latin. Leurs Theologiens la regardent (h) comme une faveur ſpeciale que l'Allemagne a reçûë du ciel, parce qu'elle exprime, ſelon eux, fidélement le veritable ſens des Originaux, & qu'elle eſt écrite en bon Alleman, & d'une maniere intelligible à tout le monde; de plus, parce qu'elle tient lieu de Paraphraſe & de Commentaire dans les endroits les plus difficiles.

Ibid. §. 509.

Ibid. §. 452.

Ibid. §. 454.

Mais le malheur eſt, qu'il n'y a que les Lutheriens qui ayent une ſi bonne opinion de leur Bible. Les changemens même qu'ils ont eſté obligés d'y inſerer dans quelques Editions,

(g) *Non deſunt qui ſacrilegio nefario ex ſuis editionibus penitus auferunt gloſſas megalandri marginales, quas ſummi theſauri & ſæpe commentarii loco habent omnes cordati* Φιλολάθηοι, *quod Principes, Academiæ, civitates & Magiſtratus orthodoxi permittere non deberent, ſed potius graviter animadvertere in ejuſmodi vultures & harpyas.* Walth. Offic. Bibl. §. 452.

(h) *Eccleſiæ & Theologi noſtri agnoſcunt & depradicant toto pectore labiiſque laudiſonis inſigne beneficium quod Germanis nobis per Germanicam Lutheri verſionem Deus præſtitit, & uno ore fatentur omnes illam textûs originalis ſententiam fideliſſimè exprimere, ſermone conſtare perſpicuo, puritatem linguæ tueri, & in locis difficilioribus paraphraſeos & commentarii operam præſtare.* Id. ibid. §. 454.

tions, ſont des preuves évidentes qu'elle n'eſt pas exacte, & que Luther en faiſant ſa Traduction ne s'eſt pas aſſujetti aux regles qu'un Traducteur fidele doit neceſſairement ſuivre. La Verſion Almande des Zuingliens de Zuric eſt meilleure, parce qu'ils ont eu une connoiſſance plus exacte des langues Grecque & Ebraïque, que Luther. Ils ſe ſont auſſi moins émancipés que luy dans leur maniere de traduire.

Jean Piſcator Calviniſte publia auſſi en 1604. une Traduction de toute la Bible en Alleman, qui eſt remplie d'erreurs & de blaſphemes, ſi nous en croyons les Lutheriens: *blaſphemiis & erroribus ſcatet infinitis judice Menzero.* Ils appellent erreurs & blaſphemes les ſentimens particuliers des Calviniſtes qui ſont oppoſés à la Confeſſion d'Ausbourg. Ils mépriſent auſſi cette Verſion, parce qu'elle eſt écrite en un mauvais Alleman, & que Piſcator parle plûtoſt le langage barbare des Vandales, que le pur Alleman: *Vandalicè potius quàm Germanicè loquitur.*

Waltb. ibid. §. 512.

Enfin, les Lutheriens ont pris plaiſir à decrier toutes les Bibles Allemandes que les Calviniſtes ont fait imprimer. Touſſain qui publia en 1617. la Verſion de Luther en y changeant quelques endroits, principalement dans les notes, eſt, ſelon eux, un impie, qui a changé les gloſes de cette Verſion pour y en mettre d'autres remplies d'erreurs, ſur tout dans ce qui regarde le Baptême, la Cene, l'élection, & la perſonne de JESUS-CHRIST. Ils l'accuſent même quelquefois d'avoir corrompu le texte de l'Ecriture. C'eſt ainſi que ces Proteſtans ayant une fois abandonné l'ancien Interprete des Egliſes d'Occident, n'ont point eu de regle certaine de leurs Traductions, comme l'on en peut juger par les reproches qu'ils ſe font les uns aux autres, & dont quelques-uns ſont aſſez bien fondés.

Il eſt vray que les Lutheriens ne pretendent pas faire aller de pair leur Traduction Allemande avec les Originaux de l'Ecriture, & que quelques-uns d'eux ont pris la liberté de la corriger en quelques endroits. C'eſt une des réponſes qu'ils font à ceux qui leur objectent qu'elle n'eſt pas exacte. *Præſtruimus autem*, dit Raithius, *ad leniendam adverſariorum ejus invidiam, verſionem*

Raith. Vind. Verſ. Luth. th. 7.

nem B. Lutheri apud nos nunquam & nusquam fuisse authenticam. Unde & à nostratibus quandoque corrigitur. Cet Ecrivain Lutherien reconnoît la difference qu'il y a entre la source & les canaux: *novimus discrimen inter fontes & rivos.* Il ne croit pas qu'il soit necessaire qu'une Version de l'Ecriture soit si exacte, qu'elle réponde parfaitemeut à son Original. C'est assez, dit-il, qu'elle ne peche point dans ce qui appartient à la foy & aux bonnes mœurs.

Il n'y a rien en cela que de bien sensé, & dont on ne doive demeurer d'accord. Je conviens aussi avec luy de ce qu'il ajoûte au même endroit, que (i) l'Eglise s'est servi pendant plusieurs siecles de Versions de la Bible qui n'étoient pas exemptes de defauts, & que neanmoins elle a tiré de ces Versions les principaux articles de la creance, & de ce qui étoit neceſſaire au salut. Cela étant, n'étoit-il pas plus judicieux de conserver dans l'usage public ces anciennes Traductions, en y ajoûtant de petits éclairciſſemens en forme de notes pour ce qui regarde le sens grammatical, que d'en faire de nouvelles qui n'ont apporté que du desordre, & même du scandale parmy les Protestans? Ils ne se reprochent rien moins les uns aux autres sur ce sujet, que des *blasphemes* & des *heresies*. Je les prie de considerer si le bon sens n'est pas du costé des Catholiques Romains, qui ont conservé l'ancien Interprete Latin, dont la Version precede de plusieurs siecles toutes les disputes de Religion qui nous separent d'avec eux.

Raith. ibid.

Les Calviniſtes d'Allemagne qui n'avoient rien de meilleur dans les commencemens à donner à ceux de leur party, que la Traduction de Luther toute defectueuse qu'elle étoit, en ont substitué une autre en sa place dans ces derniers temps. Ils ont fait imprimer en 1668. à Francfort une nouvelle Traduction Allemande qui a esté faite sur la derniere Edition de la Bible Flamande. Elle a esté approuvée par les

(i) *Ecclesia tot seculis usa est versionibus erroribus obnoxiis. Nihilosecius fundamenta inde hausit necessaria creditu, factu & speratu, in quibus ne decipiatur cavit divina providentia.* Raith. Vind. Vers. Luth. th. 7.

les Docteurs de la Faculté de Theologie de Heidelberg.

Il n'eſt pas beſoin que je m'étende icy au long ſur les Verſions de la Bible en Flaman, parce que j'en ay parlé ailleurs. Tout le monde ſçait que les Proteſtans des Pays-Bas ont deux Traductions differentes de l'Ecriture. Comme ils manquoient au commencement de leur Reformation de perſonnes qui fuſſent capables de traduire l'Ecriture ſur les Originaux, & qu'ils étoient d'ailleurs enteſtés, comme tous les autres Proteſtans, contre l'ancien Interprete Latin, ils aimerent mieux mettre en leur langue la Verſion Allemande de Luther, que de ſuivre la Vulgate. Mais dans la ſuite pluſieurs d'entr'eux qui étoient plus habiles dans les langues Grecque & Ebraïque, que leurs premiers Reformateurs, eurent honte d'avoir une Traduction ſi remplie de fautes. Ils en firent une nouvelle ſelon l'arreſté de leur Synode de Dordrecht, qui ne parut neanmoins qu'en 1638.

Crit. du V. T. liv. 2. c. 23. Trait. de l'Inſp. p. 11.

Sixti Amam. Bylbes Confer. à Amſt. en 1623.

Pendant ce temps-là Sixtinus Amama Profeſſeur en Ebreu à Franeker mit au jour un Livre écrit en Flaman, où il montra par un grand nombre d'exemples la neceſſité qu'il y avoit de donner à leurs Egliſes une nouvelle Traduction de la Bible. Il adreſſe ſon ouvrage aux Eſtats Generaux, au Prince Maurice & au Conſeil d'Eſtat, leur repreſentant que leur Republique, qui de petits commencemens s'étoit élevée à une très-haute puiſſance, n'avoit pas encore le bonheur de poſſeder une bonne Verſion de l'Ecriture. Il cite là-deſſus Marnix de Saint Aldegonde, qui avoit témoigné hautement, que de toutes les Verſions des Proteſtans il n'y en avoit point qui fût plus éloignée de l'Original que l'Allemande de Luther, d'où leur Bible Flamande avoit eſté priſe. Il n'eſt pas étonnant, ajoûte Amama, que Luther qui avoit tant d'affaires, & qui étoit ſouvent occupé à prêcher, n'ait pas bien reüſſi. Il trouve de plus, que la Traduction Flamande étoit contraire en quelques endroits à l'intention du Saint Eſprit. Sur ce pied-là les Calviniſtes des Pays-Bas ont eſté long-temps ſans avoir la parole de Dieu dans ſa pureté. Ils manquoient alors de Prophetes qui ſçûſſent aſſez de Grammaire pour mettre

leur Bible dans un état de bienſeance.

Gomar fameux Theologien du party Calviniſte demeure d'accord de tout cela dans une Lettre Latine écrite
En 1623. de Groningue à Amama. *Noſtra Biblia*, dit-il, *non ex Hebraâ ſcaturigine, ſed ex Germanico Lutheri rivo pro Eccleſiæ noſtræ laborantis & afflictæ neceſſitate raptim ſunt transfuſa.* Il veut
Gomar. Epiſt. ad Sixt. Amam. neanmoins (*k*) qu'on ſoit obligé à Luther de ce qu'il a rompu le premier la glace, ayant *repurgé* la lecture du Texte Sacré de pluſieurs erreurs qui ſont, ſelon luy, dans les Bibles de l'Egliſe Romaine. C'eſt ainſi que les Theologiens Proteſtans, même ceux qui ont de la reputation parmy eux, mediſent de l'ancien Interprete des Egliſes d'Occident par un pur enteſtement.

Amama reçût auſſi en même temps une Lettre ſemblable des Miniſtres de Leuvarden, dans laquelle ils approu-
Epiſt. Miniſtr. Leuvard. ad Sixt. Amam. vent ſon ouvrage, (*l*) ne doutants nullement qu'une nouvelle Traduction de la Bible en Flaman ne ſoit utile à leurs Egliſes, ſur tout aux Paſteurs. Ces Miniſtres avoient raiſon de parler de cette ſorte: car la plus-part d'entre eux ne ſçachants ni Ebreu ni Grec, ſont bien-aiſe d'avoir une Traduction à laquelle ils puiſſent donner le nom d'Original.

Les Proteſtans du party Arminien qui ſont dans les Pays-Bas n'ont pû ſouffrir qu'avec peine cette ſeconde Verſion de la Bible en Flaman, qu'ils croyent être un ouvrage de faction & de cabale. Epiſcopius qui eſt un des Heros de ce party-là, accuſe les Auteurs de cette nouvelle Traduction, d'y avoir plûtoſt exprimé leurs opinions particulieres, que la proprieté des mots & des phraſes du Texte Sacré. Il dit de plus, qu'on n'a eu d'autre deſſein en y ajoûtant des notes, que de faire voir qu'il n'y avoit rien dans l'Ecriture qui ne s'accordât avec la doctrine des Calviniſtes de la maniere qu'elle a eſté arreſtée

(k) *Luthero eximio Chriſti ſervo maximæ debentur gratiæ, quòd primus quaſi glaciem perfregerit, & Sacri Codicis lectionem è ſacrâ linguâ à tam multis Pontificiorum corruptelis repurgarit.* Gomar. Epiſt. ad Sixt. Amam.

(l) *Non dubitantes quin opus hoc in Eccleſiis Belgicis, in primis earum Paſtoribus, gratum ſit & utile.* Epiſt. Miniſtr. Leuvard. ad Sixt. Amam.

reſtée dans le Synode de Dordrecht : *ut Dordracena fides & univerſa Calvini Theologia quaſi ſanciretur, & animis legentium inſinuaretur.*

Epiſc. lib. 4. Inſtit. Theol. c. 21.

J'apprens neanmoins que ces Arminiens ne liſent point d'autre Verſion Flamande dans leurs Aſſemblées, que celle des Calviniſtes. Il n'y a eu perſonne parmy eux qui ait entrepris de traduire la Bible entiere. On trouve ſeulement le Nouveau Teſtament traduit de Grec en Flaman par un de leurs Miniſtres dans l'Egliſe Arminienne de Rotterdam. Cette Verſion a eſté imprimée avec de petites notes à Amſterdam en 1680. Il ne paroît pas qu'elle ſoit fort eſtimée, même dans ce party-là. L'Auteur témoigne dans ſa Preface, qu'il n'a point donné ſon ouvrage à examiner à ceux de ſa Societé, mais ſeulement à quelques-uns des principaux, & à quelques autres perſonnes doctes.

Il y a auſſi une Verſion Allemande du Nouveau Teſtament attribuée aux Unitaires, que quelques Auteurs ont decriée comme peu exacte. Je ne ſçay ſi c'eſt celle dont Sandius parle dans le Catalogue des Ecrivains de ce party-là, où (*m*) il fait Jean Crellius Auteur d'une Traduction Allemande du Nouveau Teſtament conjointement avec Joachim Stegman.

Sand. Biblioth. Antitrin. p. 116.

Les Mennonites ou Anabaptiſtes des Pays-Bas ont une Verſion entiere de la Bible en Flaman qui a eſté faite ſur l'Allemande de Luther. Ils en ont deux differentes Editions où ils ont retouché leur premiere Verſion. Mais comme ces Fanatiques n'ont point eu chez eux de perſonnes ſçavantes dans les langues Orientales & dans la Critique, leurs Reviſions ſont pitoyables. On peut voir ce qu'on en a dit dans le Traité de l'Inſpiration des Livres Sacrés.

Enfin les Catholiques ont fait imprimer avec privilege dans le dernier ſiecle pluſieurs Bibles en Flaman. Nicolas Van Winghe qui en a publié une en cette langue, témoigne dans la Preface qui eſt datée

(m) *Novum Teſtamentum in Germanicum verſum adjuvante Joachimo Stegmano ſeniore Racoviæ anno* 1630. Sand. Biblioth. Antitrinit. ad voc. *Joann. Crell.* p. 116.

de l'année 1548. qu'il s'eſt ſervy d'une Verſion Flamande imprimée en Hollande 70. ans auparavant, & par conſequent avant la naiſſance des Proteſtans; qu'il s'eſt ſervy de plus des Traductions Allemandes d'Eckius & de Dietenbergius. Il ajoûte qu'il a été aſſiſté par Pierre de Corte Recteur de l'Univerſité de Louvain, & par un autre Docteur en Theologie de la même Univerſité.

Nic. Van Winghe, Prof. de ſa Verſ. Flam.

Ce Traducteur nous apprend dans la même Preface, que l'Empereur Charles V. revoqua en 1546. les permiſſions qu'il avoit données depuis 20. ans pour l'impreſſion de pluſieurs Verſions en langue vulgaire, & qu'il defendit generalement toutes les Bibles Walones & Flamandes qui avoient eſté imprimées dans le Brabant depuis ce temps-là, parce qu'elles étoient éloignées de la Vulgate; que ce Prince accorda en même temps à Barthelemy Van Grave Imprimeur de l'Univerſité de Louvain un privilege pour l'impreſſion des Bibles Latines, Walones & Flamandes, après qu'elles auroient été reveües & approuvées par quelques Docteurs en Theologie de cette même Univerſité qu'il nommeroit pour cet effet.

Van Winghe reconnoît au même endroit, que pluſieurs perſonnes improuvoient ces ſortes de Verſions en langue vulgaire, & qu'elles ne pouvoient ſouffrir qu'on miſt l'Ecriture Sainte entre les mains du ſimple peuple, qui n'eſt pas capable de l'entendre, & qui même en abuſe ſouvent. Mais qu'y a-t-il, dit-il, dont les preſumptueux n'abuſent? C'eſt pourquoy après avoir conſideré qu'il y avoit déjà d'autres Bibles Flamandes peu fidelles que le peuple liſoit, il juge à propos de publier une meilleure Traduction de toute l'Ecriture en cette même langue, *pour tirer des mains du peuple ces autres Bibles falſifiées.*

Van Wingh. ibid.

CHAPITRE XLIV.

Des autres Verſions des peuples du Nord, des Polonnoiſes & de quelques autres. Concluſion de cet ouvrage. Nouvelles reflexions ſur les Verſions de l'Ecriture en langue vulgaire. Si on les doit permettre indifferemment à toutes ſortes de perſonnes.

LEs peuples du Nord qui ont preferé les nouveautés de Luther à leur ancienne Re-

Religion, ont traduit chacun en leur langue sa Bible Allemande. Ce fut un de ses Disciples qui donna aux Suedois leur premiere Traduction. *Suecicam versionem*, dit Mr. Pfeifer, *fecit M. Laurentius Petri Archiepiscopus Upsaliensis discipulus B. Lutheri.* (a) Les Danois eurent aussi une Traduction de toute l'Ecriture en leur langue dès l'année 1524. qu'ils ont retouchée depuis ce temps-là pour la rendre plus conforme à l'Original. Il y a de plus une Version de la Bible en Islandois, qu'on pretend estre la vieille langue Norvegienne ou Gothe, & une en Finlandois tant du Vieux que du Nouveau Testament, qui a été imprimée en 1648. Les Lappons même ont un Pseautier & quelque autre partie de la Bible en leur langue Lappone.

Aug. Pfeiff. Crit. Sacr. c. 13.

Id. ibid.

Ceux qui voudront estre instruits plus en particulier des Versions de ces peuples du fond du Nord, n'ont qu'à consulter le Traité de Mr. Cortholt Docteur Lutherien du Duché de Holstein, qui a pour titre, *De variis Bibliorum Editionibus.* Ce Theologien du Nord a composé un autre petit ouvrage sur la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, où il observe que les Finlandois & les Lappons font le service public en la langue des Suedois qu'on ne parle point chez eux. Mais il pretend que la plus-part l'entendent. Il fait aussi mention de quelques autres peuples (b) du Duché de Slesvick, qui lisent dans leurs Assemblées la Bible en haut Alleman,

Christ. Korth. de lect. Bibl. ling. vulgo cogn. comm. edit. Kiloni ann. 1670.

(a) *Danica versio prima est M. Michaelis edita Lipsiæ anno* 1524. *at recentior auspiciis Christiani IV. edita, nulli facile versionum cedit.* Aug. Pfeiff. Crit. Sac. c. 13.

(b) *In ditione Slevicensi loca reperiuntur v. g. insula Silta, Fera, Alsema, quorum indigenis vernacula est in hunc usque diem veterum Frisiorum septentrionalium lingua ab idiomate Germanico adeo discrepans, ut nec ipsissimet Holsatis aliis vel obscurè intelligatur. — Nihilo tamen secius iis in locis solâ Germanicâ linguâ, quàm partim in scholis, partim ex conversatione cum vicinis addiscunt incolæ, publica Scripturarum lectiones frequentantur, solennes ad Deum preces funduntur, hymni canuntur, conciones ad populum habentur, & omnia sacra peraguntur. Similis Germanici idiomatis in conventibus Ecclesiæ usus in nonnullis Cimbriæ nostræ locis, ubi Danica lingua vernacula hodie obtinuit. Germanicam verò linguam dum*

man, & qui font leurs prieres publiques en cette même langue, laquelle eſt bien differente de celle qu'on parle dans le pays. Il marque de plus quelques autres lieux où l'on parle Danois, & où l'on fait cependant tout le ſervice en ce vieil Alleman qui n'eſt pas la langue vulgaire de ces pays-là.

Les Unitaires qui ont eu leurs premiers eſtabliſſemens en Pologne, ont publié quelques Traductions de l'Ecriture en Polonnois. Pluſieurs d'entr'eux ont travaillé enſemble à la Bible Polonnoiſe que Nicolas Radzevil Palatin de Vilna a fait imprimer en 1563. Simon de Budni qui s'eſt rendu fameux dans ce party-là, & qui fut même depoſé de ſon miniſtere par ſes confreres pour avoir eu des ſentimens particuliers, eſt l'Auteur d'une Verſion de toute la Bible en Polonnois ſur le Grec & ſur l'Ebreu. Cette Traduction qui a eſté imprimée en Lithuanie en 1572. eſt citée avec eloge pour ce qui eſt du Vieux Teſtament par quelques Juifs. Sandius attribüe auſſi une Verſion du Nouveau Teſtament en cette langue imprimée avec des notes en 1577. à Martin Czechovius, qui avoit embraſſé les opinions de Socin dès l'année 1570. *Sand. Biblioth. Antitrinit. p. 51.*

Comme le deſſein des Unitaires en publiant ces Verſions Polonnoiſes, étoit de ſemer leurs erreurs dans la Pologne, (c) Jaques Vieki Jeſuite de ce pays-là eut ordre du Pape Gregoire XIII. de travailler à une Traduction de toute l'Ecriture en cette langue pour oppoſer à celle des Antitrini- *Poſſev. in Appar. ad vocem Jacob. Viec.*

---

dam hîc nomino, dialectum intelligo Germaniæ ſuperioris, cujus nempe uſus non tantùm apud Holſatos noſtros, ſed & Meklenburgicos, Pomeranos vicinoſque populos alios adeo hodie invaluit, ut dum res divina peragitur, ipſa ſola audiatur, poſthabitâ dialecto vernaculâ. Korth. de lect. Bibl. ling. vulgo cogn. comm. edit. Kiloni ann. 1670.

(c) *Jacobus Viecius Vangrovenſis Polonus Theologus Societatis Jeſu — Vetus ac Novum Teſtamentum è Vulgatâ Latinâ Editione Polonicâ fecit, mandante Gregorio XIII. & approbante Clemente VIII. Pontifice Maximo, quæ Cracoviæ fuerunt excuſa, & ea quidem verſio fuit perutilis & neceſſaria reſtinguendis eorum erroribus, qui ex falsâ novorum Arianorum & aliorum hæreticorum verſione paſſim ſerpebant. Edita verò eſt apud Lazarum Cracoviæ anno* 1599. Poſſev. in Appar. ad voc. *Jacob. Viec.*

trinitaires. Il la fit sur l'ancienne Edition Latine, & elle fut ensuite imprimée à Cracovie en 1599. avec l'approbation de Clement VIII. Possevin assûre que cette nouvelle Bible Polonnoise vint fort à propos pour éteindre les erreurs des nouveaux Ariens, lesquelles se repandoient dans ce Royaume. Ce même Jesuite composa en sa langue plusieurs ouvrages de controverse contre les Sociniens, & il mit même entre les mains du peuple (*d*) des *Apostilles* sur les Evangiles de toute l'année, qui ont esté depuis traduites en la langue des Bohemiens, & où il a aussi inseré quelque chose qui regarde la controverse.

Possev. ibid.

Je n'ay rien de particulier à dire sur plusieurs autres Versions de la Bible qui ont esté publiées dans les langues des Bohemiens, des Hongrois, des Esclavons, & de quelques autres peuples, si ce n'est que Saint Jerôme n'a jamais traduit l'Ecriture Sainte en langue Esclavone, comme plusieurs Auteurs l'ont crû, sur tout parmy les Protestans, qui ont voulu autoriser leurs Versions en langue vulgaire par l'exemple de ce grand homme. *On peut connoître*, dit Benedict Turretin, *l'esprit Jesuitique, en ce que Gretser prend plaisir de nier que St. Jerôme ait traduit la Bible en langue Sclavonique, & Chrysostome le Nouveau Testament en l'Armenienne, encore que Sixtus Senensis l'affirme sur le rapport de divers Ecrivains Ecclesiastiques.* Si ce Ministre de Geneve avoit examiné ce fait avec soin, il auroit trouvé que ces deux Versions qu'on attribüe à Saint Jerôme & à St. Chrysostome, sont en effet imaginaires; & que quand le premier a dit, qu'il avoit traduit la Bible *pour ceux qui parloient sa langue*, il entendoit la langue Latine, comme il est aisé de le justifier par plusieurs endroits de ses ouvrages, où cette même expression se trouve en ce sens-là.

Bened. Turret. Def. des Vers. de Gen. cont. le P. Coton.

Au reste, c'est en vain que les Protestans opposent à l'usage des Eglises d'Occident, qui lisent l'Ecriture & les autres parties de l'Office en Latin

(d) *Postillam item Polonicam duplicem, unam uberiorem, alteram breviorem, super Euangelia totius anni, quibus tum peccata, tum hæresis, quæ peccatorum est pœna, accuratissimè refellatur. Postillam autem hanc Bohemicè Andreas Modestinus noster edi curavit.* Poss. ibid.

Latin dans leurs Assemblées, la pratique contraire des premiers siecles. On ne nie point cet ancien usage. Ils trouveront même dans cet ouvrage un plus grand nombre de Versions en langue vulgaire faites par des Catholiques, qu'on n'en avoit produit jusques à present. Mais ils y verront en même temps, que l'Eglise Romaine n'a introduit chez elle aucune nouveauté, lors qu'elle a conservé dans le service public l'ancienne Edition Latine. Elle est en cela conforme aux plus celebres Eglises d'Orient, comme on l'a montré invinciblement.

Les anciens Peres de l'Eglise ont eu raison d'exhorter les fideles de leur temps à la lecture des Livres Sacrés, parce qu'en effet l'Ecriture Sainte a esté donnée pour l'instruction de tout le monde. On avoit alors du respect pour les traditions reçûës dans l'Eglise. Les peuples étoient soûmis à la direction de leurs Evêques & de leurs Pasteurs, qui leur faisoient entendre la parole de Dieu. Mais depuis que quelques esprits seditieux ont abusé de cette lecture pour introduire des nouveautés dans la Religion, il a esté necessaire d'user en cela de precaution, & de ne la permettre pas indifferemment à toutes sortes de personnes.

C'est sur ce pied-là qu'on doit juger des sentimens de quelques Papes, de plusieurs de nos Conciles de France, & de quelques sçavants Docteurs qui ont improuvé les Traductions de la Bible en langue vulgaire. Ils ont eu égard aux desordres que ces Versions causoient dans l'Eglise & dans l'Estat. On ne peut aussi blâmer là-dessus la conduite de la Faculté de Theologie de Paris, qui a condamné generalement toutes les Traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, soit qu'elles eussent esté faites par des Protestans, ou par des Catholiques. Cette defense étoit alors necessaire, parce que ces Bibles nuisoient plus aux particuliers, qu'elles ne servoient à leur instruction.

Je ne voudrois pas neanmoins étendre cette defense à toutes sortes de temps & à toutes sortes de personnes. Si on les permet aujourd'huy en France, en Allemagne, en Flandres, & en quelques autres lieux, c'est qu'on ne les croit pas si dangereuses qu'elles ont esté dans le dernier siecle. On suit même en cela l'ex-

l'exemple de quelques Papes, qui ont jugé à propos qu'on donnaſt au peuple la Bible traduite en ſa langue, pourveu que ces Traductions fuſſent faites ſur la Vulgate par des Auteurs Catholiques. On luy oſte des mains par ce moyen les Verſions des Heretiques.

Il eſt vray que les diſputes qui regardent la Religion ne ſont plus ſi dangereuſes qu'elles ont eſté au commencement de l'Hereſie. Mais après tout, le danger n'a pas ceſſé entierement. Les raiſons qu'on a eües autrefois de ſe defier des Verſions des Proteſtans ſubſiſtent encore preſentement. Le P. Veron qui a ſoûtenu avec beaucoup de chaleur, qu'on devoit donner au peuple la Bible traduite en ſa langue par des perſonnes Catholiques, avertit *les ignorans & les infirmes en la foy* de ſuivre là-deſſus *la direction de leurs ſuperieurs.*

Il importe fort peu de ſçavoir, que la Regle de l'Indice qui defend aux particuliers de lire l'Ecriture en leur langue, qu'ils n'en ayent auparavant obtenu la permiſſion, n'eſt point reçûë en France. C'eſt aſſez qu'on ſache que les Theologiens qui ont compoſé cette Regle, aſſûrent qu'ils n'ont fait leur defenſe (e) qu'après avoir reconnu par experience, que les Bibles en langue vulgaire étant miſes entre les mains de tout le monde, apportent ordinairement plus de dommage que d'utilité aux affaires de la Religion. On doit peſer les raiſons de ces ſages Theologiens, ſans ſe mettre beaucoup en peine ſi leur Regle eſt reçûë en France, ou non. *Ind. Reg.* 4.

Grotius qui étoit perſuadé que les Livres Sacrés avoient eſté écrits pour tout le monde, aſſûre neanmoins (f) que les Verſions qu'on en fait *Grot. Rivet. Apolog. diſcuſſ. p.* 728.

(e) *Experimento manifeſtum ſi Sacra Biblia vulgari linguâ permittantur, plus inde ob hominum temeritatem detrimenti quàm utilitatis oriri.* Ind. Reg. 4.

(f) *In verſionibus eſſe periculum nec D. Rivetus neget. Lutherus dixit per tot verſiones incertiores fieri lectores quàm antea fuerant; Beza verò tot eſſe interpretes qui non tant convertunt quàm pervertunt, ut, niſi audaciæ eorum occurratur, futurum ſit intra paucos annos, ut ipſarum quoque rerum poſſeſſione depellamur. Non mirum ergo ſi ei periculo occurſum volunt Eccleſiæ præſides, quod optime fiet, ſi ei ſidas verſiones ſubſtituant; quæ cuta nunc in Gallia ſuſcipitur.* Grot. Rivet. Apolog. diſcuſſ. p. 728.

ſont dangereuſes ; & que Rivet même ſon adverſaire qui étoit un Calviniſte outré, ne le pouvoit nier. Il ajoûte, que Luther a reconnu que le grand nombre des Traductions de l'Ecriture rendoit incertains ceux qui la liſoient ; & que Beze a ſouhaitté qu'on arreſtaſt le cours de ces Verſions, parce que pluſieurs corrompoient le ſens du texte. Ce ſçavant homme approuve la conduite de ceux qui étant chargés du ſoin des Egliſes, tâchent de remedier à ce mal. Ce qu'on ne peut faire, dit-il, qu'en ſubſtituant de bonnes Traductions en la place de celles qui ſont ſuſpectes ; & il pretend même qu'on travailloit à cela de ſon temps en France.

Il a apparemment voulu parler du Cardinal de Richelieu, qui avoit engagé quelques Docteurs à faire une nouvelle Traduction de la Bible en François. Mais cela ne reüſſit point. Je croy neanmoins que Grotius ſe trompe, (g) quand il écrit dans une de ſes Lettres adreſſée à Gerard Voſſius, qu'on chantoit les Pſeaumes en François dans quelques Egliſes de Paris. Il y a bien de la difference entre donner au peuple une Verſion de l'Ecriture en ſa langue pour ſon inſtruction particuliere, & la lire publiquement dans le ſervice de l'Egliſe. On a pû autoriſer le premier, ſans autoriſer pour cela le ſecond.

Comme ce ſage Cardinal s'appliquoit avec beaucoup de ſoin & de prudence à faire rentrer dans l'Egliſe les Proteſtans de France, il jugea qu'il falloit oſter ce qui pouvoit les ſcandaliſer. Or il eſt certain qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'on defendit au peuple la lecture de l'Ecriture Sainte en ſa langue. Il fut donc neceſſaire de lever cet obſtacle. Ce fut la principale raiſon qui le porta à inſiſter fortement ſur une nouvelle Traduction de la Bible en François, nonobſtant l'oppoſition de la Faculté de Theologie de Paris. Il avoit devant les yeux l'exemple de quelques Papes, qui ont approu-

Grot. Epiſt. ad Gerard. Voſſ. ann. 1641.

vé

(g) *Vertuntur Biblia Regis juſſu in ſermonem Gallicum ad uſum populi. In Eccleſiis nonnullis hujus urbis Pſalmi, Oratio Dominica, Symbolum, Decalogus canuntur Gallicè,* Grot. Epiſt. ad Ger. Voſſ. ann. 1641.

vé de noſtre temps ces ſortes de Verſions en langue vulgaire. La ſageſſe de ces Papes & des plus habiles Theologiens de l'Egliſe Romaine paroît, en ce qu'ils n'ont point voulu que le peuple lût d'autres Verſions de la Bible, que celles qui auroient eſté faites ſur l'ancienne Edition Latine. En effet, de quel uſage peuvent eſtre en cette occaſion des Traductions faites ſur l'Ebreu & ſur le Grec, puis qu'on n'a d'autre deſſein que de faire entendre au ſimple peuple ce qu'on lit ou qu'on chante publiquement dans les Egliſes? De plus, on ne peut donner de Verſions qui ſoient plus éloignées de toute ſorte de prejugés, que celles qui ſuivent exactement la Vulgate, qui eſt très-ancienne & long-temps avant tous les Schiſmes d'Occident. *Tutiſſima omnium*, dit Grotius, *iis qui nec Hebraicè nec Græcè didicere, eſt Vulgata Verſio, quæ nullum habet malum dogma, ſicut tot ſeculorum & gentium conſenſus judicavit.* Grot. Vot. pro pace Eccleſ. p. 674.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google